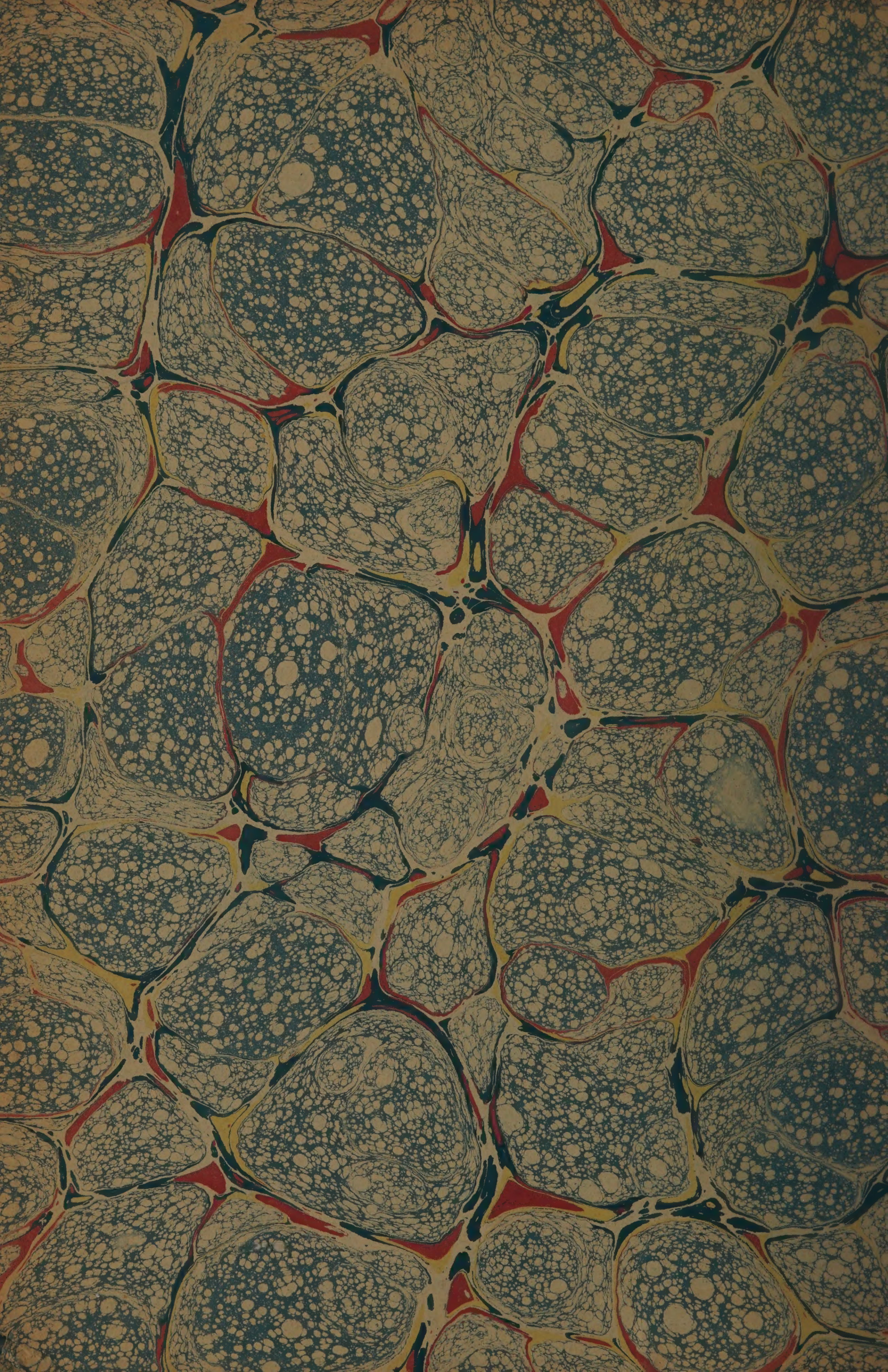
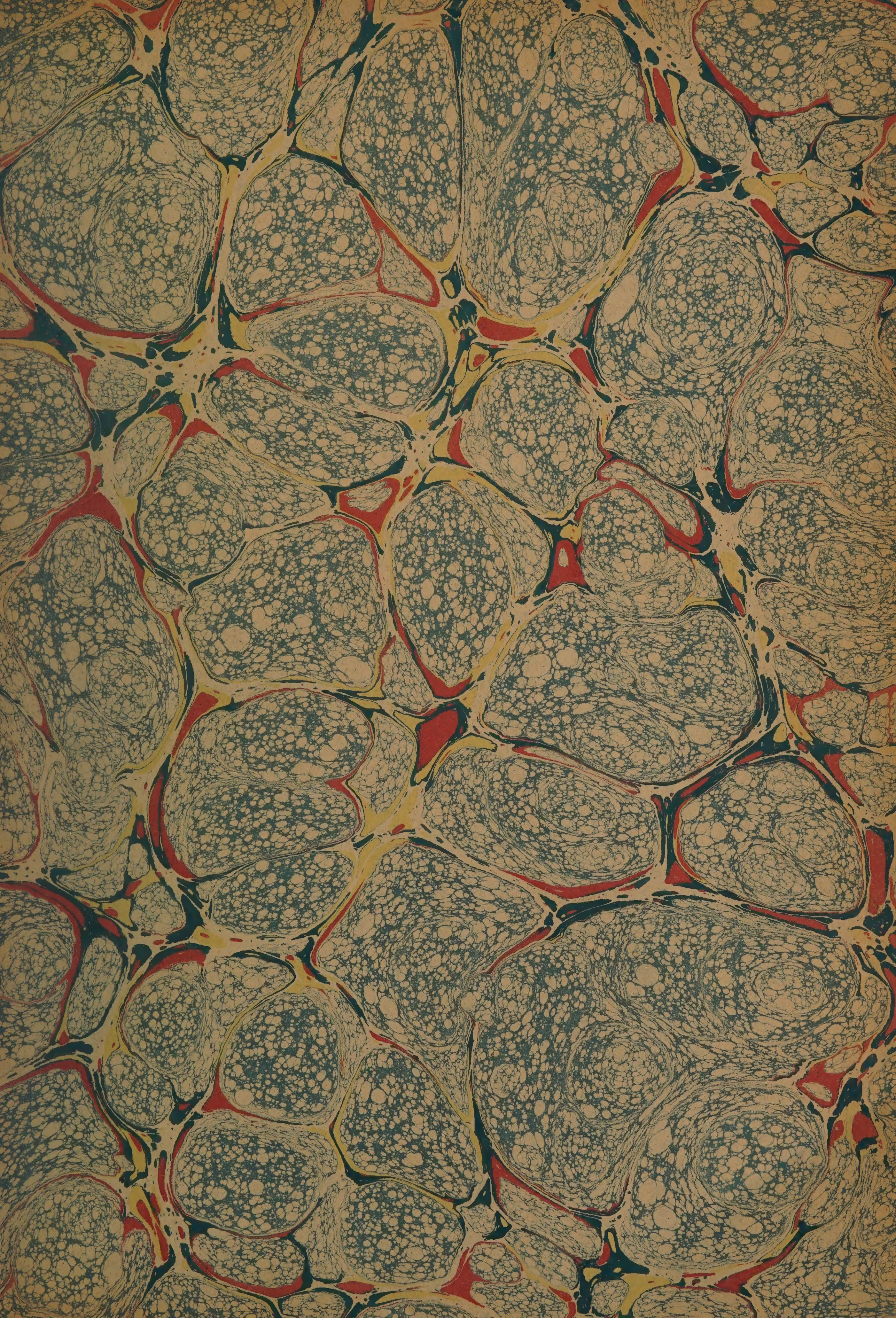






PAUL GOUT
Architecte en chef des Monuments historiques

LE
MONT-SAINT-MICHEL

Histoire de l'Abbaye et de la Ville

Étude archéologique et architecturale des Monuments

Tome I

225 GRAVURES DANS LE TEXTE ET 13 PLANCHES HORS TEXTE



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS

LE
MONT-SAINT-MICHEL
I

DU MÊME AUTEUR

L'Histoire et l'Architecture française au Mont-Saint-Michel. In-8° de 250 pages, avec 84 gravures (Paris, Aulanier, 1899).

Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel. In-12, 74 pages (Paris, Neurdein 1906 ; 2e édition, 1909).



ÉGLISE ABBATIALE DU MONT-SAINT-MICHEL EN 996

RESTITUTION DE L'ÉTAT ANCIEN

(après dégagement des constructions postérieures au Xe siècle)

Librairie Armand Colin, Paris.

PAUL GOUT
Architecte en chef des Monuments historiques

LE MONT-SAINT-MICHEL

Histoire de l'Abbaye et de la Ville
Étude archéologique et architecturale des Monuments

« Le seul nom du Mont-Saint-Michel évoque ce que les paysages de France ont de plus grandiose, ce que le patriotisme a de plus inviolé, ce que la religion a de plus saint. »
SIMÉON LUCE.

Tome I

225 GRAVURES DANS LE TEXTE ET 13 PLANCHES HORS TEXTE



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS
—
1910

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL
ÉTUDE CRITIQUE

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL

ÉTUDE CRITIQUE

L'histoire du Mont-Saint-Michel a fait naître une abondante littérature. Depuis les chroniqueurs du moyen âge jusqu'aux modernes érudits de la région normanno-bretonne, de nombreux écrivains se sont passionnés pour les fastes de l'abbaye-forteresse, et leurs ouvrages constituent aujourd'hui une copieuse bibliographie. Il s'en faut pourtant que le sujet soit épuisé. A-t-il même été traité dans toutes ses parties capitales comme il le mérite? Nous ne le croyons pas.

Écrite jadis par des religieux du monastère en vue d'exciter la ferveur des pèlerins, cette histoire fut d'abord un mélange de réalités et de fictions, où les événements historiques se trouvaient entrecoupés de récits empreints de merveilleux et de surnaturel. Ces sources, compulsées ensuite par des écrivains hantés par l'attirance de traditions miraculeuses, ont alimenté des écrits qui se distinguent, les uns par leur profonde érudition, les autres par leur élégance littéraire. Mais ce qui n'existe pas encore, c'est une étude appuyée sur le témoignage des monuments que, dans leur incompétence, presque tous les historiens ont négligé d'étudier et de décrire.

Chargé de la conservation et de la restauration de ces édifices, appelé par cette fonction à les scruter, à les fouiller pour leur assurer, au moyen de travaux appropriés, toute la perennité dont ils sont susceptibles, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de combler cette lacune en consignant dans cet ouvrage le résultat des études auxquelles nous astreignait notre mission. Mais une monographie monumentale du Mont-Saint-Michel

ne peut manquer de s'appuyer sur l'exégèse des documents relatant les événements au cours desquels se sont élevés les monuments qu'elle étudie. Il n'est tel que le passé pour expliquer le présent; nous devions donc connaître dans tous leurs développements les diverses phases qu'a traversées l'existence historique de ces monuments. Notre étude rétrospective des textes, tant manuscrits qu'imprimés, nous a servi de guide, de fil conducteur à travers les arcanes d'un passé obscur; elle constitue une mise au point des travaux antérieurs. Pour y procéder, nous avons dû comparer, condenser, coordonner une masse quelque peu chaotique de connaissances éparses dans les anciennes chroniques et dans des ouvrages modernes de valeur inégale.

Le livre que nous avons entrepris comprend donc essentiellement deux parties : 1° un exposé historique dans lequel nous avons décrit, en suivant strictement l'ordre chronologique, la suite des événements dont le Mont-Saint-Michel et son abbaye ont été le théâtre; 2° une monographie analytique des monuments, fixant leur âge en les envisageant dans leur origine, dans leurs rapports avec les besoins auxquels ils étaient destinés à satisfaire, dans leur structure particulière, dans leurs dispositions propres et leurs formes décoratives. Grâce à l'étude comparative des textes et des édifices, les traditions historiques ont été soumises au contrôle sévère des observations archéologiques et architecturales.

Pour être complet, le travail doit être précédé d'une description géographique et topographique replaçant dans son site le Mont ainsi que son satellite, l'îlot de Tombelaine. Enfin il nous a paru intéressant de donner dans notre Introduction une étude critique et raisonnée des sources, destinée à éclairer le lecteur sur l'authenticité et la valeur des documents consultés[1].

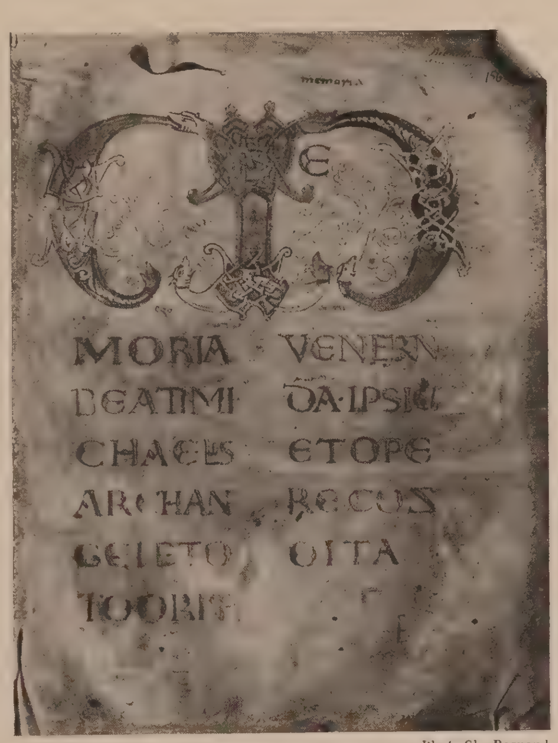
* * *

Le premier manuscrit dans l'ordre chronologique, celui que les auteurs ont transcrit plus ou moins fidèlement et qui constitue comme l'archétype de travaux postérieurs, date du dernier tiers du xe siècle[2]. Il

1. Nous étudierons ici les sources narratives dans leur évolution historique depuis le Manuscrit du xe siècle jusqu'aux Annales des Bénédictins montois du xviie siècle. Le lecteur trouvera dans la Bibliographie placée à la fin de l'ouvrage la liste des ouvrages modernes ou contemporains que nous avons compulsés et qui se rattachent, les uns spécialement, les autres indirectement, à l'étude de l'histoire du Mont-Saint-Michel et de son abbaye.

2. Dans les *Annales bénédictines* (livre XIX, n° 39), Mabillon attribue ce manuscrit à un des chanoines qui occupaient, dans le courant du xe siècle, la Collégiale primitive de Saint-Aubert. A la suite de cette assertion, Mabillon nous fait connaître que le manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, dont il a recueilli le texte, avait été écrit en 1060 par les ordres d'Aldrade, abbé de Saint-Germain. D'autre part, Dom Jean Huynes, se basant

est très probablement dû à l'un des premiers religieux de l'abbaye bénédictine qui, sous la prélature de Maynard, se distinguèrent par leur culture littéraire. Un des rares auteurs qui aient émis cette opinion[1] s'appuie, pour la justifier, sur ce que le manuscrit reste muet sur l'époque des chanoines et que l'auteur, au lieu de se reporter aux chroniques et aux titres antérieurs, invoque, en témoignage de l'authenticité de son récit, l'autorité des traditions antiques. D'autres indications permettent, selon nous, d'attribuer cette œuvre capitale à une époque postérieure à 966, date de la chute de la Collégiale. D'une part, l'étude paléographique du texte le situe à la fin du xe siècle ; d'autre part, il nous semble peu probable, si nous envisageons l'état intellectuel et moral de la Collégiale au cours de ce siècle, qu'aucun des clercs illettrés et dissolus qui l'occupaient alors ait pu être l'auteur de ce remarquable travail. Ce qui tendrait à justifier notre hypothèse, c'est l'omission qu'on y relève de la perforation du crâne de saint Aubert, particularité signalée dans les manuscrits postérieurs, mais ignorée des Bénédictins qui vécurent sous les prélatures antérieures à Hildebert. En effet, jusqu'à cette époque, la précieuse relique échappait



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 1. — Manuscrit du xe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Bibl. d'Avranches, n° 211.

sans doute sur la date du texte original précité, croit que ce document a été composé dans les environs de 1060. Mais cette opinion de l'érudit bénédictin montois n'est admise aujourd'hui par personne. Celle de Mabillon l'est presque unanimement et a fait donner à ce document le nom de *Manuscrit du chanoine de Saint-Aubert*, sous lequel il est désigné dans la plupart des ouvrages. N'adoptant pas cette dénomination pour des raisons que nous indiquons ci-après, nous nous bornerons à désigner cette pièce sous le nom de *Manuscrit du xe siècle*. Nous mentionnerons cependant l'opinion de Chèvremont (*Les mouvements du sol*, p. 348) qui voit dans ce document une copie faite au xe siècle de l'œuvre d'un chanoine contemporain des événements qu'il décrit. Cet auteur se base, pour appuyer son hypothèse, sur le style emphatique du début et sur certains rapprochements avec des récits remontant à cette époque.

1. Fulgence Girard, *Hist. géol., arch. et pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 71-72.

aux regards des moines dans la cachette où le chanoine l'avait dissimulée. C'est donc, suivant nous[1], dans la période comprise entre 966 et 971 qu'il conviendrait de placer la date de la rédaction de ce document, d'un intérêt et d'une valeur inestimables[2]. Il comprend, groupées en seize leçons ou chapitres, les deux Révélations archangéliques, l'apparition du mont Gargan (491) et du mont Tombe (709). La traduction partielle que nous donnerons de cette dernière, qui seule doit nous occuper, nous dispense de nous étendre ici sur ce manuscrit. Nous nous bornerons à signaler l'opinion de l'auteur de cette histoire, la plus ancienne que nous possédions du Mont-Saint-Michel, sur la formation de la baie qu'il dit s'être opérée peu à peu, *paulatim*, écartant l'idée d'une invasion subite de la mer, hypothèse qui devait prendre naissance cinq cents ans plus tard.

Dès le XIe siècle, sous la prélature de l'abbé Ranulphe, ce manuscrit reçut les annotations d'un compilateur anonyme qui y ajouta certains récits miraculeux. Dans le courant du XIIe siècle, il donna lieu à toute une série de transcriptions d'où le texte sortit assez sensiblement modifié. Dans

1. Une autre présomption repose sur l'existence d'un manuscrit d'une date légèrement postérieure, conservé à la Bibliothèque d'Avranches : c'est une hymne notée, écrite probablement pour la célébration de la découverte des fameuses reliques au début du XIe siècle :

Foramen haud arctissimum,
Nunc ipsius caput sacrum,
Optutibus fert omnium,
Quod visibus fidelium,
Ferri negans vestigium,
Virtutis est preconium.

2. Cette pièce, dont notre figure 1 reproduit la première page, est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque d'Avranches où elle occupe les derniers feuillets du manuscrit 211. (Ancien n° 34.) Elle commence par ces mots : MEMORIAM *beati Michaelis archangeli toto orbe venerandam ipsius et opere condita et consecrata nomini demonstrat ecclesia....*

La remarquable *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, que M. Léopold Delisle a écrite en tête des *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche*, faites par ce savant normand, lui attribue la découverte, dans un grenier de la Bibliothèque d'Avranches, des manuscrits du Mont-Saint-Michel (p. XXIX). Ce renseignement paraît controuvé par l'extrait suivant de l'*Histoire pittoresque du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine*, publiée en 1833 par Maximilien Raoul (p. 234 et 235) :

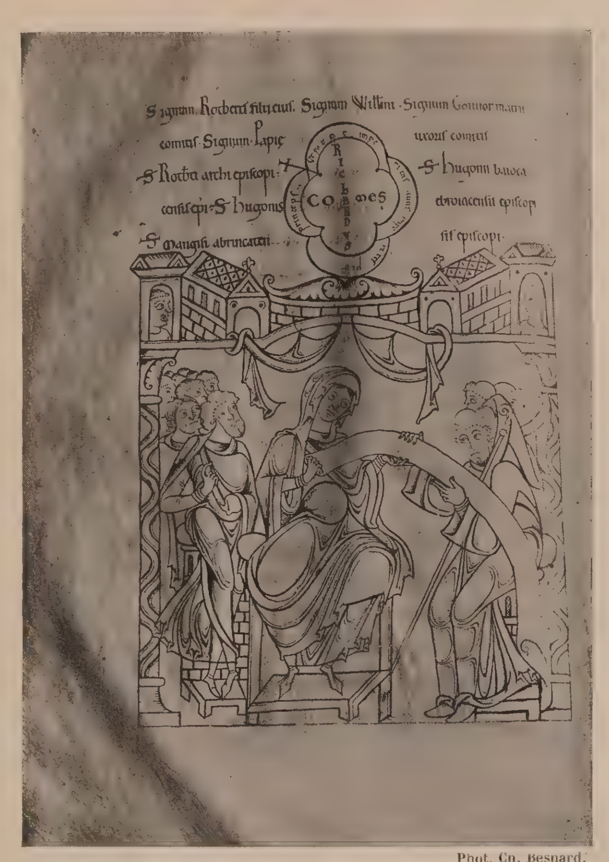
« Lorsque l'Empereur établit à Avranches une école centrale de département, on fit apporter à la bibliothèque ceux des manuscrits du Mont-Saint-Michel qui n'avaient pas encore été vendus ou pillés; mais un seul des professeurs s'occupa de ces manuscrits, et ce fut pour en vendre le parchemin à la livre!

« C'est aux soins de MM. de Saint-Victor et Motet, bibliothécaires, l'un depuis 1815, l'autre depuis 1821, que nous devons la conservation et le classement de ceux de ces manuscrits, au nombre de *deux cents*, qui n'ont pas été *vendus à la livre* ou dispersés dans les familles, *comme livres d'images* pour les enfans.

« M. de Saint-Victor avait d'abord parcouru, mis en ordre tous ces manuscrits, et les avait compris dans le catalogue général de la bibliothèque. Postérieurement (en 1820 ou 1821), il en fit un catalogue particulier et selon l'ordre des matières, catalogue que je regarde comme le complément indispensable de l'histoire du Mont-Saint-Michel, et que je place à la fin de ce livre. »

Ce catalogue occupe dans l'ouvrage précité les pages 272 à 281.

la première moitié de ce siècle, un moine trouvère, du nom de Guillaume, natif du petit village de Saint-Pair près Granville, entrait au Mont-Saint-Michel où il acquérait une notoriété suffisante pour que l'abbé Bernard le déléguât à Dol, en 1143, à l'occasion de la signature d'une charte transférant à l'abbaye la propriété de la chapelle du Mont-Dol. On perd sa trace durant les troubles qui précédèrent la prélature de Robert de Torigni. Sous l'administration de cet abbé, l'histoire du Mont-Saint-Michel fournit un fécond sujet d'études à la phalange de moines érudits que Robert avait su grouper autour de lui. Sa prélature vit naître la *Chronique de Robert de Torigni*, faisant suite à celle de Sigebert de Gembloux, la *Rubrique abrégée* des abbés du Mont, le *Cartulaire*, et enfin le poème en langue romane écrit par Guillaume de Saint-Pair : *li Romans du Mont-Saint-Michel*. Le Cartulaire, à son début, est la première et la plus pure des nombreuses copies qui furent faites de la fameuse chronique du Xe siècle. Il est illustré de quatre dessins au trait (le premier sur fond d'or) représentant saint Michel touchant le front de saint Aubert assoupi, la donation du duc Richard, la duchesse Gonnor déroulant sa charte, et les présents exposés par le duc Robert sur l'autel de l'Archange. Ce manuscrit, un des plus beaux spécimens de la paléographie du XIIe siècle, est remarquable par la perfection de la calligraphie et le caractère des dessins qui décorent le texte. Les sept leçons se suivent dans le même ordre et avec les mêmes titres que dans le manuscrit du Xe siècle.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 2. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Manuscrit du XIIe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 210.

La duchesse Gonnor délivrant une charte de donation aux moines du Mont-Saint-Michel.

Cependant l'auteur rapporte, d'une façon incidente, le miracle de la perforation du crâne de saint Aubert, miracle dont ne parlent ni le document du xe siècle, ni le roman de Guillaume de Saint-Pair. A la suite de la Révélation au mont Tombe, le Cartulaire renferme la *Chronique de Gathon et d'Osmond*, un *Recueil de chartes* du Mont-Saint-Michel, qui est la meilleure source à consulter pour les chartes jusqu'à l'époque de Robert de Torigni; enfin, dans une écriture un peu différente, les actes de l'administration de cet abbé. Il contient, en outre, la première transcription qui ait été faite d'une œuvre écrite en latin pour raconter l'arrivée en Neustrie de Rollon et des Normands.

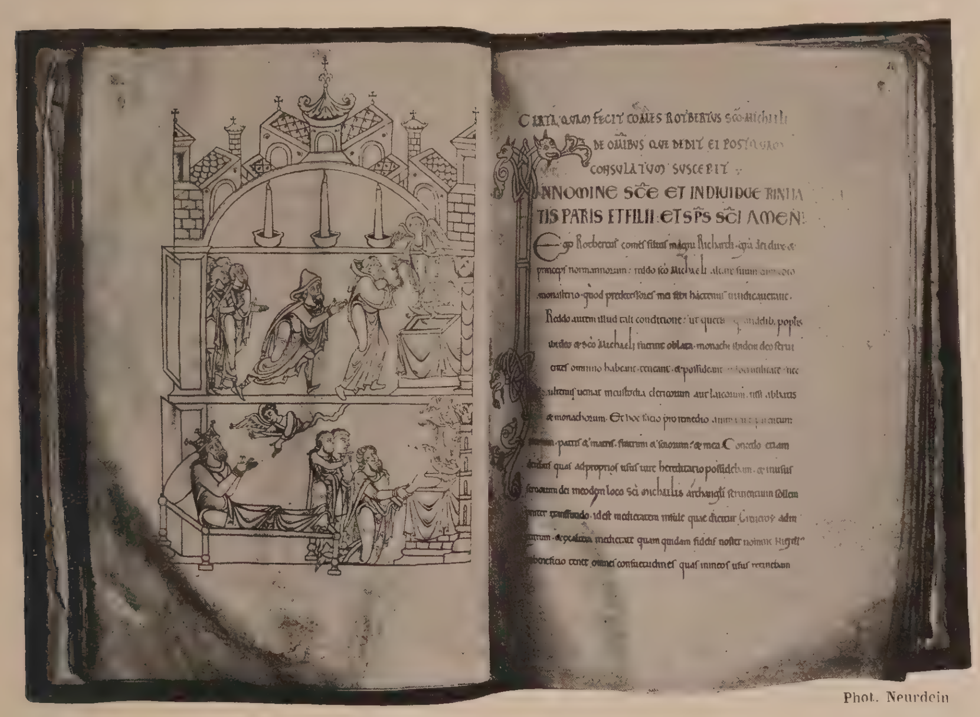
En ajoutant aux ouvrages cités la relation faite, vers 1084, par Baudry (Baldericus) de Bourgueil, archevêque de Dol, de la légende de *l'écu et du glaive*[1], on a la nomenclature des travaux que Guillaume de Saint-Pair avait sous les yeux quand il entreprit son *Roman du Mont-Saint-Michel*. Ce poème, dans lequel l'auteur semble s'adresser à un archevêque qu'on croit être Hugues, métropolitain de Rouen, l'un des grands amis de Robert de Torigni, n'est que la copie tantôt littérale, tantôt paraphrasée des textes antérieurs. Il a traduit les récits du latin en vers octosyllabiques, dits « vers romiens[2] ». Le *Roman* se divise en trois parties : la première roule tout entière sur la fondation du Mont-Saint-Michel par l'évêque Aubert; la seconde expose comment les chanoines furent remplacés par des moines réguliers; la troisième décrit la montagne de l'archange avec ses traditions et ses légendes. L'auteur lui-même nous déclare que son travail a pour but de favoriser les pèlerinages, de renseigner les voyageurs et de rectifier les récits erronés répandus dans le peuple. C'est le même motif qui, cinq cents ans plus tard, déterminera Dom Jean Huynes à écrire l'*Histoire générale de l'abbaye*. Alors que cette histoire n'existait encore que dans les textes latins de la bibliothèque abbatiale, Guillaume la met à la portée des laïques en la traduisant en vers dans la langue de l'époque. Il a donc avant tout copié les œuvres de ses devanciers. C'est pourquoi son *Roman* constitue une source de premier ordre sur les origines historiques du Mont-Saint-Michel[3]. Les sept leçons que le Cartulaire avait empruntées au manuscrit du xe siècle, Guillaume de Saint-Pair les a tra-

1. Cette légende (*Relatio de scuto et gladio*), qui est l'histoire des armes de saint Michel, est rapportée dans l'ouvrage de Dom Jean Huynes, t. I, p. 137-146.

2. Ces vers sont au nombre de 3750.

3. Une copie manuscrite du poème de Guillaume de Saint-Pair, possédée par le British Museum, a été publiée par Francisque Michel avec une magistrale préface de E. de Robillard de Beaurepaire (Caen, 1856, in-8°). Une nouvelle édition, due à Redlich, a paru à Marburg en 1894 (*Ausgaben de Stengel*, n° 92). Sur Guillaume de Saint-Pair, voir : abbé de la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*. 1834, 3 vol., in-8°; E. de Robillard de Beaurepaire, *Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie*, IX, 2e série.

duites et paraphrasées dans l'idiome normand du XIIe siècle, en dénaturant quelque peu les images. Il n'y a introduit de nouveau qu'une nomenclature des poissons de la baie, un itinéraire géographique des envoyés au mont Gargan, un récit des fêtes qui accueillirent l'arirvée des reliques et enfin une description détaillée de l'enterrement de saint Aubert. En dehors de ces additions, et si l'on tient compte de la tendance manifeste à l'amplification dont est empreinte cette histoire merveilleuse, Guillaume de Saint-



Phot. Neurdein

Fig. 3. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Manuscrit du XIIe siècle provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 210.
Charte du duc Robert.

Pair nous donne une traduction le plus souvent d'une fidélité scrupuleuse. A la différence des historiens postérieurs, l'auteur se dispense d'introduire dans les textes des réflexions et des altérations personnelles.

Au point de vue des données topographiques sur le mont Tombe, on trouve dans Guillaume de Saint-Pair la mention de la forêt de Quokelunde. Dès le début de son poème il insiste sur la possibilité d'aller :

D'Avrenches dreit à Poëlet
A la cité de Ridalet[1].

Dans la seconde partie, Guillaume suit également le texte du Cartulaire

1. D'après l'abbé Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel* (T. I, p. 338), Poëlet voudrait dire « Port d'Est » et Ridalet serait Dol. — Pour plus de détails, se reporter à notre première partie : Topographie.

relatif à l'arrivée et à l'installation de Rollon et des Normands en Neustrie. Puis vient le récit des « Gestes » de Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon, et de Richard Sans-Peur, fils de Guillaume ; enfin la relation très développée de l'installation des moines bénédictins dans le monastère montois. En appendice, l'auteur dit quelques mots des autres ducs qui gouvernèrent la Normandie jusqu'à Guillaume le Conquérant, et il termine son ouvrage par la transcription des chartes de l'abbaye.

La troisième partie s'écarte complètement du manuscrit du xe siècle et du Cartulaire. Cependant, on y trouve encore huit récits de miracles, dont sept se rencontrent dans la première série des faits relatés dans le manuscrit du xe siècle. Du reste, cette fin de l'ouvrage ne nous est parvenue qu'incomplète, car l'auteur y annonce, dans certains vers sur l'abbé Hildebert, une étude biographique qu'il ne nous a pas laissée.

Après la mort de Guillaume, son poème tomba dans l'oubli jusqu'au xve siècle, date à laquelle, d'après M. Laîné[1], Pierre Le Roy en fit faire une copie qui n'est certainement autre que le manuscrit actuel du British Museum.

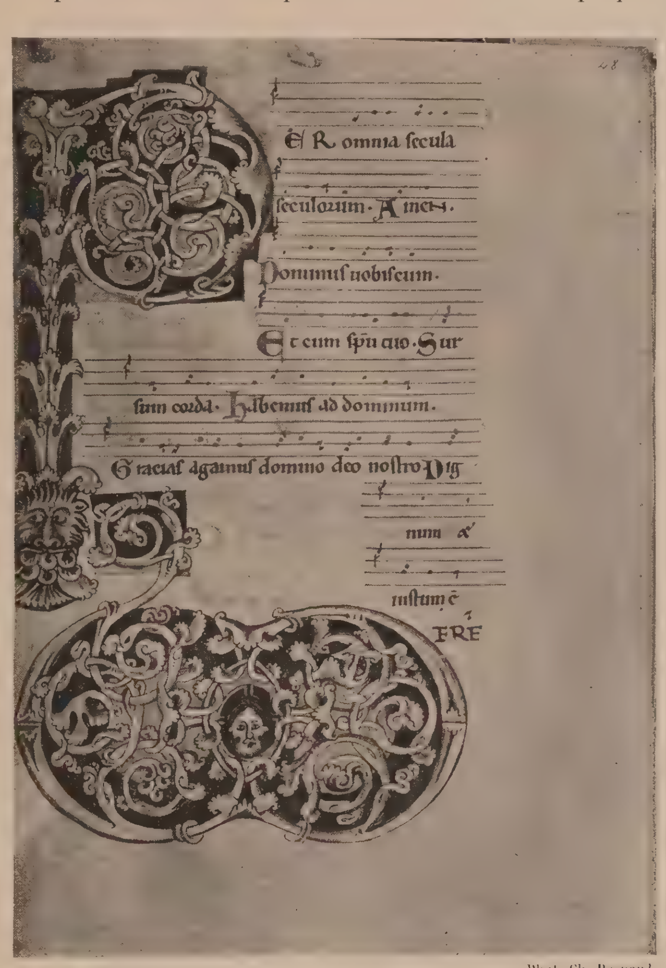
La *Chronique* de Robert de Torigni est avant tout une chronique générale, particulièrement documentée pour l'histoire d'Henri II d'Angleterre, mais peu féconde en renseignements spéciaux sur le Mont-Saint-Michel. Elle est intitulée dans le manuscrit : *Chronica Roberti* et a été réimprimée sous le titre de *Appendix ad Sigebertum*, parce qu'elle est en effet destinée à servir de complément à la chronique de Sigebert de Gembloux[2]. Elle s'étend jusqu'à 1186 et fut continuée dans le manuscrit par un anonyme jusqu'au xiiie siècle. Robert avait, pour l'établissement de sa chronique, intercalé beaucoup d'articles dans la chronique d'Eusèbe, de Prosper et de Sigebert. « De même, plusieurs religieux qui copièrent la compilation de Robert ne se firent pas scrupule d'y ajouter çà et là, par voie d'interpolation, la mention de faits qui, presque toujours, touchaient à l'histoire de leurs églises et que Robert n'avait pas connus ou qu'il avait cru devoir passer sous silence[3] ».

1. Notice sur Guillaume de Saint-Pair, citée par E. de Beaurepaire.

2. Chronique de l'an 381 à 1113 par Sigebert, moine de Gembloux en Brabant (Bibl. Nat., fonds français, n° 17178, pub. en 1513). La meilleure édition est l'édition Bethmann dans les *Monumenta Germanica historica* de Pertz, tome VI. — Robert de Torigni donna de sa continuation trois éditions (1156-57, 1169, 1182-1186).

3. M. Léopold Delisle donne à la suite de l'œuvre de Robert une transcription de ces documents sous le titre d'*Additions à la chronique de Robert de Torigni*. La continuation de Sigebert et les plus importantes des œuvres de Robert de Torigni ont été publiées par M. Léopold Delisle, pour la Société de l'Histoire de Normandie, sous le titre de : *Chronique de Robert de Torigni... suivie de divers opuscules historiques de cet auteur* (Rouen, 1872-73, 2 vol. in-8°). La Chronique et les additions de Guillaume de Jumièges ont été éditées dans la

Malgré leurs titres pleins de promesses, les *Annales du Mont-Saint-Michel* (*Annales Montis Sancti Michaelis*) dont la rédaction est due en partie à Robert de Torigni, sont décevantes tant pour l'historien que pour l'archéologue en quête de documents sur les monuments de l'abbaye[1]. Un poème latin composé vers la même époque, *Historia Montis Gargani et Montis hujus Tumbae*[2], renferme dans une première partie les deux Révélations copiées sur le manuscrit du x[e] siècle; dans la seconde se trouve, comme dans le Cartulaire, le récit de Gathon et d'Osmond, le Sacrum du pape Jean et la charte du Roi Lothaire. Puis viennent trois séries de miracles : les miracles anciens, ceux de 1333 et ceux datant de la période qui s'étend entre 1445 et 1462. La première de ces trois séries renferme à peu près tous les sujets développés par Guillaume de Saint-Pair dans la troisième partie de son ouvrage; « nous



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 4. — Missale abbreviatum.

Manuscrit de la fin du xii[e] siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 41).

collection de *Rerum Britanicarum medii aevi scriptores*, par Richard Howlett, sous le titre de *The Chronicle of Robert of Torigni*. Londres, 1899, in-8°.

1. Le manuscrit de ces *Annales*, dont l'ensemble est resté jusqu'ici inédit, se trouve à la Bibliothèque d'Avranches. L'abbé Desroches, qui en a publié quelques fragments (*Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie*, tome II, 2[e] série (1837), p. 75 et suiv.), n'en a tiré rien de précis concernant l'archéologie de l'abbaye.

2. Une copie de ce document occupe les premières pages du manuscrit 211 de la Bibliothèque d'Avranches (texte en caractères du xv[e] siècle).

serions même porté à croire, ajoute M. E. de Beaurepaire, que ce qui nous manque du Roman du Mont-Saint-Michel, renfermait les autres miracles de cette série, d'autant plus que nous y trouvons les détails sur l'abbé Hildebert et sur la découverte du corps de saint Aubert, que le trouvère nous avait fait espérer »[1]. Si cette hypothèse recevait vérification, ce manuscrit prendrait une importance particulière puisqu'il compléterait pour ainsi dire les derniers feuillets du Roman du Mont-Saint-Michel dont le texte, par la faute du temps ou des circonstances, n'a pu parvenir dans son intégrité jusqu'à nous.

Nous avons cru devoir borner ici l'étude critique des sources narratives anciennes, traitant des origines historiques du Mont et de l'abbaye. Sans doute, il existe à ce sujet d'autres textes[2], mais les manuscrits que nous venons d'examiner fournissent des données suffisantes pour contrôler et compléter notre propre exposé. Les XIVe et XVe siècles nous ont laissé des documents historiques dont l'intérêt est d'autant plus grand que les événements contemporains qu'ils nous révèlent sont plus importants et plus graves. Durant toute la guerre de Cent-Ans, le Mont-Saint-Michel fit preuve d'un patriotisme ardent et resta le boulevard de la France dans l'Ouest, au milieu d'un pays presque entièrement rallié à la cause anglaise. Nous possédons, sous le titre de *Chronique du Mont-Saint-Michel*, un ensemble de textes relatant les événements qui se passèrent autour du Mont et dans la Basse-Normandie entre les années 1343 et 1468[3]. Ce document peut être divisé en deux parties principales de caractère assez différent : la première, allant de 1343 à 1448, n'est qu'un rapide sommaire d'arides annales, dans lequel l'histoire d'une année n'est souvent représentée que par la mention d'un fait; la seconde de 1448 à 1468 prend une ampleur et un développement tels, qu'il est évident que le narrateur a été souvent le témoin oculaire des événements qu'il a racontés. Ce sont là vraisemblablement des notes prises au jour le jour par les religieux de l'abbaye.

1. Guillaume de Saint-Pair, *Le Roman du Mont-Saint-Michel* (Édit. par Fr. Michel). Avertissement, p. XLV.

2. *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, pp. XLV, XLVI, XLVII. — Voir la description que donne M. E. de Beaurepaire du manuscrit n° 24 de la Bibliothèque d'Avranches, du manuscrit 18927 de la Bibliothèque Nationale (fonds français) et d'un petit in-4° appartenant à M. Léopold Delisle. Pour l'indication détaillée des chroniques manuscrites, de leurs éditions et des travaux critiques publiés à leur sujet, voir l'excellente bibliographie de Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*. Paris, 1902, tome II, p. 46-49, 213-224.

3. Bibliothèque Nationale (fonds latin), n° 5596, pub. par Siméon Luce sous le titre : *Chronique du Mont-Saint-Michel* (1343-1468). *Soc. des anciens textes*. Paris, 1879-1882, 2 vol. in-8°. — A la suite de la Chronique proprement dite, S. Luce produit diverses pièces plus curieuses et plus précieuses pour nous que la Chronique proprement dite. L'ensemble nous fournit les éléments d'une histoire documentée et pittoresque du Mont-Saint-Michel et de la Basse-Normandie, pendant l'occupation anglaise.

Nous devons mentionner à cette place le roman du poète avranchinais, Jean de Vitel : *La prinse du Mont-Saint-Michel*[1]. Sous ce titre un peu pompeux et d'ailleurs inexact, l'auteur décrit en vers un épisode de l'histoire du Mont pendant les guerres de religion, au cours de laquelle l'abbaye et la ville furent surprises par une bande d'aventuriers huguenots qui faillirent s'en emparer.

Tout au début du XVII[e] siècle, un Cordelier, Frère François Feuardent, écrivit l'*Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*[2].

Dans le courant de ce même siècle, un religieux de l'abbaye entreprit, pour l'édification des pèlerins que ses fonctions de trésorier-sacriste chargeaient de renseigner, une transcription sommaire mais fidèle des documents que possédait la bibliothèque du Monastère. Son travail était appelé à devenir par la suite la source d'informations commune à tous les historiographes du Mont-Saint-Michel. Né à Beauvais en 1609[3], Dom Jean Huynes prononça ses vœux à l'abbaye bénédictine de Redon[4], à l'âge de 21 ans et entra au Mont-Saint-Michel le 16 octobre 1633. Ce religieux doit être, à bon droit, rangé parmi ces érudits bénédictins qui, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, composèrent, d'après les documents des archives et des bibliothèques, des recueils importants pour l'histoire provinciale et religieuse de la France. Outre son travail sur le Mont-Saint-Michel, Dom Jean Huynes a laissé une histoire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (terminée en 1647). Il était entré dans ce monastère vers 1640, et en était devenu prieur en 1643. En 1648, ses aptitudes spéciales d'historien le distinguèrent pour aller à Saint-Germain-des-Prés, où il fut aussitôt chargé de la confection d'un *Pouillé général des Bénéfices de France*[5], et du classe-

1. E. de Robillard de Beaurepaire, *La prinse du Mont-Saint-Michel* de Jehan de Vitel, avec introd. et notes. Avranches, 1861, in-8°.

2. *Coustances* (Coutances), 1604, in-12. L'ouvrage eut plusieurs éditions entre 1604 et 1664. — L'auteur, François Feuardent, né à Coutances le 1[er] décembre 1536, mort à Paris le 1[er] janvier 1610, est beaucoup plus connu comme prédicateur et controversiste que comme historien. Appartenant à l'ordre des Cordeliers, il adhéra à la Ligue en 1576 et se distingua par ses violentes attaques contre Henri III et Henri IV. Il écrivit plusieurs ouvrages de polémique contre les Huguenots : *Confessions, prières et sacrements des Calvinistes*, Paris, 1601, 2[e] éd., in-8°; *Entremangeries et guerres ministrales*, Paris, 3[e] éd., 1604, in-8°. — Voir, à ce sujet, Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1841, in-8°. (Thèse de doct.) chap. I et V.

3. La similitude du nom de cet historien le plus réputé du Mont avec celui d'un petit village situé à proximité de la rive voisine n'est qu'une coïncidence fortuite, car Dom Jean Huynes est bien né à Beauvais, comme il a pris soin de nous le faire connaître lui-même dans ses écrits.

4. Cette abbaye avait été fondée, vers 832, par saint Convoion et était devenue, sous le vocable de Saint-Sauveur, un monastère richement doté, dont l'abbé était un des plus grands propriétaires fonciers de la Haute-Bretagne.

5. Pouillé (*polyptychus*) : état des biens et des bénéfices ecclésiastiques d'un diocèse, d'une église ou d'un monastère.

ment méthodique des magnifiques archives de ce monastère. Il mourut prématurément, le 18 août 1651, âgé de 42 ans, sans avoir eu le temps de terminer ces importants travaux.

L'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, par Dom Jean Huynes, constitue le texte de deux manuscrits autographes de la Bibliothèque Nationale (fonds français), numéros 18947 et 18948[1].

Histoire generale de l'Abbaye du Mont St Michel au peril de la mer, diocese d'Avranches, Province de Normandie; divisée en six traictés; composée l'an mil six cent trente huict au susdit mont St Michel.

Aux Reverends Superieurs de l'Ordre et Congregation de St Benoist en France. Salut.

Mes Reverends Peres ayant appris par cœur la regle de nostre B.H. Patriarche St Benoist, suivant la louable coustume establie en nostre congregation; et l'admonition faicte aux Benedictins au Concile celebré à Aix la Chappelle l'an huict cent dix sept: Ut monachi omnes qui possunt, regulam memoriter discant: La souvenance des divines instructions qui sont en icelle me revient facilement en memoire lors

tome 6 des Conciles p. 297 suivant l'impression de Paris faicte l'an 1636.

Phot. Ch. Besnard.

Fig. 5. — Premières lignes de l'*Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, autographe de Dom Jean Huynes.
Bibliothèque Nationale (fonds français) n° 18947.

Ces deux documents contiennent toute l'œuvre de l'historien montois dans sa forme primitive et dans sa rédaction définitive. En effet, le manuscrit 18948 renferme le texte écrit par l'auteur en 1638, le manuscrit 18947 reproduisant ce même texte remanié et augmenté par lui-même en 1640[2].

La rédaction définitive, dans laquelle l'historien énumère les sources

1. *Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, par Dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire. S.-H.-N. (*Société de l'Histoire de Normandie*). Rouen, Le Brument, 1872-1873, 2 vol. in-8°.

2. C'est ce texte qui a fait l'objet de la publication de M. E. de Robillard de Beaurepaire.

auxquelles il a puisé, est précédée de quatre pièces : 1° une lettre d'envoi de D. J. Huynes à ses supérieurs assemblés à Vendôme ; 2° une invocation aux Anges et particulièrement à saint Michel ; 3° une adresse aux pèlerins et aux lecteurs ; 4° enfin la vie de saint Aubert, « évesque d'Avranches, « premier fondateur de cette église du Mont, qui mérita d'être exécuteur « des volontez du glorieux archange saint Michel ». Ensuite, commence l'histoire proprement dite du Mont-Saint-Michel en six traités dont le dernier est terminé par la mention : « Fin du sixième et dernier traité de « l'histoire générale du Mont-Saint-Michel, revu et corrigé en plusieurs « endroits, l'an mil six cent quarante par le même autheur »[1].

Avant la publication de ce remarquable ouvrage par M. E. de Beaurepaire, les historiens se référaient non pas aux deux manuscrits autographes dont nous venons de parler, mais à une prétendue copie de l'*Histoire générale de l'Abbaye* que possède la Bibliothèque d'Avranches[2], document qui provient également de la collection des manuscrits de l'abbaye. Elle porte le titre et les indications suivantes : « Histoire de la « célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, divisée en « 5 parties. Le tout recueilli des anciens titres, chartes et pancartes de « cette abbaye par un religieux bénédictin de Saint-Maur. — Nota : « L'auteur est frère Jean Huynes natif de Beauvais. Il fit profession « à l'aage de vingt et un ans au monastère de Saint-Sauveur de « Rhedon, le 21 mai 1630. Il composa son histoire en 1638 et mourut en « l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 18 août 1651.

« Dom Louis de Camps, religieux de la même abbaye, a transcrit la « présente histoire où il n'a changé que quelques phrases, sans altérer « l'essentiel de l'histoire ».

Dans sa savante Introduction à la publication de l'histoire de Dom Jean Huynes, qu'il fait suivre des additions opérées par Dom Louis de Camps, M. E. de Beaurepaire ajoute[3] : « Cette note a été regardée par « tout le monde comme l'expression de la vérité, et c'est à travers la « transcription de Dom Louis de Camps que l'on a perpétuellement consi« déré Dom Huynes. Or, rien n'est moins exact que l'affirmation anonyme « qui s'y trouve contenue, et il importe de rétablir la vérité dans l'intérêt

1. A la suite de ce manuscrit n° 18947 se trouvent plusieurs pièces dont deux encore paraissent de la main de Dom Jean Huynes. Ce sont : l'*Oraison du dévôt pèlerin à saint Michel* et l'*Oraison de saint Michel*, puis un *Catalogue des abbés*. Parmi les autres pièces de diverses écritures, on trouve, sous la rubrique *Catalogue des Saintes reliques qui se voient au trésor du Mont-Saint-Michel*, une liste des pièces d'orfèvrerie renfermées dans le trésor abbatial.

2. Ms. n° 209 du Catalogue.

3. *Op. cit.* Introduction, p. XXXIII.

« de Dom Huynes et surtout dans l'intérêt de de Camps. Ce dernier est, en « effet, tout autre chose qu'un copiste : c'est un historien pour son compte « ayant sa physionomie et son originalité.

« Je m'imagine que sa première résolution avait été de reproduire « textuellement l'œuvre de son devancier; mais ce labeur patient et « désintéressé ne lui a pas longtemps suffi et il a été amené peu à peu à « prendre un rôle moins impersonnel. Sans doute, c'est souvent le même « fonds d'idées, les mêmes renseignements et parfois les mêmes expres- « sions; mais qu'on y regarde de près, que de différences non seulement « dans le langage, mais encore dans l'inspiration ! Quelquefois de Camps « copie, ailleurs il résume, plus souvent il amplifie, et presque toujours, « au lieu de rester témoin impassible des événements qui se déroulent « sous ses yeux, il porte sur les choses et sur les hommes, si élevés qu'ils « soient dans la hiérarchie ecclésiastique, des jugements formulés avec « une ardeur expressive dont l'honneur et la responsabilité lui appar- « tiennent ».

Le même manuscrit n° 209 de la Bibliothèque d'Avranches renferme, à la suite du travail de de Camps qui s'arrête à l'année 1663, une addition qui nous conduit à la fin de 1669, et dont l'auteur, Dom Étienne Jobart, exerçait, comme l'avaient fait ses devanciers, de Camps et Huynes, les fonctions de trésorier-sacriste de l'abbaye. « Estienne Jobart, dit M. de « Beaurepaire[1], était un esprit étroit et passionné, mais il est exact jusqu'à « la minutie, et il a recueilli, sans grand souci des élégances du langage, « certaines particularités qui ne manquent ni de couleur ni d'étrangeté. « Son œuvre, à vrai dire, consiste dans deux récits : le premier est celui « de la levée du corps de saint Gaud[2], qui occupe un cahier interfolié « entre les pages 156 et 157; le second est l'histoire, jour par jour, du « gouvernement du sieur de la Chastière; c'est surtout dans cette dernière « relation que Estienne Jobart a donné sa mesure ».

Nous devons mentionner ici l'ouvrage du seul auteur local qui, en dehors de l'exposé narratif des faits, ait accordé aux monuments quelque peu d'attention. Nous voulons parler des *Curieuses recherches* de Dom Thomas Le Roy qui nous fournissent sur l'abbaye quelques détails précieux, laissés dans l'ombre par ses devanciers. Par malheur, on relève dans ses récits des contradictions, ce qui oblige l'historien et l'archéologue à n'utiliser cet ouvrage qu'avec une certaine circonspection.

1. *Op. cit.* Introduction, p. L.

2. Évêque d'Évreux au VIII[e] siècle, vénéré à Saint-Pair près Granville, diocèse d'Avranches. — Voir abbé Pigeon, *Vies des saints des diocèses de Coutances et d'Avranches*.

Dom Thomas Le Roy naquit à Mibouchet dans le diocèse de Bourges, en 1618, et entra à l'abbaye de Saint-Jouin-des-Marnes, en Poitou[1], moins par véritable vocation que sous la pression de convenances mondaines. En 1631, il quitta ce monastère pour aller revêtir l'habit de la congrégation de Saint-Maur à l'abbaye de Sainte-Trinité de Vendôme. Il passa ensuite successivement par les monastères de Saint Pierre de Bourgueil, de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Melaine de Rennes. Son entrée au Mont-Saint-Michel date du 29 novembre 1646. Il parcourut aussitôt les divers manuscrits de la bibliothèque abbatiale et notamment celui de Dom Jean Huynes, où il ne trouva point la « satisfaction » qu'il cherchait « et qu'un autre, moins curieux, y pourroit trouver ». Son but ne fut donc pas d'écrire, comme son prédécesseur, une histoire savamment ordonnée, mais simplement de réunir des matériaux pour servir à ceux qui viendraient la faire après lui. Le manuscrit in-folio, sur papier, de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque de la ville de Caen sous le numéro 1357, et a été publié en 1878 par le savant éditeur de Dom Jean Huynes, M. E. de



Phot. Giraudon.

Fig. 6. — Miniature du *Livre d'heures du duc de Berry*.
Musée de Chantilly.

1. Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, siège d'une célèbre abbaye fondée au IVe siècle. Bélisaire Ledain, *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-des-Marnes*. Poitiers, 1885, in-8°.

Beaurepaire[1]. Ce manuscrit, de 485 pages, d'une écriture fine et serrée, est intitulé : *Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel à commencer depuis la fondation de la première église dudit lieu par saint Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange saint Michel, prince de la milice céleste, et ainsi à continuer par un religieux de la congrégation de Sainct-Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1er jour de janvier l'an 1647 ; F. Thomas Le Roy, moine bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur*[2].

Un des successeurs de ce religieux, dans la charge de sacristain de l'abbaye, Fr. Antoine du Rocher, a ajouté en marge quelques indications complémentaires prolongeant l'histoire jusqu'en 1788. L'ouvrage de Dom Thomas Le Roy se divise en 43 chapitres consacrés au récit de l'administration de saint Aubert, fondateur, et des 42 premiers abbés. Chaque chapitre se subdivise lui-même en un nombre plus ou moins grand de paragraphes ayant pour objet de relater quelques événements particuliers ou de transcrire certains documents. La première partie comprend tous les événements antérieurs à l'arrivée au Mont de l'auteur au mois de novembre 1646. La seconde a trait aux faits dont il a été témoin depuis ce moment jusqu'au 22 juillet 1648, date à laquelle il dut quitter l'abbaye montoise pour se rendre au monastère de Saint-Melaine de Rennes.

Pendant ce court séjour au Mont, cet écrivain accomplit un travail considérable, mais qui, à cause même de la rapidité de son exécution, n'égale pas en précision celui de Dom Jean Huynes. Th. Le Roy mit à profit ses recherches pour écrire un exposé sommaire des Annales du monastère sous le titre de *Brève histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* par Dom Thomas Le Roy[3]. En 1648, il donna quelque développement à ce premier essai et adressa à Dom Luc d'Achery une autre histoire contenant, comme il le dit modestement, « environ deux mains et demie de petits papiers composés de 16 chapitres et tirés tant des manuscrits du Père Dom Jean Huynes que des anciens boucquins dudit monastère[4] ».

1. *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, par Dom Thomas Le Roy, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire. Caen, 1878, 2 vol. in-8°.

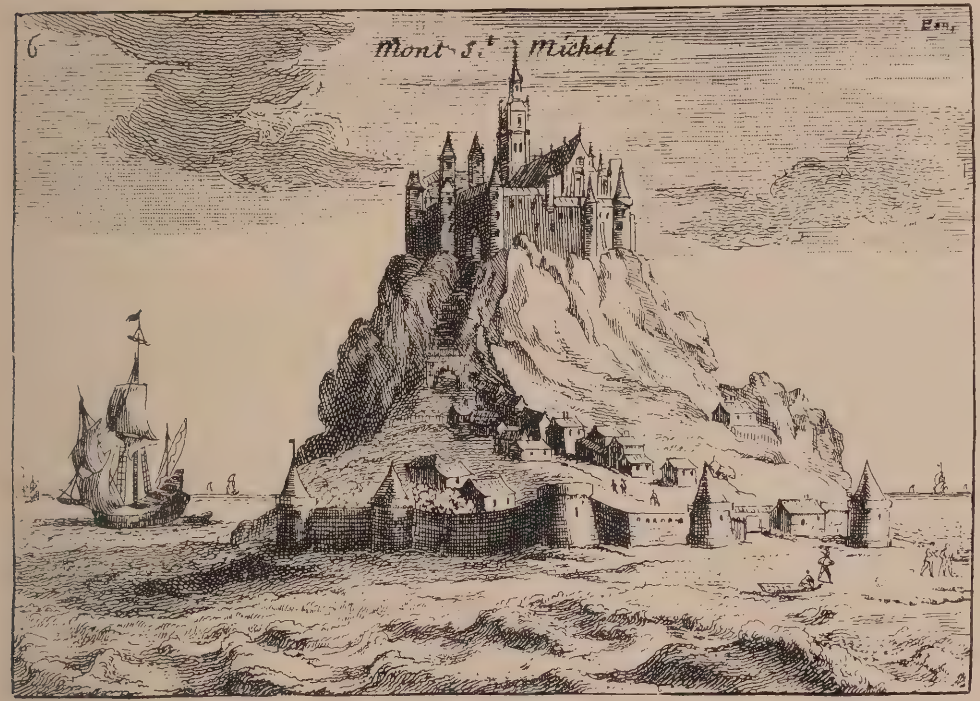
2. La Bibliothèque de Cherbourg possède une copie abrégée du travail de Dom Thomas Le Roy intitulée : *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel depuis l'an* 709, *époque de la fondation de la première église, jusqu'au* 24 *février* 1648, *par Thomas Le Roy, moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*.

3. Manuscrit n° 13813 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin).

4. Nous ne suivrons pas plus avant les Bénédictins montois dans la confection des Annales du Mont-Saint-Michel. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de E. de Robillard de Beaurepaire, *Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur au* XVIII*e siècle sur le Mont-Saint-Michel*. Caen, 1877, in-8°.

*
* *

Nous venons de voir dans l'exposé critique qui précède, de quels matériaux de premier ordre on dispose pour écrire l'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Grâce à ces documents et à quelques autres encore, nous avons pu, dans la deuxième partie de notre ouvrage, écrire



Phot. Neurdein.

Fig. 7. — Le Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIII[e] siècle.
Biblioth. Nat., Cab. des estampes.

pour ainsi dire la « chronique » du Mont-Saint-Michel depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nous n'avons, d'ailleurs, d'autre prétention que de mettre au point les travaux antérieurs et nous n'avons envisagé l'histoire de l'abbaye que comme une introduction naturelle et nécessaire à l'archéologie et à l'architecture[1]. Notre effort principal a porté sur l'étude des monuments, sujet qui empruntait un caractère spécial à la

1. Nous avons laissé systématiquement de côté des questions de détail qui ont donné lieu à de subtiles controverses parmi les historiens anciens ou modernes du Mont. D'autre part, nous avons été amené, à maintes reprises, à relater dans notre exposé historique des opinions diverses et même contradictoires. Nous avons choisi celles qui, dans l'état actue de nos connaissances, nous paraissaient les plus plausibles. Le lecteur désireux de se faire une opinion pourra aisément se reporter aux sources d'information dont nous donnons les références dans les notes infra-paginales et dans notre Bibliographie.

nature des travaux de restauration effectués sous notre direction depuis douze ans. Là, les sources historiques étaient à peu près nulles; nos seuls documents étaient les monuments eux-mêmes. C'est à leur examen souvent renouvelé, à leur étude approfondie, parfois à leur dissection imposée par les travaux de restauration, que nous avons demandé le secret de leur naissance, de leur prospérité et de leur déchéance. Nous devons cependant une mention spéciale au seul ouvrage qui ait traité la partie monumentale du Mont-Saint-Michel, celui de M. Éd. Corroyer, notre prédécesseur dans la direction des travaux de restauration[1]. Les rapides exposés de ce livre contiennent quelques erreurs, hautement excusables, si l'on considère l'époque à laquelle il a été écrit. A cette date, en effet, rien n'avait été fait sur l'archéologie du Mont-Saint-Michel, et les édifices eux-mêmes se trouvaient encombrés d'aménagements modernes qui en défiguraient complètement les dispositions originelles. Mais cet ouvrage a eu le grand mérite de déblayer le terrain et d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches plus sûres dans leur méthode et plus précises dans leurs résultats.

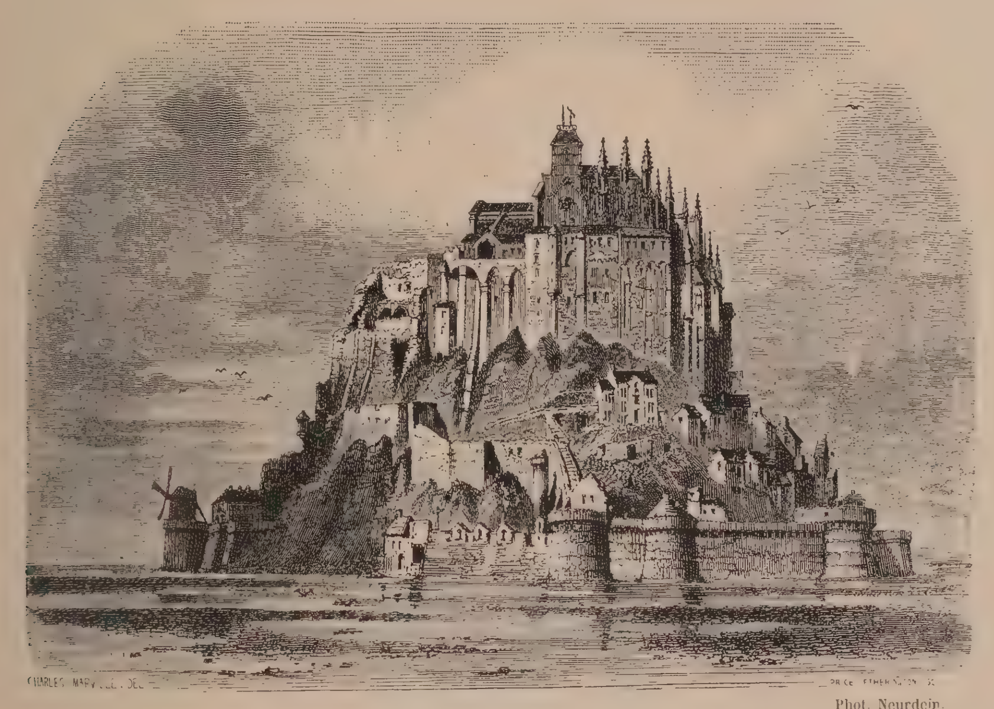
Lorsqu'en 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous confia la direction des travaux de restauration du Mont-Saint-Michel, le livre d'Éd. Corroyer était épuisé et il n'existait en librairie aucun ouvrage à mettre entre les mains des visiteurs. Sollicité de divers côtés de combler cette lacune, nous rédigeâmes aussitôt, sous une forme quelque peu anecdotique, un livre qui n'avait d'autre prétention que de résumer, à l'usage des touristes, l'histoire et l'archéologie de l'abbaye[2]. Le temps nous faisait défaut pour composer un ouvrage solidement documenté. Aussi dûmes-nous accepter, sans contrôle, des traditions transmises par nos devanciers. C'est de la sorte que nous avons, sur leurs traces, propagé quelques inexactitudes que nous sommes heureux de pouvoir rectifier aujourd'hui. Après douze années passées à compulser les documents connus sur le sujet, à fouiller pierre par pierre les monuments du Mont-Saint-Michel, menant de front l'étude des textes et l'examen des édifices, nous pensons être en mesure de mettre au point les principales questions historiques et archéologiques qui se posent au sujet de l'abbaye-forteresse. Nous n'avons pas la prétention de les avoir toutes solutionnées, mais nous croyons avoir suffisamment serré de près la discussion pour pouvoir laisser à l'avenir, aux hasards heureux de nouvelles découvertes, la solution de celles qui ont résisté à nos investigations.

1. *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords.* Paris, 1877, in-8°, avec grav. L'auteur a résumé ses observations dans un petit ouvrage intitulé *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel.* Paris, 1883, avec fig.

2. Paul Gout, *L'histoire et l'architecture française du Mont-Saint-Michel.* Paris, 1899, in-8°.

*
* *

Spécimens des plus complets de l'architecture religieuse, civile et militaire du moyen âge, les monuments du Mont-Saint-Michel appellent des mesures conservatrices destinées à leur assurer la plus longue perennité, et soulèvent de ce fait la question si complexe et si controversée de la restauration des édifices. Depuis environ trente ans, un mouvement de



Phot. Neurdein.

Fig. 8. — Vue du Mont-Saint-Michel au Sud, vers 1850.
Gravure sur bois de Price Etherington, d'après un dessin de Charles Malleville. Bibl. Nat., Cab. des estampes.

protestation s'est élevé contre la restauration excessive de certains monuments. Aussi nous faudra-t-il donner aux lecteurs quelques explications sur le but que nous nous sommes proposé et sur la méthode que nous avons suivie dans les travaux exécutés au Mont-Saint-Michel. Nous sommes parti de ce principe qu'il fallait conserver en consolidant et ne restaurer que dans la mesure rendue nécessaire par l'obligation d'éliminer des altérations regrettables.

Mais les transformations opérées par les générations successives dans les divers monuments du Mont-Saint-Michel obscurcissent les dispositions originelles de ces édifices au point d'entraver une compréhension complète de l'intérêt propre à chacune des phases historiques qu'ils ont tra-

versées. Nous aurons donc à entrer dans quelques considérations touchant des cas spéciaux et particulièrement complexes du problème de la restauration des monuments historiques. La tâche de l'architecte chargé de la conservation de pareilles merveilles est lourde et comporte de sa part une certaine abnégation, car son œuvre est d'autant plus féconde que le résultat de son labeur demeure plus effacé. Aujourd'hui l'architecte ne se spécialise pas assez dans cette sorte de travaux ; et si l'on n'y prend garde, un jour viendra où personne ne sera plus en état de restaurer ni même d'entretenir comme il convient les monuments des temps passés[1]. Cette désertion est fâcheuse pour l'archéologie qui ne peut se passer de l'apport des connaissances techniques formant l'apanage de l'architecte. Elle est préjudiciable aussi au développement de l'art architectural lui-même, parce que l'étude analytique des grandes époques est le fondement le plus solide de l'éducation professionnelle du praticien qui prétend à être un homme de son temps.

De fait, depuis plus d'un demi-siècle, c'est parmi les artistes adonnés à l'étude de notre architecture française du XIe au XVIe siècle que se sont trouvés les pionniers d'une réformation inspirée des progrès de l'industrie et des besoins de la société où nous vivons. Justice est faite d'une calomnie répandue autrefois par l'antagonisme d'école, qui attribuait aux architectes épris de l'art du moyen âge l'intention rétrograde de remettre en vigueur ses formes désuètes pour les appliquer à la solution de nos programmes modernes, aux exigences desquels elles ne se prêtent aucunement. Il ne peut faire doute aujourd'hui pour personne que ce que ces fouilleurs du passé recherchent dans les œuvres d'un autre âge riches en enseignements, ce sont des principes de composition à s'assimiler et non pas des formes à copier.

Envisagée dans ces principes purement didactiques des arts qu'elle analyse, l'Archéologie nous en révèle les méthodes fondamentales qu'elle nous permet de faire revivre pour les pratiquer de nouveau. Elle renoue la chaîne naturelle des idées fécondes d'où sont nés des chefs-d'œuvre d'architecture comme ceux de notre Acropole occidentale, types de beauté esthétique et modèles de science et de bon sens pratique. C'est au contact de ces œuvres, c'est en méditant les méthodes créatrices qui les ont enfantées, que l'artiste moderne parviendra à créer à son tour l'art de son temps, un art vraiment nouveau celui-là, fait non pas seulement de formes

1. Aussi signalons-nous ici avec plaisir le zèle que nous avons rencontré auprès d'un de nos élèves les plus attachés à ce genre d'études, M. Charles Besnard, qui a prêté à nos recherches et à l'exécution de nos plans et photographies un concours dévoué dont nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance.

non vues, mais de procédés de construction qui seront le résultat de l'emploi rationnel des matériaux nouveaux, appropriés aux exigences de la vie nouvelle.

Une simple proposition tendant à donner à l'abbaye du Mont-Saint-Michel une affectation qui en ferait un centre de culture d'art ancien et moderne formera notre conclusion.

Le Mont-Saint-Michel, juillet 1910.

PREMIÈRE PARTIE

TOPOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

TOPOGRAPHIE

CHAPITRE I

LA FORÊT — INVASION DE LA MER LA BAIE

Aux temps préhistoriques, toute la contrée située à la limite actuelle de la Normandie et de la Bretagne était recouverte par la mer d'où émergeaient les rochers du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et du Mont-Dol. Sous l'action de phénomènes dont il est difficile de préciser exactement la nature, mais que Chèvremont[1] explique par les oscillations du sol qui déterminèrent un abaissement relatif de la ligne de rivage, la mer se retira au delà de Chausey, s'éloignant du Mont-Dol d'environ 48 kilomètres[2]. Le sol, abandonné par l'eau et fertilisé par les sédiments marins qui s'y étaient déposés, se peupla de chênes, de trembles, de hêtres, de coudriers, et ainsi se forma l'immense forêt de Scissy, dont l'étendue et les limites restent encore mal définies, malgré les nombreuses controverses auxquelles a donné lieu cette question si discutée. A en croire certains auteurs, cette forêt n'aurait jamais dépassé Tombelaine; selon d'autres le Mont lui-même aurait toujours été entouré par les flots.

1. *Les Mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe normanno-breton.*
2. Genée, *Mes Marais de Dol.*

D'après l'opinion la plus plausible, la mer découvrant toute la baie actuelle, s'étendait de la pointe de Cancale aux rivages d'Agon en longeant les îles de Chausey, qui auraient emprunté leur nom à une corruption de celui de la forêt de Scissy[1].

Ainsi, à l'époque gauloise, le rocher qui nous occupe et qu'on désignait alors sous le nom de Mont-Tombe était entouré de bois et de halliers habités par des peuplades celtiques.

Lorsque les Romains occupèrent le pays, ils songèrent, suivant leur habitude, dans un but à la fois économique et stratégique, à le desservir au moyen de nombreuses et bonnes routes. Ils se contentèrent par endroits de réparer ou de daller certaines voies existantes. Plusieurs routes militaires furent pratiquées à travers la forêt de Scissy dans le but de relier la Neustrie à l'Armorique. L'une d'elles partit de Condate (Rennes) pour aller à Alauna (Valognes) en passant par Roz. On dut la remanier vers l'an 300 pour la soustraire aux envahissements de la mer. Ramenée toujours plus avant vers l'Est, elle aborda d'abord à Carolles, puis à Genest par le Mont-Saint-Michel ou par Tombelaine qui fut le chef-lieu d'un gouvernement militaire[2]; puis elle côtoya Saint-Léonard et plus tard le Gué de l'Épine pour atteindre finalement Avranches[3]. On a trouvé dans ces diverses localités des vestiges de voies romaines, dont quelques-unes, subsistant encore au moyen âge et à la Renaissance, constituèrent ce qu'on appelait alors les « voies montoises » ou « chemins du Paradis. »

Il semble donc suffisamment établi que la baie actuelle a été jadis un morceau du continent, sillonné par plusieurs voies romaines[4] dont l'une s'est progressivement dirigée vers l'Est, reculant par degrés devant la marche envahissante du flot qui rongeait le rivage. L'abbé Manet[5] présume même que Jersey, Guernesey, et en général tout le reste de cet archipel anglo-normand appartenaient à la terre ferme. Et il ajoute :

1. Le lecteur désireux de connaître les arguments apportés de part et d'autre dans le débat, consultera avec fruit : L'abbé Manet, *De l'état ancien et actuel de la baie du Mont-Saint-Michel*; Boudent-Godelinière, *Notice historique sur le Mont-Saint-Michel et le Mont-Tombelaine*; de Gerville, *Recherches sur le Mont-Saint-Michel*; Daubrée, *Mouvements du sol* (inséré dans le *Journal des Savants*); Chèvremont, *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France*; Fulgence Girard, *Histoire géologique, archéologique et pittoresque du Mont-Saint-Michel*; Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*; l'abbé Pigeon, *Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel*; et enfin la remarquable étude du vicomte de Potiche sur *La Baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, ouvrage très documenté auquel nous empruntons un grand nombre des renseignements que nous donnons sur la baie. Dans son *Histoire de Bretagne*, tome I, A. de la Borderie combat les thèses de ses devanciers et en réfute les conclusions.

2. Abbé Desroches, t. I, p. 45. — Voir également : de Gerville, *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie*. Valognes, 1838, in-8°.

3. Vicomte de Potiche, *op. cit.*, p. 205.

4. On sait que les voies romaines se développaient toujours en ligne droite entre deux points qu'elles devaient desservir, exception faite pour les cas où elles rencontraient des obstacles infranchissables.

5. *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale.*

« C'est même une tradition dans la première de ces îles (tradition appuyée sur de très anciens manuscrits que nous avons lus) qu'encore au temps de saint Lô, mort le 21 septembre 565, Jersey n'était séparé du territoire de

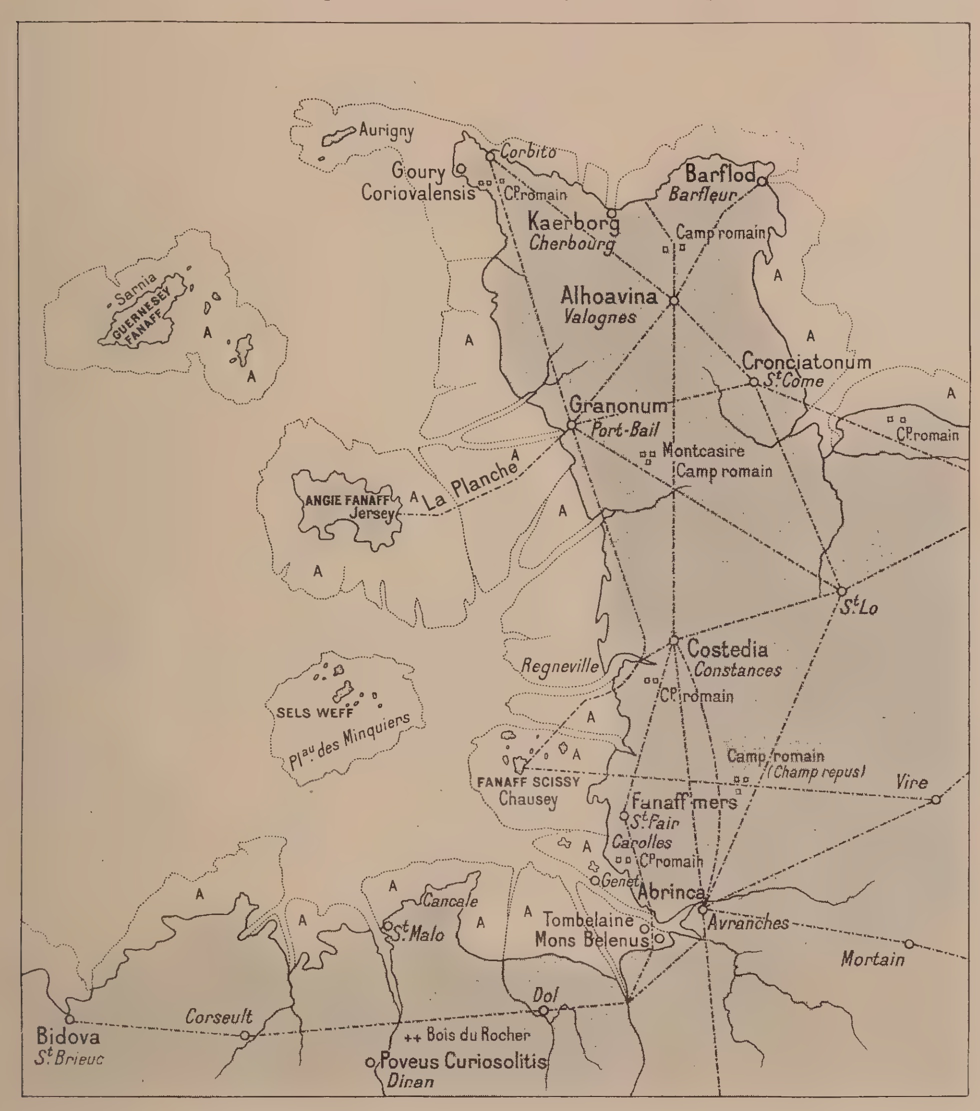


Fig. 9. — Carte représentant les envahissements de la mer, depuis le vi^e siècle, sur les côtes normanno-bretonnes et les îles du Cotentin.

——— Rivage actuel ; ········· Rivage ancien ; -·-·-·-· Voies romaines.

Les parties marquées A indiquent les points où ont été trouvés des troncs d'arbres couchés enfouis dans les sables (*coërons*).

Coutances, dont il dépendait pour le spirituel, que par un simple ruisseau sur lequel les habitants étaient tenus de fournir une planche à l'archidiacre de l'église mère, lorsqu'il allait faire chez eux sa visite[1]. » On

1. Ce fut Henri Ier qui réunit ces îles à la couronne d'Angleterre comme faisant partie du duché de Normandie.

constate cet état du rivage normand figuré sur une carte datée de 1406 (fig. 9) et trouvée en 1714 au Mont-Saint-Michel par M. l'ingénieur Deschamps Vadeville[1].

Le grand nombre d'arbres que l'on retrouve enfouis dans les grèves à des profondeurs variables, surtout dans la partie de la Manche comprise entre Agon et Jersey, prouve en outre que ce terrain était recouvert d'une riche végétation forestière[2]. Fortunat[3], à qui l'on doit la première notion

1. Le caractère de l'écriture de la carte originale a déterminé certains auteurs à supposer qu'elle pouvait remonter au XII[e] siècle et avoir été établie d'après des documents remontant au IX[e] siècle. Elle représente les envahissements de la mer depuis Saint-Brieuc jusqu'au nord du Cotentin. Aussi les opposants à la thèse de la formation moderne de la Baie, le chanoine Pigeon en tête, ont-ils obstinément attaqué ce document. Son authenticité, certifiée par des autorités scientifiques comme celles de A. de Lapparent, Chèvremont et Daubrée, lui assure une valeur la recommandant à l'immense majorité de ceux qui ne se confinent pas dans une négation systématique au moins aussi condamnable qu'une affirmation sans preuve.

Nous nous associons néanmoins aux réserves faites par M. le vicomte de Potiche sur la date précise de cette carte. « Il y a peut-être, dit cet auteur (p. 155), exagération voulue d'ancienneté pour forcer l'attention. Sans doute son rédacteur a pu s'inspirer de manuscrits ou de recherches spéciales très anciennes, mais, à notre sens, la forme actuelle de la carte ne paraît pas lui donner plus de deux à trois siècles d'existence. »

Mais ce qui donne à cette carte un caractère d'intérêt exceptionnel, c'est qu'en la comparant à d'autres indiquant les profondeurs officielles de la mer d'après les hydrographes et le relief même des fonds de la baie tracé d'après ces données mathématiques, « on est frappé d'une analogie qui force l'admiration et qui fait presque d'un travail ancien (quoi qu'on en puisse dire) la copie exacte du produit de la science moderne ».

Le document original signale en marge de grandes inondations en 541 et en 603; puis d'autres en 709, 817, 860, 1131, 1224, 1244, 1340 et 1360.

.La copie que nous en reproduisons d'après l'ouvrage de M. le vicomte de Potiche (carte n° 4) porte un tracé intéressant fait en 1877-1880 par M. l'abbé Hamard, des routes et installations romaines les plus vraisemblables.

2. Ces arbres, qui sont couchés et ont atteint la noirceur et la dureté de l'ébène, sont désignés dans le pays sous le nom de *coërons*. Certains auteurs (entre autres Flammarion) donnent à ce mot l'étymologie celtique de *coet-raon*, bois rompu, qui ne peut être prise en considération.

Sous le titre de : *Contribution à l'étude du recul de la ligne de rivage sur la côte septentrionale de la Bretagne*, M. F. Bourdais a donné, dans la *Revue de Bretagne* (15 septembre 1909), communication de pièces inédites ayant trait « à la découverte, en 1767, d'une forêt sousmarine sur la côte septentrionale du Trécorrois ». Ces pièces sont aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 1318. Ce sont des lettres échangées entre l'Intendant de Bretagne et son subdélégué à Lannion, M. de Pravalan. Voici un extrait d'une de ces lettres datée de *Lannion*, 31 *May* 1767 :

« Un recteur de la côte à qui j'avais écrit en conséquence de la lettre dont vous m'aves honoré le 20 mars dernier, me fit savoir qu'à la pointe de la paroisse, dans un endroit qui n'est découvert que dans les grandes marées, se voyaient des arbres qui paraissaient n'y avoir pas été transportés. La curiosité m'y conduisit le 12 de ce mois. La mer était absolument basse. Je remarquai sur une grève dont le sable était naturellement blanc des endroits noirs. J'y fis fouiller de distance en distance et partout je trouvay des arbres, les uns presque réduits en pourriture, les autres encore sains, parmi ces derniers j'en distinguai qui avaient encore plus de quinze pieds de longueur, ils avaient leurs troncs, leurs racines et quelques branches. J'y fis hacher et j'en ai un morceau garni de son écorce, qui témoigne que c'estoit du chêne. Le bois, quoique très dur, ne paraît plus propre ni à la charpente ni même au feu. J'observai que ces arbres étaient plantés en alignement à deux rangs en forme d'avenue. Je les suivis pendant près de 200 pas ; la mer m'empêcha d'étendre mes recherches plus loin. »

3. *Vie de saint Paterne* (*saint Pair*).

d'histoire sur la région, parle de l'existence de saint Pair écoulée dans le désert de Scissy, *in Sessiacum desertum*[1]. Les loups, les sangliers et les urus, dont la race a disparu, peuplaient alors ces hautes futaies que les anciens manuscrits disent avoir fourni de profondes retraites aux bêtes féroces[2].

Cette région boisée reçut dans son ensemble le nom de forêt de Scissy emprunté au nom celtique de Sessiac que portait le pays où est située aujourd'hui la petite ville de Saint-Pair. Mais quelques-unes de ses parties se virent attribuer des dénominations spéciales. D'après Chèvremont, cette forêt principale eut comme dépendances celles de Quokelunde au Sud vis-à-vis d'Avranches, comme le dit Guillaume de Saint-Pair[3]; celle de Cantias à la hauteur de Cancale, et enfin celle de Coat-is à l'Ouest de Saint-Malo, où se trouve actuellement la baie de Saint-Jacut. On ne saurait préciser les dimensions exactes que pouvait mesurer cette forêt. A prendre à la lettre le manuscrit du xe siècle, elle se serait étendue à six milles au Nord du Mont-Tombe, ce qui équivaut environ à 13 kilomètres, correspondant à peu près à la limite actuelle des plus basses eaux. Elle était traversée par quatre rivières dont deux confluentes vers l'occident, la Sée[4] et la Sélune[5]; puis le Couesnon[6]



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 10. — Le mascaret dans le Couesnon.

1. On désignait jadis sous le nom de *désert* une région inoccupée ou abandonnée par l'homme et, partant, stérile et sauvage. Beaucoup de lieux-dits de la France portent ce nom : *Le Désert*, com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, canton de Vassy; *Le Désert*, com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, canton de Saint-Jean-de-Daye; *Saint-Mars-du-Désert*, com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, etc.

2. *Altissima præbens latibula ferarum.* Ms. n° 211, bibl. d'Avranches.

3. Le nom de *Quokelunde* donné par Guillaume de Saint-Pair dans le *Roman du Mont-Saint-Michel*, a été traduit, par l'abbé Desroches, par *terre des coques* (coquillage commun dans la baie). Le vicomte de Potiche préfère le faire dériver du celte *koat*, forêt, et *lann*, stérile.

4. Segia et Saca.

5. Seluna, Senuna, appelée aussi Arduus et Ardre.

6. Titus ou Tetus d'après Ptolémée. — Coetnus, Cosmon, Coetno et Coenon d'après les

prenant la direction du Sud au Nord, et enfin le Guilloul[1] qui lui était sensiblement parallèle à l'Ouest et venait peut-être aussi se confondre avec lui.

La présence de ces rivières dans la forêt favorisa tout naturellement son envahissement par la mer. Il se produisit alors soit un bouleversement en eaux profondes, qui donna naissance à un raz de marée, soit un affaissement lent et graduel de la ligne du rivage. L'invasion de la forêt de Scissy se fit vraisemblablement par degrés[2], et non subitement dans une grande marée du mois de mars de l'année 709 comme l'affirment, le premier, un manuscrit du xve siècle[3] et, après lui, au xviiie siècle, l'abbé Rouault[4]. A la suite de cet auteur, beaucoup d'historiens, séduits par le côté merveilleux d'un pareil cataclysme, ont admis l'hypothèse d'une irruption brusque de la mer sur le continent, à l'occasion d'une grande marée d'équinoxe. Il est néanmoins possible que la violence de celle de mars 709 ait exercé une action décisive sur l'engloutissement de la forêt et qu'elle ait emporté, comme le dit Dom Jean Huynes[5], ce qui en restait entre Avranches et Tombelaine. Il est fort plausible d'admettre un envahissement lent mais continu des eaux marines[6], commencé dès le iiie siècle et ayant atteint son paroxysme au viiie. Les populations

chroniqueurs. Cette rivière a servi de limite aux Romains pour séparer la deuxième de la troisième Lyonnaise.

1. Guigoul, Guyoult et Guyoul. Cette rivière devait, avant les digues, avoir une certaine importance : elle n'est plus aujourd'hui qu'un simple canal éliminant les eaux des marais de Dol.

2. *Paulatim* est l'expression du manuscrit du xe siècle.

3. *Varia ad historiam Montis Sancti Michaeli spectantia.*

4. *Vie abrégée de saint Gaud.* Rouault Laurent, curé de Saint-Pair, né dans le diocèse de Saint-Malo en 1681, mort à Saint-Pair le 19 septembre 1750. On doit à cet érudit bon nombre de renseignements sur la baie du Mont-Saint-Michel, et sur plusieurs saints inhumés dans l'église de Saint-Pair.

5. « (Car il faut icy remarquer en passant que la mer n'approchoit encor près le Rocher de Tombe, et n'avoit encore réduit en grèves tout ce grand espace qu'on voit entre le Rocher de Tombelaine et Avranches, mais seulement avoit renversé tout ce qui estoit entre Tombelaine et la mer qui estoit desja l'espace de deux lieues pour le moins). » T. I, p. 25.

6. Nous n'entendons pas participer à la discussion sur la formation de la baie, question traitée avec des compétences diverses par plusieurs auteurs. Nos exposés n'ont d'autre but que de dégager de ces études antérieures l'opinion la plus probable. Mais cette impartialité nous impose le devoir de signaler le refus de créance opposé par M. le chanoine E.-A. Pigeon aux conclusions tirées de documents qui ont paru dignes de foi aux auteurs sur lesquels nous nous appuyons. Cet écrivain (*le Mont-Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 326 et suivantes), traite de « mensonges historiques » toutes les traditions consacrées par le moine du Mont-Saint-Michel auteur du manuscrit n° 212, et perpétuées par le Cordelier Frère Fr. Feuardent en 1604, par le moine Montois, Dom Quatremère en 1629, par le Récollet Artur du Moustier dans sa *Neustria pia* en 1663, par le capucin de Boisyvon dans son *Eclaircissement de l'abyme du flux et reflux de la mer* en 1665 et enfin par l'abbé Manet dans son livre sur *l'état ancien et l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel* paru en 1829. M. le chanoine Pigeon considère comme de pure invention la carte dite de 1406, qui gène sa thèse sur l'état de la baie au moyen âge. Il combat, non sans ironie, les travaux historiques de l'abbé Rouault, curé de Saint-Pair, qui, en 1734, appela, le premier, *forêt de Scissy* la forêt à laquelle l'honorable chanoine de Coutances refuse de reconnaître d'autre étendue que la partie dénommée *Quokelunde* par Guillaume de Saint-

VUE GÉNÉRALE DU MONT-SAI



Phot. Neurdein frères.

-MICHEL, AU NORD, EN 1904.

étaient demeurées longtemps indifférentes devant les progrès insensibles du flot sur le rivage; elles furent d'autant plus frappées de la disparition de la forêt et de la formation consécutive de la baie, phénomènes qui peuvent remonter aux ve, vi^e^ et viie siècles. Suivant le vicomte de Potiche[1] le mouvement envahissant du flot a manifesté des vitesses inégales, plus grandes aux ve et vi^e^ siècles, plus faibles depuis le xviie.

La hauteur exceptionnelle des marées a, de tout temps, amené dans cette baie, sous l'effort des tempêtes, quantité de bouleversements et de cataclysmes locaux. Au cours de ces envahissements, la mer s'avança



Phot. Ch. Besnard

Fig. 11. — Les grèves au soleil couchant.

Vue prise de la plate forme occidentale de l'abbaye.

beaucoup plus avant dans les terres qu'elle ne le fait aujourd'hui. L'abbé Manet assure qu'elle recouvrait l'emplacement de plusieurs communes en arrière de Pontorson et fait remarquer que les marais existant dans ces localités en sont les derniers témoins. D'après une chronique insérée dans le vingt et unième volume de la grande Collection des écrivains de la

Pair et qui n'occupait que le sud de la Baie. A vrai dire, ces contradictions, faites avec un accent de conviction sincère, ne nous paraissent pas appuyées de preuves plus convaincantes que les propositions qu'elles prétendent détruire.

1. Dans son *Histoire de Bretagne*, A. de la Borderie, laissant de côté les conclusions de l'ouvrage du vicomte de Potiche, attribue à l'abbé Trigan, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, qui vivait au xviiie siècle, le germe de l'idée de l'invasion de la mer au viiie siècle. Fécondé par l'imagination de l'abbé Manet, ce germe serait devenu « un arbre touffu, énorme, encombrant ». De la Borderie repousse également les explications proposées par M. de Gerville. Suivant lui, les voies romaines dont l'existence est présentée par les auteurs comme preuve à l'appui de la thèse de l'invasion marine, n'auraient jamais

France par de Wailly et citée par de Gerville[1], la mer, en 1244, aurait envahi sept lieues de pays. Elle allait alors jusqu'à Antrain, et Pontorson se trouvait sur les grèves. Des bourgades bretonnes telles que Saint-Louis, Mauny et la Feillette dans l'enclave desquelles l'abbaye de Vieuville-en-Épinac reçut, au commencement du XIIIe siècle, plusieurs donations, ont disparu depuis effacées par les lames, ne laissant d'elles que des noms sans objet restés jusqu'en 1660 sur les livres synodaux de l'évêché de Dol. Bourgneuf disparut vers la même époque dans une catastrophe semblable. Au XVe siècle, d'après le livre rouge du chapitre du même évêché et l'opinion du chanoine Deric, la paroisse de Tommen s'abîma à son tour dans les grèves, léguant son nom à un écueil. En 1630, Saint-Étienne-de-Paluel alla joindre ses décombres aux ruines de tant de localités dont les procès-verbaux des commissaires des États de Bretagne nous ont légué la constatation mortuaire. Outre ces villages engloutis, combien de vastes terrains autrefois cultivés et fertiles, ont depuis développé de toute leur étendue la surface stérile des grèves! De nos jours encore on a vu se reproduire des désastres du même genre. En 1865, dans le petit village de La Rive, une grande marée fit disparaître plusieurs maisons distantes à peine de cent mètres du rivage actuel et dont quelques pierres seulement émergèrent peu après du niveau des sables.

Durant les XIIIe et XIVe siècles le fond de la baie était le centre d'une navigation importante entre Granville, le Grouin du Sud et Genest[2]. Ce port, qui aujourd'hui est inabordable et partant inactif, était en 1410, au dire des historiens locaux, un havre très fréquenté. Jusqu'en plein milieu du XVIIIe siècle, en 1733, le Grouin du Sud connut une assez grande prospérité commerciale. Il y avait là un port d'entrepôt pour les marchands de cidre en gros de l'élection d'Avranches[3]. A l'heure actuelle, cette région

existé. Le rivage aurait été, dès l'époque romaine, ce qu'il est aujourd'hui, et le phénomène remonterait aux temps préhistoriques. Nous devons avouer que son argumentation nous a paru fragile et sa démonstration étayée de preuves historiques vraiment insuffisantes.

1. *Étude géographique et historique du département de la Manche*, p. 166. M. Tanguy, dans sa *Notice sur Pontorson*, rapporte le témoignage d'un anonyme fixant au mois de mars 1163 l'époque à laquelle la mer aurait complété entre Pontorson et Avranches l'œuvre destructive de sa conquête. Cette date ne peut être admise comme vraie. L'exposé qui va suivre détruit une pareille hypothèse.

2. Le port de Genest prospérait à cette époque. Dom Thomas Le Roy relate un fait qui s'y passa au XIVe siècle : en 1334 « un vaisseau aborda sans maître à Genest, lequel, comme les officiers du Roi et recepveurs du domaine le voullaient saisir, les moynes firent juger leur appartenir comme à seigneurs ayant les choses gayves. »

3. On lit dans le *Journal historique sur les Matières du Temps* (février 1733), cité par M. Ét. Dupont, *le M.-S.-M. Études et chroniques*, p. 43 : « ... Les marchands de cidre en gros tirent, tous les ans, des paroisses de l'élection d'Avranches, plus de trois mille tonneaux de cidre pour les paroisses de Bretagne. Ces tonneaux sont de la contenance de quatre à cinq muids ; ils valent souvent plus que le cidre qu'ils contiennent ; aussi les marchands ne s'en servent que pour le transport du cidre en Normandie et s'engagent à les renvoyer vides au petit port du Grouin du Sud, ce qu'ils font lorsqu'ils viennent en reprendre de pleins en ce port. »

ne joue plus aucun rôle au point de vue du commerce maritime. La cause de cette décadence réside dans le comblement de la baie par l'apport des sables marins et des alluvions fluviales. Depuis que la mer s'est emparée de la baie, elle y apporte à chaque marée une grande quantité de sable. Les alluvions des rivières mélangées à la tourbe sous-jacente ont peu à peu surélevé les grèves, malgré l'affaissement constant du fond solide. Des atterrissements progressifs se sont produits, conquêtes souvent précaires et qui ne devinrent définitives que par la construction de digues protectrices. Déjà en 1439, l'abbé du Mont-Saint-Michel (qui était nomi-



Phot. Neurdein

Fig. 12. — Les Tanguières de Moidrey.

nalement Robert Jolivet) faisait endiguer beaucoup de terrains des grèves du côté de Genest et de Beauvoir. Au XVIe et au XVIIIe siècle de grandes conquêtes s'étaient opérées sur la mer au Sud du golfe où, en 1810, s'était reconstitué à peu près le territoire de l'ancienne forêt de Quokelunde[1]. L'abbaye du Mont-Saint-Michel en avait une bonne part : et elle avait pu y établir sa riche ferme de Devuambez. Quelques marées, dont celle de 1854, suffirent à emporter de huit à neuf cents hectares.

En résumé, aujourd'hui la mer abandonne peu à peu le fond de la baie qui, progressivement comblée par le sable, se dessèche lentement. D'où vient ce sable que la mer apporte à chaque marée, c'est ce qu'il nous reste maintenant à examiner.

Il existe au fond de la mer, de Cancale à Chausey et à Granville, un

1. E.-A. Pigeon, *Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 91.

immense banc de coquilles brisées mélangées de débris de roches granitiques et d'apports tourbeux provenant de couches inférieures. Deux fois par jour, une partie des sédiments profonds se détache pour venir avec le flot se déposer dans la baie qu'elle remblaie insensiblement. La partie la plus ténue de ce sable a reçu le nom de tangue[1]. C'est une matière riche en principes fertilisants qui sert d'engrais aux cultivateurs des pays envi-

1. « Le mot *tanga* est dans les *Rôles de l'Échiquier* du XIIe siècle. » Le Hericher, *Le M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 247. « La tangue est un sable d'une espèce particulière que les marées jettent et reprennent au rivage par milliers de mètres cubes depuis le cap Carteret jusqu'à l'extrémité du pourtour de la baie du Mont-Saint-Michel ; elle a l'aspect de la cendre de bois, et sa pesanteur spécifique, quand elle est sèche, est d'environ 1,25 ; elle éprouve une sorte de dilatation en se dépouillant de son humidité. La composition n'en est la même ni dans tous les lieux, ni aux mêmes lieux dans tous les temps. D'après des analyses faites à Saint-Lô, elle contiendrait sur 1000 parties :

		Carbonate de chaux.	Phosphate de chaux.
Au havre de Lessay		530	»
Au havre de Regnéville		440	»
Baie du Mont-Saint-Michel	A Roche-Thorin	320	14,8
	A Pontaubaut aval	290	13,2
	— amont	380	17,3
	A Pont Gilbert	410	18,6
	A Tombelaine	390	»
	Au Mont-Saint-Michel	470	»
	— — à 7 kil. aval	260	11
	Au havre de Moidrey	300	13,9
Aux Pêcheries du Vivier		250	10,6

« Une analyse récemment faite à l'École des mines de Paris, sur un échantillon pris au havre de Moidrey, lieu de la principale extraction, a donné la composition suivante :

Sable micacé	480	1000
Carbonate de chaux	440	
Peroxyde de fer	30	
Acide phosphorique	20	
Magnésie	10	
Soude	7	
Eau	12	
Perte	1	

Ces analyses confirment ce que l'observation au microscope et même à l'œil nu a dès longtemps enseigné sur la formation de la tangue. Les éléments en sont fournis par les schistes et les granits qui constituent la côte de Bretagne et se prolongent sous la mer, et par les bancs d'huîtres gisant au sein des eaux de la Manche, dont cette abondance de débris révèle l'immensité ; ces matières, incessamment entraînées dans les violentes oscillations des marées, se broient et se réduisent promptement en poussière. La composition et la ténuité de la tangue expliquent la nature de l'action qu'elle exerce dans la végétation : elle ameublit et réchauffe le sol. Toute la région qui est à portée des dépôts de tangue est granitique, argileuse ou schisteuse, et le calcaire est l'amendement le plus efficace qui puisse y être introduit ». J.-J. Baude, *Les Côtes de la Manche* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1851).

D'après Chèvremont, *op. cit.* (p. 208) on extrait 500 000 mètres cubes de tangue par an, depuis 1176.

Depuis longtemps les riverains avaient l'habitude de recueillir la tangue dans la baie du Mont-Saint-Michel. C'est ainsi qu'en 1186 Richard du Hommet, dans l'intérêt des Salines du Mont-Saint-Michel, défendit à ses hommes de prendre de la tangue à Saint-Germain-sur-Ai. L. Delisle, *Études sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge.* (Éd. de 1903), p. 269-270, note 34.



LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL AU XVIIIe SIÈCLE.

Extrait de la carte de Cassini.

ronnants. Lorsque les incursions de la mer deviennent rares il pousse sur cette tangue une plante appelée *criste marine*[1]. Dès qu'elles ont complètement cessé et que les pluies ont dessalé le terrain, la criste marine fait place à une herbe fine et très serrée désignée sous le nom d'*herbu*, qui fournit un pâturage recherché par les moutons. Ainsi, la terre reconquiert à son tour les espaces qu'elle avait jadis abandonnés à la mer. Mais ce travail de comblement est d'autant plus lent que la baie tout entière est soumise à un affaissement constant. Pour en hâter les résultats, on s'applique depuis longtemps à mettre les berges à l'abri des marées au moyen d'épaulements de tangue recouverts d'herbu. Mais ces travaux rudimen-



Phot. Neurdein

Fig. 13. — Une voiture de Genest sur la grève.

taires sont constamment menacés par les divagations du cours des trois rivières qui sillonnent la baie. Les eaux de ces rivières coulent tantôt à la surface du sable, tantôt dans l'épaisseur des couches amoncelées et déterminent dans les grèves de vastes étendues de terrain d'une compressibilité dangereuse pour qui s'y aventure. Un repos de quelques secondes sur certains points particulièrement vaseux menace le piéton des horreurs de l'enlisement[2].

1. Fenouil ou passe-pierre, plante aromatique de la famille des ombellifères.

2. Ces amas sablonneux, appelés *lises*, sont particulièrement à craindre pour les voitures, qui d'ailleurs ne se hasardent pas à travers les grèves sans être précédées par des guides chargés d'éprouver la résistance du sol avant le passage de ces véhicules et d'indiquer le chemin à suivre. Mais le danger le plus sérieux réside dans l'arrivée de la marée montante surprenant le piéton attardé ou égaré dans le brouillard ; c'est à sa puissance protectrice pour le rocher forteresse ainsi qu'aux avantages stratégiques qu'en recueille sa situation insulaire, qu'est due, en partie, l'origine en ce lieu d'un des plus beaux chefs-d'œuvre du génie humain élevé au milieu d'un des plus merveilleux sites naturels. C'est à ce danger que fait allusion le qualificatif *in periculo maris*, dont fut suivi le nom du Mont-Saint-Michel jusqu'aux derniers jours de son histoire religieuse.

L'instabilité du lit des rivières qui se jettent dans la baie a préoccupé de tout temps les riverains désireux de mettre à profit leurs conquêtes sur la mer en créant des « polders ». Nous étudierons plus loin les remaniements qui se sont opérés dans la baie par suite du changement de direction des cours d'eau, et notamment autour du Mont dont la base, remblayée durant plus d'un siècle à plusieurs mètres de hauteur, se vit un jour profondément déchaussée par une irruption capricieuse de la Sélune[1]. Il n'y a pas bien longtemps que cette rivière dirigeait ses méandres dans la direction ouest de la baie. En 1879, l'hiver, d'une rigueur exceptionnelle, avait commencé le 16 novembre; il ne se termina que le 11 février de l'année suivante. D'énormes glaçons s'étaient formés dans cette rivière : l'un d'eux, de trente mètres de longueur et de près de quatre mètres de hauteur, soulevé par une grande marée, alla s'échouer devant les maisons du petit village de La Rive. On voit, d'après ce fait, combien le sol des grèves différait, il y a seulement trente ans, de ce qu'il est aujourd'hui en ce point de la baie. Le Couesnon est particulièrement remarquable par les divagations de son cours. Passant tour à tour de la direction occidentale où il baignait le pied de la petite commune de Roz-sur-Couesnon, à celle de l'Est où il vint momentanément séparer le Mont de Tombelaine, il s'est redressé vers le Nord, et c'est dans cette position qu'on a, de nos jours, résolu de le fixer[2]. Mais avant d'être maîtrisé, il avait plus d'une fois, depuis le XIe siècle, époque à laquelle les marais de Dol furent conquis sur la mer, essayé d'occuper son ancien lit, en démolissant les barrières artificielles dont on l'avait enclos.

Pour parer à cette mobilité du cours des eaux se déversant dans la baie, les riverains recoururent à la construction de digues tantôt submersibles, tantôt insubmersibles. Dès le XIVe siècle, dans la baronnie d'Ardevon où les alluvions donnaient des relais considérables, les moines du Mont-Saint-Michel autorisèrent les habitants des paroisses riveraines à les enclore. En 1320 l'abbé Jean de la Porte fit une conquête sur la mer en endiguant tout le relais compris entre le Bec-d'Andaine et la pointe du Mont-Manet. Construite en terre et en clayonnage, et de plus mal entretenue, cette digue fut entamée par la mer et les rivières. En 1492, 80 hectares disparurent sous les flots : 20 autres hectares purent être défendus

1. La chronique de Raoul Glaber (édition M. Prou, p. 60) nous apprend que déjà, au XIe siècle, l'Ardre (la Sélune), passant au sud du Mont-Saint-Michel, était venue rejoindre le Couesnon et que ces deux *fleuves* avaient opéré d'épouvantables bouleversements à côté du *promontoire* du Mont-Saint-Michel.

2. Cette instabilité du cours du Couesnon a depuis longtemps alarmé les riverains. Dès le XVIe siècle, on trouve un projet de Philippe Éloi, architecte du Roi, « pour détourner la rivière de Couesnon et icelle contraindre aller directement dedans la tranchée qui pour ce sera faite au travers du marais herbu tendant au bec de Carolles pour icelle conduire vers la rivière de Sélune en Normandie, au debsous du Mont Saint-Michel ». 7 mai 1577, *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, série C. 4912. [Renseignement communiqué par M. F. Bourdais].

CARTE
DE LA
BAIE DU MONT St MICHEL
EN 1909

Echelle : 1/125.000e

Met.1000 0 1 2 3 4 5 Kil.

Ancien rivage — Rivage actuel — Herbus en formation

Laisse de la haute mer
Bec d'Andaine
Tombelaine
La Croix des Grèves
Le Groûin du Sud
Pointe de Rochetorin
Digue submersible
MONT St MICHEL
Limite de la concession Mosselmann
1810
Genets
Le Fougeray
La Piltière
Vains
Le Pont
AVRANCHES
Le Poulet
Porteau
St Léonard
Gisort
LA SÉE R.
Bouille
Le Val St Pair
Les Landelles
La Guette
Le Gué de l'Epine
LA SELUNE R.
Le Mezeray
Boyère
La Barre
La Guintre
Ceaux
Le Mer
Pontaubault
Courtils
Les Forges
Le Pommeray
Le Rivage
La Lande
La Caserne
La Rive
Huisnes
Le Syndicat
LE COUESNON R.
Beauvoir
Ardevon
Servon
Precey
Juilley
Tanis
St Gilles
La Lande-Martel
Les Pas
ANSE DE MOIDREY
Moidrey
Bree
Noyant
Grollon
Saifrey
Les Rivières
Bouceel
Macey
Vergoncey
Curey
PONTORSON
Cormeray
Boucey
Le Flechet
La Croix-Avranchin
Le Pré
Le Buissonnet
Folleville
St Georges de Gréhaigne
Mont-Rouault
Ville Cherel
Villartay
Chapelle Ste Anne
Digue des Paluel
Marais
Les Gdes Maisons
Les 4 Salines
St Broladre
St Marcan
Roz-sur-Couesnon
Dol
Les Crevettes
Les Murieux
La Triardière
L'Epinay
La Rivière
La Locardière

à l'aide de môles en pierre que les rivières découvrent encore à 400 ou 500 mètres en face de la Chapelle-Sainte-Anne[1].

Au début du xvii[e] siècle, en 1609, le hollandais Humphrey Bradley demanda à Sully l'autorisation d'établir une digue de Carolles à Château-Richeux, au midi de Cancale, sur une longueur de plus de 25 kilomètres. Il ne sollicitait comme compensation que la moitié des terrains à conquérir[2]. La mort d'Henri IV empêcha ce projet d'aboutir.

En 1680 Vauban proposa à Louis XIV d'étancher la baie par la réunion des trois rivières dans la Rance près de Saint-Malo en traversant



Phot. Neurdein.

Fig. 14. — Polders dans la Baie.

les marais de Dol. Le projet du grand ingénieur resta, comme celui de ses devanciers, lettre morte.

En 1757, un armateur de Granville, M. Jean Quinette de la Hogue, conseiller et secrétaire du roi et de ses finances, obtint de Louis XV, en compensation d'indemnités qui lui étaient dues par l'État, une concession dans les grèves montoises depuis les Quatre Salines, en Bretagne, jusqu'à la Motte-Ferme. Cette concession devait former un fief de haubert, à la

1. E.-A. Pigeon, *Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 352.

2. Humphrey Bradley, Hollandais de Berg-op-Zoom, reçut, vers 1594, le titre de *Maître des Digues*; il obtint de Henri IV le privilège du desséchement des marais de Chaumont-en-Vexin (1597) et des « palus » de Bordeaux (1599). Il passa avec le roi, le 8 avril 1599, un traité en forme d'édit, et il eut, durant quelques années, le monopole des travaux de dessèchement dans tout le royaume. Voir : Gustave Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV* (1589-1610). Paris, 1897, in-8°, p. 26, 28, 29, 195, 201; de Dienne, *Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant* 1789. Paris, Guillaumin, 1891, p. 150 sqq.; et *passim*. Le nom de cet ingénieur s'écrivait à l'époque Onfroy Bradeletz; de Dienne a corrigé en Humphroy Bradley. Plus tard, en 1606, nous trouvons sans doute son fils ou un parent, Jean Bradley, également « maître des Digues », qui étudia un projet de jonction de la Saône à l'Yonne par l'Ouche (Fagniez, *op. cit.*).

charge d'une redevance annuelle de 240 livres et des autres droits féodaux prescrits par la coutume de Normandie. L'intendant de la généralité de Caen fut chargé de faire une enquête *de commodo et incommodo*, et le 25 mai 1758, il répondit que les religieux du Mont-Saint-Michel et tous ceux que la demande de M. de la Hogue pouvaient intéresser, désiraient l'exécution de son projet. Une lettre des religieux à l'intendant, transcrite sur les registres de l'abbaye, constate leur disposition à cet égard. Dans le même temps, M. Loquet, ingénieur des Ponts et Chaussées, proposa d'augmenter la concession jusqu'au Mont-Tombelaine. Ce nouveau projet fut à peine connu des Bénédictins qu'ils s'y opposèrent, objectant l'insécurité qui en résulterait pour les côtes normanno-bretonnes; à leur instigation, tout le pays s'émut, et les États de Bretagne, les villes de Granville et d'Avranches, le Secrétaire d'État de la Marine, et le duc de Chaulnes, seigneur de Ducey, réclamèrent, devant le Conseil d'État, contre un projet qui leur paraissait devoir menacer la sûreté des côtes et l'existence des terres basses de Marcey, de Val-Saint-Père, Courtils, Céaux, Beauvoir, Ardevon et Huisnes[1].

Le gouvernement passa outre à ces réclamations. Il alla jusqu'à offrir à M. de la Hogue la partie des grèves dont le plan avait été dressé par M. Loquet. M. de la Hogue refusa, se contentant des terrains qu'il avait sollicités dans son premier plan et qui lui furent concédés par arrêt contradictoire du Conseil du Roi, en date du 20 juin 1769, à la charge des travaux et obligations proposés par lui. Un second arrêt du même Conseil, en date du 22 juin 1775, ordonna l'enregistrement pur et simple de la concession *aux requêtes de l'Hôtel au Souverain*. Suivant procès-verbal, commencé le 30 août 1775 et clos le 3 septembre, M. de la Hogue fut mis en possession des grèves et se trouva propriétaire d'une superficie de 2328 hectares[2].

« Les arrêts des 20 juin 1769 et 22 juin 1775 auraient dû, semble-t-il, mettre fin à toute discussion. Il n'en fut rien, et les intérêts, qui étaient entrés en lice pour empêcher la concession, ne se tinrent pas pour vaincus après ce premier échec, et tentèrent de faire triompher leurs prétentions par d'autres moyens.

« Dès qu'il fut entré en possession de ses grèves, M. de la Hogue se mit en devoir de les rendre à l'agriculture par la construction de digues capables de résister aux marées. Mais dans les terrains qui lui avaient été adjugés, se trouvaient comprises 37 portions, formant ensemble 300 arpents, que les religieux du Mont-Saint-Michel avaient accensées

1. Voir Deschamps du Manoir, *MM. Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du M.-S.-M.*

2. Ces 2328 hectares s'étendaient depuis le Couesnon passant alors vis-à-vis les quatre salines au nord de Roz, jusqu'à 300 toises du Mont-Saint-Michel, et de là, à l'Est jusqu'à la Motte-Rouge ou Pont-à-l'Anguille sur la Guintre.

devant les notaires de Pontorson, de 1765 à 1769, sans doute pour se créer un droit de propriété. Les détenteurs de ces terrains nouvellement défrichés, sur lesquels se trouvaient trois petits bâtiments, voulurent seulement s'y maintenir, et intentèrent au baillage d'Avranches une action en clameur de haro, dans laquelle les religieux intervinrent, et prirent fait et cause pour leurs fieffataires. Le baillage d'Avranches et le Conseil supérieur de Bayeux ordonnèrent le déguerpissement, par M. de la Hogue, de ces portions, dans lesquelles le réintégra un jugement du Conseil, du 27 janvier 1774. Ce même Conseil, le 19 avril suivant, évoqua toutes les



Phot. Neurdein.

FIG. 15. — Village de La Rive.

contestations nées ou à naître à raison de la concession, et ordonna le *soit communiqué* aux religieux bénédictins du Mont-Saint-Michel.

« M. de Moidrey intervint au débat, en se disant propriétaire d'une partie des grèves concédées, et en prétendant que cette concession avait été obtenue par des manœuvres déloyales.

« Dans cette seconde période, on ne voit plus paraître les États de Bretagne, ni les communes qui avaient insisté seulement sur le danger résultant pour les côtes de la réaction qu'occasionneraient les digues. Les religieux du Mont-Saint-Michel laissèrent également de côté les motifs d'utilité publique qu'ils avaient évoqués précédemment, et, voulant discuter le point de la propriété des grèves, qu'ils avaient invoqué sans le prouver, ils fouillèrent dans leur chartrier et crurent trouver dans la charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, confirmative de

toutes les donations antérieures faites à l'abbaye, tant par lui que par ses prédécesseurs un titre de propriété suffisant pour obtenir la révocation de la concession de 1769, comme disposant des terrains de leur baronnie d'Ardevon.

« Pendant que l'affaire s'instruisait au Conseil, les Religieux vendirent tous leurs droits au comte d'Artois, par acte du 9 avril 1776, passé devant Maître Pot d'Auteuil.

« Le Conseil n'eut aucun égard à cette vente, il ne fut point frappé non plus des allégations contre les prétendues coupables manœuvres au moyen desquelles la concession avait été obtenue, et, après la plus volumineuse instruction, il rendit, sur les conclusions de l'inspecteur général du domaine, le 7 janvier 1777, un arrêt qui mit à néant les oppositions des Religieux et de M. de Moidrey, déclara nuls et de nul effet les fieffes consenties par les Religieux, et ordonna que l'acte de mise en possession de M. de la Hogue, en 1775, fût exécuté suivant sa forme et teneur. Il fut ordonné en même temps que le délai de dix années accordé au concessionnaire, pour jouir des privilèges et franchises octroyés au défricheur de terrains, ne commencerait à courir que du jour dudit arrêt. M. de la Hogue fit signifier cet arrêt à toutes les parties opposantes et aux communes de Moidrey, Beauvoir, Ardevon et Huisnes, limitrophes de la concession.

« Cet arrêt, qui semblait devoir tout terminer, donna naissance à un nouveau procès.

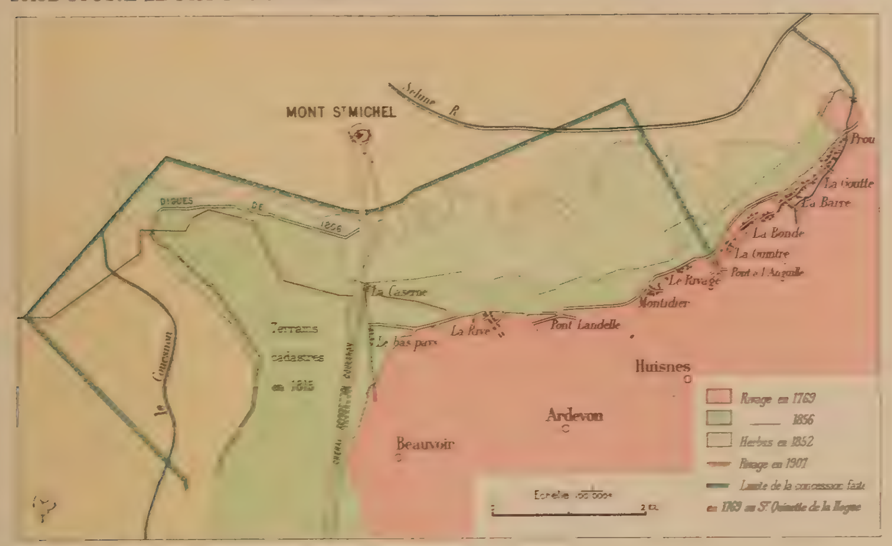
« Le comte d'Artois, jugé par l'arrêt rendu contre ses cédants, y forma opposition en son nom. Il obtint, en 1779, un arrêt de *soit communiqué* à toutes les parties qui, depuis 1758, avaient paru élever des prétentions sur les grèves concédées et qui s'étaient opposées à la concession. Mais bientôt il se désista juridiquement de son opposition et signifia son désistement, le 6 avril 1786, attendu la résiliation de son marché avec l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

« Les parties appelées en vertu de l'arrêt de *soit communiqué* prétendirent suivre l'instance et s'opposèrent à l'homologation du désistement. Toutefois M. Quinette de Cloisel resta en possession de ses grèves, continua les travaux de desséchement, entrepris par son père, et fit des dépenses considérables pour l'exploitation de ces nouveaux terrains.

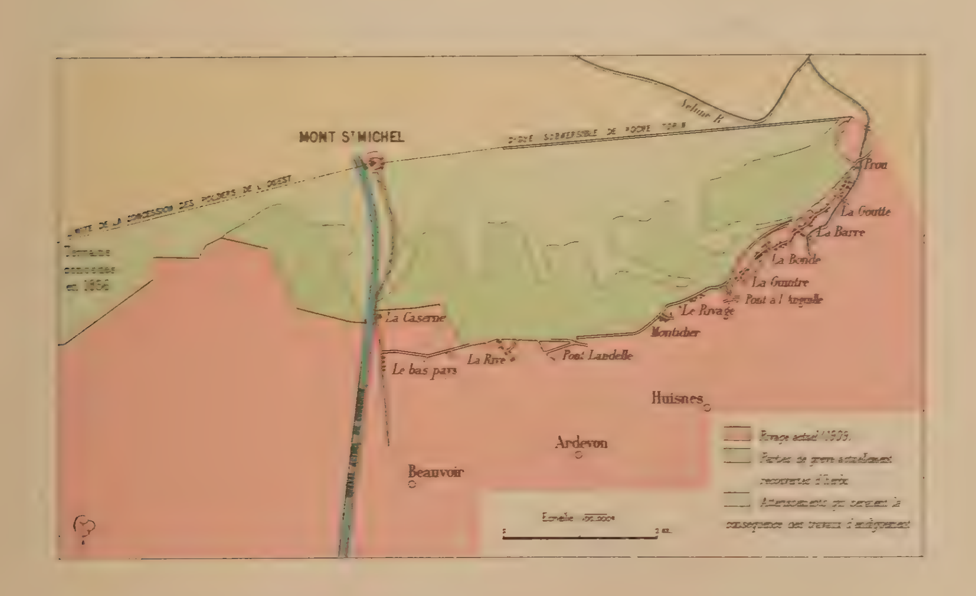
« L'abbaye du Mont-Saint-Michel rentra donc en lice et défendit ses prétentions, jusqu'au jour où la sécularisation du clergé, la suppression des ordres monastiques et la confiscation des biens d'église mirent tous ses droits à néant[1]. »

Dans un ouvrage qu'il publia en 1804[2], M. Quinette expose les procès

1. Deschamps du Manoir, *Hist. du M.-S.-M.*, p. 249, 250, 251.
2. *Concessions dans la Baie.*



CARTE INDIQUANT LES ATTERRISSEMENTS ANTÉRIEURS A L'ÉTABLISSEMENT DES DIGUES.



CARTE INDIQUANT LES ATTERRISSEMENTS ACTUELLEMENT RÉALISÉS ET PROJETÉS.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

en revendication qu'il eut à soutenir avec les communes de Beauvoir, d'Huynes et d'Ardevon, qui avaient elles-mêmes fait des digues et conquis des terrains. Afin d'intéresser plusieurs personnes à sa vaste entreprise et de diviser les responsabilités, il avait essayé de se faire des partisans en cédant à MM. Bastard et Pallix 561 hectares, 42 ares et 22 centiares de grèves. Après s'être rendu acquéreur de la totalité de ce lot, M. Pallix s'entendit avec les frères Combes pour enclore le terrain. La première mesure eut pour but de fixer le cours du Couesnon, dont les caprices pouvaient amener les plus graves perturbations. Il obtenait en 1802 une nouvelle forme de la concession basée sur une dérivation du Couesnon, ayant pour effet de lui faire longer le Mont-Saint-Michel à l'Ouest. Le gouvernement et la Bretagne intéressée à éloigner de son rivage cette rivière redoutée, contribuèrent au percement du canal, qui fut dès lors tracé dans la direction où elle coule aujourd'hui. Depuis nombre de mois, mille forçats y travaillaient; et l'entreprise touchait à son but, quand, dans la grande marée de septembre 1806, la mer en furie détruisit tous les travaux. A la suite de ce désastre l'État abandonna le projet. Mais comme les procès contre les héritiers de M. Quinette continuaient toujours, le gouvernement de Louis XVIII étudia de nouveau la donation de 1769 et, en 1817, l'annula comme illégale. Il tint toutefois pour régulières les aliénations faites. Les héritiers de M. Pallix se trouvant dès lors dans les conditions indiquées par l'État, réclamèrent leur dû et rentrèrent en possession de leur bien après avoir procédé pendant près de soixante années[1].

La conquête des grèves semblait abandonnée et l'activité industrielle s'était portée sur les salines de la baie quand, en 1829, un ingénieur des Ponts et Chaussées, B. Brisson, reprenant le projet de Vauban, « proposait de réunir les eaux de la Sée, de la Sélune et du Couesnon dans un grand canal qui irait se déverser dans la Rance; le canal devait présenter des berges assez élevées pour faciliter les plus hautes intumescences du flux de la mer. Le travail ainsi exécuté permettrait d'immenses endiguements dans la baie[2]. »

1. Les Archives de la Direction des domaines de Saint-Lô renferment un volumineux dossier sur les procès de ces familles contre l'État. La ténacité des instances et les lenteurs de la procédure donnèrent lieu à des incidents curieux. Vers 1830, des contestations s'étaient élevées relativement aux tanguières de Moidrey, closes, sur les ordres de la demoiselle Pallix, par des barrières que les habitants mécontents brisèrent pour récolter la tangue dont ils avaient besoin. Pour en finir, l'État prit le parti de désintéresser complètement la demoiselle Pallix; et comme les absences prolongées auxquelles sa profession de harpiste astreignait cette artiste la rendaient souvent introuvable, on consigna chez un huissier la somme de un million qui lui était attribuée à titre d'indemnité définitive pour renonciation à tous ses droits sur les grèves de la baie. Cependant, un jour que cet officier ministériel avait rencontré Mlle Pallix partant en tournée, il l'avisa de la somme déposée à son profit au moment où elle montait en voiture. Quoique vivant des seules ressources que lui procurait son talent, Mlle Pallix, incrédule, partit sans vouloir entendre parler de cette affaire et mourût pauvre quelque temps après, laissant le million aux mains de ses héritiers.

2. Voir le travail de Brisson intitulé : *Essai sur le système général de la navigation*

Ce projet n'eut pas plus de succès que celui dont il s'était inspiré.

Enfin le 21 juillet 1856, l'État concéda moyennant une redevance de 377878 francs à la Société Mosselman et Donon, 4350 hectares de lais et relais de mer.

La concession comprenait « outre les enclos domaniaux voisins de l'anse de Moidrey et affermés par le Domaine, tous les terrains herbus et non herbus, amodiés et non amodiés, limités du côté du large par deux lignes droites, dirigées, l'une, de la Chapelle-Sainte-Anne à la Chapelle-Saint-Aubert sur le Mont-Saint-Michel, et l'autre, du Mont-Saint-Michel vers la pointe de Roche-Torin[1], cette dernière étant prolongée, jusqu'à sa rencontre avec un troisième alignement partant du Pont-à-l'Anguille et dirigée vers le nord. » Les concessionnaires étaient tenus, à leurs frais, risques et périls, dans un délai de six ans, à partir du décret de concession :

« 1° De créer un nouveau chenal au Couesnon dans la baie du Mont-Saint-Michel, au moyen de deux digues submersibles;

« 2° De prolonger, suivant une courbe, la digue de la rive gauche du Couesnon, à 1200 mètres au delà du Mont-Saint-Michel;

« 3° De clore par une troisième digue submersible le terrain entre le Couesnon, la mer et la Guintre, au moyen de deux parties en ligne droite reliées vers leur rencontre par une courbe de 200 mètres, et de telle sorte que l'une de ces lignes soit dirigée vers l'axe du Mont-Saint-Michel à Roche-Torin, et de l'autre du Pont-à-l'Anguille vers le nord, en prenant soin d'arrondir la digue vers le Mont-Saint-Michel et de la rendre ainsi tangente au pied du rocher qui porte la Maison d'arrêt[2]. »

Ce Cahier des charges n'imposait aux concessionnaires qu'une réserve de 150 mètres autour du rocher.

Sur les 124 conseillers municipaux de la région, 119 avaient fait, pendant les trois années qui s'étaient écoulées entre la demande de MM. Mosselman et Donon et le décret impérial, une vive opposition fondée sur le grand dommage que cette concession devait causer aux communes, en raison de la suppression de la tangue, engrais marin indispensable à l'agriculture, et de la suppression de la pêche, source de revenu pour les populations de la côte[3]. Rien n'y fit et en 1860 un nouveau décret étendit les limites de cette concession jusqu'à la pointe de Roche-Torin, dans le bassin de la Sélune, et l'augmenta de 221 hectares moyennant une redevance de 1 franc par hectare. Après dix années d'une exploi-

intérieure de la France. Paris, 1829, in-12. Cité par E.-A. Pigeon, *Le M.-S.-M. et sa baronnie Genest-Tombelaine*, p. 336.

1. Voir notre plan général, planche XXXVI. Les bornes de ces alignements se trouvent l'une *bp* à quelques mètres au Sud de la Chapelle-Saint-Aubert et l'autre *bt* dans l'angle rentrant du Bastillon avec le rempart du côté de la tour Boucle.

2. *Cahier des charges de la concession Mosselman et Donon.*

3. La tangue donne un rendement annuel de près de 500 000 francs et la pêche rapporte aux pêcheurs une somme d'au moins 40 000 francs.

tation où elle avait dépensé sans profit des sommes considérables à la construction de digues submersibles que la mer emportait à chaque grande marée, la Société Mosselman-Donon rétrocéda sa concession à un autre entrepreneur de colmatage : la Société des Polders de l'Ouest qui hérita des dispositions bienveillantes dont bénéficiait en haut lieu la première. Un décret du gouvernement impérial, en date du 30 novembre 1869, modifia le Cahier des charges joint au décret du 21 juillet 1856, en exonérant la nouvelle Société d'une partie des travaux à exécuter, en res-



Phot. Neurdein.

Fig. 16. — La Digue insubmersible.
Vue prise à 1500 mètres du Mont.

treignant l'importance de ceux reconnus indispensables[1], et en prorogeant de douze ans le délai d'exécution de ces travaux. En outre les nouveaux concessionnaires recevaient, « à titre de subvention, une somme de 550 000 francs, imputée sur le chapitre de la navigation maritime du budget du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ». Pour comble de générosité, l'État, invoquant l'utilité publique des travaux exécutés dans les essais infructueux de colmatage faits par la Société Mosselman-Donon, reprenait à sa charge les 1115 hectares de

1. Notamment la création du chenal du Couesnon dont la largeur, d'abord fixée à 400 mètres, fut ramenée à 120. On ne sait exactement aux frais de qui ce chenal fut exécuté.

Lire l'intéressant rapport de M. Marius Vachon au nom du Comité des sites et monuments pittoresques, publié par le Touring-Club de France, mars 1908.

grèves concédés dans la partie Est de la baie sur la rive droite du Couesnon et en remboursait les dépenses à cette société. A dater de ce moment, l'État entreprenait le colmatage sur la rive droite du Couesnon, opération précédemment désastreuse pour la Société Mosselman et que la Société des Polders ne voulait pas recommencer. Celle-ci obtint donc en 1869 l'établissement d'un projet de construction, aux frais de l'État, d'une digue insubmersible longeant le canal de dérivation du Couesnon et destinée à précipiter le colmatage à l'Est. L'enquête ouverte à ce propos ne recueillit qu'une seule déposition favorable au projet, celle du Père Robert, supérieur de la congrégation de Pontigny, locataire des bâtiments de l'abbaye, qui estimait que la digue, facilitant l'accès à l'abbaye, favoriserait les pèlerinages. La guerre de 1870 fit ajourner l'exécution de ce projet qui fut repris sous le gouvernement du 16 mai. Un décret du maréchal de Mac-Mahon, en date du 25 juin 1874, autorisa la construction d'une digue insubmersible le long du Couesnon, entre Moidrey et le Mont dans le but « d'assurer la protection du rivage menacé entre la Sélune et le Couesnon, de favoriser l'atterrissement progressif des grèves, et de rendre à l'agriculture les terrains que la mer lui avait enlevés[1]. » Les motifs réels qu'on dissimulait étaient : pour l'administration des Ponts et Chaussées, sa fidélité aux intérêts de la Société des Polders de l'Ouest; pour le gouvernement du 16 mai, son désir de favoriser les pèlerinages du Mont-Saint-Michel. Quant à l'opération elle-même, les habitants du Mont s'y intéressaient si peu, qu'une délibération du Conseil municipal à ce sujet n'obtint, sur 10 conseillers, que 4 voix favorables dont 2 émanaient d'agents du service des Ponts et Chaussées. En même temps une pétition organisée parmi les habitants par un autre agent de ce même service ne réunit que 40 signatures, dont plus de la moitié provenaient de femmes et d'enfants.

Le Ministre des Travaux publics n'osa pas mettre à exécution ce décret frappé d'illégalité, puisqu'il engageait sans l'approbation de la Chambre une dépense qui ne figurait pas au budget du Ministère des Travaux publics. Le gouvernement s'y décida pourtant en 1877 et les travaux furent entrepris. Des protestations énergiques s'élevèrent de toutes parts; la presse fit campagne contre cet acte de vandalisme qui ne trouva de défenseur dans aucun journal. Émues de cette unanimité dans la réprobation qu'inspirait leur œuvre néfaste, et n'ignorant pas d'autre part l'illégalité du décret, l'Administration des Ponts et Chaussées et la Société des Polders s'empressèrent de hâter les travaux, afin de rendre caduques les instances de l'Administration des Beaux-Arts à en réclamer la suspension. Prévue pour quatre années, l'exécution de la digue fut réalisée en une seule, avec un dépassement de crédits de 200 000 francs. Elle a ainsi coûté

1. Décret du 25 juin 1874, art. 3 de l'exposé des motifs.

plus d'un demi-million sans compter le procès que l'Administration eut à soutenir contre l'entrepreneur qui l'assignait en paiement d'une indemnité de 150 000 francs pour les charges qu'avait fait peser sur lui cette précipitation[1].

Dès lors, enhardie par les immunités dont elle jouissait, l'Administration des Ponts et Chaussées ne se gêna plus pour apporter telle modification qui lui plut au projet annexé au décret présidentiel. Au lieu de faire aboutir la digue *tangentiellement au pied du rocher*, comme il était stipulé dans les clauses de la concession, elle en fit butter l'arrivée contre le rempart entre la tour du Roi et celle de l'Arcade, avec l'intention



Phot. Neurdein.

Fig. 17. — Le Mont-Saint-Michel en Cornouailles (Angleterre).
Gravure de C. Allen, d'après un dessin de Dewint, 1823. Bibliothèque Nationale, Cabinet des estampes.

évidente d'y pratiquer ensuite une ouverture au travers de la muraille. L'Administration des Beaux-Arts protesta énergiquement contre cet enchaussement du rempart et des deux tours. L'ingénieur proposa alors un abaissement de la digue; mais le Conseil général des Ponts et Chaussées repoussa ce projet, déclarant que la digue devait être maintenue telle qu'elle avait été construite. « A la première constatation de l'aboutissement de la digue contre les remparts et des dégâts qu'elle produisait, l'Administration des Beaux-Arts avait demandé que le gouvernement ouvrît une conférence entre les Inspecteurs généraux des Travaux

1. « L'ingénieur était devenu fou; il donnait les ordres les plus insensés. C'est ainsi qu'un jour il envoya, à tous les chefs de gare de la ligne de chemin de fer de Pontorson à Vitré, l'ordre d'expédier toutes les locomotives disponibles. » Citation faite par M. Marius Vachon, d'après le *Journal officiel* du 28 juin 1881.

publics et ceux du Service des Monuments historiques, afin qu'ils avisassent en commun aux moyens d'y remédier. L'Administration des Ponts et Chaussées fit ajourner pendant deux ans et demi toute réponse à cette démarche courtoise et conciliante. Elle n'accepta d'entrer en pourparlers qu'au lendemain de l'achèvement de la construction de la digue, comptant qu'on n'oserait pas alors mettre en question le maintien d'un travail terminé la veille, et ayant coûté plus d'un demi-million. Au cours des débats parlementaires et des discussions des Commissions qui eurent lieu plus tard, ce sera là constamment le principal argument de l'Administration des Ponts et Chaussées pour faire repousser toute proposition de coupure ou de démolition de la digue[1]. »

Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Bornons-nous à constater, pour le moment, que plus de 4000 hectares ont été repris sur la Baie du Mont-Saint-Michel depuis cinquante ans qu'on s'acharne à la dessécher, sans nul souci des conséquences déplorables qui en résulteront pour le rocher fameux dont elle constitue le cadre naturel.

Nous n'ignorons pas que la cause des partisans intéressés du dessèchement de la Baie a trouvé une éloquente plaidoirie dans une étude récente du commandant Devoir[2]. Reprenant une idée d'Élisée Reclus, l'auteur voudrait voir les sables de la baie définitivement transformés en polders, et, dans un avenir rapproché, le Mont-Saint-Michel, nouveau Mont-Dol, dominer une plaine grasse et fertile. « Quelques-uns, conclue-t-il modestement, regretteront le splendide isolement du roc aux flancs duquel s'accrochèrent jadis églises, cachots et tours de garde ; à temps nouveau, nouvel idéal. » Heureusement, ces quelques-uns forment des légions répandues dans le monde entier : et, pour l'honneur de notre temps, son idéal n'est pas encore tel qu'il lui suggère de sacrifier la conservation d'un site aussi merveilleux à l'extension de quelques champs de pommes de terre.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la Baie[3], délimitée par une ligne droite de Carolles au Grouin du Sud, présente une superficie de 40 000 hectares. En plus grande marée, 30 000 environ sont à découvert et la mer comporte une épaisseur moyenne de 8 mètres d'eau. La pente moyenne du sol de la Baie est de 0,000858 par mètre. A certaines marées basses, le flot s'éloigne de 17 kilomètres du continent d'Ardevon. En vive-eau ordinaire, la marée montante parcourt 45 m. 80 par minute ; en marée d'équinoxe, elle

1. Marius Vachon, *Le Mont-Saint-Michel*, 1908.
2. *Bulletin de l'Institut océanographique de Monaco*, 15 novembre 1908.
3. « Elle est comprise
Entre 3° 55′ de longitude O à Carolles et 4° 11′ long. O à la pointe du Jrouin de Bretagne.
et 48° 45′ de latitude N — et 48° 44′ lat. N —
(Vicomte de Potiche, *La Baie du M.-S.-M*).
Nous extrayons de cet ouvrage les chiffres ci-dessus concernant la Baie.

avance avec la vitesse de $62^{m},50$. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'influence du vent.

Nous terminerons ce chapitre sur la Baie du Mont-Saint-Michel en signalant l'analogie que présente avec elle la Baie de Cornouailles, située en face sur la côte d'Angleterre. Là s'élève le Mont-Saint-Michel de Penzance, avec une abbaye qui, donnée à notre abbaye du Mont-Saint-Michel sous la prélature de Suppo par le roi Édouard, dépendit longtemps de l'abbaye normande et qui en présente un peu la silhouette réduite. Devenu île comme le nôtre, le Mont-Saint-Michel en Cornouailles présente, avec ce dernier, suivant Élisée Reclus, une similitude absolue d'origine et de caractère[1]. Lui aussi, il fut entouré d'une forêt engloutie par les flots, dont quelques vestiges sont mis parfois à découvert par le reflux du canal de Bristol. Tout le Sud du Devonshire se serait affaissé de six mètres depuis les temps historiques. « C'est, ajoute le vicomte de Potiche, une preuve curieuse qui montre que l'ordre de choses auquel nous assistons dans la Baie n'a rien de particulier ni d'anormal. Ce qui est bizarre c'est qu'on rencontre ici le même nom dans un voisinage relatif pour un fait de même ordre[2]. »

1. Élisée Reclus, *Géographie Universelle*, t. IV, p. 410 et 411 « Le Mont-Saint-Michel de Penzance se trouvait autrefois au milieu d'une plaine boisée que les flots ont engloutie Certains lui donnent une étymologie : *Cara cowz in clowze*, le vieux roc en forme de tombe. Après les mythes païens, les légendes chrétiennes, et celles-ci fleurissent également au Mont de Cornouailles, moins nombreuses toutefois qu'au Mont de Normandie. Ce serait en 495 que l'archange saint Michel serait apparu au Dinsol. La tradition veut que S. Keyne, princesse comparable à une sainte, pleine de zèle, d'esprit et de foi, y soit venue en pèlerinage au ve siècle. Saint Cadoc, son neveu, la visita également. Lors de la conquête normande, le Mont de Cornouailles, possédait 2 hides (environ 80 hectares de terre) ; mais le comte de Moreton l'en déposséda d'une partie. En 1085, Léofric, évêque d'Exeter, affranchit, par une charte solennelle, l'église du bienheureux Saint Michel de Cornouailles de sa juridiction épiscopale. En 1135, Bernard se rendit au Mont-Saint-Michel de Cornouailles. En sa présence, William Warwast, évêque d'Exeter, consacra solennellement l'église, et il semble aussi qu'un couvent de religieuses (nunnery) y fut fondé. En 1155, Adrien IV confirma le Mont de Cornouailles dans toutes ses possessions. Le *Bulletin de l'Avranchin*, 1883, n° 51, page 136, assigne au Mont-Saint-Michel de Cornouailles une hauteur de 83 mètres et une étendue de 8 hectares. » Étienne Dupont, *Le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 20 et 21.

2. *La Baie du M.-S.-M. et ses approches*, p. 111.

CHAPITRE II

LE MONT

Situation, dimensions, altitude, voies d'accès, maintien de l'insularité et de l'état ancien.

Depuis longtemps le cours du Couesnon marque la limite entre la Normandie et la Bretagne[1]. Le Mont, à l'ouest duquel coule la rivière, est aujourd'hui en Normandie. Il n'en a pas toujours été ainsi : il fut un temps où le Couesnon passait à l'est, notamment en 1420, alors que les Montois se préparaient à la lutte contre l'étranger. Une carte de 1592 l'y représente encore, et un vieux dicton local confirme le fait en rappelant que :

« Li Couesnon a fait folie
« Si est le Mont en Normandie. »

Le rocher du Mont-Saint-Michel est exactement situé par 3° 50′ 44″ de longitude Ouest et 48° 38′ 14″ de latitude Nord, à deux kilomètres et demi du continent au Sud. Il présente une base grossièrement elliptique de 950 mètres de tour et sa superficie est d'environ 28 hectares.

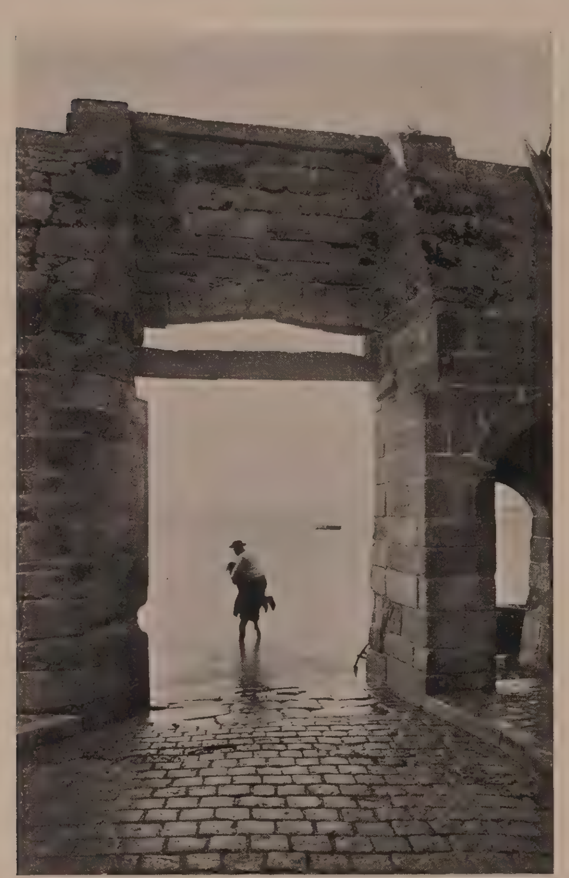
Soumise au mouvement général d'affaissement auquel obéit toute la région, son altitude au-dessus du niveau de la mer aurait diminué, depuis le VIe siècle, de 3m,50 à 4 mètres suivant l'évaluation de Flammarion, ce qui donne environ 0m,35 par siècle et 0m,0035 par année[2]. L'altitude du

1. Après avoir été navigable, après avoir motivé la présence d'un phare sur la Tour Gabriel et la construction d'un pont tournant à Beauvoir, le Couesnon n'a presque plus d'eau. La tangue obstrue chaque jour davantage son embouchure : le phare devenu inutile a été détruit en 1902; quant au pont tournant, il n'est plus aucune chance qu'une embarcation en rende la manœuvre nécessaire. Dès le XVIIe siècle on sentit le besoin de remédier à l'innavigabilité croissante du Couesnon. On attribue au maréchal de Vauban un projet de canalisation de cette rivière. En 1766, le marquis du Hallay proposait de la rendre navigable sur une longueur de 18 à 20 milles, et de faire les travaux à ses frais. L'Intendant de Bretagne, Flesselles, chargea d'une enquête l'ingénieur des Ponts et Chaussées de la province; celui-ci, dans son rapport, mit en relief les obstacles matériels s'opposant à la réalisation de ce projet qui, du reste, ne devait pas aboutir. — Archives dép. d'Ille-et-Vilaine, C. 76; de Lalande, *Des canaux de navigation....* Paris, 1778, p. 378.

2. Il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de cette évaluation qui ne doit être considérée que comme une moyenne. Des témoins, gravés en 1825 au pied du jambage occidental de la première porte de la ville, permettent d'établir les progrès de cet affaissement depuis

rocher est variable, elle diminue d'année en année, et nous devons nous contenter des constatations faites à une date déterminée. Prenons, par exemple, les chiffres obtenus dans les observations de 1908; le lecteur pourra aisément calculer l'altitude pour les années suivantes. Dans la fixation des cotes, nous partirons du zéro des cartes marines représentant le niveau le plus bas de l'eau[1]. Basée sur ces données, l'altitude moyenne du sable autour du Mont-Saint-Michel est de $+10^m,937$.

L'altitude du sol au droit de la porte de l'avancée est de $+13^m,917$.



Phot. Neurdein.

Fig. 18. — Porte de l'Avancée de la Ville.

Vue intérieure à marée haute.

cette époque. Voici comment le *Livre Blanc du Mont-Saint-Michel*, fol. 243, décrit les circonstances relatives à ces observations :

« Nous, Maire du Mont-Saint-Michel soussigné, en vertu de la lettre de Monsieur Dan, ingénieur en chef en datte du sept avril présente année, avons remarqué que la Marée de cent degrés, a monté le unze avril au nivaux juste du seuil de la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel dite la Bas-Volle ; le douze, elle a monté huit pouces plus haut et le treize, neuf pouces six lignes. C'est-à-dire que le treize elle n'a augmenté que de dix-huit lignes ; le matin et le soir de ce jour la mer a même degré ; le jour la mer était extrêmement calme. Il a été fait avec un ciseau à frois, deux petites marques en crois à la première pierre du jambage de droite de la dite porte. Le quatorze elle a monté au même degré que le onze, c'est-à-dire au niveau du seuil de la porte susdite.

« Certifié très exact par nous susdit.

« *Mont-Saint-Michel*, le 15 avril 1823.

« Chenon. »

Nous avons personnellement procédé à la même observation à la grande marée du 30 septembre 1909. Voici les hauteurs respectives de ces marques rapportées au zéro des cartes marines.

Altitude au 30 septembre 1909		du seuil de la porte de l'Avancée		$13^m,914$
—	—	de la marque faite	le 12 avril 1823	$14^m,122$
—	—	—	le 13 avril 1823	$14^m,161$
—	—	—	le 30 sept. 1909	$15^m,257$
—	—	—	le 1er oct. 1909	$15^m,204$

De même qu'en 1823, la mer était très calme. D'après ces résultats, le mouvement d'affaissement se serait accentué formidablement dans les 86 dernières années.

1. Le zéro des cartes marines établi au niveau le plus bas de l'eau est à $6^m,06$ au-dessous du zéro de la carte de France, dit de Bourdaloue. Il est donc aisé de calculer ces altitudes par rapport à la carte de France.

Enfin celle du sommet du rocher qu'on rencontre à $0^m,34$ au-dessous du dallage de l'église abbatiale est de $+ 91^m,987$.

Pour fixer les idées, nous rattacherons les cotes du rocher au niveau moyen des grèves. Nous dirons donc que sa pointe est à une hauteur de $81^m,05$ au-dessus de ce niveau et que l'extrémité des ailes de l'archange surmontant la flèche s'élève à $171^m,64$ au-dessus du même niveau.

En morte-eau, la mer, qui, au dire des anciens historiens du Mont, entourait le rocher deux fois par jour, ne vient plus jusqu'à lui. En vive-



Phot. Neurdein.

Fig. 19. — Arrivée au Mont-Saint-Michel à marée basse.

eau ordinaire, le flot monte de $2^m,74$ au pied du rocher, et en plus grande marée d'équinoxe de $4^m,61$. Il arrive en moyenne au Mont-Saint-Michel en quatre heures. En plus basse marée de morte-eau (coefficient de 40), la mer ne s'éloigne que de 6 kilomètres et ne monte qu'à la cote $+ 10^m,56$; en plus basse marée de vive-eau ordinaire (90) elle s'éloigne de 11 kilomètres et remonte à la cote $+ 13^m,71$; enfin à la plus basse marée de vive-eau d'équinoxe (118) elle s'éloigne de 15 kilomètres et remonte à la cote $+ 15^m,58$ [1].

1. Voir *La Baie du Mont-Saint-Michel et ses approches* par le vicomte de Potiche. Les chiffres que nous donnons ici diffèrent sensiblement de ceux que nous fournit cet auteur; ils résultent d'une vérification que nous avons demandée au Service hydrographique de la marine. La différence provient de ce que les chiffres donnés par de Potiche partent d'un niveau des plus basses mers établi avec le coefficient maximum de marée 112 alors que l'on sait maintenant qu'il aurait fallu prendre 120 : il en résulte que le zéro de la carte est

Le Mont est constitué par des roches d'origine éruptive (granites et granulites, composés d'éléments de feldspath, de quartz et de tourmaline), dont les dépressions se sont remplies d'apports de tourbe, de tangue et d'humus, qui forment une couche de terre végétale d'épaisseur variable. Tout son versant nord est occupé par un petit bois, dernier vestige de l'antique forêt de Scissy, où végètent les essences d'arbres qui peuplaient cette forêt.

Des monnaies et des poteries romaines trouvées à proximité du Mont



Phot. Neurdein.

Fig. 20. — Arrivée au Mont-Saint-Michel à marée haute.

ont permis à quelques auteurs de supposer dans cet endroit l'existence d'un centre de voies romaines. Chèvremont y fait passer la voie n° 2 de l'itinéraire d'Antonin. Nous devons à la vérité d'avouer que nous n'avons vu ni ces objets ni ces voies. Blondel rapporte qu' « en 1822 la mer, ayant fait une fouille profonde devant la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel, a mis à découvert, à dix pieds de profondeur, un bout de chaussée pavée en grosses pierres[1]. » Mais cet auteur a pris pour une voie romaine la rampe

de 0m,50 au-dessus du niveau des plus basses mers. Nos chiffres tiennent compte de cette rectification.

1. *Notice hist. et topogr. du Mont-Saint-Michel*, p. 90. Cette chaussée dont parle Blondel n'est évidemment autre que la rampe d'accès *primitive* du xve siècle et qui fut, comme nous le dirons plus loin, remaniée et adoucie vers 1855, époque où tous les quais, déblayés par l'irrigation de la Sélune (1854), étaient devenus praticables. Surélevée de 2 mètres à son extrémité inférieure, cette rampe reçut alors la déclivité qu'on lui voit aujourd'hui dans la partie à découvert, en avant de la porte d'entrée de la ville.

d'accès qui se rattachait aux quais construits aux xv[e] et xvi[e] siècles au pied des remparts depuis la Tour Boucle jusqu'à celle des pêcheurs.

Le poète allemand Uhland, racontant le miracle qui motiva au xi[e] siècle l'érection, par l'abbé Hildebert, d'un monument appelé Croix des grèves, désigne le Mont comme « un roc escarpé qu'entoure la mer de tous côtés à l'exception d'un seul par où, quand le flot se retire, s'ouvre un chemin praticable. » On sait, d'autre part, que pendant tout le moyen âge on s'acheminait vers le Mont par certaines voies d'accès appelées voies montoises ou chemins du Paradis. De Gerville[1] dit qu'une *via*



Phot Neurdein.

Fig. 21. — Chapelle Saint-Aubert, face Est.

publica venant de Coutances et longeant le monastère du Mont-Saint-Michel donnait lieu à la perception d'un droit de péage. S'appuyant sur les textes de Robert du Mont et sur diverses chartes, Toulmouche[2] assure qu'au xiii[e] siècle ces routes étaient encore praticables. Leur existence à cette époque explique comment ont pu être transportées les immenses quantités de granit tirées des îles voisines, notamment de Chausey, pour la construction de la Merveille. Des bateaux chargés de ces pierres abordaient à Genest et, après transbordement, ces matériaux étaient traînés dans des chariots jusqu'à pied d'œuvre.

L'instabilité du lit des rivières qui débouchent dans la baie a transformé à maintes reprises la situation du Mont au milieu des grèves.

1. Cité par le vicomte de Potiche, *La Baie du M.-S.-M. et ses approches*, p. 175.
2. *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes.*

Aussi peut-on compter sur l'action de ces cours d'eau comme précieux auxiliaire pour rendre à la montagne les avantages de son insularité, le jour où le bon sens et la raison l'auront emporté sur l'utilitarisme et la spéculation. Aux points de rencontre des eaux marines et des eaux fluviales, il se produit des remous déterminant des amas de tangue ou des excavations profondes. Dans le premier tiers du XIX[e] siècle, les phénomènes simultanés d'accumulation et de déblaiement avaient accidenté les abords du Mont assez profondément pour que les riverains ne parvinssent à maintenir les communications avec la terre qu'au prix de travaux incessants[1].

On remarque à la base du rocher et des remparts une zone grise limitée à une sorte de bande roussâtre rayant le granit dans sa hauteur. C'est la trace du remblai qui chaussait tout le pied de la montagne en 1853 et depuis longtemps sans doute. Le terrain qui faisait partie de cette zone était couvert d'herbu que les moutons venaient alors paître tout contre le rempart. On voit encore à proximité de la tour Nord un trou carré pratiqué dans le rocher[2]. C'était une sorte d'auge creusée au XVII[e] siècle par un sieur Ménard[3] et qui servait d'abreuvoir aux bestiaux dans ce pâturage accidenté. Le seuil de la fontaine Saint-Aubert, dont le linteau porte la date de 1757, coïncidait alors avec le niveau des grèves; ce qui semblerait indiquer que cette altitude de la tangue existait déjà dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Enfin en 1852, le sol de la porte d'entrée de la ville était à une hauteur telle qu'on dut le déblayer pour le passage d'une charrette de paille. Les choses en étaient là quand, à une grande marée descendante de 1854, la Sélune se détournant de son cours habi-

1. On lit dans *le Livre Blanc du M.-S.-M.*, fol. 245 : « L'an 1825 le onze avril, les membres du Conseil municipal de la commune du Mont-Saint-Michel réunis.... Considérant que le Mont-Saint-Michel est situé dans une position extraordinaire et que les communications ont été tellement dangereuses depuis cinq ans par le rapprochement des rivières de Sée et Sélune réunies, que la ville et la maison centrale n'ont été approvisionnées qu'avec peine et à grand frais et même en payant les vivres plus cher qu'à Pontorson y compris l'octroi, enfin le passage a été si mauvais, malgré les énormes travaux de nos habitants pour le maintenir. que nous avons, par moment, été obligés de cautionner des harnois pour le transport de nos vivres.... Par ces considérations, le Conseil est d'avis à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de créer un octroi pour la dite commune tout le temps que le passage sera difficile. »

Un peu plus loin, fol. 262 v., ce sont les mêmes doléances exprimées comme suit : « L'an 1830, le quatorze février, le Conseil municipal.... Considérant que le passage des grèves blanches qui entourent la commune se trouve souvent interrompu par des excavations et affouillements causés par la mer ; que la commune est forcée de réparer ces affouillements afin de faire passer les approvisionnements et qu'elle n'a d'autre ressource que la prestation en nature... est d'avis à l'unanimité que chaque habitant mâle et valide, cheval, bœuf, charrette et cætera soient imposés à une journée de travail pendant l'année... » La même mesure fut renouvelée par le Conseil municipal en 1834.

2. Voir *fm* de notre plan général, planche XXXVI.

3. Le donateur de cet abreuvoir avait reçu le surnom de Fontaine qui resta longtemps dans sa famille. Nous tenons ce renseignement d'un de ses descendants, M. Louis Mesnard, ancien pêcheur et gardien auxiliaire à l'abbaye, qui nous en a donné plusieurs autres fort intéressants touchant des faits dont il fut témoin dans son enfance.



Phot. Neurdein.

Fig. 22. — Vue générale au sud, en 1898.

tuel, se précipita vers l'Ouest et vint se creuser un lit profond entre le rivage et le Mont-Saint-Michel[1].

Pendant quinze jours, des monticules de tangue minés par les ravinements du flot s'effondrèrent avec un fracas sourd. Tous les apports sableux disparurent successivement découvrant le pied des roches et des remparts à la base desquels apparurent les quais contemporains de l'enceinte du xve siècle. Ces quais, formés de grosses pierres brutes retenues par de forts pilotis plantés obliquement dans la grève, avaient souffert de l'assaut des rivières, qui les avait en certains points déchaussés. On dut notamment faire couler en avant du môle quantité de chalands chargés de gros blocs qui disparurent longtemps au cours de cette opération décourageante que la persévérance des efforts couronna de succès.

Certains faits nous prouvent que, très avant dans le xixe siècle, des navires d'un assez fort tonnage pouvaient arriver à proximité du Mont. C'est ainsi qu'en 1858, un vapeur de Granville, *la Comète*, commandé par le capitaine Menu, s'échoua auprès du môle avec ses 300 voyageurs, dont bon nombre durent, à marée basse, gagner à la nage l'entrée de la ville. En 1863, un bateau chargé de grains, *la Ville de Plancoët*, s'échoua également sur le sillon du Couesnon à 200 mètres de la chapelle Saint-Aubert. Dix jours après la catastrophe, le navire était complètement enfoui sous les sables.

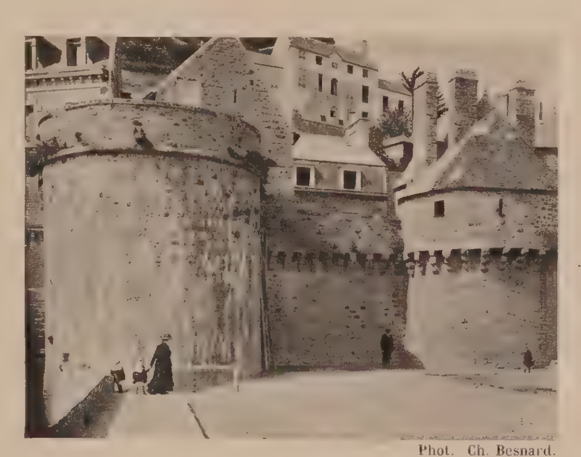
Lorsque les ensablements eurent effacé toute trace de voie dallée, on dut se garantir de la mobilité du sable en ne traversant les grèves avec des charges qu'après s'être assuré de la résistance du sol. A cet égard, la digue insubmersible construite en 1880 a singulièrement facilité l'accès du Mont; mais, hélas, à quel prix! Indépendamment de l'aspect général du lieu qu'elle a défiguré en déformant la silhouette du rocher, elle est venue remblayer le pied des remparts avec l'évidente préméditation de les éventrer. Mais cette route de voitures, dont l'utilité avait servi à dissimuler le but réel du remblai favorable aux intérêts financiers de la Société des Polders, n'a pas suffi aux aspirations de ceux qui ne voient dans le Mont-Saint-Michel qu'une valeur à exploiter. On voulut mieux : et en 1901 on établit un chemin de fer dont les locomotives ne s'arrêtèrent qu'à l'immonde cul-de-sac où débouche la passerelle servant à l'embarquement

1. Voici comment s'exprime, au sujet de cette catastrophe, l'auteur d'une réédition, faite en 1856, d'une brochure écrite en 1849 par M. Régley, directeur de la prison : « Hélas, tout a bien changé d'aspect depuis deux années seulement! La Sélune, capricieuse en son cours, s'est peu à peu rapprochée du Mont-Saint-Michel ; puis elle l'a dépassé, pour s'en éloigner, en courant vers l'Ouest. — A l'heure où nous écrivons ces lignes (avril 1856), elle contourne le Mont au Sud et à l'Ouest, à deux kilomètres de distance : de sorte que, de ce côté, il est impossible d'y arriver à pied ou d'en sortir sans le secours d'une barque.

« Bien plus : l'étendue du terrain qui se trouve aujourd'hui entre la rivière et le Mont, abaissée de plus de trois mètres et régulièrement couverte par la mer deux fois en vingt-quatre heures, est de la grève récemment enlevée par le flot vers l'ouest et transportée par lui vers le nord. »

des touristes aux époques des grandes marées. Puis l'on s'en tint là provisoirement, attendant avec confiance le jour prochain où l'assèchement tant convoité de la baie permettrait à tout le monde d'aborder à pied sec.

Nous avons vu comment s'était réalisée cette néfaste entreprise en dépit des protestations les plus autorisées. Mais l'audace qui, bravant toutes les oppositions, a tenu à mettre les discussions éventuelles en présence du fait accompli, n'est pas parvenue à étouffer la question. Depuis l'achèvement de la digue cette affaire a été portée devant le Parlement plusieurs fois, tout d'abord en 1881, par le rapporteur du budget des Beaux-Arts, M. Lockroy, et par le Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts M. Turquet, qui flétrirent énergiquement l'acte de vandalisme commis par l'Administration des Ponts et Chaussées. Renouvelée l'année suivante, cette protestation fut suivie de la constitution d'une Commission extra-parlementaire qui se rendit au Mont et condamna la digue à l'unanimité. Cependant, rentrée à Paris, cette Commission se déjugea; et, sous la pression exercée par le Ministre des Travaux publics, se contenta de conclure à la nécessité de dispositions propres à arrêter le colmatage à un kilomètre de l'île. Puis on laissa de côté l'affaire dont la presse seule continua à s'occuper. En présence de l'émotion qui s'était emparée de l'opinion publique, M. Antonin Proust, vice-président de la Commission des monuments historiques, se crut obligé de développer le 15 janvier 1884 une interpellation de pure forme, qui n'eut pour résultat que le vote de l'ordre du jour pur et simple, dont la signification était un renvoi dos à dos des parties, jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de discuter sérieusement sur des propositions nettes et décisives.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 25. — Butée de la Digue insubmersible contre les remparts du Mont-Saint-Michel.

En attendant, le colmatage continuait avec une rapidité inquiétante. Sur les 2827^{ha}80^{a}61^{ca} concédés à la Société des Polders de l'Ouest, sur la rive gauche du Couesnon, 2185^{ha}27^{a}94^{ca} étaient déjà conquis sur la mer en 1904 et les digues étaient poussées jusqu'à 1250 mètres du Mont. Le colmatage doit, il est vrai, s'arrêter à 1000 mètres du Mont; telle est du moins l'obligation à laquelle est soumise l'Administration des Ponts et Chaussées, d'après le rapport de la Commission extra-parlementaire de 1881. Mais c'est là une restriction purement illusoire; et il n'est douteux

pour personne que le jour où les atterrissements auront atteint cette limite, les 1000 mètres restant ne tarderont pas à être comblés.

C'est pourquoi, dans un élan enthousiaste dont tous les amis du Mont applaudirent la vaillance, le Comité des sites et monuments du Touring Club de France supplia « respectueusement les Pouvoirs publics de prendre, d'urgence et avec fermeté, les mesures radicales nécessaires pour assurer la conservation, intégrale et définitive, de cette merveille incomparable de l'art national, de ce chef-d'œuvre de la nature, unique au monde[1]. »

Ces mesures étaient :

« 1° L'arrêt du colmatage dans la baie du Mont-Saint-Michel à 1500 mètres de l'île, pour que le Mont conserve sa situation insulaire;

« 2° La coupure de la digue insubmersible à 1500 mètres du Mont, et le remplacement de cette partie de la digue par une estacade, à larges claires-voies permettant à la mer de circuler librement autour de l'île, à toutes les marées;

« 3° Le classement du Mont-Saint-Michel tout entier, comme site et monument naturel, de caractère artistique, protégé par la loi du 21 avril 1906;

« 4° L'expropriation, conformément aux dispositions de l'article 4 de cette loi, des maisons et terrains de l'île, dont les propriétaires refuseraient le classement proposé par la Commission départementale de la Manche. »

On ne saurait assurément énoncer une solution plus complète de la question. Mais il est à craindre que sa réalisation ne se heurte sur certains points à d'insurmontables obstacles. La question est grave. La diversité des intérêts en jeu, la légitimité des droits consécutifs aux privilèges accordés, les difficultés administratives et techniques sont autant d'éléments du problème qui en compliquent la solution. Depuis longtemps déjà des moyens ont été imaginés pour conserver au Mont sa situation insulaire et concilier les légitimes aspirations de l'esthétique avec les commodités des touristes et des habitants. L'un d'eux consistait à couper la digue à 200 mètres seulement avant son arrivée au rocher; un pont roulant, du genre de celui de Saint-Servan, aurait ensuite opéré le transbordement entre l'extrémité du remblai ainsi raccourci et l'entrée du Mont. Mais des hommes compétents semblent craindre que cette amputation n'amène, par la dissolution de la tangue dont se compose la digue, la destruction de ce remblai sur le maintien duquel est fondé l'espoir de l'extension des polders. Si ces appréhensions étaient justifiées il faudrait renoncer à voir aboutir tout projet de coupure de la digue : car les concessionnaires sont

1. *Le Mont-Saint-Michel*, Rapport au nom du Comité des sites et monuments pittoresques du Touring Club de France, p. 23.

nombreux, et aussi vaillamment soutenus dans leurs droits actuels qu'ambitieux dans leurs desseins. Ne leur a-t-on pas prêté pendant un temps le projet de conquérir la baie tout entière en réunissant toutes les eaux qui y divaguent en un seul canal qui, d'Avranches, aurait gagné la Rance. La baie, débarrassée des courants d'eau douce aurait été rapidement comblée par l'apport des sédiments marins. D'autres projets aussi grandioses ont été imaginés pour aboutir au même résultat. On voit à quelles résistances il faut s'attendre dans une voie où l'esthétique est seule condamnée à perdre ce que les polders et leurs actionnaires sont appelés à gagner. On



Phot. Neurdein.

Fig. 24. — La Digue insubmersible.

Vue prise du Mont au moment de l'arrivée du flot dans le Couesnon.

supute sous quel poids succombent les questions d'art dans la balance dont l'autre plateau est chargé d'intérêts politiques ou financiers.

Malgré la difficulté de rétrograder en revenant sur des privilèges conférés ou en détruisant des travaux faits, il est possible, opportun et urgent de s'arrêter dans la voie néfaste où l'on n'aurait jamais dû s'engager, en refusant désormais toute nouvelle concession, et en interrompant tout travail susceptible d'aggraver la situation actuelle. Il est également loisible de remédier au dommage causé par la digue aux remparts dont elle enterre la base en attendant d'en éventrer les murailles.

Au nombre des dispositions proposées il y a quelques mois dans ce but, se trouve le transport de l'arrivée de la digue à la porte d'entrée de l'avancée, au moyen d'une pente douce commençant dans les environs du point où cette digue serait à remanier après avoir démasqué le rempart. Il est à craindre que cette solution favorable, il est vrai, au déga-

gement des tours, mais qui aurait pour conséquence l'isolement du Mont à marée haute, ne rencontre pas l'adhésion des habitants qui renonceraient difficilement, après en avoir joui pendant plus d'un quart de siècle, à la commodité d'aborder à tout moment leur île à pied sec.

D'après nous, pour être réalisable dans les conditions matérielles les plus admissibles, tout projet de modification de l'état des choses doit satisfaire à ce légitime désir des Montois, respecter d'une manière générale le *statu quo* dans la questions des polders en se gardant de l'aggraver, et se borner à rendre aux remparts leurs soubassements et au Mont, dans la mesure du possible, sa silhouette et son insularité.

Pour certains, la suppression de la digue c'est la destruction des endiguements du Couesnon et le retour de ses divagations avec toutes leurs conséquences dont la première est la reprise de l'action qu'il exerçait jadis au Nord sur les courants des deux rivières confluentes, la Sée et la Sélune; c'est par suite le réveil des menaces de ces rivières contre les rivages de l'Est, soustraits si péniblement et à si grands frais à leurs invasions dévastatrices. D'autre part, les promoteurs de solutions radicales objectent que, céder sur l'amputation presque complète de la digue, c'est consentir à la marche progressive des atterrissements de ce côté. Quelle que soit l'ardeur qu'on puisse apporter à la recherche d'une solution, il ne faut pourtant pas pousser l'intransigeance jusqu'à fixer son choix sur celle qui compromettrait le résultat acquis par des efforts antérieurs. Il faut songer que, depuis plusieurs siècles, des travaux gigantesques ont été entrepris dans le but d'abriter des populations riveraines contre des catastrophes comme celles dont jadis elles étaient perpétuellement menacées. Des trois principales rivières de la baie, celle dont les divagations sont le plus redoutables pour les polders est sans contredit la Sélune. Depuis le XIe jusqu'au XIXe siècle inclus, c'est elle que nous voyons s'élancer soudainement vers l'Ouest, balayant les remblais patiemment accumulés par les riverains, pour aller se creuser un lit autour du Mont-Saint-Michel. C'est précisément à cause des dangers auxquels exposait le cours capricieux de cette rivière, qu'on commença les travaux de défense en 1859, par la construction de la digue de Roche-Torin. Et c'est encore sur l'entretien de ce remblai submersible que s'exerce avec le plus de persévérance l'activité des protecteurs des polders. Il reste donc toujours possible, quand on sera fermement résolu à l'action, de recourir à la complicité de la Sélune pour provoquer le déblaiement des abords du Mont par la destruction totale ou partielle de la digue de Roche-Torin. On ne saurait même se dispenser de ce moyen; mais ce n'est pas une raison pour se priver du bénéfice de garanties si chèrement acquises par les riverains de l'Est et dont on ne peut assurer le maintien qu'en retenant le Couesnon captif dans le lit

qu'on lui a fixé. Notons d'ailleurs que cette situation du Couesnon n'est nullement favorable à la formation des polders à l'Ouest, et qu'il y a par contre de grandes chances pour que les atterrissements, loin de s'aggraver de ce côté, se ressentent au contraire du mouvement général de dispersion des sables, que provoqueront de nouveaux courants aux abords du rocher. Cependant il est une mesure avec laquelle il importerait de ne pas transiger, c'est le retour direct dans la baie des ruisseaux dont on a détourné le cours de part et d'autre, pour empêcher le nettoyage qu'opérait le reflux à chaque marée descendante. Cette mesure est capitale et pourrait être d'une telle efficacité qu'il conviendrait de commencer par



Phot. Neurdein.

Fig. 25. — Pêcheur au havenet et pêcheuses de coques sur la grève.

elle la succession des opérations dont elle serait peut-être de nature à simplifier l'étendue.

En conséquence nous formulerions comme il suit une proposition en vue d'assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, sans compromettre les résultats acquis ni préjudicier aux intérêts en jeu :

1° Rendre aux ruisseaux déviés leurs cours direct et naturel dans la baie;

2° Consolider le rivage actuel depuis Roche-Torin jusqu'à la Caserne par une suite de digues insubmersibles opposant une puissante barrière au flot et aux divagations des rivières confluentes. Ce serait un travail long et coûteux, mais le résultat recherché en vaut la peine;

3° Détruire la digue submersible de Roche-Torin dans la mesure compatible avec la sécurité immédiate des nouveaux endiguements ou quais;

4° Maintenir dans son principe la digue insubmersible du Mont-

Saint-Michel en la reprenant toutefois en maçonnerie au point où elle cesse actuellement d'être courbe ; la diriger circulairement vers une plate-forme à établir au pied du rocher devant l'entrée de l'avancée des Fanils, les trois cents derniers mètres environ n'étant plus qu'une estacade en ciment armé qui laisserait le flot entourer le Mont pour coopérer avec le reflux des rivières au dragage de cette partie de la baie ;

5° Finalement, détruire l'extrémité du remblai devenue inutile. La base des remparts depuis la tour de l'Arcade jusqu'à celle du Roi se trouverait alors entièrement dégagée ; l'entrée et l'extérieur des courtines de l'avancée reprendraient leur aspect primitif.

Grâce à ce dispositif, la digue, au lieu de masquer la partie inférieure des remparts, deviendrait au contraire un lieu de promenade d'où, en suivant la crête du talus, le touriste verrait se dérouler devant lui le développement perspectif des fortifications de la vieille forteresse depuis l'entrée jusqu'à l'extrémité orientale. Les anciennes murailles recouvreraient, dans toute leur étendue, l'intégrité de leurs dispositions anciennes. La plate-forme servant de débarcadère devant l'avancée des Fanils se raccorderait avec le niveau général de la chaussée, afin d'être constamment maintenue au-dessus du flot aux époques de grandes marées. De cette manière, l'accès du Mont aurait toujours lieu à pied sec, ce qui réaliserait un progrès appréciable sur le mode actuel d'accès par les hautes mers. Pour pénétrer dans la ville, un passage serait convenablement aménagé à la base du rocher derrière le corps de garde des bourgeois et le crènelage du « jardin de la Cure ». Une porte percée dans la tour de l'extrémité occidentale du boulevard accéderait définitivement à ce dernier et constituerait ainsi une nouvelle entrée du Mont d'une accusation franchement moderne, et présentant un exemple des sacrifices parfois nécessaires pour concilier les besoins de la vie moderne avec l'intégrité des œuvres du passé. Ce nouveau mode d'accès ne préjudicierait en rien à l'ancien demeuré intact. Les voyageurs qui préféreraient pénétrer dans l'enceinte, à marée basse, comme on y pénétrait auparavant, n'auraient qu'à descendre la rampe terminant la tête de la digue : ils se trouveraient alors sur la grève en face de l'entrée du XVI[e] siècle, ayant devant eux les hautes murailles de l'avancée et du boulevard. A marée haute, si leur fidélité aux vieux souvenirs ou la recherche d'une illusion les déterminait à s'embarquer au môle de la digue, ils atterriraient comme autrefois dans l'avancée du boulevard.

Les braves pêcheurs montois eux-mêmes trouveraient leur compte dans cette combinaison. Ils feraient le tour complet du rocher avec leurs embarcations, ce qui ne leur est possible aujourd'hui qu'en les transportant à bras d'hommes par-dessus la digue. Leur métier recouvrerait, par suite du nouvel état de la baie, son ancienne prospérité : car s'il n'y a

presque plus de poisson et surtout plus de saumon aujourd'hui au Mont-Saint-Michel, où ils étaient jadis si renommés, c'est que les poissons ne peuvent plus frayer à l'embouchure des rivières. Il est tout naturel de supposer que, du jour où les rivières viendront déboucher à nouveau dans la baie, la pêche y redeviendra fructueuse.

La solution dont nous esquissons ici les grandes lignes, améliore notablement la situation incriminée, satisfait à des exigences inéluctables, ne préjudicie en rien aux intérêts présents et réserve l'avenir.

Une entente serait indispensable avec les concessionnaires du côté de l'Ouest pour fixer une nouvelle limite aux atterrissements précédemment autorisés. Nous n'avons pas à envisager ce côté de l'affaire. Mais elle ne paraît pas présenter sur ce terrain de difficultés insurmontables; et nous pensons qu'on pourrait trouver une base d'indemnité dans l'exécution de travaux d'endiguement qui précipiteraient, pour ces concessionnaires, la jouissance de parcelles incomplètement formées en arrière du rivage dont le tracé serait à établir d'une manière définitive. Nous nous serions même gardé d'émettre aucun avis sur la manière de réaliser ce projet, qui ressort entièrement de la haute compétence de MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées, si nous n'avions été interrogé à diverses reprises au sujet des difficultés pratiques que présente l'exécution de ce travail sur des grèves où le sol résistant ne se rencontre qu'à d'assez grandes profondeurs[1]. Ne nous a-t-on pas aussi objecté qu'au point de vue de l'aspect, le remède ne vaudrait guère mieux que le mal, si l'affreux remblai qui masque les remparts ne disparaissait que pour faire place à d'énormes poutres en tôle d'un caractère inesthétique.

Aucun doute n'est permis sur la possibilité d'établir pratiquement une communication entre le Mont et la digue amputée, tout en laissant autour du rocher une zone d'érosion où s'exercerait l'action des courants appelés à opérer le dragage indispensable au maintien de l'insularité. Mais, nous demandera-t-on, comment asseoir sur ces sables mouvants les fondements d'un ouvrage d'art quelconque? A quoi nous répondrons : L'emploi du ciment armé dispense de rechercher pour l'assiette des édifices un sol rigoureusement résistant. Ce procédé procure aux constructions l'inertie de blocs absolument indéformables dans toutes leurs parties. Aussi est-il est toujours possible, avec le ciment armé, de construire sur

1. Voici les résultats de quelques sondages faits récemment à proximité du Mont-Saint-Michel. Dans les points où l'on a opéré, le sol résistant s'est rencontré :

A une distance de	30m	du pied des remparts au sud,	à	7m,80	de profondeur
—	60m	—	—	12m,50	—
—	100m	—	—	14m,00	—
—	150m	—	—	15m,50	—
—	180m	—	—	16m,40	—
—	200m	—	—	19m,00	—

un sol compressible. Ce système de structure ayant pour effet d'assurer à tous les éléments des constructions leur solidarité la plus intime, celles-ci deviennent de véritables monolithes dont la stabilité sur le sol s'obtient en proportionnant leurs surfaces de pose à la charge supportée. Il est donc aussi réalisable d'asseoir, sur la tangue même, un tablier de pont combiné solidairement avec une plateforme largement empattée dans la grève, qu'il a été possible d'imposer à la même grève la charge de l'immense remblai qu'elle porte depuis trente ans. Il est vrai que, dans l'espèce, aux conditions de stabilité normale s'ajoutent des conditions spéciales aux constructions à la mer. Il y a dès lors lieu de rechercher les moyens de résister à l'impétuosité des flots en furie qui, aux grandes marées équinoxiales, tendront parfois à soulever le tablier de la passerelle et, si elle résiste, à arracher l'ouvrage tout entier. Mais on admettra bien que cette complication ne constitue pas une difficulté insurmontable. Bien au contraire, en concevant cette sorte de pont par travées successives de longue portée, favorables à la circulation de l'eau, on se trouverait dans la nécessité de donner aux éléments essentiels de la structure une ampleur leur assurant une résistance proportionnée aux efforts de soulèvement auxquels le tablier pourra être momentanément soumis. D'autre part on dispose toujours du choix de la forme et de l'étendue des patins à établir dans la tangue pour soustraire cette construction tout



Fig. 26. — La Maison du Roi en 1840.
D'après un dessin de Séchan.

entière, immobilisée déjà par son propre poids, à tout effort d'arrachement.

Nous voudrions aussi que du même coup on débarrassât l'entrée du Mont-Saint-Michel des constructions modernes qui encombrent et défigurent de la façon la plus déplorable le boulevard situé entre l'Avancée et la Porte du Roi. On sait qu'une « Société hôtelière », dite « des Centres de tourisme automobile », s'est rendue propriétaire de tous les anciens établissements Poulard et notamment des bâtiments à l'usage d'hôtels, accolés contre la tour du Roi et les courtines environnantes. Nous souhaiterions ardemment qu'une proposition que nous avons faite à ce sujet fût prise en considération; elle tend à l'achat par l'État de tous ces immeubles dont la valeur n'est d'ailleurs pas très grande et, pour les remplacer, à la cession à la Société hôtelière qui les exploite, des bâtiments et des terrains de l'ancienne caserne élevée en 1828 sur l'emplacement des Fanils. Cette opération réalisée, le boulevard serait déblayé de toutes les bâtisses qui l'encombrent. La tour du Roi et le rempart en prolongement de part et d'autre seraient dégagés et l'on pourrait rétablir, en avant de la porte du xve siècle, le fossé et le pont-levis qui servait jadis à le franchir. Transférés à la Caserne, les hôtels n'altéreraient en rien des bâtiments complètement dépourvus d'intérêt artistique et historique, mais auxquels, cependant, devrait être conservé leur aspect extérieur, sobre et effacé. Il resterait à suppléer au chemin qui traverse la cour intérieure de ces bâtiments : on lui en substituerait un autre branché sur la plate-forme de l'arrivée et longeant extérieurement le pied de ces bâtiments et de la tour Gabriel. Cette nouvelle voie se raccorderait avec la chaussée construite, en 1863, pour



Phot. Neurdein.

Fig. 27. — La Maison du Roi en 1900[1].

1. Depuis cette époque cet état s'est encore aggravé, et l'envahissement du boulevard par les constructions modernes est complet.

transporter les matériaux nécessaires à l'édification des contreforts destinés à soutenir les ruines de l'hôtellerie.

L'exposé sommaire qui précède est le résultat d'études personnelles que nous avons faites à titre purement officieux, en vue d'apporter notre concours à la recherche de la solution d'un problème qui apparaît à tout le monde comme très complexe. Il est cependant des points se rattachant plus spécialement à notre mission comme conservateur des richesses artistiques du Mont-Saint-Michel, pour lesquels nous nous sommes permis de soumettre à l'Administration des Beaux-Arts des propositions précises qui pourraient un jour être utilement examinées.

Depuis bientôt deux ans, l'affaire est engagée dans une voie où il semblait qu'elle dût cette fois aboutir, grâce à un concours de bonnes volontés qu'elle n'avait pas jusqu'alors réunies. Une visite de M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, faite au Mont-Saint-Michel le 30 mars 1908, avait préludé aux travaux d'une Commission que la sollicitude de M. Dujardin-Beaumetz à l'égard de nos richesses artistiques avait instituée en vue d'étudier la question dans tous ses détails. L'Administration des Beaux-Arts était dès lors en mesure de formuler des propositions et d'exposer le principe des mesures dont l'exécution incombait aux Services techniques de l'Administration des Travaux publics. Parmi les mesures relatives à la conservation de l'aspect du site, se trouvait la limitation de la hauteur des constructions futures au Mont-Saint-Michel : la Commission avait émis l'avis qu'un arrêté municipal prescrivît que les maisons ne pourraient s'élever au-dessus de 12 mètres et que celles édifiées dans une zone de 10 mètres des remparts ne dépasseraient pas 6 mètres au-dessus de ces remparts.

En ce qui concerne la rive gauche du Couesnon, des négociations étaient entamées avec la Compagnie des Polders pour l'amener à arrêter ses clôtures à la limite actuellement atteinte, c'est-à-dire à environ 1800 mètres du Mont.

Quant aux grèves de la rive droite, au sujet desquelles des demandes de concessions étaient faites, l'Administration des Beaux-Arts avait insisté pour qu'aucune ne fût accueillie et pour que l'arrêté pris, en 1883, par le Ministre des Travaux publics en vue de limiter à 1000 mètres le secteur à réserver au sud, fût revisé. Les Beaux-Arts demandaient enfin l'abandon du projet formé en 1898-1899 par les services compétents, d'enclore près de 600 hectares sur les rivages d'Huynes, d'Ardevon et de Beauvoir.

Restait à déterminer la nature des travaux à faire dans la baie pour enrayer le colmatage des grèves, question d'ordre technique et financier qui rentre plus spécialement dans la compétence du service des Travaux publics. Pour fixer le point où en était la question M. Millerand, ministre

des Travaux publics, dans son discours à l'Assemblée générale statutaire du Touring Club de France en 1909, faisait les déclarations suivantes :

« Je puis vous dire que, saisi, au moment où j'arrivais au ministère, des conclusions de la Commission instituée aux Beaux-Arts, j'ai immédiatement prescrit aux ingénieurs du service d'apporter la plus grande activité à réaliser les projets qui leur étaient demandés et à mettre sur pied des solutions fermes et précises qu'il n'y aurait plus, avec l'approbation des Beaux-Arts, qu'à exécuter. Or, nous sommes aujourd'hui le 5 décembre, je puis vous donner l'assurance qu'avant la fin de l'année, ces projets seront complètement achevés et prêts à être exécutés dès qu'on nous en donnera le signal. »



Phot Neurdein

Fig. 28. — La Porte du Roi.
Vue intérieure prise en 1900.

On s'était pris à espérer, quand, le 27 janvier 1910, au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, M. le Ministre des Travaux publics, pressé par M. Spronck, député, de produire les solutions promises, n'apporta qu'un avis du Conseil général des Ponts et Chaussées d'où il résulte que « le maintien des digues au point de vue de l'exhaussement des grèves n'a aucune espèce d'action et que par conséquent, si c'est pour empêcher le colmatage qu'on veut supprimer la digue, c'est complètement inutile. » Ce à quoi M. Spronck a tout naturellement répondu : « Je ne suis pas technicien, mais j'ai des yeux avec lesquels je suis capable de voir ce que verraient d'ailleurs aussi bien que moi ceux de mes collègues qui voudraient aller se promener sur la route de Pontorson à l'abbaye. Ils constateraient que des deux côtés de la chaussée, le sable se relève en forme de plages, que le long de ces plages naît cette végétation qu'on appelle l'herbu et qui apparaît sur les grèves abandonnées par les eaux. » « Il aurait pu

ajouter, dit M. André Hallays[1] que, si la digue est inutile à l'entreprise de la Compagnie des Polders, on s'explique mal pourquoi cette Société a récompensé d'un poste d'administrateur l'ingénieur auteur de ce beau travail, et pourquoi cet ingénieur a gravement exposé dans des brochures que le Mont-Saint-Michel ne devait aucune beauté à la mer qui baigne ses remparts. M. le Ministre des Travaux publics mettait à une trop rude épreuve l'impartialité du Conseil général des Ponts et Chaussées. Si celui-ci avait dit que la digue contribuait à exhausser les grèves et à faciliter le colmatage, il eût par là reconnu qu'elle avait été construite dans l'intérêt d'une société privée. L'esprit de corps et la camaraderie lui interdisaient un pareil aveu. »

Le Parlement a clos l'incident par le vote de la résolution suivante qui exprime tous nos vœux et résume nos dernières espérances : « La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour conserver au Mont-Saint-Michel tout son caractère artistique et particulièrement à lui rendre sa situation insulaire. »

Cette incursion dans le domaine des desiderata et des projets d'avenir nous a entraîné un peu loin. Il est temps d'arriver à ce qui doit faire l'objet propre de notre monographie, l'étude de l'état passé et présent du Mont-Saint-Michel et de ses monuments.

1. *Journal des Débats*, du 4 février 1910.

CHAPITRE III

TOMBELAINE[1]

Topographie, histoire, description.

Cependant, avant d'aborder l'histoire proprement dite du Mont-Saint-Michel, il nous a paru opportun de dire ici quelques mots de l'îlot de Tombelaine, qui est comme son satellite et dont l'histoire est liée assez étroitement à celle de l'abbaye. Situé à 2800 mètres au Nord du Mont-Saint-Michel, l'îlot de Tombelaine n'est plus guère qu'un rocher émergeant d'une quarantaine de mètres au-dessus des grèves. Sa base, un peu plus longue que celle du Mont, est formée de récifs d'un noir jaunâtre, dont la partie immergée se reconnaît aisément à la différence de tonalité des roches qui la dominent. Revêtus de broussailles courtes et serrées, ses sommets se décomposent en sept monticules inégaux dont le plus élevé, appelé « la Folie » occupe l'extrémité du Nord-Est. Deux grosses roches éboulées ont formé une sorte de voûte qu'on appelle « la Caverne. » Une cavité du roc, offrant une cuvette qui conserve l'eau de pluie, a reçu le nom de « Bénitier ». Dans un enchevêtrement de troènes, de jacobées, de macerons, d'orpins et de millepertuis, le botaniste distingue quelques plantes peu communes comme : la Rue (*Ruta graveolens*), la Belladone (*Atropa belladona*), la Chlore perfoliée (*Chlora perfoliata*), la Scrofulaire à feuille de sauge (*Scrofularia scorodonia*), et le Stratice limonium.

L'étymologie de Tombelaine a fait l'objet de nombreuses controverses. La plus généralement adoptée par les auteurs anciens et la plus poétique est fondée sur la tradition d'une vieille légende traitée en bas-breton dans les premiers siècles de notre ère par Geoffroi de Montmouth et traduite en vers français au XIIe siècle, par le poète anglo-normand Robert Wace qui en fit un épisode de son *Roman de Brut*[2]. Sans remonter à ce roman, Dom Jean Huynes, assez hésitant, se contente de citer l'*Histoire d'Anjou* de Jean de Bourdigné et déclare pencher pour l'étymologie de *Tumba Helenæ*, Tombe d'Hélène. « De dire au vrai, écrit-il, d'où ce nom est pro-

1. Une monographie historique et descriptive de Tombelaine reste à écrire; nous nous proposons d'en faire ultérieurement l'objet d'une étude spéciale.

2. Éd. Leroux de Lincy. Rouen, 1836.

venu, c'est chose dont nous ne pouvons certainement asseurer. Les anciennes chroniques de Bretagne et d'Anjou disent que c'est à cause de la tombe et sépulture d'une jeune damoiselle nommée Hélène, nièce de Hoël, roi de la petite Bretagne, qu'un certain géant venant d'Espagne ravit en passant et l'apporta là où il la tourmenta tellement qu'elle y mourut et y fut enterrée par sa nourrice[1]. »

La *Gallia Christiana* et plusieurs auteurs, au nombre desquels l'évêque d'Avranches R. Cénalis[2], proposent une autre explication basée sur le nom primitif et topographique des deux Monts qui serait *Tumba*[3] dérivé de la forme tumulaire qu'ils présentaient l'un et l'autre. Moins



Phot. Neurdein.

Fig. 29. — L'Ile de Tombelaine, vue du côté Sud.

élevé que le Mont-Saint-Michel, l'autre Mont-Tumbe aurait été désigné par un diminutif du premier, Tumbella, Tumbellana, ou encore Tumbulamen, mot qu'on rencontre dans des inscriptions latines et dont on aurait fait Tombelaine. Il est enfin une étymologie qui s'appuie sur une hypothèse historiquement vraisemblable, celle de *Tumba Beleni*, provenant du culte de Belen ou Belenus qui aurait été célébré sur cette montagne pendant toute la période celtique.

L'histoire du rocher de Tombelaine se rattache dans une certaine mesure à celle du Mont-Saint-Michel; il eut cependant de longues périodes historiques indépendantes. L'abbé Desroches fait de cette île un des ports des Vénètes et avance en effet qu'à l'époque celtique on y adorait le soleil sous le nom de Belenus, divinité qui ne serait autre que le

1. *Histoire générale de l'abbaye du M.-S.-M.*, t. I, p. 169.
2. Dans son livre : *Re Gallica*, 1532.
3. On lit en effet dans les manuscrits latins : *Monasterium ad duas Tumbas*.

Baal de l'Écriture sainte, le Belus des Assyriens, l'Apollon des Grecs et le Soleil pour les Gaulois. Éminemment celtique par sa position à l'embouchure de rivières aux noms celtes comme la Sée et la Sélune, et au milieu de localités celtiques comme Asteriac (Beauvoir) et Sessiac (Saint-Pair), ce site réunissait bien des conditions pour recevoir un autel de la religion grandiose et sauvage des druides. Les Gaulois donnaient aux druidesses le nom de Sènes, tiré du ministère qu'exerçaient ces neuf prêtresses, et qui, suivant Deric[1], viendrait du mot celtique Kanad qui



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 30. — Ruines des remparts de Tombelaine, au Midi.

veut dire *prophète* ou *devin*. On désignait du même nom les prêtresses de Belenus qui habitaient Tombelaine et rendaient aussi leurs oracles au Mont-Tombe couvert d'une épaisse forêt. On remarque du reste que plusieurs rivières qui se jettent dans la baie, semblent avoir tiré leurs noms de ces prêtresses : telles sont la Sée, la Sélune, la Sienne, la Soule et peut-être même le Couesnon.

Centre d'une région où des découvertes révèlent indubitablement des installations romaines, Tombelaine dut être ensuite occupé par les Romains. Certains auteurs pensent même qu'il était le chef-lieu d'un gouvernement militaire. Situé à l'entrée de routes qui pénétraient profondément dans les terres, cet îlot pouvait être un point de débarquement pour

1. *Hist. ecclés. de Bretagne*, t. I, p. 118. Il y a lieu toutefois de faire les plus expresses réserves sur toutes les étymologies données par cet historien.

les Saxons et les Normands. La terminologie scandinave des noms des propriétaires de la côte de Genest au XIIe siècle[1] atteste l'importance de l'invasion normande de ce côté. « Si le retranchement de Tombelaine n'est pas romain, dit M. Le Héricher[2], il ne peut guère être que normand. Du reste, on retrouve, à chaque pas, sur la côte, le vocable saxon ou normand : ici le Dick de Nains, les Dunes de la côte, les Ham, Hamels, et Hamelets; là les Hogues et Hoguelles de Champeaux, de Bouillon, de Hagueville, de Saint-Nicolas, le Lihou et la Houle de Granville, le Prestot et le Cartelot de Saint-Planchers, le Hall de Bréhal, le Black-mar de Saint-Nicolas, les Hogues-Garennes de Donville, les Haya de l'Avranchin et tous les noms propres scandinaves écrits sur ce sol avec le nom commun d'habitation. »



Phot. Ch. Besnard

Fig. 31. — Ruines de l'oratoire et des cellules du Prieuré de Tombelaine.

L'existence historique de ce rocher ne commence qu'avec le XIe siècle. Vers 1048, Anastase de Venise et Robert, alors moine du Mont-Saint-Michel, indignés des exactions de l'abbé Suppo, se retirèrent sur ce « *culmen contemplationis* » pour se vouer à la vie contemplative. Ce fut là que Robert, surnommé, depuis, de Tombelaine[3], composa la première partie de son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. En 1137, l'abbé du Mont-Saint-Michel, Bernard du Bec, fonda le prieuré de la Bienheureuse Marie de Tombelaine et « fit bâstir, dit Dom Jean Huynes[4], une belle église et plusieurs bastiments, pour la demeure d'un prieur et de deux religieux que les abbez estans réguliers y envoyoient ordinairement demeurer leur fournissant de cette abbaye toutes leurs necessitez. »

En 1212, l'abbé Jourdain était enterré à Tombelaine, où Philippe-Auguste, préoccupé des progrès de l'invasion anglaise, faisait construire un

1. Cartulaire, *De perditis hujus ecclesiae*.

2. *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 231. Cet auteur parle ici d'une plate-forme établie de main d'homme au nord du rocher et que nous signalons plus loin.

3. Nous trouvons dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 334 : « Robert surnommé de Tombelaine du lieu de sa naissance dans le voisinage de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au diocèse d'Avranches. »

4. T. II, p. 168. On y avait aussi aménagé « une cysterne et un jardin ».

château fort. On n'a aucun renseignement sur l'importance qu'avait alors cette forteresse. Mais elle n'empêcha pas les Anglais de s'emparer de l'île en 1356, au cours de l'expédition dirigée contre la Normandie par le duc de Lancastre. Ils en développèrent considérablement les fortifications, ce qui leur permit de s'y maintenir jusqu'au moment où Charles V les en chassa. Ils y revinrent vers 1419, et augmentèrent encore ces fortifications de hautes et fortes murailles et de plusieurs tours sans que la garnison du Mont-Saint-Michel les en pût empêcher, « à cause que le fleuve de



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 52. — Ruines d'une des tours du Châtelet de Tombelaine.

Couesnon ayant, l'espace de plusieurs mois, changé son cours ordinaire[1] », se joignait à la rivière de Genest et passait avec elle entre le Mont et Tombelaine.

En 1427, les Anglais entretenaient à Tombelaine vingt hommes d'armes et soixante archers sous le commandement de Thomas Burgh, écuyer, capitaine d'Avranches[2]. On a conservé des états numériques et même nominatifs des défenseurs de l'île au xve siècle dans « les monstres des gens d'armes et de trait de la garnison de Tombelaine », tirées des Archives nationales et rapportées par M. Siméon Luce. La montre passée le 8 juillet 1429 par Jean Josse et Vigor de Saint-Gabriel, vicomte

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 349.
2. Siméon Luce, *Chr. du M.-S.-M.*, t. I, p. 261.

d'Avranches, se composait de dix-sept lances à cheval, de six lances à pied et de cinquante-cinq archers[1]. Le même mois, d'après les ordres de Georges Nessefield, contrôleur de la garnison, qui avait assisté à cette montre, on renforça cette troupe de quatre hommes d'armes et de trente-cinq archers provenant de la place de Pontorson[2]. Naturellement, au cours du siège, cette troupe fit aux Montois des prisonniers. Cette même année, deux des défenseurs du Mont-Saint-Michel, André de Semilly et Perrin d'Auxais, furent capturés sur les grèves par Édouard Beauchamp et Cristophe de Weist de Tombelaine; le premier fut rançonné à 18 saluts et le second à 20 saluts d'or[3]. En 1432, Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, y commandait à vingt-deux lances à pied et à soixante-dix-huit archers.

Il est certain que pendant tout le siège du Mont-Saint-Michel, Tombelaine fut pour les Anglais un centre d'action et de ravitaillement en vivres, en armes et en munitions. C'est de Tombelaine que fut amenée l'artillerie qui bombarda les remparts montois en 1434.

En août 1449, Louis d'Estouteville chargea Jacques de Luxembourg de donner l'assaut à la citadelle anglaise. Mais cet assaut échoua « par faulte d'échelles[4] ».

Quand la victoire de Formigny eut porté le dernier coup à la domination anglaise en Normandie (1450), le Connétable de Richemont vint mettre le siège devant Tombelaine. La garnison, qui se composait d'une centaine d'Anglais, dut capituler[5]. Depuis lors, l'îlot ne cessa d'être français. En 1461, Louis d'Estouteville, le héros des combats livrés aux Anglais sous les remparts montois, en était devenu le capitaine.

Au XVIe siècle, Tombelaine devint le siège d'un gouvernement militaire qui prit part aux événements de la Ligue en Bretagne. Montgommery faisait transporter l'or et l'argent des églises à Tombelaine qui lui appartenait. D'après l'abbé Desroches[6], on y aurait trouvé un lingot d'or et des pièces de monnaie que ce partisan y aurait fait frapper. En 1592, Tombelaine se soumit au Roi par capitulation; le jour de cette reddition, le comte de Vire et le seigneur du Grippon se noyèrent en revenant à terre.

1. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 285.
2. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, t. I, p. 283.
3. Ét. Dupont, *Tombelaine*, p. 16. On trouve dans cet ouvrage la liste nominative des hommes composant la montre du 8 juillet 1429. Comme le fait très justement observer l'auteur, les appellations anglo-normandes des défenseurs de Tombelaine présente un réel intérêt de linguistique.
4. *Escouchy XXII*, p. 175. Cité par M. Ét. Dupont, *Tombelaine*, p. 19. Il est dit dans cet intéressant document : « pour tant que la mer va et vient deux fois nuict et jour, autour d'iceluy châtel ».
5. « Lesquels voyans si grosse puissance de François devant eux se rendirent à composition, tels qu'ils devoient aller leurs corps et biens saufs : ce qu'ils firent et se retirèrent à Cherbourg. » Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 200.
6. *Histoire du M.-S.-M.*, t. II, p. 211.

Voici comment Dom Thomas le Roy[1] s'exprimait sur Tombelaine, le 10 janvier 1647. « Sur ce rocher de Tombelaine, s'y voit encore la belle église qu'y fit bastir l'abbé Bernard avec plusieurs autres bastiments. A costé est un fort château basti par les Anglais..., c'est un des gouvernements de France du mesme revenu que cestuy du Mont-Saint-Michel. M. le comte de Poilley en est gouverneur; Henri IV, roi de France, le donna en sa maison. A présent, cette forteresse de Tombelaine est fort mal entretenue, elle va toute en décadence; ce qui en est cause, c'est qu'il n'y a qu'un pauvre homme et sa femme pour garder ce fort chasteau duquel on n'a plus soing. »

Sous Louis XIV, Tombelaine appartenait au surintendant Fouquet qui l'avait acheté 10 000 livres. Celui-ci releva les ruines, agrandit les bâtiments et y mit une forte garnison qu'il rétribua généreusement. Lors de la disgrâce du surintendant, en 1661, le gouverneur du Mont-Saint-Michel, le sieur de la Chastière, obtint du Roi l'autorisation de faire raser Tombelaine, ce qui fut fait en 1669. « La charge de la démolition, dit Dom Étienne Jobart[2], en fut commise à un certain homme dit des Houillères, homme vénal et fripon, qui prit et nous enleva de nostre église notre cloche qu'il vendit et fripona et nous fit d'autres pièces pour faire plaisir au dit sieur de la Chastière avec lequel il s'entendoit. Et quoy qu'il fut bien payé du roy pour cette démolition, ils firent travailler quasi gratis les païsans d'alentour et surtout nos subjets pour les vexer environ durant quatre mois que dura cette démolition. »



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 33. — Mamelon occidental de l'île de Tombelaine.

Cet acte de vandalisme rend d'autant plus précieux aujourd'hui le document que présente le dessin du château de Tombelaine avant sa démolition, fait par Mérian en 1657[3]. Nous ne savons quelle créance il

1. T. I, p. 154.
2. T. II, p. 159.
3. *Francia Meriani*, in-folio, 1667, t. III, *Normania pars.* Une note manuscrite sur l'exemplaire que nous avons consulté, à la bibliothèque municipale de Valognes, dit que la démolition de ce château, commencée en 1656, ne fut terminée qu'en 1679. La première de ces dates est manifestement inexacte. Quant à la seconde, sans prétendre à son exactitude,

convient d'attribuer à cette gravure, car il reste bien peu de chose des ruines, pour pouvoir contrôler l'exactitude de cette figure. Mais on est disposé à y ajouter foi quand on la compare à un dessin du même château trouvé à la tour de Londres et dont l'invraisemblance éclate au premier coup d'œil.

Du côté Sud, qui se présente en venant du Mont-Saint-Michel et où était le principal accès, apparaissent vaguement les ruines de tours dont deux, mieux conservées, offrent encore des baies et des meurtrières[1]. On accédait au sommet du monticule Nord au moyen de rampes encore bien visibles. La voie principale était défendue par deux tours, dont l'une à gauche assez reconnaissable et l'autre à droite à peine indiquée par quelques vestiges.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 34. — Le Mont-Saint-Michel, vu du haut du rocher de Tombelaine.

Du côté du Nord où le roc, plus escarpé, rendait la forteresse inexpugnable, il ne subsiste aucun vestige des travaux de défense. Mais à hauteur du plateau on remarque le terre-plein d'une sorte de retranchement auquel M. le Héricher attribue une origine scandinave, sinon romaine.

A l'extrémité Nord-Ouest de l'île, le rocher présente une gorge assez profonde où l'on reconnaît des travaux de main d'homme. On l'appelle l'Anse des Anglais : elle forme une sorte de petit port, aujourd'hui encombré d'éboulis, qu'ils avaient créé pour abriter leurs embarcations et dissimuler les mouvements de leur flottille à la vue des défenseurs du Mont-Saint-Michel.

L'église, déjà en ruine au temps de Dom Jean Huynes, devait être établie sur le plateau; et le donjon s'élevait sur le pic le plus élevé dénommé « la Folie ». D'après les *Souvenirs de Madame la Marquise de Créquy*[2], relatant une visite à Tombelaine au commencement du XVIIIe siècle,

nous ne pouvons nous empêcher de trouver bien courte la durée de quatre mois relatée par Dom. Ét. Jobart pour des démolitions d'une telle importance dans les conditions où elles s'opéraient.

1. Le Héricher assure qu'il y en avait trois à l'ouest.

2. T. I, p. 83 et 84. On sait que ces mémoires sont apocryphes et l'œuvre d'un aventurier de lettres du nom de Causen, dit *de Courchamps*. La personnalité de leur auteur nous

il y avait « au pied de la montagne et du côté de l'occident, sur la pointe du roc une petite chapelle de la Vierge où les *navigans* affluaient toujours en arrivant de leurs voyages au *long-cours*. La chapelle, disent ces mêmes Mémoires, est bâtie de cailloux roulés par l'Océan, les parois et la voûte, à l'intérieur, sont toutes couvertes de branches de corail, de mamelons d'ambre, de prismes d'aigue marine et de coquillages éclatants recueillis sur tous les rivages connus et rapportés par de pieux matelots. L'autel est un quartier de roche à qui l'on a laissé les aspérités d'un écueil et dans le pourtour, on voit suspendus, comme *ex voto*, des ancres de sauvetage et des chaînes de captifs.... »

En 1190, Rualem et son épouse Julienne avaient fait don au sanc-



Phot. Neurdein

FIG. 55. — Notre-Dame de Tombelaine.
Enseignes du xv[e] siècle trouvées dans le lit de la Seine, à Paris[1].
Musée de Cluny.

tuaire de Tombelaine d'une lampe qui, d'après le Cartulaire, devait y brûler perpétuellement. Dans le courant du XIII[e] siècle, un seigneur de la côte voisine, Robert de Vains, avait donné 10 sols pour l'entretien de cette lumière ; un homme de cette même commune était chargé de la fourniture du jonc nécessaire pour joncher le dallage de l'église.

En 1790, la lampe du sanctuaire s'éteignit. Le rocher abandonné ser-

importerait peu si, ayant visité Tombelaine au XVIII[e] siècle, il pouvait nous fournir quelques renseignements intéressants sur ce qui s'y trouvait à cette époque. Dans l'espèce, son imagination nous semble l'emporter sur l'exactitude de ses souvenirs. Pourtant l'abbé Orsini dans son ouvrage *La Vierge ou Histoire de la Mère de Dieu* donne la même description de cette chapelle. Quoi qu'il en soit, l'édicule auquel il est fait allusion ici ne saurait être confondu avec celui à abside circulaire dont le plan s'accuse encore très nettement par ses fondations au sommet de la montagne (Voir notre fig. 51.)

Pour en revenir aux prétendus *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, il appert de certaines de leurs descriptions que leur auteur a vu le Mont-Saint-Michel. C'est une raison suffisante pour nous engager à en extraire, sous toutes les réserves dont ils sont susceptibles, les quelques indications qu'on y peut rencontrer.

1. L'une de ces enseignes (celle de gauche) a été trouvée au Pont-au-Change, en 1852; les deux autres, au Pont-Notre-Dame, en 1862. — Voir la description dans l'ouvrage de A. Forgeais, *Collection de plombs historiés*, t. III, p. 46.

vit alors de carrière de pierres aux habitants de Genest et de repaire aux contrebandiers de la côte et de Jersey. Il fut vendu le 5 août 1795 comme bien national à M. Bienvenu, de Genest. Sur les ruines du donjon on établit un sémaphore dont le gardien fut un nommé Choisnel, vieux marin des guerres du premier empire, que ses récits, « mélange d'histoire et de légende[1] », rendirent quelque peu célèbre vers 1840. L'île passa en 1847 aux mains de la famille Tardif de Moidrey, et le sémaphore fut rasé.

1. Le Héricher, *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 242, et *Avranchin historique et monumental*, t. II, p. 434.

Il ne faudrait pas confondre ce gardien de sémaphore avec l'individu dont les personnes qui ont visité le Mont-Saint-Michel, il y a une vingtaine d'années, ont pu garder le souvenir pour l'avoir entendu appeler le *marquis de Tombelaine*. Né à Saint-Brieuc, en 1854, ce singulier personnage, qui avait apparemment quelque raison de cacher son véritable nom de Jean Gauthier, était venu un jour se fixer au Mont-Saint-Michel sous le nom d'emprunt de Jean Lideluge. Il affectionnait Tombelaine, y allait très fréquemment et y couchait de temps en temps sous les rochers. Il vivait de pêche et surtout des pourboires dont les touristes rémunéraient ses services comme guide ou comme porteur dans les grèves. Sa puissante stature et l'étrange distinction de son visage, qui contrastait avec la sauvagerie de sa chevelure hirsute, l'avaient signalé à l'attention générale et rendu légendaire. Bien que des plus familiarisés avec le péril de la mer, le pauvre diable fut une de ses victimes. Le 5 avril 1892, on le trouva mort sur une digue du territoire de Saint-Broladre. Surpris par la marée montante, dans la baie de Cancale, il avait dû se débarrasser de tous ses vêtements et nager longtemps avant d'atterrir. Mais la température était glaciale, et il était tombé frappé de congestion.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE I

LES TEMPS ANCIENS

Les Gaulois. — Les Romains. — Les Ermites chrétiens.

Les périodes gauloise et romaine de l'histoire du Mont-Saint-Michel nous sont inconnues. Les anciennes chroniques sont muettes à leur endroit, et les historiens modernes, devant la pénurie des sources narratives, ont dû échafauder des hypothèses souvent fantaisistes et interpréter, de façon parfois contradictoire, des conjectures dénuées de tout fondement historique.

La coutume qu'avaient les Druides de dresser leurs autels au centre des forêts, et principalement sur des hauteurs, a permis aux historiens de supposer que les rochers du Mont et de Tombelaine, dominant les halliers marécageux de la forêt de Scissy, avaient été consacrés au culte de la religion druidique. L'historien Deric[1] prétend que le rocher qui nous

1. *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, t. I, p. 119. L'abbé Gilles Deric, chanoine de la cathédrale de Dol, historien breton du XVIIIe siècle, mort à Jersey en 1796, a dédié cette *Histoire ecclésiastique* aux seigneurs évêques de cette province. Mais cet ouvrage fait souvent plus honneur à l'imagination qu'à la prudence de son auteur. On y relève notamment, proposées avec une assurance déconcertante, des étymologies invraisemblables et de nature à ébranler la confiance touchant d'autres de ses informations. A vrai dire, si nous relatons ici la fable qui va suivre sur les druidesses du Mont de Belenus, c'est que, reproduite par la plupart des écrivains montois, elle est entrée dans l'histoire légendaire du Mont-Saint-Michel. Mais les explications plus ou moins fantaisistes dont se

occupe était dédié sous le nom de *Mons vel Tumba Beleni*, Mont ou Tombe de *Belenus*, au culte de ce dieu gaulois qu'on a identifié avec l'Apollon de la mythologie romaine[1].

D'après cet auteur, un Collège de neuf Druidesses y rendait ses oracles dans la personne de la plus âgée d'entre elles. Ces prêtresses, de mœurs peu austères, vendaient aux marins des flèches qui avaient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer par



Phot. Neurdein

Fig. 56. — Le Mont-Saint-Michel d'après une gravure du XVIII[e] siècle.
Biblioth. Nat., Cab. des estampes.

un jeune homme de vingt et un ans qui n'avait pas encore perdu sa virginité. Quand le vaisseau était arrivé à bon port, on députait ce jeune homme pour porter à ces Druidesses des présents plus ou moins précieux. L'une d'elles allait se baigner avec lui dans la mer et recevait les prémices de son adolescence.

Que faut-il penser de cette fable et du lieu qu'elle désigne? Ne s'appliquerait-elle pas aussi bien au *Tumba Beleni* où d'autres historiens des

contentaient les celtisants d'autrefois ne sont plus guère acceptables aujourd'hui. On trouvera des notions sur le dernier état de la question de la religion druidique, et notamment sur les druidesses de l'île de Sein, dans l'ouvrage de M. G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*. Paris, 1906, in-12, p. 284 à 286.

1. Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Le dieu gaulois Belenus, la déesse gauloise Belisama* (*Revue archéolog.*, XXV, 1873, p. 197-206.)



Phot. Neurdein.

Fig. 37. — Le Mont-Saint-Michel. Vue prise au nord-est en 1898.

deux Monts ont vu l'étymologie de Tombelaine, et alors, quelle participation convient-il d'attribuer au Mont-Tombe dans l'exercice du culte druidique? Il est probable que le siège du culte de Belenus et le séjour des Druidesses étaient à Tombelaine ainsi que nous l'avons dit plus haut. Peut-être ces prêtresses se rendaient-elles au Mont voisin pour rendre leurs oracles et vendre leurs flèches enchantées.

Quoi qu'il en soit, il paraît prouvé que, dès cette époque, le Mont était désigné sous le nom de Mont-Tombe, expression que d'aucuns font dériver du mot celtique *Tun* qui signifiait élévation. Une confusion, explicable par la proximité et la similitude des deux rochers ou tombes, a fait attribuer au Mont-Saint-Michel la dénomination de Tumba Beleni et des origines druidiques que justifient mieux l'histoire et l'étymologie de son satellite.



Fig. 38. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.
A. Diva Faustina.
Tête à droite de Faustine, femme d'Antonin.
R. Avgvsta.
Femme debout devant un autel. Dans le champ S. C. (*Senatus Consulto*)[1].

La même incertitude subsiste sous la période romaine. Certains auteurs avancent, sans indiquer leurs sources, que les conquérants, voulant élever leur religion sur la théogonie gauloise, sans blesser brutalement les croyances de la nation soumise, auraient construit un temple au maître des dieux en face des peulvans de Belenus; que le Mont-Tombe aurait pris alors le nom de *Mons Jovis* disputant « les hommages des populations au Mont-Bélène, comme dans l'intérieur du pays les autels d'un autre Mont-Jou les disputèrent aux dolmens des Célans[2]. » Mais nous ne nous expliquerions pas que les chroniqueurs du haut moyen âge fussent muets à l'égard de ce temple, dont des vestiges auraient subsisté encore à cette époque.

Il est en effet peu d'édifices romains, surtout en dehors des villes, qui n'aient laissé des traces sinon jusqu'à nous, du moins durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Comment supposer qu'il n'y ait eu aucune ruine romaine sur le Mont-Tombe au temps où saint Aubert y construisit son oratoire; comment admettre que les manuscrits, abondants en détails sur les difficultés qu'a rencontrées l'évêque d'Avranches, pour établir l'emplacement de cette église dans l'encombrement des rochers, n'aient rien dit des restes de l'édifice païen? Or, les seuls objets rappelant l'occupation romaine que l'on ait, à notre connaissance, trouvés au

1. La *Faustina* a son intérêt pour l'histoire du Mont-Saint-Michel, au pied duquel passait une des routes de l'*Itinéraire d'Antonin*.

2. Fulgence Girard, *Hist. géol., arch. et pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 38.

Mont-Saint-Michel sont trois médailles, dont Maximilien Raoul[1] donne la description et une eau-forte que reproduisent nos figures 38, 39, 40.

Une autre objection à l'existence de ce temple païen sur le Mont-Saint-Michel est que la dénomination de *Mons Jovis* s'applique non au Mont-Saint-Michel, mais au Mont-Dol. L'historien Nennius nous apprend qu'en 383 le tyran Maxime donna aux Bretons ou Gallois et à leur chef Conan Mériadec, de nombreuses terres s'étendant depuis l'étang qui est sur le Mont-Jou jusqu'à Nantes[2]. Or le Mont-Saint-Michel ne possède aucun étang, tandis que sur le Mont-Dol il en existe un intarissable. Le Mont-Jou dont parle Nennius est donc le Mont-Dol et non le Mont-Saint-Michel, comme beaucoup d'historiens l'ont cru jusqu'ici[3].



Fig. 39. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.

A. Imp. m. ivl. Philippvs Avg. Tête de Philippe avec la couronne radiée.
R. Lætit. fvndat. (*Lætitia fundata*). Femme debout tenant d'une main un gouvernail et de l'autre une patère ou une couronne.



Fig. 40. — Médaille trouvée au Mont-Saint-Michel.

A. Constantinus Avg. Tête laurée à droite de Constantin le Grand.
R. Sarmatia devicta. La victoire debout tenan de la droite un trophée, de la gauche une patère, à ses pieds un captif. Exergue PLCV.

Il nous paraît bien difficile d'admettre les hypothèses purement gratuites émises par les historiens anciens sur l'occupation romaine au Mont-Saint-Michel. Les documents écrits nous font défaut, et il ne reste aucun vestige de constructions ou de fortifications permettant de supposer, en cet endroit, l'établissement de soldats ou de colons romains.

Le christianisme s'annonça de bonne heure dans cette contrée, et bientôt la forêt de Scissy retentit des prédications des apôtres de la religion nouvelle. Désormais, la région qui fait l'objet de notre étude

1. *Hist. pitt. du Mont-Saint-Michel*, p. 242-243 et pl. XIII.

2. « *Multas regiones a stagno quod est super verticem Montis Jovis usque ad civitatem Cantiguine.* » *Historia Britonum*, par Nennius, abbé de Bangor (Angleterre). Ces chroniques manuscrites qui vont jusqu'au VIII[e] siècle, ont été imprimées en 1819. Sur la valeur de cet ouvrage, on consultera avec fruit : A. de la Borderie, *L'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia britannica avant Geoffroi de Monmouth.* Paris, 1883, in-8°.

3. Le Mont-Saint-Michel a reçu plusieurs autres appellations. On trouve celle d'*Ocrium* sur les *Cartes générales de toutes les côtes de France*, du S[r] Tassin (1680). Le vicomte de Potiche, auteur de recherches sur ces appellations, a relevé dans la *Neustria pia* celle de : *In procella maris.* Il cite une charte du roi Lothaire, datant de 965, où le nom du Mont est suivi des mots : *in maris pelago* ou *in pelagio* (p. 103). Le même auteur ajoute un renseignement dont on pourrait tirer une indication intéressante pour l'histoire des phénomènes qui se sont produits autour du rocher. « D'après une charte ou capitulaire de 817, citée par Adrien de Valois, relative aux contributions militaires et fournitures d'hommes d'armes, dues par les religieux de chaque maison, Chèvremont, Le Héricher, Manet, Sarlin et le dictionnaire de Trévoux affirment qu'il est question de monastères *de primi et secundi maresci* (de

commence à sortir du domaine de la légende pour entrer dans celui de l'histoire.

La religion chrétienne fit son apparition dans l'Avranchin dès le IV[e] siècle. D'après de Gerville[1], la presqu'île du Cotentin aurait été évangélisée en langue teutonique ou allemande à une époque où cette étendue des côtes du département de la Manche, anciennement armoricaine, faisait partie du *Rivage saxon* (*littus saxonicum*), dont Bayeux était la principale ville. Enflammés par les prédications de saint Martin de Tours ou de ses disciples, des hommes quittèrent le monde pour aller demander au désert de Scissy le recueillement de ses solitudes. La forêt devint le séjour de pieux anachorètes, tels que Gaud, Scubilion, Paterne et Sénier que la voix du peuple devait un jour honorer de la vénération due à la sainteté. Une idole de Mendès, dieu des forêts, tomba sous leurs coups dans une île voisine du Cotentin, qui avait emprunté à cette divinité gauloise le nom de Mandane[2]. En célébration de cette victoire sur le paganisme, Scubilion bâtit sur le lieu



Phot. Neurdein.

Fig. 41. — Le Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIII[e] siècle.
Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

premier et second marais) et que le Monastère du Mont-Saint-Michel serait désigné sous le nom de *Monasterium primi maresci*. Beaucoup d'auteurs dont Desroches, Lecanu, Blondel, Méniger, etc., en ont conclu à l'existence d'une zone de marais et de grands espaces saumâtres situés entre le Mont-Saint-Michel et Chauzey » (p. 104).

1. *Étude géogr. et hist. sur le département de la Manche*, p. 61.

2. *Gallia Christiana*. D'après l'abbé Desroches, la forêt de Mandane se serait confondue avec celle de la côte voisine dans les premiers temps ; elles auraient toutes deux pris par la suite le nom de Scissy ou de Chesey, dont on aurait fait Chausey, nom que porte aujourd'hui le groupe d'îlots situé au nord de la Baie.

même un monastère que l'envahissement graduel de la mer fit disparaître, à tel point qu'il n'en restait plus rien au commencement du VIIIe siècle et qu'on en ignore aujourd'hui jusqu'à l'emplacement. L'abbé Rouault[1] nous montre Paterne venant du Poitou dont il était originaire, s'établir dans le Cotentin, à Sessiac (Saint-Pair) où se trouvait un *Fanum* consacré aux faux dieux[2]. A peine arrivé, il détruit ce temple païen et lui substitue un oratoire; plus tard, il élève sur le même emplacement un monastère, le fameux monastère de Scissy.

Le Mont-Tombe n'eut probablement jamais de fanum, mais il vit s'élever sur ses flancs deux oratoires, l'un à mi-hauteur, dédié à saint Étienne, premier martyr chrétien; et l'autre au pied du rocher, sous l'invocation de saint Symphorien, premier martyr des Gaules, mis à mort pour avoir refusé de rendre les honneurs divins à la déesse Herta, objet d'une grande vénération chez les Gallo-Romains au IIe siècle. Le curé du village d'Asteriac, aujourd'hui Beauvoir, subvenait aux nécessités des ermites qui les occupaient. Lorsque leurs provisions étaient épuisées, ces pieux anachorètes allumaient un feu dont la fumée avertissait le prêtre de leur détresse. Ce dernier chargeait alors d'aliments un petit âne qui, guidé par une main invisible, s'en allait leur porter leur nourriture, ainsi que toutes choses indispensables à leur vie[3].



Phot. Ch. Besnard

Fig. 42. — Fontaine Saint-Symphorien.

Le Mont conserva son nom de Tombe[4] jusqu'en 710. Après la dédicace de l'oratoire de saint Aubert, on commença à lui donner celui de

1. *Vie de saint Paterne ou saint Pair*, p. 96.

2. On a pu remarquer sur la carte de 1406 (fig. 9) l'indication de deux *Fana* : l'un le *Fanaff Mers* ou *Meus* près de Saint-Pair, et l'autre le *Fanaff Scissy* sur le territoire alors continental de Chausey. Nous donnerons dans notre partie architecturale la description de ces petits temples gallo-romains de la région normande.

3. Guillaume de Saint-Pair fut le premier à amplifier sur le merveilleux de cette légende, en y ajoutant une version des plus naïves (et cependant reproduite après lui par plusieurs historiens estimables), d'après laquelle un loup, ayant un jour dévoré l'âne, Dieu l'aurait condamné à remplir, à son tour, l'office de ce dernier.

4. Ce nom fut quelquefois usité longtemps après; l'abbé Rouault et la *Neustria pia* disent qu'en 1123 on employait encore l'expression *quæ dicitur tumba*. Cf. vicomte de Potiche, *La Baie du M.-S.-M.*, p. 103.

Mont-Saint-Michel, appellation à laquelle on ajouta plus tard : « au péril de la mer[1] », unissant dans une même pensée la protection angélique et la situation défensive auxquelles la montagne devait sa sauvegarde et sa célébrité.

1. « Non que la mer périsse autour, dit Dom Jean Huynes, mais d'autant que par son flux et reflux effaçant sur la grève les chemins par lesquels on y arrive, elle les rend périlleux à ceux qui n'ont coustume d'y venir ». T. I, p. 43.

D'après l'abbé Pigeon (*Le diocèse d'Avranches*, p. 613), cette expression daterait au plus tôt de 1087 ; mais plus loin, dans le même ouvrage, p. 621, il la cite, à propos de l'évêque Francon, vers l'an 900.

CHAPITRE II

ORIGINES ET PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DU CULTE DE SAINT MICHEL AU MONT-TOMBE

I

SAINT AUBERT ET SON ORATOIRE — LES CHANOINES

Le plus ancien document relatant les origines historiques du culte de saint Michel au Mont-Tombe est un manuscrit datant du dernier tiers du xe siècle et pouvant être attribué à l'un des religieux bénédictins, à une époque qui fut pour l'abbaye une ère de grand développement intellectuel. Ce manuscrit, amplifié au xiie siècle sous la direction et probablement avec la collaboration d'un des plus savants abbés du monastère, a formé le Cartulaire; il n'en reste pas moins l'archétype des travaux historiques ultérieurs.

Une traduction littérale de ce document primitif nous paraît donc le meilleur des exposés qu'on puisse donner des origines historiques du Mont-Saint-Michel. Nous accompagnons ce texte de quelques annotations destinées à commenter les points qui intéressent plus particulièrement notre sujet.

« *Ici commence la révélation de l'église de Saint Michel Archange, au Mont appelé Tombe en Occident sous Childebert roi des Francs et l'épiscopat d'Autbert.*

« *Après que la nation des Francs eut, par la grâce insigne du Christ, dompté de toutes parts à travers les provinces les têtes des superbes*[2], tandis que le très pieux prince Childebert gouvernait courageusement la monarchie de tout l'occident et du septentrion ainsi que les parties du midi[3], parce que Dieu tout-puissant gouverne par les légions des Esprits, ses sujets, non seulement chez toutes les nations mais encore dans toutes les parties de l'univers qu'il a créé, le bienheureux Michel Archange, l'un des sept

1. *Historia Montis Sancti Michaelis volumen majus.* Ms. n° 211 de la biblioth. d'Avranches.

2. Les mots en italiques sont écrits en lettres rouges (*rubriques*) dans le ms. n° 211.

3. Ces événements se passaient sous le règne de Childebert III, roi d'Austrasie, qui, en 695, avait succédé à son père Clovis III, et qui abandonna le pouvoir à Pépin d'Héristal, maire du palais.

qui sont toujours debout en présence du Seigneur, celui aussi qui est préposé à la garde du Paradis, pour introduire dans la région de la paix les âmes des sauvés[1]; après la manifestation par laquelle, comme il est dit dans les écrits, il se montra sur le Mont Gargan pour être adoré et glorifié de la façon et sous telle forme qu'il voulut, ainsi qu'on l'a reconnu[2]; après que toutes les nations latines de l'Orient eurent été conquises par le bienheureux Archange et illuminées par la grâce du Christ, apprenez par quels indices ce même prince bienheureux des habitants célestes voulut se manifester comme le protecteur des peuples occidentaux; afin que celui qui autrefois avait accordé l'appui de sa défense au peuple d'Israël béni de Dieu sous le règne des patriarches se fit encore le gardien et le guide de ceux appelés ses fils par adoption[3]. . . . .

. . . .

Il faut enfin faire connaître par quel mystère il choisit aux mortels dans les contrées occidentales un lieu où afflue de tous les points de la terre la religieuse multitude des fidèles.

Du site du lieu. Leçon II.

« Ce lieu est donc appelé Tombe par les habitants[4], parce qu'émergeant du sein des sables en quelque sorte en forme de tombeau, il s'élève vers le ciel à une hauteur de deux cents coudées. Ceint de tous côtés par l'Océan, il offre l'espace réduit d'une île admirable. Situé aux embouchures où se perdent dans la mer les fleuves de la Sée et de la Sélune[5], offrant aussi aux habitants, des deux côtés, un espace qui n'est pas trop étroit par sa longueur et sa largeur à sa racine, il ne diffère pas beaucoup, comme on le prétend, de l'ouvrage dans lequel fut sauvé ou plutôt conservé le principe du genre humain. Distant de six milles de la ville d'Avranches en regardant le couchant, il sépare le diocèse d'Avranches de la Bretagne. Là, nulle action mondaine ne peut s'exercer : ce Mont ne convient qu'à ceux qui veulent adorer avec soin le Christ, et il ne reçoit que ceux qu'un ardent amour des

1. Dans la liturgie chrétienne, saint Michel, chef de la milice céleste, vainqueur de Satan et des anges révoltés, est encore l'introducteur des âmes des justes dans le ciel. *Signifer Sanctus Michael representet eas (animas) in lucem sanctam* (Offertoire de la messe des morts). Ce rôle se traduit dans l'iconographie par la place qu'occupe l'Archange dans les « Jugements derniers » dont nous possédons des représentations (É. Mâle, *L'art religieux du* XIII[e] *siècle en France*, p. 419-421).

2. Il s'agit de la fameuse apparition de saint Michel au Mont Gargan, en Italie (VI[e] siècle). Le lecteur la trouvera racontée plus loin.

3. Nous supprimons ici les développements sans utilité directe pour notre étude.

4. La dénomination de Mont-Tombe est formelle et subsiste jusqu'au XII[e] siècle, concurremment avec l'appellation de Mont-Saint-Michel. Il est à noter que ces auteurs donnaient au mot *Tumba* l'étymologie latine de tombeau. Nous avons vu plus haut, page 86, que certains auteurs faisaient dériver le mot Tumbe du celtique *Tun*, élévation.

5. *Segia et Senuna.*

vertus élève vers les cieux. On y trouve seulement une grande abondance de poissons qui sont apportés par l'afflux des fleuves et de la mer. Vu de loin, il ne paraît être autre chose qu'une spacieuse ou plutôt une spécieuse tour. Mais, par son retrait, la mer, deux fois par jour[1], offre une route désirée aux populations pieuses qui gagnent le seuil du bienheureux Michel archange. Dans l'origine, ce lieu, comme nous avons pu l'apprendre de narrateurs véridiques[2], était entouré par une forêt très épaisse, distante de l'Océan d'à peu près six milles, et fournissant aux bêtes féroces des retraites profondes[3]. Et comme les déserts ont coutume d'être très recherchés de ceux



Phot. Neurdein.

Fig. 43. — Le Mont-Saint-Michel, d'après une gravure d'Aveline.
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

qui aspirent à pénétrer les secrets du ciel par l'élan de la contemplation, nous savons qu'autrefois des moines habitèrent ce lieu où existent maintenant encore deux églises bâties par la main des anciens[4]. Car les moines qui servaient le Seigneur dans cette retraite étaient nourris par la libéralité de Dieu qui gouverne tout, un prêtre de la ville qui est appelé mainte-

1. Si on la prend à la lettre, cette phrase indiquant la montée et la descente constante du flot deux fois dans une même journée fournit une preuve à l'appui de l'élévation plus grande du rocher au-dessus du niveau de la mer à cette époque et de la moindre élévation du sol des grèves, qui n'avaient pas encore été remblayées par les apports de tangue qu'elles ont recueillis depuis.

2. L'existence de la forêt de Scissy était déjà dans la tradition.

3. Entrant dans ces détails descriptifs, l'auteur n'aurait probablement pas manqué de signaler l'existence passée des idoles païennes au Mont-Saint-Michel, si la tradition lui en était parvenue.

4. Il s'agit ici des deux oratoires de Saint-Étienne et de Saint-Symphorien qui existaient encore au xe et probablement au xiie siècle, époque à laquelle écrivent les auteurs du Cartulaire qui ont reproduit ce renseignement.

nant Asteriac[1], leur portant secours ainsi qu'il suit : car pour que la nourriture, sans laquelle la vie humaine ne peut exister, ne leur manquât pas, lorsqu'une fumée, qui servait de signal, courait çà et là et montait vers le ciel, il chargeait un petit âne de mets préparés avec une véritable prédilection, et ainsi précédé d'un guide invisible, l'animal allait et revenait par des sentiers non frayés, leur portant les ordres du Seigneur et les choses nécessaires. Mais comme ce lieu, par la volonté de Dieu, était préparé pour un miracle futur et pour la vénération de son saint Archange, la mer qui était éloignée, se soulevant peu à peu[2], aplanit par sa force toute l'étendue de la forêt et réduisit tout en la forme de son arène, ouvrant ainsi la voie au peuple de la terre pour raconter les merveilles de Dieu. Mais il est temps de dire comment le prince des esprits bienheureux consacra le dit lieu par la révélation angélique.

De la construction du lieu par la révélation angélique. Leçon III.

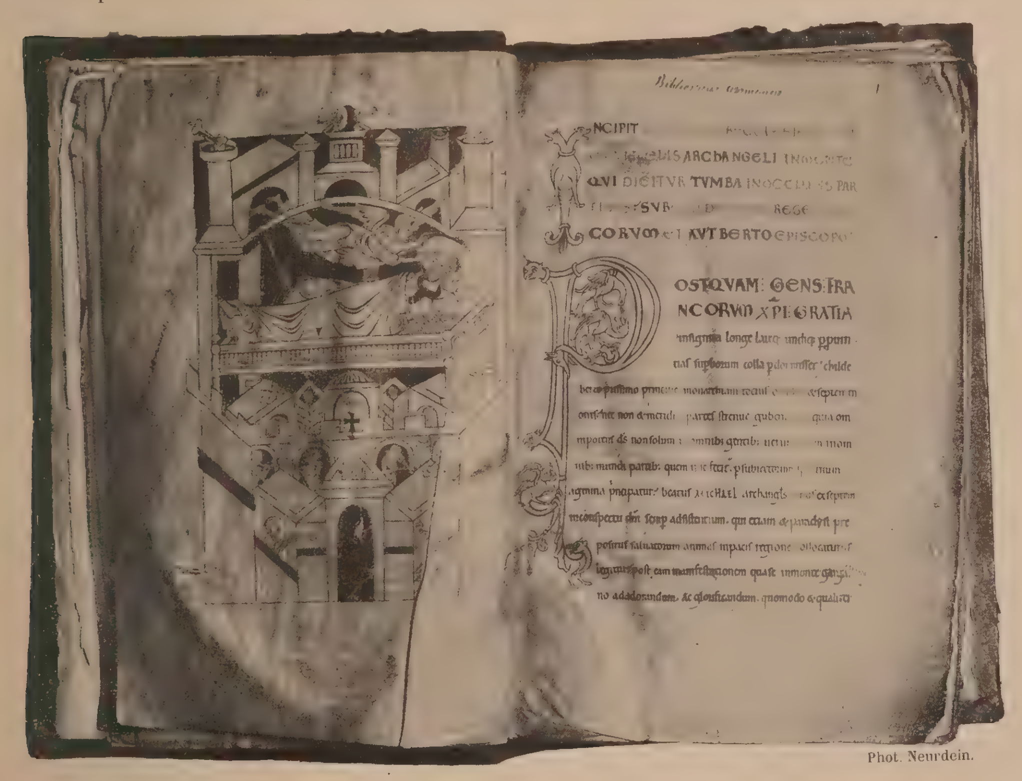
« Dans un temps, comme le prélat[3] de la susdite ville (d'Avranches), homme très religieux et aimable au Seigneur, nommé Autbert, s'était livré au sommeil, il fut averti par une révélation angélique de construire au sommet du lieu précité un édifice en l'honneur de l'Archange, afin que celui dont la vénérable commémoration était célébrée au mont Gargan, fût célébrée avec non moins de ferveur au milieu de la mer. Mais tandis que le prélat roule en lui-même cette parole de l'Apôtre : *Éprouvez les esprits pour savoir s'ils viennent de Dieu*, il est averti par une nouvelle vision de faire ce qui lui est ordonné. Et comme l'esprit des prophètes n'est pas toujours soumis aux prophètes, le prélat différa encore la construction, mais fit la prière que, sur une affaire de cette espèce, il pût reconnaître la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en même temps celle du bienheureux Archange. Il arriva pendant ce temps qu'un homme cacha sur le sommet du rocher un taureau qu'il avait dérobé par un instinct pervers, espérant en tirer profit dans le cas où celui qui l'avait perdu renoncerait à l'espoir de le retrouver. Cependant, dans une troisième admonition, le

1. Remarquons, en passant, qu'à cette époque Beauvoir portait encore le nom d'*Asteriacus*, alors que bien des auteurs font remonter l'étymologie du nom actuel au miracle de l'aveugle qui recouvra la vue au passage des Messagers du Mont Gargan.

2. *Paulatim.* Cette expression du manuscrit du xe siècle, répétée dans le Cartulaire, permet d'expliquer la disparition de la forêt de Scissy et l'isolement du Mont par un envahissement graduel de la mer, et non par une invasion subite à la marée de 709, hypothèse qui se fait jour au xve siècle et que beaucoup d'auteurs ont reproduite par la suite.

3. Le mot latin est *antistes* et non *episcopus*. Or, d'après une réponse de l'abbé Cousin à l'abbé Deric, consignée dans l'*Histoire du Mont-Saint-Michel et du diocèse d'Avranches* par l'abbé Desroches (t. I, p. 95), « saint Aubert n'a été évêque d'Avranches qu'en l'an 708, comme on le prouve par un titre original, que l'on conserve dans l'église de Saint-Gervais, à Avranches. » Les faits que nous relatons ici se passaient donc la première année de l'épiscopat de saint Aubert.

vénérable évêque est frappé plus sévèrement[1] afin que, ne s'étant pas soumis aux deux premiers avertissements, il rejoigne au plus vite ce lieu qu'il savait cependant ne pas devoir quitter avant d'avoir accompli ce qui lui était ordonné. En confirmation de ce fait on montre aussi en cet endroit une pierre en quelque sorte empreinte d'un doigt d'homme et sur laquelle, se souvenant, il s'assit jusqu'à ce qu'il eût mené l'ouvrage à sa fin. A l'évêque demandant quel emplacement pouvait paraître propre à la con-



Phot. Neurdein.

Fig. 44. — Cartulaire de Robert de Torigni.

Manuscrit du XII[e] siècle provenant de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel. Biblioth. d'Avranches, n° 210. Frontispice représentant la vision de saint Aubert.

struction, il fut répondu, par la parole angélique, de bâtir l'édifice là où un taureau se trouvait retenu et lié. Comme il s'informait de l'amplitude du lieu, il apprit par les mêmes réponses qu'il devait donner à l'édifice l'étendue du circuit qu'il verrait foulé par les pieds du taureau. Après quoi il fut ordonné que le taureau dérobé fût rendu à son maître.

« Alors le vénérable évêque, plein de certitude touchant la vision, étant arrivé dans le lieu précité avec des hymnes et des louanges, commença d'exécuter l'œuvre prescrite. Et ayant rassemblé une grande

1. Ici le *Cartulaire* a introduit la phrase : « *apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine*, un trou apparaissant pour la première fois en témoignage dans la tête du prélat ».

multitude de paysans, il nettoya le lieu et en aplanit le sol. Au milieu s'élevaient deux roches que les mains des nombreux travailleurs ne pouvaient mouvoir ni tirer de leur place. Comme ils étaient depuis longtemps arrêtés et qu'ils ne savaient que faire, dans la nuit suivante une vision apparut à un homme nommé Bain, dans le village appelé Itius[1], lequel, père de douze fils, occupait un rang élevé parmi les siens. Averti par un songe d'aller se mettre à l'œuvre avec les travailleurs, celui-ci se rendit incontinent à l'endroit avec ses fils pour exécuter ce qui lui avait été ordonné. Lorsqu'il fut arrivé, faisant, grâce au secours de saint Michel, ce que la force humaine ne pouvait faire, il remua si facilement et d'une manière si merveilleuse une masse d'un grand volume qu'elle semblait n'avoir aucun poids[2]. Et tous louant en commun Dieu et le saint Archange Michel poursuivaient avec plus de courage le travail commencé.

« Et comme ledit évêque, encore incertain, réfléchissait sur la grandeur de l'église à construire, au milieu de la nuit, comme autrefois pour Gédéon en signe de victoire, une rosée tomba au haut du Mont. Là où les fondements devaient être placés était la sécheresse ; et il fut dit à l'évêque : Va et comme tu verras qu'il t'a été signifié, jette les fondements. Celui-ci aussitôt, rendant grâces à Dieu tout-puissant et implorant le secours de l'Ange Michel, se levant joyeux entreprit l'ouvrage.

Leçon IV.

« C'est pourquoi il construisit une église qui ne s'éleva pas en un faîte aminci, mais s'arrondit en forme de crypte pouvant contenir, à ce qu'on suppose, une centaine de personnes, reproduisant la forme de celle du Mont Gargan où l'Archange avait lui-même, dans le flanc escarpé de la montagne, préparé pour les humains une habitation où ils pussent louer et glorifier Dieu ; enseignant clairement que c'est dans les espaces célestes que nous devons toujours demander l'appui de la protection divine et que dans nos contemplations nous devons élever nos regards vers les astres et ne pas laisser nos cœurs croupir dans les marais fangeux de la terre. Lorsque peu de temps après, avec le secours de Dieu, l'édifice fut élevé, le bienheureux homme de Dieu, l'évêque Autbert, restant inquiet parce qu'il comprenait que des gages du saint Archange lui faisaient défaut, le

1. Huysne, riant village assis sur une hauteur à 5 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est du Mont-Saint-Michel.

2. D'après ce récit, Bain semble avoir opéré avec ses douze fils. Or, une autre version, très répandue et rapportée par les *Acta Sanctorum*, parle d'un seul de ses enfants en bas âge qui, porté par saint Aubert, aurait fait ce prodige par la seule impulsion du pied (*Infantem unum impulsu pedis id præstitisse*). On montre encore, au bord de la grève au nord, une roche portant une sorte d'empreinte que les guides disent être celle de ce pied et contre laquelle, en commémoration de ce prodige, aurait été construite la petite chapelle dédiée à saint Aubert.

bienheureux Michel avertit ce même prêtre d'envoyer rapidement des frères vers le lieu où est vénérée la mémoire du très Saint Archange, au Mont Gargan, afin que sous la protection de l'Ange, ils lui rapportassent une bénédiction qu'il accueillerait avec la plus vive reconnaissance[1].

Comment les saintes reliques furent rapportées du Mont Gargan[2].
Leçon V.

« Cependant les messagers annoncés arrivent en ce pays; reçus avec



Phot. Neurdein

Fig. 45. — Chapelle Saint-Aubert, construite au xve siècle auprès de l'emplacement des roches éboulées de la montagne.

bienveillance par l'Abbé de ce même lieu, ayant changé de vêtements et s'étant délassés de la fatigue d'un si long voyage, ils exposent tout ce qui s'est passé dans leur région et ce pour quoi ils sont venus. Quand l'Abbé du dit lieu eut rapporté ces paroles à son évêque, l'un et l'autre adressèrent d'abondantes louanges au Dieu tout-puissant qui, lorsque les humains

1. D'après le Bénédictin de 1618, ces messagers auraient été au nombre de trois. Il est intéressant de lire l'itinéraire suivi par eux dans Guillaume de Saint-Pair, *Roman du Mont-Saint-Michel*, pages 18 et 19.

2. Le Mont Gargan (*Monte Gargano*) fait partie d'un massif montagneux calcaire de l'Italie méridionale formant ce qu'on appelle vulgairement « l'éperon de la botte ». L'abbaye qui s'y trouvait alors dépendait de l'évêché de Siponte. Après l'apparition de saint Michel qu'on fait remonter à l'année 493, cette montagne prit le nom de *Monte San Angelo* qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

sont tombés par la fragilité de leur nature, daigne manifester son suffrage à ses ministres. Des reliques ayant été prises, avec la vénération qui convenait, en ce lieu où le bienheureux Archange avait commandé sa mémoire aux fidèles, à savoir, une partie du manteau rouge que l'Archange déposa au Mont Gargan sur l'autel qu'il avait construit de sa propre main, et un fragment du marbre sur lequel il s'était tenu debout, dont il existe encore aujourd'hui des vestiges dans le même lieu, l'Abbé les remit aux dits Frères pour les porter dans le lieu sacré, à la condition que le lien de la charité unirait éternellement ceux qu'avaient associés la révélation angélique.

De la réception de la protection angélique. Leçon VI.

« Cependant les messagers, revenant après de longs espaces de route vers le lieu d'où ils étaient partis, le jour même où l'église avait été terminée sur le Mont précité dans les régions occidentales, entrèrent comme dans un monde nouveau là où ils n'avaient laissé que d'épais buissons[1]. Tandis qu'ils s'approchent incontinent, le prêtre du seigneur, Autbert, accourant avec beaucoup de louanges, avec des cantiques spirituels, porte sur la montagne sacrée les secours angéliques qui seront profitables aux mortels. On ne peut dire de quelle joie exultèrent les provinces adjacentes à cette arrivée pour ainsi dire angélique; car elles se voyaient attribuer l'inestimable don d'un secours divin dans celui qu'elles avaient mérité d'avoir du bienheureux Michel Archange, le porte-étendard, le prince de la milice céleste; sachant aussi les signes et les merveilles que le Seigneur opère par son ministre, tellement que, dans le parcours du chemin, douze aveugles avaient recouvré la lumière et que plusieurs personnes affligées de diverses infirmités avaient été rendues à leur santé première. Et il doit être ajouté à ces miracles qu'une femme aveugle du village appelé Asteriac[2], suivant les dons très précieux de l'Archange suprême, sitôt qu'elle eut atteint la plaine et le sable de la mer, avait recouvré la vue par un don de Dieu, émerveillée d'être si subitement passée des ténèbres à la lumière. Désormais et jusqu'à aujourd'hui, le Seigneur n'a pas cessé d'opérer chaque jour en ce lieu, par son ministre suprême, de pareilles choses à la louange et à la gloire de son nom.

1. Les auteurs qui attribuent la séparation du Mont d'avec le continent par l'invasion subite de la mer, à une grande marée de 709, s'appuient sur cette phrase pour dater ce phénomène, en le plaçant entre le départ et le retour des envoyés au Mont Gargan dont le voyage n'a duré qu'une année. L'allusion doit s'appliquer plutôt à la transformation des lieux où s'élevait le nouvel édifice ou bien à quelque récent envahissement de la mer entre Avranches et le Mont par le fait d'une forte marée qui, du reste, a fort bien pu déterminer à ce moment un isolement complet, depuis longtemps préparé.

2. Aujourd'hui Beauvoir, qui aurait pris ce nom sur l'exclamation de l'aveugle guérie, laquelle se serait écriée : qu'il fait beau voir ! (Dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du M.-S.-M.*, t. I, p. 36.)

« C'est pourquoi le jour qui est le XVII[e] des calendes de novembre, la vénérable dédicace du temple ayant été accomplie, l'homme du Seigneur, Autbert, après qu'il eût tout disposé avec sagesse, établit aussi les fonctions de clercs servant Dieu, en les y établissant au nombre de douze[1] qui devaient perpétuellement persévérer, avec de légitimes règles, dans le service du très heureux Archange, quoique le même nombre de clercs n'ait pas été maintenu en ce lieu par les successeurs du bienheureux homme. En même temps, il donna sur son évêché à ceux qui servaient en ce lieu des villages tels que ceux d'Huynes et de Genest.



Phot. Mormiche.

Fig. 46. — Fontaine Saint-Aubert.

De l'eau obtenue par la révélation angélique.

« Cependant le même prélat, voyant tout disposé dans un ordre convenable, pensa qu'il fallait demander au saint Archange la seule chose qui pouvait paraître difficile, c'est-à-dire une source d'eau sans laquelle ne peut exister la vie des mortels. Tandis qu'avec son troupeau assemblé il demande le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en même temps de saint Michel afin que celui qui, autrefois, a fait jaillir l'eau de la pierre pour son peuple altéré, daigne écarter la pénurie d'eau, il apprend enfin par une indication angélique un lieu où, en creusant un trou profond dans l'escarpement du rocher, on trouve bientôt une merveilleuse abondance d'eau qui peut fournir aux habitants l'usage demandé. Et il a été démontré de plusieurs manières que cette eau

1. Dom Jean Huynes dit qu'il les logea dans de petites cellules autour de l'église. Cette disposition est bien conforme à l'usage adopté dans les premiers groupements monastiques décrits par Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 8 et 9.

courante est salutaire à boire. Car elle porte un prompt remède aux fiévreux toutes les fois que leur est venu le désir d'en prendre[1] ».

Aubert mourut à Avranches vers 725, ordonnant que son corps fût transporté au Mont-Saint-Michel. On le déposa, en effet, dans l'église qu'il avait fait construire, près de l'autel où il avait coutume de dire la messe; et, en présence des miracles qui s'opéraient devant son tombeau, la voix populaire ne tarda pas à le déclarer saint[2].

Dès son épiscopat avaient commencé les pèlerinages au Mont-Saint-Michel. Le roi de France, Childebert III, y était venu en 710 et, après lui, bien des souverains s'humilièrent devant l'autel élevé sous l'invocation de l'Archange. De jour en jour, ces pèlerinages devinrent plus fréquentés, et les fidèles accouraient de partout recueillir les indulgences attachées au saint lieu par les souverains pontifes[3].

1. Cette source alimenta longtemps le monastère. D'après certains historiens, elle fut seule à pourvoir d'eau le Mont jusqu'au xv[e] siècle où fut établie, en 1417, la première citerne en prévision du blocus qu'allaient mettre les Anglais devant la place. Il est toutefois à remarquer que déjà dans les dernières années du xi[e] siècle, lors du siège qu'Henri I[er] eut à soutenir contre ses frères, le manque d'eau se fit sentir. Cependant la fontaine existait certainement au xiii[e] siècle, où elle fut l'objet de fortifications de la part de l'abbé Richard Turstin. L'affaissement progressif du sol est cause que cette source située au pied du rocher au nord est aujourd'hui tarie ou tout au moins ne donne plus qu'une eau saumâtre, peu abondante et inutilisable.

2. On sait que la canonisation des saints n'a commencé qu'après le Concile de Trente. En dehors de ces faits principaux de sa vie épiscopale, saint Aubert est généralement peu connu et il semblerait que son rôle comme propagateur de la civilisation n'ait pas été jusqu'ici suffisamment apprécié. Voici pourtant comment Guillaume de Saint-Pair s'exprime à l'endroit de ce saint évêque :

« Il mesme quand il savoit
Ou en languor povre gisoit,
Visitout lei molt dolement,
Si il confortout benignement;
Et en après quand sen tornout
De sa substance lor leissout.
A tots gens eirt molt amables,
Simple et dous et enorables,
Il estoit peire as orfenins,
Il estoit ostes as pelerins,
Il estoit pied as esclopés,
Il estoit oil as essorbés. »

Roman du Mont-Saint-Michel, p. 41.

3. Nous renvoyons pour les détails concernant les pèlerinages à l'Appendice II : *les Pèlerinages au Mont-Saint-Michel.*

II

LES NORMANDS — LES PREMIERS DUCS DÉCADENCE DE LA COLLÉGIALE

Comme le reste de la France, la Normandie connut dans les premières années du IXe siècle une ère de paix et de prospérité. Charlemagne vint à Rouen et visita les côtes normandes[1]. Il fit fortifier les points susceptibles d'être attaqués par les pirates et rebâtir le château d'Avranches. Il envoya un comte contre les populations de la Petite Bretagne révoltées et contraignit les habitants de l'Avranchin au paiement de l'impôt. A la mort de l'empereur, le pays retomba dans le désordre et l'anarchie. Les côtes de la Manche eurent à souffrir des invasions des pirates du Nord et bien peu des villes ou des sanctuaires du littoral échappèrent au pillage et à la dévastation. En 875, sous la conduite de Rollon, les Normands désolent la Neustrie que désertent ses habitants. Tous ceux qui échappent à leur fureur s'enfuient au fond des forêts ou au sommet d'escarpements offrant un refuge contre les incursions de ces barbares. A cette époque commence l'occupation du Mont-Saint-Michel par une population laïque, tirant sa subsistance de la mer et ses ressources du voisinage avec le lieu miraculeux. Les anciens manuscrits de l'abbaye appellent les familles avranchinaises qui se retirèrent alors au Mont-Saint-Michel *des voleurs*, sans doute parce que ces indigènes explorèrent pour leurs besoins les terres voisines et vécurent de cette espèce de brigandage. Ce lieu fut leur place d'armes : ils y plantèrent la vigne, le figuier, le néflier et construisirent une petite église qu'ils dédièrent à saint Pierre[2]. Ils allaient sur les grèves chercher leur nourriture, et les femmes vendaient aux pèlerins des objets, des souvenirs auxquels ils attribuaient des vertus merveilleuses.

Possesseurs de grandes richesses, les monastères étaient principalement en butte aux convoitises des envahisseurs. Aussi les moines les abandonnaient-ils en emportant ce qu'ils pouvaient de leurs objets les plus précieux. Ceux de l'abbaye de Glanfeuil[3] s'étaient enfuis avec les reliques de saint Maur. Après être restés dix-huit mois dans une terre appartenant au comte Audon[4] où ils se croyaient en sûreté, ils résolurent de se rendre au monastère des Fossez. Ils rencontrèrent sur leur route des

1. Voir Sigebert et les *Annales Saxonnes*.
2. Une charte de Richard parle déjà du bourg et de l'église paroissiale.
3. Glanfeuil ou Glanfeuille, monastère angevin fondé, vers 543, par saint Maur, disciple de saint Benoît.
4. *Vita Sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 85.

pèlerins venant de Rome parmi lesquels se trouvait un clerc du nom de Pierre. C'était un des chanoines du Mont-Saint-Michel[1] qui avait quitté le monastère depuis deux ans et en rapportait des manuscrits anciens et très usés par le temps. Ils contenaient la vie de saint Benoît et celle de ses disciples, Honoré, Simplice, Théodore, Valentinien et Maur[2]. Les religieux, désireux de posséder la vie de leur patron, obtinrent du chanoine qu'il leur cédât ces manuscrits contre une somme d'argent[3].

Dans les débuts du xe siècle, la Normandie vit se rouvrir pour elle une période de paix relative. En 911, Charles le Simple, ne pouvant arrêter les Normands, fut contraint de conclure le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Par cet acte, il donnait à Rollon, sous le titre de duché, toute la partie que les envahisseurs appelaient déjà Normandie[4] et, de plus, la seigneurie directe et immédiate de la Bretagne, à la seule condition d'en rendre hommage et de se faire chrétien[5]. Rollon partagea aussitôt la Neustrie entre ses compagnons de gloire et se réserva seulement les terres et les forêts de Mortain. Quand il eut embrassé la religion chrétienne, en 912, il appliqua tout son zèle à réparer le mal qu'il lui avait fait et s'occupa des monastères. On lui représenta le Mont-Saint-Michel comme un des lieux les plus vénérés de l'univers, et il y rappela les religieux que la peur avait fait fuir. Il leur rendit leurs biens et en ajouta d'autres, dont notamment la terre d'Ardevon. Les chanoines reprirent leur vie canoniale. Mais leur fuite dans un monde en proie au désordre le plus barbare leur avait fait perdre les vertus monacales, et on les vit bientôt abandonner la prière et la frugalité.

En succédant à son père en 917, Guillaume Longue-Épée manifesta la même bienveillance que lui à l'égard de la religion chrétienne qu'il favorisa de tout son pouvoir[6]. Ses libéralités furent généreuses envers les monastères ruinés et il fit au Mont-Saint-Michel des donations considérables. Les villages de Moidrey, Carnet, Marigny, Curey, la Forge et Soligny devinrent la propriété de la Collégiale. Il fut assassiné dans une île de la Somme, à l'instigation du comte de Flandre dont il avait combattu les usurpations (17 décembre 942).

1. *Annales ordinis S. Benedicti* par Mabillon, t. I, p. 653.

2. *Ibid.*, t. I, p. 107.

3. Tous ces détails sont extraits d'une lettre d'Odon, abbé du monastère de Glanfeuil, à Adelmodus, archidiacre de l'église du Mans (Abbé Desroches, t. I, p. 120).

4. Wace et presque tous les historiens ont ajouté que Charles le Simple avait en outre donné à Rollon sa fille Giselle en mariage. Voir l'intéressante dissertation de l'historien de Gerville, contredisant cette assertion d'une façon concluante. *Recherches sur le M.-S.-M. et sur les anciens châteaux du dép. de la Manche*, p. 258.

5. Cette clause assujettissait, suivant les ducs de Normandie, la Bretagne à la Normandie. Les Bretons l'entendaient autrement. D'où les guerres acharnées où les Bretons furent souvent vaincus mais jamais soumis.

6. Il poussa même la ferveur jusqu'à vouloir revêtir l'habit monastique. (Gabriel du Moulin, *Histoire de Normandie.*)



Phot. Neurdein.

Fig. 47. — Le Mont-Saint-Michel au nord-ouest, en 1900.

Il laissait un fils de dix ans du nom de Richard, qui, élevé dans les mêmes sentiments de piété, continua l'œuvre de réparation religieuse à laquelle s'étaient attachés ses ancêtres. Dans ses fréquentes visites au Mont-Saint-Michel, Richard Ier, surnommé Sans Peur, n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'indignité de la vie qu'y menaient les chanoines de la Collégiale, abandonnant le service divin à de misérables clercs qu'ils salariaient pour les remplacer. Il s'efforça de les ramener par des remontrances, des prières et des menaces. Tous ces moyens restèrent sans effet auprès de ces hommes « adonnés aux plaisirs de la table, aux chasses et aux autres voluptés[1] ». Prenant conseil de l'archevêque Hugues et de son frère, le comte Radulphe, Richard leur proposa de substituer des moines réguliers à ces clercs aux mœurs dissolues. Leur réponse ayant été conforme à son dessein, il leur recommanda de garder le silence jusqu'à ce qu'il eût fixé son choix. Il envoya en même temps des messagers au Saint-Siège pour solliciter son avis, et le pape Jean XIII, qui l'occupait alors, déclara approuver entièrement l'intention du duc.

« Le prince, ayant choisi onze moines, vint à Avranches comme pour traiter de toute autre affaire; ordonnant aux religieux de suivre ses pas, il envoya aussitôt un de ses grands au Mont-Saint-Michel pour prescrire aux clercs ou de suivre la règle monacale ou de sortir du lieu. Quand celui-ci fut arrivé, lorsqu'il eut reçu des gardiens les clefs des reliques et des ornements et qu'il eut exposé l'ordre du prince, ceux-ci, rejetant avec la même obstination la loi monacale..., sortirent du lieu et s'en allèrent en divers endroits, comme il plut à chacun. On dit que deux d'entre eux seulement, Durand et Bernehere[2], restèrent retenus, l'un par amour du saint, l'autre, Bernehere, par une infirmité de son corps. Montrant son mal, il priait qu'on le laissât sur son lit qui était voisin de la basilique, auprès de laquelle il vivrait, et cela, non pas dans un désir de religion, mais dans une perfide intention : il voulait dérober secrètement le corps de saint Aubert qu'il avait caché dans sa cellule. L'envoyé refusa tout à fait, disant que ce serait très préjudiciable aux moines à substituer, que sa cellule était faite non pour les malades, mais pour les gardiens de l'église. Mais lui, au contraire, demandait au moins un répit de quelques jours pendant lesquels il chercherait un lieu qu'il pût habiter ou bien qu'on lui désignât une maison quelconque pour les nuits suivantes; il suppliait qu'on lui laissât jusqu'au lendemain, jurant qu'il ne sortirait que contraint par la violence. Tant d'importunité ayant fait penser qu'il avait caché là quelque chose qu'il méditait d'enlever dans le silence de la nuit, on le fit emporter et déposer dans une maison sur le côté du Mont, ordonnant de

1. *Solis comessationibus, venationibus ceterisque intenti erant voluptatibus* (*Cartulaire*, ms. nº 210. Bibl. Avr.).

2. Bernier.



Fig. 48. — LE MONT-SAINT-MICHEL AU NORD-OUEST, A LA FIN DU Xe SIÈCLE.

Restitution d'après les vestiges des monuments et les textes anciens.

lui donner abondamment tout ce qui lui était nécessaire. Les choses étant ainsi faites, l'envoyé, ayant laissé quelques-uns des siens à la garde du lieu, revint sur ses pas et annonça au duc Richard ce qu'il avait fait. Celui-ci s'avança alors avec les évêques, les abbés et ses grands, vers le Mont, et entrant dans la sainte demeure avec des hymnes et des louanges, il y établit les moines et mit à leur tête Maynard, homme d'une noblesse remarquable et doué de toute sainteté[1] ».

1. *Cartulaire*, ms 210. Bibl. Avr.

CHAPITRE III

LE MOYEN AGE (966-1499)

I

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

Maynard Ier (966-991). — Maynard II (991-1009). — Hildebert Ier (1009-1017). — Hildebert II (1017-1023). — Almod (1023-1031). — Théodoric (1031-1033). — Suppo (1033-1048). — Radulphe ou Raoul de Beaumont (1048-1058 ou 1060). — Ranulphe ou Renaut de Bayeux (1060 ou 1063-1084). — Roger Ier (1085-1102).

Ainsi, en 966, grâce à l'initiative du duc Richard soutenue par l'autorité du Saint-Siège, une abbaye bénédictine se trouva établie au Mont-Saint-Michel. C'est son histoire que nous allons suivre, pour ainsi dire, pas à pas, à travers les siècles troublés du moyen âge.

Maynard Ier (966-991)[1]. — Le premier acte du duc Richard fut de délivrer à la nouvelle abbaye une Charte qu'il prit soin de faire confirmer par le pape Jean XIII et par le roi de France Lothaire pour conférer aux moines le privilège d'autonomie[2]. Stipulant que l'abbé serait élu par ses frères[3], cette Charte attribuait à ce dignitaire la pleine juridiction temporelle sur les habitants du rocher; le duc ne s'y réservait que le droit de remettre au prélat le bâton pastoral. La Charte royale atteste, en outre, la suzeraineté de la France sur la Normandie.

Le duc environna le monastère des murailles nécessaires à sa sauvegarde[4] et enrichit les autels de tables d'or et d'argent d'un grand prix, ainsi que de calices, de croix et de candélabres d'or d'un poids consi-

1. La date de 966 est donnée par la *Chronique* de Robert de Torigni.

2. Les atteintes que, par la suite, les ducs de Normandie portèrent à ce privilège furent des causes sans cesse renaissantes de troubles au sein du monastère bénédictin.

3. Conformément à la règle de saint Benoist qui dit : « En l'ordination ou eslection de l'abbé, on aura tousiours esgard à ce que la raison veut; que celuy là soit ordonné que toute la congrégation, d'un commun accord, aura esleu selon Dieu : ou qu'une seule partie, bien que petite, aura plus discrètement et meurement choisi... » *La règle du B. Père saint Benoist*, ch. LIV, p. 113.

4. *Menia congrua monachis ibi edificari fecit* (Cartulaire).

dérable. Indépendamment de la magnificence qu'il apporta à la décoration du sanctuaire, il construisit de spacieux bâtiments pour les moines[1] et ajouta à ces dons des revenus importants.

Le choix de Maynard inaugura sous d'heureux auspices la première prélature de la nouvelle abbaye. Né de parents de haute condition, ce religieux avait précédemment été abbé du monastère de Saint-Wandrille, à Fontenelle[2], qu'il avait dès 960 relevé de l'état de ruine où l'avaient précipité les dévastations normandes.

Scrupuleux observateur de la règle, il tint à s'acquitter lui-même du soin de sonner les offices[3]. Afin d'être mieux à même de remplir les devoirs de cette charge, il couchait dans le logis précédemment occupé par le chanoine Bernier contre l'église. « On ne soupçonnait pas que rien fût caché sur le lambris du plafond[4], parce qu'on ne voyait dans les murs aucun trou, si petit fût-il, qui pût éveiller les soupçons. C'est ainsi que le corps de saint Aubert resta ignoré jusqu'au temps de Maynard second, où un miracle s'étant opéré divinement, il fut transporté par cet abbé dans l'église du bienheureux Michel[5] ». La conservation de cette ancienne cellule attenante à l'église dans les conditions où elle s'y trouvait au temps de la Collégiale s'accorde peu avec l'hypothèse du vaste sanctuaire et des bâtiments de construction nouvelle que certains auteurs attribuent aux libéralités du duc Richard. Elle indique plutôt que ce prince s'était appliqué à mettre les anciens bâtiments de la Communauté en état de recevoir dignement les nouveaux occupants et à enrichir l'ornementation du sanctuaire.



Fig. 49. — Moine bénédictin. (XIe siècle.)

D'après l'*Album historique* de Lavisse et Parmentier.

Appuyée d'une rigoureuse observance de la règle bénédictine, une

1. *Delubrum mirae magnitudinis spaciosaque monachis moenia construxit* (*Gallia Christ.*, col. 512).

2. Dom J. Huynes. — Dom Th. Le Roy déclare (t. I, p. 92) n'avoir trouvé nulle part la mention de Maynard, abbé de Saint-Wandrille. Il est fort possible que, dans la rapidité de ses recherches, il ait laissé passer cette information qui n'avait pas échappé aux investigations plus minutieuses de son devancier.

3. « L'abbé doit avoir le soin de sonner l'office divin, tant de nuict que de jour : ou bien commettre cette charge à un religieux qui soit tellement soigneux que tout se fasse à poinct nommé » *Règle du B. Père saint Benoist*, ch. XLVII, p. 86.

4. *Super laquear.*

5. Cartulaire : *Qualiter ibidem sunt monachi constituti.* Ce document établirait que la découverte du corps de saint Aubert aurait eu lieu dans les dernières années de la prélature de Maynard II. Or, Dom Jean Huynes et, après lui, Dom Th. Le Roy assurent, d'après les *Histoires latines de l'abbaye*, que ce fut sous Hildebert Ier.

pratique sincère des vertus chrétiennes inaugura, à la naissance de cet établissement monastique, une ère de prospérité morale, intellectuelle et matérielle dont il éprouva les bienfaits aussi longtemps qu'il fut gouverné suivant les principes de piété, d'indépendance et de travail sur lesquels était fondée son institution. Maynard avait charitablement accueilli le repentir du chanoine Durand qui lui avait demandé à rentrer, et, pour accentuer la générosité du pardon, il lui avait conféré la charge de chapelain de l'église abbatiale. Bernier étant mort quelque temps après dans l'impénitence finale, il laissa au neveu de celui-ci, Foulques, lequel avait vainement essayé de réconcilier son oncle avec le monastère réformé, tout le mobilier qui restait de lui[1]. Dans la paix sereine du recueillement religieux se développa bientôt « l'étude des sciences divines et humaines ». L'abbaye forma quelques religieux de distinction, entre autres Guérin, qui gouverna l'abbaye de Cerisy[2]. C'est fort probablement à cette époque qu'au cours de la reconstitution des archives monacales dispersées ou détruites par les chanoines indignes, Maynard fit composer le fameux manuscrit relatant les origines historiques du lieu et en fixant les traditions[3].



Fig. 50. — Abbé bénédictin.
Figure empruntée aux *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, d'après l'*Album historique* de Lavisse et Parmentier.

Après vingt-cinq années d'une prélature digne et bien remplie, ce vénérable abbé mourut de vieillesse le 16 avril 991. Le duc Richard fut fort affligé de cette perte, et, pour manifester avec éclat les sentiments que ce deuil lui inspirait, il se rendit en personne aux obsèques, accompagné des grands de sa cour.

Maynard II (991-1009). — Profitant de la présence du prince, les religieux se réunirent aussitôt pour élire le successeur de l'abbé défunt. Leur choix se porta immédiatement sur son neveu, du nom de Maynard, qu'il avait amené avec lui de l'abbaye de Saint-Wandrille. Les vertus de Maynard II, qui lui avaient déjà valu les fonctions de prieur du monastère montois, continuèrent, après son élévation à la dignité suprême, à lui

1. *Quidquid possiderat concesserunt idem monachi supradicto ejus nepoti Fulcholdo....*
2. *Gallia Christ.*, t. XI, p. 514.
3. *Historia Montis Sancti Michaelis* (Ms. nº 211. Bibl. Avr.). La rédaction en est attribuée à tort par Mabillon à un chanoine de la Collégiale de Saint-Aubert. Il existe à la Bibliothèque d'Avranches d'autres manuscrits du même temps dont elle a recueilli l'héritage de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel. Nous citerons notamment un *de Oratore* de Cicéron et trois traités de Boëce, catalogués avec plusieurs autres manuscrits de la même époque sous le nº 1975.

attirer la sympathie de ses religieux, la faveur des grands et les témoignages de la vénération générale.

Les revenus de l'abbaye s'enrichirent de généreuses donations. Dès la première année de cette prélature, Mayeul, abbé de la grande abbaye de Cluny, se dessaisit de plusieurs terres et vignes qu'il possédait en Touraine pour en faire don aux religieux du Mont-Saint-Michel. Conan I[er], duc de Bretagne, ayant demandé par son testament à être enterré dans la chapelle Saint-Martin de l'église abbatiale, son fils et successeur Geoffroy fit, en 996, au monastère qui abritait la sépulture paternelle, la donation des paroisses de Saint-Méloir, de Saint-Benoît-des-Ondes et de Cancale.

Cependant un sinistre épouvantable était venu jeter la consternation dans le monastère. En 992, au dire de Th. Le Roy[1], le feu, ayant pris dans quelques maisons de la ville, s'étendit à l'abbaye et réduisit en cendres l'église et les bâtiments réguliers à l'exception toutefois de la cellule jadis occupée par le chanoine Bernier et servant alors de logis à l'abbé. Les religieux ne purent arracher aux flammes que les objets précieux et de sainteté, les vases sacrés, les ornements et les reliquaires. Ils sauvèrent notamment « une grande châsse toute dorée dedans laquelle estoit une autre petite qui contenoit un vase dans lequel estoient les reliques que saint Aubert avait envoyé quérir au Mont Gargan[2] ». Pour comble de malheur, la Sélune, grossie par des pluies abondantes, débordait hors de ses berges et se creusait un nouveau lit assez profond pour opposer pendant quelque temps une barrière infranchissable aux pèlerins. La superstition populaire établit une relation entre ce cataclysme et l'apparition d'une comète qui illumina le ciel de sa clarté durant trois mois[3].

Ces épreuves ne firent pourtant que rendre plus éclatante la stoïque résignation des moines et de leur abbé qui, « supportant d'un grand courage cette infortune, s'employèrent à nettoyer la place et à faire construire des logements et une église selon leur petit pouvoir, Richard second, duc de Normandie, les aydant de ses richesses[4]. » Richard I[er] en mourant avait laissé, de son épouse Gonnor, ce jeune prince que l'on surnomma le Bon et trois autres enfants. Une de ses filles épousa Ethelred, roi d'Angleterre, qui eut pour le Mont une telle vénération, qu'en envoyant une armée ravager la Normandie, il ordonna de n'épargner que cette montagne[5]. La duchesse Gonnor elle-même s'intéressa vivement à l'abbaye

1 Dom Th. Le Roy dit de cette date : « Les advis sont divers pour le temps. Néantmoins j'estime estre en l'an 992 ou peu s'en fauct. »

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 63.

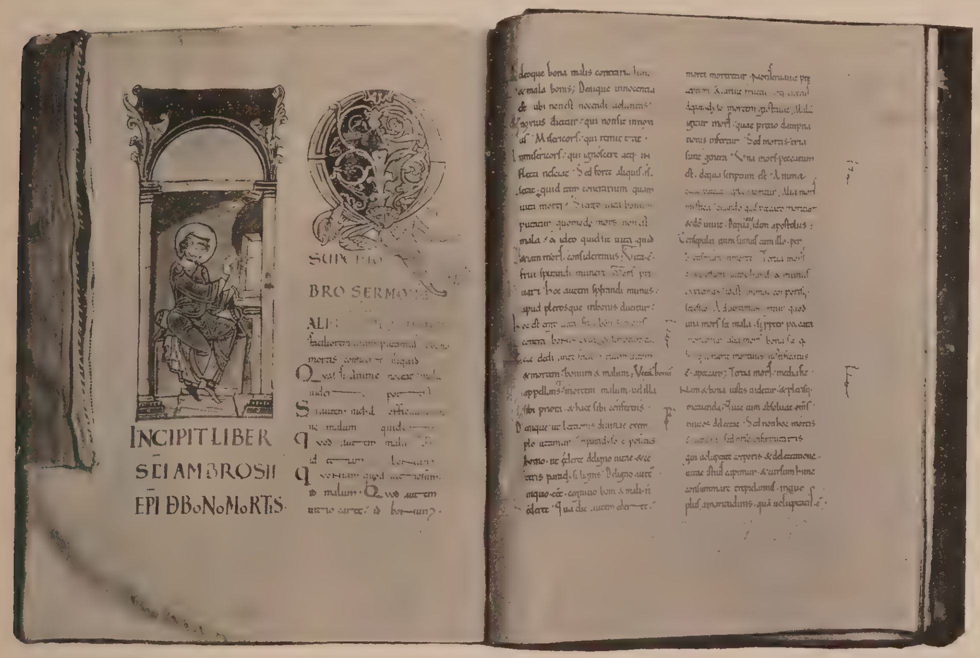
3. « Toutes les fois, dit Raoul Glaber, que Dieu a fait voir au monde de pareils prodiges, peu après il arrive de grands malheurs ». *Historia Francorum*, l. III.

4. Dom Jean Huynes, t. I, p. 63.

5. *Ne tantæ sanctitatis locum concremarent.* Will. Gem., liv. V, chap. IV.

et contribua par ses largesses à la réédification de l'église et des bâtiments monastiques[1].

La restauration du sanctuaire étant terminée[2], les religieux, avant de replacer la châsse sous une toiture de bois disposée à cet effet au-dessus de l'autel[3], prirent la précaution de s'assurer de la présence des précieuses reliques qu'elle devait renfermer. Leur stupéfaction, en constatant leur disparition, n'eut d'égale que leur joie quand un pêcheur vint leur apprendre que le vase qui les contenait reluisait au soleil sur une pierre au pied de la montagne. Ils accoururent et, se saisissant du précieux reliquaire avec



Phot. Neurdein.

FIG. 51. — Le livre de saint Ambroise.

Manuscrit provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 26.

tout le cérémonial d'usage, ils le remirent dans la châsse et placèrent cette dernière à l'endroit qu'ils lui avaient réservé. Cette découverte fit une

1. Elle donna notamment la baronnie de Breteville et Domjean près de Torigni. Richard II y ajouta la seigneurie de Verson, le baronnie de Saint-Pair, l'île de Chausey, etc... Nous trouvons dans L. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole*, appendice IX, p. 673-690, un état des revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à Verson (canton d'Evreci) et de Breteville (canton de Caen). Ce document, rédigé en latin, nous renseigne sur la richesse foncière de l'abbaye au milieu du XIIIe siècle, richesse dont elle était redevable en grande partie aux ducs de Normandie, rois d'Angleterre.

2. D'après M. de Gerville, l'achèvement de ce travail aurait eu lieu en 996. On verra plus loin, IIIe partie, que cet édifice existe encore presque entier parmi les substructions de l'église romane.

3. Le *Cartulaire* dit : *Interim autem super maius altare fecerunt construi tectum ligneum : sub quo predictam capsam cum aliis ornamentis reposuerunt.*

Cette indication est intéressante en ce qu'elle précise la disposition des lieux compre-

impression profonde sur l'imagination des contemporains. C'est ainsi qu'un prélat de grande distinction, Norgod, évêque d'Avranches, ayant cru voir une nuit le Mont enveloppé d'une lumière qu'il attribua à une descente de l'Archange sur le lieu voué à son culte, fut frappé de ce prodige au point de déposer la mitre pour venir à l'abbaye revêtir la bure monacale et se consacrer au culte de saint Michel[1]. Mû par les mêmes sentiments de vénération pour le saint lieu, son successeur, Maugis, conféra à l'abbé les droits spirituels sur les clercs et les laïques du Mont.

Maynard II mourut le 15 juillet 1009 et fut inhumé dans un petit jardin situé auprès du chœur de l'église abbatiale[2]. Se sentant sur le déclin de la vie, il avait fait procéder à l'élection de son successeur. Le choix du couvent se porta sur Hildebert, que ses vertus chrétiennes désignaient particulièrement aux suffrages de ses pairs.

Hildebert Ier (1009-1017). — Ce moine était dans la fleur de l'âge[3] quand il reçut le bâton pastoral; mais il plut à son souverain par l'élévation de son esprit et la pureté de ses mœurs. Sa prélature confirma les espérances qu'avaient conçues ceux qui l'avaient appelé à cette dignité. Cependant son administration n'a laissé d'autres traces dans les Annales du Mont que les miracles qui se produisirent durant sa courte prélature. Le récit de ces prodiges, destiné à exalter l'enthousiasme des pèlerins, occupe une grande place dans les ouvrages des historiens du XVIIe siècle[4]. Sans entrer dans la narration de ces miracles, il nous a paru intéressant d'en donner quelques exemples caractéristiques de l'état d'esprit des moines du XIe siècle. Ces récits légendaires et merveilleux, colportés à travers la France par les pèlerins, ont servi à accroître, à mesure qu'on avance dans le moyen âge, la renommée du culte de saint Michel, qui fut, dès le XIVe siècle, proclamé le défenseur de la France[5].

L'indigne chanoine Bernier avait, comme nous l'avons vu, dérobé le corps de saint Aubert. Sa cellule, dans laquelle il avait caché cette précieuse relique avait été, comme par une protection divine, respectée par les flammes dans l'incendie de 992. Hildebert, pour s'acquitter de la

nant au-dessus de l'autel une plate-forme où était exposée la châsse de saint Aubert. En établissant, en outre, que cette châsse fut *replacée* dans les mêmes conditions où elle se trouvait auparavant, elle permet de conclure que la « nouvelle » église ne différait pas de la précédente et n'était même qu'une restitution de celle incendiée.

1. Cartulaire : *Qualiter Norgodus praesul abrincensis montem sancti Michaelis quasi ardere viderit.*

2. Ms. de Pierre Le Roy.

3. *Juvenili evo floridum sed acumine jucacis ingenii preclarum morumque maturitate gravidum.* Cartulaire.

4. Dom Jean Huynes et Dom Thomas Le Roÿ, Dom Louis de Camps et Dom Étienne Jobart.

5. Sur le culte officiel de saint Michel, voir ci-après appendice II : *Les pèlerinages* et appendice III : *L'ordre militaire des chevaliers de saint Michel.*

charge qu'il avait assumée, à l'imitation de ses prédécesseurs, de sonner l'office, fit choix, comme habitation, d'une chambre également proche de l'église et transforma l'ancien logis du mauvais chanoine en la trésorerie abbatiale. On avait souvent entendu dans cette salle « une très douce et mélodieuse harmonie qui délectoit grandement les oreilles des auditeurs, mais... on la négligeoit jusques à ce qu'une nuict, tous estant bien endormys, il se fit un si grand tintamarre dans cette nouvelle thrésorerie, comme si quelqu'un eût voulu sortir par le toict, dont tous furent esveillez et se levèrent hastivement, pensans que ce fussent quelques larrons qui y eussent entré et en voulussent sortir les mains garnies »[1]. Or la rumeur s'était répandue, depuis l'introduction des religieux bénédictins, que le chanoine Bernier avait caché le corps de saint Aubert. On interrogea le neveu du dit chanoine, Foulques, qui reconnut bien avoir été, enfant, témoin oculaire du rapt des ossements de saint Aubert, mais déclara ne pas savoir en quel endroit son oncle les avait cachés. Après trois jours consécutifs de jeûne et de prières, les religieux décidèrent de fouiller partout et finirent par enlever « deux ou trois planches qui estoient clouées au-dessous des poutres ». Quelques-uns d'entre-eux « estans montez en voyans que ces poultres estoient toutes couvertes de plusieurs petits coffrets tous fermez à clef, ils commencèrent de tâcher à les ouvrir; mais comme ils passoient le temps à cela, voicy qu'en un instant... la serrure où estoient les reliques de saint Aubert se détacha et s'envola... aussy viste que si elle eût esté poussée par la foudre ». Foulques, appelé à reconnaître, dit que « ce vaisseau était bien celui dont il leur avait parlé et qu'il le reconnaissoit à certaines marques ». Or, comme ils transportaient dans l'église ces précieux ossements enveloppés « dans un beau et riche drap », un de ceux qui les portaient, nommé Hildeman, pris de quelque doute sur leur authenticité, se sentit en un instant tellement accablé de leur poids « qu'il fut contrainct de tomber en terre sur ses genoux » sans pouvoir se relever. « Ce que voyant, il jugea que c'était une punition de Dieu à cause de ses doutes. Il confessa donc publiquement sa faute, et en



Fig. 52. — Crâne de saint Aubert[2].

1 Dom Jean Huynes, *Hist. gén.*, t. I, p. 70.
2. Nous devons cette photographie à l'amabilité de MM. les chapelains de l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel.

fit pénitence, et, par ce moyen, à la mesme heure, recouvra ses forces par les mérites du glorieux saint Aubert,... » Les religieux « estendirent un rideau à travers de l'église », puis retirant « du vaisseau un petit coffre, ils mirent les saincts ossements sur une belle nappe, et les considérans diligemment et d'une pieuse curiosité, ils apperceurent en son chef le trou qu'on y voit encore aujourd'huy[1], et chacun connut apertement par ce signe le coup que l'arcange saint Michel luy donna, s'apparoissant à luy la troisiesme fois. Ils trouvèrent aussi un autel portatif du bienheureux sainct Aubert avec un petit parchemin où à grande peine put on lire ces mots : Hic requiescit corpus Sancti Auberti Abrincatensis episcopi. » Après quoi ils mirent ces ossements « dans une châsse qu'ils colloquèrent au-dessus d'un autel dédié à la Saincte Trinité[2]. » Et Dom Jean Huynes ajoute : « Maintenant on les voit dans la thrésorerie avec plusieurs autres[3] ».

Sous la prélature du même Hildebert, il se passa encore un fait miraculeux en commémoration duquel fut élevé un édifice désigné par les chroniqueurs sous le nom de *Croix des grèves* ou *Croix mi-grève*. En l'an 1011, une femme enceinte, surprise par les douleurs de l'enfantement en se rendant au Mont, accoucha au milieu des flots de la marée montante qui l'environnaient sans l'engloutir. Hildebert, dit Dom Jean Huynes, fit dresser sur l'emplacement « une croix haute de cent pieds, et la fit appuyer de tous costez de plusieurs grosses poultres et barres de fer à ce que, la mer faisant son flux et reflux, elle ne la renversast[4]. Maintenant cette hauteur ne se voit plus, et la mer a tellement couvert de son sable toutes les poultres qu'on ne voit que rarement cette croix. En un obituaire

1. L'abbé Deschamps du Manoir publie dans son *Histoire du Mont-Saint-Michel* (p. 48), une étude anatomique de la tête de saint Aubert faite par le Dr Houssard, et dont nous extrayons les passages suivants :

« A la première inspection, on remarque, vers le milieu ou centre de l'os pariétal droit, une ouverture oblongue d'arrière en avant, assez grande pour qu'on puisse y introduire le pouce. Les bords de cette ouverture sont un peu amincis, lisses au dehors comme au dedans. Rien dans le pourtour de cette ouverture, ni dans toute l'étendue de l'os où elle se remarque, ne peut faire supposer qu'elle soit due à aucune cause traumatique, ni à l'action d'aucun instrument, d'aucune application caustique ou corrosive. Tout est lisse comme si cette ouverture y avait été faite sans violence, et depuis assez longtemps avant la mort du sujet. On ne peut supposer davantage que cette ouverture soit le résultat de l'application du trépan, dont elle ne présente point la forme. »

Le docteur Houssard fait suivre cet exposé du résultat des recherches bibliographiques et historiques auxquelles il s'est livré au sujet de l'application du trépan depuis les temps anciens et il conclut :

« De ces recherches et de ces considérations, prises aux meilleures sources, il résulte évidemment, qu'au VIIIe siècle, le trépan n'était point employé en Occident, et que, même auparavant, il n'avait point été, ailleurs, mis en usage de la manière qui est suivie dans nos contrées depuis le XIVe siècle. »

2. On verra plus loin que cet autel est précisément celui de la chapelle située dans la nef sud de l'église carolingienne.

3. *Hist. gén.*, t. I, p. 71 et suivantes.

4. Dom J. Huynes, (t. I, p. 88), tout en faisant remonter cet ouvrage à Hildebert Ier signale que le ms. *Variae questiones de Angelis, volumen minus*, l'attribue à Hildebert II.

ou collectuaire il est dit que l'an 1389 frère Nicolas Germain fit réparer cette croix », qui, suivant le même historien, émergea des grèves pendant huit jours en 1632, et réapparut encore en 1645, cette fois pendant un mois. Plusieurs religieux du Mont allèrent la voir. « Ce qui apparut est une charpente en quarré de dix pieds de diamètre; tout autour divers gros pouctres et un au milieu surpassant les autres d'environ un pied. Quelques architectes la considérèrent sans en pouvoir comprendre la charpente. Il est à remarquer qu'en cet endroit, sçavoir entre ce Mont et Tombelaine, il y avoit une fort profonde vallée qui est maintenant remplie et comblée de grève[1]. ».

Cette description d'un monument commémoratif élevé au XIe siècle au milieu de la mer à l'aide de bois de charpente serait bien de nature à étonner. D'autre part, l'hypothèse de ce genre de construction étant supposée admise, il serait bien peu probable que les bois s'en fussent conservés assez longtemps pour que l'ensemble de cette sorte d'échafaudage ait pu durer pendant six siècles ; d'autant que, dès 1249, ce monument était déjà dans un tel état de délabrement qu'une indulgence de quarante jours était attribuée à ceux qui contribueraient de leurs peines ou de leurs biens à sa restauration[2]. Ces deux sortes d'invraisemblances avaient provoqué notre incrédulité quand nous eûmes connaissance de la note suivante inscrite à la fin de l'ouvrage publié en 1604 par le frère François Feuardent[3] :



Fig. 53.
Anneau d'abbé (XIe siècle).
Trouvé dans l'une des sépultures de l'église abbatiale.

« Les dévots pèlerins sont avertis qu'on a ôté le reste de l'ancienne croix placée entre Tombelaine et Saint-Léonard[4] en l'honneur d'un miracle arrivé en cet endroit, l'an 1011, en la personne d'une femme grosse, lesquels vestiges n'avaient paru depuis cinquante ans, et sous lesquels on a trouvé une bague d'or aussi éclatante que si elle eût été neuve, laquelle a été mise au trésor. On a fait dresser dans le même endroit une nouvelle croix de cinquante pieds de haut et d'une grosseur en proportion, appuyée de grosses poûltres pour résister plus facilement aux flots de la mer. »

C'est donc cette reconstruction en forme d'estacade et datant de 1389 qu'on vit émerger des sables de la grève en 1632 et 1645.

Les soubassements maçonnés de la croix des grèves reparurent encore

1. Dom Th. Le Roy ajoute que cette vallée existait au quart du chemin entre le Mont et Tombelaine. Mais, comme on le verra plus loin, il se trompait quant à l'emplacement.
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 220.
3. *Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel.*
4. Cette désignation est en contradiction avec l'emplacement désigné par Dom J. Huynes et Dom Th. Le Roy. On remarquera, en outre, que d'après la date donnée par Fr. Feuardent, ce miracle remonterait à la prélature de Maynard II.

en 1745 et une dernière fois le 27 mars 1868 où une grande marée les mit largement à découvert pour trois ou quatre mois. Son emplacement exact se trouve à l'intersection de deux lignes, l'une allant de la tour du Nord à la pointe du Mouet près Saint-Léonard et l'autre de la pointe de Roche-Torin à Tombelaine[1]. La chaussée au milieu de laquelle s'élevait l'édifice a une longueur totale de 200 mètres suivant presque exactement la direction de cette dernière ligne. Elle s'étend en pente douce de part et d'autre entre deux murs talussés. Sa largeur est de 10 mètres. Le soubassement du monument est un parallélépipède de 2 mètres de côté en pierre de taille sur une hauteur moyenne d'environ 40 centimètres et dont les assises sont en partie éboulées. Le témoin oculaire de qui nous tenons ces renseignements n'a constaté aucune trace de bois de charpente.

Hildebert mourut encore jeune le 7 janvier 1017. L'évêque d'Avranches Maugis officia à ses obsèques et il fut inhumé à côté de son prédécesseur[2].

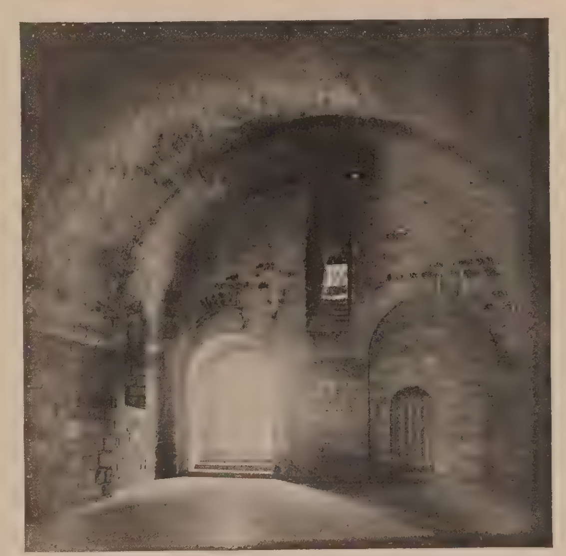
Hildebert II (1017-1023). — L'élection canonique appela le neveu d'Hildebert Ier à recueillir la dignité pastorale de son oncle. La superbe conception artistique qu'on doit à la prélature d'Hildebert II atteste à la fois la grandeur des vues de cet abbé et la générosité toute princière du bienfaiteur dont les largesses permirent d'entreprendre les belles et audacieuses constructions qui font aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. Le duc Richard II dont la sollicitude pour les établissements religieux était sans limite : non content de faire « rebastir le monastère de Fontenelle que la dévotion de saint Wandrille avait eslevé et l'impiété de Bier abattu[3] », avait fait en outre construire une abbaye à Fécamp. Et, bien que cette ville fût devenue le siège de sa résidence, c'est au Mont-Saint-Michel qu'il vint, en 1017, demander à l'abbé Hildebert II de bénir son union avec Judith, princesse de Bretagne. Le mariage fut célébré au milieu de fêtes magnifiques en présence de la noblesse des deux pays.

C'est alors qu'ayant remarqué l'exiguïté de l'église, le duc résolut de la remplacer par une autre plus spacieuse et plus élégante. Chargé de présider à la réalisation de cette pensée, l'abbé Hildebert triompha des difficultés que présentait le défaut d'espace, en s'arrêtant à un projet qui consistait à établir au sommet du rocher un plateau artificiel. Au centre devait s'élever l'église abbatiale couvrant, avec le sanctuaire primitif, les lieux consacrés par la révélation angélique et englobant même les bâtiments dont se composait le monastère carolingien.

1. Voir notre carte, planche III.
2. Pierre Le Roy, ms. n° 214.
3. Gabriel du Moulin, *Histoire générale de Normandie*, p. 92.

Ce projet grandiose put recevoir un commencement d'exécution grâce à une donation magnifique du duc, bienfaiteur de l'abbaye. En effet, en 1022, le duc Richard II faisait don aux moines du Mont-Saint-Michel de l'abbaye de Saint-Pair avec ses églises, moulins, prés, forêts, et y ajoutait l'île de Calsoi, qui n'était autre que Chausey ou une grande partie de cette île.

La crypte occidentale (située sur l'emplacement même de la crypte actuelle dite des gros piliers) était construite, et on commençait à élever les piliers du chœur quand cet illustre abbé mourut prématurément le 8 septembre 1023. Dom Jean Huynes déclare ignorer l'endroit où il fut inhumé[1].



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 54. — Chapelle Saint-Martin (XIe siècle), face intérieure Ouest.

Almod (1023-1031). — Le duc qui, comme nous venons de le voir, témoignait à l'abbaye d'une extrême générosité, avait fini par enlever aux moines leur liberté d'action; pour ceux-ci ses désirs étaient devenus des ordres. Aussi lorsque, influencé sans doute par l'abbé de Fécamp, Richard désigna à leurs suffrages le neveu de cet abbé, un Italien du nom de Suppo qui gouvernait le monastère de Saint-Benin en Lombardie, ils entérinèrent de leur vote ce choix de leur bienfaiteur. Mais, dans la crainte des difficultés auxquelles l'exposait une élection qu'il ne devait pas au seul suffrage du monastère, Suppo déclina ce dangereux honneur. Une nouvelle élection eut donc lieu, toujours sous la pression du duc, et eut pour résultat de conférer le bâton pastoral à un moine du nom d'Almod, originaire du Mans. Pour récompenser leur docilité, Richard combla les religieux de nouvelles largesses[2], surpassant « en cela tous ces devanciers et successeurs ». Ses lettres de donation sont formulées dans un esprit chrétien qui explique comment les moines acceptaient ses avis comme

1. La *Gallia Christiana* et la *Neustria pia* disent que ce fut encore *in horticulo juxta praesbiterium ecclesiae;* ce qui est possible, cet espace n'étant pas encore englobé dans les substructions de la nef romane.

2. Voir dans le *Cartulaire* (ms. n° 210), ou dans Dom J. Huynes, t. II, chap. III, p. 5, l'énumération complète des terres, villages et droits seigneuriaux donnés par le duc Richard II.

venus d'un de leurs frères en religion[1]. Après sa mort survenue en 1027, son fils Richard III continua aux bénédictins la même affection; et lorsque, après son règne de courte durée, la couronne ducale échut à son frère Robert le Libéral, dit aussi « le Diable », celui-ci, non content d'approuver les donations de ses prédécesseurs, voulut encore y ajouter des marques de sa munificence. Dans une visite qu'il fit au Mont-Saint-Michel, il donna au monastère « cinq moulins au diocèse de Bayeux ; huict au diocèse d'Avranches et tout ce qui lui appartenait dans la vallée de Bevron; item la moytiée de l'Isle de Grenezé et tout ce qu'il s'estoit réservé en l'autre moytiée lorsqu'il la bailla en fief à Niel le vicomte, seigneur de Costentin très vaillant et renommé guérier[2] ».



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 55. — Chapiteau de la fenêtre de l'Absidiole du transept Sud, côté Nord (XIe siècle).

L'abbaye reçut en 1030 la visite du duc de Bretagne Alain III, de sa mère Avoise, et de son frère Guingoneuc, archevêque de Dol, accompagnés de plusieurs barons. Alain confirma les donations faites par Conan, son aïeul, et Geoffroy, son père, et y ajouta plusieurs terres et seigneuries dont il déposa les titres sur l'autel où Almod avait célébré la messe en sa présence et celle de sa cour.

Cependant le duc Robert, désireux de replacer sur la tête de ses cousins, Édouard et Alfred, la couronne d'Angleterre usurpée par Canut, avait fait équiper dans le port de Fécamp une flotte que des vents contraires immobilisaient dans l'île de Guernesey. Après trois semaines d'attente des vents favorables, le duc se résoud à aller punir Alain III de son manquement à ses devoirs de vassalité. Il vient jeter l'ancre dans la Baie du Mont-Saint-Michel, et, laissant la flotte entre les mains de Rabel, il se prépare à l'attaque. Sa situation était bonne : pour tenir les Bretons en respect il avait construit le château de Chéruel à Sacey et en avait

1. Ces lettres commencent ainsi : *Detur Deo non nostrum sed suum, quid enim aliud nos habere putamus quam quod ab eo accepimus.*

2. Dom Jean Huynes, t. II, ch. III, p. 7. Le *Cartulaire* (ms. n° 210) contient de Robert le Libéral la charte suivante : « Moi Robert., je donne aux religieux du Mont-Saint Michel dans le Comté d'Avranches le village qu'on appelle Saint-Jean situé sur la mer avec ses dépendances, savoir : Dragey et son église, Poterel, Tissé, Tisséel, le Gault, Bray, la Lande et Belleville et tout le reste ; je leur donne la forêt que l'on appelle Bivie, avec les bois en regard, savoir : Crapout et Neiron. J'accorde également, et je veux que ce don soit perpétuel, tout ce qui m'appartient dans le bourg de Bevron (aujourd'hui Saint-James) ».

établi gouverneurs Néel, vicomte de Cotentin, et Auvray le Géant. A Pontorson où il avait déjà élevé une église, il s'empresse de jeter les fondements du château qui du reste ne fut achevé que par ses successeurs[1]. Alain qui, profitant de l'éloignement du duc de Normandie, se livrait à des incursions jusque dans le diocèse d'Avranches, voit ses troupes dispersées par Néel et Auvray le Géant. A l'approche de l'armée de Robert, il sent toute résistance inutile ; découragé, il vient au Mont, accompagné de l'archevêque de Rouen, implorer la clémence de son suzerain. Les démarches de ce prélat, auxquelles se joignent les sollicitations de l'abbé Almod, arrêtent la colère du duc Robert auquel Alain fait hommage de ses États. Mais cette circonstance, où la reconnaissance d'Almod témoigna de la sympathie qu'il portait au duc de Bretagne, excita chez Robert un tel ressentiment que l'abbé se vit obligé de se retirer et abdiqua sa charge en 1031. Calmé par cet acte de résignation, le duc rendit ses bonnes grâces à Almod en l'appelant, par compensation, au gouvernement de l'abbaye de Cerisy qu'il venait de fonder. Almod mourut le 17 mai 1033 dans ce dernier monastère où il reçut les honneurs funèbres[2].



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 56. — Chapiteau de la fenêtre de l'Absidiole du transept Sud, côté Sud (xie siècle).

Théodoric (1031-1033). — L'abbé de Jumièges, Théodoric, célèbre comme réformateur de la discipline claustrale au xie siècle, fut appelé à lui succéder. Son administration fut aussi bienfaisante que de courte durée. Son décès, survenu le 17 mai 1033, le même jour que celui de son prédécesseur Almod, fut regretté de tous les religieux qu'il n'avait gouvernés que quelques mois. Dom Jean Huynes estime que le titre de *custos abbatiae Montis* lui conviendrait mieux que celui de *Abbas*[3].

Suppo (1033-1048). — La célébrité toujours croissante du sanctuaire du Mont-Saint-Michel avait fait regretter à Suppo de n'avoir pas accepté

1. L'abbé des Thuilleries, *Essai sur l'histoire de la Neustrie*, t. I, p. 242, chartrier de M. Guiton. Citation faite par l'abbé Desroches.

2. Les dispositions planimétriques de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel offrent une grande analogie avec celles de l'église de Cerisy-la-Forêt qui remonte à la même époque et fut probablement construite, sinon par le même maître d'œuvre du moins d'après les indications fondées sur le souvenir que l'abbé Almod rapportait de son ancienne abbaye.

3. T. I, p. 155.

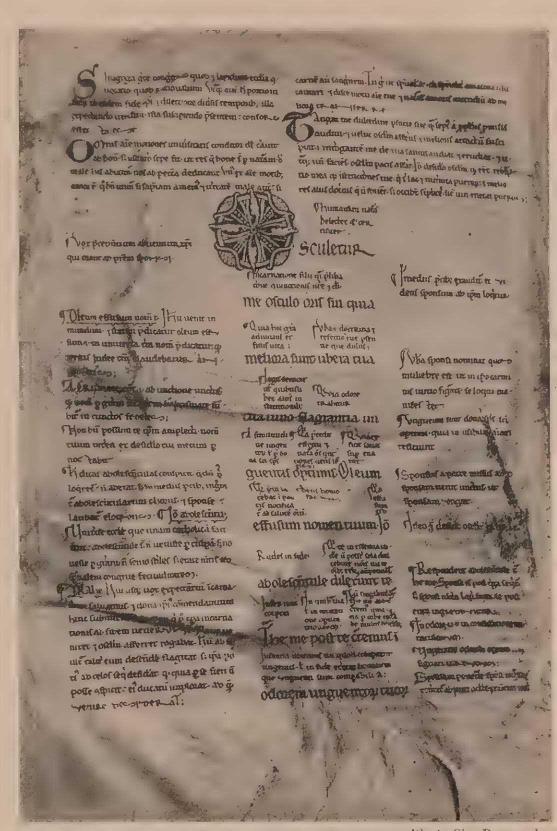
la crosse abbatiale. Il intrigua et réussit à se faire réélire. Il quitta donc son abbaye lombarde de Saint-Benin[1] et, en venant prendre le gouvernement du monastère montois, il y apporta des reliques des saints Laurent, Agapite et Innocent[2]. Il orna « l'église de plusieurs vases d'or et d'argent sur lesquels il fit graver plusieurs beaux vers » et « enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres »[3]. Il s'acquit ainsi les bonnes grâces des moines; mais il ne tarda pas à les perdre quand ils s'aperçurent de son népotisme. Il se montrait d'une extrême prodigalité pour ses propres parents qu'il avait fait venir de Lombardie pour les enrichir des biens du monastère comme s'ils lui eussent appartenu. Cependant les donations continuaient d'affluer de la part de plusieurs seigneurs normands. En 1036 un chevalier de la Cour du duc Robert, nommé Adelain, faisait don à l'abbaye du village de la Croix que lui avait donné son maître pour ses loyaux services, et y ajoutait diverses terres dont une sise à Jersey, tandis que le duc de Bretagne, Alain, joignait à Cancale, Monrolt et Lava, paroisses voisines de la Baie. Trois ans après, le chevalier Regnault et sa mère Hersinde ajoutaient encore à ces magnifiques donations celle du prieuré de Saint-Victeur du Mans. Ébloui par tant de richesses dont il s'attribuait à tort la libre disposition, l'abbé Suppo continuait à se montrer généreux et prodigue des biens confiés à sa garde. Comme il avait poussé ses déprédations jusqu'à aliéner un certain moulin Le Conte, légué à l'abbaye par le duc Robert, l'indignation des moines fut telle qu'il se vit obligé, en 1048, de regagner son monastère de Saint-Benin, où il mourut le 4 novembre 1061.

Cependant Robert était mort, laissant, de ses amours avec la belle Arlette, un bâtard de dix ans, Guillaume, auquel il avait déjà exigé que ses vassaux rendissent les hommages dus à son successeur. La Normandie était en proie à des troubles dans la répression desquels le duc de Bretagne, Alain, tuteur du jeune prince et régent du duché, avait trouvé la mort. Sorti de l'adolescence, Guillaume avait pris les armes. Secouru par le roi de France, il avait eu raison des mutins et rendu à ses États une paix très relative qui fut souvent troublée par des combats et des sièges sanglants. Au cours de la lutte contre l'Anjou, Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Cotentin, avait fait, avec une troupe de cavalerie levée à ses frais, une équipée remarquable où douze cents Angevins avaient perdu la vie. « Pour ce plaisir, le duc des Normands oublia tous les déplaisirs que Néel luy avoit donnez et le receut avec asseurance de sa grâce et beaucoup de loüanges de sa valeur[4] ». Néel fit don à l'abbaye de tout ce qu'il

1. Saint Benin de Fruttuaria, au diocèse d'Ivrée en Lombardie, abbaye fondée au commencement du XIe siècle par le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Benin de Dijon.
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 117.
3. *Ibid.*
4. Gabriel du Moulin, *Hist. gén. de Normandie*, liv. VII, p. 145.

possédait dans l'île de Sercq, ainsi que d'autres terres voisines, puis il prit, en 1048, l'habit monacal au Mont-Saint-Michel.

Sous le gouvernement de Suppo, Anastase et Robert de Tombelaine comptaient au nombre des moines de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. M. E. de Beaurepaire, en donnant ce renseignement, signale ces deux moines comme étant deux des figures les plus extraordinaires de cette époque. Anastase était Vénitien et possédait à fond les langues grecque et latine. On dit qu'ayant appris que l'abbé du Mont était coupable de simonie, il se retira, vers 1048, avec Robert, à Tombelaine pour s'y vouer à la vie contemplative. Il alla ensuite prêcher la foi aux Sarrazins en Espagne où il mourut en 1086. En 1067, Robert quitta Tombelaine après y avoir écrit la première partie d'un travail qu'il avait entrepris à l'instigation d'Anastase, le *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* de Salomon, et alla, vers 1066, rétablir la règle de saint Benoît à l'abbaye de Saint-Vigor, où il emmena avec lui cinq moines du Mont-Saint-Michel. Puis il se rendit à Rome, s'y fixa et y mourut, d'après Orderic Vital[1], en 1090.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 57. — Glose sur le Cantique des Cantiques de Robert de Tombelaine.

Manuscrit du XIIIe siècle provenant de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel (Bibl. d'Avranches, n° 14.)

Dans le même temps Lanfranc venait d'Italie en France avec une bande d'étudiants qui s'étaient attachés à lui. Il s'arrêta à Avranches vers 1040 pour y enseigner les lettres à une foule de disciples.

Au dire de l'abbé Manet[3] les bénédictins auraient, vers cette époque,

1. L'abbé Brin, p. 163, dit qu'à la mort de Grégoire VII son protecteur, Robert revint au Mont-Saint-Michel et y mourut vers 1090.

2. Dom Th. Le Roy ne dit rien de Robert et semble avoir ignoré les étranges accusations portées par un jeune moine de Saint-Vigor contre l'abbé du Mont-Saint-Michel, accusations qui ont été recueillies dans un document souvent cité par Robert de Tombelaine, alors abbé de Saint-Vigor (*Curieuses recherches*, p. 138).

3. *État ancien et actuel de la baie du Mont-Saint-Michel.*

fait couler une grosse cloche nommée la « Rollon » pour donner à leurs vassaux le signal de ralliement à l'approche des troupes bretonnes.

Radulphe ou Raoul de Beaumont (1048-1058 ou 1060)[1]. — Avant de procéder à l'élection canonique du successeur de Suppo, les moines avertirent de la vacance le duc Guillaume, dont les habitudes autoritaires se donnèrent libre cours dans le choix qu'il fit de Raoul de Beaumont, religieux de Fécamp, « natif d'une très illustre famille et frère de Roger de Beaumont »[2]. Raoul s'efforça, par son zèle et ses vertus, d'effacer les préventions causées par l'arbitraire de sa nomination. Les travaux de l'église n'en étaient encore qu'à l'édification des quatre gros piliers de la croisée des transepts, destinés à supporter le clocher central. Limité par une clôture provisoire, le chœur seul était en service.

Cédant à l'élan général qui dirigeait alors la piété vers la Terre Sainte, l'abbé Raoul remit les richesses abbatiales entre les mains du prieur claustral et entreprit le voyage de Jérusalem. Il revenait de ce lointain pèlerinage quand la mort le surprit dans l'île de Chypre, le 29 juillet 1058[3]. Son corps, ramené au Mont-Saint-Michel, y fut inhumé dans l'église. Le ci-devant vicomte de Saint-Sauveur, devenu frère Néel, mourut sous cette prélature et fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, auprès de Conan, roi de la Petite Bretagne, de son fils Geoffroy, de Roland, archevêque de Dol, et de Norgod, évêque d'Avranches. L'exemple de la vocation de Néel avait du reste été suivi : car, en 1054, un grand seigneur appelé Guillaume Pichenoth et, en 1056, un autre du nom d'Asselin de Caugey avaient pris l'habit monacal après avoir richement doté le monastère[4].

Ranulphe ou Renaud (1060 ou 1063[5]-1084). — Deux ou trois ans s'écoulèrent avant que les religieux aient rassemblé le couvent pour donner un successeur à l'abbé décédé. Le duc était en Gascogne. Après avoir pris Montauban, il était remonté dans ses États où l'attendaient des préoccupations plus importantes que l'élection de l'abbé du Mont-Saint-Michel. Les religieux élirent donc en toute liberté un des leurs du nom de Ranulphe ou Renaud, originaire de Bayeux, dont les vertus et l'esprit élevé développèrent encore la prospérité grandissante du monastère. Les historiens tombent d'accord sur les travaux à attribuer à la prélature de

1. Cette dernière date est donnée par les *Annales du Mont-Saint-Michel*, publiées à la suite de la Chronique de Robert de Torigni par M. Léopold Delisle.

2. « Cet abbé eut aussy quelque temps le gouvernement de l'abbaye de Bernay et il est nommé en nos manuscripts *custos monasterii de Bernayo.* » Dom Jean Huynes, t. I, p. 157.

3. « Les manuscripts varient touchant l'an de sa mort. Nous avons suivy les plus certains. » Dom Jean Huynes, t. I, p. 157.

4. Le Héricher, *Hist. et Descript. du M.-S.-M.*, p. 13, d'après les Chartes.

5. Cette dernière date est donnée par les *Annales du Mont-Saint-Michel*, citées ci-dessus.

cet abbé. Suivant Dom Jean Huynes[1] « il fit faire la nef de l'église, laquelle plusieurs fois a été réédifiée, tantost d'un costé, tantost de l'autre et fit plusieurs autres belles choses qui ne se voyent plus ». Dom Thomas Le Roy[2], d'après « le Catalogue des abbés de céans », lui attribue en outre « le cymetière des religieux, les galleries et haultes murailles du chasteau du costé du septentrion et celles qui environnent le cloistre qui auparavant n'estoient faictes que de bois, et puis il donna plusieurs joyaux à l'église ». En étudiant, dans la troisième partie de notre ouvrage, le détail des



Phot. Neurdein.

Fig. 58. — Tapisserie de Bayeux.
Le passage du Couesnon en vue du Mont-Saint-Michel, par l'armée de Guillaume le Conquérant.

constructions de l'abbaye, nous verrons ce qu'il faut entendre par les bâtiments cités dans ce texte.

La marche des travaux, quoique indiscontinue, ne pouvait guère être rapide. Aux difficultés inhérentes à la situation exceptionnelle de l'édifice à construire s'ajoutait encore la nécessité de pourvoir provisoirement au logement des religieux que la construction de l'église, sur l'emplacement de l'abbaye carolingienne, avait chassés de leurs anciens locaux. Joignons-y l'insécurité même du lieu, ainsi qu'en témoigne le fait suivant.

L'évêque d'Avranches était alors Jean, fils du comte de Bayeux, et de la famille des ducs de Normandie. En 1061, ce prélat, en considération des dangers auxquels se trouvaient exposés les habitants et les religieux du Mont-Saint-Michel, par suite de l'obligation où ils étaient, à la moindre citation, de comparaître devant l'officialité diocésaine, en traversant les sables mouvants des grèves souvent troublés par les incursions des

1. T. I, p. 158.
2. T. I, p. 126.

Bretons, investit l'abbé des pouvoirs de l'archidiaconat, ne se réservant, des attributions épiscopales, que le droit de se prononcer sur la validité des mariages et la preuve par le fer chaud[1].

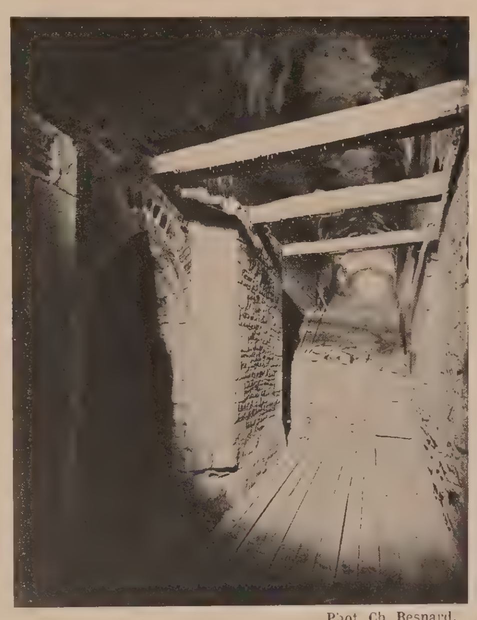
En 1065, le petit duc de Bretagne Conan avait déclaré la guerre à Guillaume et s'était déjà emparé de Saint-James. Le duc normand accourut au secours de ses peuples et s'avança, accompagné d'Harold, vers Dol pour l'attaquer avec une forte armée. La chronique rapporte qu'ils chevauchaient côte à côte égayant la route par un entretien amical. Leur point d'appui à gauche était Pontorson dont le duc avait fait achever le château. La fameuse tapisserie de Bayeux[2] représente le passage du Couesnon par cette armée venant de Genest ou de Vains et laissant à sa gauche le Mont-Saint-Michel représenté par une sorte d'édifice religieux établi sur un plateau tangeant au sommet du cône rocheux. Cette représentation, si rudimentaire qu'elle soit, reflète bien l'impression que pouvait avoir laissée dans les souvenirs de son auteur la vision passagère de l'état des constructions à ce moment[3]. Guillaume s'efforca dès lors par tous les moyens possibles d'attacher Harold à son parti et l'arma lui-même chevalier. Mais de retour en Angleterre l'année suivante, celui-ci rompt les serments solennellement jurés au duc de Normandie pour la succession d'Édouard et s'empare du trône d'Angleterre. Guillaume, furieux, arme une flotte et traverse la Manche. Harold est vaincu et tué à la bataille d'Hastings qui livre le royaume à l'armée normande victorieuse (15 octobre 1066). La lutte avait été dure : autorisée par le pape Alexandre II dans le but de ramener l'État d'Harold à l'obéissance au Saint-Siège, elle

1. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 516. *Annales de Mabillon*, t. IV, p. 614. La glose française sur l'ancien Coutumier normand nous apprend que la preuve par le fer chaud consistait à faire poser les mains des accusés sur une « grande platine de fer chaude, que quand iceluy tourment ne leur faisait point de mal, ils étaient réputés innocens, et à l'opposite ils étaient réputés coupables. »

2. Toutes les personnes qui ont visité Bayeux connaissent cet ouvrage exécuté à la main avec des fils de diverses couleurs sur une bande de toile de 70m,34 de longueur sur 0m,50 de hauteur. Ce document historique, du plus haut intérêt, comprend 72 scènes accompagnées chacune d'une légende latine et encadrées dans le haut et le bas par une bordure (Voir Jules Comte, *La Tapisserie de Bayeux*, 79 planches photographiques. Paris, 1878). Voici comment elle est mentionnée dans un inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux fait en 1476 : « Item, une tente très longue et étroicte de telle à broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église le jour et par les octabes des reliques ». D'après M. Jules Comte, c'est une œuvre normande, inspirée par l'évêque Odon de Conteville, demi-frère du Conquérant, commandée peut-être par lui ou par le chapitre de Bayeux et exécutée très probablement sous la direction de la reine Mathilde. Voir à ce sujet : Müntz (Eugène), *Revue critique*, 36e année, n° 48 (2 déc. 1902); Lanore (Maurice), *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV, janvier-avril 1903, p. 83-93.

3. Il serait hasardeux, en se basant, comme certains l'ont fait, sur ce que cette tapisserie représente le Mont-Saint-Michel à gauche de l'armée en marche, de conclure que cette traversée de la baie a eu lieu entre le Mont et Tombelaine. Il est cependant vraisemblable qu'elle s'est effectuée au nord du Mont où le trajet était plus court et le Couesnon probablement plus guéable qu'à proximité de Pontorson.

avait eu des préparatifs difficiles qui n'avaient réuni les ressources immenses qu'elle nécessitait qu'au prix de promesses extraordinaires faites à ceux dont on avait réclamé la participation. Aussi la distribution dut-elle proportionner sa générosité à l'immensité du produit de la spoliation. Le duc-roi s'empara d'abord du trésor d'Harold. Il prit l'or, l'argent et les joyaux provenant des églises et des couvents et se fit apporter tout ce que les marchands avaient de plus précieux et de plus rare. Il donna des vases, des croix, des ornements d'or aux églises et aux monastères de Normandie qui avaient prié le ciel pour le succès de son expédition ; et il envoya au pape, avec de riches présents, l'étendard conquis sur Harold. Il fit ensuite le partage du territoire et de ses habitants. Les plus pauvres chevaliers furent créés comtes ou barons; les valets, les écuyers, de simples porte-lances, les tisserands de Flandre, les nourrisseurs de bœufs de Normandie devinrent en Angleterre de hauts et illustres personnages.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 59. — Galerie Nord-Sud.

Montée à l'abbaye du XIe siècle (avant restauration).

Quand Ranulphe eut appris le triomphe du Conquérant, il lui envoya six vaisseaux frétés aux frais de l'abbaye, sur lesquels prirent passage des religieux chargés de féliciter le vainqueur du succès de ses armes. Voulant revenir en Normandie, Guillaume confia la régence de l'Angleterre à son frère Odon, évêque de Bayeux, et lui adjoignit comme conseillers quatre de ces moines qui devinrent tous abbés en Angleterre. Le premier, Ruauld, prieur claustral de l'abbaye, fut abbé d'Hilde, près Wincester; Scholiand, trésorier, fut abbé de Saint-Augustin ou Saint-Pierre de Cantorbéry et y réforma la discipline régulière. Le troisième, Serlo, édifia le monastère de Saint-Pierre de Glocester dont il fut abbé et qu'il fit prospérer; et le dernier, Guillaume d'Agon, fut abbé de Cernel.

De retour en Normandie, le roi-duc Guillaume témoigna sa gratitude par de riches libéralités ou des échanges avantageux. Pour récompenser de sa belle conduite à la conquête le comte du Bessin, Anquetil, il reprit au Mont la moitié de l'île de Guernesey; mais il laissa aux religieux des droits importants, des moulins et des pêcheries et y ajouta en com-

pensation les droits seigneuriaux des îles de Sercq et d'Aurigny. Il attacha un domaine considérable au prieuré de Saint-James, y fit achever l'église et construire un château pour la garde de sa province. Il reprit à l'abbaye la propriété de ce bourg, la foire et le marché de la Croix, mais il indemnisa le monastère en lui concédant en Angleterre les moulins, les salines, les pâturages et les forêts possédés auparavant par la comtesse Ghida.

Au nombre des libéralités au moyen desquelles le roi Édouard avait témoigné sa piété envers l'archange saint Michel, se trouvait la donation du prieuré de Saint-Michel-du-Mont en Cornouailles. Robert, comte de Mortain, frère de la mère du duc Guillaume, confirma à l'abbaye du Mont-Saint-Michel cette donation dont les terres faisaient partie du territoire qui lui était échu et y ajouta d'autres biens enclavés dans les innombrables fiefs qu'il avait reçus pour ses exploits.

Les donations affluaient de toutes parts et l'attirance du lieu grandissait avec sa célébrité. L'année même de la conquête, Gerbert de Poterel, vassal du Mont pour la moitié du fief de Poterel à Dragey, l'abandonna au monastère pour la dotation de son fils Drogon qui venait d'y prendre l'habit de bénédictin. Le propriétaire de l'autre moitié de ce fief, nommé Roger, la céda aussi à l'abbaye pour une somme de dix livres tournois et se retira dans son domaine de Herengarville. Regrettant son marché, ce gentilhomme manifesta son dépit en assassinant, dans la forêt de Beuvais, un pâtre qui gardait les porcs de l'abbaye. Dénoncé par l'abbé au roi-duc, le meurtrier fut chassé de Normandie et réduit à errer dans les provinces voisines jusqu'à ce qu'il eût renoncé par-devant le duc lui-même à ses prétentions sur la propriété dont il avait touché le prix.

Dans le même temps, Roger Lahoth, fils d'Asselin de Caugey qui, entrant au monastère, l'avait doté de la terre dont il portait le nom, suivit l'exemple de son père, prit l'habit monacal et apporta au Mont comme dot l'église de Caugey avec ses dîmes et des terres. Guillaume d'Avranches, fils de Guitmond, fit également don au couvent de ses dîmes du Luot, à la condition d'être inhumé parmi les moines du monastère.

Enfin, en 1081, un seigneur breton du nom de Trehan donnait au Mont la terre de Saint-Broladre, à condition d'être hébergé dans le monastère lorsqu'il y viendrait en pèlerinage et d'y être reçu religieux au cas où il aurait la vocation monastique.

Un épisode assez piquant de la prélature de Ranulphe fut la retraite en 1075, au Mont-Saint-Michel, de l'archevêque de Dol, Juhel, excommunié et chassé de son siège pour ses débordements scandaleux. De sa retraite, ce prélat simoniaque lançait contre son diocèse, dont il persistait à se dire le pasteur, des soldats qu'il soudoyait pour y porter la terreur et allumer l'incendie. Malgré l'intercession du roi-duc en sa faveur auprès

du Saint-Siège, Grégoire VII refusa de lui rendre des fonctions dont il s'était montré indigne.

L'abbé Ranulphe mourut le 19 décembre 1085 et fut inhumé à l'entrée de l'église abbatiale.

Roger Ier (1085-1102). — Le roi-duc fut profondément affligé de la mort de Ranulphe. Mais, sans égard pour le droit électif des moines, il plaça immédiatement à leur tête son propre chapelain, Roger, moine profès de Saint-Étienne-de-Caen. Le mécontentement des religieux ne se manifesta pas devant le geste autoritaire du puissant souverain, grâce à la dignité de vie du nouvel abbé dont tous les efforts tendirent à calmer leurs appréhensions.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 60. — Galerie Nord-Sud.

Montée à l'abbaye du XIe siècle (après restauration).

Guillaume, retiré dans une terre dépendant de l'abbaye de Fécamp, y mourait le 8 septembre 1087, au milieu des haines que lui avaient suscitées ses cruautés[1]. L'abbé Roger se rendit à ses obsèques avec tous les évêques et les abbés de la province. Le corps du duc, scandaleusement dépouillé par les gens de service du monarque, fut transporté, par les soins de l'archevêque de Rouen, à Caen dans l'abbaye de Saint-Étienne. La mort de Guillaume fut le signal du démembrement de ses États et d'une lutte fratricide entre ses fils. Tandis que le second d'entre eux, Guillaume le Roux, habitant l'Angleterre, s'empressait de s'y faire sacrer roi par le

1. « Il ne se présenta personne pour veiller aux obsèques ; il fallut qu'un simple chevalier habitant la campagne, nommé Herluin, vînt, ému de compassion, prendre soin du corps, et payer les ensevelisseurs, ainsi que le chariot qui devait transporter à sa dernière demeure les restes de Guillaume le Conquérant... ; enfin, et comme si tous les genres d'avanies étaient réservés aux dépouilles mortelles du Conquérant, il se trouva que le cadavre, simplement enveloppé d'un manteau, n'avait pas été mis dans un cercueil ; la tombe manquait de largeur, il fallut user de force pour y faire entrer le corps et il creva ; le peuple et le clergé se dispersèrent avec horreur, achevant à peine la funèbre cérémonie ». *Hist. d'Angleterre*, par MM. de Roujoux et Alfred Mainguet. Paris, 1847, t. I, p. 128.

primat Lanfranc qui avait été son éducateur, l'aîné, Robert Courte-Heuse, que son indolence avait retenu en Normandie, prenait possession du duché, et le plus jeune, Henri, dit Beau-Clerc, recueillait comme héritage une forte somme d'argent.

L'année même de son avènement, Robert confirma les chartes par lesquelles ses ancêtres avaient enrichi l'abbaye du Mont-Saint-Michel et y ajouta un moulin et une foire dans le fief d'Ardevon. Mais l'existence voluptueuse de ce prince et ses prodigalités épuisèrent bientôt ses richesses. Afin de se créer les ressources dont il avait besoin, il vendit le Cotentin à son frère Henri pour « le prix de trois mille livres d'argent[1] ».

Cependant la paix conclue entre le roi Guillaume et le duc Robert eut pour conséquence une commune entente en vue d'arracher cette acquisition à leur jeune frère. Après avoir essayé de fortifier Coutances, Avranches et quelques autres villes, Henri se voit abandonné de ses partisans qui livrent aux Anglais toutes les places dont ils avaient le gouvernement. En 1091, il se retire promptement au Mont-Saint-Michel où ses deux frères viennent l'assiéger. Robert avait son quartier général au village de Genest; celui du roi Guillaume était à Avranches[2]. La situation presque inexpugnable de la forteresse prolongea la lutte. Au bout de quinze jours de siège, les princes alliés n'étaient pas plus avancés que le premier[3]. Dans un des engagements journaliers qui se livraient sur les grèves, Guillaume le Roux perdit sous lui un cheval qu'il avait acheté le même jour quinze marcs d'argent. Le soldat qui l'avait renversé allait l'égorger quand il s'écria : *Ne me tue pas, je suis le roi d'Angleterre.* « A ces mots, le soldat ayant retenu son coup, le Roux fut relevé et luy fut présenté un cheval, sur lequel il ne fut plus tôt monté, qu'il demande qui l'avait abattu. Personne ne disait, quand le généreux soldat, jaloux de cet honneur, dit tout haut : « *Ç'a été moy qui ne croyais pas frapper le Roy, mais un simple soldat* ». A cecy le Roy, sans colère et d'un visage riant, jura, « *face de Luc* (car tel était « son serment) *tu seras désormais à moy et je te donneray bon appointement*[4] ».

Devant l'inutilité de ces combats, les assaillants résolurent alors de prendre le Mont par la famine en coupant toutes communications avec les rives environnantes. On raconte que, manquant d'eau, Henri en envoya demander à son frère Robert, qui lui en procura[5]. Sur quoi Guillaume

1. Gabriel du Moulin, *Hist gén. de Normandie*, p. 243.
2. Chronique de Normandie, *Recueil des historiens de France*, t. XIII, p. 243.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 55.
4. Gabriel du Moulin, *Hist. gén. de Normandie*, p. 259.
5. Suivant Robert Wace, dans son *Roman de Rou* (Gestes des Normanz), il lui aurait même envoyé :

Un tunnel plein de vin
Mult tost,
Del meillor kil trova
En l'ost.

aurait dit à ce dernier : « *Ce n'est pas à vous, mon frère, à faire la guerre,* « *puisque vous fournissez vos ennemis de pain et de boire* ». Auquel Courte-Botte répartit promptement : « *O ho! voudriez-vous laisser mourir nostre frère de soif; si nous l'avions perdu, où en aurions-nous un autre?*[1] »

Manquant de vivres, Henri dut capituler. Suivi d'un gentilhomme, d'un secrétaire et de trois écuyers, il se retira dans le Vexin où il vécut pendant près de deux ans aux dépens de la noblesse.



Phot. Neurdein.

FIG. 61. — Salle dite de l'Aquilon, aumônerie de l'Abbaye au XIe siècle.

En 1096, Robert partait pour la croisade et s'y distinguait aux sièges d'Antioche et de Jérusalem. A son retour, il trouvait Guillaume le Roux mort sans enfant et son plus jeune frère Henri sur le trône d'Angleterre. Il résolut de l'en chasser et vint au Mont-Saint-Michel avec la princesse Sybille, son épouse, implorer l'assistance de l'Archange. Il fit quelques levées d'hommes; mais la Normandie était devenue un champ de bataille permanent entre les divers seigneurs révoltés.

Henri Ier débarqua à Carentan en 1105, attaqua et défit Robert à Tinchebray, près de Vire, et l'emmena prisonnier à Cardiff où il le garda jusqu'à sa mort.

Cette même année, une lamentable catastrophe survenait au Mont-

1. Gabriel du Moulin, *Hist. gén. de Normandie*, p. 260.

Saint-Michel. La fin de la prélature de l'abbé Ranulphe avait vu s'élever la nef de l'église abbatiale. Sous Roger Ier, on mit la dernière main aux parties hautes de cet édifice qui venait d'être depuis peu terminé, quand, dans la nuit du Samedi saint de l'année 1103, tandis que les religieux sortaient des matines, une partie de cette nef s'écroula[1], ruinant « presque la moytié du dortoir sans blesser aucun de ceux qui avoient estez exemptez ce jour-là d'aller à matines, ce que chacun tint pour chose de tout miraculeuse[2] »

Cette circonstance prouve clairement que le bâtiment contenant la salle de l'Aquilon et le promenoir des moines existait déjà, puisque le dortoir qui leur est superposé, portant encore aujourd'hui des preuves d'authenticité parfaite, eut à souffrir de cette chute partielle sous l'effondrement du mur Nord de la nef. Les voûtes massives de l'Aquilon avaient résisté, alors que le plancher haut du promenoir, qui n'était encore qu'en bois, avait succombé, tout au moins en partie, sous le poids des matériaux écroulés. Roger entreprit aussitôt le relèvement de ces ruines, opération que lui permirent de mener à bonne fin les ressources considérables de l'abbaye qui s'augmentaient toujours de nouvelles donations[3]. Par contre, les charges de l'abbaye s'étaient aggravées de quelques redevances et services militaires pour lesquels les religieux avaient déjà aliéné à cette époque plusieurs fiefs de leur baronnie de Saint-Pair. La bibliothèque du monastère s'était enrichie de plusieurs manuscrits, dont plusieurs, du plus haut intérêt, sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches[4].

Cependant l'abbaye était loin de jouir de la paix intérieure. L'abbé n'était pas parvenu à se faire pardonner l'irrégularité de sa promotion.

1. *Neustria pia*, p. 386; *Gallia Christ.*, t. XI, col. 516.

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 160. Par une fausse interprétation du texte de son prédécesseur, Dom Th. Le Roy, p. 136 et 137, croit à une double chute et à une double réfection de cette nef. C'est là une erreur. Mais le paragraphe qu'il consacre, p. 137, à la relation de cette catastrophe est intéressant en ce qu'il indique, pour l'avoir constaté lui-même, l'étendue des dégâts occasionnés par cet effondrement sur le dortoir dont nous avons retrouvé et rétabli les anciennes dispositions (Voir IIIe partie, *Architecture*).

3. En 1086, l'évêque de Tréguier donne à l'abbaye *Montem qui dicitur Hyrglas et decimam de Plegestin*. En 1090, Foulques, comte d'Anjou, accorde une terre (*Gall. Christ.*, t. XI, col. 108). En 1093, Gautier Œil de Chien confirme une charte qu'il avait faite à l'abbé Ranulphe (*Cartulaire*, folio 52). En 1094, Ildiarde, épouse d'Iscirard, donne l'église de la chapelle Hamelin. En 1099, Robert de l'Apentis aumône la villa appelée Lentilles (*Cartulaire*, folio 67), Robert Fitz Hamon donne la villa de Scaï (*Cartulaire*, folio 67) et le duc Robert le marché d'Ardevon et une foire dans la même localité (*Cartulaire*, folio 76).

4. Nous citerons : Le *Speculum S. Augustini* avec une note de Mabillon (Ms. n° 2907); deux *Pièces à la Vierge* et une *Vie de saint Martin* (Ms. n° 2904); la *Musique de Boëce* (Ms. n° 1978 et 1979); les *Scintillae de Bède* et les *Épîtres de saint Paul* (Ms. n° 2975); *Beda in evangelia Marci et Lucae* (Ms. n° 2393); *Prière à saint Michel* avec la musique notée (Ms. n° 1968); etc. — Pour plus de détails, voir : Félix Ravaisson, *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*. Paris, 1841, in-4°, p. 129; *Catalogue des Manuscrits des départements*, t. IV, 1872, p. 427-562; *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*. Paris, Plon-Nourrit, t. X (1880), p. 1-135.

Usant de l'influence qu'une longue amitié lui donnait sur l'esprit d'Henri, devenu duc et roi, il fit saisir par les officiers de ce prince plusieurs de ses religieux choisis parmi les plus turbulents et les relégua dans divers couvents de la Normandie. L'exaspération de la communauté fut à son comble. Des plaintes parvinrent à Henri, qui cita l'abbé à comparaître devant lui à Caen où il se trouvait. Roger préféra déposer son bâton pastoral plutôt que d'essayer sa justification. Le roi-duc accepta sa démission et, pour le dédommager, lui donna l'abbaye de Cernel, où il mourut et fut enterré le 18 octobre 1112.

II

LE XIIe SIÈCLE, DE ROGER II A MARTIN DE FURMENDI

Roger II (1106-1122). — Richard de Mère (1123-1131). — Bernard du Bec (1131-1149). Geoffroy (1149-1150). — Richard de la Mouche, Robert Hardy (1151-1153). — Robert de Torigni (1154-1186). — Martin de Furmendi (1186-1191).

Roger II (1106-1122). — Pendant ce temps, Henri entrait en conflit avec le primat Anselme, archevêque de Cantorbéry, sur la question du droit d'investiture. Depuis Guillaume le Conquérant, les évêques et les abbés recevaient du roi l'investiture de la juridiction épiscopale ou abbatiale par la crosse et l'anneau et, pour le temporel, lui prêtaient serment de foi et hommage. Anselme s'était vivement prononcé contre cette prétention du souverain et, bien qu'âgé, il se rendit à Rome pour soumettre la question au pape Pascal II. Henri lui défendit de rentrer en Angleterre, et Anselme vécut trois ans près de l'archevêque de Lyon. Les menaces d'excommunication, les prières de la comtesse de Blois, sœur du roi, et les sollicitations de sa femme Mathilde, déterminèrent enfin le roi d'Angleterre à accepter un compromis par lequel l'investiture par la crosse et l'anneau, marque de la juridiction spirituelle, serait réservée exclusivement au pape, et le serment de foi et hommage seul exigé comme devoir civil. Mais le roi conserva le droit de nomination aux bénéfices vacants, en sorte que l'Église ne gagna rien à cette prétendue transaction (1107).

Après une vacance de quatre années, Roger, prieur claustral de l'abbaye de Jumièges, fut appelé, par la volonté du roi, à la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel. La sagesse de son gouvernement commençait déjà à effacer les traces des dernières perturbations, quand un nouveau sinistre vint jeter l'effroi dans l'abbaye. Le Vendredi saint, 25 avril 1112, la foudre

« tomba sur ce monastère et réduisit en cendres toute l'église et les lieux réguliers, laissant les voûtes, piliers et murailles à découvert. En cet accident, on remarqua deux choses dignes d'admiration : la première est que ce feu n'endommagea nullement les maisons de la ville, laquelle est presque dessous ce monastère. La seconde est qu'on trouva dans la chapelle des trente cierges, qui n'est plus, où le feu avoit tout consommé ce qu'il avoit rencontré de combustible, l'image de la glorieuse Vierge, laquelle est de bois, sans avoir receu aucun dommage des flammes; voire même le linge qui estoit dessus son chef et le rameau de plumes qu'elle avoit en sa main furent trouvez aussy entiers et aussy beaux qu'auparavent Cette image, ajoute Dom Jean Huynes, se voit encore sur l'autel de Notre-Dame-sous-Terre[1] ».

Roger s'empressa de relever ces ruines et profita de la circonstance pour procéder à des travaux destinés à satisfaire à tous les besoins de l'établissement monastique. Il éleva au Nord, contre l'église et sur le flanc du rocher, un ensemble de constructions[2] qui s'étendaient alors sur l'emplacement des bâtiments reconstruits au XIII[e] siècle et constituant ce qu'on appelle la Merveille. Mais ces bâtiments n'étaient pas la Merveille, comme l'a dit à tort Dom Jean Huysnes[3] et comme l'ont répété, après lui, la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'abbaye[4]. Les manuscrits où les historiens du Mont ont puisé désignaient des bâtiments situés sur l'emplacement de ladite Merveille, mais qui ont complètement disparu pour lui faire place, et dont nous avons mis à jour les fondations dans nos fouilles de 1908.

Cette même année 1112, Baudry, archevêque de Dol[5], vint au Mont, au cours des fréquentes pérégrinations dont il était coutumier. Ayant remarqué parmi les reliques un poignard et un petit bouclier, il fit appeler le

1. *Hist. gén.*, t. I, p. 164.

2. On lui attribue la confection des voûtes en pierre du promenoir des moines, qui auparavant était recouvert en bois, et la construction d'écuries voûtées au bas du Mont. *Rogerius sarta templi tecta instauravit; incendii damna reparans claustri arcam de lignea lapideam faciens et ad montis radicem equorum stationes arcuatis fornicibus librans* (*Neustria pia*, p. 386 et 387).

3. T. I, p. 163. « Ce fut luy qui fit faire tous les bastiments qu'on voit du costé du septentrion où sont maintenant le cloître et le dortoir, où sont l'hostellerie et les degrez pour descendre des dortoirs au réfectoire et ce depuis les fondements jusques au coupeau. Nous dirons par après ce que ses successeurs y ont adjousté ou diminué. Ces logis sont du tout admirables par leur situation, pour l'espaisseur des murailles, pour leur hauteur, pour leur belle composition et pour les belles voûtes qu'on y voit. »

4. *Rogerius a septentrione funditus extruxit dormitorium, refectorium, et equitum magnificam aulam opere non minus solido quam lauto* (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 517).

5. Baudry (Baldericus), abbé de Bourgueil (1079-1107), archevêque de Dol pendant vingt-deux ans (1107-1130), s'occupa très peu de l'administration de son diocèse, fit de nombreux voyages, et a laissé un grand nombre d'ouvrages tant en prose qu'en vers. — Pasquier (abbé), *Un poète latin du XI[e] siècle, Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol* (1046-1130). Paris, Thorin, 1878, in-8°; L. Delisle, *Note sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil.* Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, s. d. (1872), in-4°, 28 p. [Extrait de la *Romania*, 1[re] année, 1872, p. 25-50.]

prieur et lui demanda l'origine de ce trophée, dont ensuite il écrivit l'histoire[1].

Aux calamités qui avaient éprouvé alors le monastère ravagé par le précédent sinistre s'étaient jointes les vexations d'un seigneur voisin, celui de Saint-Jean qui, non content de ravager les bois de Nerun et de Crapoult appartenant à l'abbaye, pour y trouver les bois de charpente du château qu'il faisait élever, refusa de payer la rente de vingt sols qu'il devait au couvent et s'empara de plusieurs terres dépendant du Mont dans les



Phot. Neurdein

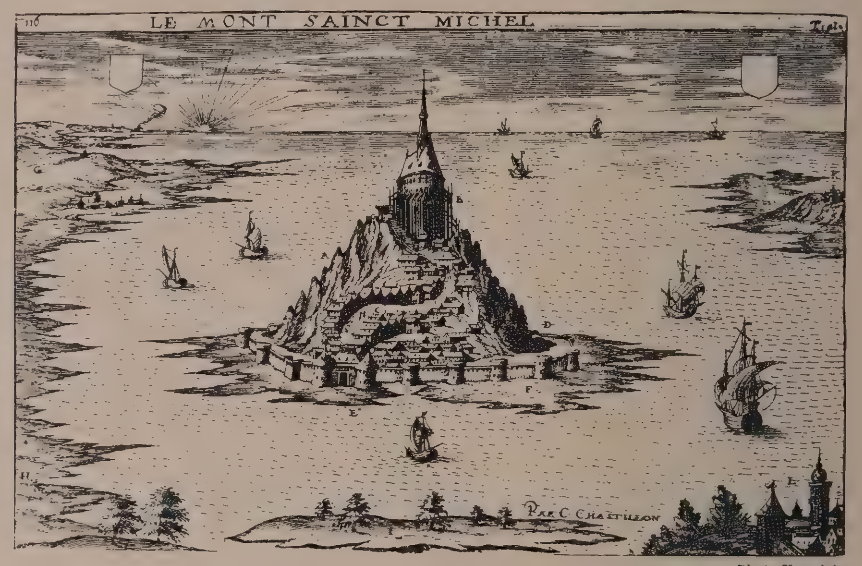
FIG. 62. — Découverte, en 1908, de l'ancien Dortoir des Moines (XIe siècle).

baronnies de Saint-Pair et de Genest. Incapables de réduire par la force ce seigneur du nom de Thomas, les religieux invoquèrent solennellement contre lui l'assistance de Dieu dans leurs oraisons. « Ce que Thomas ayant entendu, il vint vistement en ce Mont tout furibond, accompagné de ses frères et de plusieurs autres seigneurs, et demanda aux religieux pourquoy ils estoient si hardys que de prier Dieu qu'il prît vengeance de luy. Iceux luy respondirent hardiment qu'ils le faisoient à cause des dégasts qu'il faisoit ès bois et terres de ce monastère et luy dirent qu'ils ne cesseroient que Dieu n'en eût pris vengeance. Alors cet homme, soudainement tout

1. Cette légende, dite du *dragon d'Irlande*, se trouve dans deux manuscrits de la bibliothèque d'Avranches : 1° *Varia ad historiam Montis Sancti Michaelis spectantia* (Ms. 212, folio 6 à 10); 2° *Relatio de scuto et gladio* (Ms. 213, folio 150 à 153). Une note marginale de la main de Mabillon sur le manuscrit 212 indique que le texte est abrégé.

changé, se jeta à leurs pieds, leur demandant pardon et les suppliant de vouloir cesser, promettant qu'il les satisferoit des dommages qu'il leur avoit faict[1] ». Un accord intervint en 1121, d'après lequel Thomas non seulement s'engagea à cesser ses déprédations mais encore abandonna la terre du bois en prescrivant que nul de ses héritiers ne la réclamât.

Tandis que l'abbé Roger II continuait à apporter tous ses soins à l'accomplissement des devoirs de sa charge, il fut accusé injustement par un des officiers du roi-duc de l'avoir dépouillé d'une de ses propriétés. Le prince, ayant pris parti pour l'accusateur, condamna l'abbé à quitter le



Phot. Neurdein.

Fig. 63. — Le Mont-Saint-Michel, d'après la gravure de C. Chastillon.
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

Mont-Saint-Michel et à se retirer dans son ancien monastère de Jumièges, où il recevrait une pension annuelle de vingt-cinq marcs d'argent. Docile à cette sentence, Roger, vivement regretté par les moines, quitta l'abbaye le 16 octobre 1122 et mourut le 2 avril de l'année suivante dans son exil du cloître de Jumièges où il fut enterré.

Roger II fut un des abbés qui laissèrent le plus de traces de leur passage dans l'abbaye montoise. « Tout le temps qu'il vescut, dit Dom Jean Huynes[2], ce monastère fut riche à cause du soin et vigilance qu'il apportoit à mettre tout à proffit et à n'en laisser envahir les biens. » Le cartulaire abbatial contient bon nombre de chartes de donations qu'il avait reçues. Robert d'Avranches y figure comme ayant donné au Mont les dîmes de Folmuchon et de Cavigny dans Ponts. On voit ensuite Robert de Saint-

1. Dom J. Huynes, t. I, p. 162. Le récit de ces incidents se trouve détaillé dans le *Cartulaire*, folio 32. *Thomas de Sancto Johanne incepto castello suo apud S. Johannem.*
2. T. I, p. 161.

Denis, « *per unum cultellum super altare sancti Michaelis*[1] », confirmer le don de son père, l'église de Saint-Denis et Prigmagny[2]; puis Robert, fils de Guillaume, donner les dîmes de Luoth et de Servon[3]. Enfin Robert Avenel aumônait de l'église de Sartilly[4], tandis que Robert de Ducey faisait don de la terre de Fougerai en Bacilly[5].

Nous terminerons l'exposé des faits se rattachant à la prélature de



Phot Neurdein.

Fig. 64. — Le Mont-Saint-Michel en Cornouailles (Angleterre). Gravure de Lowry.
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

Roger en rappelant, d'après les chroniques, les phénomènes qui accompagnèrent un violent ouragan et l'éclipse de lune du 11 décembre 1117,

1. Cette formule avec celle de *per bracchium sancti Auberti* était généralement, au Mont-Saint-Michel, celle de l'investiture. Le mot *cultellus*, dont le premier sens est *petit couteau*, veut dire aussi *piquet de bois, cheville;* et c'est dans cet autre sens qu'il convient de le prendre dans le cas qui nous occupe. « Les savants Bénédictins, dit l'abbé Desroches (t. I, p. 264), entendent par *cultellum* l'instrument d'un écrivain public. On voit dans une vieille charte qu'un gentilhomme Geoffroi de Bifanges, dans le Poitou, et son père, qui était évêque, donnèrent plusieurs choses à l'abbaye de Trizay par le ministère d'un moine de Pontigny, *per cultellum Andreæ de Buldamento monachi Pontiniacensis.* Peut-on supposer que les deux personnages se soient servis de l'épée d'un moine? N'est-il pas évident qu'il s'agit ici de la plume ou de tout autre instrument propre à écrire? » Nous voyons ci-après que cet instrument était posé sur l'autel de la main même (*propria manu*) du signataire de l'acte.

2. *Cartulaire*, folio 57.

3. *Ego Robertus Guillelmi pie memorie filius... reddo decimam de Luoth et de Servum quas instigatus diabolo... insuper et omnem calumpniam de Neyrum et de Crapolt... confirmavi per unum cultellum quem super altare S. Michaelis propria manu posui...* (*Cartulaire*, folio 78).

4. *Cartulaire*, folio 81.

5. *Ibid.*

phénomènes qui furent interprétés par les contemporains comme la manifestation d'une puissance surnaturelle[1].

Richard de Mère (1123-1131). — Le successeur que l'autorité royale donna à Roger dut le choix dont il fut l'objet beaucoup plus à la noblesse de sa naissance qu'à l'éclat de ses vertus. Les revenus de l'abbaye furent bientôt sacrifiés aux dérèglements de sa vie désordonnée. Scandalisés de sa conduite, les moines portèrent plainte devant le roi-duc Henri Ier et devant le cardinal Mathieu, légat du pape, qui, de moine de Cluny était devenu évêque d'Albe. Convaincu des excès dont on l'accusait, Richard de Mère fut dépouillé de sa dignité et relégué au prieuré de Saint-Pancrace, à Cluny, où il mourut en 1152.

Sous cette prélature, trois religieux du Mont furent appelés, l'un Donvald à l'évêché de Saint-Malo et les deux autres, du nom de Guillaume et de Gosselin, aux stalles abbatiales de Saint-Benoît de Fleury et de Saint-Florent de Saumur.

Bernard du Bec (1131-1149). — Le choix du roi-duc se porta alors sur Bernard, dit le Vénérable, moine du Bec et prieur de Cernon. Ce religieux réforma autant par ses exemples que par sa direction le relâchement que les débordements de son prédécesseur avaient introduit dans le monastère. Il supprima d'abord les relations des religieux avec l'extérieur en procurant aux moines, à l'intérieur du couvent, tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Son premier acte s'appliqua aux soins qu'exigeait la vénération des précieuses reliques déposées dans la trésorerie. Il fit enchâsser le chef de saint Aubert dans un vase qui existait encore au xviie siècle et dont Thomas Le Roy parle comme n'étant « pas une œuvre du commun[2] ». Les chroniqueurs assurent même qu'il acheva la réédification de la nef qui s'était écroulée sous Roger Ier. Quoi qu'il en soit, il construisit en 1136 sur les quatre gros piliers, à l'intersection des transepts et de la nef, une tour en pierre à l'usage de clocher. Puis il enrichit l'église de vitraux peints[3], de vases sacrés, d'ornements précieux et de reliquaires au nombre desquels le vase en vermeil dans lequel fut déposé le chef de saint Aubert. Pour ramener dans l'abbaye la piété et la ferveur, il fonda, en 1137, à Tombe-

1. La *Chronique de Robert de Torigni* signale : *Tonitrua vero et grandines in kalendis Decembris affuerunt, et in eodem mense cœlum rubens, acsi arderet, apparuit.... Passa est etiam luna eclepsim* (T. I, p. 151, 152). Le *Chronicon minus* complète en ces termes la description : *Luna tota sanguinolenta, cœlum rubrum ut pene ardere videretur, dehinc ventus vehemens ut turres et pinnacula ecclesiarum et arbores silvarum et domos firmas corrui.*

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 149. Ce reliquaire portait l'inscription suivante : *Caput Beati Auberti, hujus loci fundatoris, anno Dei incarnati septem centum illis horis et octavo, Abrincensis episcopi, foramen, sis certus, revelatione angelica, rei bonæ.*

3. M. Éd. Corroyer a trouvé quelques fragments de ces vitraux dans les fouilles auxquelles il a procédé en 1875.

laine un prieuré où tous les religieux du Mont allèrent tour à tour se retremper dans les méditations de la vie contemplative. Ce petit établissement se composait d'une église dédiée à la Vierge, de cellules pour le prieur et deux religieux, d'une citerne d'eau potable et d'un petit jardin. Bernard y vint souvent lui-même se reposer dans la retraite. Ses soins éclairés s'étendirent encore sur d'autres prieurés. A celui de Saint-Michel-de-Cornouailles, il fit bâtir une église et des lieux réguliers pour douze



Phot. Neurdein

Fig. 65. — Promenoir des Moines du XIe siècle.
Voûtes refaites et tailloirs des chapiteaux retaillés au XIIe siècle.

religieux et un prieur en les dotant des revenus nécessaires. A Brion, à la limite de Genest et de Dragey, « il fit faire quantité de beaux bastiments avec une gentille esglise, propre le tout à servir et garder la régularité[1] ». Il fut du reste aidé dans la réalisation de ses conceptions par les libéralités de plusieurs seigneurs qui firent ou confirmèrent des donations que l'habile et prudent abbé sut défendre sinon provoquer avec toute l'adresse d'un administrateur expérimenté. Richard de Boucey ayant demandé à prendre l'habit monastique alors qu'il était malade, Bernard lui envoya son prieur le lui porter dans son lit. La donation de quatre acres de terres répondit à cette attention. Ranulphe le Mangeur, cédant à la même vocation, fit abandon de ses droits sur l'église de Huynes. Bernard recueillit

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 156.

encore la restitution de l'église d'Evrecy[1], la donation de la terre de Ranulphe de Colville[2], de deux gerbes de la dîme de Champeaux et d'une pêcherie appelée Grossin[3].

Pendant ce temps, Henri Ier perdait son fils qui, à peine âgé de dix-huit ans, venait de recevoir l'investiture du duché de Normandie[4]. Se voyant sans héritier, le roi rappela d'Allemagne sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, et la maria au jeune comte d'Anjou, Geoffroy, que son habitude de porter à son bonnet une branche de genêt avait fait surnommer Plantegenet. De ce mariage naquit en 1133 un fils qui reçut aussi le nom d'Henri. Deux ans après, sur son lit de mort, Henri crut laisser à sa fille et à son petit-fils une couronne incontestée. Il n'en devait pas être ainsi, car une guerre sanglante résulta des prétentions rivales entre sa fille Mathilde, au nom de son fils, et son neveu Étienne, comte de Blois. Chaque ville et chaque seigneur s'enrôla dans l'un ou l'autre des deux partis; le duché tomba dans un profond état d'anarchie, et la Normandie vit se déchaîner sur ses campagnes toutes les calamités de la guerre civile. Tandis que le Mont-Saint-Michel reconnaissait les droits de Mathilde et de son fils, Avranches embrassait la cause d'Étienne de Blois. Soit par ce motif politique, soit, comme le fait entendre le *Cartulaire*, pour servir la vengeance d'une famille irritée de la donation d'un parent[5], au mois d'août 1138 la populace d'Avranches se répandit tumultueusement dans le Mont-Saint-Michel et mit le feu à la ville, « laquelle fut en partye réduitte en cendres de ce coup », et au monastère dont l'église seule resta entièrement indemne. L'effervescence entretenue par l'hostilité des partis favorisa des deux côtés des exactions et des menées audacieuses qui aboutirent parfois à de sanglantes représailles. Un des vassaux du Mont-Saint-Michel, du nom de Richard Dubois, seigneur de Saint-Pair, ayant embrassé le parti de Mathilde, s'était solidement retranché dans son manoir dont les remparts, entourés d'eau, dominaient à la fois le nord du diocèse d'Avran-

1. *Cartulaire*, folio 86.

2. *Ibid.*, folio 87.

3. *Ibid.*, folio 92.

4. Ce fut dans la traversée de la Manche, le 25 novembre 1121, que périrent, sur le navire *La Blanche Nef*, le fils du roi et la comtesse du Perche, dans un naufrage où se trouva, en outre, englouti le trésor royal.

5. En vertu d'un usage immémorial, quelques habitants du Mont-Saint-Michel recueillaient une partie des offrandes faites à l'autel de l'archange « prenant part au froment et aux légumes, ayant la moitié de la laine, du lin, des volatiles morts et vivants, outre le pain et l'argent quotidien et beaucoup d'autres choses. » (*Cartulaire*). Or, à cette époque, un vieux prêtre du nom de Roger, jouissant de ce privilège, abandonna ce bénéfice sur l'autel de saint Michel (*per dextram argenteam et per cultellum supradicti abbatis. Ibid*). Le monastère le reçut au nombre de ses frères et offrit à son fils Ruelen une place dans la communauté lorsqu'il voudrait se convertir. Mais le vénérable prêtre avait sept neveux qui se virent lésés dans leurs intérêts par cette renonciation spontanée. On prétendit que, profitant des troubles qui suivirent la mort du roi Henri, ils auraient ameuté contre le monastère les habitants des localités voisines dans l'espoir de ressaisir cet opulent héritage.

ches et le midi du Cotentin. Tandis qu'il se livrait dans la contrée à des excursions déprédatrices, les seigneurs du pays tenant pour le roi Étienne réunirent secrètement leurs forces et surprirent le bourg de Saint-Pair. Richard Dubois accourut pour les repousser. Mais s'étant trop aventuré à la tête de ses troupes, il tomba percé d'un coup de lance, et la garnison de son château, découragée devant le cadavre de son seigneur, ouvrit les portes et se rendit. D'autre part, le comte de Dol, Gelduin, sous le prétexte de prendre parti pour Étienne de Blois, et en réalité dans l'intention de profiter de la confusion entretenue par cette guerre intestine, se précipita avec 140 cavaliers et une troupe nombreuse d'hommes à pied sur les campagnes voisines de la baie appartenant aux vassaux de l'abbaye. Après avoir tout ravagé, cette troupe se repliait chargée de dépouilles, quand un corps de chevaliers normands vint couper sa retraite. Les malheureux Bretons n'eurent d'autre alternative que d'être passés au fil de l'épée ou engloutis par la marée montante.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 66. — Transept et Tourelle Sud de l'église abbatiale après restauration.

Certains profitèrent aussi de l'état d'anarchie générale pour essayer de frustrer l'abbaye de ses droits légitimes. Pierre de Saint-Hilaire revendiqua le village de la Croix-Avranchin donné par ses ancêtres. Excommunié, il ravagea ce domaine. Enfin, touché de repentir, il vint à l'abbaye reconnaître ses torts et jurer sur le bras de saint Aubert qu'il n'inquiéterait

plus les moines bénédictins[1]. Deux neveux de Jean de Huynes, dont l'un pourtant était prêtre, contestèrent aussi la donation faite par leur oncle de ses droits sur l'église de ce village. L'abbé Bernard sut les convaincre par l'éloquence de sa modération et ils se réconcilièrent avec le monastère, auquel ils s'engagèrent à payer une rente annuelle de 22 sous manceaux[2].

L'agitation de ces temps troublés, les ruines amoncelées par l'incendie de 1138 et la détresse financière où se trouvait le monastère furent autant de causes de la tristesse qui assombrit les dernières années de Bernard du Bec.

Il mourut le 8 mai 1149 et fut inhumé dans le bas de la nef de l'église abbatiale.

GEOFFROY (1149-1150). — Les luttes qu'avaient soutenues le duc Geoffroy Plantagenet n'avaient eu d'autre but que la conservation de la Normandie comme héritage de sa femme, pour la transmettre à son fils Henri, dès qu'il serait en âge de gouverner et de combattre. En 1148, âgé de seize ans, le jeune Henri avait été armé chevalier par David, roi d'Écosse, oncle de la duchesse Mathilde. L'année suivante, son père mourait et Henri ceignait l'épée ducale. Mais l'éducation des princes développe plus chez eux l'esprit d'autorité que les sentiments de justice. Le premier acte du jeune prince à l'égard du monastère montois en donna une preuve cruelle aux religieux. Sitôt après la mort de Bernard, ceux-ci exercèrent leur droit d'élection, espérant que le nouveau duc, au parti duquel ils avaient témoigné leur inaltérable fidélité, loin de les inquiéter, approuverait leur conduite. Geoffroy, moine profès, réunit les suffrages de ses frères. Son élection fut aussitôt confirmée par une bulle du souverain pontife Eugène III, en date du 15 décembre 1149, et Hugues, archevêque de Rouen, bénit le nouveau prélat dans l'église de Saint-Georges de Boscherville. Malgré cette consécration donnée à l'exercice du droit électif des religieux, Henri voulut affirmer son autorité en réprimant sévèrement cette manifestation d'indépendance. Il fit immédiatement saisir les biens du monastère et ne consentit à les rendre que contre une amende considérable. Pour acquitter cette contribution, l'abbaye dut recourir à des emprunts et grever, pour l'avenir, son budget par un sacrifice que la mort de l'abbé vint bientôt rendre stérile. Geoffroy mourut en effet le 29 décembre 1150 et fut inhumé au bas de la nef à côté de son prédécesseur.

RICHARD DE LA MOUCHE — ROBERT HARDY (1151-1153). — Sous le coup des conséquences funestes de la dernière élection, les religieux hésitèrent une année avant de choisir un successeur à Geoffroy. Puis, cédant aux

1. *Cartulaire*, folio 95.
2. *Ibid.*, folio 96.

instances de l'évêque d'Avranches, Richard de Subligny, ils élevèrent canoniquement à la stalle abbatiale Richard de la Mouche, moine profès de leur couvent et parent de ce prélat. La colère du duc fut telle qu'il ne recula devant aucune mesure pour tirer vengeance de ce nouvel acte d'insubordination. Il envoya des hommes d'armes au Mont-Saint-Michel pour enlever tout ce que l'abbaye possédait d'objets précieux. L'abbé fut banni des terres normandes, les biens du monastère furent directement placés sous l'autorité du prince et une commission de trois séculiers et de deux clercs fut chargée de les administrer au profit du trésor ducal. Espérant calmer la fureur du duc, les moines annulèrent leur élection ; ils nommèrent, à l'instigation de Renault de Saint-Valery, et avec le consentement du duc, Robert Hardy, célérier de l'abbaye de Fécamp, « ni moine, ni laïque »[1], qui vint au Mont, y apportant les vices dont il avait scandalisé le couvent qu'il quittait. Richard de la Mouche partit alors pour Rome où il obtint du pape Eugène III un bref ordonnant à l'évêque d'Avranches de le bénir. Il revint ensuite à Avranches où eut lieu la cérémonie à laquelle n'assista qu'un seul de ses religieux qui avait été le compagnon de son exil.

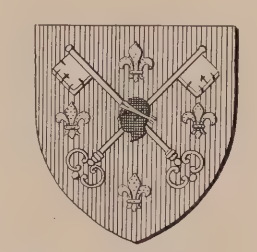


Fig. 67. — Armoiries de Richard de la Mouche.

Mais cette compétition des deux abbés ne fit qu'augmenter le désarroi dans le monastère. La nécessité d'en finir détermina les moines à envoyer au pape une délégation pour solliciter de lui des mesures propres à mettre fin à ces désordres. Robert Hardy partit pour Rome y défendre son élection et Richard de la Mouche prit la même route, accompagné de l'évêque d'Avranches, pour aller soutenir la légitimité de son droit. La fatalité poursuivit tous les acteurs de cette tragi-comédie. L'évêque Richard de Subligny, surpris par des voleurs et retenu par eux dans les ruines d'un vieux château, ne recouvra sa liberté qu'atteint d'une maladie qui le précipita dans la tombe le 14 août 1153. Les deux rivaux eux-mêmes moururent avant d'avoir atteint la cité papale. D'après le nécrologe de Pierre Le Roy, Richard de la Mouche serait mort le 29 décembre 1153.

Robert de Torigni (1154-1186). — Vers le milieu du XII[e] siècle, Henri pouvait déjà compter parmi les princes les plus puissants de l'Europe. A l'héritage de ses parents, son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, épouse divorcée du roi de France Louis VII, vint ajouter la possession du Poitou, du Limousin, du Bordelais, de l'Agenois, l'ancien duché de Gascogne et l'autorité suzeraine sur l'Auvergne, le Périgord, la Marche,

1. « Quem veteres Mss. codices ferunt neque monachum neque laïcum extitisse. » *Gallia Christ.*, t. XI, fol. 519.

la Saintonge, l'Angoumois, etc. Il passa le détroit et gagna un avantage sur les troupes du roi Étienne. Redoutant, pour leurs propres intérêts, les suites de ce conflit, les vassaux s'entremirent pour une réconciliation d'où résulta un accommodement aux termes duquel Henri fut adopté par Étienne, et devint son fils et son successeur sur le trône d'Angleterre (19 décembre 1154).

Au retour d'un voyage dans ce pays où, encore enfant (en 1146), il était allé encourager de sa présence les partisans de sa mère, Henri s'était arrêté à l'abbaye du Bec[1]. Les religieux étaient venus au-devant de lui « en procession avec la croix et bannière », et l'avaient accueilli par les plus chaleureuses ovations. Cette circonstance ne fut peut-être pas étrangère, plus tard, à l'élévation du prieur de cette abbaye, Robert, à la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Instruits, par des expériences réitérées, qu'il leur était impossible de se passer de l'agrément du duc dans l'élection de leur abbé, les moines du Mont durent, avant de procéder à une nouvelle élection, chercher, parmi les religieux de leur ordre, une personnalité sympathique à ce prince. Or le prieur claustral du couvent du Bec, dont Henri n'avait probablement pas oublié l'accueil ni la distinction, comptait, au nombre des travaux historiques auxquels il consacrait ses heures d'étude, un livre tout entier consacré au règne d'Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, aïeul du jeune prince.

Issu de parents nobles du nom de Teduin et Agnès, seigneur et dame de Torigni, ce religieux, né à Torigni-sur-Vire, avait reçu une éducation répondant à sa naissance et bien propre à le rendre digne du choix ducal. Il avait pris l'habit de Saint-Benoît, en 1128, dans cette même abbaye du Bec qui, animée des grandes traditions intellectuelles de Lanfranc et de saint Anselme, possédait alors une des écoles les plus renommées de la France et de l'Angleterre[2]. Telles furent probablement les considérations auxquelles obéirent les moines du Mont-Saint-Michel en fixant unanimement leur choix sur Robert de Torigni, dit aussi Robert du Mont, dont l'élection, le 27 mai 1154, inaugura pour l'abbaye une ère de grande prospérité matérielle et de sérieux développement intellectuel et moral.

Après avoir reçu la charte confirmative de son élection signée d'abord par Hugues, archevêque de Rouen, et par la duchesse mère, Mathilde, puis enfin, à la date du 24 juin, par le duc de Normandie, Robert se rendit le 22 juillet suivant à l'église de Saint-Philbert-sur-Risle, où il reçut la

1. Célèbre abbaye du département de l'Eure, fondée en 1034 par un certain Herluin ou Hellouin, seigneur de Bonneville-sur-Bec, et qui fut, au moyen âge, la plus considérable des abbayes normandes.

2. Lecomte, *L'école de l'abbaye du Bec*. Rouen, 1877, broch.

bénédiction d'Herbert, évêque d'Avranches, et de Girard, évêque de Séez, en présence de Roger, abbé du Bec, de Michel, abbé de Réaux, et de Hugues, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

De même que dans les scènes antiques un coup de foudre éclatait quand allait apparaître le *deus ex machina*, une secousse sismique ébranla le Mont-Saint-Michel dans les premiers mois de cette prélature qui ouvrait pour la montagne de l'Archange une ère de sereine félicité. Le 24 avril 1155, avant le lever du soleil, un tremblement de terre d'une violence extraordinaire secoua pendant un assez long temps le rocher, menaçant de renverser tous les édifices[1].

En prenant possession de l'administration abbatiale, Robert entreprit



FIG. 68. — Sceau et contre-sceau de Robert de Torigni[2] (réduction aux 5/6èmes).
Arch. Nat. Normandie, nos 2690 et 2690 *bis*.

de visiter les prieurés et les diverses propriétés du monastère, tant en Normandie qu'en Angleterre[3]. Il commença en 1156 par Jersey et Guernesey, où il fit de nombreuses recrues pour le couvent parmi les jeunes seigneurs de ces deux pays.

L'année suivante, l'archevêque de Rouen, Hugues, s'étant rendu à Mortain, accompagné de Rotrou, évêque d'Évreux, d'Herbert, évêque d'Avranches, et de Richard de Bohon, évêque de Coutances, pour la levée solennelle des ossements de saint Firmat, se rendit, suivi de ces mêmes prélats, au Mont-Saint-Michel où il resta quatre jours. Pendant ce séjour

1. *Chronique de Robert de Torigni*, Gabriel du Moulin, *Gallia Christiana*, etc.
2. Pour l'identification des sceaux, voir l'ouvrage de G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*. Paris, Imp. Nat. 1881, in-4°.
3. Le *Cartulaire* contient l'énumération des acquêts et transactions qu'il fit au cours de ces visites.

cet archevêque consacra un autel nouvellement édifié dans la crypte du Nord[1] et sur lequel furent placées les reliques des vêtements de la Vierge qu'on avait trouvées dans l'ancien autel, enfermées dans un ciboire de plomb. En même temps, l'évêque d'Avranches, Herbert, consacrait l'autel du Crucifix dans l'église abbatiale.

Poursuivant ses visites, Robert passa en Angleterre où il régla plusieurs questions importantes pour les intérêts du Mont-Saint-Michel. En débarquant, il eut à se plaindre des receveurs royaux de Southampton qui lui réclamèrent un droit de pontage pour ses chevaux. De retour en Normandie il porta sa réclamation devant le roi-duc, qui tenait alors sa cour à Mortain. Henri II l'accueillit favorablement et ordonna la restitution des droits indûment perçus.

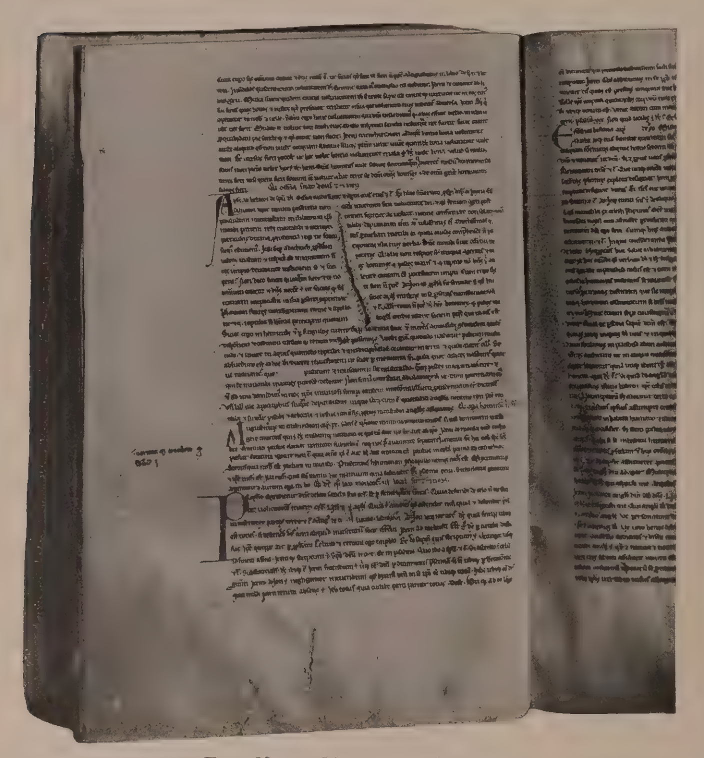


Fig. 69. — *Sic et non Abelardi.*
Manuscrit de la fin du XII[e] siècle provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel[2]. Bibl. d'Avranches, n° 12.

Cette même année 1187, Robert faisait célébrer la dédicace de l'église de sa baronnie de Genest, dont il assurait aussi la dotation[3]. Son naturel autoritaire ne pouvait s'accommoder du partage de son pouvoir avec le prévôt de cette seigneurie. Or ce dernier, du nom de Rualend, cumulait la puissance civile et militaire avec la haute justice et la police de la ville de Genest. Soutenu par le roi, Robert obtint que cette charge lui fût cédée contre une certaine quantité de terres qu'il donna en échange. En vertu de cette cession, le baron de Genest put désormais choisir et nommer ses officiers. Robert agrandit les constructions du prieuré ou manoir de Genest qui, en 1166, présentait des dis-

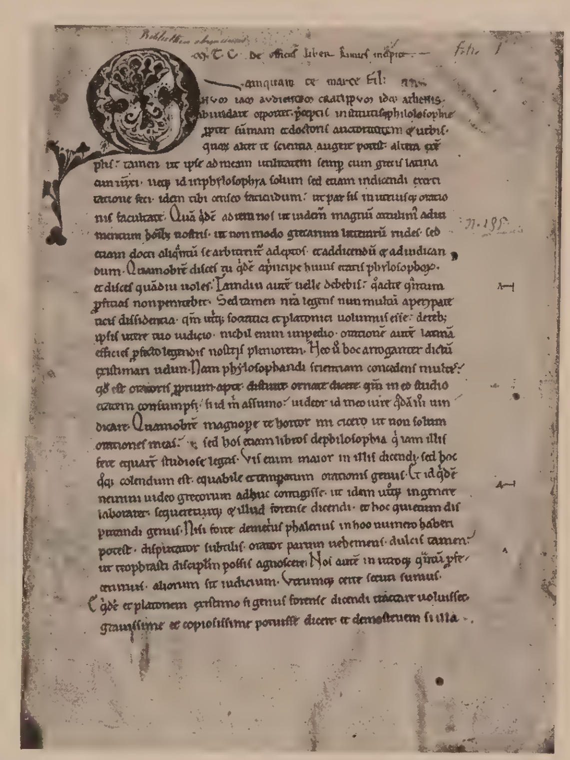
1. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 299. *Altare beatæ Mariæ in cripta aquilonali noviter reædificatum.* Ne pas confondre avec la salle de l'Aquilon. La crypte désignée ici est la chapelle située sous le transept Nord.

2. Cet exemplaire est le seul manuscrit connu de cet ouvrage d'Abailard.

3. *Chronique. Actes de Robert de Torigni*, t. II, p. 252.

positions assez importantes pour que le roi d'Angleterre y passât deux jours et une nuit et y reçût le roi d'Écosse et sa suite[1].

Cependant Henri, qui, depuis quatre ans, portait la couronne d'Angleterre, revendiquait en outre le comté de Nantes. A la Saint-Michel 1158, il arriva à Avranches avec une armée considérable qu'il dirigeait contre la Bretagne. Devant l'inutilité de la résistance, Conan IV implora la médiation de l'évêque d'Avranches, Herbert, qui réussit à faire accepter au roi l'hommage du duc breton. C'est alors qu'Henri II vint au Mont-Saint-Michel; et, après avoir entendu la messe au grand autel, prit un repas dans le réfectoire des moines avec ses barons. Robert, dans sa *Chronique*[2], nous dit lui-même qu'il n'obtint cette faveur royale qu'avec beaucoup de difficultés. Après quoi, le roi se rendit dans le nouvel appartement de l'abbé et délivra une charte par laquelle il concéda les églises de Pontorson à Saint-Michel, à l'abbé et aux moines de ce lieu[3]. Puis il se rendit le même jour à Pontorson et y donna des ordres à ses ministres pour la réédification du château incendié par ses cuisiniers. De là il alla avec une troupe recevoir la ville de Nantes qui valait, paraît-il, « de revenu annuel quarante mille sols angevins »[4].



Phot. Ch. Besnard

Fig. 70. — *De Officiis*, de Cicéron.

Manuscrit de la fin du XIIe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, nº 225.

1. Voir tous ces actes et chartes dans la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II. On y voit que la baronnie de Genest fut l'objet de toute la sollicitude de cet abbé-baron, qui encouragea notamment le commerce de la ville en obtenant du roi des privilèges pour les bateaux de ce petit port qui, dans aucun des ports anglo-normands, ne payaient de droit pour leurs chargements.

2. Page 313. *Quod ut faceret vix Abbas Robertus multis precibus extorsit ab eo.*

3. L'évêque d'Avranches vit d'abord cette concession avec regret et tenta même d'empêcher l'abbé d'en jouir. Mais l'intervention de l'archevêque de Rouen leva les difficultés, et les droits de l'abbaye sur les églises de Pontorson furent solennellement définis à Rouen, en 1160, en présence du roi, de l'archevêque de Rouen, des évêques de Bayeux, d'Évreux, d'Avranches et de Durham, du chancelier Thomas Becket, du connétable Richard du Hommet et de Guillaume, fils de Hamon.

4. Gabriel du Moulin, d'après la *Chronique de Robert*.

Après avoir pris possession de cette ville, il partit, avec des forces imposantes, assiéger Thouars, place des mieux défendues aux confins de l'Anjou et du Poitou. En trois jours il était au pied du donjon; six jours après il s'était emparé du donjon lui-même et en expulsait le vicomte Geoffroy IV.

Quelques semaines ensuite, Henri alla au-devant du roi de France, Louis VII, avec qui il venait de conclure un traité de paix. Le 23 novembre 1158, les deux souverains se rendirent au Mont-Saint-Michel au milieu d'un grand transport de joie du clergé et du peuple. Dans la procession, sans compter le concours de moines et de clercs et l'innombrable affluence de peuple, il y eut deux pontifes[1], un archevêque, un évêque et cinq abbés. Après avoir entendu la messe, les deux rois retournèrent à Avranches, d'où Henri reconduisit le roi de France jusqu'aux limites de son duché.



Phot. Neurdein.

Fig. 71. — Ruines de l'Hôtellerie construite sous Robert de Torigni.

Cette même année, l'abbé Robert, voulant enrichir d'or et d'argent la châsse de saint Aubert, en fit l'ouverture et y trouva les ossements du saint, à l'exception de la tête renfermée séparément dans un vase d'argent. Il vit à côté du corps les lettres attestant l'authenticité de la relique et un morceau du marbre rapporté du

1. Le cardinal Rolland, chancelier de l'église romaine, qui, le 7 septembre 1159, reçut la tiare sous le nom d'Alexandre III, et le cardinal Octavien, qui devint l'antipape Victor IV.

Le pape Alexandre appela l'abbé Robert au concile de Tours, tenu dans l'octave de la Pentecôte, en 1163, pour l'extirpation du schisme d'Octavien.

Mont Gargan. Il replaça ensuite dans cette même châsse le corps de l'évêque en trois morceaux, puis le marbre et y joignit le vieux bref avec un nouveau indiquant en quelle année et par quel abbé cette opération avait été faite[1].

Robert avait su s'attirer l'amitié du roi-duc et se créer une place dans son intimité. En 1161, la reine Aliénor avait mis au monde, près de Domfront, une fille qui reçut le nom de sa mère[2]. Cette princesse fut baptisée par Henri, cardinal-prêtre et légat de l'Église romaine, et tenue sur les fonts baptismaux par Achard, évêque d'Avranches, et Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel.

En 1162, Robert reçut une nouvelle marque de la confiance de son souverain. Le château de Pontorson, reconstruit en 1158, avait été confié à la garde d'Aquilin de Tours, qui abusait de son pouvoir en opprimant de ses exactions les habitants de l'Avranchin. Sollicité par ceux-ci de mettre un terme à cette situation, le roi confia cette garde à l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui avait déjà le patronage de l'église.



Phot Ch. Besnard

Fig. 72. — Traité de saint Augustin sur les Psaumes.

Manuscrit de la fin du XIIe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 76.

En 1163, Robert fit procéder à la construction des « bastiments qui sont dessus et dessoubs la chapelle Saint-Étienne qui est joignant la chapelle Notre-Dame-sous-Terre du costé du midy[3] ». L'année suivante, il terminait, dit Dom Th. Le Roy[4], « le corps de logis dessus et dessoubs *a fundamentis ad summum*, qui est au coing de la tour où autrefois estoit l'horloge au bout de la nef

1. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 315.
2. Cette princesse devint mère de Blanche de Castille et fut, par conséquent, aïeule de saint Louis.
3. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 170, ajoute : « C'est le lieu, à présent, où le P. lecteur du monastère fait la leçon. Lesquelles choses sont maintenant en fort bon estat. » Cette note est datée du 15 janvier 1647.
4. *Ibid.*, p. 171.

de l'église, où à présent les moynes y traitent leurs infirmes et malades en un côté, et en l'austre joignant ceux où on faict la leçon de théologie chacun jour aux jeunes moynes de ce Mont, qui aboutissent d'un bout à la gallerie du Sault Gaultier ». Il s'agit, en un mot, de l'ancienne hôtellerie aujourd'hui ruinée. A cette énumération des constructions élevées par Robert, Dom Jean Huynes ajoute[1] « les bâtiments qui sont dessous le plomb du fond avec la tour de l'horloge qui s'y voit, et à costé une autre pareille qui est tombée il y a longtemps ». Et il continue : « Ce qui est bien plus à regretter, c'est qu'il avoit faict sa bibliothèque en un étage d'icelle où il avoit mis les livres qu'il avoit composez, lesquels presque tous ont été perdus pour lors.... »



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 73. — Pierre dite d'Henri II Plantagenet et monument commémoratif de son humiliation, élevé au xve siècle, à Avranches[2].

En 1165, Robert fit replacer dans un bras d'or et d'argent les reliques de saint Laurent, consistant en un os du bras et quatre autres plus petits. Il avait précédemment fait enfermer dans une coupe dorée la tête d'Innocent, compagnon de saint Maurice. Ces reliques, ainsi qu'une partie du corps de saint Agapite, martyr, avaient été apportées au Mont par l'abbé Suppo, du monastère de Saint-Benin de Fruttuaria.

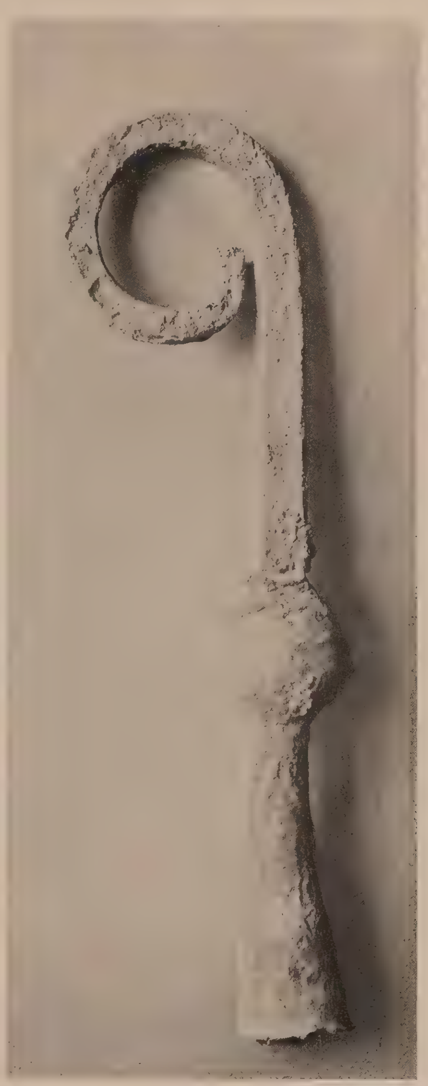
L'année 1166 est celle où la lutte entre Henri II et Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, atteint son paroxysme ; où le prélat excommunie plusieurs des ministres et des amis du roi qui, dans un accès de fureur, maudit les courtisans qui n'ont pas le courage de le délivrer d'un prêtre insolent. En revenant de Rennes, où il était allé prendre possession du duché de Bretagne, Henri passa au Mont-Saint-Michel. Dans cette entrevue, Robert de Torigni, qui avait sur le caractère du roi, naturellement porté à la cruauté[3], un grand ascendant moral, aurait pu intervenir en faveur de

1. T. I. p. 175-176.

2. La dalle gravée d'un calice est celle sur laquelle s'agenouilla le roi d'Angleterre; elle est située sur l'emplacement du parvis de l'ancienne cathédrale.

3. Un exemple pris au hasard de la férocité de ce monarque : En 1164, Henri, furieux de l'échec que les Gallois, mécontents de l'oppression des Anglais, leur avaient fait subir dans une rencontre, se fit amener des otages qu'il avait reçus lors d'un traité entre les chefs

l'archevêque, qui avait été son ami. Il n'en fit rien; et la manière même dont il glisse, dans sa *Chronique*, sur les faits qui ont précédé l'assassinat de Becket nous donne la mesure des aptitudes politiques de Robert. Celui-ci, en effet, fit le bonheur de son monastère bien plus grâce à son habileté de courtisan et à ses capacités administratives que par la générosité de son cœur et l'élévation de son caractère. Il est de tradition de louer sans réserve sa prélature, qui fut pour le Mont-Saint-Michel une époque de prospérité indiscutable. Cependant, nous ne devons pas oublier que Robert de Torigni garda dans le conflit entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry un silence prudent jusqu'à la lâcheté, et que c'est lui aussi qui dota le monastère de ces instruments de répression inhumaine qu'on nomme les cachots du Mont-Saint-Michel[1].



Phot. Neurdein.

FIG. 74. — Crosse provenant de la sépulture de Robert de Torigni.
(Chartrier de l'Abbaye.)

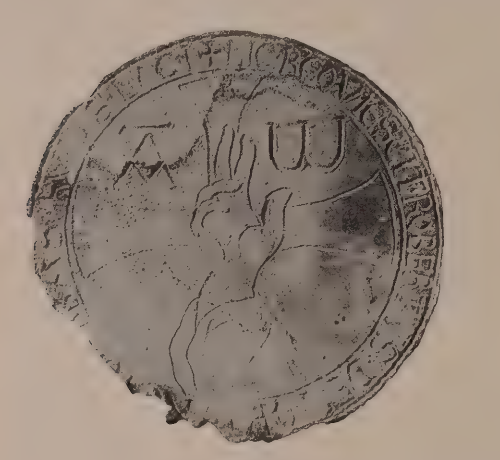
Les relations de Robert avec la cour devinrent si étroites qu'il assistait la famille royale dans la plupart des cérémonies officielles. En 1167, il était appelé en Angleterre pour participer à la translation du corps du roi saint Édouard. Plus tard, le troisième fils du roi-duc, le prince Geoffroy, s'étant marié avec la jeune duchesse de Bretagne, l'abbé Robert était mandé à Rennes pour assister à l'investiture de ce prince.

Son activité s'étendait au développement matériel de toutes les dépendances extérieures de l'abbaye. C'est ainsi qu'en 1170 il fit entièrement « rebastir le prioré de Saint-Victeur du Mans ». Il apportait un soin minutieux au règlement de tous les litiges et savait les prévenir par les dispositions prévoyantes des conventions qu'il

gallois et lui en 1157. C'étaient des enfants des plus hautes familles de la Cambrie. Henri fit arracher les yeux aux enfants mâles et couper aux jeunes filles le nez et les oreilles. En 1172, le même souverain, redoutant les peines de l'enfer, s'humiliait sur le parvis de la cathédrale d'Avranches pour obtenir l'absolution du meurtre de Thomas Becket.

1. Pour leur description, voir appendice IV : *Les Prisons*.

établissait avec les voisins et les vassaux du Mont. Il conclut notamment deux chartes relatives à la lande et à la forêt de Beuvais avec Guillaume de Saint-Jean. La première, signée du roi-duc, distinguait les terres voisines de la forêt, patrimoine de Guillaume, de la forêt elle-même, domaine de l'abbaye, sur laquelle le seigneur n'avait que le droit de bois de chauffage et de construction pour son château de Saint-Jean et de mettre cent porcs à pâturer. Une charte, datée de 1172, règle les droits de chasse : elle accorde à Guillaume de Saint-Jean la garde de la garenne de Saint-Michel-aux-Loups où ne pouvaient chasser que l'abbé, le prince ou le bailli, du côté des religieux, et du côté de Saint-Jean, le seigneur de ce fief, son fils ou son frère. Les amendes encourues pour infraction devaient être partagées par moitié entre l'abbaye et le





Phot. Neurdein.

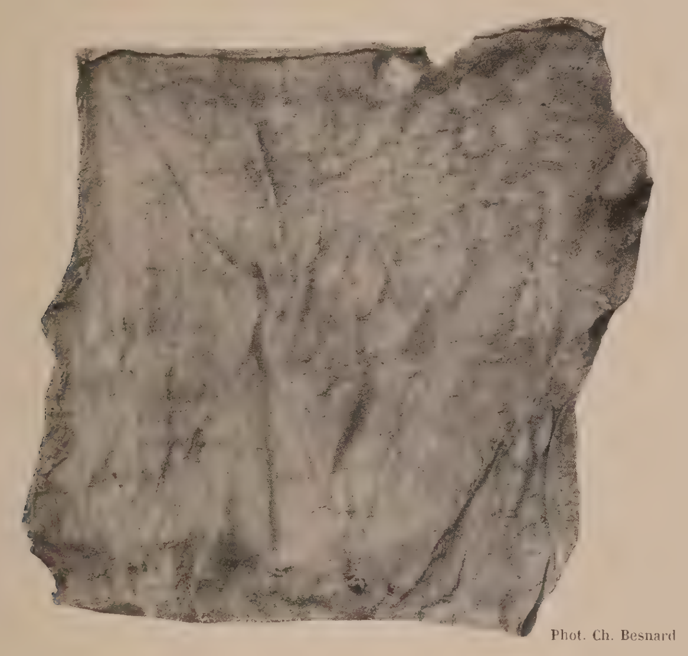
Fig. 75. — Disque de plomb provenant de la sépulture de Robert de Torigni, avers et revers.
(Chartrier de l'Abbaye.)

seigneur de Saint-Jean; mais les peaux des cerfs, des biches et des daims revenaient toutes à l'abbaye. Cette charte fut même confirmée par le pape.

En 1172, le Mont-Saint-Michel reçut plusieurs personnages de distinction, venus à Avranches pour préparer la réconciliation du roi Henri II avec l'Église. Dans le nombre se trouvaient Étienne, abbé de Cluny, et Benoist, abbé de Saint-Michel-de-Cluse. A cette occasion, il fut conclu entre les abbayes de Cluny, de Cluse et du Mont-Saint-Michel une association dont les conditions sont énoncées dans une lettre de Robert de Torigni.

Il est probable, bien que, dans sa *Chronique*, il le passe sous silence, que Robert assista, le 21 mai 1172, à l'humiliation d'Henri II sur le parvis de la cathédrale d'Avranches et qu'il vit son royal protecteur payer de la honte d'un repentir public l'absolution apostolique que lui apportaient les légats du pape.

Se sentant de plus en plus en faveur auprès du roi, Robert retourna en 1175 en Angleterre et en rapporta une charte royale confirmant toutes les donations faites à l'abbaye du Mont-Saint-Michel et même celles qui lui seraient faites dans la suite des temps. Son influence devenait chaque jour plus grande et ses conseils étaient partout écoutés. Comme il assistait en 1177 au vote sur le siège épiscopal de Dol, ce fut lui qui détermina les chanoines à porter leurs suffrages sur le doyen de la cathédrale d'Avranches, Rolland, prêtre italien de grand mérite. Peu après, ce nouveau prélat aida Robert à réformer l'institution des chanoines chargés du service paroissial au Mont-Saint-Michel.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 76. — Fragment de l'étoffe damassée (XIIe siècle) qui enveloppait le corps de Robert de Torigni dans son cercueil.
(Chartrier de l'Abbaye.)

En 1182, Robert de Torigni dota la maison des pauvres de Genest, comme il avait précédemment doté l'église de ce village.

Sa prélature vit les possessions de l'abbaye s'accroître considérablement et le nombre des religieux s'élever bientôt de 30 religieux à 60. Le monastère devint, disent les historiens, un sanctuaire de vertu et un asile de science. Les productions intellectuelles de l'antiquité eurent des gardiens au Mont-Saint-Michel et les sciences profanes y furent presque toutes étudiées. La plupart des connaissances humaines y furent cultivées, voire même la médecine, l'astronomie et la musique. Robert donna personnellement l'exemple du travail par la multiplicité de ses ouvrages qui, d'après Dom Jean Huynes, composaient 140 volumes. Un grand nombre étaient con-

sacrés à l'histoire du pays. Les trois principaux sont : l'*Historia Montis sancti Michaelis* du Cartulaire, les *Accessiones ad Sigebertum* et la *Chronica Roberti*, manuscrits d'un précieux secours pour l'histoire du Mont-Saint-Michel; ensuite les *Gesta Henrici II regis Anglorum*, ouvrage que possède la bibliothèque de Valognes. Puis viennent : un *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes*; un *Catalogue des archevêques, des évêques et des abbés de diverses églises de France et d'Angleterre*; sa participation à une *Chronique du Bec*; les *Annales du Mont-Saint-Michel*; une *Rubrique abrégée des abbés du Mont-Saint-Michel*; des Préfaces de divers ouvrages, dont notamment un *Prologue d'une collection d'extraits de saint Augustin*, faussement attribuée à Bède; un *Prologue d'une copie de l'Histoire naturelle de Pline*, etc.



Phot. Neurdein.

Fig. 77. — Crosse provenant de la sépulture de Martin de Furmendi.

(Chartrier de l'Abbaye.)

Un des résultats les plus considérables de son administration, et celui qui nous intéresse particulièrement, réside dans les importantes constructions qu'il éleva et dont, malheureusement, une grande partie n'est pas parvenue jusqu'à nous. Nous avons déjà signalé, d'après Dom Jean Huynes et Dom Thomas Le Roy, l'ensemble de bâtiments enveloppant toutes les substructions de l'église abbatiale au midi et à l'orient, depuis l'entrée occidentale du vieux cimetière jusqu'aux arcades de l'angle Nord-Ouest où se trouvait alors l'entrée du monastère, ainsi que les deux tours et le porche qui composaient la façade occidentale de l'église abbatiale et la longue voûte sur laquelle reposaient en partie ces constructions. En 1186, il faisait terminer tous ces travaux et mettre la dernière main à un « corps de logis qui est entre le cloître, le chapitre commencé et le vieil dortoir[1] ».

1. Dom Thomas Le Roy ajoute, t. I, p. 180 : « J'estime que ce corps de logis est celui que nous appelons à présent les vieilles infirmeries, au bout duquel sont les lieux communs et latrines. Il est dit dans les manuscripts de ce Mont où j'ai recueilly cecy, que ce corps

Robert de Torigni mourut le 24 juin 1186 et fut inhumé sous le porche de l'église, où il fut trouvé, le 30 août 1875, lors des fouilles exécutées par M. Éd. Corroyer. « Son tombeau, de 2 m. 07 de longueur, creusé dans un calcaire grossier, était engagé de 25 centimètres dans le mur de la façade romane et placé sous les marches à droite de la porte principale de l'église...; il contenait les restes d'un abbé revêtu de ses habits sacerdotaux noircis et comme brûlés par le temps. La tête était au couchant; les bras étaient croisés sur la poitrine et, sous le bras droit, se trouvait une crosse en bois, sans aucun ornement, surmontée d'une volute en plomb. Au sommet du tombeau et posé de champ, entre la tête et la paroi interne du cercueil, était placé un disque de plomb portant, gravée sur la face : au milieu, une main bénissant sur une croix pattée à branches égales, entre lesquelles, en haut, se voient l'alpha et l'oméga ; en exergue, on lit : *Hic . requiescit . Robertus . de . Torigneio . abbas . hujus . loci*, et sur le revers : *Qui . prefuit . huic . monasterio . XXX . II . annis . vixit . vero . LXXX annis*[1] ».



Phot. Neurdein

Fig. 78. — Disque de plomb provenant de la sépulture de Martin de Furmendi (avers).

(Chartrier de l'Abbaye.)

Martin de Furmendi (1186-1191). — Hésitant encore, après les échecs infligés par le duc à la libre manifestation de leur choix, les religieux ne se hâtèrent pas de donner un successeur à Robert de Torigni. La stalle abbatiale était vide depuis un an quand, alarmés des empiètements des seigneurs voisins sur le temporel de l'abbaye, ils se décidèrent à procéder à l'élection de leur abbé. Leurs suffrages se portèrent alors sur Martin, moine profès de l'abbaye du Mont. Cet abbé s'empressa de faire cesser les usurpations commises depuis la mort de Robert. Puis il donna au clerc Pierre la petite église fondée par les ermites et dédiée à saint Étienne, qui existait encore sur le flanc de la montagne. Il donna « au seigneur Raoul de Fougères, le fief de Moidré, de Chavoi et d'une partie de Lolif, avec charge de venir sonner vêpres et matines à la fête Saint-Michel; les serviteurs de l'abbaye devaient sonner après lui, et le seigneur de Macé était tenu de le réveiller pour l'heure prescrite, et de le conduire au

de logis estoit cy devant tombé et que l'abbé Robert le fit rebastir. J'ai dit ci-devant quel abbé et quand ces vieilles infirmeries avoient été basties à neuf. » Il s'agit de Roger II.

1. Éd. Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, p. 126 et suiv.

monastère avec une lanterne »[1]. Martin mourut le 19 février 1191 et fut inhumé à côté de son prédécesseur Robert, où il fut également trouvé en 1875, « dans un cercueil en bois réduit en poussière..., ainsi que la volute en plomb de la crosse et un disque en même métal. Le corps, ou plutôt les ossements en ordre qui en rappelaient la forme, était orienté comme celui de Robert.... Le disque porte une main bénissant, gravée, semblable à celle de l'épitaphe de Robert, et, en exergue, on lit : *Hic . requiescit . Dom . Martin . de . Furmendeio . abbas . huj . loci* »[2].

III

LE XIII[e] SIÈCLE, DE JOURDAIN A JEAN LE FAË

Jourdain (1191-1212). — Radulphe ou Raoul des Iles (1212-1218). — Thomas des Chambres (1218-1225). — Raoul de Villedieu (1225-1236). — Richard Turstin (1236-1264). — Nicolas Alexandre (1264-1271). — Nicolas Famigot (1271-1279). — Jean Le Faë (1279-1298).

Jourdain (1191-1212). — Henri II était mort à Chinon, en 1190, et son fils Richard, que sa bravoure avait fait surnommer Cœur de Lion, lui avait succédé dans le duché de Normandie et sur le trône d'Angleterre. Mais à peine ce jeune monarque était-il entré en possession du gouvernement de ses États, qu'il allait passer l'hiver en Sicile avec le roi de France, Philippe Auguste, et se dirigeait ensuite comme lui vers la Palestine.

Vingt-deux jours après la mort de l'abbé Martin[3], les religieux du Mont-Saint-Michel mirent à profit cette absence pour procéder à une élection canonique qui éleva à la dignité abbatiale Jourdain, moine profès, « vrai disciple de l'abbé Robert ». Dans le but d'éviter des difficultés éventuelles avec l'évêque d'Avranches, Jourdain fit, dès 1194, avec ce prélat du nom de Guillaume de Chemillé, un accord sur le droit de visiter les prieurés du Mont dépendant du diocèse. Il s'engagea à lui payer à

1. Abbé Desroches, t. I, p. 370.

2. Éd. Corroyer, *Description et histoire du Mont-Saint-Michel*, p. 130 et suiv.

M. Léopold Delisle a étudié les sépultures de Robert de Torigni et de Martin de Furmendi. Voir à ce sujet : 1° une communication sur *Deux sépultures d'abbés du* XII[e] *siècle au Mont-Saint-Michel*. (Ac. des Inscriptions, *Comptes rendus*, 4[e] série, t. III, 1876, 19[e] vol. de la collection. Séance du 1[er] octobre 1875, p. 287 ; — 2° une communication sur des *Disques en plomb trouvés dans les tombeaux de Robert de Torigni et de Martin « de Furmendeio », abbés du Mont-Saint-Michel* (XII[e] *siècle*). (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1875, p. 151-152). A la note sont jointes trois planches dont deux (planches A et B) représentent la plaque funéraire de Robert de Torigni et une (non lettrée) la plaque funéraire de Martin « de Furmendeio ».

3. Dom Jean Huynes et Dom Th. Le Roy donnent la date du 12 mars 1191, ce qui fait 22 jours seulement après la mort de Martin. Mais l'Obituaire du couvent dit que cette élection eut lieu plus de cinq mois après.

titre d'indemnité une rente de sept livres, ainsi qu'à le défrayer, lui ou ses successeurs, quand ils seraient appelés à consacrer des églises ou des autels, ou pour administrer les sacrements. Le pape Innocent III confirma cet accord.

Tandis que Richard Cœur de Lion s'engageait à fond dans l'imprudente aventure des croisades, Philippe Auguste était rentré dans son royaume et, par des exploits réitérés, s'assurait la supériorité sur son rival. Quand le roi d'Angleterre fut de retour, après les péripéties légendaires que l'on sait, la lutte s'engagea. La Bretagne supportait mal le gouvernement tyrannique des rois d'Angleterre. Philippe promettait à tous aide et assistance, et son patronage étendait déjà l'influence de la royauté française jusque sur les provinces du Midi. Sur ces entrefaites, Richard mourait le 6 avril 1199 et Jean, son frère, lui succédait au détriment de l'héritier légitime Arthur, fils de Geoffroy, son frère aîné, mort regretté des habitants de son duché de Bretagne. Philippe s'empressa d'embrasser la cause d'Arthur, qu'il reçut à sa cour en lui promettant la main de sa fille Marie qui n'était encore âgée que de cinq ans. Après avoir emprisonné son neveu dans la tour de Rouen, Jean l'assassina lâchement et fut sommé par le roi Philippe, son suzerain, de comparaître devant la cour des barons pour se justifier de son acte. Il ne se présenta pas devant ce tribunal, qui le condamna par défaut et le déclara deshérité de toutes ses possessions relevant de la couronne de France. Pressé de réaliser l'exécution de ce jugement, Philippe Auguste se dirigeait sur la Normandie avec une puissante armée, quand, en 1203, son allié, Guy de Thouars, beau-père de l'infortuné Arthur, se jetait sur l'Avranchin avec une troupe de Bretons, qui n'avaient pas oublié les incursions des rois d'Angleterre sur leur pays. Le Mont-Saint-Michel fut l'objet de leur assaut furieux, qui vint cependant se briser contre les murs du monastère. Désespérant de s'en rendre maîtres, les Bretons tournèrent leur rage contre la ville, médiocrement protégée par des palissades de bois. Ils la souillèrent de toutes les horreurs de la guerre et ne se retirèrent qu'après y avoir mis le feu. L'incendie se développa avec une intensité telle que les flammes montèrent jusqu'à l'abbaye, dont elles réduisirent en cendres toutes les parties fournissant au feu un aliment. Seuls les murs et les parties voûtées échappèrent à cet embrasement (1203).



Fig. 79. — Sceau de l'abbé du Mont-Saint-Michel, sur un acte du XIIIe siècle. Réduction aux 5/6èmes.
Arch. Nat. — Catal. Douët d'Arcq, n° 8854.

Affligé des ravages commis par ses alliés de Bretagne et désireux de s'assurer la fidélité du monastère rentré sous son autorité, Philippe Auguste envoya à l'abbé Jourdain une forte somme d'argent destinée à réparer le désastre. Craignant en même temps que les Anglais ne tentassent de s'installer dans la région pour inquiéter le Mont-Saint-Michel, il fit bâtir une forteresse sur le rocher de Tombelaine.

Phot. Ch. Besnard

Fig. 80. — Aumônerie. Vue de la porte du Cellier.

Le feu mis à la ville qui, à cette époque, n'excédait pas la surface du plateau Nord-Est du rocher, avait commencé par s'attaquer à l'extrémité Est des bâtiments construits au Nord par Roger II; en se propageant, il les avait successivement dévorés, n'abandonnant de sa proie que les parties les moins combustibles. Cette catastrophe venait subitement priver le monastère de locaux répondant à l'organisation de sa vie intérieure depuis un siècle. Elle rendit nécessaire la préparation d'un projet de reconstruction qui, introduisant dans la conception générale une utilisation partielle des ruines, satisfît aux exigences d'un nouveau programme dont Jourdain fixa les bases, mais dont la réalisation complète devait être l'œuvre de ses successeurs.

Les historiens du Mont-Saint-Michel ont, pour la plupart, négligé d'étudier les monuments, dont les styles différents les auraient renseignés sur l'évolution architecturale de l'abbaye à travers les siècles. S'en tenant à la seule lecture des manuscrits que parfois ils ont mal interprétés, ils ont

commis d'inévitables erreurs en attribuant à l'abbé Roger II une reconstruction opérée cent ans plus tard sur l'emplacement des bâtiments élevés pendant sa prélature. Mais la question étant importante, nous croyons opportun de transcrire ci-dessous l'opinion formulée par un de ces historiens d'après la compilation des documents primitifs qui échappent malheureusement aujourd'hui au contrôle de nos recherches [1]. On aura plus loin la satisfaction de constater que, de l'aveu même de Dom Jean Huynes [2], certains manuscrits anciens consultés par lui attribuaient la Merveille au successeur direct de Jourdain, écartant ainsi l'hypothèse de la construction, par Roger II, de l'édifice existant actuellement sous cette dénomination. Du reste si la participation de l'abbé Jourdain à l'édification de la Merveille a pu être capitale en tant que conception générale, il n'en est pas moins certain qu'il n'en vit réaliser qu'une partie, limitée probablement à l'Aumônerie et à la Salle des Hôtes [3].



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 81. — Pierre tombale de l'abbé Jourdain.

Les griefs contenus dans une plainte portée contre Jourdain devant le pape par le monastère nous révèlent chez cet abbé une grande indépendance d'allures et d'esprit. Le temporel du couvent et les constructions qu'il avait entreprises semblent avoir absorbé son activité au détriment de ses devoirs pastoraux. Les religieux se plaignaient notamment de ce que le service divin était mal fait et y déploraient son absence. On lui reprochait ses mauvaises manières et ses fréquentations préférées avec les moins religieux. On l'accusait d'avoir souvent donné sa parole de se corriger et de ne l'avoir jamais tenue. On

1. « L'an 1211, le bon abbé Jourdain comme j'ay dit, receu une somme de deniers de Phillippe II, roy de France, pour réparer l'incendie arrivée à ce monastère par Guy de Thouars, fit restaurer au mieux qu'il peut les dommages arrivés par le feu. Mais comme tout estoit descouvert et les mairins réduits entièrement en cendres, il eut beaucoup de paine d'en venir à bout, joint à cecy qu'il ne pouvoit faire payer à ce monastère les rentes annuellement, à cause des soldats qui occupoient et ruinoient tout le pays. Si toutefois la mort ne l'eust assailly il aurait parachevé son dessein, y apportant toute la peine possible, mais quittant le monde l'an suivant, il quitta aussi ses entreprises qui furent finies par ses successeurs. » Dom Th. Le Roy, t. I, p. 189.

2. T. I, p. 179 et 180. Citation donnée ci-après à la prélature de Ranulphe des Iles.

3. L'erreur est flagrante dans le Ms. 18147 de la Bibl. Nat., fol. 148 v. qui dit, en parlant de l'abbé Jourdain : *Tempore ipsius combusta fuit ecclesia a Britannis et ab ipso reaedificata in tectura, turri et refectorio, dormitorio et celario liberalitate Philippi regis Francorum qui tunc Anglos a Normania expulsit.*

ne lui pardonnait pas surtout de dilapider les deniers du monastère dans des dépenses somptuaires[1]. Le Souverain Pontife avait nommé des commissaires, parmi lesquels se trouvait l'abbé de Savigny, pour examiner la conduite de l'abbé. Jourdain plaida lui-même sa cause avec talent et, après une double enquête, il réussit à faire considérer ces accusations comme mal fondées. Peut-être y avait-il aussi un autre motif dans l'inimitié des moines pour leur abbé. Les traditions qu'y avait laissées Robert de Torigni,



Phot. Neurdein.

Fig. 82. — Salle des Hôtes, construite en 1214.

tenaient encore le monastère attaché à la nationalité anglaise. Or, soit par habileté politique devant l'avènement d'un régime nouveau, soit par reconnaissance pour le bienfaiteur de l'abbaye, Jourdain avait inauguré au Mont l'affirmation du nationalisme français se développant avec la royauté de Philippe Auguste. De ce fait, il dut être en butte aux tracasseries d'une majorité de religieux restés fidèles à la cause anglaise, et qui lui reprochaient l'indépendance de ses idées et les lourds sacrifices qu'il imposait à la communauté pour faire face aux énormes dépenses qu'entraînaient les réédifications entreprises. D'autre part, l'option pour la nationalité française avait eu pour conséquence la perte de toutes les richesses territoriales que le monastère possédait en Angleterre.

1. Document publié par Dom Bessin et cité par M. de Beaurepaire dans sa publication des *Curieuses recherches* de Dom Th. Le Roy, t. I, p. 191.



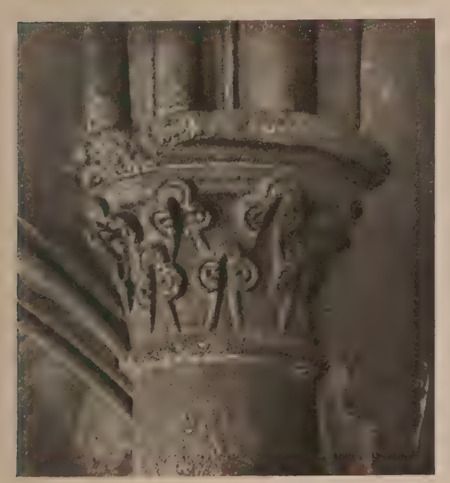
Phot. Ch. Besnard.
Fig. 83. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

La mort surprit Jourdain avant qu'il ait pu voir très avancée l'œuvre immense qu'il avait entreprise : il fut, sur sa demande[1], enterré dans l'église prieurale de Sainte-Marie de Tombelaine, où il avait aimé aller souvent se recueillir. Cet initiateur des plus belles merveilles de l'art français du Moyen Age au Mont-Saint-Michel eut dans cet exil volontaire la plus humble des sépultures. Nous donnons, fig. 81, sa tombe qui, pieusement soustraite à la destruction complète à laquelle sont condamnées les ruines de Tombelaine, sert aujourd'hui de banc dans le jardin de l'école communale du Mont. C'est une simple dalle de granit, de forme trapézoïdale et bordée en dessous d'un vague chanfrein[2].



Phot. Ch. Besnard.
Fig. 84. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

Radulphe ou Raoul des Iles (1212-1218). — A peine les moines du Mont-Saint-Michel étaient-ils débarrassés de la tyrannie des rois d'Angleterre qu'ils virent d'autres prétentions menacer leur indépendance. Quand l'évêque d'Avranches, Guillaume de Hostily ou d'Otteillé (ou encore du Teilleul)[3], sut que les religieux devaient se réunir pour élire le



Phot. Ch. Besnard.
Fig. 85. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Hôtes.

1. *Corpus jacet pro voto ejus in prioratu de Tombelaine.* (*Gallia Christ.* t. XI, col. 521.)

2. La conservation de ce précieux souvenir d'un des plus grands abbés du Mont-Saint-Michel est due à M. l'abbé Bossebœuf, l'archéologue distingué, auteur de recherches aussi intéressantes que fructueuses sur Tombelaine.

3. Abbé Desroches, t. I, p. 383. D'après le même auteur, cet évêque était appelé aussi Burel le jeune.

successeur de Jourdain, il se présenta au monastère. Soupçonnant le but de sa visite, les moines lui interdirent l'entrée jusqu'à ce qu'il leur eût délivré un engagement écrit de ne point attenter à la liberté de leur droit électif. Ce prélat se rendit à leurs raisons et leur remit incontinent une charte par laquelle il reconnaissait que les évêques d'Avranches n'avaient aucun droit d'assister à l'élection des abbés du Mont-Saint-Michel. Ils élirent alors un des leurs du nom de Radulphe ou Raoul des Iles. Un des actes administratifs de cet abbé fut, en 1218, la création de la charge de chambrier en la personne de Guillaume de Leiseaus. Celui-ci se reconnut obligé, ainsi que ses héritiers, de remplir cet office auprès de l'abbé[1]. Les assises du roi, tenues à Avranches, arrêtèrent les conditions fixées pour ces fonctions qui devaient être rémunérées chaque jour par deux pains du couvent, trois métrètes de la boisson des religieux et deux deniers, monnaie de Tours. Il était en outre attribué au titulaire un certain nombre de petites chandelles de cire et la fourniture nécessaire pour deux mauvaises cavales, sans fers. En cas d'absence autorisée, il n'était dû que les pains et la

Phot. Ch. Besnard.

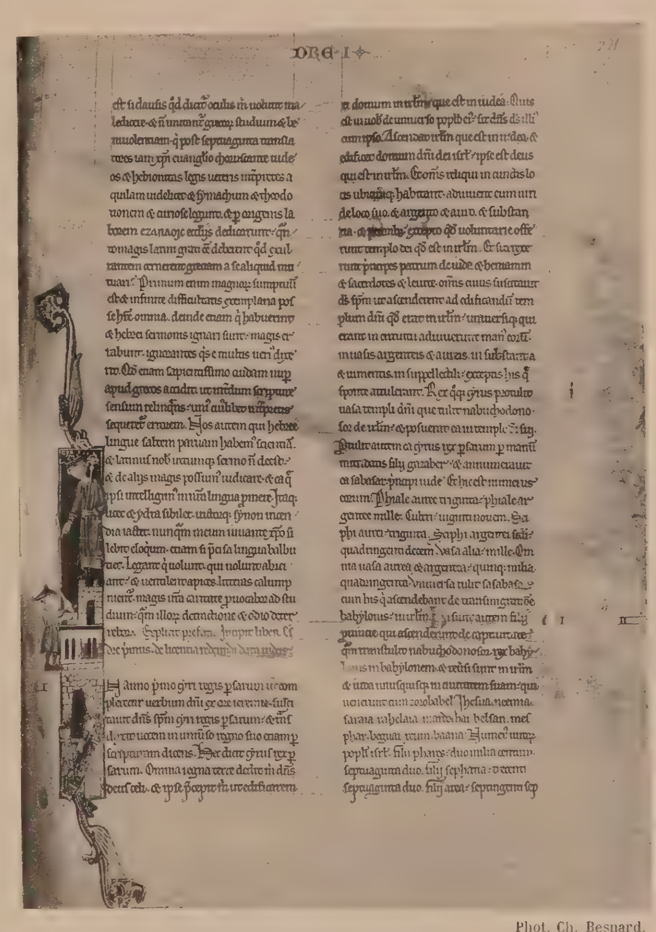
Fig. 86. — Matheus et Marcus Glossati.

Manuscrit du XIIIe siècle provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 24.

1. *Gallia Christ.*, t. XI, col. 116.

boisson; le défaut de permission donnait lieu à la suppression de toute indemnité. Quand l'abbé sortait, son chambrier marchait à ses côtés, monté sur un des chevaux de l'abbaye et était défrayé, tandis que son suppléant recevait au couvent la pitance ordinaire. Ces détails, extraits de l'acte même trouvé dans les archives du Mont-Saint-Michel, sont intéressants en ce qu'ils nous initient à la vie intime du monastère

Pendant les six années de sa prélature, Raoul des Iles poursuivit activement la réalisation de la conception architecturale de l'abbé Jourdain, en continuant « de faire réparer les édifices, entre autres le grand réfectoire (auquel son prédécesseur avoit desja commencé à travailler) qu'il fit faire presque tout de neuf, car le feu n'y avoit laissé que les quatre murailles et les voûtes des salles de dessous. Nous lisons dans quelques manuscripts et dans le livre du Père Feuardent qu'il fit faire le réfectoire; mais cela n'est point si ce n'est qu'on entende de ces paroles avec la restriction susdite[2] ».



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 87. — Biblia Sacra[1].

Manuscrit de la première moitié du XIII[e] siècle provenant de la Bibliothèque du Mont-Saint-Michel.

Pour compléter cet exposé de Dom Jean Huynes[3], Dom Louis de Camps[4]

1. Cet ouvrage, en deux volumes in-folio sur parchemin, est catalogué sous les numéros 2 et 3 à la bibliothèque d'Avranches.

2. Cette négation arbitraire de Dom Jean Huynes montre que, dans l'espèce, il interprétait mal les documents qu'il avait sous les yeux. Il est évident qu'ici le mot « réparer » doit être pris dans le sens d'une reconstruction sur l'emplacement des bâtiments de Roger II incendiés.

3. T. I, p. 179 et 180.

4. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes. Extrait du ms. d'Avr., n° 209, chap. XV, p. 249.

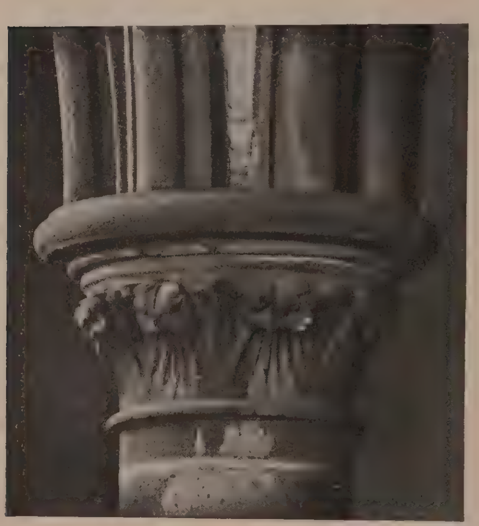
y ajoute : « Radulphe se comporta en cette charge à la satisfaction tant des religieux que des externes. Il avoit les mêmes inclinations que le précédent. Il poursuivit les ouvrages qu'il avait laissés imparfaicts, il fit parachever les réparations qui restoient des ruines causées par la furie des Bretons. Les lambris, charpentes, et toutte autre matière combustible du grand corps du logis du costé de septentrion où sont maintenant les cloistres, réfectoires, etc., avoient été réduittes en cendre, les voûtes mesme avoient esté fort endommagées. Ce bon abbé fit tout réparer avec une si grande dépense et si avantageusement que *quelques manuscrits de cette abbaye le font autheur de ces superbes édifices*, quoyque, selon la vérité, nous en ayons l'obligation à Roger II, XIe abbé de ce lieu ».



Fig. 88. — Armoiries de Raoul des Iles.

Nous joindrons à ces textes la citation suivante de Dom Th. Le Roy[1] qui, si elle n'éclaircit pas beaucoup la question, établit néanmoins assez nettement l'affectation ancienne des salles du premier et du second étage du bâtiment Est de la Merveille, sur laquelle certains auteurs, et non des moins autorisés, se sont gravement mépris.

« L'an 1217, l'abbé Ranulphe, 2e du nom, surnommé des Isles, fit tout à faict parachever le réfectoire et réparation des ruynes que l'incendye avoit causé dans ce Mont par les Bretons. Il fit refaire le grand réfectoire en planches et couvertures. Quelques manuscripts de ce Mont disent qu'il fit faire cette pièce, mais il est constant que l'abbé Roger l'avoit faict bâtir. Radulphe fit mettre la charpente à la couverture, ou plutost continua, car son prédécesseur y avoit déjà faict travailler. Or, ce grand réfectoire estoit au plus hault endroict du corps de logis du costé du septentrion. Il n'y avoit point de voultes au-dessus ains du lambris, et le feu avoit tout bruslé la matière combustible jusques aux voultes du dessoubs. Auquel lieu les moynes de nostre congrégation de Saint-Maur, depuis leur establissement en cette abbaye, y ont faict leur réfectoire, et dans le haut où autrefois les moynes prenoient leur réfection, lieu susdit ruyné par le feu, ils ont faict faire et construire



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 89. — Chapiteau d'une des colonnes isolées de la Salle des Chevaliers.

1. T. I, p. 194.

doubles dortoirs les uns sur les autres, chose véritablement grandement agréable à voir maintenant. »

Nous laissons à cet écrivain la responsabilité de son appréciation sur les odieuses mutilations que les religieux de la congrégation de Saint-Maur avaient fait subir à ce réfectoire et dont les travaux de restitution de l'état ancien ont fait disparaître les traces. Nous nous réservons, d'ailleurs, de revenir sur ce sujet quand nous étudierons les édifices.



Phot. Neurdein

Fig. 90. — Salle des Chevaliers. Première nef au Nord.

Nous terminerons l'histoire de l'abbé Raoul des Iles en constatant que, malgré les dépenses considérables qu'entraînèrent ces immenses entreprises, il sut, par une sage administration, sauvegarder encore les biens de l'abbaye. Il s'opposa, notamment, à ce que le prieuré de Tombelaine, les manoirs et les moulins appartenant au monastère fussent engagés en paiements usuraires et il acquitta toujours les dettes contractées.

Après une courte prélature, bien remplie pour le développement temporel de l'établissement religieux qu'il avait gouverné, Raoul mourut le 18 mars 1218.

Thomas des Chambres[1] (1218-1225). — « Après la mort de Radulphe des Iles, écrit Dom Thomas Le Roy[2], les moynes s'assemblèrent et esleurent

1. « Les Chambres » est une petite commune du canton de La Haye-Pesnel (Manche).
2. T. I, p. 195.

pour leur abbé, la même année, au 4e du mois d'avril 1218, Thomas des Chambres, moyne profès de ce monastère du Mont-Saint-Michel. On ne trouve pas qu'il ait faict rien de remarquable ès bastiments d'icelluy ny ailleurs. »

Or, la Merveille ne se composait alors que du corps de bâtiment à l'Est couronné par le réfectoire et ce qui pouvait être fait de celui à l'Ouest n'excédait pas la hauteur du cellier.

Quoi qu'il en soit, Thomas des Chambres nous est révélé par les his-



Fig. 91. — Le Cloître[1], terminé en 1228.

toriens du Mont comme un pieux religieux, animé du seul désir de procurer à son monastère le calme de la méditation et la sainteté de la prière. Son humilité était telle, qu'il ne s'en rapportait pas à lui-même du soin de réglementer son couvent et qu'en 1225 l'archevêque de Rouen, Théobald, étant venu visiter le Mont, l'abbé Thomas le pria de rédiger des instructions pour la réforme du monastère. Avec un semblable zélateur, le culte de saint Michel fortifiait sa célébrité : il se propageait même à l'étranger, notamment en Angleterre où, en 1222, dans un concile tenu à Oxford, l'archevêque de Cantorbéry avait prescrit de fêter avec solen-

1. La figure mutilée dans le dernier tympan, à gauche, est celle de saint François d'Assise dont il est fait mention ci-après.

nité dans tout le royaume la dédicace de l'église du Mont-Saint-Michel[1].

L'année de sa mort (1225), Thomas des Chambres reçut de l'archevêque Théobald communication d'un mandement du cardinal légat du pape en France, prononçant l'excommunication contre tous ceux qui mettraient obstacle à la croisade contre les Albigeois, et invitant tous les évêques à se croiser. Il s'éteignit le 5 juillet, tandis que s'opérait sur des données gigantesques, la reconstruction des bâtiments au Nord du monastère.



Fig. 92. — Reproduction du saint François d'Assise du cloître abbatial.

D'après le manuscrit 4902 de la Bibl. Nat. (fonds français.)

Raoul de Villedieu (1225-1236). — L'élection canonique qui éleva à la dignité abbatiale Raoul de Villedieu, moine du Mont, révéla chez ce religieux des capacités qu'on ne lui connaissait pas. Son administration se distingue à la fois par l'accroissement des acquisitions, le développement des constructions et la conservation des privilèges de son monastère. Dès la troisième année de sa prélature, on achevait le cloître couronnant la plate-forme établie sur les voûtes de la Salle des Chevaliers, dont aucun auteur ne nous fait connaître la date de la construction. Nous reviendrons sur ce point quand nous analyserons les constructions de la Merveille. Qu'il nous suffise pour le moment de relever avec certitude la date d'achèvement de ce





Fig. 93. — Sceau et contre-sceau de l'abbé, sur un acte de 1227.

Arch. Nat., Normandie, nos 2821 et 2821bis.

1. *Neustria pia*, p. 384.

cloître inscrite dans le tympan sculpté d'une des arcatures du côté occidental où, autour d'une figure de saint François, patriarche des frères mineurs, on lisait une inscription indiquant que ce saint a été canonisé l'année 1228 où ce cloître a été terminé[1].





Fig. 94. — Sceau et contre-sceau de Raoul de Villedieu[2].
Arch. Nat, Normandie, n°s 2822 et 2822bis.

Malgré les énormes dépenses de ces entreprises colossales, les ressources du monastère ne furent pas tellement éprouvées que, grâce à l'administration avisée et économe de ses abbés, il ne put encore augmenter ses possessions. Raoul de Villedieu acquit notamment ce que Guillaume de Brée possédait, tant en terres qu'en rentes, dans la seigneurie de Bretteville et de Verson, au diocèse de Bayeux, et de Rauxlin, seigneur de Noyant-en-Macey, ce que celui-ci possédait dans cette seigneurie. Il ajouta même à ces domaines ce que les seigneurs de Malletot et du Hommey avaient d'enclavé dans ce territoire et dans le bourg de Brecey[3].

Cependant le développement du pouvoir royal avait eu pour conséquence d'enhardir les ambitions du haut clergé séculier sur le prestige duquel s'appuyait son autorité envahissante. Encore une fois, l'évêque d'Avranches, Guillaume de Hostily ou d'Otteillé, voulut s'arroger des droits sur l'abbaye. L'archidiacre lui-même essaya quelques tentatives

1. *S. Franciscus canonisatus fuit anno Domini MCCXXVIII quo claustrum istud perfectum fuit anno Domini.*

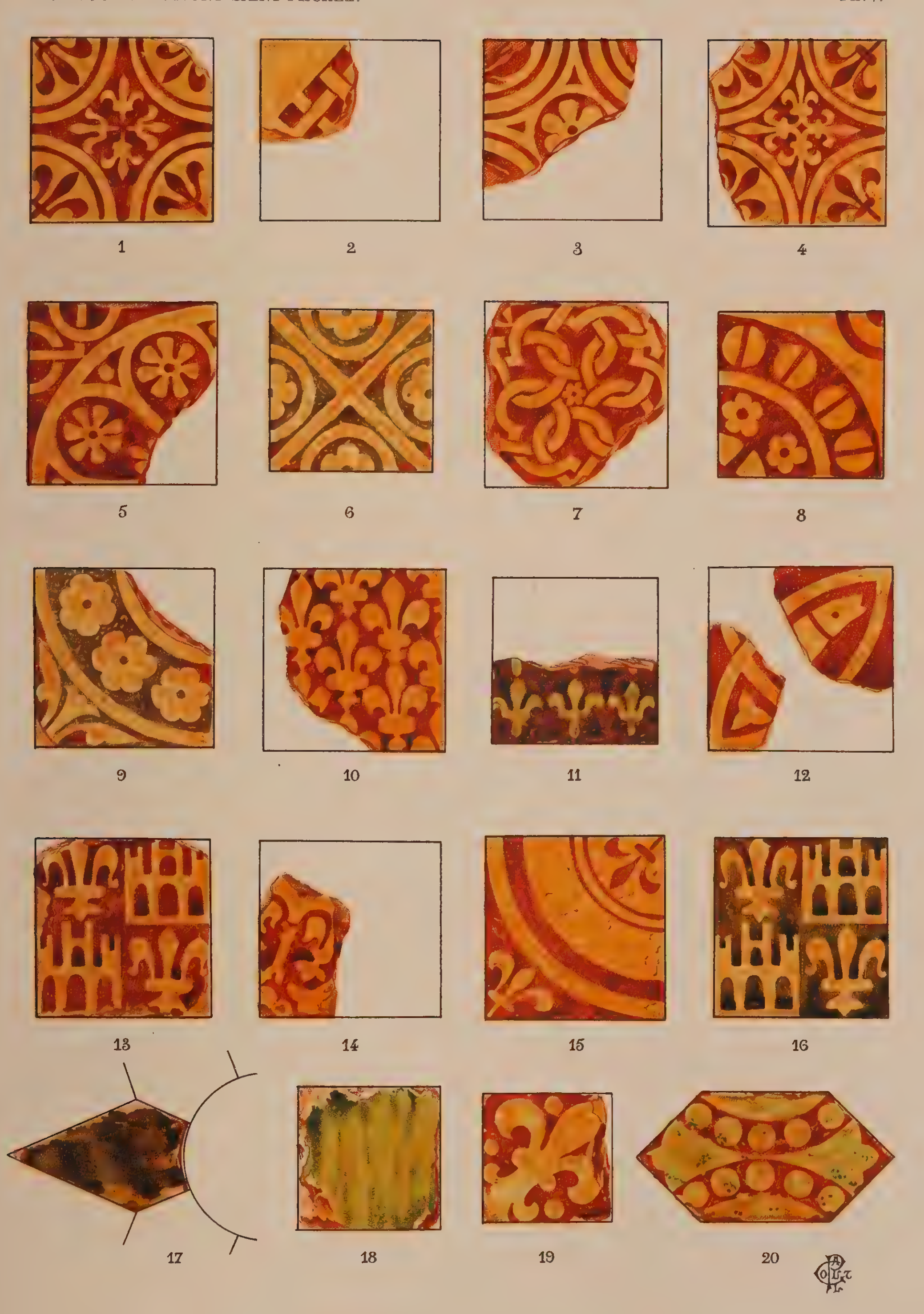
2. Nous trouvons mention du sceau de Raoul de Villedieu dans G. Demay : *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 314, n° 2822. — Sceau ogival de 60 mm. L'abbé debout, tête nue, crossé, tenant un livre. Une partie de la légende manque. Il ne reste que S' RAD... MARIS ; l'inscription complète était : « Sigillum Radulphi abbatis Montis Sancti Michaelis de Periculo maris ». Contre-sceau : L'archange debout, nimbé, ailé, tenant un lys et une palme : ✠ AVE M[ICHAEL] [DUX] [NOS]TER.

Accord au sujet de la juridiction des églises du Mont-Saint-Michel (février 1256). Ce sceau appartient aux archives de la Manche. (Fonds du Mont-Saint-Michel.)

3. Le Héricher, *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 47, et *Gallia Christ.*, t. XI, col. 522.

LÉGENDE DE LA PLANCHE V

Le numéro 17 date du XIe siècle et le numéro 18 du XVe. Tous les autres datent des XIIIe et XIVe siècles. On remarquera les numéros 13 et 16 aux armes de France et de Castille qui remontent à la minorité de Louis IX et les numéros 3 et 5 où sont figurées des marguerites rappelant le nom de la reine Marguerite de Provence. Dans la reproduction que nous avons faite des fragments que nous avons trouvés, nous n'avons complété les carreaux qu'autant que nous pouvions le faire avec certitude d'après plusieurs fragments réunis.



CARREAUX ÉMAILLÉS

Échelle de : 0m 215 P/m.

d'empiètements. Raoul de Villedieu s'en plaignit au Souverain Pontife et, en 1236, un arrangement intervint d'après lequel l'abbé resta investi des pouvoirs dont il jouissait, moins les causes majeures qui furent réservées à l'évêque. Cette transaction rappelle, en outre, l'ancien usage d'après lequel tous les propriétaires des maisons du Mont-Saint-Michel étaient tenus d'assister à la procession du mardi après l'octave de la Pentecôte et de déposer un denier sur le maître-autel de la cathédrale d'Avranches. L'abbaye avait le contrôle de ce tribut, en était responsable et devait, dans les huit jours, y satisfaire pour ceux qui s'y seraient soustraits[1].

Cette même année 1236, le 12 février, Raoul de Villedieu mourut et fut inhumé dans l'église abbatiale.

Richard Turstin (1236-1264). — Nous touchons à l'époque où l'abbaye atteint l'apogée de sa richesse et de sa splendeur. Cet état d'opulence influa sur le choix que firent les religieux d'un abbé plein d'orgueil et ami du faste et des belles choses. Richard Turstin, moine profès, fut élu par ses frères avec lesquels il devait un jour avoir des démêlés. Les libéralités de cet abbé furent celles d'un grand seigneur sans qu'il se départît de l'économie la plus méthodique dans l'administration des biens du monastère. Il accorda à des vassaux de l'abbaye des droits de pacage sur les marais qui bordaient les localités comprises entre Granville et le bec du Hable à Agon, en se réservant à perpétuité la propriété de ces marais. Ses prodigalités pour le faste extérieur faisaient place à une certaine parcimonie quand il s'agissait de la vie intime de ses moines ou de dépenses ne profitant pas directement à l'organisation intérieure du couvent. Aussi les exigences des religieux s'étant accrues avec le bien-être et l'opulence, se plaignirent-



Fig. 95. — Sceau et contre-sceau de Richard Turstin[2].
Arch. Nat., Normandie, nos 2823 et 2823bis.

1. *Gallia Christ.*, t. XI, col. 522.

2. Voici, d'après G. Demay, *op. cit.*, p. 314, nº 2823, la description du sceau de Richard Turstin : L'abbé debout, tête nue, crossé, tenant un livre, accosté de deux fleurs de lys, avec l'inscription :

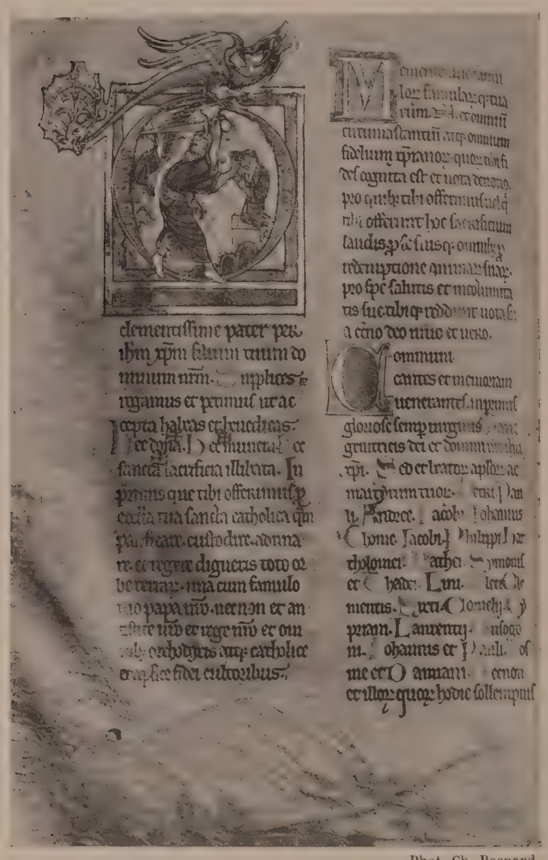
S' RIC ABB̅I̅S = MONTIS = SC̅I̅ ..CH = DE P..IC̅L̅O̅ : MARIS

Sigillum Ricardi abbatis Montis Sancti Michaelis de Periculo maris.

Le contre-sceau est le même que celui de Raoul de Villedieu. Ce sceau, ogival de 75 mm., est aux archives de la Manche (abbaye de Savigny).

ils souvent du manque de générosité de leur abbé à leur égard.

Richard sut habilement mettre les fidèles à contribution. A son instigation, « en 1249, Pierre, évesque de Calixte et légat *a latere* en France, donna indulgence de quarante jours à tous ceux qui, après avoir esté confessez et communiés, contribueroient de leurs paines et de leurs biens à la restauration de la croix, laquelle autrefois fust édifiée dans l'endroict des grèves où se fit un miracle..., de quoi j'infère, dit Dom Thomas Le Roy[1], qu'il falloit que cette croix fût une œuvre de grande entreprise et de grande despense en sa construction, puisque pour la réfection et réparation d'icelle il fut besoin d'obtenir et faire publier indulgences à ceux qui contribueroient à ce, soubs un siècle auquel les moynes du Mont estoient plus moyennés qu'en aulcun autre avant ny après ». En vérité, la conservation de ce monument étant plutôt d'intérêt général, Richard préférait exonérer le monastère de cette dépense.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 96. — Missale romanum ad usum Montis Sancti Michaelis.

Manuscrit du XIIIe siècle provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-St-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 12.

En 1249, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, obtint du pape une bulle l'autorisant à visiter tous les établissements religieux de la Normandie. Il vint en 1254 à Avranches et visita l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il y trouva trente-huit religieux; deux résidaient au dehors dans des prieurés où ils n'observaient ni le jeûne ni l'abstinence monastiques. L'archevêque ordonna de faire cesser cet abus. Il blâma également la libre entrée que les séculiers, hommes et femmes, avaient dans le monastère. L'abbaye jouissait alors d'un revenu de 5000 livres tournois et il était beaucoup dû par les vassaux[2]. Informé par ce prélat du relâchement qui

1. T. I. p. 220.

2. Renseignements tirés du registre des visites de cet archevêque conservé à la Bibliothèque nationale : *Registrum visitationum Odonis Rigaltii*. Cf. L'abbé Desroches, t. I, p. 401.

s'était introduit parmi les moines, le pape Grégoire IX leur imposa des statuts. Mais Richard usa des bonnes dispositions que lui témoignait le Saint-Siège pour en obtenir la dispense du pape Innocent IV qui, le 20 mars de la même année 1254, se trouvant à Lyon, délivra aux religieux du Mont une bulle « par laquelle, attendu le grand froid qu'il foisoit sur le bord de la mer, en ce Mont, il leur donna permission de porter des calottes ou bonnetz, lesquelles ils pourroient toujours avoir sur la teste, excepté à la célébration de la sainte Messe, à l'élévation du Saint-Sacrement et à la lecture du saint Évangile[1] ». En même temps, le Souverain Pontife accordait à l'abbé et au prieur la faculté de relever les moines de toutes irrégularités et suspenses.

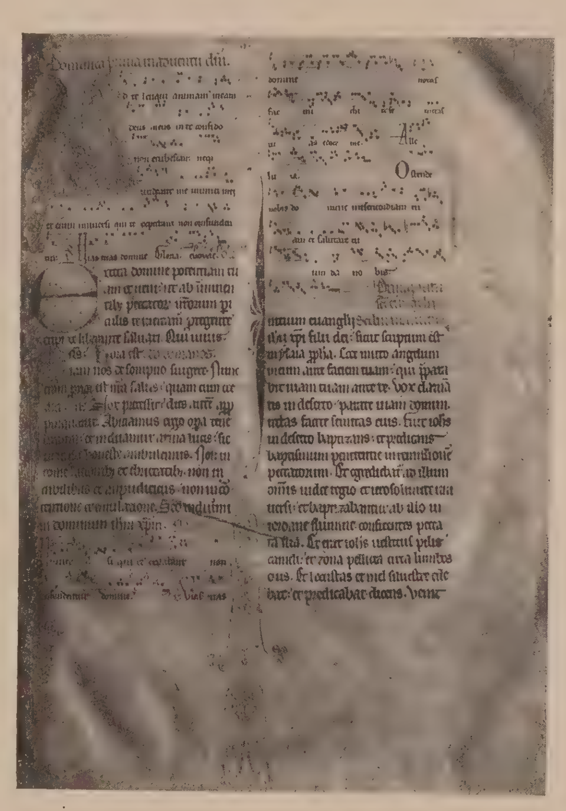


Fig. 97. — Missale romanum ad usum Montis Sancti Michaelis.
Manuscrit du XIIIe siècle. Bibl. d'Avranches, n° 42.

Autant par vanité que pour protester par des marques extérieures contre les envahissements du pouvoir épiscopal, Richard se fit conférer par Alexandre IV une bulle « datée d'Anagni le 6 des kalendes d'octobre 1254, accordant aux abbés du Mont le droict d'user de mître, d'anneau, de tunique, de dalmatique, gans, sandales et autres ornements pontificaux, de conférer la première tonsure et les ordres mineurs, comme aussi de donner la bénédiction solennellement dans les solennités de l'Église et à la table.... Incontinent il fit faire une extraordinairement belle mître, riche au possible, garnie de perles et pierres précieuses de grande valleur, de laquelle il se servit soudainement en officiant pontificallement à la première feste des plus solennelles[2] ».

Mais il faut croire qu'il abusa de ces nouvelles prérogatives, car, en 1256, le même pape Alexandre IV, « ayant eu des complainctes de plu-

1. Dom Thomas Le Roy ajoute : « L'original est ès archives du Mont, en parchemin, soubz plomb à lacz de soye rouge et jaune, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647. »
2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 222 et 223.

sieurs évêques lesquels portoient impatiemment que les abbez s'émancipassent ainsy et outrepassassent leurs privilèges..., dépescha une bulle en forme de décret apostolique sans nommer personne soubs la date du 8 des kalendes de juillet 1256, estant pour lors en cette ville d'Italie appelée en latin Anagnia, par laquelle, après avoir repris la témérité des abbés, il leur faict très expresses défenses de donner la bénédiction hors des églises de leurs monastères et autres dépendances d'iceux et ce seulement durant la célébration des divins offices, sçavoir : après la messe, vespres et laudes, et de donner la tonsure cléricalle et les mineures à d'autres que des moynes de leurs monastères[1] ».



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 98. — Angle Sud-Est du logis abbatial.
Croisée Est de l'appartement de l'abbé, découverte en 1909.

L'abbé du Mont-Saint-Michel ne se tint pas pour battu. Pour sauver les apparences, il sollicita et obtint en 1257 une bulle d'Alexandre IV confirmant les biens du monastère avec amplification de grâces, de privilèges et d'honneurs.

« Touttes ces grandeurs et magnificences extérieures de l'abbé Richard ne firent point marcher la régularité et l'observance d'un meilleur pas. Au contraire, cela fut cause d'une infinité de désordres en ce monastère, les religieux prenants de là occasion de s'émanciper. L'abbé le portant trop haut devint insupportable à ses moynes[2]. » Ceux-ci soumirent le différend à l'évêque, puis à l'archevêque, et enfin au pape qui « fit expédier une bulle par laquelle il commandoit à Guillaume de la Haye, religieux de l'ordre des Frères prescheurs, et à Jean de Saint-Léonard, de l'ordre des

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 224 et 225.
2. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes, par Dom Louis de Camps, p. 253.

Frères mineurs, tous deux grands personnages, de se transporter en ce monastère pour y examiner diligemment les constitutions, en faire d'autres si besoin estoit et ordonner en dernier ressort tout ce qu'ils jugeroient convenable selon Dieu et la raison[1] ». Ils établirent des « constitutions[2] » dont la lecture donne une idée du luxe déployé dans l'abbaye à cette époque. Parmi les prescriptions faites aux moines, se trouve la défense « de boire dans des verres au pied cerclé d'argent ou d'or », de porter à la ceinture des « couteaux à manches richement ciselés », de sortir sur des « chevaux caparaçonnés avec des selles couvertes d'arabesques précieuses ».



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 99. — La Salle des Gardes[3], construite en 1257.

Ces règlements réformateurs, que l'abbé jura de respecter scrupuleusement, réalisèrent sa réconciliation avec ses moines. La communauté trouva dans cet accord une nouvelle source de prospérité. Les économies réalisées dans un effort commun permirent d'acquérir en 1261, des prévôtés, corvées et services, que Robert et Geoffroy, seigneurs de Brion, avaient en Ardevon, les Pas, Beauvoir, Huynes, Curey et Brée, et de développer les possessions d'un prieuré qu'avait le monastère dans le diocèse d'Angers.

D'autre part, un don généreux du roi de France avait donné naissance

1. Additions au Traité troisième de Dom Jean Huynes, par Dom Louis de Camps, p. 253.
2. Ms. 214. Bibl. d'Avranches.
3. La cheminée fut ajoutée par Pierre Le Roy en 1400.

à un premier accroissement des défenses extérieures de l'abbaye. De retour de la croisade, saint Louis était venu à Avranches au printemps de 1256[1]; s'étant rendu au Mont-Saint-Michel, il avait déposé sur l'autel de l'Archange une forte somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place.

Richard Turstin fit exécuter à l'abbaye d'importantes et de très belles constructions. Il tint à ce que l'habitation de l'abbé fût d'une importance proportionnée à la dignité du prélat et construisit pour lui être affecté le pavillon central des bâtiments s'étendant au Midi. En 1257, il faisait « parachever le bastiment au dessoubs duquel est le corps de garde (salle des gardes) appelé Belle Chère ou Belle Chaize[2].... Ce fut luy qui fit jetter



Fig. 100. — Sceau de l'Abbaye sur un acte de 1265. Avers et revers.
Arch. Nat., Normandie, nos 2691 et 2691bis.

les fondements du chapître qu'on voit encore imparfaict du côté du Septentrion au bout du cloistre ». La *Neustria Pia* lui attribue même l'achèvement du cloître, ce qui pourrait être exact si l'on entendait par là certains raccordements avec les bâtiments contigus. Il fit encore élever d'autres constructions, dont nous étudierons le détail dans la troisième partie de notre ouvrage.

Les derniers mois de la vie de Richard Turstin, furent employés à défendre l'abbaye contre Hamon Fichet et plusieurs prêtres bretons qui avaient usurpé une partie des prieurés de Roquillat et du Mont-Dol.

1. Suivant André Duchesne, ce serait au mois de septembre 1259.

2. « Il fit pareillement, continue Dom Th. Le Roy (t. I, p. 226-7), jetter en ce temps les fondements de ce bastiment encore imparfait qui est à costé du corps de garde ». C'est là une erreur de cet historien. Le mur portant amorces de constructions qui s'étend de Belle Chaise à la tour des Corbins a été fait en même temps que le Châtelet par Pierre Le Roy. Toutefois, il se pourrait que, pour l'établir, cet abbé ait eu à faire démolir une construction annexe de la salle des gardes, élevée par Richard Turstin.

L'abbé se pourvut devant le pape, qui lui donna gain de cause. Il mourut peu de temps après, le 29 juillet 1264, et fut inhumé au bas de la nef de l'église abbatiale.

Nicolas Alexandre (1264-1271). — En mettant cette fois à leur tête un homme de recueillement et de prière, les moines retrouvèrent la quiétude qui leur avait manqué avec la magnificence de Richard. Nicolas Alexandre, un de leurs frères, eut à peine reçu la crosse qu'il concentra ses efforts sur l'accomplissement des « constitutions » et l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Un pèlerinage royal signale cette prélature : celui de saint Louis, qui vint pour la seconde fois au Mont en 1264. Nicolas Alexandre mourut le 17 novembre 1271 et fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas du transept Nord de l'église.

Nicolas Famigot (1271-1279). — Les moines portèrent alors leurs suffrages sur leur prieur claustral, dans lequel ils avaient reconnu les vertus monacales qui, sous l'abbé défunt, avaient procuré à l'abbaye une paix sereine. Cette prélature se passa obscurément et n'a guère arrêté l'attention des historiens que par le pèlerinage que fit le roi Philippe le Bel au Mont-Saint-Michel, en reconnaissance d'avoir échappé à la peste au siège de Tunis. Nicolas Famigot mourut le 19 mars 1279 et fut déposé dans la même chapelle Saint-Nicolas à côté de son prédécesseur.

D'après la *Neustria Pia*, cet abbé se serait volontairement démis[1] de sa dignité et aurait eu pour successeur Ranulphe du Bourgey[2], cité dans le catalogue de Pierre Le Roy. Dom Jean Huynes n'en parle pas. Cependant une charte publiée par M. L. Delisle atteste cette élection capitulaire après la renonciation de l'abbé Nicolas.


Fig. 101. — Armoiries de Jean le Faë.

Jean le Faë (1279-1298). — C'était encore un moine de l'abbaye. « Ce que j'en puis dire, déclare Dom Louis de Camps[3], est que les plus sérieux emplois ont paru non seulement dans son œconomie, augmentant par ses acquets journaliers le temporel de son abbaye, mais encore dans son entregent et modeste extérieur qui, charmant par ses attraits les plus grands

1. *Per spontaneam cessionem.*
2. *Omissus a Cenali et Dacherio*, dit la *Neustria pia*.
Ranulphus II de Borgueyo loci alumnus successit ad breve tempus, utpote cujus defuncti in locum, alterius elegendi licentiam a rege postularunt monachi die Martis post octavam Sancti Martini 1280. (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 525).
3. Additions au Traité troisième, p. 255.

seigneurs du pays, les rendit libéraux de plusieurs belles terres et seigneuries en faveur de son monastère. » Il obtint du pape Martin IV une bulle confirmatrice des biens de l'abbaye. Le roi Philippe le Bel accorda aux moines la concession « de la pesche des esturgeons et autres poissons royaux dans toutte l'étendue de leur baronnie de Genest » et dans la seigneurie de Bricqueville. « L'an 1288, il eut recours à sa sainteté pour estre



Phot. Neurdein.

Fig. 102. — Officialité ou Prétoire (état en 1908).

payé de certaines rentes qui lui estoient déniées par des seigneurs en l'évesché de Rennes et de Bayeux[1]. »

Pour parer au retour des prétentions de l'évêque d'Avranches à s'immiscer aux affaires de l'abbaye, il fit signer, en 1296, à ce prélat, qui ne manquait jamais de venir chaque année faire ses dévotions au Mont-Saint-Michel, une reconnaissance « par laquelle il protestoit ne vouloir tirer à

1. Dom Louis de Camps, Additions au Traité troisième, p. 256.

LÉGENDE DE LA PLANCHE VI.

Sauf les numéros 16, 17, 18 et 19 dont il est difficile de préciser la date, la plupart de ces carreaux remontent aux xive et xve siècles. Les numéros 1 et 2 datent de Charles VI. Le sujet de chasse du numéro 14 rappelle dans sa facture un sujet du même genre qui entre dans la composition d'un corbeau en pierre sculpté à l'angle Sud-Est de la salle de la procure du logis abbatial.



CARREAUX ÉMAILLÉS

Échelle de : 0^{m}210 P. m

conséquence lesdites visites, mais qu'il avoit toutte l'obligation à l'abbé et aux moynes si quelquefois ils le traittoient et deffrayoient après avoir accomply ses dévotions en ce lieu[1] ». Son activité s'appliqua aussi à la défense des intérêts matériels de ses religieux, car « estant proche de la fin il fit donner sentence contre Guillaume du Bois escuier qui les molestoit en la possession du bois de Prael en la seigneurie de Saint-Planchers, et ainsy ayant beaucoup augmenté le temporel de son abbaye par son soing et vigilance il quitta le monde[2] » le 13 juillet 1298.

IV

LE XIVe SIÈCLE DE GUILLAUME DU CHATEAU A PIERRE LE ROY

Guillaume du Château (1299-1314). — Jean de la Porte (1314-1334). — Nicolas le Vitrier (1334-1362). — Geoffroy de Servon (1363-1386). — Pierre Le Roy (1386-1410).

Guillaume du Chateau (1299-1314). — Une année s'écoula avant que la dignité abbatiale échût à Guillaume du Château, moine profès du Mont, dont la prélature allait briller d'un éclat inconnu depuis celle de Richard Turstin. Guillaume reçut à Avranches, la veille de Noël 1299, la bénédiction de l'évêque Geoffroi Boucher; et les moines l'accueillirent processionnellement à la porte de l'abbaye où « il promit publiquement de ne changer rien des constitutions de ce monastère, mais de les garder et faire garder n'estoit que la raison ou variété des temps ne le contringnissent à faire autrement ce qu'alors il feroit avec le conseil de la communauté[3] ».

Les manuscrits louent beaucoup « la prudence », lisez l'habileté, de cet abbé, qui excella à gagner les bonnes grâces du roi, Philippe le Bel,et à réparer les ruines qui désolèrent le commencement de sa prélature. En effet, le 13 juillet de l'année 1300, la foudre, étant tombée sur le clocher de l'église, le ruina entièrement[4]. « Toutes les cloches furent fondues et le métal découla de part et d'autre. Les toicts de l'église, du dortoir, et de plusieurs autres logis furent bruslez et les charbons tombans sur la ville ne laissèrent presque aucune maison sur pied[5]. » Transcrivant ce renseignement, Dom Th. Le Roy[6] y ajoute que toutes les maisons incendiées « avec l'église et autres ruines, furent restaurées par les soins de l'abbé

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 243.
2. Dom Louis de Camps, *op. cit.*, p. 256-257.
3. Dom Jean Huynes. p. 184.
4. Ainsi fut détruit le clocher construit par Bernard du Bec.
5. Dom Jean Huynes, t. I, p. 184.
6. T. I, p. 247.

Guillaume du Château aux fraits du monastère ». Quelques auteurs prétendent même que, six ans après, tout était réparé.

Au milieu de ces occupations, Guillaume eut à soutenir énergiquement, vis-à-vis de l'évêque d'Avranches, l'indépendance des droits de son monastère. Il alla jusqu'à refuser à ce prélat l'entrée de l'église où il voulait « tenir des ordonnances », jusqu'à ce que l'évêque lui « eût donné acte et reconnaissance par escrit et bien authentique par lequel il déclaroit ne prétendre aucun droit nouveau sur cette abbaye.



Phot. Neurdein

Fig. 103. — Montée de la Salle des Gardes aux bâtiments abbatiaux.

« L'année suivante, l'évesque de la dite ville (Avranches), nommé Nicolas de Luzarche, venant faire la visite du Saint-Sacrement en cette église, Guillaume du Chasteau, personnage d'une héroïque vertu, n'alla point au devant de luy en habit de subjet mais le receut avec tous ses moynes vestu pontificalement, la croce en main et la mittre en teste, lesquels ornements il ne quitta nullement pendant qu'il demeura en présence du dit évesque, de tout quoy il fit rapporter acte qui se voit aux archives[1] ».

En 1311, le roi de France, Philippe le Bel, vint au Mont et « fit, dit Dom Th. Le Roy, quantité de beaux et riches présents à l'église de l'Archange. Premièrement, il fit faire quantité d'ornements précieux pour servir aux offices divins. *Item* il y offrit deux espines de la couronne qui fut apposée par les Juifs sur le chef sacré de nostre aymable Jésus, le

1. Dom Louis de Camps, Additions au Traité troisième, p. 257.

jour de sa douloureuse passion, lesquelles se voient encore aujourd'huy richement enchâssées dans la trésorerie de ladite église et supportées dans un vase par un ange d'argent doré. *Item* il y donna cette grande partie en croix de la vraie croix, sur laquelle notre infiniment bon maître voulut expirer, pour nous faire vivre, le jour de son amère passion susdite, laquelle partie de croix se voit en ladite trésorerie richement enchâssée et portée par une saincte Hélène d'argent doré. *Item* le bon roi, non content de ces beaux présents tous sacrez et spirituels, il creut qu'il en falloit faire qui proviendroient de chose prophane et temporelle. C'est pourquoy il fit une offrande sur l'autel du sainct archange de 1200 ducats d'or desquels, du depuis, peu après cecy, l'on fit faire le sainct Michel qui est en la nef de l'église sur son autel faict et construit aux frais et par les soings du R. P. dom Dominique Huillard, prieur des moynes de la congrégation de Saint-Maur, en France, establis il y a longtemps en ce dit monastère. Cet image de sainct Michel est parfaitement beau, riche et bien fait. Il est de bois couvert de lames d'or pur et ducat[1] ».



Phot. des Arch. de la Comm. des Mon. hist

FIG. 104. — Face Ouest des bâtiments de la Merveille.

Guillaume du Château fit exécuter un travail très intéressant sur les actes relatifs à son administration[2]. Parmi les actes les plus curieux de ce manuscrit, on trouve que l'abbé établit comme garde de la porte de la ville, Pierre Tufou, écuyer, dont il fixa les émoluments à deux pains et une quarte de vin de Brion par jour, et à 25 sols de monnaie courante par année. D'après le même document, un gentilhomme du nom de Robert

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 253-4.
2. *Registrum litt. sub sigillis nostris confectarum.* Bibl. d'Avranches, ms. n° 211.

Roussel fut chargé par procuration du service dû par le monastère au roi de France dans l'armée des Flandres. Quelquefois les donations, dont les chartes du monastère nous transmettent le souvenir, sont de faibles libéralités et constituent même des échanges. Un habitant du Mont concéda, par exemple, une rente de 14 livres pour prix d'une prestation viagère de deux pains blancs tous les jours et, pour chaque année, d'une robe et d'un tonneau de vin de Brion[1]. En 1310, un prêtre du nom de Raymond avait offert 10 tonneaux de vin de Gascogne : l'abbaye en donna un à Richard du Parc et à son épouse Agnès en reconnaissance de 25 livres de rente qu'ils avaient données à la communauté.

On attribue aussi à Guillaume du Château un *Nécrologe*[2], où furent inscrits les noms des abbés, des bienfaiteurs, des amis et des associés défunts du monastère, ouvrage qui fut continué après lui.

Cet abbé mourut le 11 septembre 1314 à Montrouault, manoir que l'abbaye possédait en Bretagne, et fut inhumé au bas de la nef de l'église abbatiale.

Jean de la Porte (1314-1334). — Le chapitre conventuel désigna comme successeur à Guillaume du Château le prieur de l'abbaye de Saint-Pair, Jean de la Porte. Le siège épiscopal d'Avranches se trouvant alors vacant, le nouvel abbé se présenta devant l'évêque de Dol, qui lui donna la bénédiction en présence de l'abbé de la Lucerne. Puis il se rendit devant le roi pour lui prêter serment de fidélité et en obtint une lettre où il était défendu de lui causer aucun dommage. Dès qu'il eut pris possession du gouvernement de son monastère, Jean s'occupa des propriétés de l'abbaye en Angleterre. Dans ses négociations avec le roi Édouard, celui-ci lui recommanda un de ses clercs, appelé de Fonteney, auquel il s'intéressait particulièrement. Les religieux du Mont-Saint-Michel possédaient encore dans ce royaume presque tous leurs anciens biens. En 1316, ils désignèrent deux de leurs frères pour aller y occuper, dans deux de leurs établissements, les sièges prieuriaux dont les titulaires s'étaient démis. Peu de temps après, le



Fig. 105. — Armoiries de Jean de la Porte.

1. L'abbé Desroches dit que, d'après les manuscrits, ce vin de Brion (dans la baronnie de Genest) était excellent. D'autres auteurs soutiennent, au contraire, que si les religieux en accordaient si libéralement des provisions à leurs vassaux c'est parce qu'il était détestable. « Nous croyons trouver dans la constitution de l'abbaye, faite en 1258, qu'il était défendu de mêler du vin de Brion ou de l'eau au vin d'Anjou ou Bourgogne, dont buvaient les moines à cause de l'âpreté du climat et du site du monastère. » (L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole...* p. 447-448). Sur l'historique de la culture de la vigne et de la récolte du vin dans l'ouest de la France et spécialement en Normandie, voir la notice de M. R. Musset, *La limite de la culture de la vigne dans l'ouest de la France* (*Annales de Géographie*, t. XVII, 1908, p. 268-270).

2. Bibliothèque d'Avranches, ms. n° 214.

prieuré de Saint-Clément, dans l'île de Jersey, retourna au Mont-Saint-Michel, à la grande satisfaction du monastère[1].

Les fortifications du Mont-Saint-Michel avaient déjà pris un certain développement sous le précédent abbé, et cependant la place n'avait pas encore eu de garnison. En 1324, Guillaume de Merle, capitaine des ports et frontières de Normandie, envoya de son autorité privée un soldat avec cinq serviteurs pour garder la forteresse au nom du roi. Ils furent logés dans le logis ordinaire des portiers. Mais bientôt ces soldats prétendirent être payés par l'abbaye. L'abbé refusa et, devant leur insistance, dut en appeler au roi de France, Charles le Bel, qui, en 1326, fit adresser une lettre aux sieurs Bertrand, Boniface et Pierre de Macery, ses conseillers et réformateurs des États de Normandie, leur recommandant tout particulièrement cette affaire. Il fut reconnu que, depuis 708, l'abbaye s'était gouvernée et défendue elle-même dans les limites de l'obéissance due à ses légitimes souverains. Les chanoines avaient eu pour gardiens leurs serviteurs et les religieux, pour défenseurs les hommes les plus illustres du duché de Normandie ou du royaume de France. Dans les anciens titres compulsés par ordre de Jean de la Porte et dont les extraits sont parvenus jusqu'à nous, on trouve la liste complète des seigneurs qui, dans le XIIe et le XIIIe siècle, devaient acquitter pour les religieux le service militaire en temps de guerre et veiller à la garde du monastère. « Quand l'abbé du Mont-Saint-Michel sortait de la ville, il devait être entouré de ces guerriers armés de leurs boucliers et de leurs lances, et les hommes de ses vavassories vilaines portaient son linge et celui de ses moines; mais quand on avait traversé les rivières et visité la cité d'Avranches, ou qu'on était arrivé dans quelque manoir prochain, ces seigneurs pouvaient se retirer la nuit à leurs vieux castels; tel était l'usage[2]. » Les commissaires du roi, reconnaissant que, pendant tout le XIIIe siècle, une vaillante garde avait veillé à la sécurité du Mont et que, en temps de guerre, les religieux déléguaient au service du roi des chevaliers braves et fidèles, citèrent devant eux Guillaume de Merle, qui ne comparut pas. Ils jugèrent que les religieux ne devaient pas être chargés de l'en-



Fig. 106. — Sceau de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel sur un acte de 1328. Réduction aux 5/6èmes.

Arch. Nat. — Catal. Douët d'Arcq, n° 8299.

1. Le Héricher, *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches*, t. IV, p. 276.
2. Abbé Desroches, t. II, p. 18, d'après le Cartulaire.

tretien de soldats qu'ils n'avaient point appelés, et le roi confirma cette sentence.

Jean de la Porte s'occupa du classement de tous les titres de son abbaye et en fit faire un inventaire qui nous est parvenu[1]. Il fit suspendre à un fil de soie, dans une armoire spéciale, plusieurs bulles des Souverains Pontifes accordant leur protection aux religieux, des indulgences aux pèlerins, ou confirmant les biens du monastère. L'inventaire fait aussi mention de plusieurs chartes[2], qui nous apprennent qu'un nombre considérable de seigneurs sont venus au Mont-Saint-Michel prier ou faire l'aumône, et nous révèlent les noms de ceux qui, s'y faisant religieux, ont donné leurs biens à l'abbaye. On lit à la fin de cet acte qu'il fut rédigé en 1326, le mardi après l'octave de la Nativité de la Vierge, par quelques religieux de l'abbaye qui prient les lecteurs de les excuser des erreurs qu'ils y ont pu commettre. Le registre manuscrit, continué par l'abbé, contient une lettre du roi de France datée de 1331.

En 1332, le duc de Bretagne et son épouse prièrent Jean de la Porte de recevoir parmi ses religieux un nommé Libard qu'ils protégeaient particulièrement. A cette époque, la célébrité du lieu était devenue universelle et une foule énorme de pèlerins de toutes nationalités affluait au Mont, où ils apportaient le tribut de leurs offrandes. En 1333, une multitude de petits enfants, auxquels on donna le nom de Pastoureaux, vinrent de fort loin, les uns isolément, les autres par bandes[3]. Ce mouvement extraordinaire alarma, paraît-il, de graves théologiens. Denis le Chartreux combattit ces ardeurs, qui lui semblaient exagérées, dans un écrit intitulé : *Epistola de cursu puerorum ad sanctum Michaelem*[4].

Jean de la Porte mourut le Vendredi saint de l'an 1334, douloureusement regretté de tous ses moines qui, dans une supplique adressée au pape l'année précédente, avaient tracé de lui un portrait touchant. « Il fut enterré, dit Dom Thomas Le Roy[5], en la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, qu'il avoit fait faire dans la croisée de cette église, du costé du midy, devant l'autel dédié à la Très Sainte Trinité, lequel on appelle à présent de Saint-Benoît, à cause d'un tableau de ce sainct qui est en ce lieu. Là on voit encore aujourd'huy son tombeau relevé en bosse par effigie

1. *Registrum*, ms. n° 211.

2. Inventaire des Chartes au milieu du manuscrit *Registrum* n° 211 et dans le *Cartulaire* n° 210. Ces deux manuscrits se complètent, l'un servant à l'intelligence de l'autre.

3. Dom Jean Huynes, t. I, p. 102. Voir Appendice II : *Pèlerinages*.

4. De Beaurepaire dans Dom Th. Le Roy, *Curieuses recherches*, t. I, p. 265.

Cet événement n'est pas un fait isolé, mais la manifestation d'un phénomène assez fréquent au moyen âge. La surexcitation du sentiment religieux détermina des mouvements collectifs de folie mystique, comme ces croisades d'enfants qui se produisirent en l'an 1212, à la fois en France et en Allemagne (Röhricht, *Die Kinder-Kreuzzug*, dans l'*Historische Zeitschrift*, 1876, XXXVI, p. 1-18.)

5. T. I, p. 256.

et revestue pontificalement dans la muraille au bas du vitral. » Il ne restait aucune trace de ce tombeau décrit par Th. Le Roy quand nous avons entrepris la restauration de ce transept.

Pendant les vingt ans de la prélature de cet abbé, quatre rois s'étaient succédé sur le trône de France. A sa mort, Philippe VI de Valois régnait depuis six ans, malgré les prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre, qui se disait le plus proche héritier, comme petit-fils de Philippe le Bel, par sa mère, tandis que le Valois n'en était que le cousin germain.



Phot. Neurdein.

Fig. 107. — Fenêtre et portes de Belle Chaise, sur la Cour basse de la Merveille[1].

Nicolas le Vitrier (1334-1362). — Ce moine, natif du Mont-Saint-Michel, était prieur du monastère quand il fut élevé par ses frères à la dignité suprême. Il fut béni par l'évêque d'Avranches et à son arrivée au Mont les moines le reçurent revêtus de chapes. Il jura sur les Évangiles de garder fidèlement les statuts et de ne rien innover au préjudice de la régularité. Mais il faut croire que déjà bien des licences s'étaient introduites dans l'application de la règle de saint Benoît, puisque, d'après les manuscrits, Nicolas le Vitrier passa pour l'avoir toujours respectée, bien que s'étant personnellement attribué la possession qu'elle défend le plus sévèrement, celle de l'argent. Il convient, d'ailleurs, de reconnaître à sa décharge que les conditions spéciales imposées à cette époque par les circonstances aux abbés du Mont rendaient assez difficile une observation rigoureuse de la règle monastique.

En 1337, l'abbé de Marmoutier, nommé Simon, étant venu au Mont-

1. A gauche, les vestiges du bâtiment commencé par Pierre Le Roy contre le Châtelet; à droite, le mur et les contreforts de la citerne de 1417.

Saint-Michel en qualité de délégué du pape Benoît XI, l'abbé Nicolas décida avec lui et le couvent assemblé que deux religieux du Mont seraient envoyés à Paris ou à Caen pour suivre les études générales entreprises à cette époque sur la réformation religieuse suivant la règle bénédictine. Les deux écoliers devaient être entretenus aux dépens des prieurés, lesquels seraient taxés proportionnellement à leur valeur. Chacun d'eux devait, en outre, recevoir un viatique de 25 livres.

Cette même année, Nicolas le Vitrier se rendit au chapitre de l'ordre de Saint-Benoît tenu au monastère de Saint-Pierre-de-la-Couture au Mans sous la présidence du même Simon, abbé de Marmoutier, et de l'abbé Hélie de Saint-Florent de Saumur. Il déposa un rôle du revenu de son abbaye faisant ressortir que le nombre ordinaire de ses religieux était de quarante et qu'il n'en pouvait nourrir davantage. Il se plaignit de la difficulté et surtout de la cherté des approvisionnements. Par un acte de cette assemblée, défense fut faite aux abbés et aux prieurs de se faire accompagner dans leurs voyages par des laïques et de faire des courses à cheval avec eux à moins qu'ils n'eussent à craindre pour leur sûreté ou que ce fût en temps de guerre.

A ce moment s'ouvrait, avec la guerre de Cent ans, une longue période de luttes et d'anarchie dont la riche province de Normandie allait avoir cruellement à souffrir. Le roi Philippe VI, entouré de toute la noblesse du royaume, était taillé en pièces à la bataille de Crécy par les archers d'Édouard III (26 août 1346) : première phase des lamentables désastres qui devaient livrer la France aux horreurs de l'occupation étrangère[1].

Cette même année, le 21 juillet, Thomas d'Agorn, capitaine anglais, qui soutenait en Bretagne le parti de Jean de Montfort, était venu dans l'Avranchin. Aidé de Renaud de Gobenhen (Cobham), que le roi Édouard lui avait envoyé, il avait brûlé les faubourgs d'Avranches, ruiné le manoir et le bourg de Ducey et, de là, était allé assiéger le château de Saint-James, d'où il avait été repoussé[2].

Tels étaient dans l'Avranchin les prodromes de la guerre de Cent ans, durant laquelle les campagnes de France devaient être mises à feu et à sang par les bandes de routiers anglais et français qui appliquaient à la lettre la cruelle maxime : « La guerre doit nourrir la guerre »[3].

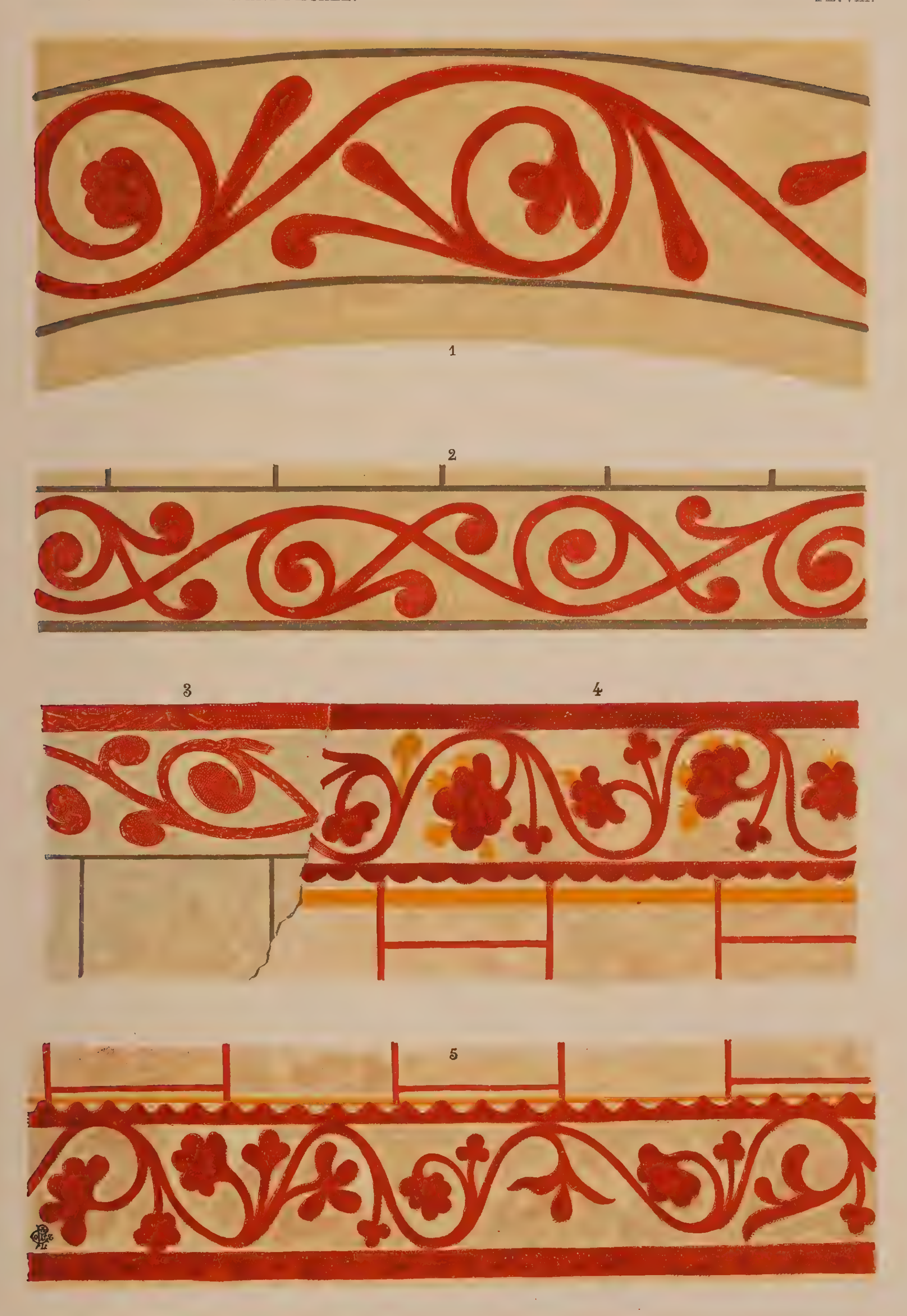
1. On se rappelle que c'est à la bataille de Crécy que les Anglais firent emploi des premiers canons.

2. H. Denifle, *Désolation des monastères et églises de France*, t. II, p. 76.

3. Sur la guerre de Cent ans en Normandie, voir l'excellent ouvrage de S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*. Paris, 1890-92, 2 vol. in-12.

LÉGENDE DE LA PLANCHE VII.

Ces peintures décoraient les arcs doubleaux de la voûte. Les numéros 1, 2 et 3 datent du XIIe siècle et les numéros 4 et 5 du XIIIe.



PEINTURES DE LA CHAPELLE DES TRENTE CIERGES

Échelle de : 0m 125 P/m.

En 1350, un nouveau malheur venait éprouver l'abbaye. La foudre tombait sur le monastère et brûlait une grande partie des bâtiments. Devant l'immensité de ce désastre, aggravé par l'urgence des mesures de défense au moment où les Anglais dévastaient toute la contrée, l'abbé Nicolas se mit aussitôt à l'œuvre pour le réparer.

Cette même année, le roi Jean le Bon montait sur le trône de France. Par deux fois, cet infortuné monarque manifesta sa bienveillance envers le Mont-Saint-Michel : en 1352, en faisant « les expresses deffenses à toutes sortes de gens de guerre de loger ès terres et dépendances dudit Mont, ny de faire aux moynes la moindre incommodité »; et en 1355 par ses lettres patentes défendant « à toute personne de rien prendre sur les terres de ce Mont[1] ».

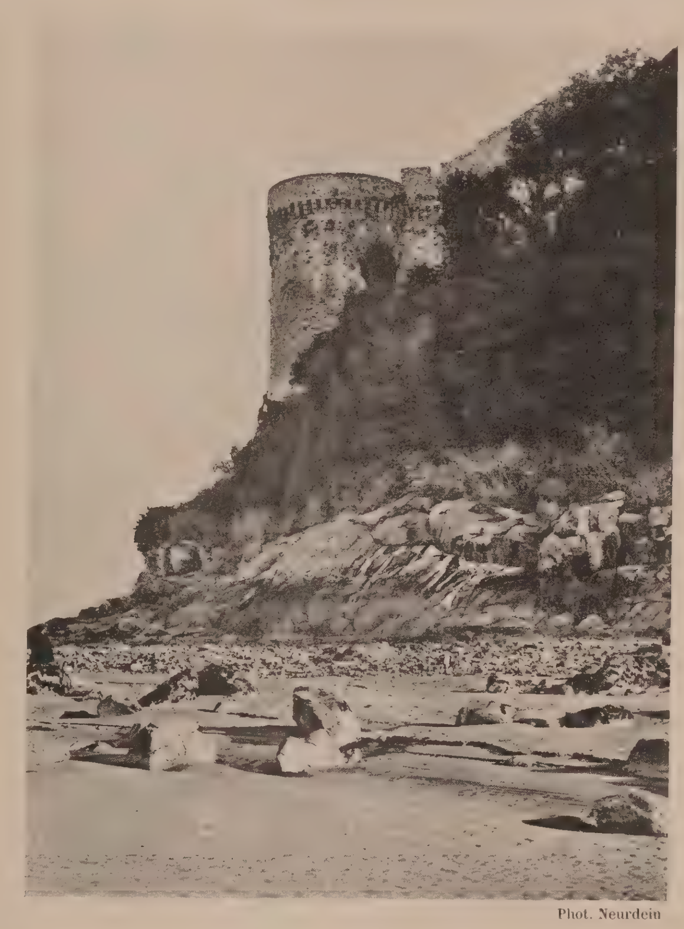

Phot. Neurdein

Fig. 108. — La Tour Nord.

En 1356, les Anglais s'emparaient de Tombelaine. Devant le danger que cette occupation de l'îlot voisin faisait courir à la place du Mont-Saint-Michel, le dauphin Charles V fit commandement aux habitants des quatre paroisses d'Ardevon, d'Huynes, des Pas et de Beauvoir, de faire le guet au Mont. Puis il ordonna « au gouverneur de la province de ne mettre en ce Mont aulcun autre capitaine que celuy qui y estoit du consentement de l'abbé, avec 6 hommes d'armes et 8 archers pour la seureté de la place[2] ». Enfin, par lettres patentes du 27 janvier 1357 accordées à Nicolas le Vitrier, il décida que, désormais, le capitaine du Mont-Saint-

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 272-3.
2. *Ibid.*, p. 273.

Michel ne serait autre que l'abbé lui-même. Ces nouvelles attributions durent contribuer à accentuer chez Nicolas l'allure et les habitudes séculières que lui reproche Dom Jean Huynes, quand il relate que cet abbé fut le créateur de la mense abbatiale en convenant avec ses moines, en 1348, de leur faire l'abandon des offrandes de l'église moyennant 100 livres de rente et la division des biens abbatiaux. Pourtant, il n'apparaît pas qu'il ait exercé lui-même ces fonctions, puisqu'un acte du 11 juillet 1357 mentionne comme capitaine de la garnison montoise Geoffroi de Castegny[1]. Cet écuyer fut remplacé le 13 décembre suivant par Bertrand du Guesclin, ou, s'il fut maintenu, il se trouva sous les ordres de ce dernier, nouvellement promu capitaine de Pontorson[2]. Mais, afin que la nomination de Bertrand ne pût préjudicier au privilège de l'abbé, le duc de Normandie confirma ce privilège le 22 décembre 1357.

Les calamités de la guerre avaient jeté le royaume de France dans un état d'anarchie et de misère profondes. Le pays était mis à sac par les troupes anglaises et françaises qui s'étaient abattues sur les campagnes. Le roi, fait prisonnier à Poitiers, était retenu en Angleterre dans une douce captivité. Le dauphin Charles voyait sa popularité passer à Étienne Marcel, le prévôt des marchands. Le traité de Brétigny (1360) allait livrer aux Anglais le Sud-Ouest de la France et Calais, la porte du royaume.

Entre temps, la Bretagne se débattait dans les luttes fratricides de la guerre de succession entre Jean de Montfort et Charles de Blois.

C'est au milieu des transes continuelles où ces hostilités entretenaient une des provinces les plus convoitées de l'Anglais que mourut, le 30 octobre 1362, l'abbé-capitaine Nicolas le Vitrier. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

Geoffroy de Servon (1363-1386). — Il fallait désormais que l'abbé du Mont-Saint-Michel joignît aux aptitudes administratives nécessaires au gouvernement du monastère, les connaissances militaires propres au capitaine dont la tâche était de le défendre contre les Anglais qui menaçaient déjà la forteresse. Cinq mois après la mort de l'abbé Nicolas, les moines lui donnèrent comme successeur leur prieur claustral, Geoffroy de Servon, natif d'Avranches et de l'illustre maison de Servon.

Malgré les malheurs des temps et les difficultés de percevoir les

1. Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, p. 255.

2. Cette attache de du Guesclin au Mont-Saint-Michel ne laissa pas que d'être un jour onéreuse pour l'abbaye. A la fin de 1360 ou au commencement de 1361, celui-ci passait la Sarthe au pont de Juigné quand il fut fait prisonnier par le capitaine anglais Hugh de Calverly. Pour l'aider à payer sa rançon, le roi Jean promit à du Guesclin six mille royaux qu'il se proposa d'assigner « partie sur la châtellenie de Saint-James-de-Beuvron, partie sur les possessions du duc d'Orléans dans le Cotentin, partie sur la terre de l'abbé du Mont-Saint-Michel ». (Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, p. 347 à 351 et pièce justificative n° XXIV.)

revenus de l'abbaye, Geoffroy ne recula pas devant des dépenses somptuaires, comme l'enrichissement en or et en argent de la châsse de saint Aubert. Il parvint encore à doter la communauté de plusieurs fiefs nobles. Pour exonérer le couvent des dépenses supplémentaires occasionnées par



Phot. Neurdein.

Fig. 109. — Plan du Mont-Saint-Michel, d'après une gravure du XVIIe siècle. Bibl. Nat., Cab. des estampes.

la défense de la place, il eut recours à l'impôt. Des lettres patentes du roi Charles V, en date de 1364, ordonnent « que les moynes lèveront 6 deniers par livre sur tous les marchands trafficants dans l'étendue des terres de l'abbaye, pour la garnison du Mont[1] ». Le 17 décembre de la même année, l'abbé Geoffroy obtint également du roi une lettre par laquelle défense était

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 280.

faite à toute personne d'entrer dans l'abbaye portant « cousteaux pointus, espées ou autres armures ». Cette prescription fut confirmée le 17 janvier 1365 par lettres royales lancées contre Jean Bonant, vicomte d'Avranches, qui avait tenté d'y contrevenir en se présentant pour pénétrer dans le monastère, accompagné de plusieurs autres seigneurs, « quoique portant un grand coutel à poincte ». Au spirituel, l'abbé fit confirmer et étendre ses droits par l'antipape Clément VII, siégeant à Avignon, jusqu'à obtenir celui d'officier sans permission dans la cathédrale d'Avranches.

En 1368, l'abbé-capitaine sollicita secrètement et obtint du roi l'autorisation de faire raser autour du monastère toutes les maisons « qui pouvoient tant soit peu nuire à la seureté ». Sentant, en outre, la nécessité d'augmenter le nombre des chevaliers et sergents d'armes qui devaient le service militaire à son abbaye, il détacha plusieurs portions des domaines du monastère et les constitua en autant de fiefs entre les mains de chevaliers qui devinrent ses vavassaux[1].

Duguesclin avait battu les troupes du roi de Navarre à Cocherel (Eure). Au moment de quitter la France, en 1365, pour aller en Espagne où il emmenait les Grandes Compagnies, il laissa sa femme Tiphaine Raguenel au Mont-Saint-Michel où il lui avait fait bâtir une demeure au haut de la ville[2]. Elle s'y livra avec ardeur aux bonnes œuvres et à l'étude de l'astrologie. Elle y vécut jusqu'en 1374, époque à laquelle elle alla mourir à Dinan, où l'abbé Geoffroy se rendit pour célébrer solennellement ses obsèques.

Cette même année 1374, « le 8e jour de juillet, le feu du ciel tomba sur l'église, dortoir et autres logis de ce monastère du Mont-Saint-Michel qui furent bruslez et réduits en cendre, comme aussy la ville du Mont, comme il arriva l'an 1300... ; cela affligea l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes plus que l'on ne sçauroit exprimer. Ils firent au plus tôt réparer le tout où Geoffroy montra un grand zèle, faisant travailler à ce nuict et jour[3] ».

« L'an 1380, les ruines arrivées par la fouldre étant réparées entièrement par la vigilance de l'abbé Geoffroy de Servon, il fit pareillement ensuitte de ce une petite chapelle appelée la Chapelle-des-Degrez ou de Sainte-Catherine, qui est à présent sans autel soubs le logis abbatial[4]... ».

Le pape ayant apporté quelques restrictions à la bulle l'autorisant à

1. La liste des titulaires de ces prestations figure dans le *Quanandrier* dressé par Pierre Le Roy.

2. Nous parlerons plus loin, dans notre IIIe partie, de cette demeure historique.

3. Dom Thomas Le Roy, t. I, p. 295.

4. « Vis à vis du moulin à chevaux, situé soubs la croisée de l'église du costé du midy. Le tout est autrement disposé maintenant, car le moulin a esté mis au lieu où autrefois estoit la chapelle Saint-Martin, et où est le logis abbatial il n'y avoit qu'une muraille de closture, une tour au bas de laquelle cette petite chapelle estoit nouvellement édifiée par cet abbé. » (Dom Thomas Le Roy, t. I, p. 295-6.)

pontifier à Avranches, Geoffroy de Servon protesta, en 1385, en se faisant « faire une prétentieuse mître toute couverte de perles et de pierreries fort riches et de valleur, qu'il portoit et en usoit toutes les bonnes festes et aux autres temps que son privilège luy permettoit[1]. »

Cet abbé mourut le 24 juin 1386 et fut solennellement déposé sous le dallage de l'église abbatiale.

Pierre le Roy[2] (1386-1410). — Le bruit des armes n'avait pas été sans troubler le recueillement du cloître; et les habitudes militaires que commençaient à prendre les religieux avaient déjà imprimé au sanctuaire de l'Archange le caractère d'une forteresse. Il était temps de remédier à l'ignorance et à l'indiscipline qui s'introduisaient peu à peu dans l'abbaye à la faveur d'un tumulte qui en avait exilé l'étude et l'observance de la règle. « Ce fut, dit Dom Louis de Camps, un trait de haute sagesse aux religieux de ce Mont d'avoir eslu pour leur abbé Pierre Le Roy qui, pour l'éminence de son sçavoir, la maturité de ses conseils et pour ses vertus véritablement religieuses et sans contredit, mérite d'estre appelé de fait et de nom le roy des abbez, je ne diray pas du Mont-Saint-Michel, mais encor de tout son siècle, veu les charges honorables où il a esté esleu par les Souverains Pontifes et les employs glorieux qui luy ont esté commis par le Roy de France[5] ».

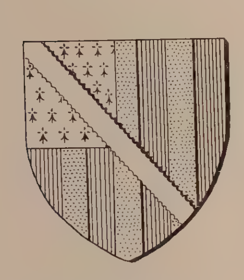


Fig. 110. — Armoiries de Pierre Le Roy[3].



Fig. 111. — Sceau de Pierre Le Roy[4].

Natif d'Orval, près de Coutances, docteur en décrets et en droit canon,

1. Dom Th. Le Roy ajoute p. 298 : « Cette mître est en la trésorerie du monastère du Mont, un peu moins grande et moins aulte que celle que fit faire Robert Jollivet, qui fut le second abbé après luy. »

2. Ou *du Roy : Petrus Regis.*

3. « Pierre Le Roy, 29e abbé et 3e gouverneur de ce Mont-Saint-Michel, en l'an 1386, fut le premier qui fit mettre ses armes en cette abbaye, aux chaises du chœur qu'il fit l'an 1389 et se blasonnent ainsy : Blason, porte de gueules à trois pales d'or au franc quartier de Bretaigne a la cotice denchée ou cannelée régnante sur le tout ». *Hist. Gén.* Add. de Dom Louis de Camps. Ms. 209. Bibl. d'Avranches.

Dom Thomas Le Roy se refuse à croire que ce soit Pierre Le Roy lui-même qui ait fait mettre ses armoiries en cet endroit, alors qu'elles ne se trouvent nulle part ailleurs sur les œuvres exécutées par ses soins. L'écusson qu'il fit mettre sur la cheminée de la salle des gardes était celui de France et non le sien. Dom Thomas Le Roy soupçonne Robert Jolivet d'avoir fait appliquer les armoiries de son prédécesseur sur la stalle « la plus proche de la place de l'abbé, du bout d'en haut », dans le but de créer un précédent l'autorisant à apposer également les siennes, ce dont d'ailleurs, il a largement usé (Voir t. I, p. 324).

4. *Archives Nat., Normandie,* 2824.

Sceau rond de 30 millimètres représentant, dans une niche gothique, saint Michel debout armé d'un bouclier, portant une croix frappant le dragon; à ses pieds, à droite, l'abbé mitré, crossé, priant. La légende est détruite.

5. *Hist. Gén.* Add. de Dom Louis de Camps, t. I, p. 259-260.

Pierre Le Roy avait antérieurement occupé le siège abbatial de Saint-Taurin d'Évreux, et il gouvernait l'abbaye de Lessay quand il fut appelé par les bénédictins montois à recueillir l'héritage de Geoffroy de Servon. Son premier soin fut de procurer à ses moines l'instruction qui leur manquait « et pour ce il achepta plusieurs bons livres[1] ». Puis, comme il était tenu à de fréquentes absences, il forma quelques-uns de ses religieux, choisis parmi les plus capables, pour le suppléer dans ses enseignements. Il s'attira l'affection de la communauté entière en accordant à tous le bien-être compatible avec la règle et la discipline. Pour soustraire les moines aux maladies auxquelles les exposait l'hiver dans de grandes salles froides et humides, il prescrivit d'allumer du feu dans le dortoir depuis la fête de la Toussaint jusqu'à celle de Pâques. Il fit la dépense d'ustensiles de table[2] et supprima l'usage singulier établi par un de ses prédécesseurs d'offrir, au premier de l'an, des couteaux[3] en présent aux personnes attachées au service du roi et du monastère, à leurs femmes, aux prêtres séculiers et à beaucoup d'autres encore. Il fit réunir plusieurs prairies à l'abbaye et confia à un religieux le soin d'en gérer le temporel en commun. Dans un manuscrit contemporain, conservé à la Bibliothèque d'Avranches[4], on lit les prescriptions qu'il imposait aux religieux des prieurés extérieurs à l'abbaye. Prévoyant, d'après l'usage déjà répandu de donner à des prêtres les prieurés en commende, que l'abbaye pourrait se trouver un jour dépouillée de ses bénéfices, il sollicita et obtint du pape Clément VII l'union irrévocable à l'abbaye du Mont-Saint-Michel des prieurés de Saint-Pair, de Brion, de Genest, de Barlain, de Saint-Méloir et de leurs domaines.

De nombreux biens du monastère ayant été l'objet des usurpations et des empiètements des propriétaires limitrophes, Pierre Le Roy réunit et consulta toutes les chartes de son couvent pour s'éclairer exactement sur la portée de ces titres. Puis, accompagné de quelques religieux, il se rendit aux sièges des contestations. Après discussion des droits de chacun, il établit des accords ou des transactions qu'il rédigea avec une clarté de nature à prévenir toutes difficultés dans l'avenir. Le résumé de ces titres dans un même registre forma un volume appelé le *Quanandrier* de Pierre Le Roy ou le *Papier rentier*. La transcription de toutes les chartes et bulles constitua ensuite un autre volume qu'on nomma le *Livre blanc* et qui a malheureusement disparu à la fin du XVIIIe siècle. On doit, en

1. Dom Th. Le Roy, p. 299.
2. On sait que l'usage des fourchettes ne remonte pas au delà de cette époque.
3. Nous nous sommes expliqué sur l'étymologie latine de *cultellus*; voir supra, page 155, note 1. Il se pourrait que ces prétendus couteaux ne fussent que des chevilles de plomb, sortes de crayons usités au moyen âge et dont il existe au Musée de Cluny d'intéressants spécimens décorés à l'une de leurs extrémités.
4. Ms. nº 214.

outre, à cet abbé une liste nécrologique de ses prédécesseurs. Pour loger



Phot. des Arch. de la Comm. des Mon. hist

Fig. 112. — Montée à l'Abbaye et Barbacane du Châtelet, en 1875.

ces archives dans un lieu sûr et à l'abri du danger d'incendie, il fit construire, à l'angle Nord-Ouest du cloître, les deux étages du Chartrier.

En 1393, Charles VI vint en pèlerinage au Mont-Saint-Michel, accompagné des princes du sang et des plus grands seigneurs de la Cour. Il y revint l'année suivante, car deux actes émanés de lui sont datés du Mont-Saint-Michel le 15 février 1394. Le roi « fonda une messe par jour et un obit par an donnant 100 livres de rente », et fit don au trésor abbatial d'une parcelle de la vraie croix enchâssée dans un livre d'argent qui lui avait été envoyé de Constantinople. Ces visites au sanctuaire de l'Archange firent impression sur l'esprit du monarque au point que, rentré à Paris, il voulut que la fille qui lui naquit la même année prît le nom de Michelle et qu'il imposât le nom de Saint-Michel à l'une des portes de Paris dont il avait ordonné la reconstruction. Charles VI avait pu apprécier les hautes qualités de Pierre Le Roy. Aussi le prit-il au nombre de ses conseillers et l'appela-t-il à sa cour, en lui assignant une pension de 1000 livres. Il semblerait que l'abbé n'ait pas trouvé cette somme suffisante pour couvrir les frais de représentation inhérents à sa nouvelle dignité, car il fit, avec ses religieux, un accord où il se réservait de prélever annuellement 1200 livres sur les revenus de la communauté. Puis comme ses fonctions le forçaient fréquemment à résider hors du monastère, il nomma Nicolas de Vandastin pour le remplacer en qualité de vicaire général. Le roi ordonna que, malgré ses absences, l'abbé restât investi des fonctions de capitaine.



Phot. Neurdein.

Fig. 115. — Le Châtelet, terminé en 1393.

Depuis la mort de Grégoire XI, le grand schisme d'Occident divisait l'Église. Désireux de le voir cesser, le roi de France appela l'abbé du Mont-Saint-Michel à faire partie d'ambassades qu'il envoya en Italie,

en Hongrie, en Espagne et en Angleterre pour tenter de ramener toute la chrétienté dans la même obédience.

L'habileté dont Pierre fit preuve dans ces importantes missions le fit encore envoyer au Concile de Pise où l'archevêque de Milan, Philange Candiot, promu à la papauté sous le titre d'Alexandre V, le distingua au point de le choisir pour référendaire, office qu'il continua de remplir sous le pontificat de Jean XXIII. Avant de s'éloigner, Pierre Le Roy avait si bien organisé toutes choses sous la direction du vicaire général auquel il avait confié ses pouvoirs, que le monastère continua, durant son absence, à accroître ses propriétés avec les économies de l'administration de ce délégué. Lui-même, au milieu des hautes charges et des honneurs dont il était revêtu, trouvait encore le temps de s'occuper des intérêts du Mont-Saint-Michel. En 1406, le moine Robert Jolivet, qui depuis quatre ans seulement avait pris l'habit monastique à l'abbaye et réunissait alors le titre de maître ès-arts et celui de prieur de Saint-Broladre au diocèse de Dol[1], fut chargé, par son ordre, de se rendre à Saint-Malo pour y publier l'union à la



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 114. — Vue prise du haut du Châtelet.



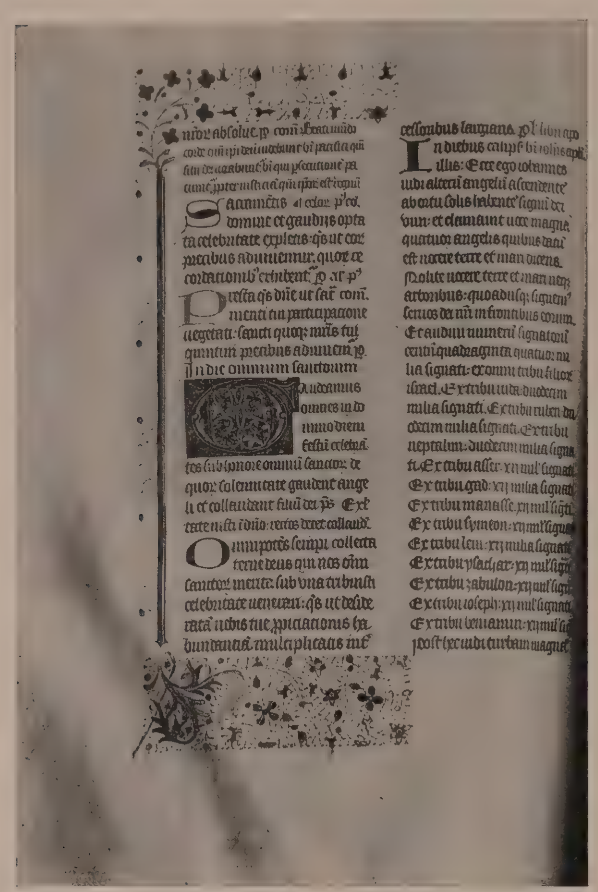
Phot. Ch. Besnard.

Fig. 115. — Tour Perrine. Vue prise à 1500 mètres du Mont.

1. Robert, surnommé Jolivet, était natif de Montpinchon, au diocèse de Coutances, et avait pris l'habit de Saint-Benoît, en 1402, au Mont-Saint-Michel. Les actes du temps l'appellent *religiosus vir et honestus frater R. Joliveti, magister in artibus, prior S. Broladii.*

mense conventuelle des revenus appartenant au prieuré de Saint-Méloir.

Pierre Le Roy fut l'un des plus grands constructeurs du Mont et celui auquel l'abbaye dut le plus grand nombre d'aménagements et de défenses. Il décora l'église de riches ornements et « les autels d'une quantité de belles images qu'il fit apporter de Paris[1] ». Il fit, notamment, terminer magnifiquement les chapelles des Docteurs et de Saint-Jean commencées par son prédécesseur. En 1389, il fit remplacer les stalles du chœur « qui estoient vieilles et peu décentes » par d'autres qui firent dire à Dom Thomas Le Roy, au XVIIe siècle, où elles existaient encore dans toute leur splendeur, « combien les artisans de ce temps et particulièrement les menuisiers et sculpteurs estoient habiles et expers en leur mestier ». En 1391, Pierre Le Roy fit refaire le haut de la tour du réfectoire, ruinée par les précédents incendies qui avaient consumé la toiture de la Merveille; il fit, entre cette tour et Belle-Chaise, la façade d'un bâtiment qui ne fut jamais construit et dans lequel il projetait de transférer les infirmeries. En avant de l'entrée de Belle-Chaise, il éleva le Châtelet avec ses deux tourelles qui étaient terminées en 1393. Il compléta les dispositions défensives de cette entrée par l'addition de la tour Perrine, qui fut terminée en 1400, et augmenta par une surélévation le nombre des salles entre cette tour et la chapelle Sainte-Catherine.



Phot. Ch. Besnard.

FIG. 116. — Missel du commencement du XVe siècle, provenant de la Bibliothèque abbatiale du Mont-Saint-Michel. Bibl. d'Avranches, n° 43.

Au dehors, il fit faire de nombreux travaux dans les métairies du monastère, notamment les granges de Genest, de Dom Jean, de Huynes et beaucoup d'autres bâtiments, sans compter l'entretien de ceux existants

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 190.

qu'il eut soin de maintenir toujours en parfait état de conservation[1].

Dans la dernière année de sa vie, Pierre Le Roy donna une nouvelle preuve de la sollicitude que, même absent, il mettait dans tout ce qui pouvait rendre le séjour abbatial agréable à ses religieux, en prescrivant, après en avoir obtenu l'autorisation du pape, à son vicaire général, Nicolas de Vandastin, de faire « séparer en petites cellules particulières le grand dortoir commun..., afin que les moynes fussent en plus grande liberté et s'adonnassent chacun à son voulloir, qui à l'oraison, qui à faire quelqu'autre chose suivant sa capacité ». Il était alors à Bologne, suivi de Robert Jolivet qui l'avait accompagné au Concile de Pise. Il y mourut le 14 février 1410, en confiant à Robert plusieurs bijoux et une somme de 4000 écus d'or pour les remettre à ses frères du Mont-Saint-Michel. Ce fut à Bologne aussi qu'il reçut la sépulture dans l'église des Frères prêcheurs.

V

LE XV[e] SIÈCLE
DE ROBERT JOLIVET A ANDRÉ LAURE

Robert Jolivet (1410-1444). — Guillaume d'Estouteville (1444-1483). — André Laure (1483-1499).

Robert Jolivet[2] (1410-1444). — Un roi dément, une reine criminelle, Paris livré aux bandes rivales des Armagnacs et des Bourguignons, le royaume tout entier en proie aux horreurs de la guerre étrangère et civile,

1. *Item tempore suo fuit constructa et de novo edificata turris quadrata prima tunc ex nomine suo Petro sic vocataque Baillima ab aliquibus nuncupatur item camere que sunt inter ipsam Perrinam et capellam de sanct. Katharina infirmarium eciam prope* belantaram *fecit augmentari item duas turres porte cum muro inter ipsum et turrim refectorii de novo constructo item tempore suo a monitione domini pape facte sunt* camere lignee in dormitorio *item in ecclesia* cappelle doctorum et beati Johannis *contigue et turris ecclesie per predecessorem suum inchoate magnifice sunt consummate item extra monasterium fecit fieri grangias de Genecio de Stay de dono Johanne de Tabula de Ycio halas de Genecio cum pluribus molendinis in terris dicti monasterii ceteraque ipsius monasterii edificia existentia in bono statu manutenere solicite percuravit infinita bona fecitque lingua non sufficit enarrare* (Ms. 211. 6° *Gesta Petri Regis*).

2. Robert Jolivet s'attribua des armoiries qui semblent avoir été de deux sortes. Voici comment Dom Thomas Le Roy (t. I, p. 346-7) expose cette double création :

« Cette petite croix dont il est dit ès manuscripts de ce Mont et laquelle le P. Dom Huynes asseure en son histoire estre encor en estre dans la trésorerie, doict donc estre celle que l'on porte en procession aus festes solennelles. Sur la pomme, au-dessus de la poignée de laquelle Robert Jolivet fit mettre un escusson d'armoiries, ou pour soy ou pour le monastère, en son chef, composé de cette sorte : à fonds d'argent à trois crouzilles ou cocquilles de sable et une crosse d'argent en cimier. J'estime que ce soit le deuxième escusson d'armoiries qui ait été applicqué sur aucune chose jusques-là appartenant et deppendant du monastère. Le premier, comme j'ay cy devant dit, par Pierre Le Roy, dans une

tel est le triste spectacle que nous offre la France, dans les dernières années du XIVe siècle et le début du XVe.

Les préoccupations de la défense continuelle contre les surprises éventuelles des Anglais qui tenaient quartier en Normandie et en Bretagne, les relations incessantes entre laïques et clercs avaient apporté des modifications sensibles dans la vie intérieure du monastère et dans les habitudes des abbés. Ce ne sont plus comme jadis des religieux fidèlement voués à la prière et à l'administration de l'abbaye ; ce sont déjà des grands seigneurs, en contact permanent avec le siècle, ne craignant pas de s'immiscer dans les affaires du royaume, soit pour servir les intérêts temporels de leur monastère, soit pour satisfaire leurs ambitions personnelles. Le XVe siècle va nous fournir à plusieurs reprises des exemples de ces abbés, dont la vie et les mœurs étaient beaucoup plus en rapport avec les idées du temps qu'avec la règle monastique.



Fig. 117. — Armoiries de Robert Jolivet.

A peine Pierre Le Roy était-il mort que Robert Jolivet obtenait du Souverain Pontife Jean XXIII une bulle le désignant pour succéder au défunt sur le siège abbatial du Mont-Saint-Michel, et octroyant en outre quarante jours d'indulgences à tous ceux qui assisteraient à la messe pontificale de cet abbé. Puis, après avoir fait vendre à Bologne les meubles que lui avait laissés Pierre Le Roy en héritage, Robert partit pour le Mont annoncer aux religieux la mort de celui qui avait porté si haut la prospérité de leur monastère. Ceux-ci s'empressèrent de lui conférer une succession qui leur semblait un légitime hom-

forme des chezes du cœur, et le second sur la pomme de cette croix d'argent doré et assez pesante. Je ne sçay si Jolivet fut content de ce blasonnement d'armes ou non, ou bien si c'était pour le monastère. Il fit mettre un autre escusson sur la patte de la relique de saint Eustache, de cette sorte, sçavoir : un chevron d'argent et trois roses aussi d'argent, deux en chef et une en pointe sur champ d'azur et une crosse d'argent pour cymier. Et sur la belle croix qui se voit au milieu de la trésorerie ou reliquaire, sur laquelle sont plusieurs R, lettres premières de son nom, en la patte d'icelle il a faict appliquer son escusson d'armoiries blasonné d'autre sorte, de même sur la crosse de bâton pastoral, sçavoir, un chevron d'or chargé à trois tourteaux de sable avec trois glands d'or, dressés la pointe en haut dans leur cocque de sable, deux en chef et un en pointe, le tout en champ d'azur, et partant ces dernières armoiries ont été acceptées de luy comme les meilleures, et desquelles il s'est le plus servy, puisque nous les voyons ès lieux et sur les choses les plus prétieuses. »

Il est hors de doute que le premier de ces blasons donne les armoiries originelles de l'abbaye dont nous parlerons plus loin.

Quant aux armoiries de Robert Jolivet, d'après Dom Louis de Camps (Addit. à l'*Hist. gén.*, t. I, p. 197, 198) elles auraient effectivement été de deux sortes, mais la seconde semble avoir été la plus usitée :

« L'on voit les armes de cet abbé en plusieurs endroits. Blason : porte d'azur au chevron d'or chargé de trois tourteaux de sable avec trois glands d'or dressés la pointe en haut dans les cocques de sable, deux en chef et un en pointe. Le mesme abbé fit mettre ailleurs ses armes en cette sorte, un chevron d'argent à trois roses aussy d'argent, deux en chef et une en pointe, le tout en champ d'azur, pour cimier une croce d'argent. »

C'est ce dernier blason qui figure sur les remparts. Voir IIIe partie, Architecture.

mage rendu à la mémoire du mort en la personne de celui qui avait été son compagnon d'absence et le témoin de ses derniers moments. Robert exhiba alors sa bulle d'investiture et les 4000 écus d'or dont il était dépositaire. La joie fut générale; l'abbé promit de demeurer au monastère pour s'y consacrer aux exercices de piété et y vivre du recueillement de l'existence cénobitique. En effet, dès qu'il eut pris possession de la stalle abbatiale, il employa des sommes importantes à la décoration de l'église et à l'achat d'ornements précieux, au nombre desquels une chape de soie blanche avec broderies de couleur, et une autre de velours rouge semée de fleurons d'or avec la lettre R initiale de son nom. Il acheta ensuite une mitre d'une grande richesse, deux calices, l'un en or, l'autre en vermeil, deux encensoirs d'argent de 38 marcs, deux croix dont la plus grande, en vermeil, pesait 26 marcs et enfin un bâton pastoral de dix mille écus « très belle pièce, fort bien émaillée, avec plusieurs figures d'or et de riches pierreries pesant 25 marcs ». Il fit refaire les livres de chœur notés pour le plain-chant et refondre la cloche de l'horloge. Ses soins se portèrent aussi sur les métairies de l'abbaye, où il fit exécuter divers ouvrages sur la plupart desquels il fit apposer ses armoiries.


Fig. 118. — Sceau de Robert Jolivet[1].

Mais il n'y avait pas une année que Robert habitait l'abbaye, qu'il s'ennuyait déjà de sa résidence et prétendait aller à Paris pour y étudier. Devant les murmures que provoqua ce manquement aux engagements qu'il avait contractés, il demanda aussitôt au recteur de l'Université une attestation de sa qualité « d'escholier estudiant-ès-décrets », en vertu de laquelle il obtint du roi des lettres par lesquelles sa Majesté le prenait sous sa protection et défendait qu'on apportât « aucun empeschement en ses études ». Des lettres royales, du 12 octobre 1411, le dispensaient de toute citation devant aucun autre tribunal que le Châtelet et l'investissaient de la capitainerie du Mont-Saint-Michel.

N'ayant plus rien à craindre des plaintes de ses moines, Robert Jolivet s'installa à Paris, rue Saint-Étienne-des-Grès, dans un hôtel, entre cour et jardin, qu'il acheta en 1413, des religieux de Sainte-Geneviève[2]. Dans cette nouvelle résidence, il prit encore soin des affaires de

1. Sceau rond de 51 millimètres. Archives de la Seine-Inférieure (Archevêché de Rouen). Dans une niche gothique l'archange terrassant le dragon. A ses pieds à droite, l'abbé mitré, crossé, priant. Au-dessous un écu au chevron chargé de.... accompagné de deux glands en chef et d'une rose (?) en pointe et timbré d'une crosse. La légende porte S. ROBERTI ABBIS MOTIS SCI MICHLIS : Sigillum Roberti Abbatis Montis Sancti Michaelis. (G. Demay, *op. cit.*, p. 314, n° 2825).

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 338. La rue Saint-Étienne-des-Grès est désignée, en 1230, sous le nom de Rue par où l'on va de l'église Sainte-Geneviève à celle Saint-Étienne.... Il paraît que les degrés qui de la rue Saint-Jacques conduisaient à cette église, lui ont fait donner

son couvent. Il avait acquis, en 1412, le fief de Donville auquel l'abbesse des Dames Blanches, près Mortain, prétendait avoir des droits; il usa de ses relations à la Cour pour que cette contestation judiciaire reçût une solution favorable à son monastère. Son pouvoir était même respecté ou craint au point que certains serviteurs de l'abbaye ayant été maltraités par les religieux de l'abbaye de la Lucerne, il obtint que l'abbé et les Prémontrés vinssent lui faire amende honorable au monastère. Il semblerait, en outre, que son délégué au Mont, durant son absence, fût revêtu lui-même d'une autorité assez étendue; car en 1413, le prieur claustral Nicolas Guernon « fit faire un ange d'argent doré qui soutient entre ses mains ceste partie du manteau ou voile, lequel laissa l'archange saint Michel sur l'autel de l'église du Mont-Gargan[1] ».

En 1414, le Saint-Siège délivra à l'abbé Robert deux bulles dont l'une lui confirmait, pour lui et ses successeurs, les privilèges pontificaux dont avaient été tour à tour investis et dépouillés ses prédécesseurs, et l'autre lui permettait de faire prendre les ordres de prêtrise aux religieux du Mont-Saint-Michel dès l'âge de vingt-deux ans révolus, sans avoir besoin de la permission de l'évêque d'Avranches.

Il partageait ainsi son temps entre les affaires abbatiales, l'étude et, probablement aussi, les plaisirs, quand les bruits de guerre vinrent troubler sa quiétude. Mettant à profit nos dissensions intestines, les Anglais avaient débarqué à l'embouchure de la Seine et envahi la Picardie. En face du péril commun, les factions mirent une trêve à leurs querelles pour courir sus à l'ennemi. Mais ce fut une défense vaine et, le 25 octobre 1415, l'élite de la chevalerie française était moissonnée dans les champs d'Azincourt[2].

Robert Jolivet, capitaine du Mont, courut à son poste et s'empressa de fortifier la place. En prévision d'un siège, il approvisionna l'abbaye et, pour qu'elle ne manquât pas d'eau, il fit établir, en 1417, dans le rocher derrière l'abside de l'église abbatiale, une immense citerne. Puis il entreprit d'englober toute la partie basse de la ville, encore dépourvue de fortifications, dans une enceinte dont le périmètre vint se brancher, à l'Est, sur les murailles du XIVe siècle et se poursuivit au pied du rocher pour se retourner brusquement jusqu'aux escarpements du Midi. Pour aider l'abbé et les moines dans l'exécution des travaux de défense, Charles VI leur

ce surnom de Saint-Étienne-des-Grès.... (L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Paris, 1754, t. I, p. 226).

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 337.

2. Nous ne pouvons esquisser en passant les événements importants de la guerre de Cent ans, qu'autant qu'ils servent à replacer dans la suite de l'histoire générale du royaume les faits synchroniques de l'histoire de la Normandie et du Mont-Saint-Michel. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage déjà cité de Siméon Luce, et à Ch. Le Breton. *L'Avranchin pendant la guerre de Cent ans*. 1880, in-8°

envoyait, en 1418, un secours de 1500 livres[1]. Le temps pressait : car, dès cette année, les Anglais s'emparaient de Pontorson, et la faible garnison d'Avranches capitulait après un siège de quelques jours devant les troupes du duc de Clarence, frère du roi Henri V. Les autres places fortes de la Normandie, à l'exception du Mont-Saint-Michel, eurent bientôt le même sort ; et Henri V fit son entrée à Rouen, le 20 janvier 1419, après un siège de près de six mois, où les assiégés avaient perdu plus de cinquante



Phot. Neurdein.

FIG. 119. — Vue des remparts indiquant la soudure de ceux du XVe siècle avec ceux du XIVe.

mille hommes, dont la moitié environ par la famine. La plupart des familles nobles, les membres du clergé et des abbayes de l'Avranchin ne tardèrent pas à reconnaître la domination étrangère. A leur exemple, Robert Jolivet partit à Rouen faire sa soumission au roi d'Angleterre qui, désireux de s'attacher cet homme de valeur, le combla bientôt de faveurs et lui conféra des emplois avec le titre de conseiller et parfois même de chancelier[2]. On pourrait, pour l'absoudre, supposer que, croyant à l'inutilité de la résistance, il avait pensé que la soumission immédiate était le

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 343.

2. M. Ét. Dupont donne, pour le départ de Robert Jolivet, la date de 1420 qui semble incertaine. Cet auteur dit que l'abbé se retira à Loiselière dans la paroisse de Saint-Planchers, à deux lieues environ de Granville et que là, il continua de jouir des revenus de son monastère avec la permission du roi d'Angleterre, Henri V, qu'il appelait dans une lettre : « *Rex Angliae, hæres, Regens regni Franciæ.* » (*Le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 59)

meilleur moyen de conserver à l'abbaye ses biens à l'extérieur; mais l'indulgence n'est guère permise quand on considère qu'il savait, en livrant le Mont, braver l'unanime opinion de son couvent, et surtout quand on apprend ses exploits guerriers contre la forteresse qu'il avait lui-même préparée à la défense. Sitôt après la défection de cet abbé, le pape, sur la demande des moines, promut un religieux du monastère, Jean Gonault, à la dignité de vicaire général pour le remplacer au spirituel et au temporel.

Cependant, décidés à se soustraire au joug de l'étranger, un certain nombre de chevaliers se retirèrent en Bretagne; ils virent aussitôt leurs biens confisqués et partagés entre les chefs de l'armée conquérante. Ils se répandirent alors dans la campagne, inquiétant l'ennemi de leurs hardies chevauchées. C'est ainsi que le 18 juin de cette même année 1419, jour de saint Aubert, les Français reprenaient d'assaut Avranches et le lendemain Pontorson. En même temps se déroulait sur les grèves un sanglant combat où Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, gouverneur de Pontorson depuis sa reprise, assisté de plusieurs seigneurs de l'Avranchin devenus ses compagnons, repoussa héroïquement les Anglais et rentra dans le Mont, laissant la mer engloutir ceux dont les blessures avaient retardé la fuite. Le 1er mai 1420, ce même comte d'Aumale vint au nom du roi de France prendre possession de la capitainerie de la place avec le titre de « lieutenant du roi et du régent, ayant la garde des abbaye, forteresse et ville du Mont-Saint-Michel ». Des seigneurs des environs, rebelles à la domination anglaise, se joignirent à lui pour soutenir sur le roc escarpé une cause qui commençait déjà à paraître compromise. Le procès-verbal, dressé à la date du 21 du même mois[1], de la prise de possession par Jean d'Harcourt d'un certain nombre de joyaux de l'église du Mont-Saint-Michel, mentionne l'absence de l'abbé dudit lieu. Ainsi la désertion de Robert Jolivet n'a même pas l'excuse de s'être produite après la promulgation du traité de Troyes, qui faisait sombrer les dernières espérances de la monarchie française. Robert ne tarda pas d'ailleurs à recevoir le prix de sa traîtrise, car, par ordre daté du siège devant Melun, le 29 octobre 1421, Henri V d'Angleterre mettait entre ses mains tous les biens et revenus du Mont-Saint-Michel[2]. Le nouveau chef, dont la fuite de cet abbé-capitaine avait provoqué la nomination, appartenait à une famille où la dévotion à

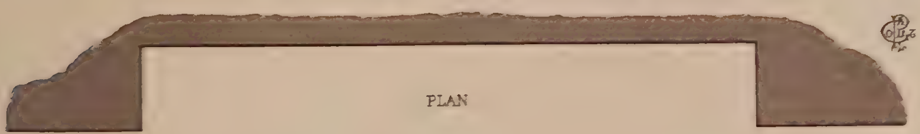
1. 21 mai 1420, date de la promulgation du traité de Troyes stipulant le mariage de Henri V avec Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.
2. *Neustria pia*, p. 393.

LÉGENDE DE LA PLANCHE VIII.

Ces peintures datent du XIIIe siècle. La chapelle Saint-Étienne étant en partie ruinée et exposée aux intempéries, elles s'effacent chaque jour davantage et sont destinées à disparaître prochainement.



COUPE



PEINTURES DE LA CHAPELLE SAINT-ÉTIENNE

Échelle de 0m 37 1/2 p.m.

saint Michel était héréditaire et constituait une sorte de culte domestique. Les ancêtres de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale et de Mortain, figuraient au premier rang des bienfaiteurs du monastère[1]. La célébrité de ses exploits dans la défense de la Montagne de l'Archange, répandue jusqu'aux marches de Lorraine, grâce à une coïncidence singulière, exalta dans cette province le culte de saint Michel[2], dont l'invocation devait inspirer la libératrice de la France. Le comte d'Aumale avait deux sœurs dont l'aînée, Marie d'Harcourt, mariée à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Joinville, recevait de fréquentes nouvelles de la lutte engagée entre les Anglais et les défenseurs du Mont. Et comme la seigneurie de Domremy appartenait alors à Jeanne de Joinville, qui semble avoir entretenu les meilleures relations avec son cousin le comte de Vaudemont, il est probable que les principaux événements militaires auxquels fut mêlé le comte d'Aumale, et notamment ses combats autour du sanctuaire de l'Archange, furent vite connus dans le Barrois et dans le village natal de Jeanne d'Arc[3]. On voit par là les conséquences énormes qu'entraîna par contre-coup la résistance héroïque du Mont-Saint-Michel sur la vocation de la vierge de Vaucouleurs et, par suite, sur les destinées de la France.



FIG. 120. — Sceau de Jean d'Harcourt comte d'Aumale et de Mortain[4]. Réduction aux 5/6èmes.

Les circonstances devenaient critiques. En 1421, la ville d'Avranches retombait au pouvoir des Anglais qui allaient s'y maintenir jusqu'en 1450. La pauvre abbaye, si fidèlement attachée à la cause française alors très compromise, voyait un nouveau désastre s'ajouter aux fléaux de la guerre étrangère[5]. Le 20 septembre de cette même année 1421, tout le chœur roman s'effondra jusqu'aux piliers de la croisée des transepts. Affligé de cette catastrophe, le Dauphin Charles, ne pouvant, dans la

1. A. de La Roque, *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*. Paris, 1662, 4 vol. in-folio; Dom Le Noir, *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt*, publiées par M. le marquis d'Harcourt, avec une lettre de M. L. Delisle. Paris, Champion 1907, in-4°.

2. « Saint-Mihiel, nom de l'abbaye autour de laquelle s'est groupée la ville du même nom est la forme meusienne de Saint-Michel. » (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. XCII).

3. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. XCVII.

4. *Arch. nat.*, *Norm.*, 2121.

Le sceau de Jean d'Harcourt était le suivant : Écu portant deux fasces, la première brisée d'une étoile, penché, supporté par deux sirènes, timbré d'un heaume, couronné et cimé d'une touffe de plumes de paon sur champ de feuillages. La légende en est détruite. Ce sceau, rond de 50 mm. (Arch. de la Manche, abbaye du Mont-Saint-Michel), était apposé à des lettres de non-préjudice concernant les privilèges de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (mai 1440). (G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*, p. 227, n° 2121).

5. Sur la misère des campagnes à cette époque, consulter A. Coville, *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI*. Caen, 1885, in-8°.

situation précaire où se trouvaient les finances de son royaume, aider de ses deniers à la réédification de cette partie de l'édifice, obtint du pape des indulgences pour tous ceux qui aumôneraient de leurs biens au profit de cette entreprise. Mais cette mesure n'eut pas de résultat, les pèlerinages s'étant fortement ralentis à cause de l'insécurité des chemins. « Chascun s'eschapoit plustôt que d'entreprendre des pèlerinages. » Du reste, l'année suivante (1422), par mandement signé de Caen, le 11 octobre, le duc de Bedford interdisait formellement aux pèlerins de se rendre au Mont « sur paine de confiscation de corps et de biens »[1]. Toutefois cette interdiction fut, par la suite, limitée aux seuls Normands, et commuée pour les autres pèlerins en paiement d'une redevance. La détresse devint telle que cette même année les moines se virent obligés d'engager à Dinan et à Saint-Malo « leurs argenteries et richesses pour vivre sur le pied de guerre, afin de conserver la place soubs la continuelle obéissance du roy de France ». La nature elle-même semblait trahir les défenseurs du Mont-Saint-Michel. En 1420, l'influence des marées, ayant détourné le Couesnon de son cours ordinaire, fit passer cette rivière entre le Mont et Tombelaine. Il ne semble pas qu'à cette date, ce rocher ait été, comme l'ont avancé certains historiens, entre les mains des Anglais, puisqu'il existe une pièce établissant que, le 27 juillet 1422, les religieux du Mont y prenaient avec le consentement de Jean le Juif, prieur de Tombelaine, 3000 livres de plomb qui devaient être employées tant à des citernes qu'à d'autres constructions[2]. Mais il fut occupé par eux le 11 février 1423 : alors ils « le fortifièrent merveilleusement pour tenir les gens du Mont en subjecion; mès les gens de la garnison du Mont leur firent plus de dommage et à mer et à terre, comme à gaigner leurs vesseaulx, affondrer les aultres et aultrement, qu'ils ne firent à ceulx du Mont »[3]. Protégés cependant par le cours du Couesnon, ils pouvaient y travailler aisément sans rien craindre de l'arrivée inopinée des troupes françaises.

La mort du comte d'Aumale, tué à Verneuil le 17 août 1424, priva de son chef la garnison montoise. Les Anglais en profitèrent pour entreprendre, dès le 24 du même mois, le siège du Mont-Saint-Michel. Le duc de Bedford confia la direction des opérations à l'un de ses favoris, Sir Nicolas Burdett, bailli du Cotentin pour le roi d'Angleterre. Les garnisons anglaises du Cotentin, notamment celles de Coutances, de Saint-Lô, d'Avranches, de Cherbourg et d'autres encore, fournirent des détachements. « D'un mandement de Bedford, daté de Rouen le 26 août 1424, il résulte que le total des forces assiégeantes s'élevait alors à 150 hommes

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 120.
2. *Ibid.*, t. I. p. 116.
3. *Ibid.*, pièces diverses n°s XXX et XXXI, p. 140 et 142.

d'armes auxquels on avait adjoint un nombre proportionnel d'archers; et comme il y avait toujours, dans le système militaire anglais de cette époque, 3 archers par homme d'armes, et qu'en outre chaque homme avait un *coustilier* et un serviteur, on voit que les Anglais avaient affecté spécialement à l'investissement du Mont-Saint-Michel, 780 combattants[1]. Le 27 septembre suivant, ils assiégeaient le Mont dont désormais le blocus était complet. Le 27 du même mois, ils établissaient à Ardevon une bastille qu'ils ne conservèrent que jusqu'au 24 février 1427, date à laquelle ils la détruisirent eux-mêmes « pour paour des Françoys qui venoient devant eulx ».

Un acte daté du 28 mars 1425 nous donne le nom du successeur de Jean d'Harcourt, avec le titre de capitaine, gardien et gouverneur des abbaye, ville et forteresse du Mont-Saint-Michel; c'est Jean, surnommé le bâtard d'Orléans, comte de Mortain, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Valbonnais, grand chambellan de France, le célèbre guerrier devenu populaire sous le nom de Dunois. Mais, comme à ce moment il jouait un rôle très actif dans la lutte engagée entre son beau-père Jean Louvet, président de Provence, et Artur de Richemont, institué connétable de France le 7 mars précédent, il ne prit probablement pas possession en personne de sa capitainerie. Il désigna, pour le suppléer, un des plus vaillants barons du Cotentin, Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, déjà attaché depuis le 1er mai 1421 à la garnison du Mont où il avait sous ses ordres quatre chevaliers bacheliers et quatorze écuyers. Nicole Paynel eut ainsi la charge du commandement pendant la période la plus difficile et la plus glorieuse de la défense. Sous ses ordres, le 12 mai 1425, la garnison montoise fit prisonnier Nicolas Burdett dans une sortie combinée avec une attaque de Jean de la Haye, baron de Coulonces, qui était venu couper la retraite aux Anglais du côté d'Ardevon. Burdett fut remplacé par Lorens Hauden ou Laurent Haulden, écuyer anglais, capitaine de Tombelaine, qui prit dès lors le commandement des forces assiégeantes sous la haute direction de Robert Jolivet. L'abbé renégat s'intitulait alors « conseiller et commissaire du roi d'Angleterre en la Basse Marche de Normandie pour le recouvrement de la place du Mont-Saint-Michel ». Le 13 juin, Jean Helmen, écuyer, prenait, en qualité de lieutenant, le commandement de la bastille d'Ardevon devenu vacant par la captivité du même Nicolas Burdett. Alors que les troupes anglaises occupaient les grèves depuis le commencement de l'année, du 17 mars au 20 juin une flotille complétait le blocus. Elle se composait de vingt navires : une hourque, deux barges, deux nefs, huit baleiniers ou galiotes et six autres bateaux de moindre tonnage[2]. Afin de mieux assurer l'unité d'action mili-

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, pièces n° XXXIV, p. 147.
2. *Ibid.*, t. I, p. 185.

taire, Jean, duc de Bedford, réunit dans la même main, à la date du 21 mai 1425, le commandement de ces forces de terre et de mer et le confia à l'un des plus grands seigneurs d'Angleterre, William de la Pole, comte de Suffolk[1]. Jamais la poignée de Français qui depuis sept ans tenait tête à l'ennemi au Mont-Saint-Michel, n'avait été attaquée par des forces aussi écrasantes. En proie à une disette croissante de vivres et de munitions, les défenseurs du Mont appelèrent à leur aide les habitants de Saint-Malo, leurs alliés. Encouragés par le duc de Bretagne, Jean VI, qui redoutait l'extension de la puissance anglaise aux confins de son duché, les Malouins s'empressèrent de répondre à cet appel. Dès 1423, en prévision d'une lutte à soutenir, Briand de Châteaubriand, sire de Beaufort, amiral de Bretagne, avait passé une convention avec Geoffroy de Malestroit et Raoul de Coetquen, pour l'armement d'une flottille. Les plus grands seigneurs bretons prirent place à l'envi sur cette flottille qui, dans les derniers jours de juin 1425, vint attaquer les navires ancrés dans la baie du Mont-Saint-Michel[2]. Pour remédier à l'infériorité où les mettait la hauteur des vaisseaux anglais, les Malouins s'élancèrent à l'abordage. Il y eut de part et d'autre des prodiges de bravoure. La flotte anglaise fut réduite à se rendre, sauf deux ou trois navires qui se sauvèrent à force de voiles. William de la Pole, battu sur mer et sur terre, perdit tout espoir de succès : il passa une dernière fois la revue des troupes à Ardevon, et s'en alla investir la place de Mayenne. Cette victoire, une des plus glorieuses de notre histoire militaire du xv[e] siècle, eut un retentissement énorme dans toutes les parties du royaume où les conquérants n'avaient pas encore étendu leur domination. A partir de ce moment, la croyance populaire enrôla définitivement l'Archange saint Michel en tête des auxiliaires du roi légitime. Charles VII, désireux de confier le gouvernement de la forteresse à un homme de haute valeur militaire, en nomma capitaine, le 2 septembre 1425, Louis d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc, à qui Nicole Paynel fut invité à remettre ses pouvoirs, le 26 octobre suivant. Fils aîné de Jean V, seigneur d'Estouteville et de Valmont, l'un des plus puissants barons du pays de Caux, qui, fait prisonnier à Azincourt, était captif en Angleterre où il devait rester vingt ans, cousin germain du comte d'Aumale par sa mère, Marguerite d'Harcourt, Louis d'Estouteville avait pris part, comme chevalier banneret, à toutes les expéditions du vainqueur de Montagu, et figurait, dès 1420, à côté des deux Olivier de Mauny, du

1. Siméon Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 201-2.

2. Dom Th. Le Roy donne à ce combat naval la date de 1423. Il est probable que cet auteur confond la date du combat avec celle de l'armement de la flottille. Nous trouvons d'ailleurs, dans les pièces diverses de la *Chronique*, un document établissant que, le 20 juin 1427, Charles VII, de Poitiers, fait don d'une somme de 300 francs à maître Nicolas de Voisines son secrétaire, qu'il a envoyé à deux reprises ravitailler le Mont-Saint-Michel, assiégé par terre en janvier, février, mars 1425, et par mer en mai, juin et juillet de la même année.

père et du fils, de Guillaume de Soterel, baron des Biards, de Jean d'Annebaut et de Colin Boucan, au premier rang des défenseurs du Mont-Saint-Michel. Marié à la plus riche héritière de la famille des Paynel, nommée Jeanne, il était devenu possesseur des plus magnifiques seigneuries de la région fertile qui s'étend, de l'Est à l'Ouest, entre Saint-Lô et Granville, et du Sud au Nord, entre Avranches et Valognes. Les envahisseurs s'étaient partagé à l'envi cette riche proie. William de la Pole, comte de Suffolk, s'était attribué la part du lion, à savoir Hambye et Bricquebec; son frère John s'était fait donner Moyon et les Mesnil-Ceron; et l'anglo-gascon Jean Harpedenne, Chanteloup, Appilly et Créances. On conçoit la farouche énergie qu'apportèrent ce chef illustre et ses compagnons d'infortune, à défendre la nationalité française, en songeant que tous se vengeaient en même temps de la spoliation de leurs biens et que l'acharnement de la résistance se nourrissait chez eux de l'espoir de les recouvrer. Cependant le bâtard d'Orléans, que la disgrâce de son beau-père, le président Louvet, avait dessaisi du gouvernement du Mont, avait gardé dans la place des partisans. Quand Louis d'Estouteville, de retour de l'absence qu'il avait dû faire, trompant la surveillance des Anglais, pour aller dans le Poitou prêter serment devant le connétable de Richemont, rentra au Mont-Saint-Michel, il trouva quelques-uns des hommes de la garnison et même des religieux de l'abbaye indisposés contre lui. Ces derniers regrettaient le privilège dont ils avaient joui avant la nomination du comte d'Aumale, de faire agréer leur abbé, ou le suppléant de leur abbé, comme capitaine de la place. Louis d'Estouteville rencontra une telle résistance que, pour en triompher, il dut faire appel à l'autorité souveraine qui l'avait investi. « On refusait de le reconnaître et de lui obéir, sous prétexte qu'on avait prêté serment à son prédécesseur. On faisait valoir également les munitions, ainsi que les approvisionnements dont la garnison du Mont était redevable à ce dernier, qui n'en avait encore donné aucune décharge »[2]. L'énergie du sire d'Estouteville, soutenue par l'autorité royale, eut raison de toutes ces intrigues, et la garnison du



Fig. 121. — Sceau de Louis d'Estouteville[1].

1. *Archives Nat., Normandie*, 2122. — Le sceau de Louis d'Estouteville porte un écu burelé au lion sur champ de fleurs. La légende est : « S. LOUYS D'ESTOUTEVILLE : SIRE D'AUSEBOST ET DE MOYON ». Ce cachet, rond de 40 mm. (Arch. de la Manche, abbaye du Mont-Saint-Michel), scellait un écrit portant confirmation de privilèges et franchises à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (novembre 1425). (G. Demay, *op. cit.*, p. 227, n° 2122).

2. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 229. Les admirables pages de cet auteur sur Louis d'Estouteville, sont à lire en entier.

Mont, enfin soumise à son nouveau chef, continua d'offrir au reste de la France un réconfortant et admirable exemple. Charles VII confirma les privilèges qui avaient précédemment été attribués à l'abbaye et prescrivit qu'aucune femme ni aucun prisonnier de guerre n'y fussent logés. Sur les indications du nouveau gouverneur, on poursuivit les travaux de fortification; on modifia les ouvrages existants et on en établit de nouveaux avec l'assentiment des moines propriétaires de tous les terrains bordant les maisons du côté de la grève. Pour y aider dans la mesure du possible, le roi autorisa le prélèvement de quelques taxes sur le pays circonvoisin; mais ces ressources furent d'un maigre rapport pour l'exécution de ces entreprises.

Le Mont n'était qu'un rocher isolé au milieu de la baie, en face de ce beau pays de Cotentin d'où la conquête anglaise avait violemment expulsé les gens de cœur, qui maintenant étaient réduits à contempler de loin, par delà les grèves, le sol natal comme une terre promise où il leur était interdit de pénétrer. Cependant le seigneur d'Auzebosc voulut doter cet îlot de la même organisation administrative, judiciaire et financière, que s'il eût présenté à lui seul le vaste territoire péninsulaire occupé par les envahisseurs. Le bailli anglais du Cotentin et le vicomte anglais d'Avranches étaient pour lui inexistants. Il pourvut à l'installation au Mont, d'une part, d'un bailli du Cotentin, qui s'appella Guillaume de Nautray, baron des Biards, et, d'autre part, d'un vicomte et d'un garde du scel de la vicomté d'Avranches qui se nommèrent, le premier, Richard Lombard, et le second, Guillaume Paynel, ce dernier qualifié d'écuyer. Le 26 juin 1426, dans une circonstance où il s'agissait d'appliquer la peine capitale, on vit Lombard obtenir des religieux l'autorisation de faire dresser sur les grèves des fourches patibulaires pour l'exécution du condamné[1].

Le blocus du Mont continuait avec une égale rigueur. La garnison de Tombelaine, qui fournissait les principaux effectifs de l'armée assaillante, devint l'objectif du commandant de la forteresse. Vers la Toussaint de 1425, Louis d'Estouteville et ses compagnons fondirent « sur ceux qui estoient dehors du fort dudit Tombelaine et les traitèrent si mal que ceux du dedans furent contraincts de sortir à l'ayde de leurs compagnons ainssy mal menés; mais nos Michaelistes renforçant leurs bras et leur valleur, mirent presque toute la troupe angloise tombulanoise, avec ses coadjuteurs, à mort, jonchants toute la grève de leurs cadavres, et ainssy victorieux, ils s'en revinrent en leur garnison... »[2]. Espérant poursuivre ces avantages des troupes françaises, les Bretons se présentèrent devant

1. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 235.

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 259 et 360. L'auteur dit tirer son récit des manuscrits du Mont qu'il a entre les mains.

Saint-James-de-Bevron; mais ils « furent desconfiz et mis en fuite par les Anglais ». Ils s'en allèrent alors, aidés des Montois, fortifier Pontorson, que Thomas de Scales vint bientôt assiéger.

A la nouvelle du traité de Troyes, les défenseurs du Mont-Saint-Michel s'étaient empressés de reconnaître le dauphin pour régent et légitime héritier du trône. Tant pour récompenser la fidélité des habitants que pour se procurer dans sa détresse une nouvelle source de revenus, ce prince établit, en date du 9 octobre 1420, une Monnaie dans cette forteresse, pour qu'il y fût frappé, au nom du roi, des espèces d'or et d'argent pareilles à celles que Charles VI faisait faire dans ses autres ateliers monétaires[1]. Sur la prière de Louis d'Estouteville, Charles VII, par lettres patentes signées de Bourges, le 8 septembre 1425, fit pour un an abandon de tous ses droits seigneuriaux sur les espèces fabriquées dans l'atelier monétaire montois, savoir d'une moitié en faveur des chevaliers et des écuyers et de l'autre moitié en faveur des moines. Mais comme les généraux maîtres des monnaies tardaient à mettre ces ordonnances à exécution, les intéressés durent se pourvoir devant le roi pour obtenir un renouvellement et une prolongation de leur privilège. De nouvelles lettres, du 24 avril 1426, leur octroyèrent pour trois ans, tous les profits précédemment accordés. Deux jours après, cette ordonnance était cette fois rendue exécutoire par les commissaires des finances royales[2]. Charles VII, sur les instances du gouverneur d'Estouteville, accorda en outre aux religieux, appauvris par la guerre, exemption de tous droits de péage pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs.




Fig. 122.— Salut d'or d'Henri VI, frappé à Rouen pendant le siège du Mont-Saint-Michel.

1. Lecointre Dupont, *Lettres sur l'Histoire monétaire de la Normandie*, p. 135 à 142. On fabriquait au Mont-Saint-Michel des écus d'or à la couronne, des Grands Blancs et des Petits Blancs. Malheureusement rien de l'ordonnance du Dauphin ni de l'exécutoire rendu par les commissaires de ses finances ne nous fait connaître le *différent* qui distinguait ces espèces. Suivant Lecointre Dupont, il est probable que, comme les autres pièces sorties des ateliers monétaires créés par Charles VII, elles portèrent une ou deux des lettres initiales du nom de cet endroit (p. 63). M. Adr. de Longpérier (Mgr Germain, *Saint Michel et le M.-S.-M.*, pièces justif., p. 522 à 524) n'est pas de cet avis. Le point secret sous la dix-huitième lettre (marque française de Saint-Lô), devenu sans emploi par suite de l'occupation anglaise, aurait, suivant lui, été attribué au lieu qui avait remplacé Saint-Lô dans la liste des ateliers français. L'exemple sur lequel il raisonne est un agnel d'or où le point secret se trouve sous la lettre T. Pour compléter le résultat de nos recherches sur cette question qui ne nous semble pas jusqu'ici résolue, nous citerons Hoffmann qui, dans sa liste des ateliers monétaires sous Charles VII (p. 59), donne le Mont-Saint-Michel comme ayant pour différent la coquille ; mais ce savant expert fait suivre cette indication d'un point d'interrogation qui témoigne de son hésitation.

L'un des éléments principaux de la résistance des assiégés fut la flottille du Mont-Saint-Michel. Tandis que les bastilles anglaises interceptaient presque complètement les communications avec la terre ferme devenue pays ennemi, des baleiniers de trente à cinquante tonneaux et quelques barques pontées, dites « escaffes », montés par des marins intrépides, formés à l'école des corsaires de Saint-Malo, rendaient d'inappréciables services pendant les nuits noires. Échappant à la vigilance des guetteurs de Tombelaine, elles effectuaient, à la faveur de la marée qui les portait jusqu'au pied des remparts, le ravitaillement des défenseurs de la forteresse.

L'évêque de Coutances, Philibert de Montjeu, très dévoué au parti anglo-bourguignon et initié aux projets des envahisseurs, jugea le moment opportun pour retirer le dépôt qu'il avait fait à l'abbaye de ce que sa cathédrale possédait de plus précieux, tels que reliquaires, ornements et même argent monnayé. Il en donna décharge aux religieux du Mont-Saint-Michel, le 7 février 1427[1]. Ce qui n'empêcha pas, dans le même temps, un moine profès du Mont, du nom de Raoul Priout, prieur de Saint-Victeur du Mans, de faire don à l'abbaye d'un angelot d'argent doré, renfermant deux épines de la couronne, et d'une figure de même métal tenant entre ses mains le morceau de la vraie croix donné par Philippe le Bel[2].

Cependant les Anglais cernaient toujours Pontorson. Pour leur en faire lever le siège, le Jeudi saint 17 avril 1427, le baron de Coulonces et plusieurs autres chevaliers français et bretons qui s'étaient réunis au Mont-Saint-Michel, leur livrèrent, près de la petite rivière de la Guintre[3], un sanglant combat où le baron trouva la mort, tandis que ses troupes étaient repoussées avec des pertes sérieuses[4].

L'agonie de la France n'avait pas ébranlé la farouche fidélité des Montois à la nationalité française, malgré les nombreuses défections qui se produisaient autour d'eux. A ce moment, la glorieuse équipée de Jeanne d'Arc vint apporter un nouvel encouragement à leur résistance obstinée. Loin de les abattre, la captivité et le supplice de la bonne Lorraine accru-

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 362.
2. *Ibid.*, t. I, p. 362.
3. Entre Courtils et Huynes.
4. A partir de ce moment l'activité des Anglais devient extrême. Ils veulent en finir à tout prix avec les résistances de la place. Par mandement daté de Rouen, le 17 septembre 1428, Henri VI prescrit, en vue du recouvrement du Mont-Saint-Michel et du *siège qui doit être mis au retour de la belle saison* par terre comme par mer devant cette forteresse, une levée extraordinaire sur tous les contribuables du duché de Normandie montant à 30 000 livres tournois et payable en deux termes, moitié à la Chandeleur 1429, moitié à la Pentecôte suivante (*Chronique*, pièces diverses, XCVIII, p. 272). Le 20 septembre 1428, il mande à ses trésoriers de payer 650 livres tournois à Jean Haspeley, bailli du Cotentin, à titre de complément d'indemnité des dépenses évaluées à 1 400 livres tournois que ledit bailli a faites pour la construction d'une bastide à Genest en vue du blocus et du recouvrement du Mont-Saint-Michel (*Chronique*, pièces diverses, XCIX, p. 275).

rent encore leur haine à l'égard de l'Anglais. Or, Robert Jolivet, comme son collègue Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, faisait à cette époque partie du Grand Conseil réuni autour de l'enfant-roi Henri VI et auquel il faut imputer les mesures de rigueur prises contre les Français insoumis et en particulier contre la Pucelle[1]. Sa présence, le 24 mai 1431, à l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen est un fait établi[2], et sa complicité dans les principaux actes dirigés contre nos nationaux autorise à penser que, six jours après, il était du nombre des juges iniques qui perpétrèrent l'autodafé de la Place du Vieux-Marché. Pendant que ses moines souffraient les privations et les angoisses d'un siège acharné, tandis que l'abbaye, endettée, était tombée dans le plus complet dénûment[3], Robert Jolivet vivait des revenus du couvent et de subsides que lui accordait le roi d'Angleterre, dont il ne quittait pas la cour et qu'il accompagnait jusque dans ses déplacements[4]. Il avait, dit M. Ch. de



Phot. Neurdein

Fig. 123. — Hôtellerie de la Sirène.

1. Ch de Robillard de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 17.

2. Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Ibid.*, p. 129.

3. Le 8 juin 1432, Jean II, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont, lieutenant général du roi Charles VII, donna pendant un an aux vicaire et religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, réduits par l'occupation anglaise et la désertion de leur abbé à un tel degré de pauvreté qu'ils avaient dû vendre la plupart des joyaux et calices de leur église, le produit des contributions militaires, impôts et subsides mis par les gens d'armes de la garnison du Mont sur toutes les terres et paroisses appartenant à ladite abbaye (*Chronique*, pièces diverses, CXXII, p. 309). A plusieurs reprises, les Souverains Pontifes adressent aux fidèles de la chrétienté entière des lettres pour les engager à secourir le monastère.

4. « Paiement fait à Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, pour quarante et un jours (du 20 novembre 1431 au 30 décembre suivant) employés à se rendre de Rouen à Mantes et de là à Paris, « en la compagnie du roy et par son ordonnance pour le fait de son couronnement ». Quittance du 9 anvier 1432 (*Bibl. Nat.*).

Beaurepaire[1], pris une part importante aux délibérations du Conseil, relatives au siège d'Orléans. En mainte occasion, il avait accepté des missions qui convenaient mieux à un homme d'épée qu'à un prélat de l'Église. Avec Raoul Lesage, il était allé, en 1424, visiter le port d'Harfleur, et y déterminer l'emplacement d'un château fort qu'on voulait y construire; en 1429, il s'était rendu à Pontoise et à Gisors pour en renforcer les garnisons. Avec le même collègue, en 1432, il fixait l'effectif de la compagnie du bailli du Cotentin dans l'armée que le sire de Wylugby devait conduire au siège de Bons-moulins.... Dès 1423, il avait parcouru la Basse-Normandie, hâtant la perception des subsides affectés au siège du Mont-Saint-Michel, et l'entrée en campagne de ceux qui avaient été désignés pour cette expédition. La même préoccupation l'amenait, en 1429, à Eu et à Gamaches, au-devant de l'abbé de Fécamp, revenu d'Angleterre où il était allé demander des renforts pour vaincre la résistance des compagnons du sire d'Estouteville[2].

La pauvre abbaye ne craignait pas de ravisseur plus redoutable que son abbé. Charles VII mit bien tout son bon vouloir à faire justice de la spoliation dont ce dernier s'était rendu coupable envers elle. La charte royale du 25 juillet 1432 « confisque et donne aux religieux, prieur et couvent du Mont-Saint-Michel tous les biens acquis en Normandie et ailleurs par frère Robert Jolivet, leur abbé, qui s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté en embrassant le parti des Anglais[3] ». Mais l'occupation du pays par les troupes ennemies rendait cette mesure complètement illusoire.

Un nouveau sinistre allait encore mettre à l'épreuve l'indomptable énergie des assiégés. Le lundi de Quasimodo de l'année 1433, « le feu prit en la ville du Mont-Saint-Michel et réduisit une grande partie des maisons d'icelle en cendres[4] ». Enfin, le 17 juin 1434, « les Anglais (ayant veu la ville de ce Mont brusler) estimèrent que facilement ils se pourroient rendre maistres du rocher du Mont-de-Tombe et de ses appartenances; partant, ils y vinrent environ 20000 hommes[5] soubs la conduite du seigneur d'Escalles[6], bien armez et avec une quantité de machines espouventables où, estant prez, ils assaillirent si furieusement les murailles de ladite ville, que bresche y fut faicte, eux criant ville gagnée; mais venant à l'assault, ils furent si vivement repoussez du capitaine Louys d'Estouteville et de tous les seigneurs et gentilshommes spécifiés de l'autre part avec leurs gens d'armes, que presque toute cette troupe angloise demeura morte sur

1. *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 19.
2. *Bibl. Nat.* Fonds Gaignières, 266.
3. *Chronique*, pièces diverses, CXXVII, p. 320.
4. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 368 et 369.
5. L'exagération est évidente. Certains auteurs parlent de 8000 hommes : nous pensons qu'ils se rapprochent plus de la vérité.
6. Le sire de Scales.

la grève.... Chose admirable qu'aulcun de nos Michaelistes ne fust blessé[1] ». Dans sa fuite précipitée, l'ennemi dut abandonner son artillerie dont subsistent encore les deux bombardes, actuellement déposées dans l'avancée[2].

La garnison de la forteresse se composait de gentilshommes qui, réfractaires au joug de l'étranger, s'étaient réunis au Mont-Saint-Michel pour y venger, dans des combats assurés d'une retraite inexpugnable, leur honneur et la perte de leurs domaines. Dans un sentiment de légitime



Phot. Neurdein.

Fig. 124. — Bombardes prises aux Anglais, le 17 juin 1434.

orgueil et de fraternité d'armes, ces preux avaient, dès 1427, fait peindre leurs armoiries et leurs noms sur le mur Ouest du transept méridional de l'église abbatiale[3].

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 369, 370.

2. D'autres pièces d'artillerie, de même provenance, ont été vendues depuis par les gouverneurs du Mont.

3. Ms. nº 5696 de la Bibl. Nat. — Voir O. de Poli, *Les défenseurs du Mont-Saint-Michel* (1417-1450), Paris, 1894, in-18.

Cette liste se composait de 7 rangées portant chacune 17 écussons et noms de chevaliers disposés dans l'ordre ci-après. Elle portait en tête les armes et le nom du roi de France Charles VII et, au-dessous, ceux de Louis d'Estouteville, gouverneur de Normandie, capitaine du Mont-Saint-Michel, et de Jean Paisnel, chevalier banneret. Suivaient les écussons et noms de :

1, C. Hamon; 2, de Créquy; 3, de Guyminé; 4, de la Hunaudaye; 5, de Torigny; 6, de Bourdeaux; 7, de la Haye; 8, André du Pys; 9, C. de Manneville; 10, de Briqueville; 11, de

Découragés, les Anglais refirent une bastille à Ardevon, à l'emplacement de celle qu'ils y avaient détruite, et l'occupèrent jusqu'au 21 janvier 1435, date à laquelle ils l'abandonnèrent après l'avoir brûlée. Ils en élevèrent une autre aux Pas, au sud d'Ardevon, sur le chemin de Pontorson à Avranches. Leur principal point d'appui était à Tombelaine, dont le capitaine, William de la Pole, comte de Suffolk, avait alors pour lieutenant Maikyn Eflangowich. L'année précédente, ils avaient fait armer le peuple de Normandie, organisation militaire qu'ils n'hésitèrent pas à appliquer à une province nouvellement conquise[1]. Le duc Jean d'Alençon les ayant forcés à lever le siège d'Avranches, d'Estouteville mit sur pied un grand nombre d'hommes d'armes pour aller rançonner les vicomtés d'Avranches et de Coutances. La fortune des armes servait mal les Anglais. Ils avaient dû, à l'approche des troupes françaises, démolir les fortifications de l'abbaye de Savigny. Malgré ces échecs, ils apportaient à la résistance la ténacité

Biars; 12, de Folligny; 13, de la Luserne; 14, J. Pigace; 15, Le Bastard d'Aussebosq; 16, de la Hache; 17, R. Roussel; 18, de Colombière; 19, P. du Gripel; 20, R. de Beauvoir; 21, G. de Saint-Germain; 22, P. de Tournemine; 23, J. de Carrouges; 24, T. Pirou; 25, T. de Montcair; 26, de Vair; 27, d'Auxais (ou Daussays); 28, de Verdun; 29, G. de Helquilly (ou de Heurquilly); 30, de la Haye de Harra; 31, C. Pigace; 32, d'Esquilly Sainte-Marie; 33, R. du Homme; 34, T. de Percy; 35, Nel; 36, de Quintin; 37, de Veyr; 38, de la Haye-Hüe; 39, J. de Nocy; 40, de la Brayeuse; 41, de Rouencestre; 42, de Briqueville; 43, J. d'Espas; 44, G. de Prestel; 45, G. de Crux; 46, C. de la Motte; 47, L. de la Motte; 48, M. de Plom; 49, P. Le Grys; 50, L. de la Paluelle; 51, J. Guitton; 52, le baron de Coulonces; 53, de Nautret; 54, H. Le Grys (ou Legri); 55, de Hally; 56, F. de Mesle; 57, C. de Fontenay; 58, G. Le Vicomte; 59, S. de Tournebu; 60, Hoüel; 61, H. Thezart (ou Thesart); 62, Fr. Hérault (ou Héraut); 63, L. de la Motte; 64, Le Bastard de Pigace; 65, Jean de Criquebeuf; 66, A. de Lougnes (ou de Lougue); 67, L. de Cantilly; 68, L. de Lougnes (ou de Lougue); 69, de Folligny; 70, Aux Espaules; 71, Le Bastard de Crombeuf; 72, Jean Benoist; 73, G. Benoist; 74, F. Benoist; 75, de la Viette; 76, R. de Brécey (ou de Brécé); 77, J. Hartel; 78, de Clinchamp; 79, R. de Briqueville; 80, C. des Moustiers (ou Desmoutiers); 81, G. d'Espas; 82, F. Auber; 83, F. de Marcillé; 84, E. d'Orgeval; 85, de Malsire (ou J. Massire); 86, de la Marre; 87, R. de Nautret; 88, P. Bascon; 89, de Clère; 90, Le Bastard de Thorigny; 91, J. de la Champaigne; 92, D. de Bruilly; 93, P. du Moulin; 94, J. Gouhié (ou Gouier); 95, R. de Regnir (ou Regnirs); 96, R. Flambart; 97, R. de Bailleul; 98, M. de Bences (ou Leblances); 99, P. d'Aulceys; 100, L. Guérin; 101, Guillaume de la Bourguenobles (ou Bourguenolles); 102, Yves Priour Vague de mer; 103, B. de la Marre; 104, Henry Millart; 105, S. Flambart; 106, B. de Bences; 107, de Cruslé; 108, Le Bastard de Combre; 109, P. Allard; 110. R. du Homme; 111, S. de Saint-Germain; 112, J. Dravart (ou Drawart); 113, G. Artur; 114, L. de Charpentier; 115, J. de Pontfoul; 116, G. de Semilly; 117, R. de Semilly; 118, R. de la Motte-Vigor; 119, Jean Lebrun.

Au-dessous de la liste, étaient 28 vers donnant sa date et la commentant. Le temps ayant endommagé ces peintures, des réparations leur furent faites en 1630 et 1661. Dans l'abandon où fut laissée l'église après le départ des religieux en 1790, elles disparurent complètement. En 1823, M. Esmangart, préfet de la Manche, fit faire, par les soins de M. de Clinchamp, président de la Société d'archéologie d'Avranches, un tableau manuscrit de 1m,53 sur 0m,70 portant les « noms et armes des Cent dix-neuf gentilshommes qui se dévouèrent pour la défense du Mont-Saint-Michel ». Pour parer au danger que sa combustibilité faisait courir à ce document, on fit graver une autre liste sur une plaque de cuivre de 0m,65 sur 0m,48 qu'on plaça dans le transept sud de l'église abbatiale à l'emplacement de la litre d'armes du xve siècle. Ce tableau et cette plaque existent encore à l'Abbaye.

1. L'adoption de cette mesure par le roi de France en 1448 (essai d'organisation d'une armée permanente : les « francs archers ») fut l'une des causes des succès militaires de la fin du règne de Charles VII.

spéciale à leur race, et, le 9 avril 1435, Henri VI prescrivait à Thomas de Scales de tenir garnison à Saint-Jean-le-Thomas, pour bloquer le Mont-Saint-Michel et s'opposer aux entreprises des défenseurs de cette place. Toutefois, la Chronique fait encore mention, à la date du 13 août suivant, d'une « détrousse » de la garnison anglaise de Tombelaine par la garnison française du Mont. Les Français recouvraient à la même époque Dieppe, Harfleur, Meulan, Houdan, le bois de Vincennes, Corbeil et beaucoup d'autres places fortes; et le 14 septembre, Jean, duc de Bedfort, régent de France pour son neveu Henri VI, mourait au manoir de Cantereine, près de Rouen. Mais l'Anglais, voyant sa proie lui échapper, multipliait les mesures pour la conserver. Le 25 janvier 1436, c'est la prescription à tous les Normands de l'obligation de porter une croix vermeille sous peine d'être considérés comme rebelles; le 28 mars suivant, c'est un mandement de Hue Spencer, bailli du Cotentin, « enjoignant aux habitants du plat pays de s'armer de bâtons et de se mettre en embuscade sur les chemins pour résister aux ennemis[1] ». Enfin, c'est un autre mandement au lieutenant du bailli du Cotentin d'appeler sous les armes tous les nobles et gens de guerre. Mais rien ne devait plus conjurer la chute progressive d'une domi-



Phot. Neurdein.

Fig. 125. — Maison de l'Arcade et Tourelle du guet, restaurées en 1907.

1. *Chronique*, t. II, p. 77.

nation dont l'effondrement allait être aussi profond qu'avait été grande sa fortune. Le 13 avril 1436, Artur de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, pénétrait avec Dunois dans Paris où Charles VII entrait triomphalement le 12 novembre suivant. Battant en retraite, les Anglais se retirèrent à Rouen[1].

Plusieurs expéditions militaires de la garnison du Mont signalèrent les années qui suivirent son triomphe contre l'assaut de 1434; Granville ne tarda pas elle-même à tomber au pouvoir des audacieux chevaliers. Louis d'Estouteville en surprit la garnison et la fit prisonnière[2].

Le monastère n'en gémissait pas moins sous les charges accablantes que faisait peser sur lui l'entretien de ses défenseurs. Le vicaire général, Jean Gonault, en cette même année 1436, appela les censures du Concile de Bâle sur la conduite de Robert Jolivet qui, loin de ses religieux, consumait dans une existence fastueuse les richesses d'une abbaye qu'il laissait tomber en décadence. La bulle qu'il obtint resta sans effet. Quelques personnes généreuses vinrent au secours du monastère. Charles VII donna, pour trois ans, aux religieux les contributions de guerre à lever sur les habitants des seigneuries leur appartenant[3]; il leur confirma l'exemption de tous droits de péage et de coutume pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs[4]. Ces quelques bénéfices joints aux ressources que pouvait tirer l'abbaye de la rançon des prisonniers permirent encore à Jean Gonault d'acquérir quelques rentes sur les deniers du couvent.

Cependant Avranches résistait encore. Le 23 décembre 1439, un corps d'armée anglais, placé sous les ordres du comte de Dorset, des sires de Talbot, de Falkenberg et de Scales, vint à son secours et réussit à en faire lever le siège. Cet échec mit en éveil la prudence de Louis d'Estouteville qui résolut aussitôt de renforcer les fortifications du Mont-Saint-Michel pour proportionner leur résistance à la puissance des moyens d'attaque par l'artillerie. Il fit donc doubler en épaisseur une partie du rempart et les tours dans les points où pouvaient se porter les principaux efforts de l'assaillant.

Cette même année 1439, Charles VII, reconnaissant l'importance militaire acquise par cette place forte, prit le monastère et ses dépendances sous sa protection en les unissant à la couronne de France. En même temps, il exempta d'impôts dans l'étendue de son royaume tous les

1. Voir à ce sujet : *Histoire de France* (sous la direction d'E. Lavisse), t. IV, fasc. 2 : *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, par Ch. Petit-Dutaillis; E. Cosneau, *Le connétable de Richemont* (*Artur de Bretagne*) 1393-1498. Paris, Hachette, 1886, in-8°, (*Thèse de doct.*), XV, 712 p. Cf. en particulier, quatrième partie, chap. VII : *Le recouvrement de la Normandie.*

2. Le 29 mai 1436, deux canons étaient amenés de Vire par l'ordre de Thomas de Scales pour résister aux Français maîtres de Granville.

3. Charte du 24 janvier 1439.

4. Charte du 8 août 1439.

approvisionnements destinés aux religieux. A son exemple, en 1442, le duc de Bretagne lui-même, François Ier, désireux de contribuer à l'allègement des charges de l'abbaye, affranchit « de tous subsides les provisions destinées aux moynes. »

Ici prend place un incident assez peu connu et que nous croyons intéressant de relater, car il fait entrevoir sous un jour plus conforme aux réalités la vie morale de certains des compagnons de l'illustre capitaine qui défendit avec tant d'éclat le Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'un complot ourdi sous les auspices, ou tout au moins au profit, du bâtard d'Orléans pour enlever le commandement du Mont à Louis d'Estouteville et l'expulser de vive force de la forteresse confiée à sa garde[1]. Ce fait historique démontre que, parmi les défenseurs du Mont-Saint-Michel, il s'en trouvait qui ne s'étaient enrôlés sous la bannière de Louis d'Estouteville que pour cacher, sous l'apparence de leur fidélité au roi de France, une vie d'aventures, pour ne pas dire de pillages. Il suffisait du silence pour grouper secrètement quelques guerriers résolus à former une alliance ayant pour but le partage du butin. Vers le mois de mai 1439, quatre des défenseurs du Mont formèrent une association de ce genre; c'étaient Guillaume des Pas, baron de Coulonces, qui avait le titre de lieutenant du capitaine de la place, Guillemin de Mauvoisin, Gauvain de La Haye et Jean Guiton. Informé de ce pacte coupable, Louis d'Estouteville le fit rompre aussitôt : d'où fureur des quatre intéressés. L'un d'entre eux, Guillemin de Mauvoisin, jura de se venger en faisant relever Louis d'Estouteville de sa capitainerie du Mont-Saint-Michel. Mauvoisin se rappelait que Dunois n'en avait été dépouillé qu'à son corps défendant et n'avait pas cessé de la regretter. Il résolut de tenter un coup de main pour se rendre maître de la forteresse et en chasser d'Estouteville. Il y rétablirait le bâtard d'Orléans qui, très en faveur à la Cour, se chargerait de faire ratifier par le roi le fait accompli.

« Le complot, écrit Siméon Luce[2], dut être ourdi vers la fin de 1440 et pendant les trois premiers jours de 1441. Les principaux conjurés étaient, outre Guillemin Mauvoisin qui en avait pris l'initiative : Jean Mauvoisin,

1. Exposé dans tous ses détails par M. Siméon Luce (*La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 263 à 272), ce complot a été révélé pour la première fois par un rouleau en papier contenant le procès-verbal des interrogatoires subis du 3 août au 11 septembre 1441 par quelques-uns de ceux qui y avaient trempé. Ce rouleau, de 3 mètres de longueur sur 0m,30 de largeur, fait partie des archives de la principauté de Monaco. Il appartenait au riche chartrier de Torigny, d'où il est passé dans les archives du prince actuel de Monaco, descendant de Jacques-François-Léonor Goyon, comte de Torigny et sire de Matignon, marié le 20 octobre 1715 à Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. M. G. Saige, archiviste du prince de Monaco, a communiqué à Siméon Luce plusieurs documents du fonds d'Estouteville (xve siècle) relatifs au Mont-Saint-Michel (Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*. Paris, 1893, p. 785).

2. *Op. cit.*, p. 269.

frère de Guillemin; Guillaume des Pas, baron de Coulonces, lieutenant de Louis d'Estouteville, qu'on s'étonne de voir compromis dans cette misérable intrigue; les frères Pierre et Guillaume Hérault, auxquels appartenait héréditairement la sergenterie fieffée de ce nom à Genest et dont l'hôtel, compris dans l'enceinte de l'abbaye, devait servir de lieu d'embuscade pour la perpétration du coup de main; deux écuyers de la garnison, Jean Beton et Jean de Brecey; un simple homme d'armes, Jean le Brun; un Cauchois nommé Laurent le Conte et enfin deux bourgeois du Mont-Saint-Michel, Jean Charpentier et Perrin Dupuis, ce dernier tenant une hôtellerie désignée, ainsi que l'hôtel des frères Hérault, pour être l'une des cachettes où s'embusqueraient quelques-uns des hommes d'armes sur lesquels on comptait pour se rendre maître par surprise de la forteresse. Mauvoisin avait fait choix d'un dimanche pour mettre son plan à exécution, parce qu'il voulait occuper d'abord le monastère proprement dit situé au sommet du Mont et où l'on ne pouvait s'introduire en nombre que ce jour-là, sous prétexte d'entendre la messe dans l'église abbatiale. »

Quatre jours avant le dimanche fixé, tout fut découvert. D'Estouteville expulsa les deux frères Mauvoisin, tandis que l'hôtelier Perrin Dupuis, pris de peur, courait se cacher à Dol. Louis pardonna à son lieutenant, le baron de Coulonces, qui s'était jeté à ses pieds en implorant sa clémence au nom du sentiment religieux.

Les principaux complices de Mauvoisin n'en furent pas moins jetés en prison trois mois et demi plus tard et jugés par une commission militaire présidée par le seigneur d'Estouteville en personne et composée de membres pris dans la garnison montoise. Le rouleau des Archives de Monaco, qui nous a conservé les dépositions de six des accusés, fournit encore des détails d'un grand intérêt. Il résulte notamment d'un passage de la déposition de Guillaume Hérault que le frère cadet du capitaine du Mont-Saint-Michel, Guillaume d'Estouteville, le futur abbé commendataire, promu deux ans auparavant au cardinalat par le pape Eugène IV, résidait alors dans la forteresse.

Le complot tramé contre Louis d'Estouteville n'arrêta pas le cours de ses exploits. Le sire de Scales avait élevé sur le roc de Granville une forteresse, dont il avait confié le commandement à son fils naturel, surnommé le bâtard de Scales. Ayant noué des intelligences dans cette place, Louis d'Estouteville, aidé de ses deux fils, Michel et Jean, réussit, dans la nuit du jeudi 8 novembre 1442, à la faveur d'une escalade audacieuse, à s'emparer de ces fortifications et à reprendre Granville aux Anglais[1]. Bientôt ceux-ci, harcelés de tous côtés et épuisés par des efforts que n'encourageait plus le succès, en furent réduits à des trêves qu'ils violaient souvent, sans pourtant recueillir aucun fruit de leur mauvaise foi.

1. Siméon Luce, *Chron. du M.-S.-M.*, I, p. 43; II, p. 145 à 164.

Tandis que l'heure de la délivrance approchait pour la Normandie, celle de l'expiation allait sonner pour l'abbé renégat du Mont-Saint-Michel. Dès le 21 juillet 1435, c'est-à-dire peu de temps après les triomphales journées des Montois, Robert Jolivet avait écrit au pape pour essayer de justifier sa trahison[1]. En juin 1442, prévoyant la chute de la puissance à laquelle il avait livré son monastère, il crut préparer sa rentrée en grâce auprès de ses religieux en demandant l'élargissement de l'un d'entre eux, qu'il avait fait détenir dans les prisons de l'archevêque de Rouen[2]. Il mourut deux ans après dans cette même ville de Rouen, où la sépulture lui fut donnée dans le collatéral Nord du chœur de l'église paroissiale Saint-Michel. Ce tombeau, que notre figure 126 nous dispense de décrire, porte l'inscription : « Hic est sepultura domini Roberti quondam abbatis Montis Sancti Michaelis, regis consiliarius, qui obiit anno Domini M°CCCC°XLIIII decima VII mensis Julii. Anima ejus requiescat in pace. Amen. »



Fig. 126. — Tombeau de Robert Jolivet dans l'église Saint-Michel de Rouen.

D'après un calque du dessin original de Gaignières à Oxford. Bibl. Nat., Cab. des estampes.

Il semblerait que les armoiries du monastère remontassent à la prélature de Robert Jolivet. Le manuscrit 18949[3] nous dit qu'à cette époque « l'écusson de l'abbaye était *fond d'argent*

Fig. 127. — Armoiries de l'Abbaye au xve et au xviie siècle.

Ces dernieres d'après le ms. 4902 de la Bibl. Nat., fonds français.

1. « *Robertus Jolivetus, abbas monasterii S. Michaelis, explicat quare ob obedientiam regis Angliae transierit et omnes possessiones monasterii occupaverit.* » Sup. Eug. IV, n° 301, fol. 195b (Denifle, *op. cit.*, n° 204).

2. Le sceau de Robert Jolivet, dont nous donnons la reproduction p. 195, fig. 118, est appliqué sur cette pièce.

3. *Histoire du Mont-Saint-Michel depuis sa fondation par saint Aubert* (708) *jusqu'en* 1744, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (*Bibl. Nat., fonds français*).

à trois coquilles de sable, une crosse d'argent pour cimier ». Lors de son premier pèlerinage au Mont-Saint-Michel, en 1462, Louis XI ajouta au blason de l'abbaye le chef de France : *d'azur aux trois fleurs de lys d'or.* Quand il y revint pour la troisième fois, en 1473, le nombre des pièces des armoiries s'était augmenté et, au lieu de trois, les coquilles étaient sans nombre. Les armes du monastère montois se blasonnaient comme suit : « *d'argent, chargé de coquilles de sable sans nombre au chef de France ancien, une crosse d'argent pour cimier* ». Enfin, le même manuscrit indique pour les armoiries abbatiales aux XVI[e] et XVII[e] siècles une nouvelle variante, que confirme un écusson figuré sur le manuscrit 4902[1] et qui se blasonne : « *d'argent à dix coquilles de sable, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, et pour cimier une crosse et une mitre d'argent* ».

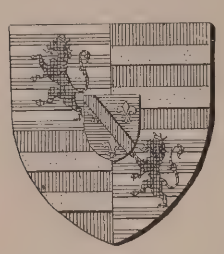


Fig. 128. — Armoiries de Guillaume d'Estouteville.

Guillaume d'Estouteville (1444-1482), premier abbé commendataire[2]. — Dès que les religieux connurent la mort de Robert Jolivet, ils s'empressèrent d'élire son successeur en la personne de Jean Gonault. Ce moine profès était entré à l'abbaye en 1411 et avait été nommé vicaire général, en 1420, pour suppléer à l'absence de l'abbé. Il avait administré avec sagesse le monastère durant la tourmente du siège, et les moines crurent remplir un devoir de reconnaissance en conférant l'honneur à celui qui avait si bien rempli la charge. Mais des difficultés survinrent, qui eurent pour effet d'annuler le résultat de cette élection. En effet, aussitôt que fut connue la vacance du siège abbatial, Louis d'Estouteville se hâta d'en prévenir son frère Guillaume, le cardinal, qui habitait alors à Rome. Usant en même temps de l'influence que lui donnait auprès de la Cour sa parenté avec la famille royale[3], il sollicita du roi Charles VII une recommandation toute

1. *Bibl. Nat., fonds français.*

2. La commende est le dépôt d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré, etc.) entre les mains d'une personne, soit clerc, soit laïque, qui ne peut le tenir que nominalement et non en titre. La commende peut être temporaire ou perpétuelle. Dès le VI[e] siècle, les rois s'emparèrent des bénéfices ecclésiastiques et les distribuèrent aux séculiers dont ils voulaient récompenser les services. A la faveur des troubles amenés par le grand schisme d'Occident, presque toutes les abbayes du royaume tombèrent en commende. Le Concordat de 1516 abolit la commende, en ce qui concernait les bénéfices dont la collation était réservée au roi. L'institution de la commende, condamnée à plusieurs reprises, par Charles IX (1571), par Louis XIII (1617), mais jamais abolie en fait, fut la plaie de la vie monastique jusqu'aux dernières années de l'ancien régime. L'abbé commendataire, grand prélat ou même homme de guerre, vivait loin de son abbaye et se contentait de toucher par ses procureurs les revenus de son bénéfice. A ce régime, l'administration temporelle périclitait en même temps que la règle monastique subissait un profond relâchement.

3. D'après la *Gallia purpurata*, ces d'Estouteville étaient fils de Jean d'Estouteville et de Marguerite d'Harcourt, cinquième fille de Jean d'Harcourt et de Catherine de Bourbon. Voir à ce sujet : R. d'Estaintot, *Recherches historiques sur les sires et le duché d'Estouteville* (*Mémoires de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 3[e] série, t. XXIV).

spéciale auprès du Saint-Siège en vue de l'attribution à son frère Guillaume de la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel. Le pape Eugène IV délivra une bulle par laquelle, sous réserve des droits de l'abbaye dans l'avenir, il attribuait, sur la demande expresse du roi de France, l'abbaye au cardinal d'Estouteville dont le frère avait si vaillamment défendu la forteresse. Dès que cette bulle fut expédiée, le cardinal délégua, en qualité de vicaires généraux, Tahon, chanoine de Saint-Martin-d'Angers, et Guillaume de Herbert, son secrétaire, porteurs de sa procuration pour commettre comme ses procureurs spéciaux en la direction de l'abbaye, Mathieu, abbé de Saint-Melaine de Rennes, et Geoffroy Bertrand, prieur de Josselin. Mais, fort de son élection régulière, Jean Gonault protesta énergiquement. Il s'adressa à toutes les juridictions religieuses et finalement au pape, qui n'hésita pas à le menacer d'excommunication s'il n'abandonnait pas ses instances. En dépit des foudres pontificales suspendues sur sa tête, Jean Gonault fit appel au Parlement et peut-être aurait-il gagné son procès, quand il se laissa circonvenir par les gens du cardinal. Le 31 janvier 1446, il passa, à Chinon, une transaction aux termes de laquelle il abandonnait tous ses droits sur l'abbaye moyennant une pension annuelle de 200 écus sur les revenus du couvent et une indemnité de 2500 écus d'argent pour ses frais de poursuite. Cet acte stipulait, en outre, que la pension pourrait être éteinte en lui donnant « un bénéfice de 600 livres de rente », sans préjudice de la possession du prieuré de Saint-Victeur du Mans pour lequel le cardinal s'engageait à obtenir la dispense *ad plura*. La plupart des historiens reprochent à Jean Gonault cette défaillance. Comment eût-il pu songer à lutter avec un compétiteur aussi puissant. Guillaume d'Estouteville, cardinal du titre de Saint-Martin-ès-Monts, possédait déjà l'archevêché de Rouen et l'évêché d'Ostie; il était abbé de Saint-Gildas-des-Bois, en Bretagne, et prieur de Lehon, près Dinan, de Sainte-Marie-de-Cunault



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 129. — Chœur de l'église abbatiale (après restauration).

en Anjou, et quelques auteurs ajoutent même de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Son avidité était insatiable; les prieurés de Saint-Broladre et de Saint-Victeur du Mans étant devenus vacants, il se garda bien d'y pourvoir et s'en attribua les bénéfices, sa vie durant, par privilège du pape. Il obtint même, en 1448, du Souverain Pontife, une bulle pour dépouiller l'abbé Mathurin de Lyonnayer de son abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Mais il ne parvint pas à rendre cet acte exécutoire.



Phot. Neurdein.

FIG. 150. — Église basse, dite crypte des gros piliers.

L'institution de la commende abbatiale, le plus souvent préjudiciable au personnel des couvents, eut quelquefois des conséquences favorables au développement matériel de ces établissements, quand, soucieux de leurs devoirs, les titulaires du privilège surent s'attirer les faveurs des grands ou les offrandes de la piété populaire. Ce fut le cas sous l'administration du cardinal d'Estouteville : et il est probable que, après une pareille détresse des finances abbatiales, le grandiose projet de reconstruction de l'église, dont le chœur n'est que le commencement, n'aurait jamais été entrepris, si Jean Gonault eût réussi à demeurer à la tête de l'abbaye. Dès l'année qui suivit sa nomination, Guillaume d'Estouteville obtint du pape Eugène IV une bulle attribuant des indulgences aux visiteurs du Mont-Saint-Michel. Cinq ans après, le successeur de ce Souverain Pontife, Nicolas V, octroyait « une indulgence plénière en forme de jubilé à tous ceux qui visiteroient l'église de ce monastère, non plus ni moins que s'ils visitoient les églises de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome, depuis le 1er jour de juin 1451 jusqu'au 1er jour d'octobre de la mesme année, et y aumosneroient de leurs biens pour la fabrique d'icelle

église[1] ». Dans l'intervalle, la reine Marie, femme du roi Charles VII, vint, le lundi 20 juin 1447, au Mont-Saint-Michel, accompagnée de plusieurs ducs et duchesses et de la troisième fille du roi d'Écosse. La reine et sa suite demeurèrent au Mont jusqu'au dimanche suivant[2].

Le 30 avril 1450, le connétable de Richemont arriva sous les murs d'Avranches, où il trouva le duc de Bretagne, François Ier, qui en avait déjà entrepris le siège. Le lendemain, il fut informé de la mort de son neveu, le comte Gilles, frère du duc, dans les cachots du château de la Hardouinaie. Une violente altercation eut lieu entre le connétable et le duc : « Toutefois la chose se dissimula pour l'heure, de peur de plus grand scandale. Ce dict Gilles avait été souventes fois exhorté et admonesté par le duc de Bretagne, son frère, et par ses parents, sujets et autres bienveillants du royaume de France, de laisser la querelle des Anglais. Après qu'il eust esté traicté inutilement par de douces paroles, on agit avec luy par d'aultres qui estoient rigoureuses. La commune renommée estoit qu'il fut, par ordre du dict duc, estranglé une nuict par deux compagnons avec deux touailles (serviettes) torses[3] ».



Phot. Neurdein

FIG. 151. — Abside de l'église abbatiale, avant restauration.

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 384-5.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 51.
3. *Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier de Bayeux, citation de l'abbé Deschamps du Manoir, p. 149 ; E. Cosneau, *op. cit.*, 4e partie, ch. VI : Gilles de Bretagne (1445-1449). — C'est bien au château de la Hardouinaie (cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac) que Gilles fut étranglé, et non, comme l'écrit Paul Féval, dans les cachots de l'abbaye montoise.

Après la capitulation d'Avranches, le 31 mai 1450, le duc François vint au Mont-Saint-Michel et eut l'audace hypocrite de faire célébrer dans l'église abbatiale un service pour le repos de l'âme de son frère. En s'en retournant, comme il franchissait la porte de la ville, il « fut assigné par quelque personne revestue en cordelier de comparoir devant Dieu au bout de quarante jours pour rendre raison des injures faictes à son frère Gille, à quoy il ne manqua mourant au bout dudit temps[1] » « en une maison de plaisance près Guingamp » où il s'était retiré[2].

En commémoration de l'expulsion des Anglais, l'usage s'établit, dès cette époque, de faire chaque année, le 12 août, autour de la ville du Mont-Saint-Michel une procession à laquelle devait obligatoirement assister une personne de chaque maison[3].

En 1452, le cardinal d'Estouteville vint en France comme légat *a latere* du pape Nicolas V. Usant, en faveur de son abbaye, des pouvoirs que lui conférait la délégation pontificale, il délivra une bulle qui octroyait un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux qui, s'étant confessés, donneraient de leurs biens pour la réédification de l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel. Les offrandes ainsi recueillies rapportèrent, certaines années, « 6000 livres, ce qui ayda beaucoup à faire ce bel œuvre de l'église[4] ». Il vint alors pour la première fois voir son abbaye où il séjourna quelques jours. Puis il se rendit à Paris, où il établit le règlement pour la nomination du recteur de l'Université (juin 1452). Ce prélat jouissait d'une considération très grande et son activité s'exerça largement dans des œuvres multiples. En 1454, il jetait les fondements du château de Gaillon, tandis que, de 1477 à 1479, il faisait exécuter par Guillaume Pontifz, aidé des sculpteurs Desvignes et Chennevière, l'escalier de la bibliothèque du chapitre à la cathédrale de Rouen. Pendant qu'il séjournait dans cette ville, le chapitre métropolitain l'initia aux monstruosités du procès de Jeanne d'Arc, question qui le regardait doublement, d'une part à titre de représentant du Saint-Siège, d'autre part, à cause du rôle qu'avait joué son prédécesseur dans la tragédie de l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen. Guillaume d'Estouteville informa contre la sentence ecclésiastique exécutée au mépris de l'appel dont elle avait été frappée. Il s'adjoignit dans son œuvre de révision Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et, au début de 1452, il présidait à Rouen une enquête sur ce sujet[5]. Par un rescrit apostolique en date du 11 juin 1455, le pape Calixte III ordonna la révision du procès.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 52.

2. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 385.

3. « Reductio ducatus Normannia de manibus Anglorum facta anno 1450 et fit processio circa villam in qua tenetur esse de qualibet domo una persona ». Cité par Le Héricher, *M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 165.

4. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 387.

5. A ce propos, voir Belon (R.-P. Marie-Joseph) et Balme (le P.), *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, 1893, 1 vol. in-4°.

Le successeur de Robert Jolivet eut ainsi l'honneur de contribuer à la juste mais tardive réparation que rendit éclatante la sentence de réhabilitation prononcée, le 7 juillet 1456, en faveur de la libératrice de la France.

Après l'évacuation définitive de la Normandie, la dévotion au sanctuaire de l'Archange s'accrut encore : les populations voyaient dans la résistance de la forteresse aux assauts des Anglais la manifestation d'une sauvegarde miraculeuse. D'autre part, dans ses nombreux voyages, Guillaume d'Estouteville propagea au loin le culte de saint Michel. De diverses contrées de l'Europe et principalement de Belgique et d'Allemagne, les pèlerins accoururent[1], attirés par l'abondance des indulgences que la situation spéciale du commendataire auprès du Saint-Siège fit attribuer aux visiteurs du sanctuaire privilégié. A l'aide des ressources considérables créées par la multiplicité des offrandes, les travaux de reconstruction du chœur avancèrent. Désireux d'y contribuer, Arthur III de Bretagne donna, en 1458, la permission d'extraire la pierre dans son duché pendant deux ans. A l'expiration de ce délai, son successeur, François II, dans un pèlerinage qu'il fit, le 26 octobre 1460, renouvela cette autorisation, cette fois pour une période de vingt-cinq années.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 132. — Fenêtres hautes du chevet de l'église abbatiale.

Deux ans après, Louis XI venait, accompagné des grands du royaume, déposer sur l'autel de l'Archange une offrande de 600 écus d'or. Le lieu fit impression sur son esprit et se fixa dans ses souvenirs. De retour à Paris, il délégua au Mont un gentilhomme de sa cour, porteur d'une image de saint Michel fixée à une chaîne d'or « qu'il avoit toujours porté sur soy estant disgracié du roy son père[2] ». Les libéralités royales s'exercèrent encore, l'année suivante, par la dona-

1. Voir, pour de plus amples détails, Appendice II : *Pèlerinages*.
2. Dom J. Huynes, t. II, p. 62.

tion des moulins de Huet, de Gavray, de Pontorson et du fief de Tannis[1].

La guerre étant terminée, les religieux auraient dû reprendre possession du gouvernement militaire de la place que leur attribuaient leurs privilèges. Cependant, en prévision des éventualités qui pouvaient se produire, l'abbé commendataire, toujours absent, jugea prudent d'y maintenir son frère, Louis d'Estouteville. Les égards dus à la personnalité de celui qui avait si vaillamment défendu la forteresse interdirent aux religieux de refuser leur consentement. Mais quand Louis mourut, en 1464, son fils, Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec[2], obtint la charge de « capitaine des forteresses du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine » du roi Louis XI, le 25 août de la même année, et en envoya prendre possession en son nom, le 29 septembre suivant, par Robert Josel. Mais Jean d'Adam, vicaire temporel et spirituel de l'abbé, fit opposition et en référa de suite à ce prélat qui obtint aussitôt du duc de Normandie, Charles, frère du roi, des lettres confirmatives du droit de capitainerie pour les religieux. Malgré tout, Jean d'Estouteville demeura et, dans l'intérêt de la sûreté de la place, l'abbé et les moines consentirent à ce qu'elle fût pourvue désormais par le roi et ses successeurs, d'un gouverneur qui aurait pour devoir de la maintenir sous l'obéissance royale[3].



Fig. 133. — Motif qui encadrait les armoiries de Guillaume d'Estouteville, au sud du chœur de l'église abbatiale[4].

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître comment se composait alors la garnison du Mont-Saint-Michel. Des titres du chartrier de M. Bérenger de Trelly communiqués à l'abbé Desroches nous apprennent qu'en 1455 elle était de 25 hommes d'armes et de 50 archers. On retrouve les mêmes nombres en 1475; et, en 1483, une *monstre* indique une composition de 25 hommes d'armes et de 46 archers.

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 399.

2. Jean d'Estouteville, baron de Bricquebec, était le second fils de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel. Il prit part, aux côtés de son père, aux combats contre les Anglais, dans le Cotentin, et particulièrement à la campagne de 1449-1450, à la suite de laquelle les Anglais furent « boutés » hors de France. (Voir S. Luce, *Chronique du M.-S.-M.*, t. I, p. 27, 47, 208, 210.) — Jean d'Estouteville mourut après 1480.

3. Dom J. Huynes ajoute : « Ce qui se praticque encore, les religieux ayants la moytiée des portes et des roues et de tous les autres endroits par lesquels on pourroit entrer en cette abbaye et les gouverneurs l'autre moytiée ; les gouverneurs payant des deniers du Roy leur lieutenant et soldats qu'ils mettent pour garder cette place outre l'assistance qu'ils ont de certaines morte-payes ». (T. II, p. 123, 4, 5).

4. Les armoiries ont été enlevées par l'un de ses successeurs désireux de leur substituer les siennes, et qui n'a pas réalisé ce projet.

En 1465, Louis XI ordonna que les habitants de Beauvoir et des Pas fussent chargés du service du guet. Quatre ans après, il ajouta à cette prescription la dispense pour les moines de fournir aucun homme d'armes en temps de guerre, ni de contribuer, eux, leurs serviteurs ou leurs métayers, aux impôts destinés à faire face aux réparations que nécessitaient les fortifications des villes et places voisines[1].

En 1469, le 1er août, Louis XI institua l'ordre des Chevaliers de Saint-Michel, dont le roi était le chef, et les membres choisis, au nombre de 36, parmi les « gentilshommes de nom et d'armes sans reproche[2]. »

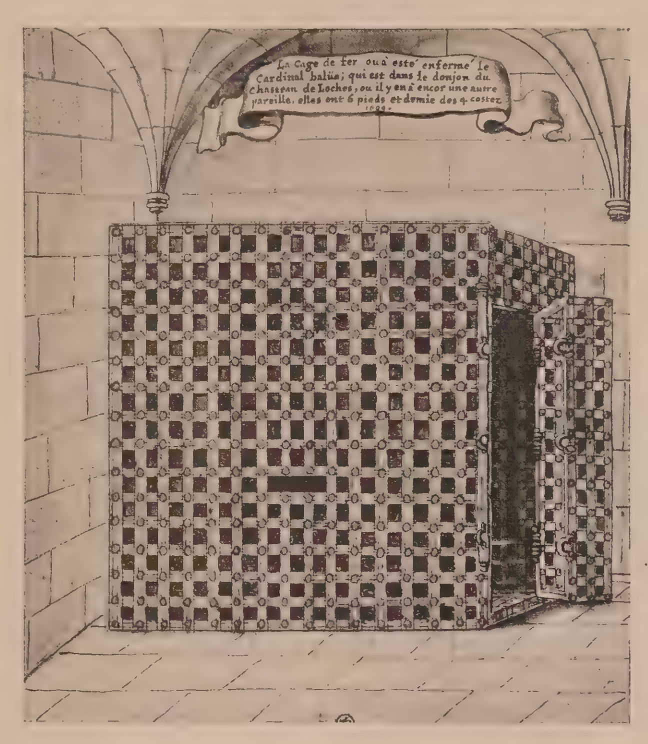


Fig. 134. — La Cage de fer du donjon de Loches, en 1699.
D'après un calque du dessin original de Gaignières à Oxford.
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

Louis XI reparut encore en 1472 au Mont-Saint-Michel, sous le prétexte d'accomplir un vœu, mais en réalité conduit par de plus sombres desseins. Il venait donner ses ordres secrets pour l'organisation d'une prison d'État dans les cachots de l'abbaye. Il y fit installer une de ces cages, dites cages de fer, du genre de celles qu'avait imaginées le cardinal Jean Balue, pour le château de Loches, et dont le pieux inventeur subit, le premier, le supplice[3].

En 1474, le sous-prieur du monastère, Oudin Bouette, se signale par son zèle à faire exécuter diverses œuvres d'art, destinées à enchâsser ou à décorer les reliques de l'abbaye.

D'après Dom Jean Huynes, les travaux de reconstruction du chœur, commencés vers 1446 et activement menés, auraient subi un arrêt complet en 1452, « lorsque les dix piliers qu'on voit autour du grand autel estoient déjà eslevez jusques à la hauteur du circuit et des chapelles qui sont

1. Dom Th. Le Roy, t. I, p. 401.
2. Voir plus loin, Appendice III : *L'Ordre militaire des Chevaliers de Saint-Michel.*
3. — Appendice IV : *Les prisons.*

autour, lesquelles comme aussy le circuit furent achevées et couvertes de plomb en ce temps-là... et pareillement le dessus des piliers et arcs-boutants imparfaicts et la voute qui est dessous le grand autel à ce que la pluye n'y fit aucun tort »[1]. Une muraille fermait la grande arcade sous le clocher au droit du chœur. Si cette date de 1452, marque une suspension des travaux non suivie de reprise durant tout le reste de cette prélature, on peut admettre que les ressources réunies depuis ce moment auront été soit thésaurisées jusqu'aux prélatures suivantes, soit distraites de leur objet par le commendataire dont le beau zèle s'était éteint. Mais on se demande alors où a trouvé emploi la pierre extraite, depuis 1458, des carrières du duc de Bretagne.

En 1478, on refit à neuf le lambris revêtissant intérieurement la charpente de la toiture de la nef.

Le cardinal d'Estouteville mourut à Rome, le 23 janvier 1483. Ses obsèques donnèrent lieu à un scandale entre les chanoines de Sainte-Marie-Majeure et les frères Augustins qui se disputèrent les précieux anneaux de ses doigts et les riches vêtements qui recouvraient son corps, jusqu'à se les arracher entre eux, laissant presque nu son cadavre que les Augustins inhumèrent finalement dans leur église.

André Laure (1483-1499). Dès que fut connue la mort du cardinal d'Estouteville, Guillaume Le Maire, prieur claustral de l'abbaye, réunit ses religieux dont le nombre était alors réduit à vingt-cinq; et tous, assemblés en chapitre, le 3 février 1483, élurent « par faveur » (selon l'expression des manuscrits) André Laure, chantre et archidiacre du Mont et prieur de Pontorson. Natif du Dauphiné, de la noble maison de Vessily, André avait pris l'habit monastique à l'abbaye, en 1474. Il accepta les fonctions qui lui étaient confiées, à la condition toutefois qu'au cas où, comme Jean Gonault, il serait empêché de jouir de sa charge, il rentrerait en possession des biens, offices et bénéfices dont il était titulaire avant son élection. Personne n'étant venu y mettre opposition, cette élection fut définitive. En dehors de l'acquisition de quelques fiefs, on ne signale de cet abbé, que la confection des vitraux des chapelles du nouveau chœur, représentant l'histoire de la Fondation de l'église du Mont-Saint-Michel, par saint Aubert, et le Sacre des rois de France. Il y fit mettre ses armoiries, ainsi que celles du cardinal d'Estouteville. Par la suite, plusieurs abbés y intercalèrent aussi les leurs. Pour qu'il ait été possible de vitrer ces chapelles, il fallait que la partie centrale du chœur, arrasée seulement

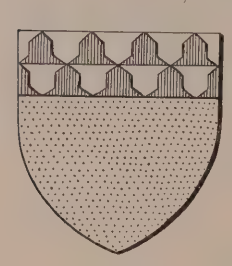


Fig. 135. Armoiries d'André et de Guérin Laure.

1. T. I, p. 204.

à hauteur de la couverture des chapelles, ait été pourvue d'une couverture provisoire.

Bien que déjà docteur en l'un et l'autre droit, André Laure prit prétexte de ses études scientifiques pour séjourner la plupart du temps à Paris. Son procureur fiscal était un laïque qui, en 1488, fit don au monastère d'un aigle en cuivre servant de lutrin[1].

En 1465 le comte Ymbert du Bouchage de Batarnay[2] avait été investi de la capitainerie du Mont-Saint-Michel, et l'influence dont il jouissait dans l'abbaye-forteresse pesa sur le choix que firent les moines en élevant André Laure, neveu du capitaine, à la dignité abbatiale. Ces du Bouchage, puissants en cour, avaient amené avec eux toute une colonie dauphinoise, à laquelle ils attribuaient les faveurs et « dont firent partie les ancêtres de la famille de Pracontal, en qualité de sous-gouverneurs du Mont »[3]. Ils avaient fait venir leurs quatre neveux, que l'espoir de fonctions dans l'abbaye montoise avait engagés à la profession religieuse, et qui, tous quatre, se succédèrent alternativement dans le gouvernement abbatial « par les suffrages de la communauté plus touttefois pour les sollicitations de leurs dits oncles et pour leur extraction que non pas pour leurs mérites et propre vertu.... Néantmoins avec cette différence que les deux frères André et Guérin Laure flestrirent leur nom par une vie fenéante et séculière, ne s'estants rendus recommandables ny par leurs mérites personnels ny par aucun service à l'advantage de cette abbaye, au contraire, les deux autres frères, leurs cousins, Guillaume et Jean de Lamps ont esclairé



Phot. Neurdein.

Fig. 136. — Tête d'un des personnages de la *Pietà* donnée à l'abbaye par l'abbé André Laure[4].

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 5. Le buste de ce donateur et celui de sa femme, qui habitait avec lui le Mont, étaient appliqués sur l'extrémité de la queue de l'aigle. Le socle supportant le globe que l'aigle tenait entre ses griffes portait l'inscription : « *En l'an mil quatre cent quatre-vingt et huict fut donné à monsieur S. Michel pour le service et usage de cette son église cestuy aigle par Jehan Gillain l'aisné, lors procureur de cette abbée. Dieu luy face pardon. Amen.*

2. Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, né au château de Batarnay en Dauphiné vers 1438, fut le conseiller fidèle et écouté des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier qui, successivement, l'employèrent à des missions de confiance. Il mourut le 12 mai 1523, au château de Montrésor en Touraine. Voir l'excellente biographie de Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage* (1438-1528). Paris, 1886, in-8°.

3. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 181.

4. Ce morceau de sculpture est actuellement dans le Chartrier.

comme des lampes lumineuses en leur vie, par l'odeur de leur honnesteté, et ont rendu à jamais leur mémoire esclatante... »[1].

L'un des principaux actes de l'administration militaire d'Ymbert de Batarnay fut, en 1470, d'obtenir du roi une lettre contraignant « au guet les habitants de la ville tant nobles que roturiers[2]. » Ce jeune gouverneur s'acquittait avec conscience des devoirs de sa charge, pour laquelle il recevait chaque année douze cents livres tournois. Intime favori de Louis XI, il avait fait remarquer à son maître, lors de sa visite au Mont-Saint-Michel en 1472, l'utile parti que l'on tirait, surtout la nuit, pour la garde de la place, d'un certain nombre de chiens spécialement dressés. Il avait représenté au roi les dépenses considérables qu'entraînaient l'entretien et la nourriture de ces animaux, et fait appel à sa munificence. Par mandement du 28 janvier 1475, Louis XI constitua une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres tournois, assise sur les revenus de la Vicomté d'Avranches et destinée à la nourriture des chiens de guet. Il résulte de l'acte de donation que l'emploi de chiens de guet au Mont-Saint-Michel était une coutume remontant à un temps immémorial[3]. Venant en aide à la bravoure des hommes, cette garde nocturne explique comment les défenseurs du Mont, serrés d'aussi près de tous côtés, ne se sont jamais laissés surprendre durant le blocus le plus prolongé dont les annales des sièges fassent mention.

Dans les dernières années de sa vie, André Laure résida plus fréquemment dans son monastère. Il y mourut, le 25 mars 1499, et fut inhumé dans la chapelle de la Trinité, dont il avait fait construire l'autel et où ses armes étaient apposées à deux colomettes de bois.

1. *Hist. gén.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 265.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 126.
3. « On a de tout temps accoutumé avoir et nourrir au dit lieu certain nombre de grands chiens, lesquels sont par jour attachés et liés, et par nuit sont menés tous détachés hors la dite place et à l'entour d'icelle pour, au long de la nuit, servir au guet et garde d'icelle place. » Citation de Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans* (t. I, p. 386). Et cet auteur ajoute (p. 390) : « Au commencement du XVIII[e] siècle, lorsque le Mont-Saint-Michel cessa d'être une forteresse défendue par une garnison, les successeurs des pensionnaires de Louis XI, si tant est que ceux-ci aient eu des successeurs, durent également disparaître, et c'est ainsi qu'on les oublia au profit de leurs plus proches voisins et, selon toute apparence, de leurs cousins de Saint-Malo, qui ont recueilli sans doute, comme il arrive d'ordinaire dans les familles aux survivants, un héritage de renommée provenant, en partie du moins, de la branche prédécédée. »

CHAPITRE IV

LA RENAISSANCE ET LES TEMPS MODERNES

I

LA RENAISSANCE JUSQU'A LOUIS XIII

Guillaume de Lamps (1499-1510). — Guérin Laure (1510-1513). — Jean de Lamps (1513-1523). — Jean le Veneur (1524-1543). — Jacques d'Annebault (1543-1558). — François Le Roux d'Anort (1558-1570). — Arthur de Cossé-Brissac (1570-1587). — François de Joyeuse (1588-1615).

Guillaume de Lamps (1499-1510). — Un mois environ après la mort d'André Laure, les religieux assemblés en chapitre élurent, pour lui succéder, Guillaume de Lamps. Natif du Dauphiné et de la maison de Mouchel, ce religieux était entré au monastère du Mont-Saint-Michel en 1477. Il y mourut, le 1er mars 1510, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame (celle située dans l'axe du chœur). Son tombeau, placé à gauche dans cette chapelle, s'élevait au-dessus du sol avec la figure en ronde bosse de l'abbé revêtu pontificalement. Sur deux plaques de cuivre étaient gravés les principaux faits de sa prélature, qui, recueillis d'après ces inscriptions, nous sont parvenus par les historiens du xvIIe siècle. Au-dessus se trouvaient ses armoiries portées par deux anges. Son corps y fut déposé, en 1514, sous le gouvernement abbatial de son frère Jean de Lamps.



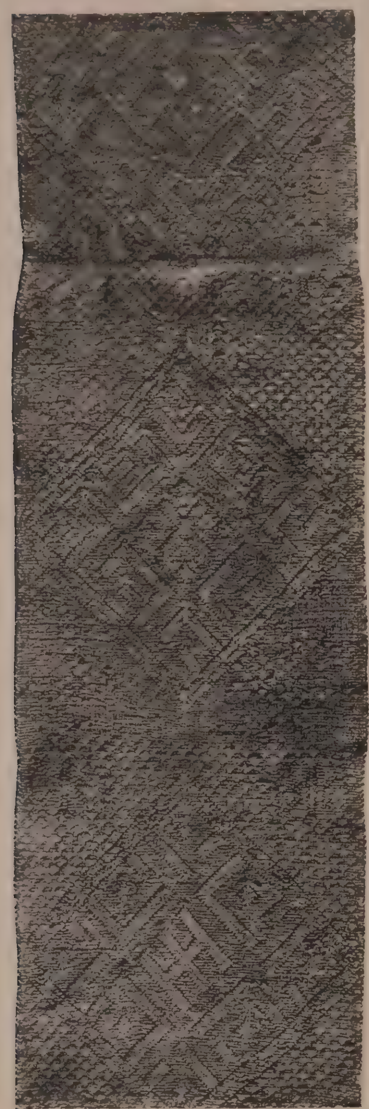
Fig. 137. — Armoiries de Guillaume de Lamps[1].

Le caractère bienveillant de Guillaume de Lamps le fit aimer de ses religieux; ceux-ci furent d'autant plus sensibles à sa présence assidue dans le monastère, qu'ils n'étaient plus habitués à y voir leurs abbés.

Sa prélature, relativement courte, fut fertile en œuvres d'art et en

1. Cette sculpture se trouvait dans le transept Sud, au-dessus de la porte du pont le faisant communiquer avec les appartements abbatiaux.

constructions. Sans parler des ornements[1] et de l'orfèvrerie[2], à l'achat de laquelle il consacra une somme de dix mille livres tournois, nous signalerons ici et étudierons plus loin en détail, les intéressants travaux qu'il fit exécuter sur divers points et principalement au Sud du monastère. Tels sont notamment la transformation des abords du Saut Gaultier et la galerie ajourée qui le bordait; le corps de logis compris entre cette plate-forme et la chapelle Sainte-Catherine; une aumônerie longeant l'église et dont il ne reste plus que quelques vestiges, et la citerne qui lui était attenante; le jardin dit « de l'Ile des Bas », au milieu duquel s'élevaient une chapelle et un bâtiment aujourd'hui disparus, jardin dont il avait fait aplanir le terrain et disposer les rampes d'accès à l'abbaye; enfin, le triforium du chœur qu'il avait pris au niveau des toitures des chapelles et qu'il monta jusqu'à l'appui des fenêtres hautes. Plus de quatre-vingts ouvriers étaient constamment employés à ces travaux qui s'étendirent même aux propriétés extérieures de l'abbaye, comme les manoirs de Brion et de Loyselière. En outre, il fit refaire le clocher et refondre les cloches qui avaient été détruits dans un incendie allumé par la foudre. Les bienfaits de son administration s'appliquèrent en même temps à la défense et au développement des



Phot. Neurdein.

Fig. 138.
Manipule trouvé dans le cercueil de Guillaume de Lamps.
(Chartrier de l'abbaye.)

1. « Cette dite année (1500), il fit faire cette vieille chappelle de damas blanc figuré, semé de grandes fleurs, sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui des lyons, qui sont les armes de cet abbé et plusieurs G qui sont la première lettre de son nom, et un baston pastoral qui signifie sa qualité d'abbé. Il fit faire plusieurs autres ornements à l'église qui n'apparoissent plus. » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 12.)

2. « L'an 1508, l'abbé Guillaume de Lamps achepta pour dix mille livres d'argenteries, sçavoir : plusieurs vases d'or et d'argent, et autres orfebvries pour servir à l'église, et fit apposer sur chacune pièce le dicton souvent répété : *Recours à Dieu*, parties desquelles se voient encore cejourd'hui en la trésorerie de lad. église, entr'autres les deux chandelliers d'argent doré qui servent aux festes et dimanches aux acolytes, une croix médiocre qui est dans le reliquaire, dans l'armoire plus proche de la muraille du midy, les extrémités et pattes de laquelle sont finies en rond, avec le mesme dicton cy-dessus : *Recours à Dieu.* » (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 12.)

droits et des propriétés de l'abbaye dont il n'est que juste de le considérer comme un des meilleurs abbés.

GUÉRIN LAURE (1510-1513). — Frère de l'abbé André Laure et conséquemment neveu, comme lui, du capitaine du Mont, Guérin Laure avait été vicaire sous la prélature de son frère ; il était alors aumônier du Mont, et prieur de Saint-Broladre et de Saint-Germain-sur-Ay. En outre, il avait été nommé, le 11 janvier 1510, abbé commendataire de l'abbaye de Lessay, dont le titulaire, Jean Vallin, prêtre protonotaire apostolique, venait de mourir. Dès que le décès de Guillaume de Lamps eut ouvert la vacance abbatiale du Mont-Saint-Michel, Guérin mit à profit l'influence du comte de Batarnay, pour envoyer aussitôt des messagers à Blois, solliciter du roi Louis XII « des lettres de faveurs », recommandant sa candidature. Le roi les accorda[1] et les religieux, dociles à cet avis, assirent Guérin Laure dans la stalle abbatiale du Mont-Saint-Michel. En dehors de l'érection du tombeau de son prédécesseur et de l'autel de Saint-Sauveur[2], cet abbé n'a laissé



Phot. Ch. Besnard

FIG. 139. — Fragment d'une étoffe trouvée dans le cercueil de Guillaume de Lamps.
(Chartrier de l'abbaye).

1. La lettre par laquelle le roi exerça une pression sur le droit électif des religieux contient des passages suggestifs dont voici un extrait : « pour ce que les bonnes mœurs, vertus et honnesteté de vie de nostre cher et bien aimé frère Guérin Laure,... nepveu de nostre amé et féal conseiller et chambellan ordinaire... le sieur Boschage vous sont assez connues d'autant qu'il a esté dès son infance religieux de vostre abbaye et vicaire d'icelle du temps de feu son frère... nous vous prions le plus que faire pouvons que tous d'un accord et consentement le veilliez eslire en vostre futur abbé sans mettre la chose en difficulté pour éviter tout brouilly.... Et en faveur de ce, vous en aurons ensemble les affaires de vostre ditte abbaye en plus grande recommandation ainsi que vous dira le sieur de Murmays auquel nous escrivons plus amplement... pour sur ce vous faire les remontrances nécessaires.... » (Dom J. Huynes, t. I, p. 211 et 212).

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 24.

que peu de traces de son passage sur le siège abbatial. Il mourut au manoir de Brion, où, comme le dit malicieusement le manuscrit n° 209 d'Avranches[1], « il prenoit ses divertissemens », et fut enterré auprès de son prédécesseur, en la chapelle Notre-Dame de l'église du monastère[2].



Phot. Neurdein.
Fig. 140. — Manipule trouvé dans le cercueil de Jean de Lamps.
(Chartrier de l'abbaye.)

Jean de Lamps (1513-1523). — Le prieur était alors Jean, frère de Guillaume de Lamps, dont la prélature avait été bienfaisante pour l'abbaye. Dans l'espoir de retrouver la même prospérité sous le gouvernement du frère de Guillaume, les moines s'empressèrent d'élever Jean de Lamps, à la dignité abbatiale. Ils ne furent pas déçus dans leur attente : à l'exemple de son frère, celui-ci apporta une infatigable activité dans son administration du monastère. Il fit bon nombre de travaux : on lui doit notamment l'achèvement du chœur, depuis le haut du triforium jusqu'au faîtage du comble et y compris les verrières des fenêtres dont nous donnerons plus tard la description. Il termina aux manoirs de Loyselière et de Brion des bâtiments commencés par son frère. Il acquit en outre le bois des Préaux, le fief de Saint-Martin-le-Vieil et cent livres de rentes sur la terre de Bricqueville. Dès l'année qui avait suivi sa prise de possession du gouvernement abbatial, il avait opéré la vérification des privilèges de franchise pour la voiture de provisions aux bureaux du receveur de Pontorson, et réglé les droits particuliers des capitaines du Mont.



Fig. 141. — Armoiries de Jean de Lamps[3].

En 1518, François Ier vint au Mont, appelé peut-être par les cérémonies et les fêtes de l'ordre des Chevaliers de Saint-

1. *Hist. de la célèbre abbaye du M.-S.-M.* Copie de Dom J. Huynes par Dom Louis de Camps, p. 60.
2. Dom J. Huynes, t. I, p. 212.
3. L'écusson de Jean de Lamps est le même que celui de son frère Guillaume.

Michel. Il y fut reçu processionnellement avec la plus grande solennité. Il apporta une légère modification au collier de l'ordre, dont il changea les doubles lacs en une cordelière « tant à cause qu'il s'appelait François, que pour se conformer à la prière d'Anne de Bretagne, sa belle-mère[1] ».



Fig. 142.
Sceau de Jean de Lamps[2].

Le 25 juillet de l'année 1522, un violent tremblement de terre ébranla la Normandie et principalement le Mont-Saint-Michel. La secousse dura de dix à onze heures du matin « sans interruption », dit Dom Jean Huynes, non sans exagération.

Jean de Lamps mourut, le 4 décembre 1523, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame auprès de son frère. Les religieux élevèrent sur sa sépulture sa statue agenouillée. Lors des fouilles faites dans cette chapelle, le directeur de la prison, M. Marquet, découvrit, le 10 janvier 1863, les cercueils de Guillaume et de Jean de Lamps, le premier du côté de l'évangile, c'est-à-dire à gauche, et le second du côté de l'épître, c'est-à-dire à droite. « Tous deux avaient la tête du côté du chœur, et le fond de leurs bières était garni d'un lit de paille ou de jonc mélangé de feuilles de laurier. On trouva des débris

Phot. Ch. Besnard.

Fig. 143. — Clefs de voûtes du chœur sculptées aux armes de France et de l'abbaye.

1. Abbé Desroches, t. II, p. 196, d'après Favyn, *Théâtre d'honneur ou de la chevalerie*.

2. *Arch. Nat., Norm.*, 2826.

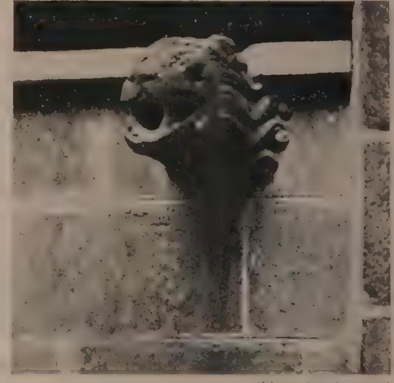
Le sceau de Jean de Lamps (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 314, n° 2826), représente, dans une niche de la Renaissance, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus; à ses pieds, à droite, l'abbé, mitré, crossé, priant, et derrière l'abbé, saint Michel, debout, armé de pied en cap. La légende porte : S : IO... MONTIS S : MICHAELIS (Sigillum Johannis abbatis Montis Sancti Michaelis). Ce sceau, ogival de 68^{mm} de diamètre, qui se trouve aux Archives de la Manche (abbaye du Mont-Saint-Michel), scelle une pièce accordant la collation du prieuré de Tombelaine (août 1520).

des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus, mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles. Les ossements des deux frères ont été renfermés dans deux caisses replacées aux endroits de leur sépulture, et les débris de leurs vêtements sont conservés dans le chartrier... »[1].



Phot. Neurdein.
Fig. 144. — Arcs-boutants du chœur de l'église abbatiale.

Jean de Lamps est le dernier des abbés réguliers du Mont-Saint-Michel. Sous sa prélature, le Concordat conclu entre Léon X et François Ier, et confirmé, le 19 décembre 1516, par une bulle expresse, réservait au roi la nomination aux abbayes et prieurés. On vit dès lors placer à la tête de ces établissements religieux, des séculiers étrangers aux ordres monastiques et sans sollicitude pour les moines qu'ils ne connaissaient pas, vivant loin d'eux. « Ces abbés ou prieurs commendataires se bornèrent à percevoir les revenus de leurs bénéfices, qu'ils dépensèrent le plus souvent à la Cour, et les moines, sans supérieur et sans frein, oublièrent de leur côté la vie régulière et parfaite pour prendre des habitudes toutes mondaines ».



Phot. Ch. Besnard.
Fig. 145. — Gargouille servant de trop-plein à la citerne du Sollier.

Jean le Veneur (1524-1543). — D'après la *Gallia Christiana*, les religieux auraient une dernière fois tenté

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 169.

de ressaisir l'exercice de leur privilège de libre élection en portant leurs suffrages sur René de Mary dont le nom n'est, du reste, connu des annalistes que par une médaille frappée en 1524 et sur laquelle on lit : *Renatus de Maria abbas Sancti Michaelis*[1]. Mais cette tentative demeura vaine devant l'expression de la volonté royale. « Dès aussy tost que Jean de Lamps, abbé, fut mort, plusieurs se mirent à courir la poste vers la ville de Bloys où estoit François premier, roy de France, avec Madame Louyse de Savoie, sa mère, pour demander à Sa Majesté d'estre nommez à cette abbaye. Mais personne d'eux n'emporta le prix, lequel fut réservé pour Jean le Veneur, evesque et comte de Lisieux, qui suivait la cour, qui l'obtint selon que nous allons dire....[2] » La reine mère écrivit aux religieux une lettre où elle leur demandait de déléguer trois d'entre eux pour porter à la cour leurs titres de privilège touchant l'élection de l'abbé, et les invitait, en outre, à porter leurs suffrages sur l'évêque de Lisieux. Celui-ci, craignant que cette lettre n'eût pas auprès des moines la portée qu'il en espérait, obtint, trois jours après, une recommandation du roi lui-même. Les moines, assemblés en chapitre, se montrèrent aussitôt disposés à accorder ce qu'ils sentaient ne pouvoir refuser. Mais, désireux de faire quand même reconnaître leur privilège, ils députèrent vers la cour Thomas Roussel, grand-chantre, Michel d'Anneville, archidiacre et aumônier, et Louis de Festan, infirmier, avec mission de présenter leurs titres et de soutenir les droits de l'abbaye. Ces messagers



FIG. 146. — Sceau de l'abbaye du Mont-Saint-Michel[3], sur un acte de 1520.



Phot. Ch. Besnard

FIG. 147. — Corbeau sous la retombée d'un des arêtiers de la voûte du chœur contre le clocher.

1. Cette médaille porte au revers : *In te Domine speravi, non confundar in æternum;* et sous l'écusson : MDXXIV. *Nimirum Renatus defuncto Johanni subrogatus fuit a monachis; sed frustra, prævalente regis auctoritate.* (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 531).

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 219.

3. *Arch. Nat.*, *Norm.*, 2692.

revinrent avec une reconnaissance formelle de la validité des bulles soumises à l'examen du chancelier, exprimée dans une lettre où le roi déclarait, en outre, aux religieux son désir de les voir choisir pour abbé Jean le Veneur, espérant, leur disait François Ier, « que, en ce faisant, aurez bon regard à l'importance de vostre ditte abbaye, et combien elle touche à nous et à nostre royaume et le besoin qu'il est que en icelle soit pourveu de personnage en qui nous ayons totale confiance. » Malgré cette insistance, l'évêque de Lisieux ne se crut pas assuré de la proie qu'il convoitait et obtint du roi une lettre dont le langage ne comportait de la part des religieux ni hésitation ni atermoiement. Elle se terminait comme il suit : « A cette cause avons bien voulu vous escrire encore la présente, vous priant et mandant bien expressément et, sur tant que désirez nous complaire et satisfaire et que désirez le bien de vous et de vostre ditte église, que ayez promptement et sans délay à demander et postuller pour abbé nostre dit conseiller l'évesque de Lizieux et non autre et pour aucunes bonnes causes que ne vous pouvons de présent escrire, et vous prions vous diligenter et avancer de promptement et incontinant après que vos dits depputez seront arrivez par devers vous, faire la ditte postulation sans la mettre en longueur ne différer en aucune manière et icelle faicte l'envoyez incontinant par devers nous par aucuns d'entre vous et gardez que à ce ne faictes fautes. Car tel est nostre bon plaisir[1] ».

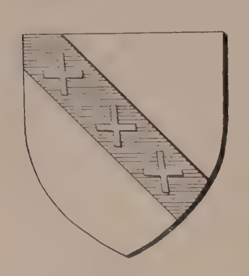


Fig. 148. — Armoiries de Jean le Veneur.

Il n'en fallait pas tant pour que les pauvres moines comprissent la nécessité de se soumettre à la volonté royale. Ignorant que l'élection fût un fait accompli et toujours inquiet du résultat, l'évêque de Lisieux provoqua encore une démarche du seigneur de Coulonces, « conseiller et président à Rouen », qui, porteur d'une nouvelle lettre du roi, était chargé par lui d'expliquer aux religieux les considérations qui militaient en faveur du choix de Jean le Veneur.



Fig. 149. — Sceau de Jean le Veneur[2].

Voilà comment fut élu ce second abbé commendataire, qui ne vint pas une seule fois visiter son abbaye et qui se borna à diminuer le nombre des moines, afin d'augmenter d'autant les revenus qu'il faisait percevoir par ses procureurs. Les seules marques de son gouvernement furent ses armoiries qu'il fit mettre sur les vitraux du chœur à la place de celles de Guillaume d'Estouteville et à la voûte d'où il avait fait enlever celles de Jean de Lamps pour leur substituer les siennes.

1. Dom Jean Huynes, t. I, p. 227.
2. *Arch. Nat., Norm.*, 2157.

En 1524, Gabriel du Puy, seigneur de Murmays, lieutenant du roi dans la forteresse du Mont-Saint-Michel, sous les ordres d'Ymbert de Batarnay, fit construire « en ayant la commission des deniers royaux, la tour sur laquelle » était « le moulin à vent, appelée de son nom La Gabrielle ». L'avancée, le corps de garde des bourgeois et une maisonnette pour les chiens de garde de la ville, furent exécutés par ses ordres. Il clôtura le transept Sud d'une magnifique grille et fit fondre, dans le métal de vieilles couleuvrines hors de service, cinq pièces de canon ou fauconneaux qu'il installa sur la tour Claudine et sur la terrasse qui s'étend au pied de la tour Perrine. Ces pièces portaient, les unes un porc-épic et les autres une salamandre avec les armes du sieur de Murmays[1].

En 1526, Jean le Veneur était nommé grand aumônier de France. Le 15 avril de cette même année, les chanoines de Bayeux vinrent en pèlerinage au Mont pour reprendre les reliques, vases sacrés et ornements du trésor de leur cathédrale qu'ils avaient confiés à la garde des moines pendant les guerres.

Au mois de mai 1532, le Mont-Saint-Michel reçut une nouvelle visite du roi François Ier, accompagné cette fois du dauphin son fils, auquel, l'année suivante, devait être attribuée l'administration du duché de Bretagne. Le 8 mai de cette même année, le chancelier du Prat, cardinal, archevêque de Sens et légat du pape, vint s'agenouiller devant l'autel de saint Michel[2]. En 1533, Jean le Veneur fut créé cardinal au titre de Saint-Barthélemy-en-l'Isle, par le pape Clément VII, à Marseille, en présence du roi de France.

Le lieutenant du roi au Mont était alors Guillaume du Sollier, l'un des membres de la colonie dauphinoise qui avait accompagné les comtes de Batarnay. Cet officier royal mourut le 10 décembre 1535 en cette place, où il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne du circuit de l'église abbatiale. Notons, en passant, que la citerne située au Sud de l'église basse porte son nom.

Depuis 1525, le sieur d'Auzebost, de la maison d'Estouteville, avait succédé à Ymbert de Batarnay comme capitaine du Mont. Il mourut en 1537 et fut remplacé dans le gouvernement militaire de la place par le prince de Tende[3]. Cette même année, le 10 février, l'évêque d'Avranches, Robert Cénalis[4], célébrait pontificalement à Paris, dans l'église des Mathurins, un service funèbre à la mémoire de Noël Béda, son ami, qui

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 43.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 51, 52.
3 « Le prince de Tende, onzième capitaine. Il appert par une plaque de cuivre affichée en la muraille de la chapelle de sainte Anne du circuit... que le seigneur prince de Tende estoit capitaine du Mont-Saint-Michel en l'an 1539 » (Dom J. Huynes. t. II, p. 126.)
4. Robert Céneau (dit Cœnalis ou Cénalis), 1483-1560, prélat historien et controversiste, fut promu à l'évêché d'Avranches, en 1532, et écrivit, entre autres ouvrages, une *Histoire ecclésiastique de Normandie.*

était mort dans la fameuse cage dont Louis XI avait pourvu les prisons du Mont-Saint-Michel[1].

Le cardinal Jean le Veneur, voulant enlever aux religieux toute velléité de lui choisir un successeur après sa mort, abandonna de son vivant, entre les mains du pape Paul III, son abbaye du Mont-Saint-Michel et son évêché de Lisieux en faveur de Jacques d'Annebault, clerc séculier et son intime ami, d'autres disent son parent. Il se réservait toutefois « jusques à sa mort l'entière administration dudit evesché et cette abbaye tant pour en recevoir les rentes que pour présenter aux prieurez vacquans[2] ». Une bulle de ce Souverain Pontife, en date du 18 août 1539, conféra en outre, audit Jacques d'Annebault, « toute puissance sur cette abbaye ne plus ne moins que s'il eût esté esleu par les religieux[3] ».

Jean le Veneur mourut à Rome le 7 août 1543. « Son tombeau, écrivait Mgr Deschamps du Manoir[4] en 1877, a été découvert dans le chœur de la cathédrale de Lisieux. Suivant son désir, il avait d'abord été déposé dans le caveau des Minimes de la Trinité-du-Mont, qu'il avait aidés de ses abondantes largesses. »

Jacques d'Annebault (1543-1558). — Fils de Jean d'Annebault, connétable héréditaire de Normandie, et de Catherine de Jeucourt, Jacques était déjà chanoine de Rouen, archidiacre de Lisieux, chanoine prébendé de Thevray et doyen du chapitre d'Évreux quand il fut nommé abbé du Mont-Saint-Michel. Le pape lui avait fait expédier une bulle portant qu'il serait reconnu comme véritable abbé, et non comme commendataire. Dès que Jean le Veneur fut descendu dans la tombe, il vint prendre le gouvernement du monastère comme l'autorisait exceptionnellement la bulle pontificale tant qu'il serait commendataire. Il « commença à gouverner les moynes à sa fantaisie; mais l'air du monde estant plus essentiel à son naturel que celuy des cloestres, cette solitude luy fut aussitôt insipide, si bien que sa naissance aussy bien que son ambition l'appelant en cour, il se contenta d'eslire ses procureurs et vicaires généraux et spéciaux avec pleine puissance sur le spirituel et temporel de cette abbaye, à l'imitation de son prédécesseur, et fit reculer le pourtrait et l'escusson de l'abbé Jean de Lamps, qui estoit au grand vitrail du chœur et y fit mettre en la place son effigie en habit de cardinal et ses armes vis-à-vis celles du cardinal

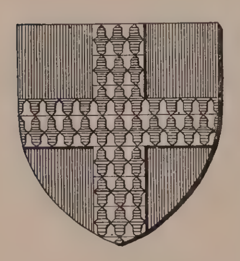


Fig. 150. — Armoiries de Jacques d'Annebault.

1. Voir appendice IV : *Les Prisons*.
2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 229, 230.
3. *Ibidem.*
4. *Op. cit.*, p. 172.

d'Estouteville. Ses agents firent apposer ses armes en deux autres endroits, et en cela consistent tous ses beaux faits à l'égard de cette abbaye[1] ».

Il avait, en effet, été nommé par Paul III, le 19 décembre 1544, cardinal du titre de Sainte-Suzanne et, outre la dignité de grand-maître de l'Oratoire du roi, il avait reçu les abbayes de Bonport, de Saint-Taurin d'Évreux et de Saint-Serge-lez-Angers.

Avec les seuls revenus de la mense conventuelle et « sans que l'abbé y contribuât du sien », les religieux firent élever, en 1547, la clôture en pierre et l'autel du chœur qui leur coûta 10000 livres, somme qui équivaut à près de 100000 francs de nos jours.

Le prince de Tende, capitaine de la place, mourut en 1548, et fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne-du-Circuit où une plaque de cuivre consacra son souvenir. A ce moment, les prisons du Mont détenaient trois gentilshommes écossais[2], accusés d'avoir assassiné le cardinal David au château de Saint-André. Ils parvinrent à s'évader de la forteresse, et le gouverneur intérimaire Montbrun fut frappé de dégradation et révoqué de sa charge.



Fig. 151. — Sceau de l'abbaye[4], sur un acte de 1549.

La capitainerie du Mont passa en 1548 à René de Batarnay, chevalier, comte du Bouchage, « baron d'Authon et d'Auberrine, seigneur de Monthrésor ou Bridore et Moulin en Berry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy[3] ». Dès son entrée en fonctions, ce nouveau capitaine rendit une ordonnance interdisant le séjour des femmes dans l'abbaye. Peu de temps après, à la poursuite de l'aumônier abbatial Jean d'Anneville, le lieutenant de la garnison, Renault Quintel, fut condamné à éloigner du château sa femme, sa sœur et leurs servantes qui y habitaient avec lui[5].

Dom Thomas Le Roy parle d'un « effroyable tremblement de terre ressenti au Mont en 1555[6] ».

1. *Hist. Gén.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 269.

2. Ces trois prisonniers se nommaient : Norman Lesley, un des plus ardents propagateurs de la Réforme en Écosse, Kirkcaldy of Grange, et Pittmillie (d'après un document extrait des registres des Tabellions de Cherbourg pour l'année 1547).

3. Dom J. Huynes, t. II, p. 126.

4. *Arch. Nat.*, *Norm.*, 2695.

5. Dom J. Huynes, t. II, p. 126.

6. Nous avons, à plusieurs reprises, noté les tremblements de terre qui, dès le haut moyen âge, agitaient le Mont-Saint-Michel et que mentionnent soigneusement les chroniqueurs. Ces phénomènes sont dus à la grande instabilité de la côte normanno-bretonne : « ... Les îles normandes sont assez fréquemment ébranlées.... Ces efforts (séismologiques) se manifesteraient encore maintenant dans l'angle du golfe de Saint-Malo et vers la racine du Cotentin. » (Cte de Montessus de Ballore, *Les tremblements de terre*. Paris, A. Colin, 1904, p. 57.)

Le cardinal d'Annebault mourut à Rouen[1] le 7 juin 1558 et fut inhumé à Appeville (Eure), près de son frère, Claude d'Annebault, amiral de France. L'évêque d'Avranches, Robert Cénalis, prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Lisieux.

François Le Roux d'Anort (1558-1570). — L'empressement des candidats à la succession abbatiale s'était ralenti avec la diminution du bénéfice qu'avait gravement entamé l'exploitation égoïste des précédents commendataires. Près de deux années s'étaient passées quand Henri II nomma « François Le Roux, protonotaire du Saint-Siège apostolique, ordinaire du roy de France et seigneur temporel d'Avort en la paroisse de Saint-Veterin de Geunesbourg, distant de trois lieues de Saumur[2] ». En 1560, le roi François II ayant imposé des taxes sur tous les bénéfices du royaume, l'abbé Le Roux vendit pour 4000 livres la terre de Montrouault afin de payer cette imposition sans que son revenu s'en trouvât atteint. Il laissa les bâtiments tomber en ruine et il fallut deux arrêts du Parlement de Rouen, provoqués par Sébastien Ernault, prieur du monastère, pour décider ce commendataire à faire aux bâtiments et à l'église les réparations les plus indispensables. Pour se soustraire à ces dépenses, François le Roux transmuta l'abbaye du Mont-Saint-Michel contre celle de Saint-Melaine à Rennes[3] avec Arthur de Cossé, qui en était abbé.

Dom Jean d'Anneville, prieur de Pontorson, et en même temps aumônier et archidiacre de l'abbaye, était mort le 10 janvier 1561; il fut inhumé près de Guillaume du Sollier dans la chapelle Sainte-Anne de l'église abbatiale. Cette même année, Charles IX et son frère Henri III vinrent en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

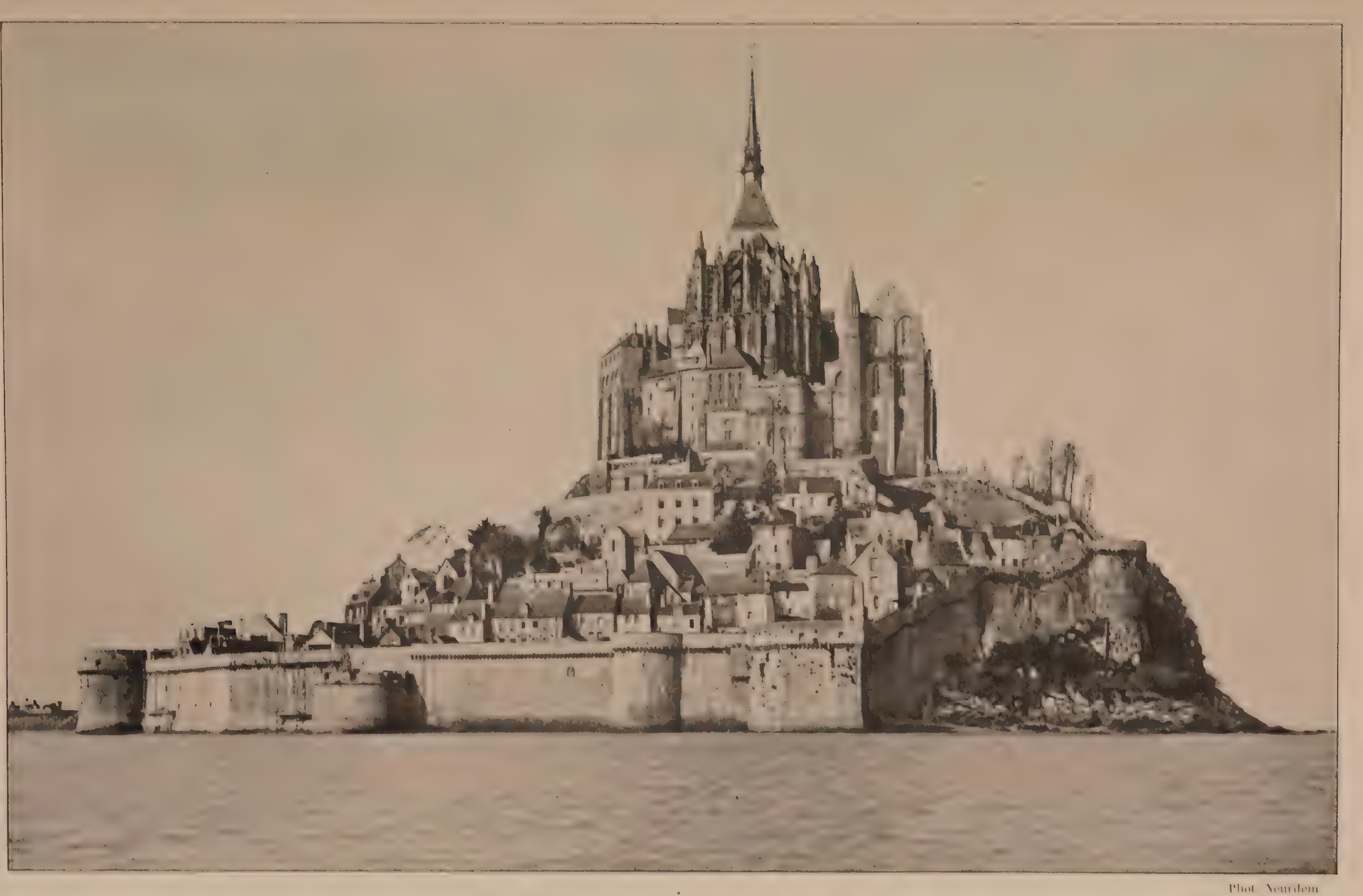
Arthur de Cossé-Brissac (1570-1587). — Selon que nous consultons les historiens qui ont écrit sur l'évêché de Coutances, dont le nouvel abbé était titulaire, ou les annalistes du Mont-Saint-Michel, Arthur de Cossé-Brissac nous apparaît sous un jour différent : ceux-là nous le dépeignent comme un prélat vénérable et digne de respect; ceux-ci, au contraire, comme un abbé cupide et dissipateur. Sans doute, devons-nous attribuer ce jugement sévère non à la personnalité du prélat lui-même, mais à la funeste institution même de la commende, qui se prêtait à tant d'abus. « Les commendataires, dit Mgr Deschamps du Manoir[4], emportés par les

1. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 258. On lit à la colonne 801 du même volume qu'il mourut à l'abbaye du Bec.

2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 232.

3. L'abbaye de Saint-Melaine, d'après l'historien Dom Lobineau, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Melaine* (ms. inédit de la Biblioth. Nat., fonds des Blancs-Manteaux) avait été édifiée par saint Paterne à la mort de saint Melaine (630).

4. *Op. cit.*, p. 176.



Phot. Neurdein

FIG. 152. — VUE GÉNÉRALE A L'EST, EN 1898.

idées de leur époque, regardaient leurs bénéfices comme des domaines, d'où ils cherchaient à tirer le plus de revenu possible. Ils n'avaient, d'ordinaire, aucune affection pour les religieux qu'ils ne connaissaient pas, qui ne voulaient point se soumettre à leur autorité et qui les plaidaient en toute occasion. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les jugements des moines, à leur endroit, fussent empreints d'une grande sévérité, puisqu'ils regardaient, avec raison, le régime des commendes comme mortel à la vie claustrale. »

Dès que le roi eut agréé sa permutation avec François Le Roux, Arthur de Cossé se saisit de l'abbaye. Il en prit possession le 6 juin 1570, sans attendre les bulles pontificales qui devaient l'accréditer définitivement. A peine était-il en fonction que Charles IX obtint du pape Pie V l'autorisation d'imposer une taxe sur toutes les églises du royaume pour subvenir aux guerres contre les Huguenots. « Arthur de Cossé chercha le moien de payer la taxe de son abbaye sans qu'il luy en cousta rien et pour laisser à la postérité le témoignage insigne de sa haute piété il jeta incontinent sa pensée sur les saintes reliques et argenteries de la thrésorerie de cette église (chose qui n'estoit pas extraordinaire à ce dévôt prélat, car les pancartes des archives de l'abbaye de Saint Jouin sur Marne dans le Poitou, de laquelle il estoit aussy abbé, portent qu'il vendit en ce lieu-là tous les calices, vaisseaux sacrés et un nombre immense d'argenteries pour en disposer du prix à sa volonté); il amena donc un orphèvre en ce Mont-Saint-Michel et fit marché avec luy pour la belle croce, à dix mille escus, d'un grand calice d'or de l'abbé Robert Jolivet et plusieurs autres choses de grande valeur. Le prieur claustral, zélé pour cette abbaye, s'opposa aux intentions de ce loup ravissant soubs le nom de pasteur, et s'estant joint avec quelques-uns des moynes se prit de parole avec le dit Cossé, et dans la chaleur donna un si grand soufflet au vénérable abbé que le pavé luy en donna un autre, adjoustant que le diable emporteroit plus tost l'abbé, que l'abbé la croce, tellement que tous les moynes se rallièrent avec le prieur, et le pauvre Artur, tout espouventé, prit la fuite avec son orphèvre qui, par malheur, avoit desjà le calice d'or et autre argenterie de grand prix que l'abbé Robert avoit fait faire environ l'an 1412. Ainsy cette imposition de main nous a conservé nostre croce et le reste que nous voions en la thrésorerie[1] ».

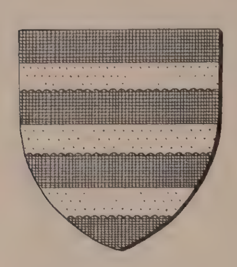


Fig. 153.
Armoiries d'Arthur de Cossé-Brissac.

Le parlement de Normandie fut saisi de ce conflit et pour punir l'acte de violence du prieur, Jean de Grimonville, un arrêt condamna, en 1572, les moines à n'élire désormais leur prieur claustral que pour une période

1. *Hist. gén.* Additions de Dom Louis de Camps, p. 270, 271.

de trois années. S'appuyant sur cette sentence, l'abbé exigea le remplacement de Jean de Grimonville que le roi mit aussitôt à la tête de l'abbaye de la Lucerne, au grand dépit d'Arthur de Cossé, dont Jean devenait ainsi l'égal. Ce dernier, tout en gouvernant son abbaye de la Lucerne, séjournait fréquemment au Mont-Saint-Michel, où les moines le renommèrent prieur et où il mourut en 1575. Mais la lutte continuait avec opiniâtreté entre les moines et leur abbé, et un arrêt de 1574 contraignit Arthur de Cossé à restituer au trésor abbatial les objets précieux enlevés par lui en 1570, et qu'il avait vendus à un bourgeois de Rouen, du nom de Le Texier. Pour les racheter, il vendit, au prix de 1500 livres et 10 livres de rente à perpétuité, le manoir et le collège que l'abbaye possédait à Caen; il aliéna, en outre, une coupe de bois de Meusneville et, à l'exception du calice d'or et de 17 onces d'or et d'argent qui manquèrent au total du poids inventorié, tous les objets furent rapportés à l'abbaye le 28 septembre 1577.

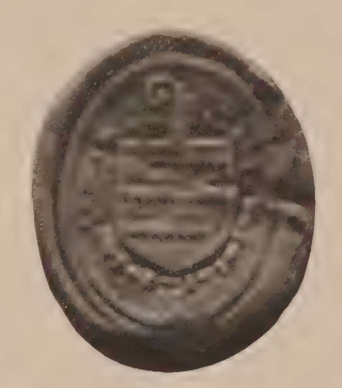


Fig. 154. — Sceau d'Arthur de Cossé-Brissac[1].

Indépendamment de son diocèse de Coutances et de l'abbaye du Mont, Arthur de Cossé possédait encore la commende de Lessay, dans son propre diocèse, et celle de Saint-Jouin-de-Marnes, au diocèse de Poitiers. Malgré l'importance de ces bénéfices, cet abbé eut toujours recours à la vente des biens abbatiaux pour acquitter les charges de sa condition. En 1575, Henri III ayant frappé d'une nouvelle taxe tous les biens ecclésiastiques, le Mont-Saint-Michel se trouva atteint d'une imposition de 1860 livres. Arthur de Cossé n'hésita pas à vendre, pour la payer, plusieurs terres et rentes de la seigneurie de Breteville. La seule trace qu'il laissa de lui dans les bâtiments du Mont fut son portrait en évêque, avec ses armoiries, qu'il fit apposer dans les vitraux du chœur de l'église à côté de celui du cardinal d'Estouteville.

Le Mont-Saint-Michel avait, en 1576, embrassé le parti de la Ligue[2]. Il devint, contre les protestants, la forteresse invincible qu'il avait été contre les Anglais. Cependant, en 1577, le monastère fut l'objet, de la part d'un certain Le Touchet, d'un coup de main que Jean de Vitel a narré dans sa *Prinse du Mont-Saint-Michel*. Ce poète normand ayant eu plutôt en vue, dans cet ouvrage, de célébrer la vaillance du gouverneur de Vicques que de retracer la vérité sur cette aventure, il est préférable de se reporter

1. *Archives Nat., Norm.*, 2207.

2. Sur les guerres de religion en Normandie, voir : Escher, *Événements militaires de la première guerre de religion en Normandie*. Caen, 1835, in-8°; Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie* (1588-1594), avec de nombreux documents inédits. Paris, Rouen, 1862, in-8°.

au récit qu'en donne Dom Jean Huynes, d'après un témoin oculaire, Jean le Mansel, alors secrétaire du chapitre et maître des novices.

« L'an mil cinq cens septante sept, ce gentilhomme religionnaire (Le Touchet) ayant desein de se rendre maistre de cette abbaye et prévoyant qu'il n'en pourroit venir à bout par force, se résolut d'user de ce stratagème. Estant environ à deux lieues de ce Mont, il choisit dix sept, ou selon les autres, vingt cinq de ses soldats, lesquels il fit habiller en marchands, et sur leurs chevaux, au lieu d'y mettre des scelles, il y fit mettre des panneaux et fourer dextrement au dedans d'iceux des poignards. Ces marchands ainsy accomodez veinrent en pelerinage en ce Mont et quittèrent leurs armes à la porte, mais non pas celles qu'ils avoyent dans leurs panneaux. Arrivez à l'hostellerie comme gens fort curieux et soigneux du bon traictement de leurs chevaux, ils ne s'en voulurent fier aux serviteurs de l'hostellerie, ains eux mesmes retirèrent leurs panneaux de dessus le dos, les agencèrent tous proprement en un coin, frotèrent leurs chevaux et leur donnèrent de l'avoine. Cela fait (c'estoit le dimanche, veille de la Magdeleine, après midi), ils burent chacun un coup et montèrent en cette église faisant semblants d'y honorer l'archange saint Michel; par après, ils s'introduisirent en la bienveillance des soldats, envoyant quérir du vin et burent ensemble avec toute sorte de réjouissances comme grands camarades. Et de là s'en retournèrent coucher à leur hostellerie. Le lendemain, sur les sept ou huict heures du matin, ils tirèrent de leurs panneaux les armes qui y étoient cachées, les mirent dextrement sous leurs habits et montèrent en cette église pour entendre la saincte messe (selon qu'ils disoient). Leur arrivée fit resjouir les soldats, lesquels se souvenant du bon traictement qu'avoyent reçeut leurs compagnons qui estoient le jour précédent de garde, n'en espéroient point un moindre. Montez à l'église ils entendirent une haute messe qu'on chantoit lors; firent dire plusieurs basses messes, visitèrent Notre-Dame-Sous-Terre et les autres lieux de dévotion. Ce faict, ils s'assemblèrent sur le Sault-Gaultier où quelques-uns demeurèrent, les autres s'en allèrent au corps de garde, rire et boire avec les soldats, et trois descendirent en ville pour recevoir Le Touchet quand il viendroit. Ainsy disposez ils s'apperceurent sur les huict heures et demye qu'un novice nommé Loucelles (ainsy qu'ils confessèrent depuis) avoit découvert leur entreprise. C'est pourquoy ils n'eurent patience d'attendre jusques à neuf heures, auquel temps Le Touchet devoit arriver, mais mirent soudain les armes au poinct, désarmèrent les soldats, en tuèrent un nommé Le Fort, qui ne vouloit quitter son espée et se saisirent de la porte, frapèrent et vulnérèrent les religieux et prestres et mesme les pèlerins qui y estoient pour lors, tellement que les uns se jettèrent par les fenestres, qui tous presque furent fort offensez, les autres se cachèrent ès lieux plus secrets, et maistre Jean le Mansel, secrétaire de cette abbaye,

pour lors et maistre des novices, qui nous a laissé par escript ce qui s'y passa, escrit qu'il eut le col presque à demy coupé par-dessus la nucque. Cela faict, quelques-uns d'iceux estant au Sault-Gautier, virent une procession arriver et Le Touchet, qui venoit à grand galop avec onze autres cavaliers, et n'ayant la patience de les voir entrer dans la ville, cryèrent à qui mieux mieux : Ville gaignée, ville gaignée. A ces crys toute la ville se mit en alarmes et empescha que la procession ny Le Touchet entrassent. Ce que voyant, les cavaliers, ils retournèrent bride et s'enfuirent sans faire autres efforts. De quoy les marchands contrefaiz qui estoient en cette



Phot. Neurdein.

Fig. 155. — Échauguette de la Pillette, en 1898.

abbaye furent grandement marrys, et, dès l'après midy du mesme jour, Louys de la Moricière, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur de Vicques, enseigne du mareschal de Matignon, estant avolé autour de ce rocher, avec sa compagnie pour leur faire commandement de se rendre s'ils n'y vouloient perdre la vie, ils mirent les armes bas et sortirent le lendemain à huict heures, sans faire aucun tort, n'emportant aucune chose que du dommage et de la honte et quelque argent monoyé qu'on leur donna par composition »[1].

A la nouvelle de ce fait d'armes, Henri III révoqua René du Bouchage de Batarnay et nomma, comme capitaine du Mont, L. de Vicques avec le titre de gouverneur de la ville et du château du Mont-Saint-Michel.

Arthur de Cossé, qui n'osait plus se montrer à l'abbaye, faisait sa

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 128, 129, 130.

résidence du manoir de Loyselière, dépendant du monastère et situé à six lieues de Coutances, son siège épiscopal. Il y mourut en octobre 1587. Les règlements que le prieur claustral, Jean de Grimonville, édicta en vue de réformer la vie monacale donnent une idée de ce qu'était devenue, sous ce commendataire, l'observance de la règle. Ce prieur « ordonna entre autres choses, que les religieux ne garderoient point en l'enclos de l'abbaye leurs chiens de chasse; qu'ils ne porteroient point de dentelles aus colets et poignets de leurs chemises. Il défendit de porter des habits de soyes, d'aller aux champs sans scapulaire, de porter moustaches et cheveux longs, de jurer le nom de Dieu, etc.[1] ».

François de Joyeuse[2] (1588-1615). — Après avoir donné au monastère ses quatre derniers abbés réguliers et à la forteresse plusieurs gouverneurs, la famille de Batarnay donna encore au Mont-Saint-Michel un de ses commendataires les plus célèbres en la personne de l'abbé cardinal François de Joyeuse, dont la mère s'appelait Marie de Batarnay. Ce prélat occupa les plus grandes situations et revêtit les plus hautes dignités dans l'Église, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il fut d'abord cardinal du titre de la Trinité du Mont, en 1583, puis du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, en 1594; protecteur de l'Église de France à Rome, archevêque de Rouen, de Toulouse et de Narbonne, abbé commendataire de Marmoutiers, des deux Saint-Florentin d'Anjou, de Fécamp, etc.

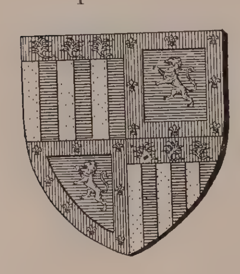


Fig. 156.
Armoiries de François de Joyeuse.

Comme protecteur de l'Église de France, il résidait le plus souvent à Rome, où, en 1589, il consacra l'église Saint-Louis-des-Français, commencée en 1518. Six ans après il consacrait aussi l'église de la Trinité du Mont dont il avait fait achever la façade et les deux clochers.

Son premier soin, en prenant possession de l'abbaye, fut de réduire à 13 le nombre des religieux qui était de 26. On pense cependant qu'il ne supprima que des novices. En même temps, il fit citer les héritiers de son prédécesseur, Arthur de Cossé, pour les contraindre à effectuer dans le monastère les réparations qu'exigeait le mauvais état des bâtiments.

Les guerres de religion, particulièrement ardentes dans l'Avranchin, continuaient à jeter le trouble parmi les habitants du Mont-Saint-Michel.

1. Dom Louis de Camps, Additions, t. I, p. 272. En 1586, l'historien de Thou avait visité le Mont-Saint-Michel et en avait rapporté quelques détails intéressants qu'il consigna dans son ouvrage intitulé l'*Histoire de mon temps*.

2. François de Joyeuse (24 juin 1562-23 août 1615) embrassa, après l'assassinat d'Henri III, le parti de la Ligue, mena à bien la réconciliation entre Henri IV et le pape et s'acquit une réputation d'habile diplomate et de prélat courtisan, qui lui valut dignités et honneurs.

M. de Masseville[1] donne, d'après d'Aubigné, le récit suivant, d'une des entreprises des huguenots contre la forteresse montoise : « Le sieur de Lorges et le jeune Montgomery, son frère, firent habiller en filles quatre gentilshommes, et les firent escorter par six autres hommes, dont quatre étoient habillez en pêcheurs, aïans tous des poignards et des pistolets cachez. Ils les envoïèrent au Mont-Saint-Michel, pour en surprendre la porte, et marchèrent sur leurs pas, accompagnez de plus de deux cens cavaliers.

« Le déguisement des dix avanturiers leur fit ouvrir la première porte : mais quand ils furent entrez, un capitaine voulant les examiner de près, ils le poignardèrent, avec quinze ou seize des siens, et gagnèrent les autres portes. Sur cela les deux Montgomeries arrivèrent, qui se rendirent maîtres de la ville. Ils attaquèrent ensuite le château; ils tâchèrent d'en pétarder les portes, et ils passèrent inutilement huit jours à cette manœuvre.



Fig. 157. — Sceau de François de Joyeuse[2].

« Cependant Viques qui étoit gouverneur de cette place, et qui se trouvoit d'un autre côté, quand cette surprise arriva, assembla au plùtôt mille combatans, avec lesquels il y passa. Il s'agissoit de monter au château, et il n'y avoit pas moïen de le faire par la ville, puisqu'elle étoit occupée par les ennemis. Viques et ses gens trouvèrent moïen de s'y faire guinder avec des cordages.

« Dès qu'ils furent dans le fort, ils entrèrent dans la ville, et attaquèrent si chaudement ceux qui l'avoient prise, qu'ils en mirent plus de cent sur le carreau, et forcèrent le reste à se rendre. Lorges fut traité en prisonnier de distinction, son frère se sauva, et les autres furent renfermez dans le fort de Tombelaine, ou peu s'en falut qu'il n'arrivat une nouvelle surprise: ils subornèrent quelques-uns des soldats de la garnison et ils pensèrent s'en rendre les maîtres. La conspiration se découvrit et Mathan, qui en étoit gouverneur, en fit pendre quelques-uns; les autres furent délivrez dans la suite. »

Les chefs huguenots avaient été assistés dans cette entreprise par le

1. *Histoire sommaire de Normandie*, t. V, p. 418, 419, 420. M. de Masseville donne à cette aventure la date de 1592, qui est évidemment inexacte, puisque le sieur de Vicques fut tué sous Pontorson en 1590.

2. *Archives Nat.*, *Norm.*, 2827.

Nous lisons dans G. Demay (*op. cit.*, p. 315, n° 2827) la description du sceau de François de Joyeuse (sceau rond, 47 mm., provenant des Archives de la Manche (abbaye du Mont-Saint-Michel). Écu palé au chef chargé de 3 hydres, écartelé d'un lion, à la bordure fleurdelysée, timbré d'une croix, surmonté d'un chapeau de cardinal. La légende est :

FRANC. S : S. R. Æ. PR' CARD. DE...

La pièce à laquelle est jointe ce sceau est une provision de l'office d'archidiacre claustral de l'abbaye (mars 1605).

capitaine La Coudraye qui, après avoir servi sous le gouverneur de Vicques était passé dans le camp opposé. L'année suivante, la vengeance de La Coudraye s'exerça lâchement contre L. de Vicques à qui elle fit payer de sa vie la gloire de ce brillant fait d'armes. Au mois de septembre, le gouverneur du Mont-Saint-Michel, de concert avec le duc de Mercœur, chef de la Ligue de Bretagne, investissait Pontorson[1], repaire des Calvinistes, que Gabriel de Montgommery[2] occupait, ayant sous ses ordres le capitaine La Coudraye. « Un jour L. de Vicques envoya à son ancien compagnon d'armes une invitation à dîner. La Coudraye exigea que le chef catholique vînt lui-même lui donner sa parole pour sauf-conduit. Lorsque de Vicques sortit de la tranchée, le capitaine calviniste sortit de son côté de la contrescarpe et se précipita sur son ennemi devenu son hôte. Celui-ci mit l'épée à la main, mais quelle que fût sa vaillance et celle des trois compagnons qui l'avaient suivi, ils succombèrent sous le nombre, le 15 septembre, après des prodiges de valeur. Cette mort contraignit les Ligueurs à lever le siège »[3]. Le corps du gouverneur fut ramené au Mont-Saint-Michel et enterré dans la chapelle Sainte-Anne où, au XVIIe siècle, on voyait encore « sa lance et son guidon ; son casque et sa rondache étaient aussy conservés en cette abbaye »[4]. Trente ans plus tard, en 1620, les religieux du Mont-Saint-Michel, en souvenir de reconnaissance pour celui qui les avait si vaillamment défendus, inhumèrent sa femme, Hester de Tessier, auprès de lui dans la même chapelle. Le duc de Mercœur donna pour successeur à ce grand capitaine Jacques de Louvat, sieur de Boissuzé. Le siège de Pontorson étant levé, toute la contrée se trouvait ouverte aux incursions des Huguenots, dont les efforts se tournèrent alors contre le Mont-Saint-Michel. Le piteux échec d'un de leurs stratagèmes pour s'emparer de la forteresse par trahison fait l'objet d'un des chapitres[5] les plus colorés de l'histoire générale de Dom Jean Huynes que nous transcrivons ici :

1. Sur les guerres de religion qui sévissaient en Bretagne et affectaient la région limitrophe de la Normandie (Dinan, Saint-Malo, etc.), on consultera avec fruit : L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*. Nantes, 1856, in-8°, XVIII, 375 p. (Thèse de doct. ès lettres); F. Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, d'après des documents inédits. Saint-Brieuc, 1895, in-8°.

2. Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, dont le père avait acheté le comté de ce nom, était né à Pontorson. Il avait un château à Ducey et un hôtel à Pontorson où il résidait souvent. Après avoir mortellement blessé le roi Henri II dans un tournoi, il dut se retirer dans ses domaines de Basse-Normandie. Il se convertit à la Réforme et devint, en 1562, le chef du parti protestant. Il s'installa à Pontorson et ravagea tout le pays d'alentour. Propriétaire de Tombelaine, il y fit transporter l'or des églises qu'il pillait et battre monnaie. Condamné à mort, il fut exécuté en 1574. Il laissait plusieurs enfants, dont trois fils : Louis de Lorges de Montgommery, Jacques de Montgommery, sieur de Corboson, et Gabriel de Montgommery, sieur de Ducey. Voir l'ouvrage de Léon Marlet, *Le comte de Montgommery*. Paris, 1890, et l'article « Montgommery » dans l'ouvrage de Haag, *La France protestante*. Paris, 1848-1859, 10 vol.

3. Deschamps du Manoir, p. 183.

4. Manuscrit d'Avranches, n° 209, p. 142.

5. T. II, chapitre XVIII, p. 133.

« Les Huguenots, tenant une grande partie de cette province de Normandie sous leur puissance et particulièrement les villes et chasteaux des environs de ce Mont, dressoient tous les jours des embusches pour envahir ce sainct lieu. Et dès aussy tost qu'ils pouvoient attraper quelqu'un de cette place, le tuoient sur le champ ou le réservoient pour le mener au gibet. Il arriva un jour entre autres qu'ils prirent un des soldats et luy ayant desja mis la corde au col, luy dirent que s'il vouloit sauver sa vie, qu'il leur promît de leur livrer cette abbaye, et que, de plus, ils luy donneroient une bonne somme de deniers. Cet homme, bien content de ne finir si tost ses jours, et alléché de l'argent qu'ils luy promettoient, dit qu'il le feroit et convint avec eux des moyens de mettre cette promesse à exécution, qui furent que le soldat reviendroit en ce Mont, espieroit, sans faire semblant de rien, la commodité de les introduire secrettement en cette abbaye, et leur assigneroit le jour qu'il jugeroit plus commode pour cet effect. Le soldat leur ayant promis de n'y manquer, ils luy donnèrent cent escus et, bien résolu de jouer son coup, revint où il fut receu du capitaine de ce Mont et des soldats, sans aucun soupçon, puis se mit en devoir d'exécuter sa promesse. Pour donc le mettre à chef il advertit quelques jours après ces Huguenots de venir le vingt neufiesme de septembre, à huict heures du soir, jour de dimanche et de la dédicace des esglises Sainct-Michel, qu'ils montassent le long des degrez de la Fontayne Sainct-Aubert; qu'estant là au pied de l'édifice il se trouveroit en la plus basse sale de dessous le cloistre, où, se mettant dans la roue, il en esleveroit quelques-uns des leurs qui par après luy aideroient en grand silence à monter les autres. Ainsi par cet artifice, ce Mont estoit vendu. Mais ce soldat, considérant le mal dont il alloit estre cause, fut marry de sa lascheté et avertit le capitaine de tout ce qui se passoit. Iceluy luy pardonna et se résolut avec tous ses soldats et autres aydes de passer tous ces ennemys par le fil de l'espée. Quant à eux, ne sçachant le changement de volonté de cet homme, et se réjouissans de ce que le temps sembloit favoriser leur dessein, tout l'air estant ce jour-là remply d'espaisses vapeurs (comme nous voyons arriver souvent), qui empeschoit qu'on les pût veoir venant de Courteil[1] jusques sur ce rocher, ne manquèrent de se trouver au lieu assigné à l'heure prescrite. Alors le soldat, faisant semblant qu'il estoit encore pour eux, se mit dans la roue et commença de les enlever l'un après l'autre, puis deux soldats de cette place les recevoient à bras ouverts, les conduisant jusques en la sale qui est dessous le réfectoire, où ils leur faisoient boire plain un verre de vin pour leur donner bon courage, mais les menant par après dans le corps de garde, ils les tranperçoient à jour, se comportans ainsy consécutivement envers tous[2].

1. Courtils, village situé à 10 km. Ouest de Ducey.
2. *Nonagenta octo heritici, cupientes dolo abbatiam Montis capere, die dominica, vigesima*

Sourdeval, Montgomery et Chaseguey, conducteurs de cette canaille, s'émerveillans de ce qu'ils n'entendoient aucun tumulte, y en ayant desjà tant de montez, demandoient impatiemment qu'on leur jettast un religieux par les fenestres afin de connoistre par ce signe si tout alloit bien pour eux, ce qui poussa les soldats de céans, desjà tout acharnez, de tuer un prisonnier de guerre qu'ils avoient depuis quelques jours, lequel ils revestirent d'un habit de religieux, puis luy firent une couronne et le jettèrent à ces ennemys. Mais entrant en soubçon si c'estoit un religieux, Montgomery voulant sçavoir la vérité, donna le mot du guet à un de ses plus fidelles soldats et le fit monter devant luy ; estant monté au haut et ne voyant personne des siens il ne manqua de s'escrier : trahison ! trahison ! et de ce cry les ennemys prenants l'espouvante, descendirent au plus fort du rocher, se sauvèrent le mieux qu'ils purent, laissant quatre vingt dix huict soldats de leur compagnie, lesquels on enterra dans les grèves, à quinze pas des poulins. Quelques-uns qui virent cette tragédie, vivent encore, et d'autres qui sont morts nous l'ont laissé par escript »[1].

Peu de temps après, Montgommery exhala sa rage en mettant le feu au château de Pontorson que les ligueurs avaient repris. La disgrâce du gouverneur de Boissuzé suivit de près le sanglant épisode du Mont-Saint-Michel. Le duc de Mercœur le remplaça par le sieur de la Chesnay-Vaulonet ou Vaulouet, gentilhomme breton, déjà gouverneur de Fougères. Celui-ci eut bientôt à repousser une nouvelle tentative des Huguenots qui, le 19 juin 1592, à une heure du matin, essayèrent de surprendre la place mais furent obligés de se retirer sans avoir remporté le moindre avantage.

La même année, Tombelaine capitula en faveur d'Henri IV. Le jour de sa reddition, le vicomte de Vire et le seigneur du Grippon furent surpris par le flot et se noyèrent en regagnant la rive. Le 27 janvier 1594, les protestants essayèrent encore, à la faveur d'une sombre nuit d'hiver, de s'introduire dans la ville. Ayant atteint le pied des remparts, ils fixèrent un pétard à la grille d'un soupirail de l'écurie des *Trois-Rois*[2] donnant

nona septembris, archangelo Michaeli et angelis dicata, dolo occisi sunt in inferiori aula sub claustro, cæteris qui cum ipsis erant fugam arripientibus.

Folio 154 v°.

Ex cartis et ex iis qui viderunt.

1. « Il y a quelques années, dit M. Le Héricher, accompagné du directeur, M. Marquet, le restaurateur de l'abbaye vandalisée pendant plus d'un demi-siècle, nous passions au pied de la Merveille, avec nos élèves de rhétorique que nous conduisons chaque été à une promenade au Mont-Saint-Michel ; il nous montra un ossuaire qu'on venait de trouver en faisant une tranchée ; nous reconnûmes les compagnons de Montgommery dans ces ossements nombreux et dans ces têtes dont la plupart avaient leurs dents, et à l'endroit même désigné par Dom Huynes. »

Nous ajouterons qu'ayant fait nous-même procéder, en septembre 1909, à des fouilles importantes dans une partie du petit bois opposée à celle dont il s'agit, c'est-à-dire auprès de la tour Claudine, nous y avons rencontré aussi quantité d'ossements fort bien conservés dans l'enveloppe de chaux vive employée à ces sépultures.

2. Cette maison était proche de l'hôtellerie du *Lion d'Or* (Abbé Desroches, t. II, p. 245).

sur les grèves, et pratiquèrent une brèche par laquelle ils pénétrèrent au nombre d'une quinzaine environ. Ils « furent vertement repoussez, et leur chef, nommé le capitaine des Courtils, demeura sur la place d'un coup d'arquebuse à croc qui luy hascha les deux jambes »[1].

Sur ces entrefaites une nouvelle catastrophe venait aggraver les transes perpétuelles au milieu desquelles s'écoulait l'existence des Montois. Le 23 mai de cette même année 1594, à deux heures après midi, la foudre tombait sur le clocher de l'église abbatiale, brûlant la flèche du dit clocher et la charpente du chœur, et réduisant en une coulée de métal les neuf cloches de la tour.



Phot Ch. Besnard.

Fig. 158. — Fenêtres de l'Hôtellerie des Trois Rois, dans la partie du rempart à l'Est de la tour Béatrix.

Pour se venger de la destitution dont il avait été frappé, de Boissuzé était passé au parti huguenot. Accompagné d'un de leurs chefs, du nom de Goupigny, le 7 septembre 1595, il pénétra dans la ville par trahison, y mit tout à feu et à sang et monta jusqu'à la porte du Châtelet dont il tenta de briser la herse en y attachant un pétard. Mais il fut repoussé par la garnison abbatiale et tué quelque temps après par les habitants de la ville.

L'année suivante, le gouverneur de la Chesnay-Vaulonet étant mort, le duc de Mercœur, « par lettres de provision expédiées à Nantes, en l'an 1596 », lui donna pour successeur Jehan de la Touche, sieur de Querolland, gentilhomme breton. Cette nomination suscita des jalousies, notamment de la part du marquis de Belle-Isle, gouverneur de la Basse-Normandie pour la Ligue. Celui-ci, étant déjà gouverneur de Fougères, comme le titulaire décédé, se croyait au moins autant de droit à cette fonction que le nouveau promu. « Voulant donc débouter ledit sieur de Querolland de cette place, il vint en ce Mont le vingt deuxiesme de may la susdite année, la veille de l'Assomption[2], accompagné de cent maistres et se logea dans la ville sans faire paroistre aucun mauvais

1. Dom Louis de Camps, *Additions à l'Hist. générale*, t. II, p. 145.

2. Il y a là une erreur évidente. Le chroniqueur a voulu dire : l'Ascension.

dessein ains toute sorte de bienveillance envers le gouverneur et ceux de ce Mont. Et le lendemain, entre neuf et dix heures du matin, commença à monter avec ses gens armez pour faire monstre, disoit-il, à la garnison en qualité de gouverneur de la Basse-Normandie et aussy pour prier l'Arcange saint Michel. Mais d'autant qu'il estoit suivy de tous ses gens armez, Henry de la Touche escuyer. sieur de Campsguet, frère puisné et lieutenant du sieur Querolland en cette place, sortit du corps de garde et luy alla représenter qu'il trouva bon que tous ses gens n'entrassent armez, crainte de désordre et suivant les droits de cette place. Que néantmoins ledit sieur Marquis pourroit entrer avec ses armes et pour son respect partie de ses gens armez, pourveu qu'il luy plust en régler le nombre, ce qui fut trouvé bon et dit que six seulement le suiveroient. Lors Campsguet s'avança vers le corps de garde et Belle-Isle le suivant fut reçeu par le gouverneur Querolland avec tous les honneurs possibles. Cependant tous les gens du susdit marquis entroient avec leurs armes, ce que voyant, le corporal ferma la porte; de quoy s'appercevant ledit marquis, il dit au sieur Querolland qu'il désiroit que tous ses gens entrassent, qu'autrement il sortiroit. Et luy estant demandé quels des siens il désiroit faire entrer, ledit sieur Querolland fit ouvrir la porte. Ce que voyant ledit marquis fit geste de vouloir sortir et descendant jusques à la porte, mit la main à l'espée, tua le corporal et, se tournant vers le sieur Campsguet, luy fit la mesme chose. Incontinent ses gens mirent les mains aux espées et pistolets, et attaquèrent ledit sieur de Querolland, et ses gens qui ne se deffiant d'une pareille action eurent du pis en ce premier combat, et sept, outre les deux susdits, y perdirent la vie. Les autres, qui n'estoient encore que blessez, furent contraincts de se retirer. Cependant le marquis de Belle-Isle et ses gens se rendirent maistres du corps de garde, jusques à ce que ledit sieur Querolland, ayant rallié quelques-uns des siens, retourna au combat ou le marquis de Belle-Isle fut tué et le sieur de Villebasse son confident, et plusieurs de ses gens blessez qui mirent les armes bas, voyant leur chef par terre. Le gouverneur Querolland fut blessé de dix huit coups tant d'espée que de pistolet »[1]. Il est probable que les traces de balles qu'on relève au pied des contreforts de l'église, à proximité de la salle des gardes, datent de cette échauffourée.

Comme les chapitres de Lisieux et de Coutances, le chapitre d'Avranches avait mis en garde au Mont-Saint-Michel, ses ornements d'église, son orfèvrerie, ses reliques et ses archives. Craignant sans doute, après les attaques successives dont l'abbaye venait d'être assaillie, que ces objets ne fussent pas plus en sûreté là qu'ailleurs, l'évêque d'Avranches, François de Péricard, les envoya reprendre et en donna reçu au gouverneur de Querolland, le 2 novembre 1596.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 137, 138.

Les Huguenots ne se décourageaient pas, malgré leurs échecs réitérés. Le 2 février 1598, à minuit, ils tentèrent encore de surprendre l'abbaye par l'escalier des poulins. Mais se voyant découverts, « ils en descendirent si hâtivement qu'un d'eux s'y rompit le col et fut trouvé mort le lendemain sur les grèves »[1].

Les chefs de la Ligue faisaient successivement leur soumission. Le duc de Mercœur lui-même capitulait et entraînait, par son exemple, les officiers qui relevaient de son commandement. Le gouverneur du Mont-Saint-Michel fut du nombre et reçut, au mois d'avril 1598, des lettres d'immunités qui, enregistrées le 4 mai suivant par le parlement de Normandie, eurent pour conséquence de faire dès lors relever la ville et le monastère de l'autorité royale.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 159. — Le « Gouffre ».
Vue prise de la Salle des Gardes.

Les moines du Mont-Saint-Michel sollicitèrent alors des tribunaux ce qu'ils n'avaient pu obtenir des procureurs de leur abbé. Deux contestations furent soumises à la juridiction compétente. Statuant sur la première, le présidial de Coutances condamna l'abbé à fournir, suivant l'usage, à l'aumônerie du couvent, une certaine quantité de froment et d'orge, et y pourvut par les prestations de cette nature, dues par la baronnie de Saint-Pair. La seconde action avait trait aux réparations devenues d'urgence extrême par suite des dégradations progressives dues au manque d'entretien, et à la réédification du clocher renversé par la foudre. Pendant que les moines usaient de toutes les ressources de la procédure en vue du triomphe de leurs justes revendications, un dernier épisode de la guerre religieuse rougissait le sol des grèves du sang du gouverneur du Mont-Saint-Michel. La mort du marquis de Belle-Isle avait allumé un désir de vengeance dans le cœur de sa femme, Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville, qui rencontra l'instrument de sa haine dans un certain Nicolas le Moqueur, sieur des Vallées. Celui-ci, qui s'était présenté à

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 139.

Querolland comme un gentilhomme compromis dans les guerres civiles, entra bientôt dans son intimité. Il épiait depuis plus de deux ans sa victime quand, un jour du mois de septembre 1599, « le sieur de Querolland estant sorty seul de la place et monté à cheval pour aller conduire sur les grèves un gentilhomme de ses amys, ledit Le Mocqueur prit ce temps pour exécuter son dessein et, montant sur un bon cheval dudit Querolland, feignit d'aller au devant de luy. L'ayant rencontré sur les grèves, le sieur Querolland luy demanda où il alloit, il dit qu'il venoit au devant de luy et, l'ayant laissé passer deux ou trois pas devant, mit tout doucement un pistolet en la main, et s'approchant luy donna dans la teste et le tua à la veue de ceux de ce Mont, puis fit sa retraicte chez une personne de qualité ennemye dudit Querolland deffunct »[1]. Le corps du gouverneur ramené au Mont fut inhumé dans la chapelle Saint-Roc « proche de la tour de l'église ». Condamné par contumace à être roué, Nicolas le Moqueur ne fut pris que sept ans après, à Paris, et amené à Coutances, où il fut exécuté, le 6 juillet 1606. Quant à la femme du marquis de Belle-Isle, elle se repentit, entra au couvent des Feuillantines, à Toulouse, qu'elle quitta pour devenir coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault et fonder ensuite la congrégation du Calvaire.

Le 8 septembre 1599, Henri IV nomma gouverneur du Mont Pierre de la Lucerne, sieur de Brévend, qui signala son avènement par l'arrêt qu'il obtint contre les habitants d'Ardevon pour les forcer à faire le guet aux portes du Mont-Saint-Michel.

En 1605, le procès que les religieux avaient intenté à leur abbé pour le contraindre à faire les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments du monastère, fut définitivement jugé par le Parlement de Normandie, qui reconnut la légitimité des réclamations des moines. L'arrêt ordonna qu'en raison de l'état de ruine des édifices complètement abandonnés, un commissaire serait nommé pour venir y faire travailler aux frais de l'abbé sur la mense duquel serait prélevée une somme annuelle de 1200 écus. Le cardinal de Joyeuse, à qui cette circonstance révéla sans doute, de la part de ses procureurs, des négligences administratives qu'il ignorait, s'empressa d'ordonner l'accomplissement des décisions de la justice. Son fondé de pouvoir était alors le gouverneur du Mont, Pierre de la Lucerne, qui avait pour adjoint, Jean de Surtainville, sieur de Lanctot, fermier de la baronnie d'Ardevon. Tous deux furent chargés de présider à l'exécution des travaux. Ils firent réparer trois des premiers piliers de l'église à l'Ouest et y apposèrent leurs armes à côté de celles de l'abbé et du prieur, claustral. Ils décidèrent ensuite la reconstruction du clocher dans lequel, en 1609, ils placèrent quatre nouvelles cloches venant s'ajouter à celle qu'avait donnée, en 1598, Julien de la Touche de Querolland.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 140.

La paix régna dès lors entre le monastère et son abbé jusqu'en 1614, date à laquelle un dernier litige surgit au sujet du droit à la nomination d'un titulaire à la cure de Macey. Saisi du différend, le grand conseil décida que la nomination aux prieurés appartenait incontestablement à l'abbé, mais qu'il devait être pourvu aux cures en chapitre où l'abbé pouvait prendre part au vote ou se faire représenter par son vicaire.

L'abbé cardinal François de Joyeuse mourut à Avignon, le 23 août 1615. Il fut inhumé à Pontoise, dans l'église des Jésuites, élevée par ses libéralités qui furent grandes, dit-on[1], en dehors du Mont-Saint-Michel qu'il eut le tort d'abandonner trop aveuglément à la gestion de ses mandataires. Les anciens manuscrits rapportent la malchance qui le poursuivit dans presque tous ses bénéfices, qui furent successivement ravagés par l'incendie ; et l'un de ces écrits achève sa vie par ces mots pleins de désespérance et de malédiction : « væ, væ, væ ! »

II

DE LOUIS XIII A LA RÉVOLUTION

Henri de Lorraine, duc de Guise (1615-1641). — Ruzé d'Effiat (1641-1643). — Jacques de Souvré (1644-1670). — Étienne Texier d'Hautefeuille (1670-1703). — Karq de Bebambourg (1703-1719). — Charles-Maurice de Broglie (1721-1766). — Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1766-1769). — Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1788).

Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise (1615-1641)[2]. — Celui-ci n'avait qu'un an quatre mois et dix-neuf jours quand la faveur royale lui conféra la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel. Fils de Charles de Lorraine[3], duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, fille de Henri, duc de Joyeuse et comte du Bouchage, le nouvel abbé se trouvait être, par sa mère, petit-neveu du précédent. La consécration de ce choix d'un enfant en bas âge rencontra de grandes difficultés de la part

1. Dom Louis de Camps dit avec amertume : « Ses œuvres, auxquelles il emploia plus de 200000 escus seroient plus à louer s'il les avoit faits de son patrimoine et qu'il n'eut pas, pour ainsy dire, descouvert saint Pierre pour couvrir saint Paul, veu que de ce seul monastère pendant sa commende on luy a porté dans ses coffres pour le moins pareille somme. »

2. Les prieurs étant dès lors les véritables supérieurs du monastère, il nous a paru intéressant de les nommer avec indication de la date de leur entrée en fonctions. Voici la liste des prieurs qui exercèrent sous la prélature d'Henri de Lorraine : Dom Charles de Malleville, 1623; Dom Placide de Sarcus, 1624; Dom Bède de Fiesque, 1628; Dom Michel Pirou, 1633; Dom Bernard Jeuardac, 1636.

3. Charles de Lorraine était fils du « Balafré ». Il avait été emprisonné à la mort de son père et s'était échappé en 1591. Rallié à Henri IV en 1594, il avait été nommé gouverneur de Provence.

Querolland comme un gentilhomme compromis dans les guerres civiles, entra bientôt dans son intimité. Il épiait depuis plus de deux ans sa victime quand, un jour du mois de septembre 1599, « le sieur de Querolland estant sorty seul de la place et monté à cheval pour aller conduire sur les grèves un gentilhomme de ses amys, ledit Le Mocqueur prit ce temps pour exécuter son dessein et, montant sur un bon cheval dudit Querolland, feignit d'aller au devant de luy. L'ayant rencontré sur les grèves, le sieur Querolland luy demanda où il alloit, il dit qu'il venoit au devant de lùy et, l'ayant laissé passer deux ou trois pas devant, mit tout doucement un pistolet en la main, et s'approchant luy donna dans la teste et le tua à la veue de ceux de ce Mont, puis fit sa retraicte chez une personne de qualité ennemye dudit Querolland deffunct »[1]. Le corps du gouverneur ramené au Mont fut inhumé dans la chapelle Saint-Roc « proche de la tour de l'église ». Condamné par contumace à être roué, Nicolas le Moqueur ne fut pris que sept ans après, à Paris, et amené à Coutances, où il fut exécuté, le 6 juillet 1606. Quant à la femme du marquis de Belle-Isle, elle se repentit, entra au couvent des Feuillantines, à Toulouse, qu'elle quitta pour devenir coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault et fonder ensuite la congrégation du Calvaire.

Le 8 septembre 1599, Henri IV nomma gouverneur du Mont Pierre de la Lucerne, sieur de Brévend, qui signala son avènement par l'arrêt qu'il obtint contre les habitants d'Ardevon pour les forcer à faire le guet aux portes du Mont-Saint-Michel.

En 1603, le procès que les religieux avaient intenté à leur abbé pour le contraindre à faire les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments du monastère, fut définitivement jugé par le Parlement de Normandie, qui reconnut la légitimité des réclamations des moines. L'arrêt ordonna qu'en raison de l'état de ruine des édifices complètement abandonnés, un commissaire serait nommé pour venir y faire travailler aux frais de l'abbé sur la mense duquel serait prélevée une somme annuelle de 1200 écus. Le cardinal de Joyeuse, à qui cette circonstance révéla sans doute, de la part de ses procureurs, des négligences administratives qu'il ignorait, s'empressa d'ordonner l'accomplissement des décisions de la justice. Son fondé de pouvoir était alors le gouverneur du Mont, Pierre de la Lucerne, qui avait pour adjoint, Jean de Surtainville, sieur de Lanctot, fermier de la baronnie d'Ardevon. Tous deux furent chargés de présider à l'exécution des travaux. Ils firent réparer trois des premiers piliers de l'église à l'Ouest et y apposèrent leurs armes à côté de celles de l'abbé et du prieur, claustral. Ils décidèrent ensuite la reconstruction du clocher dans lequel, en 1609, ils placèrent quatre nouvelles cloches venant s'ajouter à celle qu'avait donnée, en 1598, Julien de la Touche de Querolland.

1. Dom Jean Huynes, t. II, p. 140.

La paix régna dès lors entre le monastère et son abbé jusqu'en 1614, date à laquelle un dernier litige surgit au sujet du droit à la nomination d'un titulaire à la cure de Macey. Saisi du différend, le grand conseil décida que la nomination aux prieurés appartenait incontestablement à l'abbé, mais qu'il devait être pourvu aux cures en chapitre où l'abbé pouvait prendre part au vote ou se faire représenter par son vicaire.

L'abbé cardinal François de Joyeuse mourut à Avignon, le 23 août 1615. Il fut inhumé à Pontoise, dans l'église des Jésuites, élevée par ses libéralités qui furent grandes, dit-on[1], en dehors du Mont-Saint-Michel qu'il eut le tort d'abandonner trop aveuglément à la gestion de ses mandataires. Les anciens manuscrits rapportent la malchance qui le poursuivit dans presque tous ses bénéfices, qui furent successivement ravagés par l'incendie ; et l'un de ces écrits achève sa vie par ces mots pleins de désespérance et de malédiction : « væ, væ, væ ! »

II

DE LOUIS XIII A LA RÉVOLUTION

Henri de Lorraine, duc de Guise (1615-1641). — Ruzé d'Effiat (1641-1643). — Jacques de Souvré (1644-1670). — Étienne Texier d'Hautefeuille (1670-1703). — Karq de Bebambourg (1703-1719). — Charles-Maurice de Broglie (1721-1766). — Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1766-1769). — Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1788).

Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise (1615-1641)[2]. — Celui-ci n'avait qu'un an quatre mois et dix-neuf jours quand la faveur royale lui conféra la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel. Fils de Charles de Lorraine[3], duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, fille de Henri, duc de Joyeuse et comte du Bouchage, le nouvel abbé se trouvait être, par sa mère, petit-neveu du précédent. La consécration de ce choix d'un enfant en bas âge rencontra de grandes difficultés de la part

1. Dom Louis de Camps dit avec amertume : « Ses œuvres, auxquelles il emploia plus de 200000 escus seroient plus à louer s'il les avoit faits de son patrimoine et qu'il n'eut pas, pour ainsy dire, descouvert saint Pierre pour couvrir saint Paul, veu que de ce seul monastère pendant sa commende on luy a porté dans ses coffres pour le moins pareille somme. »

2. Les prieurs étant dès lors les véritables supérieurs du monastère, il nous a paru intéressant de les nommer avec indication de la date de leur entrée en fonctions. Voici la liste des prieurs qui exercèrent sous la prélature d'Henri de Lorraine : Dom Charles de Malleville, 1623; Dom Placide de Sarcus, 1624; Dom Bède de Fiesque, 1628; Dom Michel Pirou, 1633; Dom Bernard Jeuardac, 1636.

3. Charles de Lorraine était fils du « Balafré ». Il avait été emprisonné à la mort de son père et s'était échappé en 1591. Rallié à Henri IV en 1594, il avait été nommé gouverneur de Provence.

évêque *in partibus* de Tarse, neveu et coadjuteur de François de Péricard, évêque d'Avranches. Il s'efforça aussitôt d'étudier le caractère de ses religieux : et en ayant distingué deux plus capables que les autres, il les envoya à Paris continuer leurs études au collège de Cluny. Mais il se trouva bientôt aux prises avec de grandes difficultés. Jugeant abusives certaines coutumes du monastère, il se voyait dans l'impossibilité de les reformer dans les conditions où s'exerçait son autorité prieuriale. D'autre part, les agents du duc de Guise ne se hâtaient pas de mettre à exécution les réparations projetées. En présence de cette situation, la duchesse de Guise envoya au Mont Dom Anselme Rolle, religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour examiner si le monastère montois se prêterait à une transformation suivant les règlements de cette congrégation. Dom Rolle vint au Mont, s'informa, et intrigua beaucoup par son silence les moines qui se demandèrent si le prieur Georges méditait de modifier leurs statuts ou si la congrégation de Saint-Maur, sur laquelle ils n'avaient que de très vagues données, cherchait à s'introduire à leur place. Rassurés par leur prieur, ils ne pensèrent plus à rien quand Dom Rolle fut parti.

Cependant, Dom Georges se rendit à Paris où il rappela au conseil de l'abbé que les derniers commendataires avaient toujours versé à la mense conventuelle une allocation de 10000 livres, qu'il priait cette assemblée de vouloir bien continuer de payer. Le conseil déclara qu'il refuserait si la communauté ne commençait pas elle-même par se soumettre à une observance rigoureuse de la règle de Saint-Benoît. De retour au milieu de ses religieux, le prieur leur conseilla de recourir à la juridiction du Parlement de Rouen. Sur ces entrefaites, le Souverain Pontife retirait à Pierre de Bérulle l'administration des bénéfices d'Henri de Lorraine et désignait comme vicaire général du jeune prince, Claude de Rets, comte et chanoine de Saint-Jean de Lyon, qui devint plus tard archevêque d'Héraclée et finalement de Narbonne. Ce dernier vint au Mont, donna des ordres pour faire les réparations prévues, acheter les ornements d'église et tout ce qui était nécessaire. On refit le lambris sous la charpente de la nef : il fut terminé en 1619[1] et reçut les armoiries d'Henri de Lorraine dans le voisinage de l'entrée, c'est-à-dire dans l'une des travées aujourd'hui disparues. Ayant remarqué la mésintelligence qui existait entre les moines et le prieur, Claude de Rets profita de ce que la période triennale des fonctions de ce dernier allait expirer pour lui signifier son congé, que le titulaire accueillit du reste avec joie. Il fut remplacé par Henri du Pont, jeune moine

1. Le 10 mai de cette même année, vers huit heures du soir, un épouvantable tremblement de terre secoua le Mont-Saint-Michel. Il n'y eut pas d'accidents et les habitants en furent quittes pour la peur.

Le 25 juin suivant, un sieur de Lys, exempt des gardes de Louis XIII, vint au Mont, se rendant à Pontorson avec 4 soldats pour signifier à Montgommery d'avoir à quitter le château, qui devait être rasé par ordre du roi. (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 122-125.)

de vingt-deux ou vingt-trois ans, un de ceux envoyés par Noël Georges à Paris au collège de Cluny, qui sollicita aussitôt du Conseil de l'abbé l'autorisation de prendre au dehors quelques religieux décidés à observer avec lui l'austérité de la règle. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, il choisit trois religieux distingués par leurs mérites, et vint au Mont accompagné de l'un d'eux, Mathieu Fery, moine profès de Saint-Evroult en Normandie. Il y fut suivi de près par Gilles Lecoq, religieux de Saint-Germain-des-Prés, et par Claude Leroy qui avait pris l'habit dans un monastère de Picardie. Tous quatre furent bien accueillis, mais connurent bientôt les difficultés que les passions devaient opposer à leurs projets de réformation. Impuissant à triompher des habitudes perverses qui se donnaient libre cours chez les moines, Henri du Pont céda bientôt lui-même à l'entraînement des séductions mondaines.



Fig. 163. — Sceau de l'abbaye, sur un acte du XVII[e] siècle[1].

Ce fut alors qu'au mois de septembre 1622, le Conseil de l'abbé, ayant envoyé au Mont messire Jean-Baptiste de Barcillon, docteur en théologie et vicaire général d'Henri de Lorraine, sous prétexte de traiter de quelques points du temporel, Dom Gilles Lecoq et Dom Mathieu Fery prévinrent les intentions du délégué de l'abbé en le priant d'employer son influence sur l'esprit de leurs frères en vue de l'introduction de religieux de la congrégation de Saint-Maur. La proposition, hasardée devant le chapitre, ne souleva, au grand étonnement du mandataire de l'abbé, qu'une discussion relative à une indemnité aux anciens moines. Elle fut rapidement réglée par l'attribution d'une pension de 400 livres aux Bénédictins dont les noms suivent : Henri du Pont, grand prieur; Louis de Matthan, sous-prieur et trésorier; Guillaume Le Chastellier; Olivier Barbe, infirmier; Gilles de la Croix, aumônier; Jacques Lanceneur, Nicolas de la Motte, prieur de Tombelaine, Denis Goguier, archidiacre; Jean le Chevalier, prieur de Chausey; Michel Legros, Jacques de la Croix, Claude Leroy, Gilles Le Coq, Mathieu Fery. Quant aux frères, Richard Téroulde, François Giroult et Jean de la Hache, ils ne devaient toucher que 250 livres jusqu'à ce qu'ils aient reçu la prêtrise. L'acte en fut aussitôt dressé et expédié à Paris au duc de Guise avec le Conseil duquel la congrégation de Saint-Maur, représentée par Dom Martin Tesnière, prieur de la Sainte-Trinité de Vendôme et visiteur des monastères d'Aquitaine, Anselme Rolle,

1. *Arch. Nat. Norm.*, 2694.

prieur de Saint-Pierre de Corbie, et Charles de Malleville, arrêta les stipulations du concordat d'installation. La principale fut une mense annuelle de 10000 livres, exempte de toute charge autre que les pensions des anciens moines. Les revenus de la baronnie d'Ardevon furent abandonnés aux moines en déduction de 5399 livres. Les RR. PP. Tesnières, Rolle et Malleville s'assemblèrent ensuite au monastère des Blancs-Manteaux pour délibérer sur les religieux à envoyer au Mont, et arrêtèrent la composition du nouveau personnel comme il suit : Dom Charles de Malleville, prieur; Dom Michel Pirou et Dom Philbert Cotelle, prêtres; les frères Joseph de la Rondie, Fiacre Belet, Mathurin de la Haye, Bernard Audibert, Étienne Legrand, Benoît de Beaurepère, Maur Gavot ou de Saint-Fiacre et Bède de Fiesque, non encore prêtres, avec frère Daniel Barbe, convers. Ils quittèrent tous leurs monastères respectifs et se réunirent à Avranches, où ils apprirent que l'évêque, François de Péricard, revenait de Rouen. Ils envoyèrent un prêtre, le sieur de Gicourt, l'avertir de leur présence et le saluer à son château du Parc où il était rendu quatre heures après leur arrivée dans Avranches. L'évêque les fit prier par leur envoyé d'ajourner au lendemain leur entrée à l'abbaye où il désirait les accompagner afin de les y installer lui-même. Le lendemain, jeudi 27 octobre 1622, ils s'acheminèrent deux par deux vers le Mont, où l'évêque, à cheval, et sa suite les précédèrent. Ils furent accueillis avec faveur par la population et par les moines eux-mêmes. Mais l'état de délabrement des lieux réguliers au Nord de l'église ne leur permit pas de s'y loger et les força de s'établir provisoirement dans les bâtiments abbatiaux[1]. Ils firent leur réfectoire de la petite chapelle Sainte-Catherine.



Fig. 164. — Armoiries de la Congrégation de Saint-Maur.

Avant de procéder aux réparations pourtant si urgentes, les nouveaux occupants songèrent à rendre agréable le séjour du cloître. A cet effet, ils remplirent de terre l'aire centrale couverte en plomb et y plantèrent des arbustes et des fleurs. Les moines eux-mêmes travaillèrent à ce jardinage avec les ouvriers de l'agent abbatial, Pierre Béraud sieur de Brouhé[2]. Comme il fallait s'y attendre, l'humidité attaqua profondément le plomb qui finit par laisser traverser les eaux pluviales. Pour soustraire à ce péril les voûtes de la salle des Chevaliers, on dut, en 1676, enlever toute cette terre qu'il n'eût jamais fallu y déposer. Le sieur de Brouhé fit encore confectionner en cette année 1623, divers objets accessoires du culte en refon-

1. Voir Dom Jean Huynes, t. II, p. 197, et Dom Th. Le Roy, t. I, p. 59 et t. II, p. 142. Curieuse coïncidence : On fit la remarque que, au jour et à l'heure même où les Bénédictins de l'ordre de Saint-Maur prenaient possession de l'abbaye, le duc de Guise, principal auteur de cette réforme, triomphait sur mer des rebelles rochellois.

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 145.

dant des pièces d'argenterie inutilisées dans la trésorerie[1]. Tels furent un calice avec sa patène, une lampe d'argent de moyenne grandeur avec ses chaînes de suspension, et un encensoir d'argent avec sa manucule. Toutes ces pièces portèrent les armoiries de l'abbé Henri de Lorraine.

Le prieur Charles de Malleville institua, le 16 mai 1624, la confrérie du Rosaire dans la chapelle Notre-Dame-du-Circuit qui prit alors le nom de Notre-Dame-du-Rosaire. Nommé, au mois de septembre de la même année, prieur du collège de Cluny, il revint à Paris et eut pour successeur au Mont Dom Placide de Sarcus, qui développa les propriétés de l'abbaye et fit exécuter d'importants travaux. Dans le courant de l'année suivante, Mlle de Montpensier, sœur utérine de l'abbé Henri de Lorraine, vint en pèlerinage au Mont-Saint-Michel et fit don à l'abbaye d'une « chasuble de drap d'or brocatel, avec l'orfraiz en broderie et un saint Michel sur le tout de la croix de derrière... ». Cette magnifique pièce était accompagnée de l'étole et du manipule de même drap, d'un voile rouge, d'une bourse et d'une palle d'étoffe richement brodée. Le tout avait coûté 2400 livres tournois à sa donatrice.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 165. — Écussons sur une maison de la ville.

Cependant le gouverneur du Mont était encore le successeur de l'infortuné Querolland. Pierre de la Lucerne, sieur de Brevant, qui, dans son zèle pour assurer la sûreté de la place, avait fait condamner par le Parlement de Rouen les paroissiens d'Ardevon qui refusaient de venir faire le guet au Mont-Saint-Michel. Il avait sollicité et obtenu du roi que son fils Richard lui succédât dans sa charge. Il mourut au commencement de 1626 et Richard de la Lucerne vint prendre, vers le mois de mai, le commandement de la forteresse, qu'il devait occuper pendant dix ans, à la satisfaction des religieux et des habitants de la ville[2].

Pour remédier à l'éloignement des moulins à eau et au mauvais état des moulins à chevaux, Dom Placide de Sarcus avait entrepris, dès son arrivée au Mont, la construction d'un moulin à vent sur la tour Gabriel. En 1627, cet ouvrage était terminé[3]. Il fit faire, en 1628, d'importantes répa-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 150.
2. Dom Jean Huynes, t. II, p. 141, 142.
3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 162.

rations au manoir d'Ardevon[1]. L'état inquiétant de l'arc-doubleau et de la pile Nord-Est supportant la face Nord de la tour centrale détermina la construction d'un mur bouchant toute l'arcade[2]. On sépara ainsi de l'église proprement dite, le transept Nord, dont on fit une sacristie pourvue d'un lambris et d'armoires pour renfermer les ornements et les vêtements sacerdotaux. On opéra en même temps un rejointoiement général à la chaux de toutes les maçonneries intérieures. Ces réparations s'effectuèrent d'après les ordres du prieur Dom Placide de Sarcus, sur les ressources fournies par le sieur de Brouhé, agent de l'abbé Henri de Lorraine.

L'administration de ce prieur fut marquée par un différend entre l'abbaye et les chanoines d'Avranches au sujet de la dîme de Brée-en-Tanis, et par un conflit plus sérieux avec l'évêque François Péricard, aux prétentions tutélaires duquel Dom P. de Sarcus opposa les anciens privilèges de la communauté et une bulle confirmative de ses droits délivrée par le Saint-Siège le 21 mai 1628[3]. Les talents administratifs dont ce prieur fit preuve dans ces circonstances et dans le concordat qu'il établit, au nom de sa congrégation, avec les moines de Saint-Mélaine-lès-Rennes[4] le signalèrent à ses supérieurs pour de plus hautes dignités : il fut remplacé cette même année par Dom Bède de Fiesque, l'un des religieux fondateurs de la réforme en l'abbaye montoise, devenu dans l'intervalle prieur initiateur de la même réforme dans le monastère de Saint-Melaine. D'importants travaux furent exécutés dans les constructions et dépendances abbatiales durant les cinq années de l'administration de ce prieur. Indépendamment de la reconstruction de la chapelle de la Madeleine à la Rive d'Ardevon par les soins de Dom Gilles Lecocq, ancien religieux de l'abbaye[5], ce fut en cette année 1629, et le 25 septembre, que les moines de la congrégation de Saint-Maur et leurs « anciens » prirent possession des locaux réguliers nouvellement aménagés suivant leurs besoins ou leurs goûts dans les bâtiments de la Merveille. Le réfectoire du XIIIe siècle, odieusement mutilé dans ses parois intérieures, leur fournit deux étages de cellules planchéiées. Dans la salle au-dessous qui, à leur arrivée, ne servait que d'atelier aux plombiers chargés des réparations aux couvertures, ils disposèrent leur réfectoire avec cuisine attenante au moyen d'un mur délimitant un espace suffisant en avant des deux grandes cheminées. De la chapelle voisine, dédiée jadis à sainte Madeleine, ils firent l'hôtellerie en la planchéiant et en y construisant une cheminée. Pour faire communiquer le réfectoire avec le dortoir, le cloître et l'église, le sieur de Brouhé, ordonnateur de tous ces ouvrages pour le compte de l'abbé Henri de Lor-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 165.
2. *Ibid.*, p. 165, 166.
3. *Ibid.*, p. 164.
4. *Ibid.*, p. 163.
5 *Ibid.*, p. 172.

raine, fit établir l'escalier et percer la voûte de la salle qui précédait l'ancienne salle des hôtes ainsi transformée[1]. Des bancs à dossiers, une chaire de lecteur dans le nouveau réfectoire, des conduites d'eau partout où besoin était, des portes et croisées où il en manquait, complétèrent définitivement cette nouvelle installation. En même temps, avec l'assentiment du couvent, le sieur de Brouhé supprima la chapelle des Trente cierges, dont la statue de la Vierge fut transportée sur l'autel de Notre-Dame-sous-Terre[2]; il fit encore placer entre le chœur et le transept, la grille que Gabriel du Puy avait donnée à la chapelle Saint-Jean[3]. Toutes ces dépenses s'élevèrent à plus de 20000 livres tournois.

Sur ces entrefaites, les rapports se tendirent entre l'abbaye et l'évêché. Henri de Boyvin, coadjuteur de l'évêque d'Avranches, avait commencé une tournée diocésaine par le Mont-Saint-Michel. Il arriva le 25 mai 1630, vers midi, à l'abbaye où on l'avait attendu jusqu'à dix heures. Les moines prenaient leur repas dans leur nouveau réfectoire. Le prélat monta au logis abbatial où il fut reçu avec le cérémonial d'usage. Puis tous les religieux se réunirent sur le Saut-Gaultier pour le conduire à l'autel et de là, au chapitre qui se tenait alors dans la sacristie aménagée dans le transept Nord[4]. Le soir, au souper auquel prirent part le prieur, le grand pénitencier et le curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre du Mont, une discussion s'éleva. Le coadjuteur ayant manifesté l'intention d'aller le lendemain visiter l'église d'Ardevon, le prieur lui fit observer que l'évêque ne saurait s'ouvrir les portes de cette église sans se fermer celles de l'église abbatiale que les privilèges de la congrégation bénédictine affranchissaient de la surveillance et de la juridiction épiscopales. Le prélat n'insista pas davantage. Mais quand François de Péricard fut informé de l'incident, il se rendit au Mont pour sanctionner la conduite de son coadjuteur par une affirmation réitérée de ses prétentions. Aux oppositions du prieur il répondit en le suspendant de ses fonctions et en nommant à sa place le prieur des anciens religieux, Henri du Pont, qui s'était attiré les bonnes grâces de l'évêque en lui signalant quelques modifications apportées aux reliques par son collègue. Devant l'illégalité flagrante de la mesure qui le frappait, Dom Bède de Fiesque se contenta de déclarer à François de Péricard qu'à l'avenir le monastère lui serait fermé. Et en effet, depuis lors, ni cet évêque, ni aucun de ses successeurs sur le siège épiscopal d'Avranches, ne renouvelèrent cette tentative de mainmise sur l'abbaye qui n'avait cessé de défendre jalousement son autonomie.

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 173.
2. *Ibid.*, p. 174.
3. *Ibid.*, p. 176.
4. *Ibid.*, p. 178 et suivantes.

Le 2 juin 1631, Henri de Bourbon, prince de Condé, arriva inopinément au Mont-Saint-Michel entre 3 et 4 heures, avec une quinzaine de cavaliers. Il descendit à l'hôtellerie de la Lycorne, où le prieur Dom Bède alla avec un de ses religieux le saluer et lui demander l'heure à laquelle il devait se rendre à l'abbaye. Il y monta quelques instants après. Il fut reçu solennellement par les religieux au bas de la nef, conduit à l'autel où il fit ses dévotions sur un prie-Dieu disposé pour la circonstance, et au trésor où on lui montra les reliques. Le prieur lui fit visiter tout le monastère et ne le quitta qu'à la salle des gardes où le prince lui demanda de l'eau et du cidre. Le prieur s'empressa de les lui faire apporter et lui envoya, en outre, du vin et une douzaine de petits pains blancs, que deux moines portèrent à l'hôtellerie de la Lycorne. Le prince manifesta le désir d'entendre, le lendemain, la messe de très bon matin. En effet, il se présenta à une heure trois quarts à la salle des gardes, et monta entendre la messe de son aumônier, à l'église « où les RR. PP. prieur et soubs-prieur, le rencontrèrent allant au devant de luy ». Puis il redescendit, sans permettre qu'on l'accompagnât au delà de la salle des Gardes, et partit aussitôt à cheval pour Saint-Malo[1].

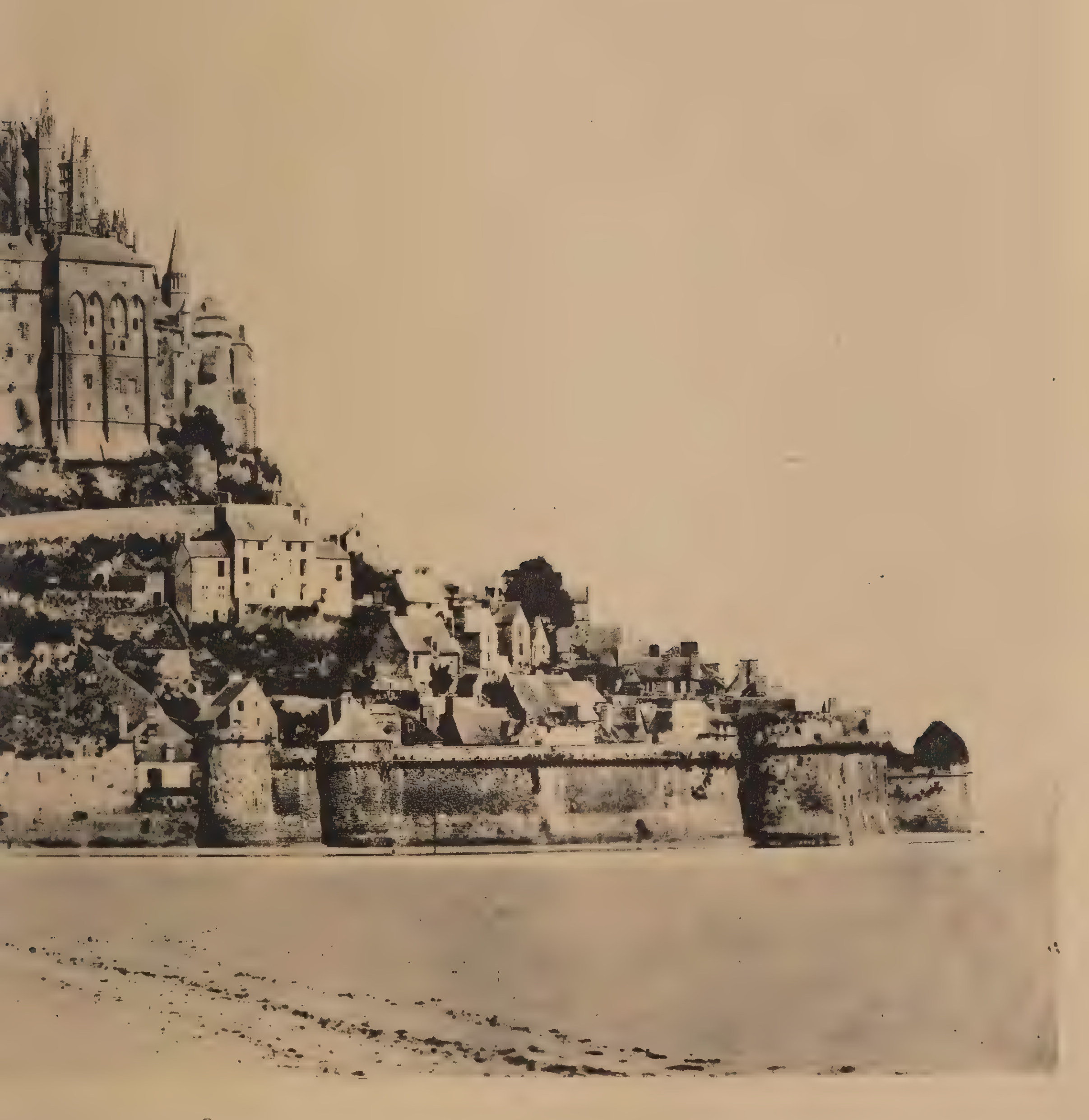
Au mois de juillet suivant, le R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, vint visiter le monastère. Il semblerait qu'il existât une corrélation entre cette visite et un acte du 13 du même mois, où les moines reconnaissent que les bâtiments et lieux réguliers sont en bon état, et, « attendu les grandes deppenses qu'a faict en iceux le seigneur abbé, luy relaissent la somme de 3600 livres portées par le Concordat à la charge qu'on fera les réparations et entretiendra les bastiments de ce qui leur conviendra estre nécessaire »[2].

Cependant en vertu du principe adopté par la Congrégation, le prieur ne devait plus rester longtemps à la tête du monastère. Dom Bède de Fiesque fut élu prieur de l'abbaye de Saint-Serge-lez-Angers et remplacé par Dom Michel Pirou, du diocèse de Rouen, prieur de Saint-Sauveur de Redon, qui arriva au Mont, le 29 mai 1633. Peu de temps après son arrivée, le chapitre général décida que le prieur jouirait de la dignité d'archidiacre d'Ardevon, attachée à la dignité d'abbé du Mont-Saint-Michel. Dès le commencement de ce priorat, on relève quelques faits notables et plusieurs travaux intéressants[3]. C'est d'abord, dès le mois de mars 1633, l'achèvement de la couverture en ardoises du cloître et du collatéral Sud de l'église, depuis la tour dite alors de l'Horloge jusqu'au transept Sud. Ces couvertures étaient précédemment de plomb et le bas-côté[4] était, paraît-il,

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 184.
2. *Ibid.*, p. 189.
3. Rappelons que la Croix des Grèves a été à découvert pendant huit jours du mois de février 1633.
4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 208.



LE MONT-SA



CHEL AU SUD, EN 1875.

couvert en terrasse. C'est ensuite l'établissement d'une sacristie à l'usage des prêtres séculiers auprès de la Salle de réunion des moines ; et enfin la refonte de deux cloches nommées l'une Benoîte et l'autre Catherine. Cette opération eut lieu dans des fourneaux construits dans la Salle basse à l'Est du bâtiment de la Merveille. « En 1634, le Saint Cyboire et le Soleil pour mettre le corps de Nostre Seigneur en repos, l'un et l'aultre se montant par vis sur un mesme pied, furent faicts par les soins des RR. PP. de la Congrégation et aux deppends de M. de Guyse, abbé »[1]. En cette année 1634, le 28 février, l'évêque d'Avranches, François de Péricard, vint faire ses dévotions devant l'autel de l'Archange[2]. Il passa deux jours dans l'abbaye où il fut couché dans la chambre des hôtes et traité aux dépens des moines. Enhardi sans doute par ce bon accueil, il n'hésita plus, l'année suivante, à s'inviter avec tout son clergé. Mais les moines n'avaient pas oublié la réception dont ils avaient été l'objet récemment, quand ils étaient venus prendre part à des prières publiques dans la cathédrale d'Avranches : après la messe, ni l'évêque, ni les chanoines ne les avaient invités à prendre leur repas avec eux, et ils en avaient été réduits à manger en plein air des vivres qu'ils avaient dû se procurer. Après en avoir délibéré, ils firent savoir à l'évêque que seul il serait reçu aux frais du monastère. Le prélat, n'ayant pas accepté cette restriction, déclara qu'il prendrait son repas à ses frais entouré de son chapitre dans le logis abbatial. Cet incident mit fin à la coutume des processions qui se faisaient chaque année à Avranches depuis six siècles avec les reliques de saint Aubert et de sainte Pience.

L'année 1636 fut féconde en événements divers[3]. Nous signalerons d'abord, en date du 5 mars, la visite du Mont par l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Saint-Jouin-des-Marnes et de douze ou quinze autres abbayes et prieurés importants. Ce prélat arriva avec une douzaine de chevaux et refusa de quitter ses armes comme c'était l'usage. Comme on lui objectait que, cinq ans auparavant, le prince de Condé n'avait fait aucune difficulté pour déposer les siennes, il répondit « qu'il estoit plus que Monsieur le Prince » et s'en alla[4]. On trouve, à la date du 7 juin, un procès-verbal fait à la requête de Richard de la Lucerne, gouverneur du Mont, par le lieutenant général du bailli du

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 211. Cet ostensoir a été fait avec de vieilles pièces d'orfèvrerie « inutilles et avec la bouette aux sainctes hosties sacrées qui se gardoit autrefois dans une custode suspendue, avec une poulie, au grand autel. »

2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 209.

3. Voir Dom Th. Le Roy, p. 218 et suivantes. Cette année 1636, Dom Michel Pirou fit construire au manoir d'Ardevon un pressoir à cidre et un colombier.

4. Il s'agit du fameux prélat, d'abord évêque de Maillezais, puis de Bordeaux, qui avait fait preuve d'étonnantes aptitudes militaires au siège de La Rochelle (1628) et dans la campagne du Piémont (1629). Sourdis, qui avait eu un moment toute la confiance du cardinal de Richelieu, s'attira de nombreuses inimitiés. Il finit par s'aliéner le secrétaire d'État Subled des Noyers et le cardinal lui-même, et dut se retirer dans son diocèse.

Cotentin au siège d'Avranches, et en présence du procureur du roi, pour décrire et estimer les réparations très importantes à faire dans la ville du Mont-Saint-Michel couverte de ruines. Une requête y est jointe, sollicitant l'envoi d'un commissaire chargé de faire procéder à ces réparations. Le 1[er] août, ledit Richard de la Lucerne meurt et est enterré le lendemain dans la chapelle Notre-Dame dont les murs reçoivent « ses armoiries et une ceinture de deuil »[1]. Le 7 du même mois, une tempête et un orage épouvantables éclatèrent, accompagnés de grêlons de la grosseur d'une noix, voire même, quelques-uns, du volume d'un œuf. Après la tourmente on trouva à marée basse un énorme poisson échoué entre le Mont et Tombelaine. Les uns lui donnèrent le nom de *chaudon* et les autres de *balineau* ou petite baleine[2]. Un bénédictin, qui avait assisté à la dissection de ce poisson, affirma à Dom Th. Le Roy, qui le rapporte, « qu'il y en eut assez pour charger plus de quinze charrettes ». Dix jours après, on trouva encore sur les grèves deux esturgeons, de plus de trois mètres de longueur. Au mois de septembre, Louis XIII conférait le gouvernement de la ville et du château du Mont-Saint-Michel, à Henri de Bricqueville, marquis de la Lucerne et d'Amanville, retenu alors en Picardie où il faisait la guerre aux Espagnols. Son père vint en son nom, le 28 du mois, prendre possession de la place, et mit comme lieutenant le sieur du Laurier. Lui-même se rendit en personne au Mont, le 18 janvier 1637, et y passa trois ou quatre jours. Il confirma le sieur du Laurier dans ses fonctions et ajouta huit hommes aux neuf soldats dont se composait ordinairement la garnison.

Revenons aux événements de l'année 1636. Le 4 octobre, le R. P. Dom Michel Pirou, ayant déjà accompli une période de trois années dans la charge de prieur, fut relevé de ses fonctions et nommé visiteur de la province de Bourgogne ; il eut pour successeur le R. P. Dom Bernard Jeuardac, précédemment procureur général de la Congrégation à Paris, lequel ne prit possession que le 22 février de l'année suivante. Enfin le 17 novembre de cette même année 1637, la mer fut tellement grosse qu'elle pénétra, dit Dom Th. Le Roy[3], dans le corps de garde des bourgeois, « rompit la grosse barre de la porte des fenils et fit un grand trou à la muraille ».

Au commencement du mois de mai 1637, l'office divin avait été transféré, du chœur à la chapelle Notre-Dame du Circuit. On réparait, par les soins de Henri du Pont, prieur des Anciens, le pilier supportant l'angle Sud-Ouest de la tour du clocher central, « lequel pilier, dit le chroniqueur, manquoit par le fondement et attiroit la voulte de la croisée du costé du septentrion à luy comme aussy lad. voulte du clocher. C'est pourquoy

1. Litre peinte sur les parois des murs.
2. On dit aujourd'hui *baleineau*.
3. T. II, p. 226.

on y fit cet empattement qui s'y voit encore maintenant et la muraille à costé dans laquelle l'huys et porte est comprise pour aller de la croisée du midy dans le bas de la nef... sur laquelle porte il y a une croix de Lorraine.... On prit de la pierre du rocher pour faire lad. réparation »[1]. Le 22 octobre suivant on apportait de Paris un tableau que Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait promis de donner au sanctuaire de Saint-Michel quand il y était venu en pèlerinage treize ans auparavant. Le duc avait fait marché avec un artiste peintre, moyennant 1200 livres tournois, sur lesquelles il en avait payé d'avance sept cents. Mais il mourut avant



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 166. — Vue de la Merveille, prise de la flèche de l'église abbatiale (août 1909).

que le tableau fût terminé et les religieux durent verser les cinq cents livres restant à payer pour entrer en possession de cette œuvre d'art. Ce tableau était « long de 12 pieds et large de 14 ». Il représentait la chute des Anges et portait les armoiries du donateur.

Le 10 mars 1638, le sieur de Brouhé mourait[2], en désignant comme exécuteur testamentaire le prieur Dom Bernard Jeuardac qui, en vertu de cette mission, apporta de la chambre du défunt pour être déposés dans la trésorerie abbatiale, deux reliquaires et « une ovalle d'argent peinte...

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 234.

2. Le 8 janvier de cette année, sur la requête du procureur Jean de la Noë, sieur du Boschet, sénéchal de la baronnie d'Ardevon, il est fait défense à toutes personnes « de tirer désormais sur les pigeons et lapins qui sont sur le rocher de la place de ce Mont-Saint-Michel, sur paine de 50 livres d'amende et de celles portées par les ordonnances royaulx ». (Dom Th. Le Roy, t. II, p. 245).

composée de cinq lames d'argent, sur lesquelles il y a huict images en peinture et entr'autres le portraict dud. sieur de Brouhé, assistant sa femme au lit de la mort ». Le portrait de cette femme était figuré au bas d'un des couvercles : Dom Jean Huynes, sacristain de l'abbaye, eut le mauvais goût de la raturer avec un couteau. Le sieur de Brouhé, laissait également pour un autel, une somme de 1500 livres qui fut employée à l'autel de l'église abbatiale.

Le grand prieur des anciens moines, Dom Henri du Pont, sollicita et obtint d'Henri de Guise, de succéder au sieur de Brouhé dans les attributions d'ordonnateur des réparations à faire au monastère aux frais de l'abbé. Il débuta dans ces fonctions au mois d'août 1638 en faisant découvrir une partie du logis abbatial voisine de la tour Perrine du côté des grèves, où il substitua de l'ardoise au plomb dont cette toiture était faite[1].

A l'occasion de la naissance du dauphin (à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638), Louis XIII avait ordonné que dans tout le royaume il fût rendu grâces à Dieu par des témoignages de piété et d'allégresse. Avisé par lettres patentes, le prieur archidiacre Dom Bernard Jeuardac prescrivit aux curés du Mont-Saint-Michel et d'Ardevon de s'acquitter de ce devoir et, le 28 septembre de cette année 1638, à l'issue des vêpres, les moines s'étant rendus processionnellement sur le Saut-Gaultier où un autel avait été préparé, le prieur bénit, encensa et alluma l'autel et tous chantèrent le *Te Deum*. Un feu de joie fut allumé sur la plate-forme pendant que l'artillerie tonnait dans les remparts de la forteresse. On fit une large distribution de vin aux officiers et aux soldats; puis on illumina le clocher et les fenêtres des cellules en exhortant les habitants à faire de même toute la nuit.

Les froissements avaient recommencé avec l'évêque d'Avranches. Dès que lui avait été signifié l'ordre du roi Louis XIII, François Péricard avait fait annoncer sa visite à l'abbaye pour y prononcer son vœu en faveur du Dauphin. Dom Bernard lui fit répondre que la plupart des religieux étaient malades et « mesme soubeçonnez de peste, et qu'il pourroit attendre à un temps plus opportun pour offrir son vœu ». Il ajouta que s'il persistait dans sa résolution, les bulles et ordonnances exemptant la congrégation de la visite des évêques, enlèveraient à la sienne tout caractère officiel. L'évêque répliqua qu'il ne différait son voyage qu'à cause des maladies. Il crut cependant plus prudent de ne pas insister et envoya son vœu le 15 octobre suivant par le principal du collège d'Avranches[2].

Dans le courant de janvier 1639, Dom Jean Huynes qui, depuis son entrée à l'abbaye, le 16 octobre 1635, travaillait sans relâche à son *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, mettait la dernière main à cet ouvrage. Il

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 242.
2. *Ibid.*, p. 246.

avait pour cela étudié tous les vieux manuscrits de la bibliothèque abbatiale et compulsé tous les ouvrages généraux contenant quelques indications utiles à son sujet[1].

Dans le courant du mois d'août 1639, avait éclaté la révolte dite des « Nu-pieds ». Provoquée par un impôt sur le sel, cette insurrection avait pris naissance dans l'Avranchin et agitait toute la région du littoral environnant le Mont-Saint-Michel, qui était alors bordée de salines. C'était au cap Torin, non loin de Courtils, que les Nu-pieds tenaient leurs assemblées. Pourvus d'armes et de chevaux, ces révoltés « contraignoient le plat pays de leur fournir munitions » et le peuple, surchargé d'impôts, n'hésitait guère à les suivre. La sédition ne tarda pas à se propager dans toute la basse Normandie et s'étendit jusqu'à Vire, Bayeux et Coutances[2]. Pour la réduire, le roi envoya le maréchal de Gassion avec 7 ou 800 chevaux. Mais, dès que les Nu-pieds eurent vent de l'arrivée de cette troupe, ils battirent le rappel dans toutes les paroisses pour engager les habitants à venir se joindre à eux. Le prieur du Mont, Bernard Jeuardac, courut à Ardevon arrêter les paroissiens qui s'apprêtaient à rejoindre le gros de l'armée rebelle pour marcher contre Gassion. Ce dernier mit les Nu-pieds en déroute et pendit à Avranches les principaux meneurs de ce mouvement insurrectionnel. Quelques-uns d'entre eux s'étant réfugiés au Mont-Saint-Michel, le gouverneur, Henri de Bricqueville, marquis de la Lucerne, se rendit au Mont le 2 décembre 1639 pour les châtier[3].

Dom Bernard Jeuardac acquit cette même année la terre de la Bédonnière en Ardevon ; il répara les murs et refit toutes les couvertures du manoir de cette paroisse qui étaient en ruines. A l'abbaye, il fit exécuter, en 1640, pour une somme de 400 livres, « des bancs à dossier à l'entour des murailles de la chambre commune ou chauffoir » ainsi que les sièges des célébrants « en forme d'impérialle proche le grand autel » de l'église[4].

En 1640, le 7 avril, un ouragan d'une extrême violence éprouva durement toutes les constructions du Mont-Saint-Michel. Des portions de toitures et quelques couronnements de pinacles de l'église furent renversés.

1. Voir dans les *Additions* de L. de Camps à l'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (t. II, p. 232), les « Livres desquels l'autheur s'est servy pour composer cette histoire ».

2. La révolte des Nu-pieds, ainsi que l'insurrection des « Bras-nus », qui avait son foyer à Caen, furent cruellement châtiées, et la province de Normandie, dans cette circonstance, perdit ses dernières libertés. Voir sur cette question : Floquet, *Diaire* ou *Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-pieds* (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition. Rouen, 1842, in-8°; A.-M. Laisné, *Recherches sur l'affaire des Nu-pieds*. Avranches, 1863, in-8°; Bigot de Monville (Président), *Mémoires sur la sédition des Nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en* 1639, publiés avec introduction et notes par le Vicomte d'Estaintot. Rouen, 1876, in-8°.

3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 254.

4. *Ibid.*, p. 258, 259.

Pour mettre le comble à la terreur des Montois, le 6 juillet suivant, entre dix et onze heures du soir, un épouvantable tremblement de terre secoua le Mont, la Bretagne et la Normandie[1].

L'abbé Henri de Lorraine était alors dans la force de l'âge et à l'apogée de sa fortune. Devenu cardinal, il jouissait de revenus qu'on estime à plus de 400000 livres de rente. Il était archevêque de Reims, possédait les abbayes de Saint-Rémy et de Saint-Nicaise en cette même ville, les abbayes de Corbie, de Saint-Denis, d'Ourscamp, de Saint-Martin de Pontoise, de Fécamp, ainsi que plusieurs autres bénéfices. En 1641, il se trouva compromis dans une révolte contre le cardinal de Richelieu. Le comte de Soissons, retiré à Sedan près du duc de Bouillon, entretenait des relations avec Marie de Médicis et les mécontents du royaume. Richelieu, pour s'emparer du comte que le duc refusait de lui livrer, envoya contre ce dernier une armée qui fut défaite à la Marfée où le comte victorieux trouva la mort en poursuivant des fuyards. Attaqué de nouveau, le duc de Bouillon demanda la paix que le cardinal lui accorda. Henri de Lorraine, qui avait suivi à Sedan le comte de Soissons, échappa à la capitulation en fuyant en Espagne. Le 4 septembre 1641, il fut décapité en effigie sur la place de Grève. Il rentra en grâce en 1643, et revint en cour; mais il ne put recouvrer la jouissance de ses bénéfices[2].

Ruzé d'Effiat (1641-1643)[3]. — Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis le simulacre d'exécution d'Henri de Lorraine, quand le marquis de Cinq-Mars, alors en faveur, obtint, au château de Saint-Germain, grâce à son influence sur l'esprit du roi Louis XIII, le brevet conférant la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel à son frère Jean Ruzé d'Effiat qui n'était encore âgé que de dix-huit ans et possédait déjà le prieuré de Longjumeau et les abbayes de Saint-Sernin de Toulouse et des Trois-Fontaines. Dans l'éventualité d'une réconciliation de l'ancien titulaire avec le roi, le pape retarda la préconisation de ce nouvel abbé. Mais d'Effiat n'attendit pas les bulles pontificales pour se saisir de l'administration du temporel de la communauté. Le 8 décembre, un décret royal établit un économe de l'abbaye en la personne de François Robert, sieur de Saint-Rémy, trésorier de la gendarmerie, demeurant à Paris, rue des Augustins[4]. Le premier acte de ce procureur abbatial fut la publication « à son de trompe » de la mise en adjudication de l'affermage des dépendances de l'abbaye y compris la

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 260. Voir sur cette question : L. Vignols, *Les tremblements de terre en Bretagne de 709 à 1895*. (*Annales de Bretagne*, t. XI, 1896.)

2. La vie de ce prélat fut des plus romanesques. Après sa disgrâce, il avait émigré à Cologne, puis à Bruxelles; il rentra en France pour repartir bientôt en Italie. En 1654, il revint à Paris, où il mena, jusqu'à sa mort (1664), une existence fastueuse et débauchée.

3. *Prieur* : Dom Dominique Huillard.

4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 277.

baronnie d'Ardevon et Montrouault. Le 24 février 1642 François Robert, agissant en vertu du mandat qu'il tenait de l'abbé présomptif, déclara adjudicataire Gilles Rouxel, docteur en médecine. Il n'y avait pas plus de quinze jours que ce dernier était en possession de son bail qu'il recevait du sieur Pelletier, régisseur des réparations de l'abbaye, une demande d'argent pour les travaux en cours depuis six mois. Éconduit, le sieur Pelletier dut porter sa requête devant le Conseil privé du roi. Il exposa « qu'il avait fait étayer les deux piliers de la tour du cœur de l'église près du grand autel et jester les fondements d'un autre pilier pour soubstenir le vieil dortoir (la *sale de Souvré*) » qui menaçait « totalement ruine », qu'il y avait employé la somme de 4000 livres, et que, suivant les prévisions du devis, « il luy falloit encore plus de 14000 livres ». Le Conseil condamna le fermier Rouxel à payer 14 000 livres sur le revenu de sa ferme. Dès que cet arrêt fut connu, Pelletier fut révoqué et remplacé par M. de Saint-Gilles qui fit poursuivre les réparations entreprises, à l'exception seulement du pilier du vieux dortoir, que les moines firent « achever après avoir traité avec M. de Souvré »[1]. Cependant, en date du 14 mai, Rouxel avait fait signification aux moines de son bail, avec défense d'opérer aucune perception sur la baronnie d'Ardevon dont il publia la location par lotissement à Pontorson et dans les paroisses environnantes. Les religieux réclamèrent à l'abbé en lui offrant la baronnie sous la seule condition d'être remboursés des 15 000 livres que leur avaient coûtées les travaux qu'ils avaient précédemment faits aux bâtiments. Fort de l'appui de son frère, Ruzé d'Effiat ne voulut rien entendre. Mais la chute de Cinq-Mars, suivie de son exécution, le 12 septembre 1642, vint subitement changer la face des choses. Ruzé d'Effiat fut dessaisi de cette abbaye dont il n'avait même pas encore reçu l'investiture pontificale. Il mourut le 18 octobre 1698 âgé de 77 ans et fut inhumé dans l'église Saint-Éloi de son prieuré de Longjumeau. Son intendant François Robert ne put conjurer sa révocation par le zèle qu'il déploya à poursuivre l'exécution des réparations ordonnées par l'arrêt royal, et Rouxel dut renoncer à la jouissance de son bail. Le gouverneur du Mont, Henri de Bricqueville, marquis de la Lucerne et d'Amanville, mourut cette même année 1642, et son fils Gabriel hérita de sa charge et de ses titres. Ce nouveau gouverneur n'avait que treize ans et faisait ses études à Paris. Il vint prendre possession du Mont pendant ses vacances le 10 octobre 1643. Il fut reçu à la porte de la ville par le major Bernier La Lande, salué de la mousqueterie et de l'artillerie et harangué à l'abbaye, en l'absence du prieur Dom Dominique Huillard, par le supérieur Dom Philibert Tesson. Le mardi suivant, « il fit faire monstre » des habitants des quatre paroisses assujetties au guet et à la garde (Ardevon,

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 281, 282. Il s'agit ici du grand contrefort à l'angle Nord-Ouest du vieux dortoir.

Huynes, Beauvoir et Les Pas), sous le commandement du sieur de la Guillonnière, son lieutenant. Puis il retourna à Paris.

Après avoir honorablement gouverné le monastère durant six années, Dom Bernard Jeuardac avait été élu prieur de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Il avait eu pour successeur, le 27 juin 1642, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de Lehon-lès-Dinard et cellérier, procureur de l'abbaye. Ce prieur avait pris possession de la charge prieurale à un moment où le monastère traversait une crise où se trouvaient compromis ses intérêts temporels. L'activité de son zèle put, par la suite, s'exercer utilement sous l'administration bienveillante du nouveau commendataire, Jacques de Souvré, « chevallier de Malthe, commendeur de la commenderie de Valence, bailly et grand'croix dudit ordre »[1].

Jacques de Souvré (1644-1670)[2]. — En vertu des bulles pontificales qui lui avaient été octroyées « en date du onze des kalendes de juillet l'an 1643 », cet abbé fit prendre possession en son nom de l'abbaye du Mont-Saint-Michel le 19 mai 1644, par un chanoine d'Avranches porteur de sa procuration. Bien apparenté, jouissant d'un grand crédit auprès de la Cour, Jacques de Souvré reçut en outre du roi la commende de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport et d'autres bénéfices encore. Dom Thomas Le Roy[3] et Dom Louis de Camps, de qui nous tenons l'éloge de cet abbé, vivaient au monastère au temps de son administration et manquaient par suite d'indépendance pour la juger. Du reste, avec l'institution de la commende, les véritables abbés étaient les prieurs, et le commendataire, qui le plus souvent vivait loin de son abbaye, se contentait de faire rendre à son bénéfice les revenus dont il avait besoin pour assurer son existence de faste et d'oisiveté. Tout ce que pouvaient souhaiter les moines ainsi dépouillés de l'administration de l'abbaye, c'était un commendataire modéré dans sa cupidité et animé de sentiments bienveillants pour le monastère dont il vivait. Ce fut le cas pour Jacques de Souvré, qui, dans sa carrière mouvementée d'homme de guerre, n'eut guère le loisir de s'occuper du Mont et entretint de bons rapports avec les prieurs qui se succédèrent sous son autorité abbatiale.

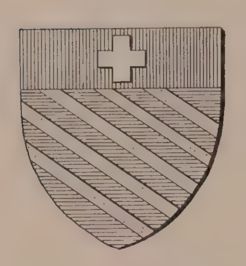


Fig. 167. — Armoiries de Jacques de Souvré.

Indépendamment de l'accroissemment des acquêts et de l'aménage-

1. Jacques de Souvré, né en 1600, avait été reçu dans l'ordre de Malte dès l'âge de cinq ans et était du nombre des jeunes gentilshommes attachés à la personne de Louis XIII.

2. *Prieurs* : Dom Charles Rateau, 1648; Dom Dominique Huillard, 1651; Dom Placide Chassinat, 1654; Dom Auguste Moynet, 1657; Dom Arsène Mancel, 1663; Dom Mayeul Gazon, 1666.

3. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 288.

ment des bâtiments du monastère, le prieur Dominique Huillard organisa les études théologiques par la création, en 1642, de deux cours professés par Dom Philibert Tesson et Dom Jérôme d'Haraucourt. L'église abbatiale lui dut de précieuses acquisitions. Avant même que l'abbaye fût aux mains de Jacques de Souvré, et tandis qu'elle était livrée aux exactions de l'administration passagère de Ruzé d'Effiat, il avait fait exécuter, avec le métal d'argent de vieilles orfèvreries hors de service, un bénitier et son goupillon, six chandeliers pour l'autel de Notre-Dame du Rosaire, « l'Impériale » du bâton de chantre et la plus grande partie du bâton du massier[1]. En 1643, il avait fait placer dans un cadre en forme de retable dans la chapelle Saint-Pierre du circuit au Nord « un tableau de la hauteur de 8 pieds et de 5 de largeur » représentant la Nativité de Jésus-Christ Ce tableau avait été exécuté sur l'ordre de Henri du Pont, prieur des anciens, décédé depuis peu[2].



Phot. Neurdein.

FIG. 168. — Tombeau de Jacques de Souvré, sculpté par Michel Anguier le Jeune.

(Dessin du Musée du Louvre.)

L'année 1644 fut particulièrement féconde en acquisitions et en travaux d'aménagement. Ce fut d'abord une Vierge à l'Enfant, en argent, servant de reliquaire et qui, achetée à Paris par le procureur du monastère, Dom Romain Thériau, coûta 130 livres[3]; puis l'achat d'un parement d'autel[4], d'une écharpe de toile d'argent pour le sous-diacre[5], et d'un voile de satin blanc brodé[6]; enfin, un grand autel dédié à saint Michel au bas du chœur

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 293.
2. *Ibid.*, p. 294.
3. *Ibid.*, p. 314.
4. *Ibid.*, p. 317.
5. *Ibid.*, p. 317.
6. *Ibid.*, p. 319.

laissant un intervalle notable en avant de celui construit au XVIe siècle. D'après la description qu'en donne Dom Th. Le Roy[1], et que confirme celle donnée par Piganiol de la Force[2], cet autel, environné d'une balustrade, ne différait en rien de ceux qu'on faisait communément à cette époque. Il se composait d'un retable formé d'une ordonnance de colonnes sculptées, au centre de laquelle se trouvait un tableau et qui était surmontée d'une niche encadrant la statue de saint Michel, en bois lamé d'or. Cette statue était celle qu'on avait faite avec les 1200 ducats d'or offerts par le roi Philippe le Bel[3], lors de son pèlerinage au Mont en 1311. En même temps qu'on mettait la dernière main à cet autel, l'abbé de Souvré adressait au monastère un tableau représentant saint Michel terrassant le démon, que le prieur fit placer comme retable dans la chapelle du circuit autrefois dédiée à saint Aubert et qui prit dès lors le nom de chapelle du Petit-Saint-Michel[4].

Parmi les nombreux travaux exécutés cette année 1644, nous citerons d'abord l'établissement dans un local spécialement aménagé, de la Procure autrefois située dans la tour Sud du portail de l'église[5], la modification et le développement de l'escalier à vis à l'angle Nord-Ouest des cellules où couchaient les moines, pour faire communiquer les deux étages de ces cellules[6], puis enfin l'achèvement complet du gros contrefort de l'ancien dortoir[7], commencé, comme nous l'avons dit, par le sieur Pelletier, continué après sa révocation, jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, par le sieur de Saint-Gilles et terminé sous les ordres de Dominique Huillard, mais alors aux frais du couvent, qui venait de conclure avec M. de Souvré un concordat complétant par de nouvelles stipulations les conventions intervenues précédemment entre les religieux et l'abbé Henri de Lorraine. D'après ces nouvelles clauses qui affranchissaient le commendataire des charges flottantes attachées à son bénéfice, la communauté prenait à son compte, moyennant une somme de 6000 livres tournois à elle versée par l'abbé, la restauration des bâtiments monastiques. Quant à l'entretien courant de ces mêmes bâtiments, l'abbé devait fournir annuellement aux religieux une somme de 1200 livres tournois pour le paiement de laquelle leur était concédée la propriété perpétuelle de la terre de Montrouault

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 318.

2. T. IX., p. 524. « Le grand autel de Saint-Michel est placé entre le chœur et la nef, et lui sert de clôture. Son retable est fort enrichi d'ornements de sculpture; le haut est terminé par une niche dans laquelle est posée une statue de l'Archange saint Michel, de la hauteur d'un homme, que l'on dit être toute d'or. Quoi qu'il en soit, elle est d'un dessin peu correct; mais le grand tableau de l'autel est assez bon. »

3. Voir Dom Th. Le Roy, t. II, *Inventaire de l'église du Mont-Saint-Michel fait en* 1647, p. 419.

4. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 322.

5. *Ibid.*, p. 315.

6. *Ibid.*, p. 315.

7. *Ibid.*, p. 316.

comptant pour 400 livres ; les 800 autres devaient être versées par l'abbé en deux termes égaux en fin mars et fin septembre de chaque année. Moyennant quoi, les religieux devaient subvenir à toutes les dépenses d'entretien, exception faite pour les cas de vétusté, de sinistre ou de guerre où les travaux devaient rester à la charge de l'abbé, le couvent devant toutefois contribuer aux réparations ou reconstructions jusqu'à concurrence de 6000 livres. D'après ce même acte passé le 7 septembre 1644, par-devant Me Le Moine, notaire du Châtelet de Paris, tous « les



Phot. Neurdein.

Fig. 169. — Statue du tombeau de Jacques de Souvré.
(Musée du Louvre.)

offices claustraux » de l'abbaye demeuraient unis à la mense conventuelle ; et les religieux avaient la jouissance du logis abbatial et du jardin en l'absence de l'abbé, sauf le cas où celui-ci aurait un vicaire en résidence au Mont, lequel occuperait ledit logis mais non le jardin[1]. Cet accord fut homologué par le Parlement de Rouen, le 18 juin 1646.

Nous ne saurions omettre dans les faits historiques de l'année 1644 une anecdote témoignant une fois de plus des sentiments d'hostilité dont la famille de Montgommery était animée à l'égard des religieux du Mont-Saint-Michel. Jacques, seigneur de Lorges, comte de Montgommery, se divertissait à chasser avec une troupe de cavaliers et une meute de chiens

1. Th. Le Roy, « Concordat faict avec M. l'abbé pour les réparations du Mont-Saint-Michel », t. II, p. 296.

sur toutes les terres de la baronnie d'Ardevon, prenant plaisir à ravager les moissons et à dévaster les campagnes. Résolus à protester, les bénédictins envoyèrent à Pontorson le sous-prieur et un moine pour lui transmettre leurs doléances. Montgommery les congédia avec des paroles injurieuses à l'endroit du couvent. Le jour de l'Assomption, comme la chasse se passait autour de la paroisse de Huynes au moment de la grand'messe, le curé de l'église quitta l'autel et, revêtu de ses vêtements sacerdotaux, il alla, suivi de ses ouailles, conjurer Montgommery de cesser ses déprédations. Celui-ci continua sa chasse sans tenir aucun compte de cette prière. En présence de cette situation, les habitants d'Ardevon résolurent, à l'instigation des religieux, d'opposer la force à ces violences. Un jour que le Huguenot chassait sur le domaine de la baronnie, les domestiques du manoir se portèrent à sa rencontre armés de fusils et lui tuèrent un de ses chiens. De retour à Pontorson, Montgommery, ayant appris que le prieur et le sous-prieur devaient passer la nuit à Ardevon, dépêcha une bande d'hommes armés et masqués pour les tuer. Mais les deux religieux étaient rentrés au Mont-Saint-Michel, et les émissaires se dédommagèrent de leur déconvenue en maltraitant les domestiques et les personnes qui se trouvaient au manoir. Voulant réprimer énergiquement ces désordres, les bénédictins adressèrent leurs plaintes à leur abbé. M. de Souvré, voyant dans ces sévices un affront fait à sa personne, mit une telle ardeur dans ses poursuites qu'une prise de corps fut ordonnée contre le sieur de Lorges et contre ses séides. Traqué par la justice, Montgommery se rendit auprès du cardinal de Lorraine pour lui demander sa médiation. Le duc de Guise, qui avait conservé de l'influence sur l'esprit des moines, parvint à ramener le calme dans l'esprit des deux parties. Par sa sentence arbitrale, le sieur de Lorges fut condamné à payer aux religieux 400 livres de dommages et à retirer les chiens qu'il faisait nourrir par les sujets de l'abbaye. « Cette affaire lui coûsta plus de 15000 livres. Le tout fut terminé le 30 septembre de l'an 1649. Du depuis le dit sieur n'a fait aucune action qui put offenser les religieux. Au contraire, il est quelquefois venu visiter le R. P. prieur et souvent a envoyé ses enfants pour luy faire la mesme civilité »[1].

Le 9 janvier 1645, le chapitre s'assembla sous la présidence du prieur Dom Dominique Huillard pour délibérer sur la question de la démolition de la tour dite de l'Horloge, située à l'angle méridional de la façade Ouest de l'église, et construite en 1188 par Robert de Torigni. En considération de l'état de ruine où elle se trouvait, il fut décidé à la pluralité des voix qu'une requête serait adressée au roi pour obtenir la permission de la démolir. Quand cette permission fut arrivée « par lettres expédiées et baillées soubs le petit cachet, on fit faire un procès verbal du tout par le sieur

1. *Additions* de Dom L. de Camps, t. II, p. 218.

Richard Le Conte, sieur du Mesnil-Terré, lieutenant du bailly de Costentin au siège d'Avranches, après lequel il fut résolu de faire rabiller et boucher plusieurs crevaces, fentes et couleuvres qui estoient dans le pied et piliers fondamentaux de ladite tour, et que par ce moyen on la conserveroit encore quelque temps, tellement que », ajoute Dom Thomas Le Roy, le 28 avril 1647, « ladite tour est encore sur pied, laquelle pend du costé de plus de trois à quatre pieds de roy, avec crainte continuelle de faire grand débris dans les bastiments de ladite abbaye »[1].



Fig. 170. — Crucifix surmontant l'autel de l'église abbatiale, exécuté en 1645 par Pierre Lourdel, sculpteur à Rouen.

Nous relevons dans le journal tenu par Dom Th. Le Roy à son entrée au monastère : à la date du 7 janvier 1645, la « fasson d'une porte en la croisée de l'église du costé du midy [2]», du 7 juin, la « fasson du pavé de la sacristie faict d'aisses de sapin »[3]; du 10 du même mois, celle « du lambris de la chambre commune »[4]; du 12 juin suivant, l'achat « de l'ornement et chappelle de satin à fleurs, et chappe de toile d'argent à fleurettes »[5]; du 19, l' « achapt de l'aube de baptiste et de la ceincture de soye »[6]; du mois de juillet la fin « du cours des estudes de théologie »[7]; du mois de septembre, la fourniture et la mise en place par Pierre Lourdel, sculpteur de la ville de Rouen, du grand crucifix surmontant l'autel de Saint-Michel, de quatre grandes figures représentant saint Benoît, sainte Scholastique et deux anges en bois doré; puis la pose d'un démon en bois peint sous les pieds de la statue de l'archange lamée d'or qui couronnait le rétable[8]. Nous voyons dans le

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 326.
2. *Ibid.*, p. 328.
3. *Ibid.*, p. 329.
4. *Ibid.*, p. 330.
5. *Ibid.*, p. 330.
6. *Ibid.*, p. 331.
7. *Ibid.*, p. 332.
8. *Ibid.*, p. 333.

mois suivant l'achat « d'un tabernacle, de six chandeliers et deux gradins, le tout en bois doré.... On s'estoit servi jusque-là d'une custode qui estoit du temps de MM. les anciens moynes et fust ostée »[1].

Parmi les travaux d'architecture, nous trouvons, à la date du 22 octobre, l'achèvement de la réfection du pilier ou contrefort « près la chappelle de Saint-Sauveur, aultrement de la Trinité, du costé du midy... lequel estoit tout ruysné jusques à ras de la Sablière de la couverture de lad. chappelle et d'avantage par dehors... »[2], et du 25 du même mois, l'achèvement des chambres hautes et basses nécessaires au logement, dans la lanterne du clocher central, de l'horloge qu'on avait dû retirer de la tour qui menaçait ruine au sud du portail[3].

Les moines réformés de Saint-Maur recherchaient le confortable. Au mois de mars 1646, Dom Dominique Huillard faisait terminer dans le cloître un travail consistant à planchéier en sapin les galeries et à mettre des châssis aux petites fenêtres donnant sur la mer. Il n'omit pas non plus de rétablir l'écoulement régulier des eaux pluviales sur le rocher[4].

En même temps, on terminait les réparations et l'aménagement de l'ancien dortoir pour en faire une salle qui prit dès lors le nom de Salle de Souvré. Dès 1622, et au moment encore où les moines de la Congrégation de Saint-Maur s'installèrent dans la Merveille (1629), ce dortoir était occupé par les novices et les plus jeunes religieux. Les cloisons des cellules établies au xv[e] siècle sous Pierre Le Roy étaient dans un état de décrépitude qui rendait ces chambres inhabitables. Dom Huillard les fit abattre; il fit percer les murs d'ouvertures appropriées, planchéier le sol d'un bout à l'autre, et garnir les parois de plans de villes et de cartes de géographie. Ces travaux se terminaient au mois de mars 1646, où nous trouvons, à la date du 27, la construction « du fruictier et cabinets au dessoubs, dans la cuisine, pour retirer les ustensiles de la cuisine en un, et en l'aultre disposer les desserts des moynes »[5]. Au mois de juin suivant, c'était le dallage du haut de la nef et du transept de l'église, et des réparations à la muraille entre le Châtelet et la tour des Corbins. Au mois d'août, c'est la construction de la bibliothèque au-dessus de la Chambre commune, et la réparation à la porte de l'église donnant accès au cloître. Enfin en septembre, ce sont : la reprise du parapet du « plomb du four » et des travaux de consolidation au bas de la grande salle.

Au mois d'octobre, le R. P. Dom Joachim Le Contat vint faire la visite annuelle de l'abbaye, suivant la coutume de la Congrégation. Il ordonna qu'on mît une clochette à la porte du monastère et qu'on aménageât à pro-

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 336.
2. *Ibid.*, p. 334.
3. *Ibid.*, p. 335.
4. *Ibid.*, p. 344.
5. *Ibid.*, p. 362.

ximité de l'entrée un logement de portier. Le prieur Dom Dominique Huillard s'empressa d'obtempérer à cette injonction, et installa le portier dans la salle voisine de la chapelle Sainte-Madeleine, alors transformée en « salle de compagnie », et fit percer une porte du côté de l'escalier montant au dortoir.

Le 27 mars 1647, le vicomte d'Avranches, Jean Giroult, seigneur de Ronthon, frère de Dom Aubert Giroult, cellerier de l'abbaye, fit don au monastère de deux grands tableaux représentant : l'un, le Christ en croix, et l'autre, le Christ portant sa croix. Ces deux tableaux furent suspendus dans la Salle de Souvré contre le pignon Est. Ce présent du sieur de Ronthon témoignait de sa reconnaissance aux moines d'avoir hébergé Pierre Lourdel, sculpteur, durant le temps qu'il exécutait pour lui « une figure de suisse en poterie »[1]. Ce Pierre Lourdel travaillait d'ailleurs depuis longtemps à des figures destinées à la décoration de l'autel élevè à saint Michel en 1644, figures qui furent terminées et mises en place, au mois d'avril 1647, en même temps que les deux vantaux sculptés de la porte de l'église sur le Saut-Gaultier.



Fig. 171. — L'Hôtellerie de la « Teste d'Or » ou de Saint-Michel, détruite en 1906.

Cette année 1647 vit se renouveler le conflit de juridiction qui avait déjà tant de fois divisé la communauté et l'évêché voisin d'Avranches. S'étant rendu, le 24 mai, à l'abbaye avec un train magnifique, l'évêque d'Avranches, Roger d'Aumont, fut reçu au corps de garde par les moines et le clergé paroissial revêtus de chapes. Surpris de cette réception, le prélat se couvrit de ses habits pontificaux et fut conduit processionnellement à l'autel de l'Archange. Après avoir visité les reliques et les chapelles

1. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 371.

du circuit, il descendit la nef et, passant devant les confessionnaux, demanda qui avait autorisé les confesseurs. Les religieux lui rappelèrent le privilège spécial dont ils jouissaient *ab initio institutionis monasterii* de pouvoir entendre les confessions. L'évêque prononça aussitôt l'interdiction des confesseurs et fit défense au prieur de permettre la confession des personnes étrangères au couvent. Il voulut ensuite assembler le chapitre, et, sur le refus des moines, il fulmina l'excommunication. Les religieux en appelèrent aussitôt au Saint-Siège. Roger d'Aumont descendit ensuite à l'église paroissiale qu'il trouva fermée ; il en fit forcer les portes et en interdit le curé. Un arrêt du Grand Conseil termina ce différend par la levée des excommunications, l'obligation pour le curé d'assister aux synodes, la reconnaissance du droit de l'évêque à visiter l'église paroissiale et l'abbaye, hors les lieux réguliers, et par la défense aux Bénédictins de confesser les séculiers, sans s'être munis de l'approbation de l'évêque.

Le journal tenu par Dom Thomas Le Roy nous signale de nombreux pèlerinages d'hommes venant par compagnies, en armes, tambour et enseigne en tête, sous la conduite de capitaines et lieutenants, visiter le sanctuaire de Saint-Michel[1]. Ce même auteur nous a également laissé un « inventaire de toute l'argenterie de l'église du Mont-Saint-Michel, faict en 1647 » et où se trouvent quelques indications sur les différents objets d'orfèvrerie que renfermait à cette époque le trésor abbatial[2].

Au mois d'octobre 1647, le prieur Dom Dominique Huillard fit exécuter, sous la direction du R. P. Dom Augustin Moinet, chargé de ces fonctions spéciales, différents travaux ayant pour objet la communication des dortoirs supérieur et inférieur avec l'église abbatiale, ainsi qu'une porte permettant l'accès de l'église aux personnes du dehors.

A la fin de janvier 1648, on parachevait le dallage en granit de la nef de l'église abbatiale. La fin de ce travail, exécuté à l'aide de pierre extraite du rocher, fut plus longue et plus coûteuse que le commencement qui remontait, comme nous l'avons vu, au mois de juin 1646, et pour lequel les moines, qui n'y regardaient guère à mutiler les anciennes constructions, avaient mis en œuvre toutes les vieilles pierres se trouvant sous leurs mains dans les constructions du moyen âge qu'ils n'occupaient pas.

Le 2 avril suivant, les moines recevaient de leur abbé, messire Jacques de Souvré, un immense tableau le représentant « à cheval et armé de toutes pièces ». Ils le firent encadrer et suspendre dans la grande salle.

Le 27 mai 1648 au matin, Henri de la Vieuville, chevalier de Malte et abbé commendataire de l'abbaye de Savigny, arriva au Mont vêtu d'un riche habit de cavalier, accompagné d'un gentilhomme et suivi d'un valet

1. T. II, p. 416.
2. *Ibid.*, p. 419 à 429.

LE MONT-SAINT-MICH



AU SUD-EST, EN 1875.

de chambre, d'un palefrenier et de deux laquais. Quand les bourgeois, postés au premier corps de garde, lui demandèrent de déposer ses armes avant d'entrer, il refusa, leur disant qu'il les portait bien au Louvre, et asséna un coup du plat de son épée sur l'un des portiers. Un violent tumulte se produisit « et peu s'en fallut qu'il ne receut affront et qu'on ne le canardast.... A ces bruits, le sieur de la Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte, et ce neantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées. Il vint en l'abbaye où le R. P. Dom Dominique Huillard... l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère, et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson incontinent... »[1].

Du 27 juin 1648 à 1651, la charge de prieur fut dévolue à D. Charles Rateau, qui vit renaître la bonne harmonie entre le monastère et l'évêché. Ce prieur fit décorer de peintures les lambris de la bibliothèque et exécuter des menuiseries dans la sacristie[2].

En 1651, Dom Dominique Huillard reprit pour une nouvelle période triennale le gouvernement de l'abbaye où les études philosophiques et théologiques prirent leur essor. Treize jeunes moines, venus de différents monastères de la Congrégation, reçurent dans une des salles du logis abbatial l'enseignement de la philosophie professé avec talent par Dom Grégoire Badin.

Transféré en Bretagne, en 1654, Dom Dominique Huillard fut remplacé par Dom Placide Chassinat, qui ouvrit et professa alternativement, avec Dom Arsène Mansel, un cours de théologie. D'après Dom Louis de Camps, ce prieur était un homme aimable, d'une extrême douceur et de rapports agréables avec tout le monde ; ce qui ne l'empêcha pas de faire preuve d'énergie et de résolution dans une affaire qui vint momentanément troubler les rapports du couvent avec le gouvernement militaire de la place. Un des officiers du gouverneur Gabriel de Bricqueville, marquis de la Lucerne, dédaigné par une riche dame bretonne qu'il voulait épouser, l'enleva et la séquestra sous bonne garde dans une des hôtelleries du Mont. Informé de cet attentat, Dom Placide alla avec quelques religieux interroger cette infortunée et la trouva décidée plutôt à la mort qu'à con-

1. Dom Thomas Le Roy, t. II, p. 449.

2. La source à laquelle nous avons puisé la plupart de ces informations va bientôt se tarir. Sur l'ordre du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation, Dom Thomas Le Roy envoie, le 15 juillet 1648, à Dom Luc d'Achery, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, son « *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscript. » Et le 22 du même mois, il lui est prescrit de se rendre au monastère de Saint-Melaine à Rennes, pour aller de là dans quelque autre établissement de la Congrégation remplir l'office de procureur. Désormais, c'est aux additions de Dom Louis de Camps, complétées par celles de Dom Étienne Jobart, qu'il nous faut recourir pour connaître les principaux faits se rattachant à l'histoire de l'abbaye jusqu'en 1669. Sur les Annalistes bénédictins montois, voir notre Introduction.

sentir au mariage avec son ravisseur. Ses remontrances à ce dernier étant restées vaines, le prieur « prit la ditte femme en sa tutelle et protection et la délivra.... Cette pieuse générosité irrita tellement ces officiers qu'ils firent ensuite plusieurs affronts et violences aux religieux, presque à les empescher de sortir par la porte commune du monastère qui sert de corps de garde à présent, sans spéciale obédience du dit prieur, et leur impudence alla jusque à les fouiller en revenant de dehors, visiter leurs cellules, faire mille autres vexations »[1]. En présence de ces procédés intolérables, les moines envoyèrent à Paris leur procureur poursuivre les officiers devant le Conseil privé du roi et saisirent en même temps de cet incident l'abbé de Souvré, qui intervint aussitôt avec la plus grande bienveillance. Pendant son séjour à Paris, le procureur abbatial obtint « de sa Majesté séant en personne » un arrêt confirmant les droits et privilèges de l'abbaye et faisant défense « au gouverneur et à ses officiers de troubler ou inquiéter à l'advenir lesdits religieux soubs des peines griefves, avec lettre de cachet au sieur lieutenant d'Avranches pour le faire signifier et exécuter de poinct en poinct»[2]. Avisé de cet arrêt, le gouverneur se rendit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où était descendu le procureur abbatial, et le pria de retarder la signification de cet arrêt jusqu'à ce qu'il ait pu aller lui-même donner aux moines pleine et entière satisfaction. En effet, quelques semaines après il se rendit au Mont, et, devant le chapitre assemblé, en présence du comte de Pontavis, lieutenant général d'Avranches, et de plusieurs autres personnages de distinction, il désavoua les violences commises par ses officiers qui firent eux-mêmes amende honorable. Nommé à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, Dom Placide Chassinat remit ses pouvoirs prieuriaux à Dom Augustin Moynet, qui fut désigné par le chapitre général pour remplir cette charge qu'il ne devait quitter qu'en 1663.

Jusqu'alors les fonctions de gouverneur n'avaient été attribuées qu'à des hommes que la confiance du roi désignait pour les remplir. Le caprice d'une femme allait les soumettre aux stipulations d'une transaction vénale. La marquise d'Alférac, ambitionnant d'être saluée gouvernante du Mont sous le nom de son fils âgé de 3 ou 4 ans, aima mieux acheter ce titre à prix d'argent que de s'exposer à un refus de Sa Majesté. Elle convint donc d'une indemnité avec le marquis de la Lucerne et confia le commandement de la garnison à un lieutenant aidé d'un major et d'un sergent qu'elle rétribua avec libéralité. Quelque temps après elle se rendit au Mont où elle fut reçue en grande pompe par les officiers, les soldats, les bourgeois de la ville et plusieurs habitants des villages environnants qui avaient été mobilisés en armes pour la circonstance. Toute l'artillerie tonna. Le prieur vint

1. Dom Louis de Camps, *Addit. à l'hist. gén.*, t. II, p. 223.
2. *Ibidem.*

saluer la marquise en lui remettant le pain et le vin selon la coutume usitée à l'égard des personnages de distinction. Mais elle se lassa vite de ces honneurs et dès l'année suivante elle fut bien aise de recouvrer son argent en se défaisant de son gouvernement. Elle le céda au marquis de la Garde Fouquet, parent du surintendant des finances, lequel vint en personne en prendre possession le 27 juin 1659, accompagné seulement de deux cavaliers et de quelques valets. Il fut reçu avec le même cérémonial et au bruit de l'artillerie par le major Bernier de la Lande, les bourgeois de la ville et le prieur abbatial accompagné de deux ou trois religieux. Il ne demeura au Mont que peu de jours et n'y revint jamais.



Phot. Ch. Besnard

Fig. 172. — Saint Louis, par Jean Loiseau, tableau qui ornait le chœur de l'église abbatiale.

Pendant ce temps, Dom Augustin Moynet employait utilement à divers aménagements et à la décoration du monastère les ressources dont l'administration de la communauté lui permettait de disposer. Pour soustraire les locaux réguliers au passage des soldats, il fit faire plusieurs murs de ronde qui délivrèrent les religieux des ennuis du service des rondes. Il répara l'escalier de granit descendant aux substructions de l'Ouest. Il meubla de menuiseries du genre en vogue à cette époque les autels de Notre-Dame et de Saint-Aubert-sous-terre, en 1661; et l'année suivante les trois chapelles du circuit dédiées à saint Pierre, à sainte Anne et à saint Michel surnommé le petit. Le pinceau d'un moine, du nom de Jean Loiseau, qui avait fait profession au Mont, le 27 janvier 1664, lui permit d'orner de tableaux les chapelles et les piliers du chœur[1]. Les frais occasionnés par ces ouvrages, auxquels on peut ajouter l'achat de deux ornements de velours, l'un noir et l'autre vert, dont s'enrichit le cha-

1. « Deux sortes de peintures décoraient l'intérieur du chœur, la peinture à fresque, faite dans des temps où tout était subordonné à l'architecture, et les tableaux encadrés placés dans les siècles modernes, sans égard pour la perspective et les lignes qu'ils brisent dans leur essor et qu'ils coupent si désagréablement. Ces tableaux, dont plusieurs restent encore, mais maltraités par le temps et l'incendie, furent faits par un frère convers, nommé Jean Loiseau, et suspendus aux piliers du chœur vers le milieu du XVII[e] siècle. On en voit encore quelques-uns, un saint Louis, en costume royal à la Louis XIV, une sainte Hélène, etc. » Le Héricher, *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 208.

Ces deux tableaux (fig. 172 et 173) ornent actuellement la salle de réception de l'Agence des travaux où ils ont été déposés dans un but de conservation.

pier, ne l'empêchèrent point, pendant la cruelle famine de 1661, de dispenser des aumônes avec une libéralité telle que l'annaliste [1] porte à plus de deux mille le nombre des pauvres qu'il arracha à la mort.

Cette année 1661, M[me] de Sévigné vint avec sa fille visiter le Mont-Saint-Michel. Vingt-huit ans après, dans une lettre datée de Dol, elle rappelait ce pèlerinage à M[me] de Grignan. Après avoir raconté un voyage qu'elle venait de faire de Caen à Avranches où elle était descendue à l'évêché, elle ajoutait : « Je voyais de ma chambre la mer et le Mont-Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier et qui vous a vue si belle. Je me suis souvenue avec tendresse de ce voyage. Nous dinâmes à Pontorson : vous en souvient-il ? » [2].

Dom Augustin Moynet fut le premier des prieurs de la Congrégation de Saint-Maur qui mourut au Mont-Saint-Michel. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-du-Circuit à côté de Guillaume Duchesnay, l'un de ses prédécesseurs dans cette charge, mort en 1617 [3].

On sait peu de chose de son successeur Dom Arsène Mansel, qui occupa la stalle prieuriale de 1665 à 1666. D'après le continuateur de Dom Jean Huynes [4], « son naturel estoit assez doux ». Il fit néanmoins preuve d'énergie en face des vexations auxquelles furent en butte les religieux de la part du gouverneur de La Chastière. Ce gentilhomme de la maison de Condé avait succédé au marquis de la Garde Fouquet que le roi avait contraint de vendre sa charge de gouverneur, lors de la disgrâce du surintendant. Pour s'assurer du monastère et du château de Tombelaine occupé par un sieur Dufresne, créature de Fouquet, le roi avait détaché, sous le commandement d'un officier du régiment de Picardie, trente hommes dont dix avaient pris possession de Tombelaine; les vingt autres avaient été hébergés chez les habitants du Mont-Saint-Michel et payés par les religieux. Cependant sur la plainte du prieur, leur nombre avait été réduit à quatre, et leur solde mise à la charge du lieutenant. Le gouvernement de Tombelaine avait été supprimé et réuni à celui du Mont-Saint-Michel, quand M. de la Chastière prit possession de ce dernier, le 20 juin 1662 [5]. Le nouveau gouverneur fut

1. Dom Louis de Camps, *Add. à l'hist. gén.*, t. II, p. 226.

2. Lettre du 9 mai 1689.

3. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 225.

La pierre tombale de Guillaume Duchesnay se trouve aujourd'hui dans le fortin construit par Pierre Le Roy au Nord-Ouest de l'abbaye. Elle fut placée là sous l'administration pénitentiaire et percée de deux trous de forme tronconique servant de latrines pour les soldats de la garnison.

4. Dom Louis de Camps dit : « Il a esté assez aimé des séculiers et des religieux et, sous sa conduite, les jeunes théologiens nos confrères ont fait leur année de recollection ». On appelait ainsi l'année durant laquelle les élèves revoyaient toutes les matières de l'enseignement qu'ils avaient reçu les années précédentes et qui précédait leur admission à la prêtrise.

5. L'une des particularités du Mont-Saint-Michel à cette époque réside dans cette double fonction qu'il remplit jusqu'à la fin de l'ancien régime : c'est, d'une part, une place forte avancée, chargée de prévenir une descente de troupes anglaises sur la côte normanno-bretonne;

solennellement reçu aux portes de la ville par la garnison et les habitants, et harangué par une délégation de l'abbaye, présidée par le prieur. Son éloignement laissa à ses débuts son administration s'asseoir dans le calme. Mais quelque temps après, des bruits de guerre déterminèrent Louis XIV à donner à tous les gouverneurs l'ordre de rejoindre leurs places. M. de la Chastière revint donc au Mont-Saint-Michel avec sa femme et ses enfants, vers la fin de l'été de l'année 1664. Il vécut tout d'abord en paix avec les moines : mais bientôt survinrent des froissements d'où naquit une hostilité ouverte sur les péripéties de laquelle Dom Étienne Jobart s'étend assez longuement, non sans amertume[1]. Louis XIV s'étant associé à la Hollande dans la lutte qu'elle engageait contre l'Angleterre, M. de la Chastière sollicita du roi une garnison pour protéger la place, et le demantèlement de Tombelaine dont il craignait que les Anglais ne s'emparassent pour menacer le Mont-Saint-Michel. Ces deux demandes furent successivement accordées, au grand déplaisir des religieux qui ne voyaient pas sans appréhension s'accroître l'autorité du gouverneur. Le 10 janvier 1664, arriva au Mont une compagnie de soldats détachés des troupes du régiment de Picardie en garnison à Avranches, Granville, Pontorson et autres villes de la côte. M. de la Chastière sentit dès lors la nécessité de tout soumettre dans la place à l'autorité militaire. Il renvoya les portiers du couvent, afin que l'entrée du château fût confiée à la garde exclusive de ses troupes; puis il s'empara de toutes les clefs du mõnastère, dont jusqu'alors la moitié était restée entre les mains des religieux.



Phot. Ch. Besnard.

Fig. 175. — Sainte Hélène, par Jean Loiseau, tableau qui ornait le chœur de l'église abbatiale.

Quand vint l'autorisation royale de raser les fortifications de Tombelaine, le gouverneur en confia l'exécution à un sieur des Houillères qui

d'autre part, il constitue un centre religieux considérable, siège d'une abbaye fameuse et but d'un pèlerinage des plus fréquentés. Un traité scolaire de géographie du XVIIe siècle (manuscrit) nous définit le Mont-Saint-Michel de cette façon (chap. Normannia inferior, p. 75 verso); *Mons Sct. Michaelis in mari* (cette épithète « in mari » sert à le distinguer du Mont-Saint-Michel de Brasparts dans les monts d'Arrée en Bretagne, qui possède également un sanctuaire dédié à l'Archange), *arx inexpugnabilis ubi abbatia insignis.*

1. Dom Étienne Jobart, ms. d'Avr. n° 209; *Addit. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 156 et suiv.

employa durant quatre mois à cette opération un grand nombre de villageois des paroisses voisines.

Le 1er septembre 1664, Dom Arsène Mansel et Dom Rupert Beslin représentèrent leur monastère à la translation des reliques de saint Gaud à Saint-Pair, cérémonie présidée par messire Eustache Lesseville, évêque de Coutances. Cette cérémonie dura plusieurs jours, au milieu d'une affluence considérable; « et le propre jour de l'eslevation du corps saint il y avoit, dit-on, plus de 30 ou 40000 hommes »[1]. Le prieur et son compagnon revinrent au Mont avec quelques-uns de ces ossements. Ils furent reçus à l'entrée de la ville par les religieux et par le gouverneur au bruit des décharges de mousqueterie des habitants en armes. Pour enfermer ces reliques et celles des saints martyrs Gudbert et Valentin, un moine de l'abbaye, Dom Henri Sergelit, fit les dessins de deux châsses qui furent exécutées par un nommé Follain « en poirier noircy en façon d'ébène ». Quatre ans après, ces châsses provisoires furent ornées d'argenteries et richement ciselées par un sieur Bonnemaire, orfèvre à Rennes[2].

Le 17 mars 1666, deux prisonniers d'État, le connétable de Fougères et le sieur des Fauscheries, ayant été confiés par le roi à la garde de M. de la Chastière, celui-ci prétexta qu'il manquait d'un local convenable, pour s'emparer, dans le logis abbatial, de la salle où se tenaient les cours de philosophie et de théologie. Cette mesure n'était pour les moines que le prélude d'une série de vexations dont ils allaient être l'objet.

L'arrivée, le 6 juillet suivant, d'une nouvelle compagnie réclamée par le gouverneur compléta la garnison de la forteresse qui fut dès lors soumise à la sévérité des règlements d'une place frontière. Les alertes qu'il fit donner pour tenir sa troupe en haleine, le bruit du tambour qui réglait le réveil, les rassemblements et la retraite des soldats, troublèrent la paix des religieux qui virent dans ces manifestations militaires des tracasseries de l'aversion que le sieur de la Chastière ressentait contre eux. Leur esprit s'en aigrit. Ils s'efforcèrent d'abord de fléchir la rigueur disciplinaire du commandant de la place en lui fournissant généreusement tout ce que le couvent pouvait procurer à ses besoins et à ceux de ses soldats, tel que pain frais, vin et poisson. Devant l'insuccès de ces procédés courtois, ils changèrent d'attitude. La lutte s'engagea ouvertement. Le monastère refusa alors ses provisions au gouverneur dont l'autorité s'exerça sans ménagement. Les rapports s'envenimèrent au point que le prieur dut s'adresser à l'abbé de Souvré pour provoquer l'intervention du roi et la répression de ces menées tyranniques. Louis XIV ordonna une informa-

1. Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 81.

2. « Le poids de l'argenterie des deux châsses, sçavoir de saint Gaud et des saints martirs Gudbert et Valentin, est de 16 marcs 10 onces à 47 livres le marc, à cause de la ciselure et de l'image de saint Gaud et autres ornements et reviennent à 800 livres. » Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 85.



LE MONT-SAINT-MICHE



NORD-EST, EN 1875.

tion, et la cause des religieux était en bonne voie quand la maladie et la mort du gouverneur vinrent rendre leur instance sans objet. M. de la Chastière succomba le 18 juin 1667 et fut inhumé le lendemain devant le grand autel de la basilique. Les bénédictins reprirent la grande salle du logis abbatial que leur avait retirée le gouverneur et, dès le mois d'août suivant, Dom Joseph Le Mareschal y commençait un cours de philosophie devant une quinzaine de jeunes moines venus de divers couvents du même ordre.

A la mort du gouverneur, les religieux craignirent que Mme de la Chastière ne mît à profit la protection de M. de Montausier, gouverneur de Normandie, pour obtenir du roi l'attribution du gouvernement de la place du Mont-Saint-Michel au fils du défunt, âgé d'environ trois ans, ou à quelque autre personnage de la part duquel ils eussent à redouter des tracasseries semblables à celles qu'ils venaient de subir. Ils chargèrent donc leur prieur Dom Mayeul Gazon, dont l'investiture triennale avait commencé en 1666, de prier le supérieur général de la Congrégation à Paris de faire une démarche auprès de l'abbé de Souvré, qui venait d'être nommé grand prieur de France, pour l'engager à réclamer pour lui-même la charge de gouverneur. Après quelques hésitations, ce haut dignitaire consentit à solliciter du roi, alors à Compiègne, cette faveur qui lui fut aussitôt accordée.

Cependant, le capitaine Pascal de Cougnes, huguenot de Montpellier, était toujours à la tête de la garnison, et continuait à commettre des déprédations dans le château, dans la ville et le magasin, dont les clefs lui avaient été remises par Mme de la Chastière. Informé de ces désordres par M. de la Marre, capitaine des bourgeois, qui avait eu l'occasion d'aller à Paris, l'abbé-gouverneur obtint du roi l'ordre de « desloger la compagnie du régiment de Picardie », qui se retira le 21 décembre 1669 « pour aller, suivant son mandat, en garnison à Dunquerques en Flandre[1] ».

Se conformant aux instructions de l'abbé de Souvré, le prieur Dom Mayeul Gazon prit en mains les fonctions de lieutenant. « Il fit diviser toute la bourgeoisie en six escouades, chacune composée de 9 à 10 hommes, dont une escouade monteroit tous les jours en garde à la porte de la ville, dont 3 hommes de cette escouade seroient tirés pour garder jour et nuit la porte d'en haut du chasteau avec un des trois portiers... ». Ce dernier, après la fermeture, devait apporter les clefs au prieur et venir les chercher le matin pour ouvrir. Quant aux clefs de la ville, elles devaient être déposées chaque soir entre les mains du capitaine ou du sergent des habitants. Le 1er mai 1668, le prieur « fit arborer solennellement sur la porte de la ville et du chasteau les armes et blason » de l'abbé-gouverneur M. de Souvré, « les armes du deffunt immédiatte ayant esté jettées par

1. Dom Étienne Jobart, *Add. à l'Hist. gén.* (Ms. d'Avr. 209), p. 172, 173.

terre par les soldats »[1]. Quelque temps après, la contagion s'étant répandue dans diverses villes de Picardie et de Normandie, le prieur abbatial « ordonna au capitaine et sergent des habitans du Mont de tenir fortement la main à ce que les gardes de la porte ne laissassent entrer aucun pellerin sans bon pasport et billet de santé »[2].

Le 20 septembre de cette même année 1668, des secousses sismiques se firent sentir au Mont-Saint-Michel et sur les côtes voisines.

L'année suivante, le chapitre général de la Congrégation confirmait à Dom Mayeul Gazon le titre de prieur pour une nouvelle période de trois ans. A l'expiration de ce délai, le monastère allait perdre son abbé, et la forteresse son gouverneur. M. de Souvré, âgé de plus de soixante-dix ans, succombait à Paris le 22 mai 1670. « Il faut, dit Fulgence Girard[3], pénétrer bien intimement dans les mœurs de ce siècle, pour concevoir comment le titre d'abbé pût s'égarer au nom de ce gentilhomme. M. de Souvré possédait, en effet, tout ce qui peut le plus vivement contraster avec ce titre : caractère, qualités, défauts. Officier distingué, il avait donné des preuves du plus remarquable courage au siège de Casal, et surtout à celui de Porto-Longone où il commandait les galères de France. Aimable, spirituel, débauché, il brilla parmi tous les grands seigneurs de son époque par l'éclat et la légèreté de son esprit et son amour des plaisirs; ses salons et sa table réunissaient tout ce que la cour et les lettres possédaient de roués beaux-esprits, et de poètes gais et spirituels; aussi l'ordre auquel il avait les plus incontestables droits est celui qu'il fit naître d'une orgie et qui fut baptisé au bruit des verres : *Ordre des Coteaux*, par homonymie avec le célèbre ordre de Cîteaux ».

Jacques de Souvé fut inhumé en l'église du Temple, où le sculpteur Michel Anguier lui éleva un mausolée de marbre blanc (fig. 168 et 169), avec sa statue qu'on voit aujourd'hui au Musée du Louvre. Son portrait fut gravé par Lenfant, en 1667, d'après une peinture de Mignard.

Étienne Texier d'Hautefeuille (1670-1703)[4]. — Le 14 août 1670, Louis XIV donna la commende abbatiale du Mont-Saint-Michel à Étienne

1. Dom Et. Jobart, *op. cit.*, p. 176.
2. *Ibid.*
3. *Hist. géol., archéol., et pittor. du Mont-Saint-Michel*, p. 349. Jacques de Souvré ne fut, en effet, qu'un homme de guerre et un courtisan. Sous Louis XIII, il combattit les Huguenots à Montauban, à Privas, à La Rochelle. En 1628, il partait pour Malte, mais s'arrêtait en Italie, participant au siège de Casal. En 1646, il était lieutenant général des galères et, à ce titre, assiégeait Porto-Longone. Louis XIV, auprès duquel il représentait l'ordre de Malte, ne lui ménagea pas les faveurs. Il fut commandeur de Saint-Jean-de-Latran, abbé du Mont-Saint-Michel, du Tréport et de Tonnerre et, en 1667, il était grand prieur de France. Il menait à Paris, dans son hôtel somptueux du Temple, une vie de grand seigneur et d'épicurien. Aussi l'administration de l'abbaye montoise devait assez peu le préoccuper et il laissait à ses agents le soin de prélever les revenus de son bénéfice.
4. *Prieurs* : Dom Jean Godefroy, 1671; Dom Pierre Chérot, 1672; Dom Laurent Hunault,

Texier d'Hautefeuille, chevalier de Malte, commandeur de Villedieu et de la Croix-en-Brie, grand prieur d'Aquitaine et ambassadeur extraordinaire de son ordre auprès de la cour. Cet abbé était d'un caractère doux et les religieux obtinrent de lui ce qu'ils voulurent. Il les déchargea des réparations auxquelles ils étaient obligés et leur donna, en outre, ses appartements abbatiaux. Il passa avec eux un concordat où il « leur céda des terres, seigneuries, dixmes, cens, rentes, moulins, droits et devoirs du prieuré de Cancale et Saint-Méloir, les baronnies de Saint-Jean-le-Thomas et de Brion, avec le fief du pré de la Haise; les fiefs de Bouillon et de Bacilly, avec tous leurs droits, appartenances et dépendances quelconques..., à l'exception des nominations et collations des bénéfices[1] ». A l'occasion de ces mutations, les moines chargèrent Jean Robiou de dresser le Terrier du monastère[2].



Fig. 174.
Armoiries d'Étienne Texier d'Hautefeuille.

Quelques notes de diverses mains dans le manuscrit n° 209 sont les derniers renseignements que nous donnent désormais les Archives montoises déposées à la Bibliothèque d'Avranches. L'année même de l'avènement de l'abbé Texier d'Hautefeuille, une grande chaire à prêcher fut placée dans l'église abbatiale. La dignité prieurale passa successivement de Dom Mayeul Gazon, appelé à d'autres fonctions en 1671, à Dom Jean Godefroy, qui mourut l'année même de son élection; puis, en 1672, à Dom Pierre Chevrot, remplacé pour la dernière année de son triennat par Dom Laurent Hunault qui fit, en outre, le triennat de 1675 à 1678. Chargé de ces fonctions à cette dernière date, Dom Michel Briant se vit contraint par la maladie de démissionner et fut remplacé l'année même par Dom Philippe Rousseau, « qui y demeura le reste du triennal ». Ce dernier eut pour successeur, en 1681, Dom Guillaume de Rieux; celui-ci céda son titre en 1684 à Dom Pierre Terrien, « qui fit dorer le tour des chapelles et fist faire la chapelle



Fig. 175.
Sceau de Texier d'Hautefeuille[3].

1675; Dom Michel Briant, 1678; Dom Philippe Rousseau, 1679; Dom Guillaume de Rieux ou Derieux, 1681; Dom Pierre Terrier, 1684; Dom Joseph Aubrée, 1687; Dom Henri Fermelis, 1690; Dom Antoine Fournel, 1693; Dom Jean Lorier, 1696; Dom Joseph Miniac, 1699; Dom Julien Doyte, 1702.

1. Abbé Desroches, t. II, p. 278.

2. Ét. Dupont, *Le Mont-Saint-Michel, Études et chron.*, p. 157.

3. *Archives Nationales, Norm.*, 2829.

Voici, d'après G. Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*, p. 315, n° 2829, la description du sceau de cet abbé commendataire que Demay appelle « Le Bailly d'Hautefeuille ». Sur un cachet ovale de 19 mm. de diamètre, servant à authentiquer la collation de la cure de Domjean (juin 1689), on voit un « écu au lévrier courant, surmonté d'un croissant sous un chef de la religion couronné, entouré d'un chapelet sur une croix de Malte. La légende manque. (Collection de M. de Farcy, à Bayeux.)

du Thrésor, dite la Trinité ou de Saint-Sauveur, aujourd'hui Notre-Dame-de-Pitié[1] ». On attribue à Dom Joseph Aubrée, prieur en 1687, d'avoir « fait raccomoder la salle des chevaliers, transporter le thrésor en la chapelle Saint-Sauveur et transporter la Roue des Poulains ». Son successeur, en 1690, fut Dom Henry Fermelys « qui a commencé l'ouvrage de la Merveille et fait boiser les lieux communs ». Le chapitre général remplaça ce dernier en 1693 par Dom Jean Lorier, qui termine la liste des prieurs consignés dans les Annales du monastère. Il eut, lui, pour successeur Dom Joseph Miniac, de Saint-Malo, qui fut élu le 14 juin 1699 et remplit sa charge jusqu'en 1702, date à laquelle il fut lui-même remplacé par Dom Julien Doyte.

Sous la prélature d'Étienne Texier d'Hautefeuille, Philippe de France, duc d'Orléans et comte de Mortain, vint camper à Pontorson avec une troupe de 8000 hommes ayant pour mission de protéger les côtes de Bretagne et de Normandie. Ce prince se rendit au Mont-Saint-Michel avec une suite nombreuse[2].

Étienne Texier d'Hautefeuille, à qui l'aménité de son caractère avait acquis l'affection respectueuse du couvent, mourut à Paris, le 4 mars 1703, âgé de 77 ans.

Karq de Bebambourg (1703-1719)[3]. — Ce fut à un baron allemand, que Louis XIV conféra alors la commende abbatiale. Jean Frédéric Karq, baron de Bebambourg, seigneur de Kirchstetten, était né à Bamberg en 1648. Il fut doyen de Münich, conseiller de l'électeur de Bavière et chancelier de l'électeur de Cologne. Sa nomination comme abbé du Mont-Saint-Michel remonte au 26 mars 1703; il reçut ses bulles pontificales le 15 octobre suivant, et prit possession le 7 février 1704, laissant au prieur l'administration de l'abbaye, avec le titre de vicaire général et de procureur. Au commencement de cette commende, le 23 mars 1703, une nouvelle cloche fut montée dans la tour; on la sonna par les temps de brume et elle fut spécialement destinée à guider à travers les grèves les pèlerins et les pêcheurs égarés. A la Révolution, les cloches du monastère montois furent données à la cathédrale de Coutances, à l'exception de quelques-unes dont s'emparèrent les habitants des paroisses voisines du Mont. La cloche de brume resta seule au Mont-Saint-Michel, et s'y trouve encore déposée dans l'ancienne chapelle Notre-Dame-du-Circuit de l'église abbatiale.

« Par suite de ventes, de révocations de donations, de procès perdus,

1. Ms. nº 209 de la Bibliothèque d'Avranches.
2. Abbé Desroches, t. II, p. 314.
3. *Prieurs* : Dom Magloire Loz, 1708; Dom André Le Maistre, 1711; Dom Joseph Miniac, 1714; Dom Benoît Petit, 1717; Dom Joseph Castel, 1720.

de contestations maladroites, les revenus de l'abbaye avaient considérablement diminué. Mgr Germain[1] en fixe le chiffre à 40 000 ou 50 000 livres, « mais il fallait, dit cet auteur, en défalquer 27 000 pour le titulaire de la



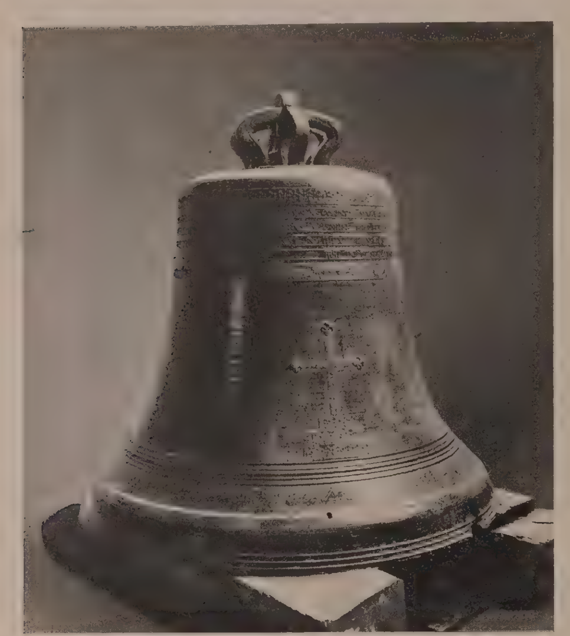
Fig. 176. — Plan du Mont-Saint-Michel en 1705, par Nicolas de Fer.
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

commende, plus 12 000 ou 14 000 pour les charges annuelles ». Nous croyons cette évaluation exagérée. Le 8 avril 1706, le prieur Julien Doyte écrivait à Mabillon : « Il serait plus facile de tirer de l'eau de notre rocher que de l'argent de nos officiers, et en vérité, quand ils le voudraient, ils ne le pourraient pas à présent. La misère est si grande que cela passe l'ima-

1. Mgr Germain, l'abbé Brin et Éd. Corroyer, *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, p. 347.

gination. Il y a trois ans que je dois quelque chose à un marchand libraire de Rennes, que je n'ay pu encore faire payer »[1].

En somme, comme il fallait s'y attendre, ce baron allemand encaissait les bénéfices et se désintéressait complètement de l'abbaye dont les bâtiments tombaient dans un état de délabrement lamentable.


Phot. Neurdein.
FIG. 177. — Cloche donnée à l'abbaye par l'abbé Karq de Bebambourg.

L'abbé de Bebambourg, mourut au mois de décembre 1719, dans sa soixante-douzième année.

CHARLES-MAURICE DE BROGLIE (1721-1766)[2]. — Le successeur de l'abbé de Bebambourg, fut Charles-Maurice de Broglie, docteur en théologie, abbé de Beaune-les-Moines et des Vaux-de-Cernay, chevalier de Malte, et agent général du clergé. Quatrième fils de Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France, et de Marie de Lamoignon, cet abbé appartenait à une famille puissante à la Cour et comblée des faveurs royales. Il fut préconisé dans le consistoire du 16 juillet 1721, et règla ses rapports avec les religieux du Mont d'après le concordat adopté sous son prédécesseur. Les revenus de l'abbaye s'élevaient alors à 46331 livres. Les 27000 livres appartenant à l'abbé se trouvaient réduites à 18000, après défalcation des charges. Les religieux étaient au nombre de 24, et sur les 19331 livres qui leur restaient, ils devaient supporter des charges annuelles s'élevant à près de 2500 livres, réparties comme il suit :

1° 50 livres au chapelain de l'autel de Saint-Sever, dans la cathédrale d'Avranches ;

2° 9 livres au doyen de Saint-André d'Avranches, pour droit d'aumusse ;

3° 4 livres au prieur de Saint-Jean-le-Thomas ;

1. Biblioth. Nat., fonds fr. n° 19.652, p. 96.

2. *Prieurs* : Dom Denis Benoistmont, 1723; Dom Guillaume Roumain, 1726; Dom Léon Le Chevalier, 1729; Dom Noël Le Goux, 1733; Dom Pierre Martin, 1739; Dom Hyacinthe Briancourt, 1742; Dom Philippe le Bel, 1745; Dom René Bizien, 1751; Dom Jean Fresnel, 1754; Dom Joseph Surineau, 1757; Dom Jean-François Louason, 1763; Dom Joseph Surineau, 1766.

4° 72 livres pour les gages des trois portiers du château;

5° 200 livres pour la réception des ecclésiastiques pauvres à qui ils donnaient des bons d'auberges;

6° 2000 livres pour la réception des hôtes étrangers;

7° Enfin quelques rentes diverses [1].

Le baron de Bebambourg ayant négligé de faire les réparations que nécessitait l'état de délabrement des bâtiments, et notamment des cachots,

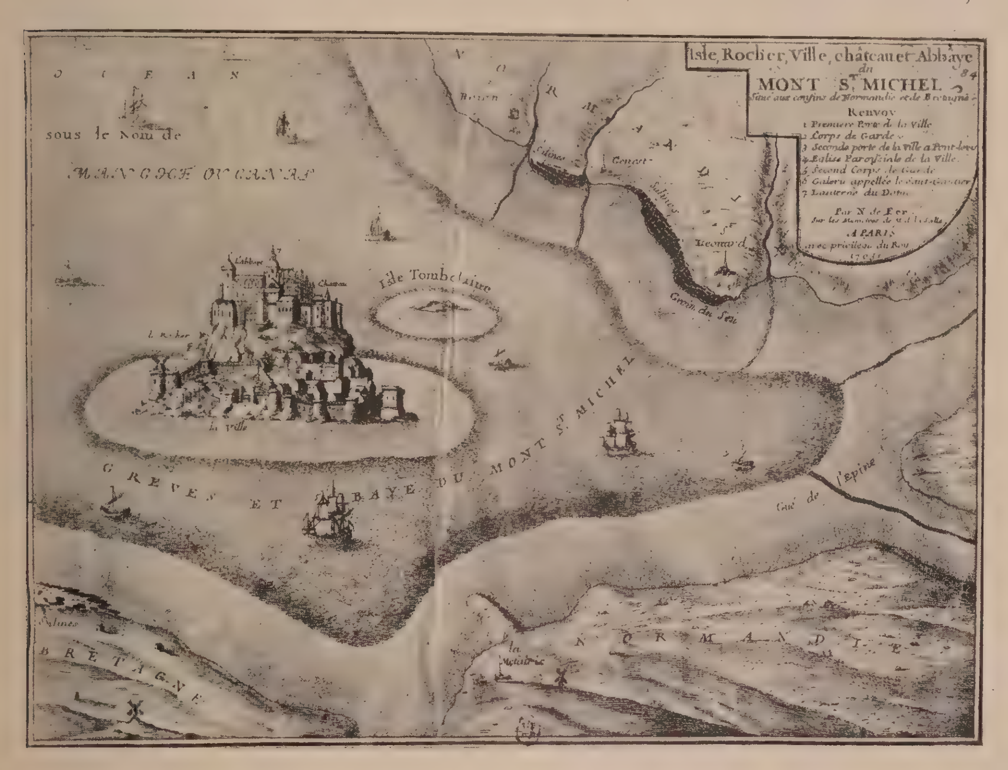


Fig. 178. — Vue du Mont-Saint-Michel en 1705, par Nicolas de Fer [2].
Bibl. Nat., Cab. des estampes.

ses héritiers furent tenus de verser à l'abbé de Broglie une somme de 20000 livres, pour être affectée à ces travaux.

Cependant les moines s'étant arrogé le droit appartenant à l'abbé de présenter aux bénéfices, une contestation s'éleva qui fut portée devant le conseil privé, et réglée en faveur du commendataire. Toutefois ce dernier, touché par les protestations des religieux, leur abandonna le droit de collation à treize cures du diocèse d'Avranches. Une condition de cette cession fut la surveillance des prisonniers dont les cachots avaient, par leur insécurité, éveillé l'inquiétude du pouvoir [3].

1. Deschamps du Manoir, *op. cit*, p. 245, 246.
2. Nicolas de Fer, graveur-géographe français (1646-1720).
3. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.

Durant cette prélature, l'intimité dans laquelle Maurice de Broglie vivait à la cour, surtout auprès de la reine Marie Leczinska, appuya le prestige et l'autorité des décisions de l'abbé du Mont-Saint-Michel. Il mourut le 21 avril 1766.



Fig. 179. — Armoiries de Charles-Maurice de Broglie.



Fig. 180. — Sceau de Charles-Maurice de Broglie[2].

Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1766-1769)[1]. — Né à Paris en 1727, du comte Nicolas-Louis de Brienne et d'Anne-Gabrielle de Chamillard Villatte, celui-ci reçut du roi la commende du Mont-Saint-Michel, le 9 juillet 1766. Il avait été nommé évêque de Condom en 1760, et promu à l'archevêché de Toulouse[3], le 2 février 1763. On ne sait rien de sa prélature, qui fut d'ailleurs de courte durée. Charles de Loménie de Brienne se démit de la commende du Mont, au mois de décembre 1769 « et reçut à la place l'abbaye cistercienne de Froidmont, dans le diocèse de Beauvais, laquelle valait 29 mille livres, et était taxée en cour de Rome à 133 florins, tandis que le revenu du Mont, n'était alors que de 24 mille livres, avec une taxe de 400 florins[4].



Fig. 181. — Sceau de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1733[5].



Fig. 182. — Armoiries d'Etienne-Charles de Loménie de Brienne.

De 1769 à 1788, l'abbaye du Mont-Saint-Michel fut mise en économat sous l'administration de ses prieurs, que rien ne semble avoir signalée. Cependant l'ordre d'idées

1. *Prieurs* : Dom Joseph Surineau, 1766; Dom Charles de La Passeix, 1772; Dom Louis Mathurin Gautron, 1778; Dom François Maurice, 1783.

2. *Arch. Nat., Norm.*, 2830.

Le sceau de Charles-Maurice de Broglie portait un « Écu en sautoir ancré », surmonté d'une couronne, dans un cartouche. Cachet ovale de 21 millimètres de diamètre, appartenant à la collection de M. de Farcy de Bayeux, scellant une pièce portant présentation à la cure de Bretteville-sur-Odon (mai 1765) (G. Demay, *op. cit.*, p. 315, n° 2830).

3. Loménie de Brienne devint archevêque de Sens et fut un des quatre prélats qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Mais il avait perdu tout crédit et était devenu très suspect à cause de ses palinodies. Arrêté à Sens le 9 novembre 1793, il fut détenu chez lui, où il mourut le 16 février 1794.

4. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 255.

Voici ce que nous trouvons dans l'ouvrage de L. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*, p. 14. Le Mont-Saint-Michel (rangé dans la province de Bretagne) : 7 religieux, 10901 livres de revenus. On peut voir d'après ces chiffres (résultant des statistiques et de l'enquête de la fameuse Commission des Réguliers de 1768) dans quelle décadence était tombée depuis un demi-siècle l'abbaye qui, en 1721, comptait encore 24 religieux et jouissait d'un revenu total de 46331 livres.

5. *Arch. Nat., Norm.*, 2695.

nouveau, d'où allait naître la Révolution, modifiait déjà toutes choses, et les prisons se vidaient peu à peu. Dix-huit détenus seulement occupaient les cachots du monastère quand un incendie y éclata le 16 août 1776 offrant à trois d'entre eux, à la faveur du tumulte, l'occasion de recouvrer leur liberté. La nef avait eu beaucoup à souffrir de ce sinistre. Au lieu de la réparer on démolit ses trois premières travées à l'ouest; quatre ans plus tard, on boucha l'ouverture béante par le hideux portail qu'on voit sur la plate-forme occidentale.

A cette époque, la milice du Mont avait pour chef Jean-Baptiste de Bacilly, dont le fils, Jean-Baptiste-Henry de Bacilly, seigneur de la Pistière de Bellême et du Canon, devint conseiller du Roi et juge au bailliage d'Avranches, puis lieutenant-général de police[1].

Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1788). — Louis XVI attribua alors la commende de l'abbaye au cardinal de Montmorency, premier baron chrétien, évêque de Metz, prince du Saint-Empire romain, grand aumônier de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et conseiller du Roi en tous ses conseils. Cet abbé, le dernier du monastère montois, prit possession de son bénéfice le 2 mai 1788, en se faisant représenter par Dom Jacques-Antoine-Michel Pichonnier, religieux de la congrégation de Saint-Maur, sous-prieur de l'abbaye.

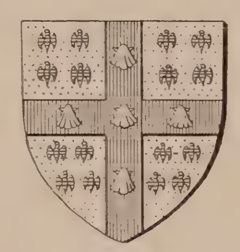


Fig. 183. — Armoiries de Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

Les Bénédictins s'associèrent au mouvement d'enthousiasme qui s'était emparé de tous les esprits à l'annonce de la Révolution, et, sans consulter leur abbé, dont la victoire de la démocratie avait prononcé la déchéance, ils offrirent à la patrie, pour faire face à ses besoins, toute l'orfèvrerie de leur trésor dont le poids s'élevait à plus de 150 marcs. Ils déléguèrent leur prieur pour faire part au Conseil national d'Avranches de cette résolution spontanée[2]. Mais ils ne tardèrent pas à regretter leur mouvement généreux, et le Conseil d'Avranches eut les plus grandes peines à se faire remettre par le couvent les objets qu'il avait offerts.

Conformément au décret du 13 novembre, le prieur Dom Maurice vint à Avranches, le 19 février 1790, présenter aux officiers municipaux du bailliage l'état des biens meubles et immeubles de la mense conventuelle et des prieurés[3]. Les lois des 18, 19 et 20 du même mois, supprimant les

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 256.

2. Beaucoup de religieux qui, en 1789, s'étaient ralliés aux idées nouvelles, adhérèrent à la constitution civile du clergé et devinrent, dans beaucoup de localités, prêtres « jureurs » ou assermentés. Voir l'article de l'abbé Sicard, *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'ame.* — I. *Les religieux* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1909).

3. Cette déclaration, qui remplit 24 pages de grand papier, commence par la description

vœux et les ordres monastiques, contraignirent les Bénédictins à abandonner l'abbaye. Depuis plusieurs années la situation financière de l'abbaye était devenue des plus précaires. Les fermages ne rentraient plus et les religieux, à bout de ressources, avaient dû mettre à contribution l'amitié d'un des échevins d'Avranches, M. Joseph Henry, qui leur avait avancé de vingt à trente mille francs. Avant de s'éloigner, ils vinrent exprimer à leur créancier leur impossibilité de faire honneur à cette dette. Mais persuadés comme tous les émigrants d'alors qu'ils rentreraient prochainement dans leurs biens et recouvreraient tous leurs droits, ils avaient promis à M. Henry de s'acquitter à leur retour et, en attendant, l'avaient engagé à se rendre adjudicataire du plus grand nombre possible de leurs terres, ce qui faciliterait ensuite le règlement de leurs comptes. M. Henry n'eut pas recours à ce procédé et perdit définitivement sa créance.



Phot. Neurdein.

Fig. 184.— Armoiries au-dessus de la Porte du Roi, détruites en 1792.

Reproduction du dessin du manuscrit 4902, fonds français, de la Biblioth. Nat.

Profitant de la confusion générale, les populations riveraines de la baie cherchèrent à se prémunir contre l'éventualité d'une réaction. Elles se ruèrent sur la pauvre abbaye et brûlèrent les titres et les contrats qu'elles avaient intérêt à voir disparaître. La milice d'Avranches accourut pour mettre un terme à ces déprédations et prit des mesures pour en prévenir le retour[1]. Le 12 octobre 1791, le district de cette ville envoya chercher le trésor, les pierres précieuses et une partie des reliques. Le même jour, le procureur syndic fit enlever « les calices, coupe, saint-ciboire et soleil, avec trois mitres et tout ce qui était précieux, sans aucune réserve». Le 21 et le 22 novembre, on fit descendre la sonnerie de la tour, à l'exception du timbre de sauvetage et de la grosse cloche portant le nom de l'abbé Frédéric Karq, qui fut laissée pour sonner dans les brouillards. Les cloches descendues étaient destinées à être fondues à la Monnaie de Rouen. Les paroissiens de Beauvoir échangèrent deux de ces cloches pour les leurs, et les habitants de Genest

du monastère et fait mention du procès pendant entre la communauté et M. Quinette de la Hogue relativement au dessèchement des grèves.

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 267, 268.

s'emparèrent des autres, le 22 décembre 1791[1]. La veille, deux commissaires d'Avranches avaient emporté dans un tonneau « tous les titres et papiers du chartrier et tous les ornements de la sacristie »[2]. L'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel avait cessé de vivre.

Peu de temps après, pour faire disparaître toute trace de l'ancien régime, on enleva les écussons armoriés en bronze qui surmontaient les portes de l'Avancée, du Boulevard et de Notre-Dame.

Cependant, quelques Bénédictins continuèrent à habiter le Mont-Saint-Michel. L'un d'eux se signala par son ardeur à adhérer à la Constitution : c'était un nommé Dufour qui, après avoir, sur ses demandes réitérées, prêté serment le 30 août 1792, obtint, devenu infirme au point de ne pouvoir se rendre à la Maison Commune, qu'une délégation du Conseil municipal vînt recevoir une seconde fois son serment, renouvelé suivant la nouvelle formule après que la Convention eut prononcé la déchéance de la Royauté[3]. Le même jour (4 octobre 1792), la Municipalité montoise recevait le serment de deux autres religieux bénédictins, les sieurs Claude Carton et Louis-Augustin Pissis, ainsi que du curé constitutionnel du Mont-Saint-Michel, nommé Jacques Besnard[4].

1. *Hist. du Mont-Saint-Michel*, publiée par la rédaction des *Annales*, 1876, p. 251.
2. *Livre blanc de la commune du Mont-Saint-Michel.*
3. Extrait du *Livre blanc de la commune du Mont-Saint-Michel*, fol. 130 v. :
« Du Jeudi trente Aoust Mil sept cent quatre-vingt-douze L'an une de La Liberté En la Maison Commune du Mont St Michel s'est présenté devant nous Maire et officiers Municipaux de lad. ville du Mont St Michel Le S[r] Henri Jean Dufour prestre ci devant religieux Bénédictin, lequel a déclaré vouloir sur le champ prester le serment prescrit suivant les loix. Nous susdits officiers municipaux en reconnaissance de la conduite patriotique du S[r] Dufour à nous bien connue depuis la Révolution, et vu que le S[r] Dufour s'est présenté différente fois et a offert son serment à la Municipalité Pourquoi nous n'avons pas cru devoir différer d'avantage à l'admettre à prester son serment ce qu'il a fait, dans les termes suivants je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790, 1791. Ce qu'il a signé avec nous Le Présent procès verbal fait et arrêté ce dit jour et an que dessus.

HENRY JEAN DUFOUR,
cy devant Religieux bénédictin,

L. LE ROY,
maire,

F. MORILLAND,
officier,

JEAN DUVAL.

L. HEVAUT,
secrétaire greffier »

La prestation de serment en date du 4 octobre suivant fut prononcée dans les termes ci-après : « Je jure de maintenir la Liberté et légalité (*sic*) ou de mourir en la deffendant. »
4. Par contre, un certain nombre d'ecclésiastiques, résidant au Mont-Saint-Michel, émigrèrent alors en Angleterre. En voici les noms :
Margerie, qualifié prêtre ;
Foucault, — —
Varnier (Guillaume), — —
Mazier, curé du Mont-Saint-Michel ;
Morilland, vicaire —
(A. de Tesson, *L'Émigration dans l'Avranchin*. Avranches, 1902, p. 48, 65, 66, 75, 76).

III

TEMPS POSTÉRIEURS A L'ABBAYE BÉNÉDICTINE

A peine les cachots du Mont-Saint-Michel venaient-ils d'être évacués par les victimes du despotisme qu'ils allaient servir de geôles à celles de la Révolution. En 1793 et 1794, plus de trois cents prêtres des diocèses d'Avranches, de Coutances, de Dol, de Saint-Malo et de Rennes y furent internés pour avoir refusé de prêter le serment à la Constitution[1]. Ils y furent placés sous un régime sévère, nourris insuffisamment, voire privés de leurs bréviaires. Lors de la marche des Vendéens sur Granville, le 12 novembre 1793, un détachement de cavalerie se porta au Mont-Saint-Michel afin de délivrer ces prêtres et ne rencontra aucune résistance; mais les détenus « avaient eu tant à souffrir, que la plupart se trouvèrent hors d'état de suivre leurs libérateurs[2] ». Ces « Brigands » revinrent trois jours consécutifs au Mont; ils abattirent l'arbre de la Liberté, s'emparèrent des clefs de la ville, enclouèrent les canons, jettèrent les boulets dans les grèves et se livrèrent à divers excès[3]. Les Montois eurent aussi à se plaindre des soldats républicains qui, le 16 vendémiaire an V, fracturèrent la porte de la tour de l'église où ils commirent plusieurs déprédations. Cinq jours après, cette troupe de volontaires fut relevée « parceque cetoit de mauvais suget » (*sic*)[4]. Les derniers ecclésiastiques qui avaient été détenus dans le château du Mont-Saint-Michel[5] en étaient partis le 21 germinal de l'an III.

En ce temps, le Mont avait perdu une syllabe de son nom : il s'appelait le Mont-Michel et quelquefois aussi, par antiphrase, le Mont-Libre. Sa population était supérieure à celle d'aujourd'hui; d'après un état dressé le 20 pluviôse an III, portant déclaration des armes que possédait

1. *Le Livre blanc de la commune du Mont-Saint-Michel sous la Révolution*, fol. 139, contient un ordre adressé par le citoyen Letellier au commandant de la gendarmerie d'Avranches en vue de l'arrestation de quatre de ces ecclésiastiques. Nous le reproduisons ici à titre de curiosité :

« Liberté Égalité Place d'Avranche.

« Le commandant Linperaiec d'Avranche commandant de la gendarmerie national tu voudras bien citoyen commander le nombre de gens d'armes que tu jugeras nécessaire pour conduire au Mont St Michel les nommés Le Monier, Le Chevalier et Sons, ci-devant curé et vicaires. De face ils sont à la Maison d'arrêt tu y joindras le nommé le Jouge prêtre qui est à la prison. — Letellier, le 10 ventose l'an 2 de la République française une et indivisible. »

2. Mme de la Rochejacquelein, *Mémoires*, p. 302.

3. *Livre blanc de la Comm. du Mont-Saint-Michel*, fol. 212 v.

4. *Ibid.*, fol. 262 v.

5. *Ibid.*, fol. 126 r.

chaque citoyen, le nombre des habitants était de 264[1]. Le 12 messidor de cette même année, le citoyen Pierre Richard, commandant la garde nationale, après avoir fait assembler les vingt canonniers pris dans cette troupe, les organisa en deux escouades et les fit tirer au sort conformément à la loi, pour l'élection de deux sergents et de deux caporaux[2]. On pense ce que pouvaient valoir des cadres ainsi désignés. Du reste, le 30 germinal an VII, toutes les gardes nationales de la République furent réorganisées : elles se composèrent alors de tous les citoyens valides âgés de seize à soixante ans[3].

En 1796, la plate-forme couronnant le clocher central de la basilique abbatiale reçut les appareils de la ligne de télégraphie optique de Paris à Saint-Malo.



Phot. Neurdein.

Fig. 185. — Armoiries et écussons de bronze qui surmontaient la porte du Boulevard, détruites en 1792.

Reproduction du dessin manuscrit 4902, fonds français, de la Biblioth. Nat.

Les décrets de 1811 et de 1817, en conférant de nouvelles dénominations à la vieille abbaye, ne changèrent rien à sa destination pénitentiaire et ne firent, en augmentant toujours le nombre des détenus, qu'aggraver les mutilations des constructions abbatiales[4]. Quand M. Demons, curé de Cherbourg, obtint, en 1814, l'autorisation de visiter l'établissement, « on venait de vendre les fameuses stalles où avaient siégé les moines bénédictins et les chevaliers de Saint-Michel[5]. » L'ancienne hôtellerie de Robert de Torigni, où se trouvait la prison des femmes, s'écroula subitement en 1817, menaçant d'entraîner dans sa chute une grande partie des bâtiments du Sud-Ouest. On les consolida en 1863 par la batterie d'immenses contreforts qu'on y voit aujourd'hui.

Les bâtiments de l'abbaye furent désormais envahis, absorbés par les services pénitentiaires pour lesquels on ne recula devant aucune mutilation[6]. Peu s'en fallut que le vieux monastère ne trouvât une irrémé-

1. *Livre blanc de la Comm. du Mont-Saint-Michel*, fol. 225. Au mois de septembre 1909, la population était de 230 habitants.
2. *Ibid.*, fol. 225 v.
3. *Ibid.*
4. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.
5. *Recherches historiques*, manuscrit conservé dans la bibliothèque du grand séminaire de Coutances, cité dans l'*Hist. du Mont-Saint-Michel* publiée par la rédaction des *Annales*, p. 255.
6. Voir ci-après Appendice IV : *Les Prisons*.

diable ruine dans une catastrophe dont ces installations essentiellement combustibles auraient dû faire redouter l'éventualité. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1834, un violent incendie se déclara dans les ateliers de chapellerie aménagés dans la nef de l'église. Les flammes réduisirent en cendres la charpente du comble, les planchers et dévorèrent les parois des murs[1].

En dehors des circonstances spéciales aux prisons, il ne nous reste plus guère à signaler, dans ce premier tiers du XIX[e] siècle, que deux faits se rattachant aux édifices du Mont-Saint-Michel : c'est d'abord, « peu d'années avant 1831 », la destruction de la porte bavole qui fermait l'entrée de l'avancée de la ville et « dont les débris ont servi à faire des mâts de sauvetage »[2], ce qui indique la robuste structure de cette porte ; et ensuite la pose, le 25 mars 1830, à l'angle Nord-Est de la plate-forme du télégraphe, par les soins de M. Mayeux-Doual, architecte des bâtiments civils de l'arrondissement d'Avranches, du premier paratonnerre qu'ait reçu le clocher abbatial[3].

Un arrêté ministériel daté du 14 avril 1840 s'opposa à ce que l'unique cloche qui restait, celle datant de la prélature de l'abbé Frédéric

1. Voici en quels termes le *Livre blanc de la Commune du Mont-Saint-Michel*, fol. 262, rend compte de cette catastrophe :

« Aujourd'hui 23 octobre 1834 Le feu a pris dans les ateliers de la maison centrale situés dans la nef de l'église, à minuit et quart. Les sentinelles ont apperçu le commencement de l'incendie, bientot tout Lemonde s'est empressé de porter des secours, La Troupe de ligne, Lagarde nationale ont pris Les armes, Le château a été cerné, et sans perdre un instant on s'est porté au foyer de l'incendie.

« Le feu avait pris d'abord dans l'atelier des chapeaux de paille, on ignore comment ; en peu d'instant il avait Embrassé La toiture et Les planchers ; M[r] Martin Deslandes Directeur de cet établissement, aidé de M[r] Le Court aumônier de M[r] Chappus Inspecteur et accompagnés dans tous Les ateliers de la maison Centrale, a fait des efforts inouis pour se rendre Maître du feu. Le Sieur Tencé serrurier d'Avranches et les frères Poirier de cette ville, ont donné vingt fois pendant cette incendie des preuves de dévouement et de courage, M[r] le docteur Hedou et M[r] Dufour Commandant de la Garde nationale ont aussi pendant cette malheureuse Nuit donné des preuves Continuelles de Leur dévouement. M[r] Lecles Commandant de place et M[r] Le forestier Curé de cette Commune, se sont multipliés pour établir L'ordre, faire monter L'eau et établir La Chaîne. Les gardes nationales des communes voisines sont arrivées à deux heures du matin, elles ont été employées à monter L'eau. Le feu a été terrible pendant cinq heures à huit heures du matin on était maître, Les neufs ateliers établis dans la nef ont été détruit entierement, mais on a eu le bonheur de sauver tous les dortoirs, Les magasins et tout le Côté Nord du château. Plusieurs détenus politiques se sont empressés d'aider pendant Le désastre, des detenus civils ont aussi donné des marques de courage et de dévouement, en général presque tous ont montré de la bonne volonté dans cette triste occasion. La Communication du feu a été coupée et interceptée par l'habileté Le sang froid et Le courage de M. Le Court aumônier, de Tencé, et des frères poirier. Pendant tout le temps qu'a duré L'incendi, Le vent était violent, il poussait les flammèches sur Laville et dans Lagrève, partout il a fallu prendre de grandes précautions pour empêcher le feu de se propager, A six heures et demie du soir, Le feu avait encore repris près le télégraphe, mais avec beaucoup moins de violence, La général a battu de nouveau, la chaîne s'est reformée, on a monté Leau et bientot tout danger a disparu. »

2. *Livre blanc de la Commune du Mont-Saint-Michel*, fol. 257 v.

3. *Ibid.*, fol. 255 v. Nous avons constaté, au cours de l'histoire du Mont-Saint-Michel, les désastres entraînés par la chûte fréquente de la foudre sur les bâtiments de l'abbaye.



LE MONT-SAINT-MICH



nord-ouest, en 1875.

Karq, et qu'on demandait pour la cathédrale de Coutances, fût enlevée à l'ancienne abbaye; il ordonna en outre de la replacer dans la tour pour que son tintement servît à diriger les pêcheurs et les voyageurs surpris dans les grèves par les brouillards de la baie. La dépense de l'opération fit renoncer à monter cette cloche dans la tour; on se borna à la placer dans un beffroi installé sur la plate-forme de l'Ouest. On crut orner la porte latérale Sud de l'église en appliquant dans son tympan un bas-relief représentant la *Vision de saint Aubert*, œuvre d'une indigence d'idée et de facture qui nous détermina à l'enlever lorsque nous fîmes, en 1902, la restauration de ce portail.



Fig. 186. — L'abbaye et le rempart au Nord, en 1839, d'après un dessin de Girard.

Biblioth. Nat., Cab. des estampes.

Cependant les abords du Mont devenaient plus impraticables. Dans la marée dévastatrice de 1852, la Sélune vint se creuser autour du rocher un lit qui l'isola complètement à marée basse. Les voitures ne purent plus amener les provisions de la Maison centrale au pied du poulain. Les difficultés de l'approvisionnement déterminèrent l'administration supérieure à déclasser ce lieu de détention.

Un décret du 20 octobre 1863 supprima la Maison centrale du Mont-Saint-Michel; et les détenus qui s'y trouvaient alors furent envoyés à Beaulieu et à Fontevrault.

Une délibération du Conseil général de la Manche, rappelant des démarches faites auprès de l'empereur à la suite de ce décret et auxquelles des difficultés d'ordre administratif n'avaient pas encore permis de donner suite, émit alors les vœux suivants :

« 1° Que l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel ne soit ni vendue ni abandonnée;

« 2° Qu'en conséquence d'un décret ou d'une loi spéciale, elle soit remise aux évêques de Coutances et d'Avranches, en qualité d'annexe aux bâtiments diocésains;

« 3° Que le Ministre des Beaux-Arts assigne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, une dotation annuelle comme monument historique;

« 4° Que, pour la restauration des bâtiments concédés, l'évêque soit autorisé de la manière la plus large à appeler, au secours de cette œuvre, l'assistance de la bienfaisance publique. »

Ces vœux ne tardèrent pas à recevoir satisfaction. Napoléon III offrit d'abord à Dom Guéranger, abbé de Solesmes, de réoccuper le vieux monastère bénédictin. Cet abbé déclina cette proposition, basant son refus sur l'insalubrité des lieux. Par bail en date du 31 mars 1865, l'abbaye et ses dépendances furent louées, pour neuf années, à Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, moyennant le prix annuel de 1200 francs. Ce prélat délégua à son aumônier, l'abbé Deligand, la charge de faire procéder aux premiers déblaiements que nécessitait l'usage des locaux à occuper par des missionnaires diocésains qu'il préposa tout d'abord au service de la basilique[1]. Il établit dans les bâtiments des Fanils des religieuses de Saint-Joseph, auxquelles il confia l'œuvre des pèlerinages et la direction d'un orphelinat qui, outre sa destination spéciale, offrit un asile aux dames du monde désireuses de consacrer quelques jours à la méditation. Peu de temps après, les missionnaires diocésains furent remplacés à l'abbaye par les religieux de Saint-Edme de Pontigny, ayant à leur tête comme supérieur le Père Robert. Ces religieux, au nombre de huit, occupèrent les bâtiments abbatiaux : le parloir du supérieur était aménagé dans la première salle des bâtiments de Guillaume de Lamps donnant sur le Saut-Gaultier; la pièce à côté était sa chambre. Entre ces bâtiments et le transept Sud, un large pont construit sous l'administration pénitentiaire servait de cuisine. La salle à manger, la biblio-

1. M. de Caumont, dans un rapport au Congrès archéologique de 1866 (p. 176), décrivait les travaux opérés à cette époque dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel rendue au culte. Mal renseigné, sans doute, sur le caractère de ces travaux, le savant archéologue se départissait de sa sévérité habituelle à l'égard des restaurations, en parlant comme il suit de ce que faisaient dans l'abbaye les nouveaux occupants : « Mgr Bravard, prélat ami des arts, a installé dans ce vieil édifice religieux, une colonie de prêtres infirmes; un atelier de sculpture sur bois, de vitraux peints et de sculpture sur pierre a été ouvert dans cet établissement. M. Deligan, grand-vicaire, appelé à Coutances par Mgr Bravard, est un habile statuaire; c'est sous sa direction que les travaux de sculpture ont été entrepris; plusieurs centaines de mille francs ont déjà été utilement dépensés. Mais, pour rendre à ce monument son ancien éclat et le restituer complètement, il faut encore des sommes considérables. L'État continue à accorder ses subventions, et les pèlerinages pieux fournissent à l'œuvre entreprise par Mgr Bravard de sérieuses ressources qui permettront peut-être, avec le temps, d'opérer une restauration complète. »

thèque et les chambres des religieux étaient groupés de plain-pied au dernier étage des bâtiments abbatiaux de Guillaume de Lamps.

Une école apostolique, sorte de petit séminaire, recueillait de jeunes garçons qu'on destinait à la carrière ecclésiastique. Le dortoir et la classe se trouvaient dans le petit exil; le réfectoire occupait la salle au-dessus de l'ancienne cuisine abbatiale.

Des fêtes religieuses amenèrent au Mont un grand concours de pèlerins. Pour satisfaire aux besoins de l'affluence on installa un bureau télégraphique contre l'église, dans l'ancien greffe de la prison, entre le Saut-Gaultier et la Citerne de l'aumônerie. Pour aider au développement de ces pèlerinages, le pape Pie IX, par un bref du 12 janvier 1869, accorda pour dix années une indulgence plénière annuelle, aux conditions ordinaires, à tous les fidèles qui se rendraient au Mont le jour qu'il leur plairait de choisir[1]. Il attribua des faveurs de même nature à une confrérie qui s'était formée sous le même patronage.



Phot. Neurdein

Fig. 187. — Porte du Boulevard, en 1842, d'après un dessin de Séchan.

Dès l'entrée, le portier qui occupait l'étage inférieur de la tour Perrine, en communication alors avec la Salle des Gardes par une porte pratiquée sous la cheminée de Pierre Le Roy, percevait des visiteurs une taxe d'un franc[2]. Cette salle était garnie d'un étalage d'objets de piété et de souvenirs, dont la vente constituait pour les religieux une source importante de revenus. Ils en consacrèrent une partie à un semblant de restauration

1. Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 282.

2. Seuls les cochers amenant les pèlerins ou les visiteurs, quand ils étaient porteurs de leurs fouets, étaient exempts du paiement de cette taxe. Telle est la force des traditions, surtout quand elles favorisent ceux qui les observent, qu'aujourd'hui encore, alors que la gratuité complète est subordonnée à la générosité des touristes, les cochers montent jusqu'à l'abbaye leur fouet à la main, pour expliquer par ce signe le motif qui les fait s'abstenir de donner aux gardiens la légitime rémunération moralement due par les visiteurs à ceux qui sont chargés de les conduire.

dépourvu de toute efficacité pratique et consistant à maquiller les édifices pour effacer les traces de leurs meurtrissures sans remédier le moins du monde au mauvais état de leur structure.

Une décision du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en date du 14 mai 1872, chargea M. Éd. Corroyer, architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, d'étudier l'état actuel du Mont-Saint-Michel et de préparer des projets de restauration. Le 20 avril 1874, un décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, affecta la propriété domaniale de l'abbaye au service des Monuments historiques pour en assurer la conservation. A l'expiration du bail consenti à l'évêque de Coutances et d'Avranches, les logis abbatiaux et leurs dépendances furent loués pour six années, moyennant la redevance annuelle de 1200 francs au R. P. Robert, supérieur des religieux. L'affluence augmentait toujours et l'on estimait déjà à 30 000 environ le nombre des personnes qui visitaient annuellement le Mont-Saint-Michel. La Cour de Rome encourageait de ses faveurs les pèlerinages montois. En 1875, le clergé romain commanda à l'orfèvre italien Thémistocle Venturini une couronne pour la statue du saint Michel de l'église abbatiale. Dessinée par le peintre Pierre de Simone, cette couronne était de métal doré et ornée de pierreries dont l'une, offerte par le Pape Pie IX, avait, dit-on, une certaine valeur[1]. Une autre couronne, dont ci-dessus (fig. 188) la reproduction photographique, fut exécutée grâce à une souscription du clergé français, et déposée sur la tête de l'Archange, le 4 Juillet 1876, au cours d'une fête religieuse d'un grand éclat[2].



Fig. 188. — Couronne de saint Michel.

Depuis 1874, des crédits de diverse importance n'ont cessé d'être

1. « L'instigateur de ce tribut du clergé de Rome au chef des milices célestes, dans son sanctuaire de l'Océan, fut S. Em. le cardinal Frédéric de Falloux du Coudray » (Deschamps du Manoir, *op. cit.*, p. 284).

2. Cet ouvrage d'orfèvrerie, d'une composition médiocre, avait, après la désaffectation religieuse de l'abbaye, été enfermé par les religieux de Pontigny dans leur trésor de l'École apostolique. Après leur départ, la couronne fut déposée dans la sacristie de l'église paroissiale où elle a été volée, dans la nuit du 16 au 17 août 1906, avec d'autres objets de valeur.

attribués annuellement à la restauration des monuments historiques du Mont-Saint-Michel. En 1877, leur totalité dépassait 100 000 francs. Les travaux auxquels ils avaient été affectés s'appliquaient principalement à un nettoyage général et à la consolidation des parties les plus compromises des édifices, notamment à la construction de contreforts à l'angle Sud-Ouest et sur la face Ouest des substructions occidentales. Des fouilles furent faites en 1875 préalablement à la restauration du dallage de la plate-forme; elles amenèrent la découverte des sépultures de Robert de Torigni et de son successeur Martin de Furmendi. M. l'architecte Corroyer dirigea en outre la restauration complète du cloître et commença celle du réfectoire qui ne fut terminée que par son successeur M. V. Petitgrand, chargé de la direction des travaux en 1890.



Fig. 189. — Sculptures du cloître, restaurées en 1888.

Les quatre gros piliers de la croisée des transepts manifestaient, sous la lourde charge du clocher du XVIIe siècle, les symptômes les plus inquiétants. M. Petitgrand opéra la reprise de ces piliers et construisit un nouveau clocher. Après avoir appliqué son expérience et son beau talent à cette conception qui fait honneur à sa mémoire, il est mort sans avoir eu la satisfaction de voir son œuvre débarrassée de ses échafaudages. M. Petitgrand avait, en outre, construit la passerelle de bois faisant communiquer les bâtiments abbatiaux avec l'église, restauré le pignon du transept Sud, l'escalier et le chauffoir des moines de Saint-Maur à l'angle Sud-Est du cloître, et exécuté quelques travaux de consolidation aux remparts de la ville.

Appelé à lui succéder par arrêté ministériel du 25 mars 1898, nous avons d'abord procédé, en ce qui concerne l'église abbatiale, au rétablissement des travées attenantes aux piliers repris, à la réfection du comble du chœur, à la restauration complète du chœur, des transepts et de la nef tant intérieurement qu'extérieurement. La destruction des constructions modernes accolées aux collatéraux Nord et Sud de la nef nous a amené à des découvertes fort curieuses dont nous avons profité pour remettre en lumière des dispositions disparues sous ces deux orientations.

C'est de ces découvertes qu'ont pris naissance au Midi la restauration du Saut-Gaultier, de la citerne de l'Aumônerie et du grand degré abbatial ; au Nord, la restitution de l'ancien dortoir des moines et du passage mettant en communication l'église avec le cloître.

Des fouilles dans le sol et dans les substructions nous ont révélé et permis de rétablir avec certitude la circulation qui existait dans ces dernières, ainsi que leurs communications avec l'église haute. L'organisation générale d'un écoulement méthodique des eaux pluviales, en vue de leur



Phot. des Arch. de la Comm. des Mon. hist.
FIG. 190. — Crête des remparts du Nord, en 1875.

utilisation distincte en eau potable et non potable, a accompagné l'appropriation des anciennes citernes et la construction d'une nouvelle. La restauration de la barbacane du Châtelet, la construction du grand degré extérieur à l'abbaye, la restauration de la maison de l'Arcade, du corps de garde des bourgeois et des remparts, ainsi que divers travaux d'assainissement, complètent l'énumération sommaire de ce qui nous a été possible d'exécuter au Mont-Saint-Michel jusqu'en cette année 1910.

Au premier rang des découvertes résultant des recherches auxquelles nous n'avons cessé de nous livrer, depuis douze années que nous fouillons les monuments du Mont-Saint-Michel, nous placerons celle de l'abbaye primitive. Nos fouilles de 1908 ont rendu incontestable l'existence jusqu'alors insoupçonnée de la petite église carolingienne et des soubas-

sements presque complets du monastère du xe siècle. Dans la troisième partie, nous exposerons par le détail ces trouvailles d'un intérêt capital pour l'archéologie du pré-moyen âge dans les édifices abbatiaux.

Nous sommes arrivé au terme de l'évolution du Mont-Saint-Michel à travers les siècles. Jetons maintenant un regard en arrière pour mesurer l'espace parcouru et embrasser d'un coup d'œil rapide cette histoire si extraordinairement riche en événements et en œuvres. Dans les lointains de modestes débuts, nous apercevons l'humble oratoire dédié par l'évêque d'Avranches, Autbert, au prince des milices célestes. Citadelle naturelle, le Mont de l'Archange devient le refuge des populations en fuite devant l'invasion des barques noroises. La Collégiale se développe, mais dégénère par l'inconduite de ses desservants. Réformé à la fin du xe siècle par le duc Richard, le monastère grandit en prestige et en richesse. Les premiers ducs normands, qui devaient bientôt s'asseoir sur le trône d'Angleterre, le dotent royalement de présents et de biens; mais parfois l'abbaye paie chèrement ces bienfaits en suivant dans ses vicissitudes la fortune de ses protecteurs. Toutes les calamités fondent sur elle : des sièges paralysent sa vie et des incendies détruisent ses murs. Mais elle résiste aux assauts et renaît de ses cendres, plus forte et plus puissante. Elle atteint au xiie siècle l'apogée de son renom et de sa richesse, étendant sur les pays d'alentour une ceinture de prieurés et de manoirs. Robert de Torigni en fait un centre d'études participant au mouvement intellectuel qui signale la Normandie de cette époque. A la soumission du duché à l'autorité du roi de France correspond bientôt l'avènement de l'Art français qui se manifeste au Mont par une de ses conceptions les plus puissantes. Mais cette période de prospérité est entrecoupée de sinistres et suivie de toutes les misères d'une guerre désastreuse. Au xve siècle, la Normandie est complètement ravagée par les routiers du roi d'Angleterre. Tout le pays est occupé par l'envahis-

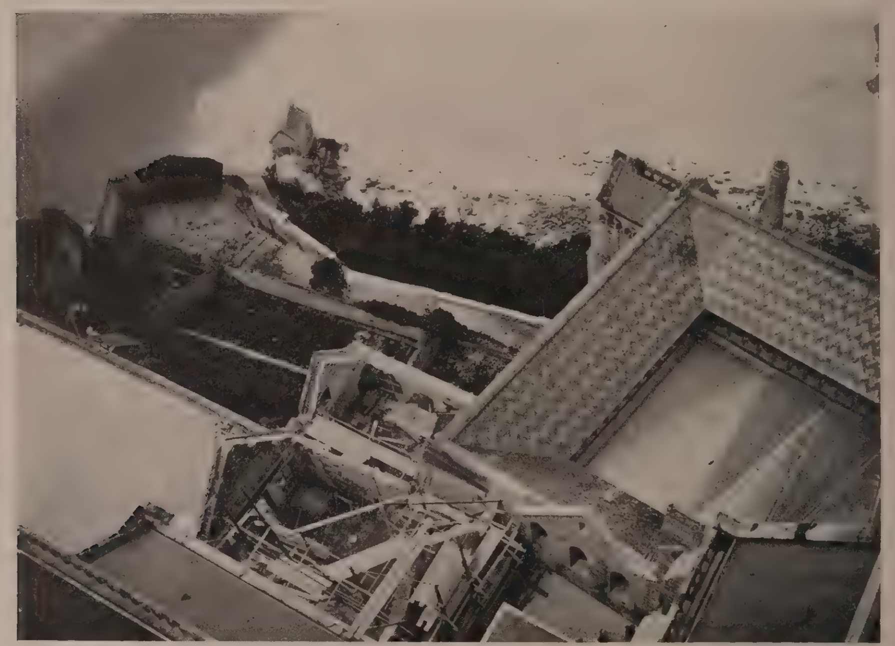


Phot. Ch. Besnard

Fig. 191.—Vue de la partie orientale du Mont, prise de la flèche de l'église abbatiale (1909).

seur. Seul, le Mont-Saint-Michel résiste et demeure le point d'appui de la cause française dans l'Ouest du royaume. L'abbaye, appauvrie, dépouillée de ses biens par la traîtrise de son abbé transfuge, sort des hostilités ruinée, mais inviolée.

L'Anglais chassé, le Mont-Saint-Michel retrouve un peu de sa fortune passée. Attribuée à l'intervention divine, la délivrance de la forteresse accroît la foi des pèlerins qui affluent de nouveau au sanctuaire archangélique. Saint Michel est définitivement le patron de la monar-



Phot. Ch. Besnard

Fig. 192. — Les bâtiments au nord de la nef pendant leur restauration; vue prise de la flèche de l'église (août 1909).

chie française et le monastère bénéficie des libéralités des rois de France.

Pourtant l'horizon s'assombrit de nouveau. Déchirant le pays de leurs luttes fratricides, les guerres religieuses ont leur répercussion sur l'histoire de l'abbaye. Le Mont, fidèlement attaché à la Ligue, résiste victorieusement aux attaques répétées des Huguenots. Mais, à la faveur des troubles de la guerre civile, le relâchement s'est introduit dans la vie monacale. La réforme de Saint-Maur lui apporte une régénération dont le régime néfaste de la commende affaiblit les effets. En contact avec la soldatesque et livrés à eux-mêmes, les moines s'abandonnent à d'excessives licences. Et la vie du couvent se poursuit dans l'obscurité jusqu'au jour où la tourmente révolutionnaire emporte ses religieux.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel est morte. Son âme s'est envolée le jour où le dernier de ses Bénédictins a descendu les degrés du monastère.



Phot. Neurdein.

Fig. 193. — STATUE DE SAINT MICHEL COURONNANT LA FLÈCHE, PAR FRÉMIET.

Aujourd'hui, c'est la tâche de l'historien et de l'archéologue d'en faire revivre le passé, dans l'intérêt du présent et pour l'édification de l'avenir. Sa renommée, le prestige de ses jours de gloire, la beauté de ses édifices qui ont bravé les injures du temps et des hommes, ont survécu à son existence historique. Et malgré cet effondrement, le Mont-Saint-Michel attire encore chaque année beaucoup plus de visiteurs[1] qu'il ne comptait de pèlerins au temps où les populations accouraient implorer l'intercession de l'Archange.

Depuis que nos études nous ont obligé à de longs séjours dans la vieille abbaye, il s'est présenté pour nous de fréquentes occasions d'accompagner dans leurs visites des personnages éminents du monde des arts, des lettres et des sciences, des princes de diverses nationalités, voire des rois et des reines. Ces hautes personnalités, dont le goût blasé aurait pu témoigner d'une indifférence polie ou d'une admiration de commande, ont toujours manifesté, au spectacle des merveilles naturelles et artistiques du Mont-Saint-Michel, une émotion sincèrement enthousiaste. Quand un pays possède un pareil trésor, existe-t-il un sacrifice devant lequel il puisse reculer pour le conserver?

1. On évalue actuellement ce nombre à plus de 80000.

APPENDICES

A LA PARTIE HISTORIQUE

APPENDICES A LA PARTIE HISTORIQUE[1]

I

LA VIE MONASTIQUE AU MONT-SAINT-MICHEL[2]

A la fin du VIIIe siècle, l'ordre monastique fondé en 529 par saint Benoît de Nurcie nécessitait la réforme qu'allait lui faire subir, en 817, un religieux languedocien appelé à devenir célèbre sous le nom de saint Benoît d'Aniane.

L'abbaye de Fontenelle, établie sur les bords de la Seine par le comte Wandrille, avait alors à sa tête Eginhard qui, partageant les sentiments de Benoît d'Aniane, entreprit sur de nouvelles bases la restauration matérielle et morale du couvent de Saint-Wandrille[3]. En lui

1. L'ordre strictement chronologique que nous avons suivi dans la deuxième partie de notre travail était pour nous l'auxiliaire indispensable de l'étude archéologique qui va suivre et qui doit former, en quelque sorte, la contre-partie de notre exposé historique. Mais cette méthode ne nous a pas permis d'examiner d'ensemble, sous une forme synthétique, certains sujets d'importance capitale pour la vie intérieure et extérieure de l'abbaye. Aussi croyons-nous opportun, avant d'aborder notre étude des monuments, d'examiner quelques points caractéristiques de la vie intime et des affectations spéciales du monastère montois.

2. Le cadre de cet ouvrage nous oblige à limiter nos exposés aux particularités propres au monastère du Mont-Saint-Michel. Nous laissons donc au lecteur le soin de se renseigner sur les généralités de la vie monastique, et notamment sur la règle bénédictine, dans les ouvrages spéciaux parmi lesquels nous citerons : Dom Luigi Tosti, *La vita di San Benedetto*, traduit en français sous le titre : *Saint Benoît, son action religieuse et sociale*, par le chanoine Labis. Paris, 1897, in-4° (avec pl. et fig.); Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques et militaires;* Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses;* Dom Besse, *Les Bénédictins en France;* et surtout comte de Montalembert, *Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*. Paris, Lecoffre, 1892, 7 vol. in-12.

3. Dom Besse, *Saint Wandrille (VI-VIIe siècles)*. Paris, 1904, in-12. — Cette abbaye avait

succédant en 823, saint Ansegise, le plus grand abbé de ce monastère après son fondateur, compléta cette œuvre rénovatrice qui marque l'origine d'un développement considérable de l'institution monastique.

C'était sous cette règle que vivait l'abbé Maynard quand le duc Richard le choisit parmi les religieux de Saint-Wandrille pour aller au Mont-Saint-Michel substituer les préceptes bénédictins régénérés aux débordements scandaleux des chanoines qui occupaient la Collégiale. La règle que cet abbé introduisit dans le monastère montois, avec les onze religieux qui l'y accompagnèrent, fut donc celle de saint Benoît d'Aniane consistant en un remaniement de la règle initiale adaptée, dans une prudente mesure, aux nouvelles nécessités, en vue de retremper le zèle des moines défaillants. Résultat d'études philosophiques, œuvre de science morale, de sagesse et de piété, cette règle partageait le temps de ceux qui s'y soumettaient entre la prière, le travail manuel ou l'exercice de l'intelligence, suivant que l'exigeaient le service de Dieu, l'intérêt du monastère et l'éducation de l'humanité. Toutefois, Fontenelle ne fut pas seul par la suite à pourvoir au recrutement des moines du Mont-Saint-Michel. Pour combler les vides occasionnés par les décès ou les mutations, il y vint des religieux de Saint-Taurin et de Jumièges, sans compter les vocations dont le Mont recueillit les prémices. Dans ces jours de foi ardente, des hommes de noble extraction, désillusionnés ou éprouvés par le malheur, des chevaliers vieillis sous l'armure, venaient chercher le repos ou expier dans leurs derniers jours les passions bouillantes ou les excès sanglants de leur jeunesse, en consacrant à Dieu leur personne et au couvent une partie de leurs richesses. Certains même voulaient y entrer pour y mourir. Ne voit-on pas, en 1143, Richard de Boucey, atteint d'une maladie mortelle à son retour de Jérusalem, revêtir sur son lit de mort l'habit bénédictin et se faire transporter, avec le consentement de sa femme, au Mont-Saint-Michel qu'il dote de 4 acres de ses biens patrimoniaux.

En retraçant l'histoire de la célèbre abbaye, nous avons constaté les brillants débuts par lesquels s'y était signalé l'ordre de Saint-Benoît et les rapides développements qu'il y avait pris. Dans les ténèbres de l'ignorance où languissait la société du xe siècle, ce monastère entretint, dès l'abord, les traditions d'étude et de savoir dont les ordres religieux étaient alors dépositaires. Les résultats se manifestèrent avec éclat, et l'abbaye devint une pépinière d'hommes d'élite qui allèrent propager au loin la dévotion à l'archange, quand ils n'occupèrent pas les postes les plus élevés dans la hiérarchie religieuse. Dès 987, ce fut au Mont que les religieux de Gembloux, en Brabant, vinrent chercher, en la personne du moine Héri-

été fondée vers 645 par saint Wandrégisile, disciple de saint Colomban. Cf. H. Langlois, *Essai historique sur l'abbaye de Fontenelle-Saint-Wandrille*, 1827.

ward, un successeur à leur abbé décédé[1]. Quelques années après, un moine profès de l'abbaye montoise, du nom de Rolland, était désigné pour le siège archiépiscopal de Dol en Bretagne; un autre, appelé Garin, allait occuper la stalle abbatiale de Cerisy-la-Forêt[2].

La sainteté du lieu et l'attirance des joies mystiques qu'on y goûtait étaient telles pour des âmes pieuses, qu'on vit, dans les premières années du XIe siècle, l'évêque d'Avranches, Norgod, abandonner la mitre épiscopale et revêtir l'habit de simple religieux pour aller vivre dans la sereine quiétude du cloître montois.

L'expérience des siècles démontra la sagesse et la prévoyance du duc Richard qui avait introduit au Mont l'ordre de Saint-Benoît. Il fallut en effet les robustes assises de cette constitution monastique et l'édifiant exemple du savoir et des vertus des Maynard et des Hildebert pour inaugurer et maintenir dans ce couvent ce qui fit la grandeur des établissements religieux du moyen âge : l'organisation de la puissance temporelle et le développement de la culture intellectuelle et morale. Car l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne vécut jamais dans les conditions communes à la généralité des couvents du même ordre. La situation particulière du lieu et son peu d'étendue, joints à sa fréquentation extraordinaire par les séculiers des deux sexes, placèrent cette abbaye dans des conditions aussi peu favorables au recueillement du travail qu'à l'exercice des vertus monacales, mais qui pourtant ne l'empêchèrent pas de prendre une part glorieuse dans le mouvement de rénovation qui, en Normandie, succéda à la barbarie du Xe siècle[3]. Deux écoles illustres avaient pris naissance dans cette province : l'une, à Caen, avait eu pour promoteur Arnoul de Malcouronne qui devint plus tard primat de Jérusalem; l'autre avait fleuri principalement à Saint-Étienne de Caen, à Jumièges et à l'abbaye du Bec, avec, pour chefs, Lanfranc et saint Anselme, ces deux Italiens illustres qu'attendaient les plus hautes destinées dans la hiérarchie épiscopale. Ce fut de cette abbaye du Bec[4] que partirent alors de remarquables essais de culture intellectuelle, de réforme religieuse et de progrès philosophique qui firent la gloire du XIIe et du XIIIe siècle. De même que Maynard

1. Eodem abbate monachus S. Michaelis Heriwardus, Herluini Gemblacensis abbatis frater, cui diu Gemblaci convixerat, anno 987 in fratris defuncti locum a Gemblacensibus suffectus est ». *Gallia Christiana*, t. XI, col. 513.

2. « Ejus tempore Norgaudus Abrincatensis episcopus ibidem monachum induisse dicitur; Rollandus monachus, Dolensis episcopus factus est, et Garinus abbas Cerasii ». *Ibidem*, col. 514.

3. Les XIIe et XIIIe siècles furent en Normandie une époque d'activité intellectuelle intense. Les chroniqueurs et les annalistes sont légion à cette époque. C'est en Normandie que paraît pour la première fois, avec le *Roman de Rou*, l'histoire en langue vulgaire. Sur les grands historiens normands de cette époque et leurs œuvres, on consultera avec fruit : A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, tome II. Paris, Picard, 1902, ch. XXXII, pp. 213 à 224.

4. Sur l'abbaye du Bec, voir les nombreux travaux monographiques de l'abbé Porée et la brochure de Lecomte : *L'école de l'abbaye du Bec*. Rouen, 1877.

avait amené avec lui au Mont des moines de Saint-Wandrille qui firent briller d'un vif éclat l'abbaye montoise aux xe et xie siècles, Robert de Torigni, qui y était entré en formant le projet d'augmenter le nombre des religieux, dut y être accompagné de plusieurs de ses frères de l'abbaye du Bec, imbus des traditions studieuses qui leur étaient familières. Les relations sociales que valait à Robert sa haute extraction lui attirèrent de nombreuses recrues dans la noblesse. Dans les voyages qu'il entreprit pour visiter les possessions conventuelles, la distinction de son esprit et l'aménité de ses manières lui attirèrent la sympathie de jeunes nobles qui voulurent le suivre au Mont-Saint-Michel. D'autres seigneurs encore, parmi lesquels quelques-uns du pays même, vinrent porter à soixante le nombre des religieux qui n'était alors que de quarante : ce furent notamment Alfred de Moidrey, Guillaume de Verdun, Raoul de Boucey et Hamon de Beauvoir; ce dernier, qui avait eu jusqu'alors une attitude hostile au monastère, subit la séduction de Robert au point de vouloir vivre sous son autorité pastorale.



Fig. 194. — Oblat de l'Ordre de Saint-Benoit.
Gravure tirée d'Hélyot.

Dès son origine, l'abbaye eut, comme toutes ses semblables, son école où les religieux, chacun suivant ses études spéciales, répandaient l'enseignement des diverses branches des connaissances humaines. Suivi par des enfants et des adultes, cet enseignement conduisait ses élèves jusqu'à leur profession monacale et, lorsqu'ils avaient prononcé leurs vœux et reçu la prêtrise, rien ne s'opposait à ce qu'ils restassent leur vie entière dans le même couvent, si l'accord régnait entre eux et leurs supérieurs.

L'enseignement donné dans les écoles monastiques du moyen âge s'est généralement développé en raison du degré de culture intellectuelle des abbés qui le dirigeaient. Robert de Torigni ne se contenta pas de l'étude de la théologie, de la philosophie et de l'histoire; indépendamment des commentaires sur les livres saints ou des annotations sur les ouvrages des Pères de l'Église, il voulut que l'école montoise cultivât et enseignât l'astronomie, la médecine[1], la poésie et même la musique.

1. D'après les *Recherches sur le Domesday Book* de MM. d'Anisy et de Sainte-Marie, « Adelard, religieux bénédictin, qui vivait sous Henri Ier... étudia probablement l'astronomie au Mont-Saint-Michel. Du moins il y avait au monastère deux manuscrits de ce savant religieux

Et tandis qu'il écrivait lui-même en latin ses chroniques, il voyait un des frères, Guillaume de Saint-Pair, fixer dans le nouvel idiome le récit poétique des premiers fastes de son monastère. Nul doute, du reste, que bon nombre des cent quarante volumes qu'on lui attribue n'aient été composés par les collaborateurs distingués dont il avait su s'entourer. Les richesses bibliographiques dont il dota l'abbaye ne méritèrent pas moins à cette dernière le nom de « cité des livres » qu'à lui-même celui de « grand libraire » du Mont-Saint-Michel. Plusieurs religieux, experts dans ce travail spécial, transcrivaient et enluminaient les précieux manuscrits avec un sentiment décoratif procurant à chaque folio de ces parchemins un charme particulier. Cet art de l'enluminure est bien une des manifestations les plus intéressantes de la rêverie et de la patience monacales au moyen âge. L'histoire a conservé les noms des moines Hilduin, Scoliand, Gautier, Raoul et Fromond qui excellaient dans ces travaux de calligraphie artistique au Mont-Saint-Michel. Malheureusement elle ne nous a pas transmis ceux des éminents praticiens qui ont conçu les merveilles de l'art architectural composant les constructions du monastère. Les seuls noms d'artistes paraissant y avoir collaboré sont ceux que nous trouvons dans un tympan sculpté des arcatures du cloître dont notre figure 195 donne l'état actuel et un essai de restauration. Au centre se trouve Dom Garin (*Das Garin*), moine bénédictin, qui devait

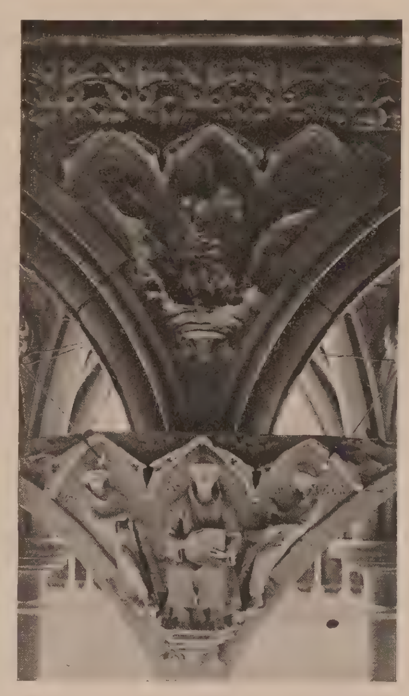


Fig. 195. — Tympan d'une arcature de la galerie sud du cloître.
État actuel et essai de restauration.

sur cette science. Il prenait le nom d'*Adelardus bethonensis*. Il voyagea beaucoup, et, après avoir parcouru l'Espagne, l'Égypte, l'Arabie, il revint en France où il professa publiquement l'astronomie. La bibliothèque d'Avranches possédait ces deux manuscrits. Mais ils ont été enlevés du volume qui les renfermait ». Adelard (ou Adalard) était originaire de Bath-sur-l'Avon, en Angleterre. Il acquit une grande célébrité comme mathématicien, astronome, philosophe, orientaliste. Un de ses ouvrages, dont une copie existait à la Bibliothèque d'Avranches sous le titre : *Præstigia astronomica Thebedis*, était une traduction de l'ouvrage arabe de Thebit ben Korrah. Cette bibliothèque possède encore plusieurs manuscrits sur ce même sujet. Le plus important est le numéro 235, catalogué sous le titre de *Varia astronomica*. A côté de l'astronomie, science positive, se trouve un traité d'astrologie chimérique ou divinatoire : *Astrologia partim naturalis, partim supersticiosa*. On aura une idée de ce traité d'après la proposition suivante qu'on y rencontre : » *Si quis te venit interrogare de muliere si adulteravit an non, scias certe qualis hora est, et est hora de Marte an Mercurio, scias certe quod fornicavit* ». Le manuscrit 232 traite de la médecine à un point de vue plus empirique que scientifique.

être le maître de l'œuvre, c'est-à-dire l'architecte; à droite et à gauche sont figurés deux laïcs portant les noms de Maître Roger (*Mag. Roger*) et de Maître Jean (*Mag. Jehan*), qui étaient vraisemblablement le maître maçon et le sculpteur auxquels sont dus les chefs-d'œuvre de taille et d'ornementation de ce magnifique morceau d'architecture. Toute donnée nous fait défaut sur l'origine de ce maître d'œuvre et de ses collaborateurs, qui étaient probablement tous trois étrangers à l'abbaye montoise.

Le Mont-Saint-Michel, par sa situation topographique même, ne se trouvait pas en contact avec les traditions et les principes de construction que suivaient les architectes bretons et normands du continent. Cet isolement, incompatible avec la facilité de se tenir au courant des progrès accomplis au dehors dans l'art de bâtir, expliquerait assez bien les méthodes surannées qu'employèrent les moines chargés des importants travaux que Robert de Torigni fit exécuter au sud-ouest de l'abbaye. Aussi voit-on, au xive siècle, Nicolas Le Vitrier, pour combler cette lacune dans la culture intellectuelle du couvent, envoyer à Paris et à Caen deux religieux choisis parmi les plus distingués, pour y suivre les cours des facultés et s'y livrer à l'étude des arts.

Ce fut pour satisfaire au même besoin d'expansion et d'échange dans l'ordre intellectuel que s'organisa, quelque temps après, l'*union des monastères*, préludant dans son principe à l'organisation des Congrégations qui devaient transformer la vie monastique au xviie siècle. Dans tous les couvents fédérés, les religieux se considéraient comme faisant partie d'une même abbaye et leurs abbés recevaient, dans tous les autres couvents participant à cette union, les mêmes honneurs que dans leur propre monastère. Si, dans ces visites, ils trouvaient quelque religieux sous le poids de peines disciplinaires pour un manquement au devoir monastique, ils pouvaient l'absoudre et le coupable était reçu provisoirement dans un de ces monastères jusqu'à parfaite réconciliation avec l'abbé dont il avait encouru le courroux. Quand un moine venait à mourir, on sonnait les cloches dans toutes les églises affiliées; on chantait l'office des morts et une messe solennelle. Tous les prêtres célébraient le saint sacrifice et les autres religieux récitaient le Psautier. Après quoi on faisait aux pauvres une distribution de trente pains[1]. Dans le catalogue des abbés qui, sous Pierre Le Roy, avaient fait union avec le Mont-Saint-Michel, on en compte cinquante-cinq et un prieuré. Cette organisation ne portait aucune atteinte à l'indépendance de chaque abbaye, qui conservait toujours son autonomie et gardait bien souvent ses membres jusqu'à la mort.

Un genre d'affiliation assez intéressant à noter dans l'existence

1. Bibl. d'Avr., ms. nº 214.

historique de l'abbaye du Mont-Saint-Michel est celui d'un couvent de femmes du même ordre et de la même congrégation, l'abbaye bénédictine de Montivilliers, non loin du Havre[1]. Comme le monastère montois, cette abbaye avait été richement dotée par le duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée : elle avait en outre eu pour abbesse Agnès de Normandie, tante de Guillaume le Conquérant, qui avait fait pour elle et pour celles qui lui succéderaient sur le siège abbatial de Montivilliers le vœu de « visiter *une fois* l'église du Mont-Saint-Michel *in periculo maris.* » Ces deux églises royales eurent longtemps pour vidames et pour avoués porte-glaive héréditaires[2], les sires de Malemains, grands maréchaux de cette province; de plus, l'abbé du Mont-Saint-Michel et l'abbesse de Montivilliers étaient restés protocustodes de l'ordre de Saint-Michel dont ils possédaient encore au XVIIe siècle les mêmes colliers que leurs prédécesseurs avaient reçus du roi Louis XI; enfin l'abbé du Mont-Saint-Michel était conseiller-né de l'abbaye de Montivilliers qui portait les armoiries de cette communauté masculine accolées aux siennes en signe d'alliance, ce qui donnait matière à d'innocentes et d'éternelles plaisanteries, et ce dont il résultait une sorte d'union fraternelle entre les deux abbayes, qui s'appelaient réciproquement *insigne et vénérable sœur*[4].



Fig. 196. — Ancien Bénédictin de Cluny[3].
Gravure tirée d'Hélyot.

Les manuscrits d'Avranches sont d'inépuisables sources d'infor-

1. Cette abbaye avait été fondée, vers 682, par saint Philibert de Jumièges.

2. Dès le XIIe siècle, la difficulté de soigner à la fois le spirituel et les revenus d'un monastère avait fait instituer une espèce d'intendant ou administrateur laïque appelé *avoué*, qui se payait sur les vassaux de la communauté. « En cas de litige l'avoué devenait arbitre et s'attribuait, avant et après décision, une indemnité arbitraire sur les parties plaignantes. Il présidait aux duels judiciaires, aux épreuves par l'eau bouillante ou le feu ». Paul Lacroix, *Vie milit. et relig. au moyen âge*, p. 353 et 354.

3. Ce costume était resté celui des bénédictins reformés de saint Benoît d'Aniane : il est conséquemment celui que portèrent les moines du Mont-Saint-Michel jusqu'au XVIIe siècle.

4. *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, t. I, p. 67 et 68. Le premier voyage au Mont-Saint-Michel que l'auteur de cet ouvrage attribue à la marquise de Créquy aurait été fait par elle vers 1737 en compagnie de l'abbesse de Montivilliers qui serait allée, suivie de deux religieuses, s'acquitter de cette obligation conventuelle. Les réserves que nous avons faites, touchant l'exactitude des informations données par ces *Mémoires*, ne sont ici que trop justifiées. L'auteur prétend que cette abbesse était la tante de la marquise, alors que nous savons que Marie-Anne-Renée-Angélique de Froullay de Tessé, religieuse bénédictine de Sainte-Trinité de Caen, était abbesse de Saint-Laurent-de-Cordillon, au diocèse de Bayeux. L'abbesse de Montivilliers, de 1682 à 1745, était Mme Kadot de Sebeville; quoi qu'il en soit

mations pour qui veut les consulter avec suite. Grâce à eux, nous connaissons plusieurs particularités intéressantes de la vie religieuse du Mont-Saint-Michel, à commencer par le détail de l'existence journalière de l'abbaye vers la fin du xve siècle[1]. Le cérémonial de cette époque nous la montre sous un aspect grave, mais agrémentée parfois de pieuses distractions.

Tous les matins, avant le jour, les Bénédictins récitaient les vigiles des morts, les psaumes de la pénitence et prime de leur bréviaire. Tous assistaient ensuite à une messe en l'honneur de la Vierge dans la Chapelle des trente cierges. Après quoi le chantre désignait ceux qui devaient, la nuit suivante, veiller à la garde du Mont. Un religieux était préposé à la porte avec quatre ou cinq serviteurs; deux autres, un clerc et un frère, devaient faire le tour du monastère et des murs avant et après minuit. Deux paroissiens d'Huynes et deux autres d'Ardevon avaient pour mission de veiller sur les remparts.

Outre la messe de la Chapelle des trente cierges motivée par la vénération spéciale des Bénédictins pour la Vierge, il y avait tous les jours quatre messes conventuelles; et les moines récitaient en commun les diverses heures du bréviaire, précaution préventive de toute négligence dans l'observation de ce devoir. Au sortir du réfectoire, ils se rendaient immédiatement à l'église en psalmodiant le *Miserere*. Pendant la récréation qui suivait, les uns priaient, les autres se reposaient. La cloche appelait ensuite à none; quand ces exercices de piété avaient pris fin, on se livrait au travail, à la lecture ou à la transcription des manuscrits.

Certaines fêtes, comme l'Épiphanie, offraient aux religieux l'occasion d'innocents amusements. Au dîner de la veille ils tiraient entre eux les rois. Celui auquel était échue la fève prenait place à la table d'honneur. Un trône lui était ensuite élevé dans le chœur de l'église, et il y siégeait aux premières vêpres, à matines et à la grand'messe.

Aux principales solennités, les offices étaient célébrés avec une pompe extraordinaire. Parfois même ils revêtaient ce caractère théâtral que le moyen âge aimait à introduire dans ses cérémonies et dont encore les représentations scéniques de la Passion à Oberammergau conservent de nos jours la curieuse tradition. Dans la nuit de Pâques, aussitôt après matines, un religieux qui représentait Jésus-Christ traversait le chœur,

de la personnalité dont il s'agit, il y a quelque intérêt dans le récit des formalités usitées au cours de cette réception. En arrivant dans la baronnie de Genest, les religieuses furent reçues par un envoyé des révérends pères qui « attendait leur *insigne et vénérable sœur* de Montivilliers, à laquelle il ne manqua pas d'indiquer certaines choses indispensables pour la régularité de son pèlerinage. A partir de là, Madame l'Abbesse et ses deux assistantes devaient garder le silence le plus absolu. »

1. *Ceremoniale, constitutiones.... Monasterii Sancti Michaelis* (Ms. 214, Bibl. d'Avranches).

revêtu d'une robe tachée de sang, porteur d'une longue barbe, la tête ceinte d'une couronne, les pieds nus et une croix à la main. Trois diacres figurant les saintes femmes, en dalmatique et l'amict sur la tête, venaient du bas du chœur avec des vases de parfums, *alabastra*, et chantaient les paroles de l'Évangile : « *Quis revolvet lapidem ab ostio monumenti?* Qui retirera la pierre de la porte du monument? » Un autre moine tenait le rôle de l'ange : il était paré d'une chape blanche, portait à la tête une couronne et à la main une palme et chantait devant l'autel : « *Quem quæritis?* Qui cherchez-vous? » Et les trois diacres répondaient : « *Jésus de Nazareth.* » — « *Non est hic*, il n'est pas ici » répliquait l'ange en disparaissant.

Deux frères en chapes rouges, représentant les deux anges du sépulcre, interrogeaient, cachés derrière l'autel : « *Quid ploras?* Pourquoi pleurez-vous? » Le diacre figurant Marie-Madeleine répondait : « *Quia tulerunt Dominum....* Parce qu'ils ont emporté le Seigneur et que j'ignore où ils l'ont mis. » Les deux anges continuaient : « Pourquoi cherchez-vous un vivant parmi les morts? Il n'est pas ici.... » Puis, à l'imitation des saintes femmes, les trois diacres, quittant le tombeau, passaient derrière l'autel, et les deux anges disaient : « *Cito euntes dicite discipulis ejus quia surrexit.* Allez tout de suite dire à ses disciples qu'il est ressuscité. »

Alors les diacres représentant les saintes femmes faisaient le tour de l'autel dans un sens et le moine qui tenait le rôle du Christ le faisait dans l'autre et quand il les rencontrait il disait au premier qui se présentait : « *Mulier, quid ploras? Quem quæris?* Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? » Et, comme Marie-Madeleine, le diacre répondait : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis?... » Le religieux faisant le Christ chantait en montrant son crucifix : « Maria! » Le diacre l'appelait *Maître* et se prosternait devant lui. Mais le Christ disait : « Ne me touchez pas! je ne suis pas encore remonté vers mon Père; » puis il donnait sa bénédiction et se retirait. Le premier diacre se relevait en disant : « *Christus vivit!* » le deuxième : « *Laceratus est!* » et le troisième : « *Ergo clausa...* » L'ange chantait sur l'autel : « *Resurrexit!* » Tous reprenaient d'une voix forte ce *Resurrexit* et entonnaient ensuite un triomphal *Te Deum.*

On imagine aisément les pures émotions d'art que devaient procurer de pareilles cérémonies célébrées avant le jour aux lueurs des lampes du sanctuaire, répandant leur rayonnement incertain sur les acteurs de cette tragédie mystique. On se fait idée de l'ampleur de ces chants répercutés par les échos des voûtes sonores de la basilique.

Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons ici les représentations dramatiques données à cette même époque devant les pèlerins

du Mont-Saint-Michel et dont l'histoire locale, en ce qu'elle avait de plus merveilleux, faisait les frais. Les miracles que Guillaume de Saint-Pair avait racontés dans un langage poétique furent mis en scène au XIVe siècle par un moine de nom inconnu, qui les fit jouer « en présence de ces foules immenses qui, à certains jours de fêtes privilégiées, encombraient les abords de l'abbaye[1]. » A cette époque où l'imprimerie n'existait pas pour répandre dans le peuple ces récits, et où d'ailleurs bien peu de gens savaient lire, ces scènes mettaient en action ces fastes miraculeux dont chacun emportait dans son foyer l'ineffaçable souvenir pour le propager autour de lui.

Parmi les coutumes spéciales à l'abbaye et qui nous sont transmises par ces manuscrits, nous citerons encore l'usage du jubilé des religieux après leur cinquantième année de profession monastique[2]. Cet usage témoigne du respect que les moines avaient les uns pour les autres et de la vénération dont ils entouraient leurs anciens. Quand un religieux était dans l'ordre depuis plus de cinquante ans, il avait le droit de demander le jubilé à l'abbé ou à son représentant attitré. Le moine faisait cette demande en Chapitre, quittait son rang d'ancienneté et se plaçait à la suite du dernier profès. L'assemblée capitulaire se rendait alors à l'église où le vieux moine s'agenouillait devant l'autel « avecqz grande humilité et prostration », tandis que le chantre entonnait l'antienne de l'archange. Après diverses oraisons, l'abbé ou celui qui le suppléait dans cette cérémonie offrait au religieux l'eau bénite et lui donnait le baiser de paix en prononçant le *Pax tibi, frater*; puis il le reconduisait *en son rang et degré d'antiquité*. Désormais le vieillard était dispensé des messes et des principaux offices de la communauté[3].

Le *Ceremoniale* donne, au point de vue liturgique, quelques indications sur la manière dont les religieux procédaient à la réception des visiteurs de distinction. Mais ce ne fut qu'en 1635 qu'une décision prise par le chapitre de la Congrégation de Saint-Maur, assemblé à Vendôme, réglementa le protocole usité à l'égard des rois, des princes et des dignitaires de l'Église lorsqu'ils avaient averti de leur visite et demandé une réception solennelle. Quand le roi de France, le dauphin ou le duc de Normandie arrivaient au Mont, tous les religieux allaient en chape les recevoir au delà

1. Le texte de ces drames, dont la liste a été dressée par M. Léopold Delisle, a été publié par M. E. de Robillard de Beaurepaire dans son ouvrage sur *Les miracles du Mont-Saint-Michel*. Avranches, 1862, in-8°. Le même auteur a publié dans les Mémoires de la Société archéologique d'Avranches (IV, 1873, p. 17-41) des *Fragments d'un mystère du XVe siècle* représenté à l'Abbaye.

2. « En ceste abbaye est accoustumé que ung religieux, qui a esté en lestat de religion lespace de cinquante ans peust estre jubilé, et par icelle jubilation a mérité destre absous et deschargé de en avant estre mys ou escript aux messes et autres offices. » Ms. 211.

3. Le texte du manuscrit 211 est suivi d'une note postérieure disant que cet usage eut cours jusqu'à l'arrivée des moines réformés de la Congrégation de Saint-Maur en 1622.

de la porte de la ville, et toutes les cloches sonnaient. Les autres enfants du roi, ses frères et ses sœurs, le duc et la duchesse de Bretagne et leur fils, les ducs de sang royal, le légat *a latere* du pape et les rois étrangers avaient droit au même cérémonial, mais les religieux ne dépassaient pas le seuil de la forteresse. L'archevêque de Rouen et tous les évêques de la Normandie, les évêques de Saint-Malo, de Rennes, d'Angers, de Chartres, les archevêques de Paris, et de Tours jouissaient du même privilège; mais les religieux ne venaient à leur rencontre que jusqu'à la Bailliverie abbatiale[1]. Avertis de l'arrivée de ces personnages, les bénédictins se rassemblaient dans la sacristie et s'habillaient de blanc; deux acolytes porteurs de cierges et un prêtre porteur d'une croix revêtaient des dalmatiques. Le maître des cérémonies désignait trois autres religieux chargés de l'encens, du bâton pastoral et du livre des évangiles. La procession se mettait ensuite en marche dans l'ordre suivant : le thuriféraire, le porte-croix entre les deux porte-cierges, les moines deux par deux, deux chantres, le porteur de dais entre le porte-parfum et le porte-houlette et enfin le supérieur. Arrivés à hauteur de la citerne du Sollier, le thuriféraire et le porte-croix se rangeaient du côté de l'église tandis que les porteurs de cierges s'inclinaient devant l'hôte reçu et que le porte-évangiles lui présentait le livre à baiser. Quand il s'agissait de la réception d'un évêque, le prieur prenant la *navette* demandait au prélat de bénir le feu. Le prieur encensait alors par trois fois l'évêque qui revêtait ses habits pontificaux tandis que les chantres entonnaient l'antienne : *Sacerdos et Pontifex* ou alternaient avec l'hymne à saint Michel : *Tibi Christe.* On reprenait le même ordre pour monter à l'église où les frères se rangeaient face à face au milieu de la nef jusqu'à ce que l'évêque ait prononcé l'oraison à saint Michel; ensuite tous les religieux se tournaient vers l'évêque, fléchissaient le genou et recevaient la bénédiction. Le cortège montait au chœur et au maître autel où l'évêque pouvait, sur sa demande, visiter le tabernacle. Puis on se rendait à la chapelle des reliques au chant de *Gaudent in cœlis* et de là on rentrait à la sacristie.

L'abbaye qui résume et absorbe le Mont tout entier personnifie son génie et recueille le bénéfice de sa gloire. Cet établissement monastique ne fut qu'à des intervalles variables et pour ainsi dire par éclipses un foyer de recueillement et de travail, mais constamment un centre d'énergie, d'activité morale, de développement matériel. Si l'ordre de Saint-Benoît ne s'est pas signalé au Mont-Saint-Michel comme à Cluny, à Saint-Bénigne, à Saint-Germain-des-Prés ou dans tous les autres monas-

1. Dom Th. Le Roy, qui nous donne (t. II, p. 204) une transcription de ce règlement, ajoute (p. 207) qu'en marge de l'original on lisait la note suivante : « Le seigneur évesque d'Avranches, après cette réception en chappes à sa première entrée seulement, comme tous les autres prélats cy-dessus, n'est receu, ès aultres fois, qu'en frocs, excepté le suppérieur qui est en chappe. »

tères où la vie cénobitique ne fut jamais troublée dans ses méditations, c'est qu'il s'y est souvent trouvé aux prises avec des difficultés de nature spéciale qui détournèrent les religieux de leurs devoirs monastiques et éveillèrent dans leur conscience des sentiments de révolte. On a vu quelles perturbations produisit aux XIe et XIIe siècles, dans la discipline claustrale, la lutte renouvelée des moines contre les décisions arbitraires de l'autorité ducale méconnaissant leur droit électif dans la nomination des abbés. Indépendamment des influences extérieures dont l'intensité varia en raison des temps et de l'intimité du contact avec le siècle, celle qu'exerça, sur les Bénédictins du Mont-Saint-Michel, la valeur morale de leurs supérieurs fut décisive. Pour tempérer les dangers des unes, il fallait que l'autorité de l'autre fût assise sur des droits indiscutables. Les prélatures de Maynard, de Bernard du Bec et de Robert de Torigni procurèrent à l'abbaye une prospérité qui puisait sa source dans une observation soutenue des principes généraux de la règle bénédictine. Celles de Jourdain, de Richard Turstin marquèrent, chez les moines, une transition vers une indépendance d'allures que les absences de Pierre Le Roy et la trahison de Robert Jolivet ne firent que développer jusqu'au jour où l'institution de la commende, en la personne de Guillaume d'Estouteville, jointe au contact des religieux avec la garnison de la forteresse, acheva de jeter le trouble dans l'organisation monastique. Du luxe que les « Constitutions » données au XIIIe siècle eurent pour but de refréner[1], les moines passèrent aux plaisirs dont les exemples de la vie séculière s'étalant journellement sous leurs yeux leur firent connaître les joies. Le régime abusif de la commende, « cette lèpre de l'ordre monastique », comme l'appelle Montalembert, conférant à un abbé bénéficiaire, absolument étranger à leurs travaux, un pouvoir temporel qui échappait au prieur chargé de présider aux exercices de leur vie reli-

1. Peu à peu, les moines avaient abandonné la simplicité de vie primitive et contracté des habitudes de bien-être et de luxe, que les règles des fondateurs avaient sévèrement proscrites. Nous avons vu, p. 171, comment, dès le XIIIe siècle, l'abbé Richard Turstin dut combattre chez ses moines une recherche excessive dans le vêtement et dans la table. Malgré les « constitutions » qui furent données au monastère pour refréner ces habitudes luxueuses, on voit encore au XVIe siècle se répandre un usage qui se perpétua à travers les siècles suivants et se généralisa dans presque tous les monastères bénédictins, celui de boire et de manger dans de la vaisselle d'argent. Voici ce que nous apprend à ce sujet Dom Th. Le Roy, *Curieuses recherches*, tome II, p. 84 : « L'an 1580, le 8e jour du mois de juin, le sieur de La Polinière donna au couvent de l'abbaye du Mont-Saint-Michel une couppe d'argent doré, du poids d'un marc, pour servir à frère Jacques Lancesseur, son fils, lequel avoit reçeu l'habit monachal en lad. abbaye il n'y avoit pas longuement. Est à noter en passant que, en cette abbaye et presque toutes les aultres de Saint-Benoît, les moynes se servoient de tasses d'argent pour boire et aussy d'autres vassailles d'argent, mesme au couvent, par où appert combien, en ce temps, la vertu estoit en grande estime parmy eux et particulièrement celle de pauvreté. Et moi qui escris cecy, quand je fus reçeu, en l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes en Poictou, à l'habit monachal, outre plusieurs prestations qu'il fault faire en ce lieu tant en festins que présants d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent, pour me servir en couvent, par mes parents. »

gieuse, éveilla dans leur conscience un scepticisme dont leur oubli de la règle ne leur permit plus de réprimer les révoltes. Cette dégénérescence, commune à la plupart des abbayes à la fin du moyen âge, fut particulièrement rapide au Mont-Saint-Michel où le contact permanent avec la société civile et le voisinage de l'élément militaire développèrent chez les religieux l'indépendance d'idées naturelle à des intelligences libres et cultivées. Nous n'en rappellerons ici comme exemple que la désinvolture avec laquelle, en 1572, les religieux reçurent leur abbé commendataire, Arthur de Cossé. Il fallait que l'indiscipline la plus effrénée se fût introduite dans le couvent pour que le prieur Jean de Grimonville se fût abandonné à de pareilles voies de fait sur la personne de celui qui, représentant attitré de l'autorité monastique, était en outre revêtu du caractère sacré de l'évêque. Bref, à l'image de tant d'autres, le monastère du Mont-Saint-Michel était loin d'être, à la fin du XVIe siècle, ce qu'en avaient fait les beaux jours de l'observance de la règle, c'est-à-dire un groupement d'hommes austères, adonnés au travail et à la vertu.

Aussi l'affiliation à la réforme de Saint-Maur vint-elle à son heure régénérer pour quelque temps les éléments corrompus de l'ordre de Saint-Benoît[1]. En 1622, l'abbaye du Mont-Saint-Michel adhérait aux statuts de la Congrégation de Saint-Maur qu'une bulle pontificale de Grégoire XV, datée du 17 mars 1621, avait confirmés. On a vu dans notre partie historique l'exposé des circonstances qui ont amené, accompagné et suivi l'introduction des religieux de cet ordre dans le monastère montois. Celui-ci, à l'imitation de ses congénères, devint un des chantiers de travail de l'érudition bénédictine[2].

Mais ce ne fut là qu'une rénovation quelque peu factice, et dont, en ce qui touche l'objet de notre étude, l'abbaye devait éprouver les funestes conséquences : car l'introduction de la réforme de Saint-Maur fut plutôt néfaste pour ses monuments. Si les Bénédictins de cette congrégation donnèrent au Mont-Saint-Michel des preuves de leurs qualités traditionnelles d'ordre, d'intelligence et d'érudition[3], il leur manqua d'être des

1. En 1601, Dom Didier de la Cour, religieux de Saint-Vanne de Verdun, avait fondé une congrégation à laquelle il avait donné son nom. Quelques années plus tard, cette congrégation avait pris une importance telle que dans les États généraux tenus en 1614, le Clergé de France exprima le vœux que la réforme de Dom Didier de la Cour fût introduite dans tous les monastères du royaume. Les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne se réunirent en chapitre à Saint-Mansuy de Toul au mois de mai 1618 et décidèrent l'établissement en France d'une congrégation semblable à la leur, mais absolument distincte, et qui prit le nom de Congrégation de Saint-Maur.

2. Les noms de Dom Jean Huynes, Dom Th. Le Roy, Dom Louis de Camps, Dom Étienne Jobart peuvent être ajoutés à la liste déjà longue des moines qui réunirent sur l'histoire religieuse de la France des documents si précieux.

3. Il est superflu d'insister sur les œuvres et les ouvriers qui ont illustré le nom des Bénédictins en élevant, à Saint-Germain-des-Prés et dans les filiales disséminées dans la France entière, un édifice colossal d'érudition et de science : Mabillon, Montfaucon, Martène, Ruinart. — Voir Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Bruxelles,

hommes de goût. Ils demeurèrent insensibles aux merveilles que leur avaient léguées leurs devanciers. Les travaux d'aménagement et de consolidation qu'ils exécutèrent ne dépassèrent jamais le caractère utilitaire, quand ils n'eurent pas pour résultat de déplorables mutilations.

Le XVIII[e] siècle vit s'accentuer la décadence de l'abbaye[1]. En même temps que le nombre des moines[2], le temporel du monastère montois décroissait. Depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à 1790, les annales de l'abbaye sont sèches et arides. Le cloître s'était transformé en prison d'État, et, en dépit des subtilités sous lesquelles on s'ingéniait à cacher la réalité, les moines s'étaient mués en geôliers[3].

Quand la Révolution vint disperser les moines, la vie de l'abbaye s'éteignait par degrés. Mais elle n'allait pas mourir tout entière : un passé glorieux de dix siècles devait lui survivre, et c'est à nous d'en conserver les vestiges pour recueillir les enseignements de son histoire.

1770, in-4°; E. de Broglie, *Mabillon et la Société de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1888, 2 vol. in-8°. L'abbé Sicard, dans son article très documenté sur *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme* (*Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1909), nous donne un aperçu suggestif de l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

1. Les abus s'étaient introduits dans les ordres monastiques au point qu'on dut instituer en 1768 une commission, dite « des Réguliers », qui fit une enquête générale sur les abbayes de France. Voir L. Lecestre, *op. cit.*

2. L'édit du 25 mars 1768 interdisait de recevoir des vœux avant 21 ans.

3. Nous pouvons appliquer à l'abbaye du Mont-Saint-Michel les considérations de l'abbé Sicard, *loc. cit.*, sur les ordres monastiques en France à la fin de l'ancien Régime : « Ces corps de volontaires créés par les circonstances avaient apporté une ardeur extraordinaire à remplir la mission, à livrer les combats qui les avaient fait naître, jusqu'au jour où, les conditions étant changées avec l'évolution de l'histoire, où, atteints eux-mêmes de relâchement, ils étaient devenus, par leur inutilité et une opulence que ne justifiaient plus leurs services, une faiblesse pour la cause religieuse après avoir été une force. »

II

LES PÈLERINAGES AU MONT-SAINT-MICHEL DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS

En vertu d'un processus commun à toutes les religions, l'Église chrétienne, dès les premiers temps de son établissement en Gaule, substitua le culte de saint Michel au culte de Mercure, fort en honneur chez les Gallo-Romains. Ceux-ci dédiaient au messager de Jupiter des temples sur les hauteurs, à mi-chemin entre le ciel et la terre, comme il convenait à l'envoyé des dieux. Le plus célèbre de ces temples était celui qui avait été élevé par le Grec Zénodore au sommet du Puy de Dôme, en l'honneur de Mercure Dumiatis[1].

Saint Michel hérita de la physionomie et des attributs de l'Hermès grec et du Mercure latin. Comme eux, il se tient de préférence sur les éminences[2]. Comme eux, il est représenté sous les traits d'un adolescent beau et vigoureux. A l'image du Mercure romain, saint Michel porte des ailes révélatrices de ses fonctions : mais tandis que celui-là les avait à la tête et aux talons, les ailes de l'Archange sont attachées à ses épaules[3]. L'Archange de la liturgie chrétienne assumait les mêmes fonctions que le dieu païen. Saint Michel, messager du ciel, est le conducteur des âmes dans l'autre vie. Il se trouve placé au premier rang dans les scènes de Jugement dernier dont les artistes du moyen âge ont décoré les vitraux et les bas-reliefs des églises[4].

1. « Deum maximum colunt Mercurium (César). — Voir : P. Monceaux. *Le grand temple du Puy de Dôme. Le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes* (*Revue historique*, xxxv, 1887, 252-262 ; xxxvi, 1888, 1-28, 241-278).

2. Il existe de nombreux exemples de chapelles dédiées à saint Michel sur les hauteurs. C'est ainsi que le point culminant de la Bretagne, le Mont Saint-Michel-de-Brasparts (391 m.) est couronné par une chapelle dédiée à l'Archange. Une colline de la Vendée porte le nom de Saint-Michel-Mont-Mercure, marquant bien la filiation entre le culte païen et la dévotion à l'Archange. Pour plus de détails, voir : Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 90 et suiv.; Crosnier, *Le culte aérien de saint Michel* (*Bulletin monumental*, xxviii).

3. Les ailes sont une des caractéristiques de l'Archange. Dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, le questionneur dit à Jeanne : « Tu as déclaré que saint Michel avait des ailes, pourquoi ne veux-tu rien dire des corps de sainte Catherine et de sainte Marguerite ? » *Procès*, vol. I, p. 93.

4. E. Mâle, *L'Art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 419-421 ; Cahier, *Caractéristiques*

C'est en Allemagne, surtout en Franconie, en Souabe ou dans la Bavière, c'est-à-dire dans les pays où les Romains et les Gaulois, qu'ils y appelèrent comme colons, ont laissé le plus de traces de leur séjour, que le nom de saint Michel est le plus fréquemment attaché à quelque commune et que l'on trouve le plus de chapelles isolées placées sur les ruines d'antiques *sacella* romains[1].

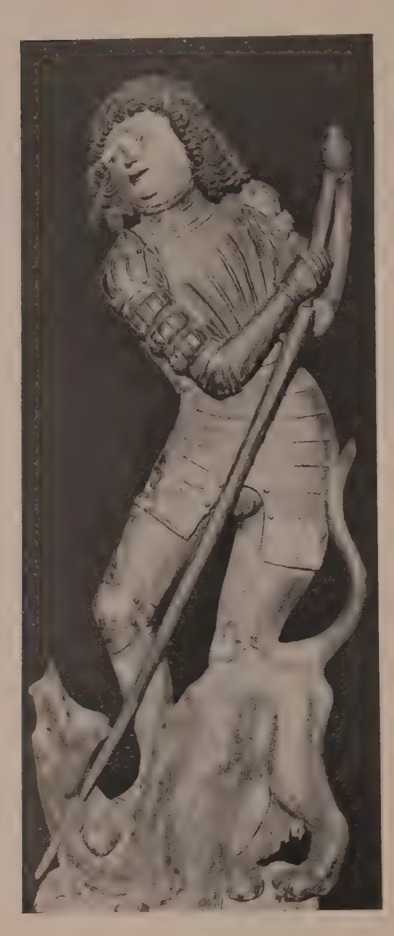


Fig. 197. — Saint Michel.
Bas-relief bois peint.
École allemande commencement du xvi[e] siècle.
(Musée de Cluny.)

Constantin, reconnaissant de sa victoire à l'assistance visible du ciel, éleva sur les ruines des temples païens deux édifices dédiés à saint Michel, qui furent restaurés plus tard par Justinien. En Italie, ce culte devint universel après l'apparition du mont Gargan et celle du château Saint-Ange. Mgr Germain[2] raconte comme il suit, d'après les anciennes chroniques, la première de ces apparitions en 492 :

« Dans une ville de la Pouille, jadis nommée Siponto, aujourd'hui Manfredonia, vivait un homme appelé Gargano, personnage fort célèbre, possédant de riches troupeaux dans les pâturages voisins de la montagne qui, depuis lors, a toujours porté son nom. Un jour, il arriva qu'un taureau s'éloigna des autres et s'enfuit sur le versant de la colline, du côté de l'Adriatique. Le maître se mit à sa poursuite avec des serviteurs, et l'ayant trouvé à l'entrée d'une caverne, il banda son arc avec colère et décocha une flèche, qui rejaillit sur lui et le blessa. Ses compagnons, étonnés d'un accident si imprévu et voyant là quelque chose de mystérieux, en référèrent à l'évêque de Siponto, qui ordonna un jeûne de trois jours et des prières publiques, afin de connaître la volonté du ciel. Le troisième jour, il eut une vision où saint

des Saints dans l'art populaire. Paris, Poussielgue, 1867, 2 vol. gr. in-4°. Sur le culte de saint Michel en général, on consultera avec fruit deux ouvrages déjà anciens : Stengel, *De Michaelis Archangeli principatu apparitionibus, templis, cultu et miraculis.* Augsbourg, 1629; Hœberlin, *Selecta quædam de sancti Michaelis festis et cultu.* Helmstädt, 1758.

1. Ring, *Quelques notes sur les légendes de saint Michel*, p. 22. Voir dans cet ouvrage de curieuses considérations sur la substitution du symbolisme chrétien de l'invocation du chevalier céleste au culte de la déesse olympienne Hécate (Diane).

2. *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, p. 89 et suiv.

Michel lui déclara que la grotte du monte Gargano était sous sa protection, et qu'il voulait y avoir un sanctuaire consacré sous son nom en l'honneur des saints anges. Aussitôt le pieux évêque, suivi de son clergé et de son peuple, se rendit à l'endroit désigné, y célébra les saints mystères, et distribua le pain de vie à un grand nombre de fidèles. Plus tard, on y bâtit un temple, où la puissance divine se manifesta par des prodiges signalés, attestant ainsi la réalité de cette fameuse apparition, qui donna naissance à l'un des plus grands pèlerinages du monde chrétien, et dont la mémoire est encore célébrée dans l'Église universelle à la date du 8 mai. »



Fig. 198. — Saint Michel.
Bois. École franco-flamande de la fin du xive siècle. (Musée de Cluny.)

La deuxième apparition date de 590. La peste sévissait à Rome où le débordement du Tibre avait renversé bon nombre d'édifices; les Lombards ravageaient l'Italie et méditaient la destruction de la Ville Éternelle. Le pape saint Grégoire « ordonna que, le jour de Pâques, on promenât en procession, autour de la ville, l'image de la Sainte Vierge que possède l'église de Sainte-Marie-Majeure, et qui fut peinte, dit-on, par saint Luc, aussi habile dans l'art de la peinture que dans celui de la médecine. Et aussitôt l'image sacrée dissipa l'infection de l'air, comme si la peste ne pouvait supporter sa présence; partout où passait l'image, l'air devenait pur et vivifiant. Et l'on raconte que, autour de l'image, la voix des anges se fit entendre, chantant : « Reine des cieux, réjouis-toi, alleluia, car ton divin fils est ressuscité, alleluia, comme il l'a dit, alleluia. » Et aussitôt saint Grégoire ajouta : « Mère de Dieu, priez pour nous, alleluia! » Alors il vit, au-dessus de la forteresse de Crescence,

un grand ange qui essuyait et remettait au fourreau un glaive ensanglanté; et le saint comprit que la peste était finie; et en effet elle l'était. Et depuis lors cette forteresse prit le nom de Fort Saint-Ange [1] ».

Saint Michel fut de bonne heure vénéré dans les Gaules. Dès la fin du VIe siècle, les Lombards, qui lui vouaient un culte superstitieux, lui élevèrent à Pavie une église qui fut réduite en cendres lors de l'incendie mis à la ville, en 924, par les Hongrois. Au VIIe siècle le nom de saint Michel était populaire sur les bords du Rhin, de la Moselle et de la Meuse. De l'Austrasie où, vers l'an 660, fut fondé le monastère auquel la ville de Saint-Mihiel doit son existence et son nom, le culte passa à l'extrémité opposée de la Neustrie sur le sommet de l'îlot normand où, depuis 709, il acquit une célébrité universelle. Dans la seconde moitié du IXe siècle, l'approche de l'an mille, redouté comme devant marquer la fin du monde, imprima une puissante impulsion au culte de saint Michel. Les populations effrayées invoquèrent celui qui, après la mort, devait recevoir leurs âmes pour les conduire devant le souverain juge. Cette dévotion à l'Archange, dont le Mont-Saint-Michel était devenu le foyer, se propagea en Normandie [2] et en Bretagne et ne tarda pas à gagner le centre de la France. Elle se répandit de bonne heure en Belgique où le prince Lambert bâtit à Bruxelles une église à saint Michel au commencement du XIe siècle, et en Angleterre dès le règne du roi Édouard qui, envoyant une armée ravager la Normandie, recommanda à ses troupes d'épargner le sanctuaire de l'Archange [3].

Les pèlerinages tenaient dans l'existence de nos pères la place que les voyages d'agrément occupent dans notre vie moderne. Mais à la différence de ces voyages de plaisir ou d'instruction réservés aux gens fortunés, les pèlerinages étaient à la portée des malheureux, et les pèlerins se recrutaient en grand nombre dans la classe des paysans et des

1. Le bienheureux Jacques de Voragine, *La légende dorée*, trad. par Téodor de Wyzewa, p. 168-169. Voir à ce sujet : E. Rodocanachi, *Le château Saint-Ange*. Paris, Hachette, 19 9, in-8°, 40 planches hors texte. — Saint Michel n'est pas d'ailleurs un saint exclusivement occidental. Parmi ses apparitions nous devons mentionner celle de Chosnes (*Khonas*) à Colosses en Phrygie au IVe siècle. Le Lycus avait débordé et ses eaux menaçaient d'engloutir une église dédiée à saint Michel. Par l'intercession de l'Archange un gouffre s'ouvrit dans lequel le fleuve fit disparaître le trop-plein de son cours. Saint Michel est l'objet d'une grande fête dans l'Église grecque le 8 septembre.

2. La ville du Tréport se fonda autour d'une abbaye élevée, en 1059, sous le vocable de saint Michel. Voir : P. Laffleur de Kermaingant, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-du-Tréport*. Paris, 1880, in-4°.

3. Ce culte devint considérable en Angleterre à dater de 1222 où une ordonnance de l'archevêque de Cantorbéry et un décret d'un concile tenu à Oxford prescrivirent de célébrer avec solennité, dans tout le royaume, la dédicace de l'église du Mont-Saint-Michel (*Neustria pia*, p. 384). Une assemblée d'ecclésiastiques avait décidé que les fêtes de l'Archange devaient être précédées d'un jeûne rigoureux; l'usage d'aliments gras était défendu. Les seigneurs qui n'observaient pas l'abstinence étaient condamnés à 150 schellings d'amende, les hommes libres et les gens du peuple à la peine du fouet. Cf. Étienne Dupont, *Le M.-S.-M. et les pays étrangers*, p. 44.

artisans. L'institution des pèlerinages montois est contemporaine des premiers miracles qui consacrèrent la réputation du culte archangélique au sommet du Mont-Tombe. Jointe au retentissement lointain des merveilles qui s'opéraient autour du sanctuaire, la situation exceptionnelle du lieu fut un des éléments principaux de l'attirance qu'il exerça sur des gens avides d'un surnaturel qui leur promettait un remède à leurs détresses, une consolation à leurs misères. Pour la naïveté de populations accablées de calamités, abreuvées d'injustices, cet îlot aux confins de l'Occident que leur ignorance géographique leur faisait envisager comme le bout du monde, ce pic abrupt battu périodiquement par les flots de l'Océan immense, étaient enveloppés d'un mystère qui en faisait à leurs yeux le réel séjour du puissant délégué de la volonté céleste. Ce n'était pas encore le ciel, mais ce n'était déjà plus la terre. On conçoit dès lors la sincérité des sentiments qui animaient leur ferveur. On s'explique comment ces pèlerins de toutes conditions et de tout âge n'hésitaient pas à entreprendre la traversée de la France, bravant l'insécurité des routes et les difficultés sans nombre d'un pareil trajet, parce que, obéissant à une sorte de fascination qu'exerçait sur eux la grande image de saint Michel, ils étaient soutenus par une inébranlable confiance dans la puissance de celui qu'ils venaient implorer.

La foi de ces foules avait donc sa source dans leur naïve aspiration à la magie d'un idéal fécond en consolations et en espérances. Ce que, à notre époque, l'imprimerie pourrait faire pour propager universellement la célébrité d'épisodes extraordinaires, le temps l'avait opéré en fortifiant chaque jour, par de nouveaux récits, la renommée des miracles que les pèlerins avaient appris dans leur visite au sanctuaire. Des prodiges merveilleux prenaient parfois naissance dans des faits simples ou des phénomènes physiques, passant de bouche en bouche après avoir été signalés par les religieux toujours empressés à reconnaître partout l'intervention surnaturelle de l'archange. Une étincelle électrique sur la croix du clocher, quelque aurore boréale[1] ou simplement les lumières de l'église confusément aperçues de loin à l'heure des matines, le mugissement du vent dans les verrières hautes ou au travers des toitures des édifices, prenaient complaisamment le caractère merveilleux dans les chroniques qui perpétuaient les traditions miraculeuses proposées à la crédulité des pèlerins. Au temps même de la Collégiale, « on rapportait que saint Michel et les autres anges visitaient le monastère et l'église toutes les nuits. Pour vérifier un doute coupable ou pour jouir de ce beau spectacle, un chanoine, dans le VIIIe siècle, se cacha un soir derrière un pilier ou dans un coin. Mais dès que fut venue l'heure où le sommeil a coutume d'enchaîner les membres fatigués des mortels, il fut

1. Phénomène qui n'est pas très rare dans la baie du Mont-Saint-Michel.

frappé d'une terreur incroyable par des visions qu'il ne put raconter. Il tomba la face contre terre. Il vit l'église inondée d'une lueur ineffable et l'archange saint Michel comme se promenant autour de l'édifice sacré. La sainte Vierge et saint Pierre l'accompagnaient. Il entendit saint Michel lui dire : Lève-toi, et sors de cette église et satisfais comme tu pourras; et il trépassa au bout de trois jours[1] ». La chronique miraculeuse insiste sur la répétition d'un phénomène lumineux auquel sa singularité fit donner le nom spécial de « clarté de sainct Michel ». Dès le XIe siècle, Norgod avait aperçu nuitamment de sa demeure épiscopale d'Avranches « comme des tisons de feu estincelans qui de ce Mont dardoient jusques au milieu des grèves et puis retournoient fondre sur ce rocher avec semblable vitesse et impétuosité[2]. » Dom Jean Huynes assure qu'on parlait de la clarté de Saint-Michel plus de cinq cents ans avant lui et que ce « commun dicton » provenait de ce qu'on avait vu plusieurs fois « sur ce Mont et sur le haut de cette église des lumières célestes en plein minuict qui rendoient cette place aussy claire qu'elle est au plus beau jour d'esté, en plein midy. » Ce chroniqueur transcrit en outre la narration d'une « de ces clartez » suivant l' « escript d'un des religieux de ceans qui la vit commencer et finir. » Il s'agit d'un orage survenu vers neuf heures du soir, le trois novembre mil quatre cent cinquante-deux, et au cours duquel on aurait vu sur la croix du clocher « une flamme de feu ardent et, sur chaque croix des pyramides, des petites clartez de manière que bien qu'il fut nuict et que le temps, à cause des gresles, pluies et tempestes qu'il faisoit, fut obscur, ce neantmoins dans ce monastère on y voyoit aussi clair comme si c'eut esté en plein midy lorsque le temps est serin. »[3]. La phrase suivante et la réflexion dont elle est accompagnée compléteront l'édification du lecteur sur la naïveté tendancieuse de l'historien montois au XVIIe siècle : « Nous aprenons, ajoute-t-il, par un manuscrit qui fut fait par un moyne de ce Mont, il y a plus de deux cents ans, que souvent l'on a veu l'archange saint Michel en l'air dessus ceste montaigne combattre avec le diable durant que le temps estoit agité de fouldres et tempestes, et véritablement nous avons des marques si augustes de cette protection angélique que personne n'en peut douter. »

Le plus souvent, les miracles se présentaient sous forme d'avertissements dont on pouvait tirer une morale tendant à châtier quelque faute, à réprimer quelque abus. Cette morale concluait invariablement à la nécessité, pour les chrétiens malades de corps ou d'âme, de se rendre au sanctuaire de l'archange où ils trouveraient le remède à tous leurs maux. L'un de ces récits merveilleux, remontant à Hildebert, c'est-à-dire au

1. Ms. n° 211, *Historia Montis Gargani et hujus Montis Tumbæ.*
2. Dom Jean Huynes, t. I, p. 66 et 68.
3. *Ibid.*, p. 120 et 121.

temps de l'abbaye carolingienne où les religieux étaient obligés de veiller à ce que les pèlerins n'emportassent pas quelque fragment de l'autel de Saint-Aubert, est celui d'un pèlerin italien frappé de maladie parce qu'il avait emporté une petite pierre du Mont sans l'autorisation des religieux, puis guéri après avoir rapporté l'objet de son larcin sur l'autel de l'archange en y déposant une offrande[1]. D'après un autre, en date de 1045, le sacristain du nom de Drogon, se comportant irrespectueusement dans l'église dans la nuit précédant sa dédicace, « reçoit un soufflet d'une main invisible »[2]. En 1333, les miracles deviennent d'une fréquence extrême. « Une femme qui ne pouvait marcher sans potences est guérye[3]. Un enfant aagé de vingt et un jours dit qu'on l'apporte en ce Mont[4]. Une femme est possédée du diable pour s'estre moquée des pèlerins qui venoient en ce Mont et puis est délivrée par l'invocation de saint Michel[5].... Un homme sourd et muet dès sa naissance recouvre l'ouye et la parole dans cette église[6]. Une femme aveugle depuis six ans recouvre la veüe[7] », etc. Il n'était pas d'espoir que ne pussent concevoir ceux qui entreprenaient ce pèlerinage : car on voit cette même année se reproduire à leur profit, au village de Dyssié (ou d'Yssie), le miracle de la multiplication des pains[8]; et au Mont même un hôtelier, soldé miraculeusement du repas qu'avait consommé une multitude d'enfants à qui manquaient les « six sols » nécessaires pour payer leur dépense[9].

Plusieurs pèlerins déclarèrent aussi avoir entendu des voix qui les avaient encouragés à entreprendre ce voyage; des prêtres se sentaient inspirés à accompagner leurs paroissiens, et partaient précipitamment en laissant leur demeure ouverte. L'un d'eux raconta aux religieux qu'il n'avait même pris le temps de rentrer chez lui, et un forgeron prétendit avoir laissé son fer chaud sur l'enclume[10].

Indépendamment de la pieuse intention qui dirigeait leurs pas, le voyage même des premiers pèlerins, effectué isolément au mépris des réels dangers de la route, n'était pas sans mérite. Un vieux proverbe normand disait : « Avant d'aller au Mont, fais ton testament »; et, bien que la personne des pèlerins fut tenue pour sacrée et que ceux qui les molestaient encourussent l'excommunication, bon nombre de « pérégrins » solitaires se virent attaqués le long des chemins ou détroussés par de prétendus

1. Dom Jean Huynes, t. I, p. 83.
2. *Ibid.*, p. 89.
3. *Ibid.*, p. 97.
4. *Ibid.*, p. 98.
5. *Ibid.*, p. 99.
6. *Ibid.*, p. 108.
7. *Ibid.*, p. 112.
8. *Ibid.*, p. 103.
9. *Ibid.*, p. 100.
10. Ms. n° 211 de la Bibliothèque d'Avranches.

guides qui les avaient égarés de leur route. Les ordonnances royales furent elles-mêmes impuissantes à les protéger. Aussi songèrent-ils bientôt à se grouper. Les pèlerinages s'organisèrent alors sous la direction du clergé et de tous côtés des troupes de pèlerins accoururent. La foule devint énorme, excessive, et l'obituaire d'un manuscrit[1] de la bibliothèque abbatiale relate des accidents terribles dus au concours exagéré des pèlerins. Vers 1318, treize pèlerins furent étouffés dans la foule. La mer en submergea dix-huit autres; quatre faillirent être entraînés par la marée montante et douze furent ensevelis dans la tangue.

Le culte de saint Michel ne se borna pas à l'exercice d'une piété spéciale dans ses sanctuaires préférés : les attributs particuliers de la vénération dont l'archange était l'objet donnèrent naissance à des œuvres de fraternité et d'assistance. Dès le XIe siècle, des confréries s'établirent sous le vocable de saint Michel, dont une notamment en Normandie qui avait pour but l'ensevelissement des morts. Son origine remontait à 1080 où une peste terrible avait ravagé le pays. Tandis que la plupart des habitants s'enfuyaient devant le fléau, quelques personnes dévouées se réunirent pour inhumer les morts et formèrent, sous le nom de *Charité*, une association qui reconnut pour patron l'archange, gardien des sépultures, conducteur et peseur des âmes. D'autres associations plus lointaines avaient pour but d'honorer saint Michel et de favoriser les pèlerinages montois. Des corporations ouvrières et autres qui s'étaient placées sous la protection de l'archange avaient leur chapelle à Paris, à proximité de la Seine. Dès l'année 1210, d'après le frère Jacques du Breul, le roi Philippe Auguste « fonda la confrérie de Saint-Michel-l'Ange, du Mont de la mer, en l'église Saint-Michel[2], près le Palais à Paris, pour les pèlerins et les pèlerines » qui avaient fait le « voyage » du Mont-Tombe[3]. Certaines de ces confréries possédaient des hôtelleries

1. Ms. n° 215 de la Bibliothèque d'Avranches.

2. « Une chapelle Saint-Michel exista de bonne heure près du Palais, dont elle devint ensuite une enclave quand il se fut étendu en avant. Elle était près du pont de la rive gauche (qui lui dut même son nom de pont Saint-Michel)..... En 1847 seulement son chevet qu'une haute fenêtre ogivale prenant jour sur la rue de la Barillerie occupait presque tout entier, fut emporté pour qu'on put prolonger la façade commencée sous Louis XVI. L'entrée de cette chapelle dont une statue de l'Archange terrassant le dragon surmontait le pignon de ce côté, se trouvait dans l'intérieur même du Palais.... Devenue dépendance de la Sainte Chapelle.... elle n'était guère fréquentée que par quelques confréries : celle des archers du guet... celle des huissiers de la cour des comptes et du Trésor ; et, ce qui étonnera davantage, celle des pâtissiers....

« Cette chapelle avait pris de son emplacement le nom de Ecclesia Sancti Michaelis de platea ou ad plateam, Saint-Michel de la place, nom qu'elle portait quand y fut baptisé le 25 août 1165 l'enfant qui devait devenir Philippe Auguste et qu'elle n'avait pas perdu encore dans les premières années du règne de Philippe le Bel. » Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, t. I : *Le Palais de justice et le Pont-Neuf*, p. 4.

3. Abbé Brin, *op. cit.*, p. 303. — Au XVIIe siècle, on trouve encore parmi les confréries les plus importantes, à côté des pèlerins de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle

qui hébergeaient les pèlerins à leur passage à Paris; les enfants et les pauvres y trouvaient les ressources nécessaires pour aller au Mont-Saint-Michel, à Saint-Jacques de Compostelle et dans d'autres lieux vénérés. Le fait suivant ajouté à ceux relevés par les historiens du Mont donnera idée de la vogue prodigieuse dont jouissait le pèlerinage montois dans le dernier tiers du XIVe siècle. Dans l'espace d'une année, depuis le 1er août 1368 jusqu'à la fête de saint Jacques, c'est-à-dire le 25 juillet 1369, l'hôpital de la confrérie de Saint-Jacques, à Paris, hébergea 16 690 pèlerins et pauvres dont la plupart se rendaient au Mont-Saint-Michel ou revenaient de ce pèlerinage[1].



Fig. 199. — Crémaillère du XVe siècle, portant les fleurs de lys et les coquilles, symboles des armes de France et de l'abbaye[2].

On assistait au développement d'un mouvement qui avait commencé trente-cinq ans auparavant. Avec l'année 1333 où le roi d'Angleterre avait manifesté sa prétention à la couronne de Philippe VI, le peuple français, prévoyant la guerre d'extermination qui allait éclater, tourna ses regards vers saint Michel pour implorer son secours. Dès ce moment commencèrent les pèlerinages d'enfants qui allaient se continuer pendant plus d'un siècle. Nous laissons la parole à Dom Jean Huynes qui les décrit d'après les récits contemporains qu'il avait sous les yeux[3] :

« La même année (1333) une chose advint grandement admirable et

et de Notre-Dame de Montserrat, en Catalogne, les pèlerins du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine. (Le Masson, *Calendrier des Confréries*, p. 42 et suiv.)

1. Voici l'extrait de la pièce authentique publiée par Henri Bordier dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I, p. 225 : « Depuis le premier jour d'aoust CCCLXVIII jusques au jour de monseigneur saint Jacques et saint Christofle ensuivant ont esté logés et hebergés en l'hospital de céans XVImVIcIIIIxxX pelerins qui aloient et venoient au Mont-Saint-Michiel et autres pèlerins et povres ».

2. Cette crémaillère était en vente en août 1909 chez un marchand de curiosités du Mont-Saint-Michel qui l'avait achetée à Fougères. Il est assez vraisemblable qu'elle venait de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

3. T. I, p. 102. — Voir l'étude de M. Léopold Delisle, *Pèlerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel*. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 2e série, t. VII, 17e vol. de la collection, p. 388-394). C'est la chronique de 1333, d'après un manuscrit donné à l'auteur par M. de Gerville. M. Léopold Delisle a, dans la suite, déposé ce manuscrit à la Bibliothèque d'Avranches où il est conservé sous le numéro 213. Pour sa description, se reporter au *Catalogue général*, tome X, 1889, pp. 97-100.

est telle. Une innombrable multitude de petits enfants, qui se nommoient *Pastoureaux*, veinrent en cette église de divers pays lointains, les uns par bandes, les autres en particulier. Plusieurs desquels asseuroient qu'ils avoyent entendu des voix célestes qui disoient à chacun d'eux : *Va au Mont-Saint-Michel*, et qu'incontinant ils avoyent obéis, poussez d'un ardent désir, et s'estoient dès aussy tost mis en chemin, laissans leurs troupeaux emmy les champs, et marchants vers ce Mont sans dire adieu à personne. Le religieux qui nous a laissé par escript tous les miracles qui arrivèrent cette année mil trois cens trente-trois dit : Nous avons veu un prestre ceste année, lequel nous dit que, voyant tous ses parroissiens épris de ce désir si subit, il tâcha de les faire attendre quelque peu et à les exhorter qu'ils pensassent meurement au voiage qu'ils alloient faire, mais que perdant sa peine, il s'achemina vers son logis guere distant de l'assemblée où il n'estoit encore arrivé, que soudain il delibera d'y venir aussy, mais avec un tel desir, que, sans entrer dans sa maison, il rebroussa chemin, vint visiter cette église avec eux où il dit la saincte Messe, à laquelle assistèrent ses parroissiens. »




Fig. 200. — Ange d'or de Philippe VI, roi de France[1], frappé en 1341.

D'après l'*Histoire de l'Art* (André Michel), t. III, 1re partie, p. 436.




Fig. 201. — Angelot d'or d'Édouard IV.

(Collection de M. Paul Gout.)

Ce récit donne bien l'impression de l'enthousiasme voisin de l'hallucination qui animait ces bandes pieuses dans l'état d'exaltation où les entretenait leur lutte contre

1. Philippe VI avait inauguré en 1340 sur les monnaies d'or la représentation de l'image de saint Michel. Indépendamment de l'ange d'or que nous donnons ici, les ordonnances royales mentionnent un *demi-ange* dont on n'a pas encore retrouvé d'exemplaire. Philippe avait aussi créé d'autres types rompant avec les traditions monétaires des Capétiens, notamment le *Parisis d'or* en 1329, le *Lion* en 1338 et le *Florin Georges*. D'après Hoffmann, *op. cit.*, p. 32, on reconnaissait dans les sujets et symboles représentés sur ces monnaies d'or « une protestation contre les Anglais ».

D'autre part, il est intéressant de constater que les Anglais, alors que leur domination ne pesait plus sur la France, avaient fait usage, sous le règne d'Edouard IV et plus tard même sous celui d'Henri VIII, de la figure de saint Michel et des fleurs de lys sur leurs monnaies d'or. C'était à leur tour une sorte de protestation montrant qu'ils n'avaient pas perdu l'espoir de recouvrer leur conquête, en même temps qu'une manifestation de leur confiance dans l'appui tutélaire de saint Michel.

les calamités qui accablaient la France du XIVe siècle. Une chronique de Montpellier ajoute un nouvel élément de certitude à ces assertions des chroniqueurs montois, en signalant qu'en 1393, des enfants de onze, douze, treize, quatorze et quinze ans se rassemblaient en grande foule à Montpellier et dans beaucoup d'autres villes du royaume pour aller au Mont-Saint-Michel en Normandie[1]. Survint la guerre qui n'interrompit même pas complètement les pèlerinages. Les Anglais, maîtres du pays d'alentour, n'empêchèrent pas les pèlerins de traverser leurs lignes pour se rendre au sanctuaire qui, pour eux aussi, était un lieu sacré. Les Normands seuls, soupçonnés de complicité avec la place, étaient frappés de l'interdiction d'y pénétrer. En gens pratiques qu'ils furent toujours, les Anglais se contentèrent de tirer parti du passage des pèlerins en leur faisant payer une redevance. A la date du 14 décembre 1433, le gouvernement anglais de Tombelaine mentionne un prélèvement de « LXX livres tournois pour plusieurs partis de pèlerins passés par les mettes d'icelle cappitainerie dont il a été pris de chascun homme trois bretons et de chascune femme deux blancs bretons[2] ». Siméon Luce cite en outre plusieurs sauf-conduits délivrés à des habitants des pays environnants[3].




Fig. 202. — Angelot d'or d'Henri VIII.
(Collection de M. Paul Gout.)

La guerre de Cent Ans marque à la fois la période la plus glorieuse de l'histoire du Mont et la plus intéressante du culte de saint Michel, à

1. *Thalamus parvus*. Montpellier, 1836, in-8°, p. 424, cité par Siméon Luce.

2. Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 28.

3. *Ibidem*, p. 29. Naturellement ces sauf-conduits n'étaient accordés que sous serment de ne pas servir d'intermédiaire entre les assiégés et les Normands de l'extérieur restés fidèles à la France. Cet engagement mit à une rude épreuve la conscience d'un certain chapelain de Coutances nommé Jean Ouville qui, se rendant au Mont-Saint-Michel en exécution d'un vœu, s'était muni d'un laisser-passer du capitaine anglais de Tombelaine, et était entré sans être inquiété dans la forteresse. Puis quand il fut sur le point de s'en retourner, Jeanne Paynel, femme du commandant de la place, le pria de faire parvenir à un habitant de Bricquebec nommé Landry Faloise une lettre où elle demandait « qu'on lui envoyât sans manque vingt six saluts d'or pour avoir une robe ». Soucieux de la parole donnée, le prêtre refusa tout d'abord ce léger service à la femme du vaillant Louis d'Estouteville. Mais celle-ci insista et n'hésita pas à lui déclarer que s'il ne portait pas la lettre, elle le ferait retenir prisonnier. Effrayé de cette menace, le malheureux chapelain consentit à se charger de la mission ; puis, en route, pris de remords, il passa la lettre à un de ses compagnons de voyage qui, arrivé à Bricquebec, eut peur à son tour et livra la missive à l'officier de justice. Peu de temps après, l'infortuné chapelain était incarcéré au château de Bricquebec jusqu'à ce qu'une lettre de remission d'Henri VI datée du 31 octobre 1432 vint lui accorder sa grâce. *Arch. Nat.*, sect. hist., II, 175, n° 164 ; Siméon Luce, *Chr. du M.-S.-M.*, p. 9. Voir également Étienne Dupont, *Les pèlerinages au M.-S.-M.*, p. 49.

cause de l'influence qu'exerça ce culte sur les destinées de la France. La remarquable étude de Siméon Luce sur la mission de Jeanne d'Arc envisagée dans ses origines nous démontre l'action que la dévotion à saint Michel, depuis longtemps populaire sur les marches de la Lorraine et du Barrois, opéra sur la vocation de la vierge de Vaucouleurs. « Le premier personnage surnaturel qui ait annoncé à Jeanne d'Arc, dans l'été de 1420, la mission qu'elle devait accomplir est saint Michel. Si la vierge de Domrémy fut aussi visitée, pendant le cours de cette mission, par sainte Catherine et sainte Marguerite, les apparitions de ces deux saintes, outre qu'elles sont postérieures à la première, semblent n'avoir exercé qu'une influence assez secondaire sur le rôle politique et guerrier de la libératrice d'Orléans[1] ». Pendant cette seconde moitié de la guerre de Cent Ans, le culte patriotique que les bons Français rendirent à saint Michel fut l'effet d'un de ces courants d'opinion auxquels cèdent les peuples par une sorte d'instinct. Nos ennemis se glorifiaient de nous combattre sous la bannière de saint Georges. Nos aïeux voulurent leur opposer un personnage surnaturel aux attributs également guerriers et firent choix du vainqueur du démon. Ce besoin devint d'autant plus impérieux après l'occupation de Saint-Denis par les Anglais que « dans la croyance populaire de cette époque on avait des droits privilégiés à la protection d'un saint par le seul fait de la possession matérielle du plus révéré de ses sanctuaires[2] ». Aussi, l'année même (1419) où l'oriflamme de saint Denis était tombé aux mains des Anglais, le dauphin Charles entrait en lutte avec la reine sa mère et le duc de Bourgogne alliés des Anglais et prenait officiellement pour patron le chef de la milice céleste dont il faisait peindre l'image sur ses étendards[3]. Cette élection à la fois populaire et royale de saint Michel comme ange tutélaire de la France et de la dynastie régnante, jointe à la propagation, dans le Barrois, des fastes glorieux qui s'accomplissaient autour du sanctuaire montois, frappèrent tout naturellement l'imagination ardente de Jeanne d'Arc et expliquent la suggestion de ses voix touchant une incarnation de l'intervention providentielle en la personne de saint Michel.

Un fait peu connu c'est le projet, formé en octobre 1429 par le duc d'Alençon, l'ami préféré de la Pucelle, d'une expédition en Normandie pour aller secourir le Mont-Saint-Michel. Le duc avait demandé au roi « qu'il lui plût lui bailler la Pucelle, et que par le moyen d'elle plusieurs se mettraient en sa compagnie qui ne se bougeraient si elle ne

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. LXXXIX.
2. *Ibid.*, p. XCIV.
3. On lit sur un compte de l'hôtel du Dauphin, daté d'août 1419 : « Dedans les diz estandars a ung saint Michel tout armé, qui tient une espée nue et fait manière de tuer ung serpent qui est devant lui, et est le dit estandart semé du mot que porte mon dit seigneur, de lettres de fin or. » *Jeanne d'Arc à Domrémy*, preuves, p. 74.

faisait le chemin. » Mais ce projet rencontra une vive opposition dans l'entourage du roi auprès de seigneurs qui ne voulurent jamais consentir à ce que « la Pucelle et le duc fussent ensemble; et depuis ledit duc ne la put recouvrer[1] ».

Lorsque les troupes anglaises eurent évacué les pays d'alentour, les pèlerinages au Mont-Saint-Michel connurent à nouveau une ère de prospérité. Les populations n'avaient pas été sans remarquer la situation exceptionnelle du Mont resté comme un îlot français en pays ennemi, et sa résistance victorieuse aux assauts répétés des troupes anglaises avait été expliquée par l'intercession de l'Archange.

Les croyances populaires semblent avoir attribué une vertu spéciale à la dévotion des enfants pour saint Michel, qui, ainsi, usurpait le rôle dévolu à saint Nicolas, le patron traditionnel des jeunes garçons.

En effet, nous voyons encore au cours de ce même xve siècle s'organiser des pèlerinages d'enfants pour aller implorer l'intercession de l'Archange en vue de mettre fin à des épidémies locales. L'abbé Bouillet[2] dit avoir lu dans les *Annales de Villefranche de Rouergue* le fait que voici : « En 1442, la contagion estoit en la présente ville; c'est pourquoy les consuls et habitants se mirent en dévotion et en prières comme les années précédentes, pour demander secours à Dieu; et cette communauté luy fit pour lors un vœu au Mont-Saint-Michel, auquel ils offrirent douze jeunes enfans, pour lequel accomplir, ils les y envoyèrent avec un homme qui les conduisoit en chemin. »

On venait au Mont de toutes les contrées et on y parlait tous les dialectes. Le culte de saint Michel s'était répandu de bonne heure en Belgique. Les moines de Gembloux, qui avaient eu pour abbé Hériward, religieux du Mont-Saint-Michel, durent exercer une influence sur la propagation du culte de l'Archange dans le Brabant. A Bruxelles, le prince Lambert avait bâti une église à saint Michel dès le commencement du xie siècle. En Allemagne, saint Boniface, qui avait parcouru les Gaules, connaissait les merveilles accomplies sur le Mont-Tombe et avait dû en propager la célébrité dans les pays d'Outre-Rhin. En 1457, il vint de ces contrées une foule considérable d'hommes, de femmes et d'enfants « si jeunes, que plusieurs n'avoient point encor atteint l'âge de neuf ans[3]. » L'abbé Trithemius[4] s'exprime comme il suit sur les pèlerinages allemands : « A cette époque commença à se produire un grand mouvement d'enfants dévots à saint Michel vers le Mont-Garganus en Normandie. Ce mouvement eut lieu, avec des intervalles, pendant un assez grand

1. Procès, t. IV, p. 29 et 30.
2. *La Normandie monumentale et pittoresque*, p. 7.
3. Dom J. Huynes, t. I, p. 124.
4. *Hirschauer Annalen*, 1456. Cité par M. Ét. Dupont, *Le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, p. 107.

nombre d'années et l'ardeur religieuse de ces jeunes enfants fut surprenante. Ils entreprirent, seuls, sans y être contraints par personne, sans y être poussés par de belles promesses, un aussi long voyage, abandonnant leurs parents et leurs proches; ils ne voulurent avoir et n'eurent, pendant tout le trajet, d'autres moyens de subsistance que ceux que leur offrit la triste mendicité. Ils arrivèrent, en troupes, de tous les côtés de l'Allemagne; ils s'assemblèrent dans un ordre parfait et partirent. Il y avait des enfants de douze ans et au-dessus. Ceux-ci chantaient certaines chansons sur les places des villages et des villes[1]; ceux-là s'avançaient avec une bannière sur laquelle était peinte l'image de saint Michel. Les plus jeunes se joignaient aux plus âgés; ces derniers portaient les autres et les conduisaient. Ils pénétraient partout; les gens avaient pitié d'eux et leur donnaient à manger en abondance. Nous vîmes passer ces enfants, le plus souvent avec leurs bannières. »

L'affluence devint excessive et les décès se multiplièrent parmi les pèlerins venus dans le vain espoir de recouvrer une santé perdue ou épuisés par les fatigues de lointains voyages. Les moines obtinrent, en 1459, du pape Calixte III, une bulle autorisant l'enterrement des pèlerins décédés « en terre sainцte par le curé de Saint-Pierre du Mont, » malgré l'absence de certificat du pasteur de leur paroisse d'origine.

Dans notre exposé historique nous avons énoncé, suivant leur ordre chronologique, les noms des principaux personnages qui sont venus visiter le sanctuaire de l'archange. Comme nous l'avons dit en parlant des coutumes du monastère, les visites des hauts dignitaires du royaume étaient l'objet d'un cérémonial protocolaire qui variait avec leurs rangs et fut réglementé au XVII[e] siècle par la décision d'une assemblée générale de la Congrégation de Saint-Maur. Quelques-uns refusaient ces honneurs. On a vu avec quelle simplicité le grand Condé fit sa visite. Dom Ét. Jobart nous donne[2] des renseignements curieux sur la réception de certains hauts personnages de cette époque. Le 15 septembre 1665, le duc de Mazarin, grand maître de l'artillerie de France et lieutenant général du roi en Bretagne, venant de Vitré où il avait présidé les États de Bretagne, arriva au Mont avec M. Colbert, frère de M. Colbert, conseiller du Roi. Il fut reçu au bas de l'escalier du Saut-Gautier par toute la communauté et le prieur avec deux chantres revêtus de chapes et deux acolytes en aube avec la croix. Le prieur lui présenta l'eau bénite, le harangua et fit amener un baldaquin porté par quatre religieux revêtus

1. M. Ét. Dupont, auteur d'intéressantes recherches sur les pèlerinages d'enfants allemands, cite les manuscrits de deux de ces cantiques conservés l'un à la bibliothèque de Lübeck, portant le titre de *Canticum juvenum visitantium sanctum Michaelem*, et l'autre à la Bibliothèque de Munich, intitulé *De peregrinatione puerorum* et composé de vingt-deux strophes latines. Voir *Le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, page III.

2. Ms. d'Avranches, n° 209, p. 176.

en diacres. La modestie ou la simplicité du duc lui fit décliner cet honneur : il monta faire ses dévotions, se confessa, et communia. Puis, après avoir dîné dans la chambre des hôtes avec M. Colbert et les autres gentilshommes de sa suite, il s'en alla. Deux ans auparavant, M. de Montausier, gouverneur de Normandie, à qui on avait proposé le même cérémonial, l'avait accepté « fort franchement et hardiment et le disner qu'on luy avait présenté, et pour recompense de tant d'honeur, ajoute dom Ét. Jobart, il ne nous a payé que d'ingratitude et mauvais offices, supportant nostre gouverneur contre nous dans les occasions, et tout cela par punition de Dieu sur nous qui en faisons souvent trop pour les hommes. Si le Roy de France venoit icy en personne ce seroit assez de luy présenter le baldaquin porté par quatre religieux seulement en froc, avec les autres cérémonies cy-dessus. Car il faut réserver pour Dieu quelque chose de particulier[1] ».

Lorsqu'un vœu ou une calamité à laquelle on ne voyait de remède que dans un recours à la puissance divine avaient fait naître dans une région l'idée d'un pèlerinage, des groupements s'organisaient, d'importance variable, dans une localité et s'acheminaient vers le Mont-Saint-Michel. L'élan qui entraînait ces foules se traduisait alors par des manifestations expansives de leur enthousiasme. Presque toujours chaque groupe avait son enseigne ou oriflamme et était précédé de tambours ou d'un instrument quelconque signalant son passage. « Souvent, dit Dom Jean Huynes[2], particulièrement depuis Pasques jusques à la Toussainets, on voit des pèlerins venir par bandes, marchants en rang quatre à quatre, le tambour bastand et l'enseigne desployée. La plus belle que j'aye veu, depuis l'an mil six cent trente-trois au mois d'octobre que je vins demeurer en ce Mont, ce fut une composée pour le moins de trois cens personnes des premiers habitans de la ville de Lizieux, lesquels vinrent l'an mil six cent trente-quatre, au mois de juillet, avec plusieurs gens d'église qui chantèrent la messe solennellement au grand autel avec bonne musique. »

Dom Louis de Camps ajoute les indications suivantes : « L'an 1646, environ la Pentecoste, vint en ce Mont par la ville de Baugé en Anjou une compagnie de trente-cinq fames, une desquelles marchant la première portait d'une main un guidon et de l'autre un chappelet, et un petit garçon de dix à douze ans leur battait la caisse; elles marchèrent et entrèrent en cette église deux à deux et, après s'y estre confessé et communié et fait leurs autres dévotions, elles s'en retournèrent de mesme jusques sur les grèves où elles rencontrèrent une compagnie de la mesme ville de Baugé de cent vingt hommes entre lesquels étoient les maris

1. Dom L. de Camps, *Add. à l'Hist. gén.*, t. II, p. 85.
2. T. II, p. 53-54.

desdites fames, lesquelles ils firent passer au milieu d'eux, et firent leur voiage et dévotions à leur tour[1] ».

Ce même chroniqueur signale en outre plusieurs pèlerinages dont un entre autres venant de Vire, formait « une compagnie de cent vingt jeunes gens, homes fort lestes avec enseigne et tambour, selon la coutume; leur capitaine et lieutenant estoient personnes de qualité; ils avoient quatorze chevaux de bagages pour toute la bande. » Après en avoir cité encore d'autres, le continuateur de Dom Jean Huynes ajoute qu'en 1665, en une seule semaine, il était passé par le Mont deux compagnies dont la moindre estoit de six cents personnes; dans l'une d'elles on comptait plus de quatre cents chevaux.



FIG. 203.
« Anèle » de pèlerin, en étain (XIVe siècle)[2].
Trouvé au Mont-Saint-Michel.

A la fin, ces chevauchées dégénérèrent en véritables mascarades. Le *Journal d'un bourgeois de Caen*, année 1715, rapporte que les chefs de ces groupes s'appelaient *rois* et qu'ils portaient sur la tête une couronne d'argent. Était nommé roi le premier qui avait aperçu le Mont-Saint-Michel. A un certain moment, ce roi improvisé se montrait affublé de huit bonnets et chaussé de huit paires de bas.

Du reste, le besoin de manifester extérieurement s'était depuis longtemps traduit chez le pèlerin par la particularité de son vêtement et de ses accessoires. Ce vêtement spécial, qui n'était pas sans utilité pour braver les intempéries et suppléer parfois au défaut de couchage, se composait d'un long froc de laine à collet orné de coquillages, et d'un chapeau à larges bords. L'attirail approprié comprenait une escarcelle, une besace, une gourde et un bourdon ou bâton à bout renflé aidant le pèlerin dans sa marche et lui permettant de sonder le sable des grèves avant de s'y aventurer; quelquefois il se complétait d'une sonnette et souvent d'un cornet à bouquin qu'il portait au côté et



Phot. Neurdein

FIG. 204. — Saint-Michel (du Mont). Plombs de pèlerinage.
(Musée de Cluny.)

1. Ms. d'Avranches, n° 209, p. 175.

2. Cet anneau, figurant une ceinture de pèlerin avec sa boucle, porte, outre la coquille symbolique, la devise de saint Michel : « *Autre ne veut* » passant sur un rinceau tréflé, d'un travail gracieux.

à l'aide duquel il pouvait signaler son passage ou appeler à son secours s'il se trouvait surpris par le brouillard ou en danger d'enlisement[1].

De tout temps, les voyageurs sacrifièrent à la manie d'emporter quelque souvenir des lieux qu'ils avaient visités. Dès le xe siècle, les pèlerins du Mont-Tombe arrachaient des pierres des murs de la Collégiale ou détachaient quelques fragments de l'autel de saint Aubert. Mais les chanoines s'étant opposés à ces déprédations, ils se virent réduits à



Phot. Neurdein.

Fig. 205. — Enseignes de pèlerinage[2].
(Musée de Cluny.)

emporter de petits morceaux de granit du rocher, de la terre, du sable de la montagne ou, plus souvent encore, des coquilles qu'ils avaient ramassées dans les grèves environnantes[3]. Le commerce s'empara de

1. On a retrouvé des fragments de ces cornets en terre cuite en déblayant l'intérieur de la Tour de la Liberté.

2. La figurine du centre est en bronze; les deux autres en plomb. Le motif de gauche représentant un saint Michel brandissant une épée a été trouvé en 1860, au Pont Notre-Dame.

3. Les coquilles de pèlerins se divisent en plusieurs espèces appartenant au genre *Pecten*. Les plus ordinaires sont de grande taille et de forme presque circulaire; leurs deux valves sont inégales, l'une très plate, l'autre au contraire très bombée; dans le haut elles portent des oreilles bien égales; leur surface est découpée par une quinzaine de grosses côtes rayonnantes de profil anguleux ou arrondi. Dans ce genre on distingue deux espèces : le *Pecten Jacobæus* et le *Pecten Maximus* : ce sont les emblèmes du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il existe une espèce dont les valves sont elliptiques avec des oreilles inégales : elle porte le nom de *Pecten varius*. C'est celle qu'ont adoptée les pèlerins du Mont-Saint-Michel, et que l'on reconnaît dans les armoiries sous le nom de *vannet*. Nous trouvons dans l'ouvrage d'Arnould Locard : *Recherches historiques sur la coquille des pèlerins* (pp. 12 et 13), à la suite de renseignements scientifiques, une remarque qu'il nous semble intéressant de signaler.

« Au commencement du moyen âge il était d'usage que les évêques et les prêtres après avoir revêtu leurs vêtements sacerdotaux, se peignassent les cheveux. Au xiiie siècle, lorsque le symbolisme s'introduisit partout et qu'on voulut donner une explication à chaque acte du prêtre, le peigne prit une signification et symbolisa la propreté puis la pureté. Or peigne se dit en latin *pecten*. Les coquilles de Saint-Jacques de Compostelle et du Mont-Saint-Michel rappelaient de par leurs formes un peigne, pouvaient à la rigueur en tenir lieu, et portaient le nom générique de pecten. Ces remarques expliqueraient le choix fait par les pèle-

cette idée : on moula en plomb et en étain de ces coquilles qu'on disposa pour qu'elles pussent être cousues sur les vêtements. « En peu de temps cette décoration devint un accessoire indispensable du pèlerin. Tous voulurent avoir des coquilles et les lieux de pèlerinage les plus célèbres, bien qu'éloignés de la mer, distribuèrent néanmoins des coquilles et des colliers comme ceux que l'on vendait au Mont-Saint-Michel. La coquille devint plus particulièrement l'emblème du sanctuaire de l'archange et entra dans la composition décorative des sculptures de l'abbaye qui l'introduisit dans le champ de son blason. Louis XI en orna le collier de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel[1]. »



Phot. Neurdein.

Fig. 206. — Ampoule de pèlerin, en plomb doré.

(Musée de Cluny.)

Indépendamment de cette marque distinctive du pèlerin, les « biblotiers » montois fabriquèrent des enseignes et objets divers de plomb et d'étain destinés



Phot Neurdein

Fig. 207. — Plombs historiés[2].

(Musée de Cluny.)

à conserver le souvenir des visites accomplies au rocher de l'Archange.

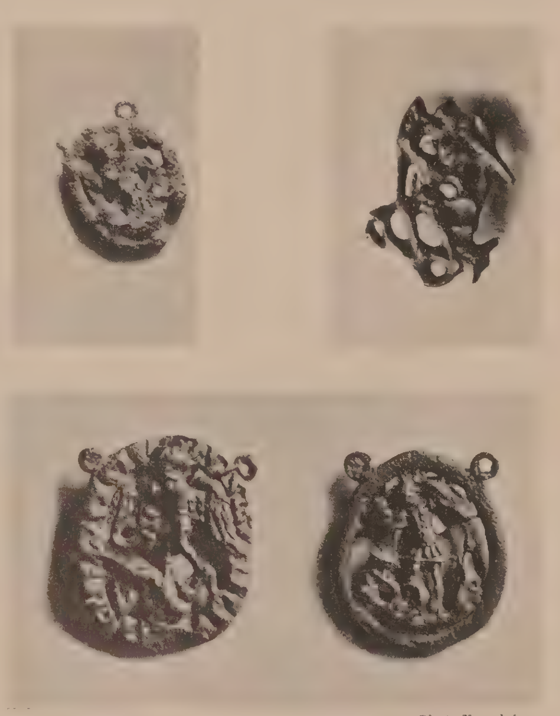
rins, de ce coquillage comme symbole de pureté qu'ils ne portaient qu'en rentrant dans leurs foyers et qui attestait en outre le voyage lointain qu'ils venaient d'accomplir. »

1. Dom Paul Piolin, *Pèlerinages au Mont-Saint-Michel.*

2. Ces plombs qui sont des fragments de figures de saint Michel armé ont été trouvés dans la Seine, celui de gauche (xv[e] siècle) au Pont-Notre-Dame en 1854, celui du centre au Pont-au-Change en 1854. Cf. Forgeais, *loc. cit.*, p. 73 et 81.

Vers le XIV[e] siècle, la vente des objets de souvenir était devenue tellement importante qu'on vit le commerce parisien s'en emparer et améliorer le choix de ces objets qui prirent un véritable caractère artistique.

Nous donnons la reproduction d'un certain nombre de ces objets trouvés dans le lit de la Seine à Paris lors des travaux de dragage opérés, de 1852 à 1862, à proximité des ponts jadis occupés par les maisons des orfèvres. Outre ces enseignes s'attachant au chapeau ou au vêtement et dans lesquels la coquille ou les images de saint Michel constituaient le principal motif décoratif, et sans parler des boutons, des plaques d'agrafes pour colliers et manteaux, ni des anneaux de plomb et d'étain, on fabriquait encore des ampoules de même métal à l'usage des pèlerins désireux d'emporter quelque relique de ce lieu saint, de l'eau bénite de l'église, quelques gouttes de cire du sanctuaire, voire même un peu de terre du Mont ou du sable de la grève.



Phot. Neurdein.

Fig. 208. — Enseignes de pèlerins en cuivre.
(Musée de Cluny.)

Ces ampoules ou sachets se terminaient par une sorte de goulot pourvu d'un appendice qu'on fermait hermétiquement en rapprochant les deux faces par la pression des doigts. Elles étaient souvent munies de deux anses pour les suspendre au cou à l'aide d'un ruban ou d'une chaînette. Ces ampoules n'étaient certainement que des souvenirs de pèlerinage. Mais il n'en est pas de même des enseignes et des boutons ou médaillons qui servaient aussi aux gens du Mont et à tous ceux qui tenaient à afficher leur fidélité à la nationalité française. C'était pour ces derniers un signe de ralliement comme les Armagnacs et les Bourguignons en portaient sur eux ou en fixaient au harnachement de leurs chevaux pour se distinguer entre eux[1].

1. Le Musée de Cluny possède une riche collection de ce genre d'enseignes provenant du fonds Arthur Forgeais, à laquelle on vient de joindre récemment le fonds Victor Gay. Pour plus de détails, voir A. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1861. Enseignes de pèlerinages, 2[e] série, p. 73-89; et V. Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, (tome I, seul paru).

Ce commerce des « enseignes et plombs de pèlerinage » avait pris assez d'importance pour que les finances royales aient songé à en tirer profit et l'aient frappé d'une « imposicion de douze deniers par livre », lourde charge pour les malheureux sur qui elle pesait. D'ailleurs ces petits commerçants occupaient « sous les remparts » des boutiques



Phot. Neurdein.

Fig. 209. — Enseignes de pèlerinage[1].
(Musée de Cluny.)

appartenant aux moines qui en tiraient un loyer relativement élevé. Au xive siècle, les « biblotiers » accablés furent tentés de fermer leurs boutiques : mais ils se ravisèrent et présentèrent au roi une requête qui leur

1. Ces enseignes en plomb appartiennent à la collection A. Forgeais. La plaque à 8 pans au premier rang (la première en partant de la gauche) a été trouvée au Pont-au-Change en 1858. L'enseigne qu'on voit sur le même rang, la première à droite, provient du Pont Notre-Dame (1860). La coquille (xve siècle) placée sur le second rang, à droite, a été trouvée au Pont Notre-Dame en 1858. Au troisième rang, la petite coquille centrale provient des fouilles du Pont-au-Change (1862). Voir Forgeais, *op. cit.*, p. 79-84.

valut le dégrèvement auquel ils aspiraient. Lors de son pèlerinage en 1393 au Mont-Saint-Michel, Charles VI, par lettre patente datée du 15 février, accorda aux commerçants montois l'exemption des « droits d'aide » sur les « coquilles et cornez qui sont nommez et appelez quiencaillerie avecques autre euvre de plon et estaing getté en moule pour cause des pelerins qui illec viennent et affluent. » Les considérants suivants de cette lettre patente montrent le bon marché de ces objets et la misère « des povres gens demourans au Mont-Sainct-Michel, faisans et vendans enseignes de monseigneur sainct Michel : ...lequel mestier est si petit qu'il convient qu'il se vende par mailles et par deniers aux pelerins qui viennent audit pelerinage, et par si petites parties que les dix supplians peuvent à peine avoir de quoy vivre audit lieu du Mont-Sainct-Michel; mesmement qu'il n'y croist blé ne aultre chose de quoy ils puissent soustenir ne avoir leur povre vie et estat et convient qu'ilz achètent chierement l'eaue de quoy ilz se gouvernent et toutes autres choses qu'il leur convient pour leur substentation[1]. »



Phot. Neurdein

Fig. 210. — Saint-Michel (du Mont).

Plomb du xvi[e] siecle, trouvé au Pont-au-Change en 1858. (Musée de Cluny.)

Le passage des voyageurs venant des divers points de concentration avait déterminé la formation de chemins qu'il ne faut pas confondre avec les voies romaines, mais qui en avaient sans doute emprunté quelques tronçons conduisant au Mont-Saint-Michel. Ces chemins, que les chartes de la basse latinité appelaient *quemini montenses* et qu'on désignait dans le langage courant par le nom de *voies pèlerines* ou de *chemins du Paradis*, étaient au nombre de cinq principaux. Le premier au nord venait de Caen par Bayeux, Saint-Lô et Coutances; il suivait la côte jusqu'à Saint-Pair et aboutissait dans la baie à l'est du Grouin du Sud à un village appelé aujourd'hui Porteaux dans la commune de Vains. Il était fréquenté par les pèlerins venant de la Haute-Normandie, des Flandres, de l'Angleterre et généralement des pays septentrionaux[2]. Le second passait par Avranches et se terminait au gué de l'Épine. Le troisième, à Courtils, servait aux

1. *Ordonnances des Rois de France*, t. VII, p. 590. Ordonnance intéressant les boutiquiers du M.-S.-M., rendue par Charles VI, le 15 février 1393.

2. Étienne Dupont, *Le Mont-Saint-Michel, études et chroniques*, p. 22-23.

pèlerins du Perche et de l'Ile-de-France; on l'appelait *chemin Biardais* parce qu'il passait par *les Biards*. Le quatrième, aboutissant à Ardevon, était employé par les habitants du Maine et de l'Anjou, pendant que les Bretons utilisaient le cinquième qui passait par Pontorson et se terminait à Moidrey. Des maladreries tenues par des religieux bordaient ces routes dans un voisinage assez rapproché du but du voyage. Champeaux, Saint-James, Pontorson et Moidrey en possédaient. La plus importante était à Ardevon; on y invoquait, paraît-il, saint Gilles, guérisseur des gens peureux[1]. Genest et le Val Saint-Pair avaient même des léproseries.



Phot. Neurdein.

Fig. 211. — Porte de l'ancien couvent de Sainte-Catherine (xii[e] siècle)[2].

Il importait de n'introduire dans le Mont que des gens ne pouvant y apporter aucun germe de contagion. Les chroniques ne relèvent rien indiquant que l'état sanitaire n'y ait été généralement satisfaisant en dépit de la dureté du climat qui ne pouvait d'ailleurs exercer son influence sur des visiteurs de passage. Les gens d'Église recevaient habituellement l'hospitalité chez les Bénédictins ou bien fréquentaient l'*Hôtellerie des Loges* dont un curé du voisinage, celui de Boucey, était propriétaire. On trouvera plus loin les noms des nombreuses hôtelleries que leurs enseignes semblaient recommander plus spécialement à telle ou telle clientèle[3]. Sauf dans celles que fréquentait la haute société, comme la *Teste d'Or*, on était généralement hébergé très modestement et nourri avec frugalité. Les poissons, saumons, bars, mulets, plies et soles, les coquil-

1. Ét. Dupont, *Le M.-S.-M., études et chroniques*, p. 25. Voir du même auteur au sujet des chemins montois et des établissements hospitaliers qui les bordaient : *Les Pèlerinages au Mont-Saint-Michel du VIII[e] au XIX[e] siècle*. Paris, s. d., p. 7 et suiv.

2. Les femmes qui venaient en pèlerinage au Mont recevaient l'hospitalité dans ce couvent.

3. Appendice à la partie architecturale : *Vocabulaire*.

lages et les « chevrettes[1] » de la baie accompagnés de rasades de cidre normand constituaient le fond des repas servis dans la plupart de ces auberges. Les pauvres qui n'y pouvaient prétendre recevaient à l'abbaye des aliments et de la boisson que les moines leur distribuaient dans l'aumônerie. Les habitants faisaient leurs approvisionnements à une foire très importante qui se tenait chaque année, le 8 mars, au Mont ou à d'autres foires qui avaient lieu à Genest le dimanche des Rameaux et le mardi de la Pentecôte et dont l'institution remontait à 1264. Le sel venait principalement des marchés de Saint-Léonard. Le transport des denrées qui s'opérait par voitures occasionna bien des accidents : on assure que des charrettes chargées de tonneaux de cidre auraient disparu dans les sables avec leurs chevaux. Tous ces hôteliers payaient aux moines une redevance annuelle, variant de cinq sols à cinq livres, selon l'importance de leur concession; ils étaient en outre tenus de leur fournir d'autres redevances en nature telle que chapons, poulets, cires, gants, etc. Les échéances fixées par les moines pour ces prestations étaient la grande foire montoise du 8 mars et le 29 septembre, fête de saint Michel. Quelques-uns de ces commerçants manquaient de scrupules et falsifiaient les mesures des liquides qu'ils détaillaient aux pèlerins. En 1494, usant des droits que leur avaient conférés les rois de France, les Bénédictins opérèrent la vérification et firent condamner plusieurs de ces débitants par le sénéchal de la baronnie d'Ardevon[2].



Phot. Neurdein.

Fig. 212. — L'Hôtellerie des « Quatre fils Esmond », en 1839.
Dessin de Bouët. Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

1. Crevettes. Ce crustacé est pêché dans la baie à l'aide d'un filet appelé *havenet*. Voir supra, fig. 25.
2. Dom Th. Le Roy, t. II, p. 8.

Nous relaterons en passant la singularité d'un usage local qui montre que la gaieté n'était pas exclue de ces visites au sanctuaire miraculeux. « Autrefois, écrit Le Héricher[1], à la sortie, les Montois faisaient subir une épreuve aux pèlerins qui s'en retournaient chamarrés de plumets, de camails à coquilles, d'images de plomb, de chapelets et autres béatilles. On leur demandait s'ils voulaient *saillir le Grand Mont* ou *le Petit Mont*[2]; si le Petit, il leur fallait sauter par-dessus une baguette très élevée; si le Grand, ils n'avaient qu'à enjamber par-dessus cette baguette élevée à quelques pouces de terre. »

Lorsque la vieille abbaye fut transformée en prison, les pèlerins allèrent faire leurs dévotions à l'église paroissiale où se trouvait un saint Michel, ouvrage grossier d'un détenu, sur lequel Maximilien Raoul raconte l'anecdote suivante : « Lorsque ce groupe fut placé dans l'église, une vieille Montoise fut tellement effrayée en le voyant pour la première fois, qu'elle revint après l'office, et, munie d'un bâton, se mit en devoir de briser les cornes du démon. Par bonheur, le sacristain, étant survenu, désarma la vieille et lui dit, pour l'apaiser, que l'archange ferait bien son office tout seul. »

Cependant l'affluence ne paraît pas s'être maintenue dans le premier tiers du XIXe siècle, puisque Le Héricher cite[3] comme digne d'être signalé un pèlerinage de vingt pèlerins de l'Orne qui, en 1834, étaient venus avec un drapeau donné par Mme de Broglie.

Lorsqu'en 1865 les bâtiments de l'abbaye furent loués à l'évêque de Coutances, on vit s'ouvrir de nouveau l'ère des pèlerinages. Le 17 mai de cette année, les trois paroisses de la ville d'Avranches se rendirent au Mont-Saint-Michel. L'année suivante, le souverain pontife accorda pour dix ans une indulgence plénière annuelle à tous ceux qui visiteraient le sanctuaire de l'archange en remplissant les conditions accoutumées. Une fête eut lieu le 1er août qui réunit dans la basilique un archevêque, trois évêques, l'abbé de Bricquebec, plusieurs prêtres et un grand concours de fidèles. « Le 24 septembre 1867, Mgr Bravard, accompagné de l'évêque préconisé de Gap, d'une centaine de prêtres et de trois cents pèlerins venait déposer dans le trésor de l'église les reliques et souvenirs que Pie IX avait accordés au sanctuaire de l'archange. Le 16 octobre de la même année, l'anniversaire de la dédicace fut célébré avec une pompe exceptionnelle. Au défilé de la procession huit petits orphelins, en soutane et en barrette blanche, ouvraient la marche; venaient ensuite cent cinquante prêtres, le R. P. abbé de la Trappe, l'évêque préconisé de

1. *M.-S.-M. mon. et hist.*, p. 149.
2. On sait que le Mont-Saint-Michel est d'une superficie moindre que Tombelaine, mais d'une plus grande hauteur.
3. *Mont-Saint-Michel mon. et hist.*, p. 157.

Gap, l'évêque de Coutances, en habits pontificaux, les évêques de Bayeux, d'Évreux et d'Orléans, l'archevêque de Rouen, précédé de la croix métropolitaine et revêtu de ses insignes. S. E. le cardinal de Bonnechose, Mgr Dupanloup et Mgr Bravard prirent la parole... et rappelèrent à la foule attentive, l'origine, les péripéties et la restauration du pèlerinage *national* du Mont-Saint-Michel[1]. »

A partir de 1873, les grands pèlerinages ne furent interrompus que pendant les mois d'hiver. Trois fois la ville de Laval envoya ses pèlerins. « Ils étaient plus de sept cents au premier départ, la poitrine ornée de la croix de Pie IX et du coquillage traditionnel. Douze détonations annonçaient leur entrée dans l'enceinte des remparts[2]. » Versailles, Vitré, Dol, Rouen et Paris et plusieurs autres villes de France eurent aussi leurs manifestations. Dans la seule journée du 18 septembre, plus de 4000 pèlerins remplirent les nefs de l'église abbatiale. Le samedi, 20 septembre, les zouaves pontificaux vinrent en nombre avec leur général, le baron de Charette.



Phot. Neurdein.

Fig. 213. — L'intérieur de l'église abbatiale en 1867.

La chapelle des pèlerinages se trouvait dans le transept sud et l'église était pavoisée de bannières et d'oriflammes. Des lampes brûlaient jour et nuit devant l'autel de la Vierge et la statue de l'Archange. Des épées et des croix de la Légion d'honneur étaient suspendues aux murailles à

1. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, publiée par la rédaction des Annales du Mont-Saint-Michel.* M.-S.-M., 1876, in-8°, p. 266-7.

2. *Ibidem*, p. 267-8.

côté d'ex-voto. On distinguait l'épée du général Lamoricière et une bannière aux insignes du descendant du sieur de Vicques qui y furent déposées en 1875[1].

Les solennités du couronnement de la statue furent célébrées, le 4 juillet 1876, au milieu d'une affluence considérable.

Aujourd'hui, la petite église paroissiale de Saint-Pierre est de nouveau le but des pèlerinages : mais en raison de l'exiguïté de cet édifice, les cérémonies religieuses se font sur une plate-forme dont le clergé diocésain s'est rendu propriétaire, au bas du grand degré abbatial.

Depuis plus de dix siècles, des théories de pèlerins se sont succédé au sanctuaire que l'évêque Autbert dédia sur le Mont-Tombe à l'Archange saint Michel. Indépendamment de leur caractère religieux, ces pérégrinations n'ont pas été sans exercer une action importante sur la société du moyen âge[2]. Elles donnèrent, sans doute, lieu à quelques abus ; où n'y en a-t-il pas?[3]. Mais elles furent un des principaux facteurs d'un continuel échange de relations et d'idées entre des provinces et des peuples qui, sans elles, n'auraient peut-être jamais été en contact. Dans ces temps incertains et troublés, les pèlerinages rendirent les routes moins désertes et plus sûres, développèrent le commerce et opérèrent une diffusion féconde dans les diverses branches des arts. A ce titre, il n'était pas sans utilité pour l'objet de notre étude de suivre leur évolution.

Aujourd'hui, sans avoir dégénéré dans leur essence primitive pour ceux qui sont restés fidèles aux sentiments religieux de nos ancêtres, les visites au Mont-Saint-Michel se sont augmentées de la foule des savants, des artistes et des curieux qui viennent chaque année recueillir les émotions que procure encore cette merveille de la nature et de l'art. Les idées se sont transformées : le geste est resté le même.

1. *Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, publiée par la rédaction des Annales du Mont-Saint-Michel.* M.-S.-M., 1876, in-8°, p. 270.

2. Le Mont n'a pas eu que des visiteurs désireux d'implorer le secours de l'Archange ou de gagner des indulgences. Le pèlerinage au sanctuaire de saint Michel eut parfois pour effet de soustraire des criminels aux rigueurs de la justice humaine. Les chroniqueurs rapportent qu'en 1357 un habitant de Vains sous Avranches, du nom de Guillaume Lesage, condamné au gibet pour avoir noyé son beau-père, obtint du roi la commutation de sa peine à la condition de faire trois fois nu-pieds et en chemise la route de la prison de Saint-James au Mont-Saint-Michel.

3. L'inconduite des pèlerins, qui parfois alla jusqu'à la débauche, mit les autorités des pays qu'ils traversaient dans la nécessité de soumettre les pèlerinages à des règles sévères. On fut obligé de les réglementer. Cf. la *Déclaration du Roy pour empescher les abus qui se commettent dans les pèlerinages*, août 1671.

III

L'ORDRE MILITAIRE DES CHEVALIERS DE SAINT-MICHEL (1469-1830)

Dès le haut moyen âge, saint Michel, qui tendait à occuper une place de plus en plus grande dans le culte populaire, fut investi par les rois de France du titre et du rôle de « défenseur du royaume ». Déjà Charlemagne avait fait mettre sur ses étendards le nom et l'image de saint Michel, *patronus et princeps imperii Gallorum.* Mais cette dévotion officielle au saint Archange se développa surtout dans le courant des XIIIe et XIVe siècles. « Depuis que Monseigneur saint Denys avait laissé prendre son abbaye par les Anglais, Monseigneur saint Michel, qui gardait si bien la sienne, était en passe de devenir le véritable patron du royaume[1]. »

Charles VI avait voué un culte particulier à saint Michel à qui il s'était cru redevable d'avoir momentanément recouvré la lucidité de son intelligence après le voyage qu'il avait fait au Mont dans un des premiers mois de 1393. Dix jours avant la mort du roi, le dauphin son fils avait eu lui-même l'occasion de manifester sa foi en la protection de saint Michel et sa vénération pour le sanctuaire de l'Archange. Le 11 octobre 1422, de passage à La Rochelle, il présidait une assemblée de notables, quand le plancher de la salle où avait lieu la séance s'effondra, précipitant toute l'assistance dans la salle inférieure. Le dauphin n'éprouva d'autre mal que quelques légères contusions. Il attribua son salut à l'intervention miraculeuse de saint Michel; et, six mois plus tard, il prescrivit de célébrer chaque année, le 11 octobre, dans l'église du Mont-Saint-Michel, une messe solennelle destinée à perpétuer sa reconnaissance envers l'Archange[2].

Pendant les dures épreuves que soutinrent les défenseurs du Mont, Charles VII vint en aide, autant qu'il fut en son pouvoir, aux valeureux champions de la cause nationale en Normandie. La durée de la résistance

1. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 35, d'après Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1706, in-folio, p. 341. — Dans son remarquable ouvrage, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, S. Luce nous donne, sur l'évolution du culte de saint Michel en France, des aperçus d'une lumineuse originalité.

2. S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, preuves, XLIV, 89.

et la délivrance finale de la place fortifièrent encore l'ardeur de sa foi dans la puissance protectrice du prince des anges qui avait en même temps inspiré la vocation et armé le bras de la libératrice de la France[1]. C'est pourquoi, associant dans une même pensée sa vénération pour l'aide céleste et sa reconnaissance pour la fidélité de ses sujets, Charles VII conçut le dessein d'instituer, sous le patronage de saint Michel, un ordre de chevalerie destiné à remplacer l'ordre de l'Étoile à son déclin. Il mourut sans avoir réalisé ce dessein.

Son fils Louis XI lui succédait depuis quelques mois à peine quand il vint pour la première fois en pèlerinage au sanctuaire de l'Archange pour lequel il avait toujours témoigné d'une vénération spéciale. Quand il eut, dans quelques années de règne, dirigé vers un but précis son plan de politique générale, il reconnut les avantages qu'il pouvait tirer d'une institution appelée à fortifier le pouvoir royal aux dépens de la féodalité, en groupant autour de lui les plus éminentes personnalités du royaume. Reprenant donc le projet de son père, il le réalisa le 1[er] août 1469, au château d'Amboise, en instituant l'ordre royal des chevaliers de Saint-Michel, laissant toutefois subsister celui de l'Étoile, qui ne fut aboli que sous Charles VIII.

Voici en quels termes débutent les lettres patentes par lesquelles Louis XI fonda cet ordre à la fois militaire et religieux, qui, dans son esprit, devait servir à attacher à la monarchie les grands du royaume : « Nous, à la gloire et louange de Dieu nostre créateur tout puissant, et révérence de la glorieuse Vierge Marie et à l'honneur et révérence de Monseigneur sainct Michel, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement batailla contre l'ancien ennemi de l'humain lignage et le trébucha du Ciel, et qui son lieu et oratoire, appelé le Mont-Sainct-Michel, a toujours heureusement gardé, préservé et deffendu sans être subjugé ny mis ès mains des anciens ennemys de nostre royaume; et en fin que tous bons, hauts et nobles courages soient excitez et plus esmeus à toutes vertueuses œuvres, le premier jour d'aoust mil quatre cens soixante neuf, en nostre chasteau d'Amboise, avons constitué, créé et ordonné et par ces présentes créons, constituons et ordonnons un Ordre de fraternité ou amiable compagnie de certain nombre de chevaliers jusques à trente-six, lequel nous voulons estre l'Ordre de Sainct-Michel sous la forme ci-après décrite. »

Suivent les soixante-six articles des statuts[2]. Dans le premier « le Roy

1. La première voix entendue par la bergère de Domrémy fut la voix de l'Archange saint Michel « vêtu comme un vrai preud'homme ». Il lui annonçait la venue prochaine de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Cependant, Jeanne, qui croyait en saint Michel, à cause de ses *bonum consilium et bona doctrina*, ne reconnut pas tout de suite l'Archange. « Je fus un grand nombre de fois avant de savoir que ce fût saint Michel. » *Procès*. I, p. 227-228.

2. Le nombre des articles s'accrut par la suite et atteignit le chiffre de 92. — Voir

se déclare et ses successeurs Roys de France, chef et souverain de cet ordre, et ordonne que les chevaliers seront gentilshommes de nom et d'armes sans reproche ». Le second donne les noms des quinze seigneurs du royaume institués les premiers chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel[1] et stipule que les vingt et un autres seront choisis dans le premier chapitre. Mais le nombre de trente-six ne fut pas atteint sous le règne du fondateur.

Aux termes des mêmes statuts, le roi devait remettre à chaque chevalier un collier d'or composé de coquilles entrelacées d'un double lacs et posées sur une chaîne de même métal où pendait une médaille figurant l'archange saint Michel terrassant le démon, laquelle portait la devise : *Immensi tremor oceani*[2]. Les titulaires étaient tenus, sous peine de faire dire une messe et de donner une aumône de sept sols six deniers tournois, de porter ostensiblement ce collier dans toute circonstance, sauf à l'armée, en voyage, chez eux ou à la chasse. Il suffisait alors qu'ils eussent une médaille suspendue à une chaîne d'or ou à un cordonnet de soie noire et qu'il leur était défendu de quitter dans les plus grands dangers, leur vie fût-elle en péril. Brantôme dit avoir été témoin d'une sévère réprimande


Phot. Neurdein

Fig. 214. — Pierre de granit trouvée à l'abbaye et figurant le collier de l'Ordre de Saint-Michel (xve siècle).

Dutilleux, *Note sur un manuscrit du XVIe siècle contenant le texte des statuts de l'Ordre de Saint-Michel, appartenant à la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye* (Mém. de la Soc. des sciences morales de Seine-et-Oise, t. XIV, 1885). M. Léopold Delisle en a donné un compte rendu dans le *Bulletin historique et philologique*, 1885, p. 251-252.

1. « Charles, duc de Guennes, frère du roy, auparavant duc de Normandie ; Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, qualifié frère et cousin du roy ; Louis de Luxembourg, comte de Sainct-Pol, qualifié de mesme et connestable de France ; André de Laval, seigneur de Lohéac et mareschal de France ; Jean, comte de Sancerre, seigneur de Bueil ; Louis de Beaunings, seigneur de la Forest et du Plessis ; messire Louis d'Estouteville, seigneur de Torcy (ce n'est celuy qui fut capitaine de ce mont, car il mourut l'an mil quatre cens soixante quatre) ; Louys de Laval, seigneur de Chastillon ; Louys, bastard de Bourbon, comte de Rossillon, amiral de France ; Anthoine de Chabannes, comte de Dampmartin, grand maistre d'hostel de France ; Jean, bastard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné ; Georges de la Trimouille, seigneur de Craon ; Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, sénéschal de Guyenne ; Charles, seigneur de Crussol, seneschal de Poictou ; Taneguy du Chastel, gouverneur des pays de Rossillon et de Sardaigne. » (Dom Jean Huynes, *Hist. gén.*, t. II, p. 64).

2. « La tradition rapporte que, chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce Mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, et de là est venue l'origine de la devise de l'Ordre de Saint-Michel, *immensi tremor oceani*. » Ét. Dambreville, *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*, p. 199.

infligée par le roi François I[er] à un chevalier qui, fait prisonnier dans un combat, avait dissimulé sa médaille en vue de réduire le prix de sa rançon.

Le grand collier pesait deux cents écus d'or et ne devait être enrichi d'aucune pierrerie; demeurant la propriété de l'Ordre, il ne pouvait être ni vendu ni engagé. Après la mort du détenteur, ses héritiers étaient tenus de le remettre, dans les trois mois, au trésorier de l'Ordre. Les chevaliers ne pouvaient entreprendre aucune guerre, ni s'engager dans une action dangereuse sans en avoir donné avis à la plupart de leurs collègues et les avoir consultés. Ceux de nationalité française ne devaient s'engager au service d'un prince étranger ni faire de longs voyages sans la permission du roi; mais les étrangers y étaient autorisés en le faisant savoir. Lorsque le roi faisait la guerre à un prince, un chevalier de l'Ordre, sujet de ce prince, pouvait prendre les armes pour la défense de ce dernier; mais si c'était ce prince qui avait déclaré la guerre à la France, le chevalier, son sujet, devait demander à ne pas servir. Au cas où sa demande était rejetée, il pouvait prendre les armes contre la France après en avoir informé le chef de l'Ordre et averti, d'autre part, son souverain que s'il faisait prisonnier de guerre un chevalier de Saint-Michel, son confrère, il lui donnerait la liberté et ferait tout le possible pour lui sauver la vie. En cas de refus de la part du prince de souscrire à cette condition, le chevalier devait quitter son service[1].

De son côté, le roi s'engageait à protéger les chevaliers, et à n'entreprendre aucune guerre ni aucune affaire pouvant entraîner des conséquences importantes sans les avoir préalablement consultés, sauf les cas d'urgence ou de secret le plus absolu. Les chevaliers juraient d'ailleurs de ne rien révéler des entreprises du souverain, délibérées devant eux. Les cas de radiation étaient l'hérésie, la trahison et la fuite dans un combat. A sa réception, le chevalier de Saint-Michel devait abandonner tous les Ordres dont il était titulaire auparavant, à l'exception de ceux qu'il pouvait tenir des empereurs, rois et ducs. Il était aussi obligé de payer au trésorier quarante écus d'or ou la valeur de cette somme pour être employés en ornements dans l'église. A la mort d'un confrère, il devait faire dire vingt messes et aumôner de six écus d'or. Une assemblée de l'Ordre présidée par le roi se prononçait par écrit sur le remplacement du défunt.

Louis XI choisit l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel pour la célébration des offices et la réception des fondations attribuées à l'Ordre « tant parce que ce lieu n'avait jamais été aux ennemis de la France, que parce que Charles VII, quand il entra dans Orléans avec Jeanne la Pucelle, étant sur le pont, vit ou crut voir cet Archange combattant pour lui »[2]. Il

1. Hélyot, *Hist. des Ordres relig. et militaires*, t. VIII, p. 370.
2. D. B. de Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie française*, t. III, p. 303.

ordonna en outre que des sièges fussent placés dans le chœur « pour y assoir le souverain et les chevaliers de l'Ordre y estant assemblez : et

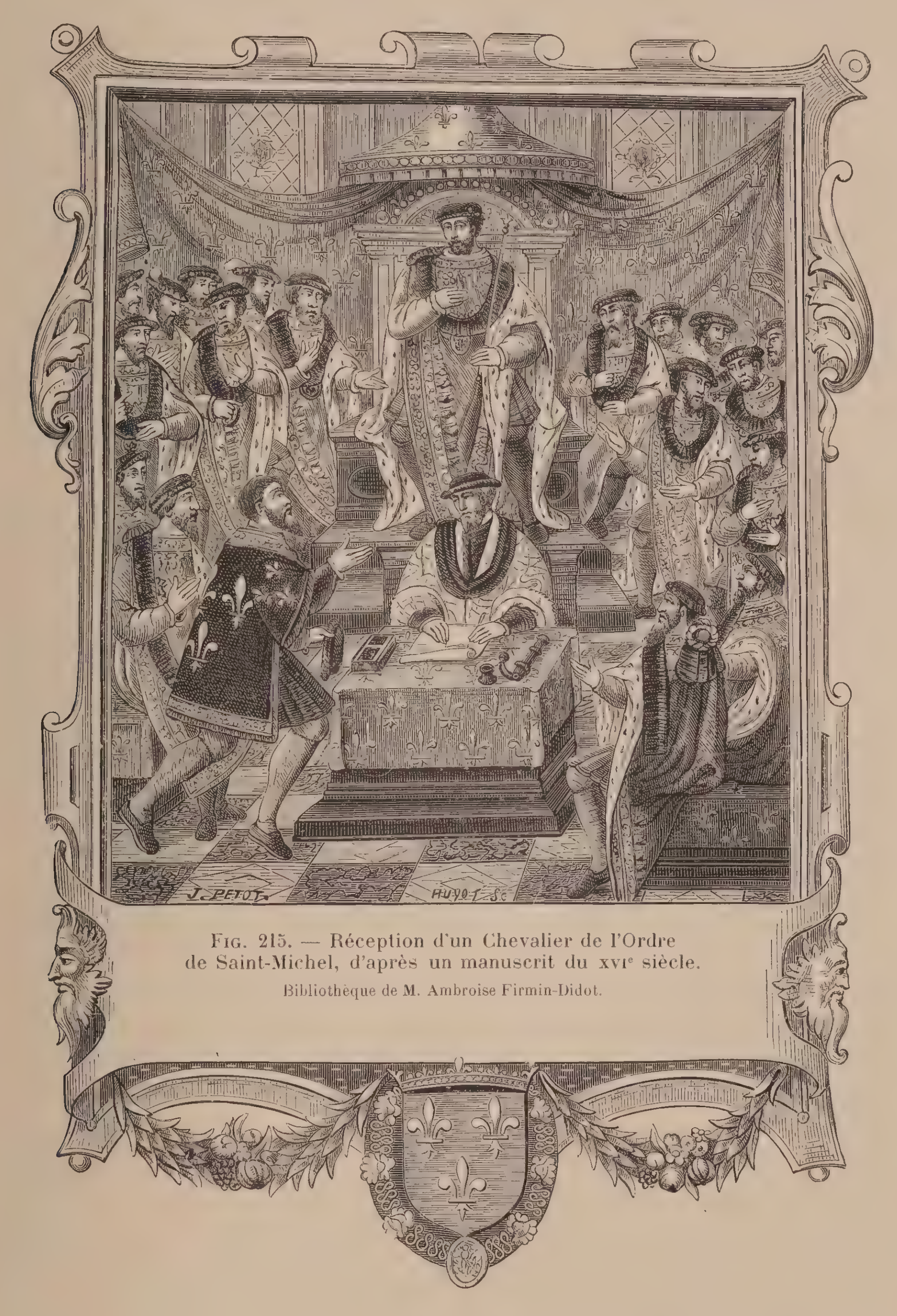


Fig. 215. — Réception d'un Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, d'après un manuscrit du xvie siècle.
Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

au-dessus des sièges contre le mur, ajoutent les statuts, seront premièrement dessus le siège du souverain, l'écusson de ses armoiries, son

heaume et son tymbre ; et conséquemment de chacun des chevaliers en gardant l'Ordre de préférence... »[1].

Mais il semblerait que l'éloignement du Mont-Saint-Michel ou toute autre considération l'aient déterminé à modifier ses desseins : il désigna par la suite, pour les cérémonies et les fêtes de l'Ordre, la chapelle de Saint-Michel dans la cour du palais à Paris. Par des additions aux statuts faites au château de Plessis-lès-Tours, le 22 décembre 1476, le roi déclara qu'il avait fait vœu d'établir une collégiale en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Michel. Il créa en même temps l'office de Prévôt et Maître des cérémonies de l'Ordre dans les attributions duquel rentrait l'exécution de la fondation de cette collégiale et la mission de veiller tant à l'entretien des bâtiments à élever qu'à l'accomplissement des offices à y célébrer le jour et la nuit. Par lettre patente du 24 du même mois, il fonda cette collégiale « pour dix chanoines, un doyen et un chantre, huit chapelains, six enfants de chœur, un maître, deux clercs, trois huissiers ou bedeaux, un receveur et un contrôleur pour faire l'office divin dans la chapelle de Saint-Michel du Palais à Paris.... Mais cette fondation ne fut point exécutée, et il n'existe pas de preuve que les assemblées et les fêtes de l'Ordre se soient faites dans cette église ni même dans l'église du Mont-Saint-Michel[2] ».

La veille de la fête de saint Michel, tous les chevaliers, réunis en assemblée générale, devaient se présenter avant vêpres à leur souverain et se rendre ensuite à l'église revêtus de manteaux de damas blanc traînant à terre, semés de coquilles, bordés d'or et fourrés d'hermine, la tête couverte d'un chaperon de velours cramoisi pour les chevaliers et écarlate brune pour le chef de l'Ordre. Le lendemain, ils retournaient à l'église entendre la messe et offrir une pièce d'or; après quoi ils allaient dîner chez le roi. Puis ils se rendaient à vêpres, vêtus cette fois de manteaux noirs et coiffés de chaperons de même couleur; seul le manteau du roi était violet. Ils assistaient aux vigiles des morts et revenaient le lendemain entendre la messe des trépassés où chaque chevalier offrait un cierge d'une livre auquel étaient fixées ses armoiries. Le jour suivant, ils assistaient encore à la messe en l'honneur de la Vierge, mais cette fois habillés à leur guise. Les statuts primitifs ne comportaient que quatre officiers de l'Ordre : le chancelier, qui devait toujours être ecclésiastique et qui, indépendamment de la garde du sceau, avait la charge de faire les promotions aux chapitres, d'adresser les félicitations, de censurer les fautes, de recueillir les voix dans les élections et de rechercher l'extraction

1. André Favyn, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. I, p. 623.

2. Hélyot, *Hist. des Ordres mon., relig. et milit.*, t. VIII, p. 374. Par contre, Dom Th. Le Roy, t. I, p. 62, appelle la Salle des Chevaliers une « belle salle carrée, supportant sa voûlte par 15 pilliers délicats, dans laquelle jadis les chevaliers de Saint-Michel tenoient leur chapitre, suivant l'institution de cet Ordre faicte par Louis XI, roy de France l'an 1469 ».

noble des candidats[1]; le greffier; le trésorier qui avait le dépôt des titres, reliques et ornements de l'Ordre; et enfin, le héraut d'armes, nommé Saint-Michel, qui portait les commandements et devait s'informer des hauts faits pour en faire le rapport.

L'Ordre de Saint-Michel atteignit toute sa splendeur à la Renaissance. François Ier l'envoya porter par le maréchal Anne de Montmorency au roi d'Angleterre Henri VIII, qui lui adressa en retour l'Ordre de Saint-Georges, dit de la Jarretière. François modifia un peu le collier de l'Ordre en changeant les doubles lacs pour une cordelière.



Phot. Neurdein

Fig. 216. — Chapitre de l'Ordre de Saint-Michel.
Gravure extraite de D. B. de Montfaucon.

Dans la première réunion du chapitre de l'Ordre qu'il présida à Lyon, en 1548, Henri II décida que les chevaliers porteraient le manteau de toile d'argent, bordé de la devise et brodé de trois croissants d'argent entrelacés de trophées et semés de langues de feu, avec le chaperon de velours rouge cramoisi enrichi de la même broderie. Il prescrivit en outre au chancelier de porter le manteau de velours blanc et au prévôt, maître des cérémonies, au trésorier, au greffier et au héraut le manteau de satin blanc et le chaperon de satin cramoisi avec une chaîne d'or où pendrait simplement une coquille d'or. Toutes les solennités du chapitre de l'Ordre eurent lieu cette fois sous la présidence du roi dans l'église cathédrale Saint-Jean de Lyon.

Sous le règne de Henri II, l'Ordre de Saint-Michel, conféré d'une manière abusive, commence à tomber en discrédit. « Les femmes s'en

1. Le prieuré de Grandmont, situé dans le parc de Vincennes, fut longtemps annexé à la dignité de Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel. En 1584, le roi Henri III fit avec François de Neuville, général de l'Ordre de Grandmont, un concordat qui eut pour effet d'échanger ce prieuré contre le Collège de Mignon à Paris. Le titre de prieur fut ainsi supprimé et l'office de Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel fut uni à celui de Chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit que ce prince avait institué en 1578.

mêlent..., et la reine Catherine de Médicis le donne à tout le monde, dans la vue de fortifier son parti; dès lors les seigneurs le méprisent et ne se font plus honneur de le recevoir[1]. »

En 1557, le siège en fut transféré à Vincennes. Charles IX reçut le collier en 1560; le 3 avril 1565, il apporta quelques modifications aux statuts primitifs de l'Ordre. Il assista pour la dernière fois au chapitre, la veille de la Saint-Michel de 1572, dans l'église Notre-Dame de Paris, sous un dais de drap d'or en face duquel en était élevé un autre où figuraient les armes des rois d'Espagne, de Danemark et de Suède qui étaient aussi chevaliers de l'Ordre.

La création, en 1579, par Henri III, de l'Ordre du Saint-Esprit sous l'inspiration duquel il avait accompli ses « meilleures et plus heureuses actions »[2] fut fatale à l'Ordre de Saint-Michel, malgré l'intention formellement exprimée par ce prince de le maintenir avec celui qu'il venait de créer. Dès lors, les titulaires reçurent le titre de « chevaliers des Ordres du roi » et portèrent dans leurs armes le double collier. Devant les abus qui s'étaient introduits dans l'observation des règlements, Louis XIV fit, en 1661, de nouvelles prescriptions et ordonna à tous les chevaliers de fournir les preuves de leur noblesse et de leurs services. Il chargea ses ambassadeurs d'intervenir auprès des souverains étrangers pour qu'ils interdissent cette distinction à ceux de leurs sujets dont les titres n'étaient pas régularisés après cette nouvelle enquête. Il fixa, en outre, à cent le nombre réglementaire. La croix de l'Ordre qu'aucun membre ne pouvait se dispenser de porter en écharpe avec un ruban noir, devait être de même forme, mais moitié moins grande que celle du Saint-Esprit, la colombe de cette dernière étant remplacée par une image émaillée de saint Michel. Bien que ce nouveau règlement ait prescrit que les assemblées annuelles en chapitre auraient lieu « deux fois l'année, le 8 de mai, et le premier



Phot. Neurdein.

FIG. 217. — Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel sous Louis XIV.

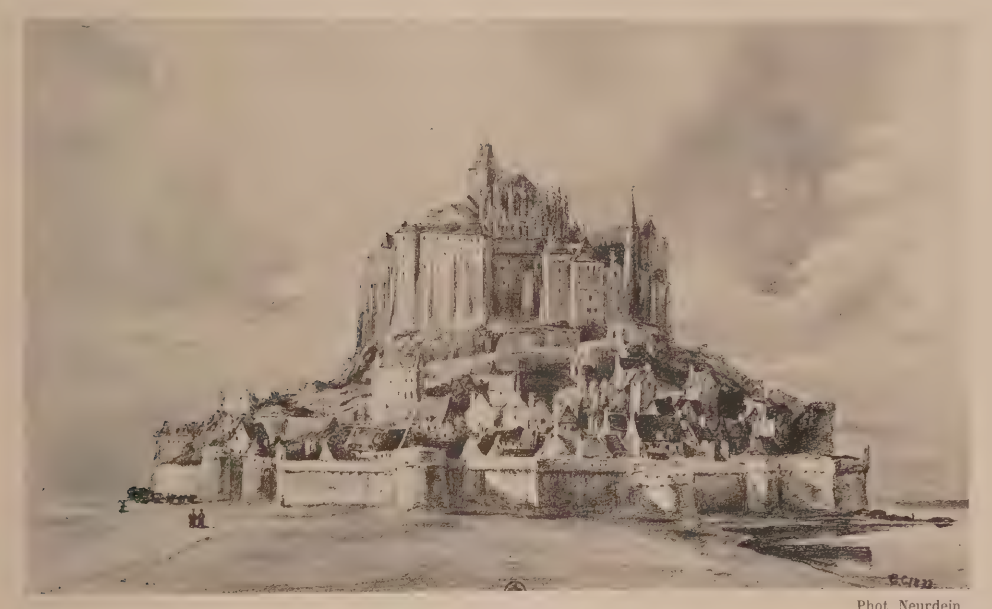
Gravure extraite d'Hélyot.

1. Ét. Dambreville, *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*, p. 196. Alors que les statuts n'admettaient que trente-six chevaliers, François II en créa dix-huit dans une seule promotion faite à Poissy en 1560. L'année suivante, Charles IX en ajoutait quinze d'un seul coup à Saint-Germain-en-Laye. De 1562 à 1567, ce nombre était encore augmenté de vingt-deux.

2. Statuts de l'Ordre.

lundi de l'avent, dans le couvent des Cordeliers de Paris »[1], les séances capitulaires devinrent rares et ne tardèrent pas à cesser complètement.

Les documents et les ouvrages que nous avons consultés ne nous ont rien appris sur les rapports directs de l'Ordre avec le sanctuaire de Saint-Michel où devaient avoir lieu, dans la pensée du fondateur, les assemblées capitulaires. A en croire certains auteurs, Louis XI aurait inauguré lui-même, en 1470, le premier chapitre dans la salle dite des Chevaliers. Mais ce n'est là, à notre sens, qu'une tradition ne reposant sur aucun fait historique. Cet événement avait trop d'importance pour que les



Phot. Neurdein.

FIG. 218. — Vue du Mont-Saint-Michel en 1835.
Bibl. Nat., Cab. des Estampes.

chroniqueurs aient négligé, s'il s'était réellement produit, de le relater avec toutes les circonstances qui l'avaient entouré. Or, le voyage de Louis XI en Normandie, en 1470, date des mois de juillet et août et, le 27 septembre, il était de retour à Montils-lès-Tours[2]. On sait qu'il était au Mont-Saint-Michel le 28 août, qu'il y gratifia « les maçons qui besognaient à l'église », qu'il récompensa le portier et la « guette » qui l'avaient aidé à monter au clocher ; qu'il libéra « une povre femme tenant ostaige pour son mary »[3]. Avec quelle abondance de détail n'eût-on pas décrit une solennité comme l'inauguration capitulaire de l'Ordre des Chevaliers et comment les *comptes originaux* des dépenses royales n'en eussent-ils pas fait mention?

1. Ét. Dambreville, *Abrégé chronologique de l'histoire des Ordres de chevalerie*, p. 197.
2. Ordonnances des rois de France.
3. P. Adigard, *Le voyage du Roi Louis XI en Normandie et dans le Maine*. Alençon, 1902, in-8°, p. 14.

De jour en jour l'Ordre de Saint-Michel déclinait. La dévotion spéciale que les rois de France vouaient jadis à l'Archange était devenue moins fervente depuis que Louis XIII avait placé le royaume sous la protection de la Vierge. D'autre part, l'Ordre lui-même avait perdu son caractère originel. Au lieu d'être réservé à des nobles qui se distinguaient par leur haute naissance ou leur courage, on le voyait conféré à des personnes qui s'étaient fait un nom illustre dans les lettres et les arts. L'architecte Hardouin Mansard, le dessinateur de jardins, André Le Nôtre, furent les premiers artistes qui reçurent l'Ordre en 1693. Dans la suite, il fut prodigué à des hommes de lettres et à des financiers, à qui les lettres de noblesse étaient envoyées quelques jours avant leur réception.

Sous Louis XIV, le grand sceau de l'Ordre représentait saint Michel ayant au bras un bouclier aux armes de France, brandissant de la main droite une épée et précipitant le démon dans les flammes. Autour était inscrite la légende : *Louis XI, roi de France, instituteur de l'Ordre de Saint-Michel, en* 1469; *Louis XIV, roi de France et de Navarre, restaurateur en* 1664.

L'Ordre de Saint-Michel fut suspendu à la Révolution. Le 16 novembre 1816, Louis XVIII le restaurait, mais, dès ce moment, l'Ordre perdit son caractère de distinction militaire. Il fut désormais conféré aux sommités des lettres, des sciences et des arts. Il disparut complètement à l'avènement de Louis-Philippe (1830).

IV

LES PRISONS DE L'ABBAYE

(XIIe SIÈCLE — 1863)

Les statuts primitifs de l'Ordre de Saint-Benoît, imbus d'une clémence inspirée de la charité chrétienne, ne prévoyaient, pour infraction à la règle, d'autre punition que l'isolement du délinquant dans une cellule s'ouvrant sur une cour où il était tenu à un travail assidu. Les instructions données par le concile d'Aix-la-Chapelle, où fut approuvée la réforme de saint Benoît d'Aniane, exigeaient même que ce lieu de détention fût chauffé. Mais, au XIIe siècle, les monastères eurent dans leur enceinte une ou plusieurs prisons pour punir les moines qui commettaient des délits contre la règle ou contre l'autorité de leurs chefs. De sévères réformateurs, comme saint Fructueux, ordonnèrent l'établissement de véritables cachots. Les statuts de l'Ordre de Cluny prescrivirent que la prison fût une pièce sans porte ni fenêtre où l'on ne pût descendre qu'à l'aide d'une échelle par une ouverture située au milieu de la voûte. Le détenu y était attaché par des fers aux pieds[1]. Généralement il n'y restait qu'un temps limité : souvent même on l'en faisait sortir le dimanche pour entendre la messe, éloigné de ses frères; mais quelquefois aussi on faisait usage de « prisons perpétuelles qu'on nommait *Vade in pace*[2] ».

Les deux cachots construits au XIIe siècle au Mont-Saint-Michel, dans les caves mêmes des nouveaux appartements abbatiaux, répondaient à la cruauté des dispositions prévues par les derniers règlements monastiques. Ils n'avaient alors d'autre issue que l'orifice carré pratiqué dans leur voûte et ne recevaient d'air que par un trou dans le mur extérieur, impropre à leur procurer de la lumière[3]. Ce ne fut que sous l'administration pénitentiaire qu'on aménagea à l'extrémité de ces cachots une sorte de petit déga-

1. « A Saint-Martin-des-Champs, les prisons étaient souterraines et ténébreuses comme des tombeaux, A Hirschau, la prison ne présentait que la surface nécessaire pour coucher un homme ; on couvrait le sol de paille ou de jonc. Dom Martène, dans son *Voyage littéraire*, dit que les prisons de Saint-Nicolas-aux-Bois, monastère bénédictin, font horreur à voir ». A. Lenoir, *Arch. mon.*, IIIe part., p. 430, 1.

2. A. Lenoir, *Arch. mon.*, p. 431.

3. Piganiol de la Force disait, à leur sujet, en 1754 : « On y montre (dans les souterrains) deux cachots de sept à huit pieds en quarré, où l'on descend les criminels d'État par une bouche qui se ferme avec une trape. » T. IX, p. 526.

gement qui les desservit tous deux au moyen d'une porte qui, commandant celle des cellules elles-mêmes, constitue un double obstacle à l'évasion. Jusqu'alors, on passait la nourriture au malheureux reclus par la trappe s'ouvrant sous les pieds de son gardien.

Ces séjours de torture, où la captivité devenait une agonie, durent principalement recevoir des condamnés de la justice abbatiale qui s'exerçait aux trois degrés sur toute l'étendue de l'abbaye[1]. L'importance que prit au XIIIe siècle la juridiction abbatiale nécessita la construction du bâtiment de l'officialité dénommé Belle Chaise. A côté, dans le sous-sol du logis abbatial, se trouvaient les prisons qu'un usage constant plaçait à proximité des tribunaux abbatiaux. Il arriva que l'encombrement y fut tel qu'en 1424 le gouverneur Louis d'Estouteville se vit dans la nécessité de transférer dans l'intérieur du pays un certain nombre de prisonniers anglais qui ne pouvaient trouver place dans le monastère.

Les chroniqueurs locaux observent une discrétion prudente sur les prisons abbatiales, ne voulant être à aucun titre ni juges ni parties dans les turpitudes dont les moines restèrent témoins quand ils cessèrent d'y apporter la complicité de leur obéissance à des ordres supérieurs. Lorsqu'en 1465 l'autorité militaire eut passé aux mains des gouverneurs, les religieux virent leur échapper la geôle de la forteresse. Mais conservant le double des clefs, ils n'en continuaient pas moins à partager la responsabilité morale de tout ce qui se passait dans l'enceinte abbatiale. Les gouverneurs étaient assurément mieux qu'eux en situation d'assumer effectivement une charge qui n'était enviable pour personne et pouvait entraîner de fâcheuses conséquences pour ceux qui en étaient investis. On se rappelle la révocation qui frappa, en 1548, un sieur de Montbrun pour n'avoir pas su prévenir l'évasion de trois réfugiés écossais enfermés au Mont par ordre du roi après l'assassinat du cardinal David au château de Saint-André en Écosse[2]. Comme conséquence de cet événement retentissant, les précautions redoublèrent avec d'autant plus de raison que le nombre des prisonniers allait chaque jour grandissant. Les moines eurent alors à se féliciter des circonstances qui les avaient déchargés d'aussi redoutables responsabilités.

Le règne de Louis XI avait nettement inauguré l'existence historique du Mont-Saint-Michel comme prison d'État. L'ami de Tristan, en renouvelant ses visites au sanctuaire de l'archange, n'obéissait pas toujours à des aspirations pieuses. La sécurité mystérieuse du lieu lui paraissait

1. En 1324, la juridiction des moines du Mont-Saint-Michel à Genest s'exerçait en plein air, sous un orme planté dans la cour du prieuré (L. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 357).

2. Rapport de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant du bailly de Caen et commissaire du roi pour informer de cette évasion. Pièce citée par M. Ét. Dupont, *Le M.-S.-M. et les pays étrangers*, p. 82.

particulièrement favorable à l'assouvissement de ses haines. L'odieuse invention du cardinal Jean Balue lui parut un jour avoir sa place dans la première salle de la vieille officialité. Il y fit établir une de ces cages de fer dont il avait déjà pourvu l'hôtel des Tournelles, la Bastille et les châteaux de Loches, de Chinon, d'Angers et de Plessis-lès-Tours. Un Allemand, du nom de Ferdargent, s'était fait une spécialité de leur fabrication. Ces cages se composaient généralement de grosses pièces de bois très rapprochées entre elles, s'assemblant à angle droit et revêtues en dedans et en dehors d'épaisses bandes de fer. On pouvait à peine passer la main entre les barreaux. Indépendamment de la porte d'entrée, il y était pratiqué deux ouvertures beaucoup plus étroites : l'une au milieu permettant de passer un plat et la seconde un bassin pour les autres besoins[1]. Certains de ces lieux de supplice étaient de dimensions telles qu'on ne pouvait s'y tenir ni debout ni couché. La cage du Mont-Saint-Michel avait environ 2 m. 80 en tous sens et se terminait par une sorte de toiture en pavillon. Elle était suspendue au milieu de la salle qu'elle occupait, au moyen de crampons en fer scellés dans la voûte et auxquels s'adaptait une sorte de piton permettant son oscillation constante sous les mouvements du supplicié[2].



Phot. Neurdein.

FIG. 219. — Salle à la voûte de laquelle était suspendue la cage de fer.

La première des victimes dont le nom nous soit parvenu fut Noël

1. André Salmon, *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 383. — L'ancien bailliage de Bellesme, chef-lieu de canton du département de l'Orne, servant d'hôtel de ville à cette petite localité, possédait des cachots et une prison dans une des salles de laquelle se trouvaient deux cages dont M. Ch. Vasseur donne une description et un croquis dans le *Bulletin monumental*, 4e série, t. III, 33e vol. de la collect., p. 465 et 466. D'après cet archéologue, qui les visita en 1867, ces cages, à cette époque, étaient « encore en plein usage ».

2. On lit dans Maximilien Raoul (*Hist. pitt. du M.-S.-M.*, p. 121, écrite en 1833) : « on voit encore, au front de la voûte en pierre de ce caveau, les attaches de la cage ». Et à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons dû faire étayer cette voûte pour remédier provisoirement aux désordres que les trous de scellement de ces attaches ont occasionné dans les voussoirs voisins de la clef.

Béda, principal du collège de Montaigu et syndic de la Faculté de théologie de Paris. Scholastique routinier et conservateur, il avait réussi à faire censurer Érasme, condamner Lefèvre d'Étaples et brûler Berquin. Après ses victoires sur les esprits libres de la pré-Réforme, son impudence ne connut plus de bornes. Il osa critiquer la politique de François I[er] envers l'Angleterre et ridiculiser en chaire les épisodes de l'entrevue du Camp du Drap d'Or. A la suite d'un arrêt qui le condamna à faire amende honorable pour outrage à la majesté royale (1535), il fut saisi, par ordre du souverain, et jeté dans les prisons du Mont-Saint-Michel. La rigueur des prescriptions imposées à ses gardiens ne fléchit même pas devant son agonie; il mourut dans la cage de fer le 28 janvier 1537.

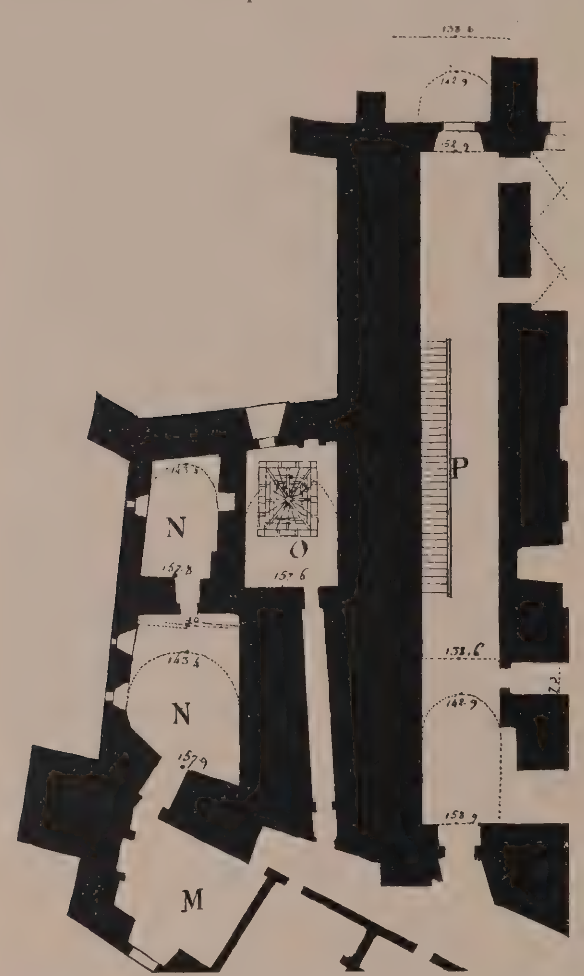


Fig. 220. — Extrait d'un plan de l'abbaye dressé en 1775 par l'ingénieur Fontiac et indiquant en O la cage de fer.

Au siècle suivant, le même supplice fut infligé au bénédictin François de Chavigny de la Bretonnière, qui avait écrit contre l'archevêque de Reims, Le Tellier, frère de Louvois, un pamphlet violent intitulé *Le Cochon mitré*. Le malheureux expia son audace par un emprisonnement de treize années dans la cage du Mont-Saint-Michel où l'on montra longtemps « moyennant rétribution, les ornements qu'il avait gravés à l'aide d'un clou sur un des poteaux de sa cage[1] ». Lorsqu'en 1698 l'intendant Foucaud fit cesser cette torture, la Bretonnière était devenu fou. Comme beaucoup d'autres prisonniers du Mont, la tradition veut qu'il ait été dévoré par les rats.

L'emplacement et les dispositions de la cage de fer du Mont-Saint-Michel ont donné lieu à tant de récits erronés qu'il nous faut entrer ici

1. Voir Ravaisson, *Les Archives de la Bastille*, t. VIII, pages 336-341. Paris, 1876, in-8°.

dans quelques détails précis à son sujet. Un Anglais qui vint au Mont en 1775 nous donne de sa visite à ce triste lieu la relation suivante : « Nous entrâmes dans une longue allée où le suisse ouvrit une porte, et... il me mena dans une salle au milieu de laquelle il y avait une cage, construite de barreaux de bois prodigieux; le guichet par où on y entrait avait une épaisseur de dix à douze pouces. J'entrai dans l'intérieur de cette cage; l'espace en était d'environ douze à quatorze pieds carrés et la hauteur d'environ vingt pieds[1] ».

L'extrait ci-contre (fig. 220) d'un plan daté de 1775 et indiquant où elle se trouvait alors, confirme cette description et nous renseigne d'une façon décisive sur l'emplacement qu'occupait la cage de fer du Mont-Saint-Michel. Cette salle, située au-dessous de la plateforme de l'ouest, entre la grande galerie nord-sud et les constructions élevées à l'ouest par Robert de Torigni, n'avait alors d'autre issue que par le long couloir s'ouvrant au Midi dans les dégagements de l'ancienne infirmerie. L'intéressant travail de M. Robillard de Beaurepaire sur *La Captivité et la mort de Dubourg*[2] nous fournit des détails circonstanciés sur les aménagements qu'y exécutèrent les religieux à l'occasion de l'incarcération de ce prisonnier. Dans le rapport de M. Badier, subdélégué, en date du 2 octobre 1746, à M. de la Briffe, intendant général de Caen, on relève des renseignements sur la disposition des lieux. On y lit notamment que l'emplacement de cette salle de torture était à l'extrémité d'un long couloir fermé à chacune de ses extrémités par deux portes « épaisses de plus de deux poulces, larges de trois pieds sur sept ou huit de hauteur... toutes deux bien garnies de bandes de fer avec deux serrures et deux forts verrouils. Il y avait à la fenêtre de l'appartement qui est une grande voulte, une grille de fer » rouillée que les religieux firent remplacer par deux autres « l'une en dedans, l'autre en dehors.... » On avait été obligé de faire réparer, à l'aide de « crampons, ceintures et bandes de fer », la cage qui avait « de huit à neuf pieds en tous sens »; et la faire couvrir « avec sept ou huit grosses planches de bois, l'eau filtrant dans le mauvais temps au travers de la voulte et qui tombait dans la cage, ce qui incommodait beaucoup le prisonnier[3] ». Le supplicié, que la sollicitude du sous-prieur avait pourvu d'une « robe de chambre en calmande » et d'un « fort gilet d'étoffe pour passer son hyver[4] », était Victor de la Castagne, plus connu sous le nom de Dubourg. Né en 1715 à Espalion, dans le Rouergue, cet homme de lettres s'était trouvé mêlé, en 1744, à des

1. M. N. Wraxall junior, *Tournées dans les provinces occidentales de la France*. Rotterdam, 1777, p. 20, 21.
2. Caen, 1861, in-8°.
3. Eug. de Robillard de Beaurepaire, *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg*, p. 37, d'après les Archives du Calvados; ordres du Roi; dossier Dubourg.
4. *Ibid.*, p. 38.

intrigues politiques anti-françaises et avait écrit dans un journal publié à Francfort, « le Mandarin ou l'Espion chinois[1] ». Arrêté dans cette ville par un agent français, il fut immédiatement dirigé sur le Mont-Saint-Michel où, après avoir subi un interrogatoire de deux jours (20 et 21 décembre 1745), il fut enfermé dans la cage de fer. Il y mourut le 26 août de l'année suivante, non pas dévoré par les rats comme le soutient la tradition locale, mais de folie furieuse provoquée par le désespoir, ainsi qu'il appert du rapport du subdélégué Badier, daté du surlendemain du décès[2].

En 1749, le littérateur Desforges, auteur d'ouvrages aujourd'hui inconnus, fut aussi emprisonné au Mont-Saint-Michel, sous le délit de libelle, et jeté dans la cage de fer. Il n'y fit pas un très long séjour; rendu à la liberté en 1751 il devint le secrétaire du maréchal de Broglie et commissaire des guerres.

Quand le comte d'Artois vint au Mont-Saint-Michel, le 18 mai 1777, il demanda la destruction de cet instrument de torture. Son ordre n'avait pas encore été exécuté lorsque l'abbaye reçut, quelques mois après, la visite des enfants du duc d'Orléans. Voici en quels termes leur gouvernante, Mme de Genlis, raconte cet épisode du voyage de ses élèves :

« Je questionnai les religieux sur la fameuse cage de fer; ils m'apprirent qu'elle n'était point de fer, mais de bois, formée avec d'énormes bûches, laissant entre elles des intervalles à jour, de la largeur de trois à quatre doigts. Il y avait environ quinze ans qu'on n'y avait mis de prisonniers à demeure; car on y en mettait assez souvent (quand ils étaient méchants, me dit-on) pour 24 heures, ou deux jours, quoique ce lieu fût horriblement humide et malsain.... Alors, Mademoiselle et ses frères se sont écriés qu'ils auraient une joie extrême de la voir détruire. A ces mots, le prieur[3] nous dit qu'il était le maître de l'anéantir, parce que M. le comte d'Artois, ayant passé quelques mois avant nous au Mont-Saint-Michel, en avait positivement ordonné la démolition.... Pour y arriver on était obligé de traverser des souterrains si obscurs, qu'il y fallait des flambeaux; et après avoir descendu beaucoup d'escaliers, on parvenait à une affreuse cave, où était l'abominable cage. J'y entrai avec un sentiment d'horreur.... M. le duc de Chartres, avec une force au-dessus de son âge, donna le premier coup de hache à la cage.... Je n'ai rien vu de plus attendrissant que les transports et les acclamations des prisonniers pendant cette exécution. C'était sûrement la première fois que ces voûtes retentis-

1. La collection complète de ce journal est à la Bibliothèque de l'Arsenal.

2. Archives du Calvados; ordres du Roi, dossier Dubourg. En dépit des conclusions très nettes de ce document, un auteur récent, M. F. Mitton : *Tortures et supplices en France*. Paris, Daragon, 1909, p. 141 et suiv., nous donne un récit de la mort de Dubourg entouré de circonstances d'une horreur tragique de la plus haute fantaisie.

3. Ce prieur se nommait Dom Charles-Étienne de la Passeix.

saient de cris de joie. Au milieu de tout ce tumulte, je fus frappée de la figure triste et consternée du suisse du château, qui considérait ce spectacle avec le plus grand chagrin. Je fis part de ma remarque au prieur, qui me dit que cet homme regrettait cette cage parce qu'il la faisait voir aux étrangers. M. le duc de Chartres[1] donna dix louis à ce suisse, en lui disant qu'au lieu de montrer à l'avenir la cage aux voyageurs, il leur montrerait la place qu'elle occupait.... »

Sombre séjour d'angoisses pour les « emmurés » et les « encagés » des cachots abbatiaux, le Mont-Saint-Michel fut un asile de recueillement pour de jeunes nobles ou des personnages de marque compromis dans des querelles politiques ou religieuses et dont les familles voulaient réprimer les écarts de conduite ou flétrir les opinions. Ceux-ci étaient favorisés d'un régime spécial qui adoucissait singulièrement leur captivité. C'est ainsi que l'abbé Chauvelin, déporté à la suite d'un conflit entre le clergé et le Parlement se vit attribuer dans l'abbaye un appartement confortablement aménagé où il était servi et nourri comme le « permettaient les approvisionnements de la communauté et les ressources du pays ». La détention de M. de Vavincourt, exilé au Mont à la suite de troubles qui avaient agité les États de Bretagne en 1752, y fut également entourée des égards qu'à cette époque on refusait rarement à des hommes protégés par la consécration religieuse ou l'illustration nobiliaire. Le comte d'Esparbès, auquel une lettre de cachet avait imposé la résidence du Mont-Saint-Michel, habitait, avec sa femme et sa fille, un logis à proximité de la Porte du Roi. Mais certaines de ces captivités étaient de longue durée. Un jeune homme d'origine irlandaise, du nom de Stapleton, avait été incarcéré au Mont sur la demande de sa famille qui avait à se plaindre de sa conduite. Se croyant oublié, le malheureux adressa une supplique au roi qui ordonna son élargissement. Il y avait vingt-quatre ans qu'il avait franchi le seuil de sa prison quand il la quitta en 1773[2].

Des lettres adressées par les bénédictins à des amis du monastère ont fait connaître les noms d'un certain nombre de détenus. On les y appelle, dit M. l'abbé Deschamps du Manoir[3], « *Messieurs nos exilés*, et les détails qu'on donne sur leur existence montrent que, à part la privation de leur liberté, ils menaient une vie douce près des religieux qui veillaient à ce que rien ne leur manquât ». Des détenus enfermés en vertu de lettres

1. Le futur roi Louis-Philippe.

2. En 1706, les cachots de l'abbaye avaient reçu un patriarche des Arméniens schismatiques du nom d'Avedick, enlevé par le marquis de Féréol, ambassadeur de France à Constantinople. Louis XIV fit enjoindre au prieur Dom Julien Doyte de garder ce prisonnier étroitement au secret. Après que ce malheureux eut subi quelques mois d'un régime cellulaire rigoureux, le roi permit qu'on lui donnât les secours de la religion. Dans ce but, on demanda aux Bénédictins de Rome un moine connaissant les langues orientales. Vers 1709, Avedick fut transféré à la Bastille.

3. *Histoire du Mont-Saint-Michel*, p 252.

de cachet étaient parfois qualifiés de « pensionnaires du roi ». D'après le règlement de la prison au XVIII[e] siècle, les prisonniers devaient sortir « une fois la semaine » « pendant une heure au moins », accompagnés d'un religieux. Le prieur devait visiter tous les mois, avec un de ses moines, « les prisonniers fous et les détenus ». Dans les dernières années du XVIII[e] siècle, les personnalités les plus diverses subissaient leur détention au Mont-Saint-Michel pour les délits les plus variés. En 1785, le marquis de Renou, célèbre par ses débordements, s'y trouvait à côté de M. d'Assonville, un intrépide et adroit ferrailleur. En 1787, c'étaient M. Baudard de Saint-James, trésorier de la marine, et M. Sabatier de Castres, membre du Parlement, qui y était suivi l'année d'après par M. de Goüeland, son collègue, coupable d'une virulente opposition au ministre des finances, Mgr de Loménie de Brienne. Après le 14 juillet 1789, le prieur Dom Ganat ouvrit les portes de la Bastille montoise qui ne contenait plus qu'un captif enchaîné, un fou furieux du nom de Barreau, dont une séquestration prolongée avait égaré la raison. « Les autres prisonniers, dit Fulgence Girard[1], autant que la mémoire des plus anciens habitants du Mont a pu en conserver le souvenir, étaient MM. Villeneuve, Luketz, Stapleton, Ogilvie, etc. Quelque temps auparavant, un officier suisse, M. Swartz, ne pouvant supporter plus longtemps le fardeau de cette vie d'isolement, s'était brisé la tête d'un coup de bouteille. »

Nous avons vu qu'en 1793 la Révolution avait transformé tout le monastère en une vaste prison où étaient entassés plus de trois cents prêtres des diocèses d'Avranches, de Coutances, de Dol, de Saint-Malo et de Rennes qui avaient refusé le serment constitutionnel. « Ils y furent placés, dit Fulgence Girard[2], sous un régime très sévère. L'alimentation grossière à laquelle ils furent soumis eût été même insuffisante à leurs besoins, si les secours de leurs parents et de leurs amis n'eussent suppléé à cette nourriture.... Une mesure, émanée de quelque magistrat égaré par l'exaltation inséparable de tous les moments de crise, poussa la rigueur jusqu'à priver ces infortunés de leurs bréviaires. Quelque tristes que soient les positions, il arrive presque toujours qu'il s'y mêle des traits plaisants. Un ecclésiastique d'Avranches, M. Bréard, était parvenu à conserver un de ces livres. On s'imagine aisément dans combien de mains dut journellement passer le volume précieux. Les feuillets tant de fois tournés, en conservèrent de si provoquants souvenirs, que les rats, séduits par l'odeur alléchante, en dévorèrent une large partie en une seule nuit, et complétèrent ainsi la prohibition arbitraire du geôlier. » Parmi les ecclésiastiques qui moururent dans cet état de détention, on cite, à la date du 26 septembre 1794, Pierre Cousin, docteur en Sorbonne, curé de Saint-

1. *Le M.-S.-M., comme prison d'État*, p. 84.
2. *Ibid.*, p. 271.

Gervais d'Avranches depuis 1740 et auteur de vingt volumes de notes manuscrites sur l'histoire locale[1].

Les vaincus de la guerre civile suivirent, dans les prisons montoises, les prêtres rebelles à la constitution républicaine. La première incarcération politique remonte au 1er floréal an IV (21 avril 1796). Depuis lors, plus de quatorze mille détenus y expièrent la culpabilité de leur naissance ou de leurs opinions. Deschamps du Manoir cite une intéressante délibération de l'administration centrale de la Manche en date du 22 pluviôse an VII (11 février 1799), statuant sur les mesures à prendre contre les royalistes qui venaient d'enlever de la prison de Coutances un royaliste granvillais du nom de Jacques des Touches. Il y est décidé qu'on écrira au ministre de la police générale et de l'intérieur « pour l'inviter à solliciter un renfort des troupes de ligne et à redoubler la surveillance tant sur les côtes que sur la place du Mont-Saint-Michel où la réunion de plusieurs chefs de chouans détenus exige des précautions multipliées et journalières, qui seront également recommandées à l'administration municipale du canton de Pontorson, en l'instruisant de l'enlèvement de Coutances ».

La pauvre abbaye n'était pas au bout de ses vicissitudes : les développements donnés à son affectation pénitentiaire allaient entraîner de nouvelles mutilations. Un décret de Napoléon, en date du 6 juin 1811, et publié le 12 du même mois, ordonna de conserver « la maison de force » du Mont-Saint-Michel. L'empereur enjoignit au département de se charger des frais de réparation et d'y consacrer une somme de 20 000 francs. Deux cents détenus de droit commun furent répartis dans les grandes salles abbatiales subdivisées en ateliers de filature du coton. Les hommes travaillaient dans la salle des Chevaliers, et les femmes dans le réfectoire des moines[2]. La prison de ces dernières se trouvait dès 1811[3] dans les bâtiments de l'Ouest et dans l'ancienne hôtellerie de Robert de Torigni. En vertu d'un nouveau décret en date du 2 avril 1817 et publié le 6 du même mois, le Mont-Saint-Michel fut constitué maison de force pour les condamnés des deux sexes soumis à la peine des travaux forcés, et pour ceux destinés à la déportation, jusqu'à leur départ pour une destination définitive. L'ordonnance royale prescrivit l'installation de nouveaux ateliers pour procurer du travail aux prisonniers dont le nombre atteignait six cents. On divisa dans sa hauteur la nef romane par les planchers de

1. Dans une *Liste des ecclésiastiques exilés en Angleterre*, où nous relevons les noms de Mazier, curé du Mont-Saint-Michel, et de Morilland, vicaire, nous trouvons la mention suivante : « Cousin, curé de Saint-Gervais, resté au pays pour son grand âge, mort au Mont-Saint-Michel. » (A. de Tesson, *L'émigration dans l'Avranchin*, p. 69.)

2. M. Demons, curé de Cherbourg, *Recherches historiques*, manuscrit conservé dans la bibliothèque du Grand Séminaire de Coutances, cité dans *l'Hist. du M.-S.-M., publ. par la rédaction des Annales*, p. 255.

3. Régley, *Guide du voyageur au M.-S.-M., et au M. Tombelaine*, réédition de 1856, p. 44

deux étages dans lesquels on établit les dortoirs des détenus. On fit des ateliers de tisserands et de cordonniers dans le pourtour du chœur; les chapelles furent occupées par des faiseurs de chapeaux de paille et de chaussures. On fabriquait des chapeaux de feutre dans l'ancien promenoir et la cuve à feutre fonctionnait dans la grande galerie s'étendant du Nord au Sud, à l'extrémité de cette salle. On conçoit les dangers auxquels la combustibilité des matières employées exposait les monuments. L'incendie qui, en 1834, dévora tout l'intérieur de l'église abbatiale ne



Fig. 221. — Plan des cachots des substructions occidentales, en 1840.

démontra que trop l'imprudence de ces installations. Cependant l'abbaye continua à servir de prison d'État et les deux *exils* furent plus particulièrement réservés aux détenus politiques. La Restauration y envoya l'égalitaire Gracchus Babeuf, le sabotier Mathurin Bruneau[1], qui se prétendait fils de Louis XVI, et le conventionnel Le Carpentier, condamné par la cour d'assises de la Manche, le 15 mars 1820, à la déportation pour rupture de ban d'exil comme régicide. Le Carpentier mourut dans sa prison le 27 janvier 1828. Les insurrections qui suivirent la révolution de

1. Mathurin Bruneau, après une vie très mouvementée de chevalier d'industrie, fut condamné par le tribunal correctionnel de Rouen (19 janvier 1818) à 7 ans de prison. Enfermé au Mont-Saint-Michel, il y mourut vers 1825. Sur son odyssée, voir l'article de Léon de La Sicotière, *Les Faux Louis XVII* (Revue des Questions historiques, juillet 1882).

juillet 1830 y conduisirent les légitimistes Lahoussaye et Chadeysson, et les démocrates Prosper, Jeanne, Blondeau, Lepage et Colombat.

C'est vraisemblablement vers cette époque que le besoin de créer de nouvelles cellules suggéra l'idée d'utiliser certains recoins des anciennes constructions du XI[e] siècle dans le voisinage des « deux jumeaux »[1]. On établit ainsi, pour les détentions les plus sévères, un groupement soumis à un gardiennage spécial. On boucha alors les trappes qui existaient dans les voûtes des « deux jumeaux » et on pratiqua, à l'extrémité de la cloison séparative de ces deux cachots, une petite entrée dont la porte, commandant l'issue particulière à chacun d'eux, constitua un double obstacle à l'évasion (voir notre plan, fig. 221).



Phot. Neurdein.

Fig. 222. — Vestibule des cachots des substructions occidentales, tel qu'il était en 1840.

Ces deux cachots (J et J'), comme celui situé en face (en B) et un autre (en M) qui n'existe plus, furent lambrissés de bois et planchéiés. Ces deux derniers ne recevaient un peu d'air que par une petite ouverture barreaudée pratiquée au-dessus de leur porte. Grâce à ce dispositif, Barbès, enfermé, le 21 mai 1841, dans le cachot B et Martin-Bernard[2] dans le cachot M, purent s'entretenir pendant les quelques jours que dura en ce lieu malsain leur

1. On avait également enclos la jolie salle du XIII[e] siècle précédant l'ancienne chapelle des Trente Cierges et on en avait fait une sorte de salle de discipline pour les prisonniers. « Lorsqu'un détenu, dit le directeur Régley, a commis une faute très grave, qu'il a proféré des menaces de mort, on l'envoie réfléchir dans ce cabinet : de là le nom de *cachot du diable.* » (*Guide du voyageur au M.-S.-M., et au M. Tombelaine*, réédition de 1856, p. 37.)

2. Martin-Bernard (1808-1883) fut dans sa jeunesse ouvrier typographe; après 1830 il devint un des chefs du parti républicain. Il figura dans l'insurrection du 12 mai 1839 en compagnie de Barbès et de Blanqui, et fut incarcéré avec eux au Mont-Saint-Michel et à Doullens, d'où la Révolution de 1848 le libéra. Il a laissé les mémoires de sa captivité sous le titre : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à Doullens* (Paris, 1852, in-8°).

réclusion motivée par une mesure disciplinaire. Leurs compagnons de captivité, Delsade et Flotte, vinrent les rejoindre et furent enfermés dans les deux jumeaux (J et J'); ce dernier eut les fers aux pieds. Avant de plonger les détenus dans les ténèbres de ces horribles caveaux, on exigeait d'eux qu'ils quittassent leurs vêtements pour en mettre d'autres spéciaux à ces affreux séjours[1]. Ces cachots constituaient pour les prisonniers politiques la peine la plus sévère; mais ils ne se la voyaient appliquer qu'exceptionellement dans les cas graves d'indiscipline. Ce traitement spécial était parfois accompagné des sévices des gardiens chargés de les conduire dans ces lieux de détention[2]. Les prisonniers de droit commun étaient soumis aux travaux les plus rudes : ils fournissaient, tour à tour, six hommes, qui, en marchant à l'intérieur d'une énorme roue semblable à celle des anciens poulains abbatiaux, actionnaient, au moyen d'un treuil, un chariot à rouleaux glissant sur un plan incliné pour monter les provisions de la prison. Nous donnons (fig. 223) une vue photographique de cette roue qui existe encore en sa place primitive dans les substructions de la plate-forme du Saut-Gaultier.



Phot. Neurdein.

FIG. 223. — Grande roue, mue par les prisonniers pour monter les approvisionnements.

La détention politique avait lieu dans les bâtiments du Grand et du Petit Exil. C'est dans ce dernier que furent enfermés les condamnés de juin 1832. On s'efforça d'abord d'épargner à ces prisonniers toute rigueur excessive et de leur rendre la captivité aussi douce que le permettait la sécurité de la détention. C'est ainsi qu'on leur évitait les tristesses de la solitude et qu'un jeune peintre du nom de Colombat, devenu célèbre par son évasion, occupa la salle C du plan (fig. 224) avec deux de ses com-

1. *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel*, p. 137. — Le lecteur trouvera dans cette autobiographie de nombreux détails sur la captivité des prisonniers politiques dans les geôles de l'abbaye entre 1838 et 1848. Mais beaucoup de ces récits, émanant d'un prisonnier même, sont naturellement quelque peu suspects.

2. On lira avec intérêt les récits qu'ont fait de ces brutalités révoltantes certaines de leurs victimes, comme les détenus politiques Colombat et Martin-Bernard, et l'ouvrage de Fulgence Girard où sont dramatisés, dans un style aussi élégant que pathétique, les souffrances des prisonniers du Mont-Saint-Michel.

pagnons de lutte révolutionnaire, les citoyens Lepage et Blondeau. Cette salle de l'ancienne infirmerie du XIVe siècle est avoisinée d'un réduit (L) servant de latrines, dont l'administration pénitentiaire avait fait boucher les trous de chute pour leur substituer un immonde baquet de bois. Colombat n'avait pas été sans remarquer la résonance du sol de ce cabinet et en avait conclu qu'il devait cacher quelque cavité. Dans l'incendie pendant lequel il s'était signalé par son dévouement, il avait ramassé un long clou dont il se fit un outil pour fouiller le sol. Au bout de quelques jours, il y avait pratiqué un trou qu'il recouvrait soigneuse-

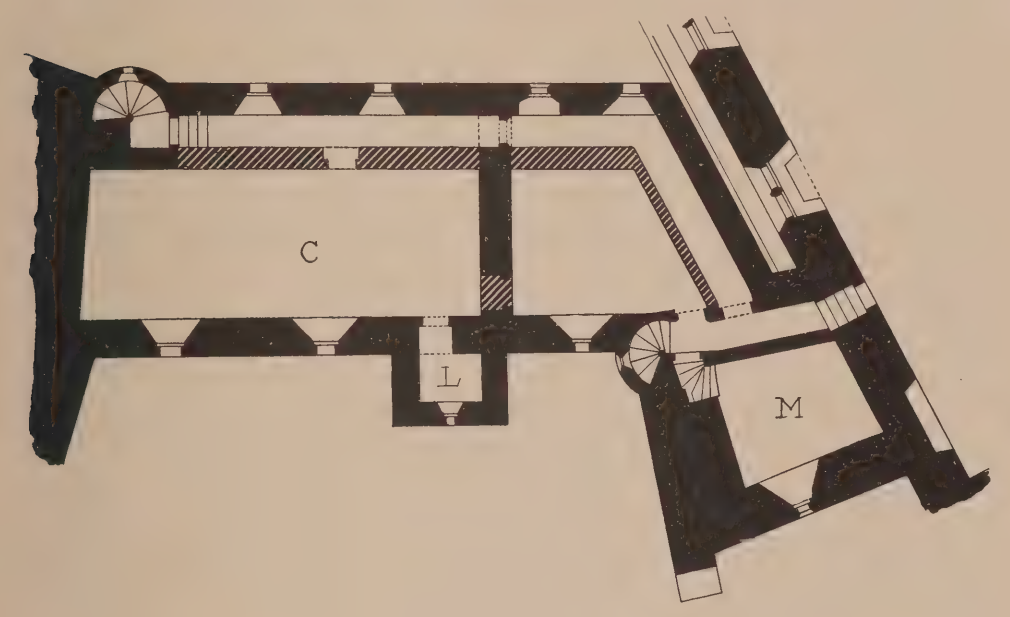


Fig. 224. — Plan des cellules du « Petit Exil ».

ment de son baquet. Puis il chercha à explorer cette excavation; mais les gaz pestilentiels qui se dégageaient de cette fosse lui éteignirent sa lumière et l'empêchèrent d'y pénétrer. Il lui fallut chercher un autre mode d'évasion. La salle qu'il occupait n'étant pas très élevée au-dessus du rocher, il lui suffisait de percer directement dans le mur extérieur une ouverture capable de livrer passage à son corps. Colombat procéda à ce travail avec la patience qu'encourage chez le captif l'espoir de la délivrance. Son lit, appuyé contre le mur au moment du passage des gardiens, leur dissimulait les progrès de son entreprise. Pour se débarrasser des décombres, sans éveiller l'attention, il les précipitait dans la fosse par la première ouverture qu'il avait pratiquée dans les latrines. Mme Lepage, qui, pour se rapprocher de son mari, était venue habiter au Mont-Saint-Michel une chambrette dans la cour de l'hôtel Duguesclin, avait fait parvenir aux prisonniers, dissimulée dans un pain, une corde de longueur

convenable. Dans la nuit du 24 au 25 juin, la ronde de dix heures étant passée et l'obscurité du ciel lui paraissant favorable au succès de l'aventure, Colombat se décida à tenter la fortune. Après avoir vainement cherché à associer ses deux camarades à son entreprise, il acheva de percer extérieurement le mur; puis ayant attaché la corde à un morceau de bois plus long que le diamètre de l'ouverture, il s'élança dans le vide. Parvenu au pied du mur, il traversa le jardin de la bailliverie et se laissa choir dans le chemin de ronde. En faction non loin de la porte, déambulait une sentinelle que Mme Lepage avait soudoyée. Le fugitif franchit le mur d'enceinte et se trouva au bas de l'escalier de la poterne Sud de la Barbacane du Châtelet. Là il descendit les degrés longeant « la Truie qui file », suivit tout le dédale des ruelles et gagna la demeure de Mme Lepage. Il y soupa, puis se dirigea vers la tour basse où il avisa une poulie munie d'une corde, servant à monter les provisions de bois du boulanger Poulard[1]. Il s'en saisit et descendit sur la grève où un pêcheur, prévenu par Mme Lepage, le conduisit à Genest. De là il gagna Granville, puis Jersey où il fonda une petite hôtellerie que, par la suite, fréquentèrent plus d'un proscrit français[2].

L'évasion de Colombat détermina l'administration à resserrer plus étroitement la captivité des prisonniers politiques. Le régime cellulaire fut progressivement appliqué aux condamnés de juin et l'arrivée des insurgés du 12 mai offrit l'occasion d'étendre les sévérités de l'incarcération[3]. Dès leur entrée à la prison montoise, le 17 juillet 1839, Barbès, Martin-Bernard, Delsade et Austen furent déposés, séparément, dans les cellules de la tour Perrine. Celles du Petit Exil se remplissaient vers la fin de l'année par l'arrivée de Martin Noël, Roudil, Guilmain, Bezenac, etc., et les 5 et 6 février de 1840, par celle de la seconde catégorie des insurgés de mai, les citoyens Auguste Blanqui[4], Charles, Herbulet, Godard, Quignot, Hendrick et Dubourdieu.

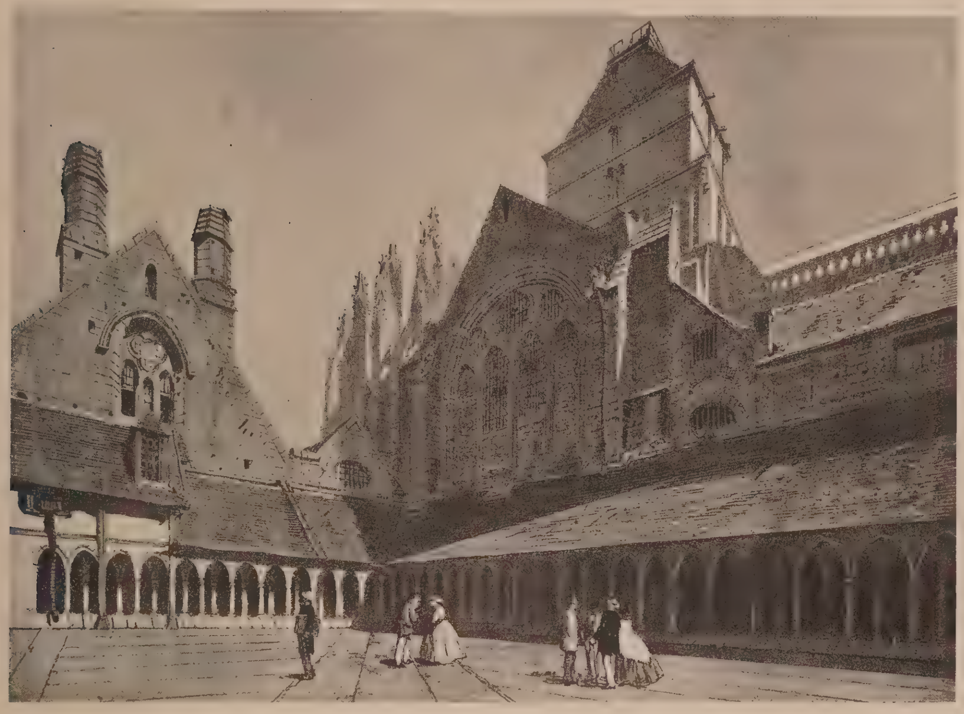
1. Aïeul de l'ancien hôtelier, M. Victor Poulard, dont l'aimable hospitalité restera légendaire au Mont-Saint-Michel.

2. En 1843, parut à Caen une brochure intitulée : *Souvenirs d'un prisonnier d'État*, où se trouvent décrits l'incendie du Mont-Saint-Michel et l'évasion d'Édouard Colombat. Malgré leur prétention à avoir été écrits par Colombat lui-même, ces souvenirs, vendus à son profit, sont certainement apocryphes. Le seul examen des lieux suffit pour infirmer les récits fantaisistes que contient cet opuscule.

3. A cette époque c'était le 1er léger qui fournissait depuis assez longtemps la troupe de la garnison montoise. Après la journée du 12 mai où le 21e de ligne avait, dans sa rencontre avec les insurgés, éprouvé les pertes les plus importantes, le gouvernement désigna ce régiment pour remplacer le 1er léger pour la garde de la prison. Cf. Martin-Bernard, *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 183.

4. « Auguste Blanqui était un des plus ardents soldats et des plus stoïques apôtres de la démocratie, pour laquelle, — depuis que 1828 lui avait donné le baptême du sang, — il avait subi trois fois la consécration du feu et quatre fois l'épreuve des cachots. » (Fulgence Girard, *Hist. du M.-S.-M., comme prison d'État*, p. 160.) Voir sur Blanqui le beau livre de G. Geffroy, *L'Enfermé*. Paris, 1897, in-8°.

Martin-Bernard nous donne lui-même du local qu'il occupait (M du plan, fig. 224) la description suivante : « Qu'on se figure une cellule de dix pieds de long sur à peu près autant de large, n'ayant pour tous meubles qu'une couchette, une table, une chaise et, ce qu'il y avait de plus significatif, un seau ou baquet surmonté d'un couvercle, dont la forme, le volume et les abords immondes attestaient suffisamment que notre captivité devait s'accomplir dans cet étroit espace. Pour compléter



Phot. Neurdein.

Fig. 225. — Le Cloître en 1842, d'après une lithographie de Séchan[1].
Bibl. Nat., cab. des Estampes.

ce croquis, je dois ajouter que le sol de ma cellule étant à trois ou quatre pieds au-dessous du seuil de la porte, il se trouvait pour franchir la distance un informe escalier de bois. Cet escalier finissait de donner à ma cellule une singulière couleur de cachot, que je croyais n'exister plus que dans les mélodrames[2] ».

Ce même auteur nous fait connaître certains détails intéressants sur les habitudes et les rigueurs croissantes de la captivité à cette époque au Mont-Saint-Michel. Tous les jours chaque prisonnier politique était mené séparément dans le cloître pour y prendre l'air pendant une heure sous la surveillance d'un gardien. Malgré l'injonction qui leur était faite

1. On remarque à gauche une partie du bâtiment des Loges. Martin-Bernard, p. 141, dit que ces Loges étaient au nombre de vingt.

2. *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 35 et 36.

à tous d'observer le silence, ils parvenaient à correspondre entre eux, soit par les fenêtres, soit par les portes, dans leur trajet le long des couloirs qui aboutissaient au pont franchissant le grand degré abbatial. Pour leur retirer toute possibilité de converser par les fenêtres, on eut la cruauté d'établir intérieurement un fort barreaudage en fer[1], empêchant d'approcher de ces ouvertures qu'on munit en outre extérieurement de grillages qui eurent pour effet de réduire la vue dont les prisonniers jouissaient auparavant sur les grèves et aussi d'affaiblir l'aération de leurs tristes séjours. Une barre de fer, fixée au châssis ouvrant, servait à manœuvrer celui-ci à la distance déterminée par la profondeur de l'ébrasement.

Pendant l'exécution de ce travail, on avait provisoirement transféré les détenus politiques dans d'autres cabines improvisées au-dessus des galeries Nord et Est du cloître, pour parer au manque d'espace, et qu'on nommait *les Loges*[2]. « Tout ce qu'on a dit de ces affreux étouffoirs, qui rappellent tout à fait les *Plombs* de Venise, est au-dessous de la vérité. Qu'on se figure des cages de bois de six pieds de long sur moins de cinq pieds de large, ne recevant l'air et le jour que par une étroite lucarne, close d'un épais treillis de barreaux de fer. Dans chacune de ces cages se trouvait, à droite en entrant, une sorte de caisse, qui occupait toute la longueur de cette cage elle-même, et ayant la largeur de quinze pouces au plus; à gauche, un seau, pareillement en bois, surmonté d'un couvercle[3] ». Percé dans la porte, un simple trou de $0^{m},04$ de diamètre à son orifice intérieur et de $0^{m},025$ à l'extérieur procurait une médiocre aération. C'était pour avoir protesté violemment contre la disparition de ces petites ouvertures bouchées malicieusement par une geôle tracassière, que Barbès et Martin-Bernard avaient été jetés dans les cachots noirs des substructions romanes.

A la fin de décembre 1841, tous deux arrêtaient avec deux autres de leurs compagnons de captivité, Alexandre Thomas et Constant Hubert, un projet d'évasion depuis longtemps médité. Le plan consistait en des percements de planchers et de murailles, alternés d'ascensions dans des coffres de cheminées, manœuvres qui devaient aboutir à leur réunion dans la chambre de l'un d'eux, Constant Hubert, dont la fenêtre donnait sur le grand degré abbatial. Plus d'un mois fut employé en des préparatifs qui devaient avoir pour suprême effort, au dernier moment, le sciage d'un barreau de cette fenêtre au moyen d'un ressort de montre. Le 10 février suivant, à onze heures du soir, les quatre amis crurent le

1. Martin-Bernard, *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 147.
2. Voir dans la figure 225, à gauche, ces « Loges » en surélévation sur la galerie orientale du cloître.
3. Martin-Bernard, *Dix ans de prison au M.-S.-M.*, p. 127.

moment propice pour l'exécution de leur entreprise que la complicité d'un épais brouillard, masquant les hauteurs du chemin de ronde, semblait devoir favoriser. Sitôt passée la ronde de minuit avant laquelle ils avaient eu la précaution de se mettre au lit et d'éteindre leurs lumières, chacun roula en corde ses draps et ses couvertures et se mit en devoir de gagner la chambre de Constant Hubert. Là, le barreau enlevé, ils atteignirent les emmarchements du grand degré qu'ils gravirent jusqu'au Saut-Gaultier. Barbès se fit attacher par une corde accrochée à une chèvre qui se trouvait là à l'occasion de travaux qu'on faisait sur cette plate-forme, et descendit dans l'abîme. Mais quand il fut arrivé à la retraite formée par les arcatures couronnant les contreforts, il fut privé de tout contact avec le mur ; et la corde en se tordant le fit tournoyer sur lui-même. Étourdi, il lâcha prise, tomba à pic sur le glacis du soubassement et rebondit sur le rocher. L'éveil fut donné à la garde et le fugitif fut ramené dans sa cellule, les vêtements déchirés et le corps meurtri, mais sans lésion grave [1].

En 1844, la Chambre des députés mit en discussion un projet de loi sur les prisons. Elle déclara, par un vote formel, que le système cellulaire ne pouvait être applicable aux prisonniers politiques. Cette décision eut comme conséquence, pour les détenus du Mont-Saint-Michel, l'enlèvement des doubles grilles intérieures et des grilles extérieures qui garnissaient les fenêtres de leurs cellules. Mais un mois s'écoula encore sans qu'ils entendissent parler de la mise au régime de la prison en commun. Enfin, le 27 juillet 1844, M. Dugas, inspecteur général des prisons, vint annoncer que, dès le lendemain, les portes des cellules donnant sur les corridors du quartier politique seraient ouvertes de six heures du matin à la tombée de la nuit. Grande fut la joie des prisonniers politiques. Pour dégourdir leurs membres et redonner de la vigueur à leurs muscles rouillés ils se mirent à faire de la gymnastique. « Les galeries quadrilatérales du cloître étaient traversées, de distance en distance, par des barres de fer de 12 centimètres à peu près de circonférence et établies à environ 3 mètres du sol. Pour atteindre ces barres, dit Martin-Bernard, il nous fallait grimper le long des admirables colonnettes qui supportent, du côté de l'Aire de Plomb, les galeries latérales formant le promenoir du cloître [2].... »

Le 4 octobre, Louis-Philippe, qui se trouvait alors au château d'Eu, rendit la liberté à soixante prisonniers politiques. Mais cette amnistie ne s'appliquait, pour les quatre cinquièmes, qu'à des détenus qui avaient

1. L'ouvrage déjà cité de Martin-Bernard contient les détails circonstanciés de cette dramatique évasion (pp. 176 et suiv.). Voir également un article de A. Jeanjean, « *L'éternel révolté* » : *Barbès au Mont-Saint-Michel*. (La Révolution de 1848, tome IV, juillet-août 1907).

2. Martin-Bernard, *op. cit.*, p. 239.

moins de six mois de captivité à faire pour être libres. Le 10 octobre, les portes du Mont-Saint-Michel s'ouvrirent pour ceux qui profitaient de cette amnistie; et le 23 du même mois, les autres furent transférés à la citadelle de Doullens.

En 1848, l'abbaye renfermait encore deux catégories de prisonniers : les détenus politiques, qu'on appelait *les rouges*, et les insubordonnés militaires. Mais tandis que les premiers dénonçaient à l'autorité supérieure les traitements barbares dont ils se disaient l'objet de la part de leur directeur M. Régley, les autres protestaient en sa faveur en lui offrant une médaille d'or sur laquelle étaient gravés ces mots : « A leur bon directeur, les subordonnés militaires du Mont-Saint-Michel; mars 1848. »

Occupée ensuite par des prisonniers de droit commun, la maison centrale ne présente plus guère, dans son histoire, d'événements qui vaillent d'être signalés. On procurait aux détenus les moyens d'exercer leurs métiers, quand ils en avaient un répondant à des besoins de la maison. C'est ainsi que le directeur, M. Marquet de Vasselot, chargea un vieux détenu, sculpteur de son état, d'exécuter pour l'église, d'après les dessins de M. Théberge, architecte de la prison, les stalles du chœur et l'autel avec ses six flambeaux en bois sculpté qu'on voit aujourd'hui sur l'autel de l'église paroissiale. Sur ces stalles, dont huit subsistent encore dans les magasins de l'abbaye, on distinguait les armes du monastère, de la ville, de la congrégation de Saint-Maur, de plusieurs abbés et de quelques-uns des cent dix-neuf chevaliers dont les descendants avaient bien voulu subventionner la confection de ces meubles.

Le 20 octobre 1863, un décret impérial supprima la maison centrale, et le ministère de l'Intérieur abandonna définitivement l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui ne fut plus désormais qu'une simple propriété domaniale.


LABEVR SOIN LABEVR SANS DE RIEN.
A
C


5



